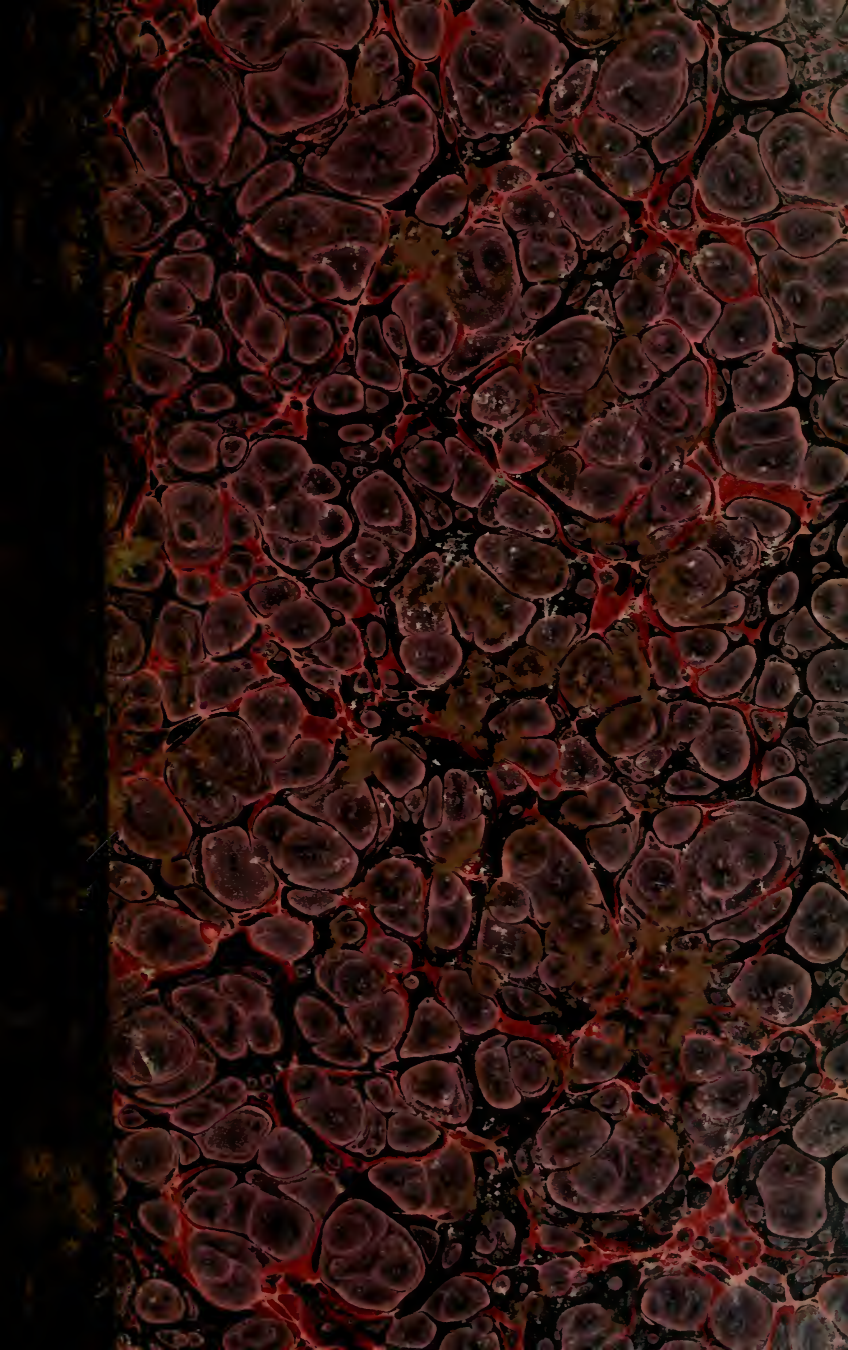
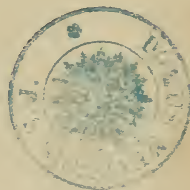


ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.



IIIe SÉRIE. TOME VI. — N° 31. 1842.

IIIe SÉRIE.

AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin avec la *table de tous les articles*, sans préjudice de la *table des matières*, qui sera placée à la fin du volume.

Comme les *Annales* sont lues par beaucoup de personnes, et sont un livre d'usage, nous nous sommes décidés à employer un *papier collé*, qui permettra d'écrire sur les marges comme sur un papier ordinaire, et un papier *mécanique* fabriqué exprès, beaucoup plus fort que les papiers ordinaires, comme on peut le voir dans ce n°; c'est une augmentation de dépense que nous faisons volontiers pour l'avantage et la commodité de nos abonnés.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE,

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Membre de la Société Asiatique de Paris.

TREIZIÈME ANNÉE.

Troisième Série.

TOME VI.

(25ᵉ DE LA COLLECTION.)



PARIS,

Au Bureau des Annales de philosophie Chrétienne,

Rue St.-Guillaume, nº 24, Faub. St.-Germain.

1842.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 31 — JUILLET.

N° 32. — AOUT.

N° 33. — SEPTEMBRE.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 31. — Juillet 1842.

Critique Biblique.

Comment la foi

A

L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE

S'EST AFFAIBLIE.

Premier article.

Dégénération de l'exégèse. — Spencer. — Le Clerc. — J.-D. Michaëlis. — Progrès du rationalisme. — Mépris de la tradition.

Comment se fait-il que l'authenticité du Pentateuque, considérée comme certaine jusqu'au milieu du dernier siècle, ait eu depuis cette époque des attaques si multipliées à essuyer? Comment se fait-il qu'elle ait pu être contestée avec tant d'assurance au milieu des applaudissemens d'une foule bruyante de littérateurs? et cela non pas seulement en France, au sein de la cotterie encyclopédiste, mais au-delà du Rhin, dans la grave et savante Allemagne, sur la terre classique de l'exégèse? — Tel est le pro-

blème que nous allons tâcher de résoudre d'après les savantes recherches d'Hengstenberg [1].

Trois hommes surtout ont préparé le discrédit où le Pentateuque est tombé dans une partie du monde lettré, je veux dire Spencer, Le Clerc et J. Michaëlis. D'autres écrivains, tels que Grotius et Marsham, tout en prenant la même direction, ou ne l'ont pas suivie d'une manière aussi absolue, ou se sont très peu occupés du Pentateuque. Les traces de leur influence, sur le point qui nous occupe, se perdent donc dans celles des trois principaux commentateurs que nous venons de citer.

§ I.

C'est dans son ouvrage *De legibus hebræorum ritualibus*, que Spencer a résumé ses travaux sur le Pentateuque. Cet écrivain avait un esprit tout-à-fait semblable à celui qui se manifeste de nos jours dans les ouvrages du docteur Strauss. Chez l'un et chez l'autre même subtilité, avec un défaut de profondeur si étonnant que l'on est maintes fois tenté de révoquer en doute leur pénétration. Des deux côtés, même froideur glaciale; on dirait qu'ils manquent tous deux d'une faculté nécessaire pour comprendre la religion, ou qu'ils ont eu le pouvoir d'effacer en eux tout vestige de la connaissance de Dieu, et cela à tel point que le sentiment des choses célestes n'apparaît pas même dans leurs œuvres comme un éclair fugitif, et ne vient jamais les faire dévier de la route qu'ils ont adoptée; chez l'un et chez l'autre même clarté, même rigueur dans l'exposition, qualités qui doivent du reste se développer d'autant plus que l'entendement s'isole davantage et réussit à absorber plus complétemeut les autres facultés de l'âme. Il y a pourtant une différence entre eux, c'est que le docteur anglais ne s'attaque qu'à l'inspiration, tandis que le docteur allemand nie même l'authenticité des documens historiques. Mais cela tient à la diversité des tems; on ne peut se défendre de pen-

[1] V. Ernst Wilhelm Hengstenberg, *die authentie des Pentateuches*, Erster Band, Berlin, 1839.

ser que Spencer serait moins discret de nos jours, et qu'il en pensait beaucoup plus qu'il n'en disait. Une dernière différence, celle de l'érudition, est encore plus accidentelle et plus extérieure.

La pensée fondamentale du livre de Spencer montre assez, dès l'abord, combien il était peu propre à l'exégèse des livres saints, et comment l'âme de ces monumens vénérables devait s'exhaler entre ses mains. Il part de cette assertion, vraie en général, mais poussée par lui beaucoup trop loin, que, dans la loi des cérémonies mosaïques, beaucoup de choses offrent une analogie frappante avec les coutumes religieuses des peuples païens et des Égyptiens en particulier. Cette analogie n'est que dans la forme, et rien n'est plus facile que de l'expliquer, de la justifier. Il suffit pour cela de faire voir que, dans l'économie du Mosaïsme un esprit entièrement nouveau circulait sous cette forme et la vivifiait. N'est-il pas tout naturel de choisir, pour représenter des choses *vraiment* saintes, les formes généralement usitées depuis longtems pour représenter les choses *regardées* comme saintes? Ces formes, en effet, sont dégagées par l'erreur elle-même du cortège d'idées profanes qu'entraîne avec soi chaque symbole nouvellement sanctifié; c'est pourquoi on n'a point cherché à tirer contre le baptême des inductions défavorables de l'usage des ablutions, répandu chez les juifs et chez tous les autres peuples de l'antiquité. Mais Spencer était incapable de comprendre le point essentiel, c'est-à-dire la différence de l'esprit. La loi des cérémonies est pour lui un corps sans âme. Il accorde, il est vrai, à certains rites *une raison mystique et typique ;* mais il ne fait cette concession que pour un petit nombre ; même, à l'en croire, cette raison mystique n'est que subordonnée, et n'est pas le but principal[1]. Enfin, dans les cas où le sens spirituel est avoué, la base

[1] C'est au point que l'équitable et débonnaire Pfaff, dans la *Dissertation préliminaire* de l'édition qu'il a donnée du livre de Spencer se trouve amené à faire la remarque suivante : . . . . *Ne rationem typicam prorsùs eliminare videatur, dixisse hæc videtur auctor.*

de l'explication est encore prise dans des motifs tout extérieurs [1]. Mais en général toute différence, entre les usages des païens et ceux des Israélites qui leur correspondent en apparence, disparaît à ses yeux. — Dieu a pris les usages païens tels qu'ils existaient, et il les a donnés pour divertissement à ce peuple grossier, qui, sans cela, eût cherché son plaisir ailleurs ; c'est ce que notre auteur ne craint pas de dire crûment [2]. Partout il parle du rituel mosaïque dans les termes les plus méprisans ; chose bien naturelle, il faut en convenir, pour quiconque n'a pas adressé à Dieu cette prière : « Seigneur, montrez-moi les merveilles de votre loi, » et n'a pu par conséquent être exaucé ! Chose bien naturelle, du moins pour ceux qui sont trop convaincus de leur capacité pour ne pas conclure immédiatement, quand ils ne voient pas une chose, que cette chose n'existe point [3].

Il est facile de comprendre comment une pareille incapacité exégétique devait conduire à la négation de l'authenticité. Si les lois cérémonielles de Moïse sont une fois regardées comme contraires au culte que l'on doit rendre à Dieu en esprit et en vérité ; si, loin d'être une préparation à ce culte, elles le cachent seulement sous un voile épais, dans des formes inconvenantes ;

[1] Verò simile est Deum sacratoria quædam symbolorum et typorum velis obducta in lege tradidisse ob morem affinem inter gentium, Ægyptiorum præcipuè, sapienter usitatum. p. 211.

[2] Deus interim, ut superstitioni quovis pacto iretur obviam, ritus non paucos multorum annorum et gentium usu cohonestatos, quos *ineptias* nôrat esse tolerabiles. . . . . in sacrorum suorum adoptavit, page 640.

[3] Voir page 26 : Nulla ratio occurrit cur Deus tot legibus et ritibus inutilibus populum judaïcum onerare et cultum rationalem penè obruere voluerit, nisi ut gravi illo jugo populum impediret ne officii sui cancellos transiliret, et ad ritus gentilium rueret. Id enim confessum et apertum est, hujus modi ritus nullum cum Dei naturâ consensum habuisse, nec tanto cæremoniarum apparatu opus fuisse ad pietatem colendam.

dès lors rien n'est plus absurde que de les faire dériver de Dieu. Il est bien plus naturel de croire qu'elles ont passé des paiens aux juifs par le cours naturel des choses, d'autant plus que Dieu ne parle nullement de ces prétendues *inepties*, comme si elles étaient réellement à ses yeux des *inepties*. Il les place bien plutôt à côté de la loi morale, il menace, il ordonne d'en venger très sévèrement les infractions. On doit donc, de ce point de vue, l'accuser d'une fraude pieuse; et c'est ce que fait Spencer, en dissimulant cette fraude sous le nom honnête de συγκατάβασις (condescendance); il va même jusqu'à dire, dans un endroit, que Dieu pourrait bien s'être moqué de son peuple, et qu'il lui a ordonné les sacrifices *per ironiam* [1]. — Les contemporains de Spencer, qui ont attaqué sa théorie, font remarquer combien est basse l'idée de Dieu, qui sert de fondement à son hypothèse [2]. Cette idée, en effet, est si grossière, que l'on croirait volontiers qu'il l'a émise lui-même *per ironiam*, en attendant que les lecteurs mûrs pour la *vérité* fussent capables de la trouver d'eux-mêmes [3] ! Cependant, nous n'avons pas de preuves certaines que Spencer ait aperçu les conséquences de son opinion : mais cela est indifférent pour notre but; il nous suffit de faire comprendre que ces conséquences étaient réelles, et qu'à partir de ce point de vue il s'ouvrait mille routes conduisant également à nier l'authenticité du Pentateuque. Par exemple, comment échapper au raisonnement que voici : si telle est la loi rituelle du mosaïsme, Dieu ne peut en être l'auteur; Moïse, qui la dit révélée, ne saurait être un envoyé de Dieu; et il est impossible que la providence ait appuyé sa mission en lui inspirant des prophéties et en opérant par lui des miracles. Le Pentateuque, qui

[1] Page 755.

[2] Voir, par exemple, Witsius, *Æg.*, p. 282.

[3] Pour établir cette conjecture, on pourrait s'appuyer sur des insinuations telles que celles-ci : « Deus multa in lege typorum et figurarum tegumentis involuta tradidit, forsan ut lex mosaïca cum ipso Mosis ingenio et educatione consensum coleret. » page 210.

lui en attribue un grand nombre, ne doit pas être une histoire authentique.

De plus, Spencer ne se contente pas d'ôter à la loi rituelle sa signification la plus profonde et son caractère divin, il tâche, autant qu'il le peut, d'enlever à la partie morale de la législation mosaïque ce qu'elle renferme de plus sublime. Ainsi il s'efforce de prouver que le Décalogue n'est pas la substance même de la morale, mais qu'il était seulement destiné à prévenir l'invasion d'une grossière idolâtrie [1].

L'effet du livre de Spencer fut immense, comme le prouvent les éditions multipliées et les contrefaçons qui en furent faites en Hollande et en Allemagne. Ses adversaires les plus instruits n'apercevaient pas non plus le point véritablement vulnérable. Au lieu de se livrer à la recherche approfondie et lumineuse du sens symbolique et typique renfermé dans la loi rituelle, et de mettre ainsi en relief la beauté de cette loi, ils prirent la peine infructueuse d'établir que les juifs n'avaient point emprunté les formes extérieures de leur culte aux païens, mais que c'était précisément l'inverse. L'interprétation typique continua d'être regardée comme arbitraire, ainsi qu'elle l'était déjà depuis longtems, et ce dernier fait peut en partie servir d'excuse à Spencer.

§ II.

Le Clerc succéda au docteur anglais et s'appropria ses hypothèses sans les modifier, ni les anoblir en rien [2]. La manière superficielle de juger propre aux Arminiens en général paraît chez lui poussée au dernier degré. Évidemment son point de vue intérieur est le déisme. Tout ce qui dépasse l'idée abstraite qu'il se fait de Dieu est accusé d'anthropomorphisme et d'anthropopathisme. A ses yeux c'est une simple écorce qu'il faut briser. Il ne se doute pas que son idée abstraite est elle-même l'anthropopa-

[1] Voir page 28.

[2] Son observation sur le chapitre XVII, v. 10 de la *Genèse*, à propos de la Circoncision, suffit pour le caractériser.

thisme le plus grossier, l'anthropomorphisme le plus absurde. De la hauteur religieuse où il se place dans ses rêveries, il regarde en pitié les saints et les écrivains sacrés d'ici-bas. On le comprend sans peine, une pareille tendance doit aboutir à la négation de l'authenticité d'un livre tel que le Pentateuque, dès que ceux qui s'y abandonnent en auront pris une conscience nette.

De nos jours on pourrait prendre Gésénius pour Le Clerc ressuscité (Clericus redivivus). Le Clerc commença lui même à sentir combien l'adoption des faits miraculeux était peu en harmonie avec le point de vue religieux auquel il s'était placé. C'est ce que prouvent les efforts, à la vérité isolés, qu'il fit pour les expliquer et les contraindre de rentrer dans le domaine de la nature[1]. Une condition nécessaire de la foi aux miracles, c'est de reconnaître que le cours ordinaire de la nature tient ses lois de Dieu; or, cette condition faisait défaut chez lui, c'est pour cela que les miracles apparaissent toujours dans son exégèse comme un fait sans cause, comme quelque chose de bizarre, et prennent une forme presque grotesque. Tout ce qui a un sens profond l'épouvante. Cette frayeur ne saurait s'expliquer seulement par une inaptitude de compréhension; elle a souvent pour cause évidente la crainte, s'il reconnaissait un sens profond, d'abandonner le terrain d'une explication naturelle, d'accorder ainsi à l'Écriture-Sainte quelque chose qui ne peut lui appartenir hors de l'hypothèse de sa sainteté. Ainsi, il cherche à tout prix à se débarrasser des passages qui prouvent que le *particularisme* israélitique n'était point, dans son principe, l'opposé de l'*universalisme*, qu'il était au contraire sa base et sa préparation; et que, si la providence concentrait son action sur une sphère restreinte, c'était pour arriver à détruire toutes les limites[2].

[1] Voir, par exemple son traité *De maris idumæi trajectione*, à la suite de son commentaire sur le Pentateuque.

[2] A propos de ce passage (XII, 3) de la Genèse : « Tous les peuples de la terre seront bénis en toi, » où cette tendance à l'*universalisme* se montre clairement jusque dans la vocation particulière d'Abraham, il

Faut-il admettre un sens peu probable au point de vue purement naturel? Comme ce sens conduirait notre auteur sur un terrain où il se trouve mal à son aise, il ne peut s'y décider, et il préfère blesser grossièrement les règles du langage. Parfois son incapacité pour l'exégèse théologique est poussée à un point incroyable. Ses remarques sur l'histoire de la chute du premier homme font voir d'une manière frappante comment une exégèse de ce genre devait préparer directement les esprits à l'interprétation mythique et à la négation de l'authenticité du Pentateuque. Cette histoire est transformée par lui en une caricature absurde. Envisagée sous ce faux jour, elle ne pouvait longtems être considérée comme une histoire réelle; après quelques momens de réflexion, sa déchéance devait être inévitablement prononcée[1].

propose ce commentaire : « Tuo nomine exemplove prolato benedictio» nes apud plurimos orientis populos concipientur; his aut similibus » verbis : benedicat tibi Deus ut benedixit Abrahamo. »

[1] Sur le chapitre II, v. 9, il fait les observations suivantes : « Ut arbor » vitæ potest esse arbor cujus fructus essent ἀλεξατήρια seu medicati : » ità arbor prudentiæ erit arbor venenata, quam vitare prudentium » est, et cujus gustato fructu imprudens fit prudentior. Hujus generis » plures arbores esse potuerunt, quemadmodùm plures sunt medica» torum species. » — Sur le chap. III, v. 7, il dit aussi : « Amborum » oculi aperti sunt; idem, postquàm illicitum fructum comederunt, ani» madverterunt quod anteà in animum non revocaverant; nempe aut » se sibi divinam iram conciliasse, aut intestinorum dolore fructûs illius » usum esse noxium, nedum ut ex eo emelumentum ingens, ut spera» verant, ad se rediret. » — Sur le chap. III, v. 24, il dit : « H. Grotius » existimat hìc esse ἓν διὰ δυοῖν et dici *Cherub et flammam* gladii, ἀντὶ » τοῦ *Cherub*, id est, *flammans gladius;* flammeumque gladium in» terpretatur ignes ex bituminoso Babylonis agro accensos per quos » solos dabatur aditus in paradisum qui proindè Adamo eo pactó clausus » erat. Crediderim potius hoc voluisse Mosem : Deum scilicet angelos » misisse qui Babylonici aut similis agri bitumen accenderent, eoque » quasi flammeo gladio ad arcendos homines uterentur. »

On serait tenté de croire que Le Clerc a voulu tourner l'Écriture-Sainte en dérision, et insinuer, par l'inventaire des absurdités que le sens historique comporte, qu'il fallait l'abandonner. Dans tous les cas, si ce n'a pas été chez lui un projet arrêté, c'est du moins un sentiment vague de cette nature qui lui a dicté ses paroles. Dans l'ouvrage intitulé : *Sentimens de quelques théologiens hollandais sur l'histoire critique du vieux Testament*, par Richard-Simon (Amsterdam 1685), il attaque l'authenticité du Pentateuque en s'appuyant sur des traces supposées de tems plus modernes et sur de prétendues contradictions historiques ; et la rétractation de ces attaques, qu'il a faite postérieurement dans son *Commentaire*, ne laisse pas que d'être suspecte. Quoi qu'il en soit, il est difficile de croire que les argumens sur lesquels il s'était basé, aient pu à eux seuls lui faire prendre une détermination aussi hardie à cette époque. Il fallait que d'autres considérations donnassent de l'importance à ces motifs, dont sans cela il eût facilement reconnu l'insuffisance. Toujours est-il certain qu'il était absurde de persister dans une telle exégèse, lorsque le tems eut fait voir ses conséquences, et de soutenir néanmoins l'authenticité du Pentateuque. On s'étonne donc avec raison de voir Rosenmuller se poser en défenseur de cette authenticité, lui qui, dans sa critique, ne s'éleva nullement au-dessus de Le Clerc, mais le copia complétement.

Quelques passages du traité *De linguâ hœbraïcâ*, achèvent de caractériser notre exégète, dont les commentaires eurent une influence aussi étendue que durable. Placé sur un terrain tout à fait païen, il y regarde les écrivains sacrés du haut de sa grandeur ; leur beauté sublime étant toute intérieure, il ne la soupçonne pas, et ne trouve en eux aucun mérite, même de forme ; encore, s'il eût eu l'imagination et la sensibilité de Herder, il eût du moins, comme ce grand poète, accordé aux livres inspirés une place modeste à côté de la littérature moderne ; mais non [1],

[1] Voir p. 7 : « Poëticen pro linguæ suæ ingenio paulò magis coluerunt et plurima in canticis eorum leguntur graviter et ornatè dicta; sed

et, qu'on le remarque bien, ses interprétations téméraires ne portent pas seulement, quoi qu'il en dise, sur les accidens de la forme extérieure, mais sur des expressions qui tiennent étroitement à l'essence même de la doctrine; elles montrent combien il fut étranger à cette doctrine et à quel point elle le laissait froid.

§ III.

J. David Michaëlis succéda à Le Clerc. Il nous faut examiner ici d'une façon toute particulière son *Droit mosaïque* ainsi que ses *Remarques pour les gens illettrés*. Son influence a été beaucoup plus grande encore que celle de son prédécesseur; l'Exégèse de ce dernier a été, en effet, considérée assez généralement comme celle d'un philologue profane qui ne devait avoir d'autorité que dans les choses de son ressort. En conséquence l'Exégèse théologique jetait sur lui un regard dédaigneux et poursuivait sa marche sans s'inquiéter. Elle se montrait cependant incapable de rendre d'importans services, et par cela même elle n'eut pas le pouvoir de paralyser l'action religieuse de Le Clerc [1]. J.-D.

undè magis videas, quid facere potuissent si studium, quantum apud alias gentes allatum est, adhibuissent, quàm ad eloquentiæ laudem pervenisse intelligas. » — P. 8 : « Omnes rhetorum canones, etiam eos qui non ex variante hominum arbitrio pendent, sed certà et omnibus gentibus communi ratione nituntur, spernunt. . . . . .; necessariis carent et superfluis abundant. » — P. 9 : Ordinis, temporis et rerum magna ratio ab hebræis non habetur. Sic quæ de divisione gentium habentur, *Gen.*, cap. x, debent, v. 9, c. xi, postponi, etc.— Fugienda est omnis turpitudo earum rerum quas eorum animos qui audiunt, trahit similitudo. Per hunc canonem dicere non licuisset Deum esse virum bellicosum, Deum excitari quasi dormientem, etc.

[1] Hengstenberg, dans ce passage comme dans tout le reste de cette dissertation, n'a en vue que son pays, c'est-à-dire l'Allemagne protestante. (*Note du rédacteur.*)

Michaëlis, au contraire, réussit à rendre son Exégèse presque dominante, en sorte que les résultats auxquels il arrive, peuvent être considérés comme reçus communément à l'époque de la crise. Ce qu'on leur opposait était tourné en ridicule, et en grande partie avec raison, car rien n'était plus maladroit, plus faible et plus suranné. On peut hardiment l'affirmer, en enlevant aux écrits bibliques les bases de l'authenticité, Michaëlis a plus nui à cette authenticité que ceux qui depuis l'ont attaquée ouvertement ; et c'est en vain qu'après avoir détruit la racine de l'arbre, il a combattu avec zèle ceux qui s'attaquaient à l'écorce.

Dans son interprétation du Pentateuque, il prend toujours le rôle d'un apologiste ; aux attaques des déistes anglais et des athées français, il oppose l'excellence la loi mosaïque ; mais, comme l'excellence de cette loi échappe à sa vue, il dépouille Moïse du mérite réel qui lui appartient, et lui en attribue un autre qu'il n'a jamais ambitionné ; encore ce mérite supposé est-il plus propre à faire suspecter qu'à établir son caractère d'envoyé de Dieu ! Si l'on adopte ses conclusions comme vraies, Moïse sera à peu près un homme semblable au chevalier Michaëlis. Or, il nous paraît souverainement invraisemblable qu'il eût été appuyé par des miracles et par des prophéties.

Les maximes politiques de Michaëlis n'avaient pas germé sur un sol chrétien ; il les avait empruntées à la politique athée de cette époque ; des écrivains français avaient été ses maîtres. En prêtant sans pudeur de tels principes à Moïse, il le faisait descendre dans une compagnie où l'on s'attendait à rencontrer tout autre qu'un envoyé de Dieu. L'assurance avec laquelle il parle et le service qu'il croit avoir rendu par là à la cause de la religion, sont faits pour appeler souvent le sourire sur les lèvres. « Moïse, dit il, a tellement rendu hommage à cette maxime : *Le but sanctifie les moyens*, qu'il s'est souvent servi de la religion pour arriver à ses fins [1].» Par exemple, il defend de faire cuire un che-

[1] Il s'exprime là-dessus ouvertement et d'une manière générale, t. 1er, § 13 : « Je remarque principalement, dit-il, dans la sagesse législative

vreau dans le lait de sa mère ; savez-vous pourquoi ? C'est qu'en habile homme il voulait amener son peuple stupide à cuire ses jeunes chevreaux, non dans du beurre, ce qui était de mauvais goût, mais dans de l'huile, ce qui était beaucoup plus agréable ! Il est aussi défendu dans la loi de manger de la graisse et du sang, et cela sous le prétexte que ces choses sont réservées pour les usages du culte, ce qui les sanctifie et les consacre ; mais le *véritable* motif, c'est *seulement* que l'habitude de manger des morceaux gras et l'usage de la graisse bouillie, cuite au four ou rôtie, sont pernicieux pour un peuple chez lequel les maladies de peau sont endémiques, etc. [1]. Ces exemples sont à la vérité les plus grossiers et les plus marquans; mais il ne sont pas les seuls. Il en est un autre qui se trouve à toutes les pages du livre. Michaëlis est tout à la fois l'adversaire du droit divin et le défenseur du pouvoir *illimité* de l'autorité temporelle. Celle-ci, à l'en croire, existe par la grâce du peuple, et, à ce titre, elle a le droit de commander tout à tous, tandis que le droit divin est toujours limité et renfermé dans un certain cercle. Notre auteur prête à Moïse cette opinion empruntée à l'athéisme moderne, et il la lui prête dans une telle étendue que cela devient absurde et risible.

Partout dans Michaëlis, on aperçoit la crainte d'abandonner le terrain qui lui est commun avec ses adversaires, non pas seulement par la peur qu'ils ne le suivissent pas plus loin, mais encore et par dessus tout, parce qu'il ne se sent lui-même à son aise que sur ce terrain. Il prépara par là à ses adversaires un triomphe facile sur tous les points qui ne peuvent être justifiés qu'aux yeux

de Moïse, une certaine adresse inusitée de nos jours, et qui peut-être aussi ne réussirait plus. Mainte loi est observée plus religieusement quand on la rattache à la vertu et à la religion, tout en dissimulant son véritable but et quand on lui donne une direction ou une importance morale..... Les légers vestiges de la sagesse législative des Egyptiens qui sont parvenus jusqu'à nous, prouvent que ce peuple a souvent employé ce moyen. »

[1] Comparez, t. IV, § 171, p. 205.

de celui qui a un vif sentiment de la divinité. En partant du point de vue naturel, toute sa sagacité, toute sa pénétration, devenaient, à la longue, insuffisantes pour dissimuler la faiblesse de son Exégèse ; et, par les concessions qu'il faisait, en cherchant à expliquer les choses surnaturelles, il donnait à croire que le surnaturalisme ne pouvait se défendre [1]. Il combat le droit divin des Israélites à la Palestine, et il s'efforce vainement par des sophismes d'avocat de prouver leur droit humain à ce territoire. Il ne soupçonne même pas ce qui forme l'essence de la théocratie. La décision par les oracles, la présence de Dieu dans une nuée, etc., phénomènes extérieurs par lesquels a dû se manifester le gouvernement divin, sont presqu'entièrement restreints par lui au tems de Moïse ; et, dans l'isolement où il les place, ils apparaissent d'une façon si étrange, si abrupte, qu'ils n'ont pu se soutenir contre les attaques de l'interprétation mythique. A propos du passage (XIX, 6) de l'Exode, où Israël est appelé *un royaume de prêtres*, il fait cette remarque : « Cette manière de s'exprimer paraît avoir été impor
» tée de l'Egypte où les prêtres avaient de grands priviléges, où ils
» possédaient des terres exemptes de tout tribut, et où ils étaient
» en outre entretenus aux frais de l'état. » Comment celui qui avait si peu d'idées de ce qu'était le peuple de Dieu aurait-il pu reconnaître l'essence du Dieu historique, du Dieu habitant au milieu de son peuple ? L'antinomie entre l'ancien Testament et le paganisme est toujours considérée par lui de la manière la plus superficielle ; il n'y voit que l'opposition du monothéisme et du polythéisme. Le but final de la loi est pour lui un but négatif, celui d'empêcher l'idolatrie. Il perd entièrement de vue le but positif, celui de produire une vive conscience de Dieu. Ayant une idée aussi peu élevée de la nature même de la religion mosaïque, il est naturel qu'il ne la voie pas avec plaisir réclamer des droits. C'est ainsi qu'il cherche sans cesse à trouver un but diététique médical, un but de police, ou autre semblable à toute loi rituelle incommode ou fatigante, et montr r que les Lévites, soit comme

[1] Voir spécialement, t. 1er § 65.

médecins, soit comme arpenteurs ou savans, avaient droit à des émolumens qui sans cela eussent été beaucoup trop considérables pour de simples ministres de la religion. Mais voici un autre exemple qui montre encore mieux combien il comprenait peu l'importance de la religion[1]. Il cherche à prouver qu'un grand nombre de serviteurs d'Abraham avaient dû être circoncis antérieurement à l'époque où Dieu prescrivit ce rit au patriarche ; en effet, dit-il, s'il en eût été autrement, tout travail se serait trouvé interrompu au moins pendant huit jours, et l'on n'aurait pas pu conduire les tronpeaux aux pâturages.

Il est toutefois digne de remarque que Michaëlis, partant de son point de vue *naturaliste*, n'ait pas porté la main sur l'ensemble du Pentateuque, et n'ait essayé d'en donner une explication naturelle que là où Le Clerc l'avait devancé[2]. Cela s'explique d'ailleurs facilement, si l'on réfléchit que, loin d'être brusque, la transition de l'ancienne croyance à l'explication naturelle des miracles, puis à la négation de l'authenitcité, fut lente et presque insensible. Il lui aurait donc fallu rompre ouvertement avec l'opinion, et il ne le pouvait ni ne le voulait, parce qu'il était encore attaché à la vieille foi, soit par son éducation, soit peut-être par un reste de piété, soit enfin à cause de l'espsit qui dominait généralement à l'époque de sa vie la plus féconde.

Quelque étroite que soit la liaison entre cette dégénération de l'exégèse et la négation de l'authénticité, il fallut cependant des causes puissantes pour faire passer de l'une à l'autre dans le dernier quart du 18e siècle, et pour rendre ce passage presque général. Sans elles, cette fatale conséquence eût été arrêtée par la force de l'habitude, ou bien il se serait opéré une réaction dans le domaine de l'exégèse elle-même. La dégradation progressive de cette science indique suffisamment l'existense de ces causes prépa-

[1] *Appendice à la religion de Moïse*, dans le journal d'Ammon et de Berthold, t. IV, p. 356.

[2] Par exemple dans l'Exode, ch. XIV.

rées de longue main dans le silence. Cette dégradation n'était point accidentelle ; elle avait ses racines dans un esprit nouveau qui se propageait de plus en plus et prenait chaque jour conscience de son avenir. La négation de l'authenticité ne pouvait donc tenir seulement de l'altération du sens : l'esprit du siècle devait avoir aussi sur elle une influence directe.

A une époque plus ancienne, on avait eu un grand respect pour le passé, et, par cela même, pour la tradition historique; ce respect était en général une suite de l'humilité. En attaquant trop vivement le passé, on aurait cru détruire les racines de sa propre existence. On ne prétendait pas se former sans modèle et uniquement par soi-même. Mais ici, comme partout, l'abus et l'exagération s'étaient attachés à un bon principe. On ne manquait pas d'hommes qui exerçaient la critique historique dans un esprit exempt de tout préjugé ; cependant on avait eu un respect excessif pour tout ce qui se présentait sous le titre d'histoire. On refusait souvent d'entrer dans les voies de la critique par une crainte secrète du terme où elles iraient aboutir.

Ce respect pour l'histoire s'affaiblit de plus en plus dans la seconde moitié du 17e siècle, en Angleterre, en Hollande et en France d'abord, puis en Allemagne après l'avènement de Frédéric II. Dans cette dernière contrée, le goût de la négation une fois éveillé, revêtit une forme très-dangereuse. Par un sentiment personnel d'orgueil, plus on avait foi dans sa supériorité sur le passé, plus on se croyait en droit de traiter cavalièrement ses monumens. Dans tous les cas, on croyait n'avoir que peu de choses à perdre, et l'outrecuidance croissait à mesure qu'on parvenait à détruire quelque édifice vénéré des anciens. Au bruit des ruines, on répondait par des cris de triomphe. Joignez à cela que l'amour allait aussi diminuant, l'amour qui a le pouvoir d'étendre, d'élargir notre individualité par l'adoption d'individualités étrangères ; et avec cet amour se perdaient les forces de l'intelligence : on se croyait en droit de rejeter ce que l'on était incapable de comprendre.

Ce changement général dans la disposition des esprits à l'égard de l'histoire ne doit jamais être perdu de vue quand on re-

cherche les causes du discrédit où sont tombés les livres saints, et spécialement le Peutateuque. D'autres l'ont dejà fait remarquer : tout ce qui s'applique spécialement à ces livres repose sur une idée générale : par exemple, les systèmes élevés contre Homère sont un produit du même sol sur lequel ont germé les hypothèses dirigées contre l'Ecriture-Sainte. C'est ce qu'observe fort bien Schubarth : « On crut pouvoir chercher dans son propre » fond tout ce qui compose et entretient la vie. La tradition, où » l'on avait été habitué jusqu'alors à puiser conseils, éclaircisse- » mens, éducation, doctrine, dut naturellement perdre beau- » coup de son crédit et de son importance. Un esprit de contra- » diction violent, téméraire jusqu'à l'impudence, s'éleva de plus » en plus contre elle; et cette même tendance à l'isolement, qui » cherche à se débarrasser d'une contrainte gênante par rapport » aux livres saints, s'attaqua ensuite à toute espèce de tradition, » pour la mettre entièrement de côté [1]. »

(*Traduit de l'allemand*).

[1] *Idées sur Homère et sur son siècle*, p. 236.

Critique Historique.

EXAMEN DES ACCUSATIONS
PORTÉES
CONTRE LE PAPE BONIFACE VIII,
ET RÉFUTATION DES ASSERTIONS DE SISMONDI ET D'AUTRES AUTEURS.

Deuxième article [1].

Conduite publique de Boniface. — Examen de ce que dit Salvandy de sa conduite à l'égard de la famille Colonne. — Cette famille refuse de le reconnaître pour pape. — Leur rébellion. — Siége de Palestrine. — Calomnies touchant Guido. — Comment furent traités les Colonne après le siége de Palestrine. — Calomnies contre les derniers momens de Boniface. — Leur réfutation.

II. « Jusqu'ici, nous nous sommes arrêtés sur le commencement du pontificat de Boniface. Nous voudrions pouvoir présenter à nos lecteurs le corps admirable de doctrines qu'il formula dans la basilique de Saint-Pierre le jour de son couronnement. Mais, comme les limites ne nous le permettent pas, nous renvoyons ceux qui désirent le connaître à l'ouvrage du savant continuateur de Baronius [1]. Nous recommandons encore le même ouvrage à ceux qui veulent se former une idée exacte des grandes transactions publiques du pontificat de Boniface. Ils trouveront

[1] Voir le 1er article au n° 30, t. v, p. 405.

[1] Raynaldus, t. XIII, p. 164.

dans les documens qu'il y a rassemblés avec soin d'amples matériaux pour rectifier les vues erronées trop souvent répandues sur sa conduite à l'égard des autres nations. Ainsi ils pourront se convaincre que toutes ses négociations, l'exercice de son influence et de son pouvoir eurent pour but, non pas de semer la discorde, d'enflammer les haines, d'allumer le feu de la guerre, mais de pacifier l'Europe, de secourir les princes et les prélats opprimés, de terminer les différens entre les états. Il y avait à peine quelques jours qu'il était assis sur la chaire de saint Pierre, lorsqu'il porta son attention sur les besoins qui se faisaient sentir de toutes parts de la Suède à la Sicile, de l'Espagne à la Tartarie. La vigueur qu'il déploya dans toutes ses mesures, ses efforts pour gagner les hommes par les voies douces de la persuasion, et, quand elles ne réussissaient pas, par des moyens énergiques, apparaissent à chaque page de son *Registre*, et peuvent être remarquées dans les extraits donnés par Raynaldus. Nous ne pourrions qu'ajouter très-peu à ces matériaux, bien que notre désir serait de parler des faits principaux de son pontificat, et notamment de ses relations avec la Sicile. Mais, ce que nous nous sommes proposé, c'est de faire connaître principalement le caractère et la conduite de Boniface; nous devons donc nous occuper de la partie de sa vie qui a été plus spécialement dénaturée. Nous voulons parler de ses contestations avec la famille des Colonne, de la prétendue persécution qu'il leur fit subir, de la destruction de leurs forteresses, et de la cité de Palestrine, l'ancienne Prœneste, des peines intérieures qui en furent la suite, et de sa mort.

» Nous commencerons par donner une analyse concise, mais fidèle, de la manière dont Sismondi rapporte ces démêlés, puis nous comparerons sa narration avec les documens contemporains. Il nous apprend donc que Boniface déploya, surtout dans cette affaire, toute la violence de son caractère; voici comment il rapporte les évènemens :

1° « Il y avait dans le sacré collége deux cardinaux de l'illustre maison des Colonne (Pierre et Jacques), qui s'étaient d'abord opposés à l'élection de Boniface, puis avaient été induits par

tromperie à l'approuver. Il cite le témoignage de Ferretti et de Pipinus. Ils étaient assez puissans pour manifester leur mécontentement.

2° » La haine de Boniface les porta probablement à embrasser le parti du roi de Sicile (c'est-à-dire du roi d'Aragon); au moins ce fut le prétexte dont il se servit pour lancer contre eux le décret violent qui les dépouilla de leurs chapeaux de cardinaux.

3° » Les Colonne répondirent à cette bulle violente par un manifeste dans lequel ils déclaraient qu'ils ne reconnaissaient point Boniface pour pape ou chef de l'Eglise; que Célestin n'avait eu ni la volonté ni le droit d'abdiquer, et que l'élection d'un successeur pendant sa vie était nécessairement nulle et illégitime.

4° » Ce manifeste augmenta la rage du pape : il confirma sa première sentence, et il lança, sous forme de croisade, une déclaration de guerre contre les Colonne. On leva une armée, et, sous la direction de deux légats, quelques villes, qui appartenaient à cette famille, furent prises. Toutefois, Palestrine repoussa leurs efforts.

5° » Alors Boniface appela (nous assure-t-on) pour diriger le siége le célèbre général Guido de Montefeltro, qui était alors frère franciscain. « Il lui ordonna, en vertu de son vœu d'obéis-
» sance, d'examiner de quelle manière la ville pourrait être
» prise, lui promettant une absolution plénière pour tout ce
» qu'il ferait ou conseillerait contrairement à sa conscience. Guido
» céda aux sollicitations de Boniface : il examina les fortifications
» de Palestrine, et, voyant qu'il était impossible de s'en empa-
» rer les armes à la main, il alla trouver le pape; il le supplia
» de l'absoudre encore plus expressément de tous les crimes qu'il
» avait commis ou qu'il pourrait commettre en donnant son
» avis. Après s'être assuré de cette absolution : « Je ne connais
» qu'un seul moyen, dit-il : c'est de promettre beaucoup et de
» tenir peu. » Quand il eut conseillé cette conduite perfide, il
» retourna à son monastère. »

6° » Boniface, en conséquence, offrit aux assiégés les termes les plus avantageux : il promit des faveurs aux Colonne si, sous

trois jours, ils paraissaient devant lui. La ville fut délivrée, mais aussi le perfide conseil fut suivi.

7° » Les Colonne furent avertis secrètement que, s'ils paraissaient en présence de Boniface, ils exposeraient leur vie, et ils se retirèrent à une grande distance. »

Nous doutons qu'une histoire quelconque puisse jamais égaler cette narration sous le rapport de la partialité et des assertions sans fondement. Nous allons examiner chaque partie séparément.

D'abord tout ce qu'il dit de l'origine des démêlés entre Boniface et les *Colonnesi* (c'est ainsi qu'on les appelle ordinairement) est faux. Les deux cardinaux ne s'opposèrent pas à son élection; ils ne furent pas induits par tromperie à voter pour lui. Voici sur quoi nous appuyons ces assertions.

La narration de Ferreti est une fable; l'inimitié dont il parle est une fiction insoutenable, ou plutôt démentie par des témoignages certains. En effet, Sismondi se contente d'y faire allusion en termes généraux [1]. D'un autre côté, les Colonne, dans le manifeste qu'ils publièrent et envoyèrent par toute l'Europe, afin d'indiquer les raisons pour lesquelles ils ne voulaient pas reconnaître l'élection de Boniface et son droit à la papauté, insinuent, il est vrai, d'une manière vague, qu'il eut recours à des moyens honteux pour procurer l'abdication de Célestin [2]; mais ils ne paraissent pas élever aucun doute sur la régularité de l'élection de Boniface. Or, si les Colonne avaient été trompés, comme le suppose Ferreti, n'auraient-ils pas fait naître, au moins aux yeux de

[1] Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, p. 136.

[2] La manière dont ce document parle de ces moyens confirme ce que nous avons dit plus haut relativement aux allégations sur ce sujet. « Item, ex eo quod in renuntiatione, ipsius multæ fraudes et doli..... in» tervenisse *multipliciter asseruntur.* » Des ennemis placés sur les lieux n'auraient-ils pas, s'ils l'avaient pu, donné le fait d'une manière plus certaine, surtout quand leur cause le demandait?— Apud Raynald., page 227.

ses ennemis, des doutes sérieux sur la validité de sa nomination? Ce silence a certainement une grande force. Boniface, d'un autre côté, dans sa réponse aux libelles des Colonne, déclare que ces cardinaux votèrent pour lui en suivant la forme ordinaire, c'est-à-dire par voie de scrutin. «Et ils ne peuvent pas prétendre avoir » fait les susdites choses par crainte, puisque c'est par la voie du » scrutin des cardinaux, selon la coutume de l'Eglise qu'ils nous » ont choisi et nommé pape, dans un tems où ils n'avaient rien à craindre de nous[1]. » Boniface eût-il osé avancer en leur présence cette assertion, qu'ils n'ont jamais contredite, ni alors ni plus tard, si son élection avait été manifestement irrégulière; si, loin d'avoir été choisi par leurs suffrages, il s'était nommé pape lui-même. Le cardinal Stéphanésius nous apprend que Boniface fut, suivant la coutume, élu pape par voie de *scrutin* et *d'accession*. Le suffrage de tous les cardinaux avait été unanime[2]. Saint Antonin nous apprend expressément que les deux Colonne furent les premiers à voter pour Boniface[3].

II. L'inimitié de Boniface les porta-t-elle à embrasser le parti du roi d'Aragon? Nous répondons que Boniface ne fit point preuve de cette inimitié. Aussitôt après son élection, il fut l'hôte de cette famille; il se confia sans crainte à elle dans son château de Zagoloro, et, comme il le reconnaît lui-même, il y fut traité avec une grande bienveillance[4]. Nous trouvons aussi dans le *Registre* de

[1] « Nec possent supradicta metu proponere se fecisse, qui nos in scruti » nio, more memoratæ ecclesiæ, cardinalium elegerant, et nominaverant » eligendum in papam, quando de nobis timendum non erat. Bonif., » *Bulla*, ap. *eundem*, ad an. 1297, n. 37.»

[2] « In summum pontificem scrutinio accessioneque eligitur. » P. 617; Vid. lib. 1, cap. 1, *De elect. Bonifac.*, p. 642.

[3] *Chronic.* ad an. 1295; pars, III, tit. 20.

[4] Et post electionem..... in castro tunc ipsorum, quod Zagolorum dicitur, et quod per dictum Jacobum tunc temporis tenebatur..... hospitati fuerimus confidenter, etc. Bonif., *ubi sup.*

Boniface, conservé dans les archives du Vatican, des faveurs accordées à cette famille pendant la seconde année de son pontificat [1]. Quelle est donc la cause de cette dissension, et à quoi doit-on l'attribuer? Nous répondons qu'on doit lui assigner une double cause, et que tout le tort fut du côté des cardinaux. Si nous en croyons Sismondi, ce différend fut une affaire de jalousie de Boniface contre cette noble famille, au lieu que ce fut d'abord une querelle de famille dans laquelle on appela le pape. Le cardinal Jacques Colonne avait trois frères : Mathieu, Odon et Landolphe, qui devaient partager avec lui les vastes possessions de la famille. Par un acte du 28 avril 1292, conservé danc les *archives Barberini*, et publié dans un ouvrage intéressant et important pour cette partie de l'histoire [2], ces trois frères cédèrent au cardinal l'administration et la possession de tous les biens, à condition cependant qu'ils entreraient en partage du profit de l'administration, mais sans lui imposer l'obligation d'en rendre compte. Le cardinal s'appropria la possession complète de tous ces biens, au point de laisser ses frères dans une indigence absolue [3]. Ceux-ci eurent recours au pape, qui prit avec justice leur cause en main, et le somma en vain de rendre justice à ses frères. Tous ces faits sont mentionnés dans la *bulle* de déposition portée contre le cardinal; mais Sismondi n'en parle pas. A l'entendre, on s'imagine qu'il était le plus innocent des hommes, et que Boniface n'était qu'un tyran. Bien loin qu'il ait lutté contre la famille entière des Colonne, un des frères, Landolphe, fut nommé capitaine dans l'expédition de Palestrine [4].

[1] *Regest.* vol, II, n° 442. Dispensat. Jacobo nato nobilis viri Pet. de Columna, clerico romano.

[2] Petrini, *Memorie Prænestine*, Rome, 1795, in-4°.

[3] Considerantes fore indignum, ut quibus de unâ substantiâ compe'it *æqua successio*, alii abundanter affluant, *alii paupertatis incommodis ingemiscant*, quos tamen (les cardinaux) rationibus, precibus sive minis nequivimus emollire. Bonif., *Bull* ap. Rayn., an. 1297, n.29.

[4] Ap. Petrini, p. 419.

La seconde cause de ce différend fut celle que signale Sismondi, tout en ayant l'air d'en douter, c'est-à-dire l'affection des Colonne pour la maison d'Aragon, alors en guerre avec le pape. Cet historien nous porterait naturellement à croire que Boniface commença tout d'abord par lancer sa bulle contre les Colonne. Mais *écoutons l'autre partie*, écoutons le pape lui-même. Il nous apprend que Frédéric d'Aragon avait envoyé des émissaires dans ses domaines pour lui faire des ennemis; qu'ils avaient trouvé un appui et un bon accueil dans la famille des Colonne; qu'elle les avait même aidés et assistés; pour lui, suivant les principes du Saint-Siége, toujours plus porté et à la douceur et à la clémence qu'à la sévérité, il chercha tantôt à les gagner en les traitant avec une douceur paternelle, tantôt en leur adressant des paroles de réprimande pleines de charité [1]. Comme il ne réussissait pas, il eut recours aux menaces, leur montrant la flèche aiguisée, avant de détendre l'arc. Tout fut inutile. Boniface alors demanda que, comme gage de leur fidélité, une garnison composée de ses soldats fût reçue dans leurs forteresses : c'était un droit que tout seigneur avait coutume de réclamer dans le cas où il avait des doutes sur la fidélité de ses vassaux. Ils refusèrent, et le pape eut recours à d'autres moyens, mais non pas encore immédiatement [2].

[1] Eos studuit (Apost. sedis benigna sinceritas) nunc paternæ lenitatis dulcedine alloqui, nunc verbis charitativæ correctionis inducere. Bonif. *Bull.*, ap. Rayn., *ubi sup.*, n. 28.

[2] Boniface n'a jamais fait allusion à un outrage que plusieurs écrivains contemporains rapportent lui avoir été fait par Étienne Colonne, qui lui tendit des embuches et pilla son trésor. Ce silence peut paraître une dénégation suffisante de ce fait; mais nous croyons devoir citer quelques-uns des témoignages qui l'établissent :

Nam et ipse dicebat quod Stephanus (Sciarra) de Columnâ suum thesaurum fuerat depredatus; propter quod inter ipsum Bonifacium et dictos Columnenses summa discordia extitit suscitata. Amalaricus, dans *Rer. ital. script.*, t. III, p. 435 — In Roma fu grandissima divisione e

III. Le document d'où nous avons extrait ces déclarations publiques de Boniface est celui que Sismondi appelle une *bulle violente*, à laquelle, nous dit-il, ils répondirent par un manifeste qui contestait ses droits à la papauté. Là encore Sismondi est aussi exact qu'à l'ordinaire : le manifeste des Colonne parut presque en même tems que la bulle, et probablement il eut l'avantage d'être publié le premier.

Mais nous devons suppléer à une ou deux omissions importantes de Sismondi. Sa narration porterait naturellement à conclure que les Colonne n'imaginèrent de nier le droit de Boniface au pontificat, que pour répondre à sa bulle, et par forme de représailles. Or, examinons un peu la chronologie des évènemens. Le lecteur doit savoir que ce document, abrégé par Sismondi, porte la date du 10 MAI 1297. La déclaration des deux cardinaux, oncle et neveu, contre la validité de l'élection de Boniface, avait déjà acquis avant cette époque, une telle publicité, que, le SAMEDI 4 du même mois, ce dernier envoya Jean de Palestrine, un des clercs de sa chambre, vers le cardinal Pierre Colonne pour lui intimer l'ordre de comparaître devant lui, parce qu'il désirait lui demander, en présence des autres cardinaux, s'il le reconnaissait ou non pour être le pape légitime. Les deux cardinaux, au lieu d'obéir, s'enfuirent de Rome, pendant la nuit, avec plusieurs de leur famille [1]. Les Colonne eux-mêmes reconnaissent, dans leur libelle

quistione e guerra tra papa Bonifacio VIII, e quei della Colonna, perocchè i Colonnessi rubarano un grandissimo tresoro al detto papo. *Cronica di Bologna*, *ib.*, t. XVIII, p. 301. — Eodem anno Columnenses Romani accesserunt et derobaverunt magnum thesaurum auri et argenti Dno papæ Bonifacio. *Chronicon Estensa*, *ibid.*, t. XV, p. 344. Elle est en général très hostile à Boniface. — Nobiles etiam de Columna inimicos habebat, contra quos processit, quia Stephanus de Columna ipsius papæ fuerat prædatus thesaurum. Georgii Stellæ *Annales genuenses*, lib. II, *Ib.*, t. XVIII, p. 1020.

[1] Pierre Dupuy, *Histoire particulière du grand différend entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel*; dans de Thou, *Append.*, tom. VII, p. IX et 33.

ou manifeste, qu ce message leur fut envoyé[1]. On ne sait pas où ils se cachèrent d'abord ; mais il est certain que le 10 au matin ils se trouvaient à Lunghezza, dans une maison appartenant à la famille des Conti, avec l'écrivain apostolique Jean de Gallicano, deux frères mineurs, Déodat Rocci du Mont Prenestine, le fameux Jacopone de Todi, qui, plus tard, se fit remarquer par sa grande piété, et un notaire de Palestrine, Dominique Léonardi, à qui ils firent écrire le manifeste dans lequel ils déclaraient que Boniface n'était point pape, manifeste que Sismondi nous représente comme une réponse à la bulle publiée à Rome, à deux milles de là, le même jour, et probablement sur le soir; ce *libelle*, comme les contemporains l'appellent avec raison, ils l'envoyèrent dans toutes les directions[2], et portèrent l'audace jusqu'à l'afficher aux portes et à le placer sur l'autel de Saint-Pierre[3]. Est-il étonnant qu'après cet acte impudent, ce défi porté au pouvoir

[1] Dicendo vos velle scire utrum sitis papa, prout in mandato per vos facto, si mandatum dici debet, per mag. Joannem de Penestre, clericum cameræ, continebatur expressè. Ap. Raynald. p. 228.

[2] Bernard Guido dit : « Deinde Domini Jacobus et Petrus de « Columpna, patruus et nepos cardinales, videntes contra se motum pa- » pam, *libellum* famosum conficiunt contra ipsum, quod ad multas par- » tes dirigunt, asserentes in eodem ipsum non esse papam, sed solum- » modo Cœlestinum. Unde citati à Bonif. papa non duxerunt comparen- » dum, et facti sunt contumaces. » Dans *Rerum Ital. script.*, t. III, p. 670. Ce passage semble faire allusion à quelque libelle publié avant la sommation faite par l'intermédiaire de Jean de Palestrine. Voici ce que dit à ce sujet Amalricus Augerius : « Jacobus patruus et Petrus ejus » nepos de domo Columnensium, tunc ecclesiæ Romanæ cardinales, con- » tra ipsum Bonifacium quemdam libellum famosum composuerunt, et » ad plures et diversas partes ipsum transmiserunt, et publicari fece- » runt; asserentes in ipso libello dictum Bonifacium non esse papam, » sed Cœlestinum Papam V, quem captum ipse detinebat. » *Ibid.*, page 435.

[3] *Histoire*, etc., *ubi sup.*, p. 34.

spirituel et temporel de Boniface, il ait eu recours aux armes, et proclamé la guerre contre ce clergé contumace et ses vassaux rebelles? Ses amis répondirent à son appel ; les états voisins lui envoyèrent des troupes[1], ou, comme le peuple de Forli, s'emparèrent des châteaux qui appartenaient à ses ennemis [2], en sorte qu'il ne leur resta plus que Palestrine.

VI. Cette cité avait été depuis le commencement des différens, la place forte des Colonne, le lieu dans lequel ils avaient formé tous leurs complots, le refuge où ils pouvaient se retirer avec sécurité. — Boniface tourna donc toutes ses forces contre cette ville. Nous n'avons aucun commentaire à faire sur ce point.

V. Mais nous arrivons à l'histoire de Guido de Montefeltro. D'abord, nous nous permettrons de demander quels témoignages historiques prouvent la perfidie de Guido, dont Sismondi parle avec tant *d'assurance*, sa présence au siége, ou l'avis qu'on lui fait donner? Il en cite trois, il est vrai ; celui du Dante, de Fereti et de Pipinus [3], ennemis mortels du pape. Entre la narration des deux derniers, il y a des contradictions frappantes ; il y en a une, au moins, que nous aurons occasion de faire remarquer ; de plus, Ferreti, comme l'observe très bien Muratori, n'est, sur ce point, ni un meilleur garant ni un meilleur guide que le poète dont il cite les propres paroles. De plus, il a évidemment composé toute cette narration, au sujet de Boniface, d'après des ouï-dire et des rapports calomnieux, puisqu'il se sert de ces expressions : *comme l'on dit, comme on le rapporte;* c'est la remarque que fait le savant critique italien. On pourrait peut-être s'a-

[1] Florence, par exemple : « Il commune di Firenze vi mandò in servigio del papa seicento tra balestrieri e pavesari crociati con le sopransegne del commune di Firenze. » Gios. Villani, *ubi sup.*, p. 37 ; Simon della Tosa *Cron. sub anno* 1297. Orvieto, au rapport de Manenti, et Matelica tinrent la même conduite. Ap. Petrini, p. 148.

[2] *Annales Forolien.*, dans R. I. S., t. XII, p. 174.

[3] Page 140.

larmer en voyant Sismondi renvoyer, pour ces autorités, à l'ouvrage de Muratori, sans se donner la peine d'insinuer que ce judicieux éditeur rejette, dans ces mêmes pages, comme des fictions et des calomnies les passages qu'il rapporte. Voici ce qu'il dit de Ferreti :

« Ce que Ferretus raconte ici de Boniface VIII et de Guido, » auparavant comte de Montefeltro, avait déjà été publié; en effet, Dante l'avait consigné dans ses écrits peu d'années avant » Ferretus... *Mais aucun homme de probité ne voudra ajouter foi » au récit de ce méfait*... Ferretus a pris cela des deux mains, » dont le récit du poète satirique porté qu'il était lui-même à » médire. Quant à la source où cet auteur a puisé toute l'histoire » de ce pontife, *tissue en entier de calomnies et presque d'injures*, » le lecteur pourra facilement le comprendre par ces paroles qu'il » prononce quelquefois, *on dit, on rapporte*. En effet, ces paroles, sans aucun doute, indiquent les bruits calomnieux qui » couraient parmi le peuple, trompé par ces *fameux libelles*, » comme on les appelait, composés par les Colonne, chassés de » Rome. Au reste, les écrivains contemporains vantent les grandes vertus et les belles actions de Boniface, comme on peut le » voir dans Raynaldus [1].»

Cependant cet auteur, si bien caractérisé par Muratori, est le

[1] « Quæ hic habet Ferretus de Bonifacio VIII et Guidone antea Montis » Feretri comite pervulgata jam sunt; eadem enim paucis ante Ferretum » annis litteris consignarat Dantes Aligherius..... *Sed probrosi hujus » facinoris narrationi fidem adjungere nemo probus velit*..... Ferretus » hæc à satyrico poetâ ambabus manibus excepit, quippe et is ad maledicendum pronus. A quo autem fonte hauserit hic auctor universam » ejusdem pontificis historiam, *contumeliis ubique ac pæne maledictis » contextam*, conjicere poteris, lector, ab illis verbis quæ aliquando intermiscet, *dijudicant, ferunt;* ea siquidem procul dubio indicant » *iniquos vulgi rumores corrupti à famosis*, ut aiunt, *libellis* Columnensium urbe depulsorum. Ceterum illustres ipsius virtutes et præclare » gesta enarrant coævi scriptores apud Raynaldum quem vide. *Note* à Ferretus, *ubi supra*, p. 969.

seul que Sismondi suive implicitement, sans même insinuer à ses lecteurs qu'il y a une autre version.

Maintenant, Guido de Montefeltro put-il aller au siége, ou donner le conseil perfide que le Dante lui attribue? Nous voyons de fortes raisons pour en douter, et même pour nier complétement le fait. Guido de Montefeltro, dont la postérité régna longtems avec honneur en Italie, sous le nom de duc d'Urbin, fut célèbre pendant sa vie comme général, et d'abord comme ennemi déclaré de l'Église. En 1286, il se réconcilia avec le Saint-Siége [1], et lui resta fidèle; enfin, dégoûté du monde et de ses vanités, il demanda la faveur de changer son casque contre le capuchon, et son baudrier contre l'humble cordon de saint François.

Le père Wadding nous a conserve la lettre adressée par Boniface au provincial des Franciscains de la Marche, dans laquelle il donne son consentement à ce pieux désir, qu'il regarde comme venant évidemment de Dieu [2]. L'acte est daté d'Anagni, 23 juillet 1296. Dans le mois de novembre suivant, il prit l'habit à Ancône. Ce changement remarquable dans sa vie frappa fortement tous ceux qui en furent témoins : aussi le trouvons-nous rapporté dans presque toutes les chroniques contemporaines. Mais si l'on suppose qu'après quelque tems le moine se transforma de nouveau en soldat, parut encore sur les champs de bataille, et commanda au siége de Palestrine, est-il probable qu'un événement aussi étrange n'ait pas été consigné dans l'histoire? Cependant on n'en parle nulle part. Wadding observe, avec raison, que la simple affirmation faite par des témoins graves et compétens, qu'il persévéra jusqu'à sa mort dans la sainte humilité et la prière continuelle, mérite certainement plus de confiance que les fictions des poètes [3]. Personne, nous croyons, n'inclinera à

[1] *Istoria Fiorentina* di Giachetto Malespini, cap. CCXXVIII, dans *Rer. Ital. Script.*, t. VIII, p. 1045.

[2] *Annales Minorum*, t. V, ed. 2, a. fol. 349.

[3] At domestici testes, et serii scriptores, dicentes hominem in sanctâ

douter de la vérité de cette assertion, appuyée sur le témoignage de Marianus et de Jacques de Péruge, écrivains contemporains. Nous allons présenter quelques extraits de plusieurs auteurs également contemporains, afin de donner plus de force à cet argument.

Les *annales de Cesène*, parlent ainsi de Guido : « En 1296, et » le 17 novembre, Guido, comte de Montefeltro, chef de guerre, » entra dans l'ordre des frères Mineurs. Dans le courant de 1298, » le jour de la dédicace du bienheureux Michel, il entra dans la » voie de toute chair à Ancone, et y fut enseveli [1]. »

Ricobaldus de Ferrare dit simplement : « Guido, comte de » Montefeltro, auparavant vaillant chef de guerre, ayant abdiqué » le siècle, entre dans l'ordre des Mineurs, et y meurt [2]. » Et dans un autre ouvrage, il déclare qu'il vivait encore alors, et dit : « En » ce tems, Guido, comte de Montefeltro, vaillant chef de guerre, » ayant déposé les honneurs du siècle, entra dans l'ordre des Mi- » neurs, où il sert maintenant dans le camp du bienheureux Fran- » çois [3].

religione et perpetuà oratione reliquos vitæ dies transegissse, et quam laudabiliter obiisse, præferendi sunt pœtarum commentationibus. *Ibid.*, fol. 351.

[1] Millmo CCLXXXXVI die XVII novembris, Guido, Comes Montis Feretri, dux bellorum, fratrum Minorum est religionem ingressus. Currente MCCXCVIII die Dedicationis B. Michaelis in civitate Anconæ est viam universæ carnis ingressus et ibi sepultus. Dans *Rerum Ital. scipt.*, t. XIV, p. 114. Ce passage confirme la date assignée par Wadding, d'après Rubeus, à la mort de Guido.

[2] Guido Comes de Montefereto, quondam bellorum dux strenuus, abdicato sæculo, ordinem Minorum ingreditur, in quo moritur. *Compilatio Chronologica*, *ibid.*, t. IX, p. 255.

[3] Hoc tempore Guido, Comes de Monteferetro, dux bellorum strenuus, depositis honoribus sæculi, Minorum ordinem ingressus est, ubi hodie militat in castris B. Francisci. *Hist. Imperatorum*, *ibid.*, p. 144.

Les chroniques de Bologne s'expriment ainsi sur son compte : « 1296. Le conte Guido de Montefeltro, noble et vaillant par » ses faits d'armes...... ayant abandonné le monde, entra dans » l'ordre des frères Mineurs, où il finit sa vie [1]. »

Le silence de toutes les chroniques sur un événement aussi extraordinaire est certainement un argument puissant contre les assertions d'adversaires déclarés et placés à une grande distance de la scène. Plusieurs autres considérations concourent encore à nous les faire rejeter. Nous devons placer en premier lieu leurs contradictions sur les circonstances importantes ; ainsi Ferreti le fait aller au siége de Palestrine, considérer les fortifications, et prononcer qu'elles sont imprénables ; alors, comme Sismondi qui le suit, il lui fait demander, avant de donner son conseil perfide l'absolution *de commettre le crime* [2]. D'un autre côté, Pipinus nous apprend qu'il refusa positivement de se rendre à l'appel du pape, s'excusant sur son grand âge et sur ses vœux, et qu'il envoya seulement à Boniface sa suggestion déloyale [3]. Or, cette opposition sur un fait ainsi palpable et aussi important, à savoir si Guido se rendit au siège et y commanda, cette opposition entre les deux seuls historiens qui le rapportent, n'est-elle pas évidemment fatale à toute la naration? En second lieu, nous devons signaler l'absence totale de documens sur ce sujet dans le *registre* de Boniface. On comprend sous ce nom la copie original, de tous les documens publiés pendant le règne d'un pape ; leur collection sert à former le corps des Archives papales. Celles de Boniface se composent de plusieurs gros volumes (il y en a un pour chaque an-

[1] 1296. Il conte Guido di Montefeltro, nobile e strenuo in fatti d'armæ.. abbandonato il mondo, entro nell ordine dei frati Minori, dove finì sua vita. *Cronica di Bologna*; *ibid.*, t. XIV, p. 299.

[2] *Ubi sup.*, p. 970.

[3] « Qui cum constantissimè recusaret id se facturum, dicens se mundo renuntiasse, et jam esse grandævum, papa respondit, etc. » *ib.*, p. 741.

née), dans lesquels sont écrits jour par jour, par une très-belle main et sur papier vélin, les lettres, rescrits ou décrets qu'il a publiés ; ils se divisent en deux classes, et la seconde classe comprend ce que nous nommons les *lettres curiales*. Lorsque, lisant la vie active de Boniface, nous voyons que, nonobstant son changement continuel de résidence, tous les documens y sont admirablement transcrits, sans aucune rature, sans aucun signe de confusion, nous sommes portés à nous former une idée avantageuse de l'ordre et de la régularité de son administration ecclésiastique et civile, mais l'absence totale de tout document relatif à un fait supposé de son règne équivaut à une négation de l'existence de ce fait.

Mais venons au cas particulier qui nous occupe ; nous avons trouvé dans le second volume de son *registre* (ép. 63) une lettre par laquelle Conrad de Montefeltro, *citatur ad curiam*, est sommé de se rendre à Rome pour affaires, et une autre dans les *épitre curiales* (n° 2), par laquelle Guido lui-même reçoit l'ordre de se rendre, sous un certain délai, dans la même ville, afin que le pape puisse conférer avec lui sur des affaires importantes et relatives à la pacification de l'Italie. De plus, nous avons vu dans le registre l'acte qui nomme Landolfe Colonne chef de l'expédition et un autre document semblable relatif à Mathieu Colonne, qui se déclara aussi contre sa famille[1]. Or, si une seconde sommation a été faite à Guido, directement ou par ses supérieurs, est-il croyable qu'il n'existe ni dans cette collection, ni dans les autres parties des archives papales, aucune trace de cet ordre qui l'appelait au camp, et des appointemens qu'il dut recevoir pour commander ou pour diriger par ses conseils les opérations du siege ? Le fait est cependant certain.

Sans nous contenter de nos propres recherches, nous avons eu recours à l'obligeance et à l'expérience du préfet des archives papales, et nous l'avons prié de faire une perquisition plus exacte.

[1] Lib. III, ep. 598.

Non seulement le savant prélat nous a communiqué avec une grande bonté le résultat de ses recherches, mais de plus il l'a fait connaître au public dans un essai qu'il vient de publier. Nous empruntons à son ouvrage le passage suivant qui suffit pour le but que nous nous proposons : « Que dirons-nous de l'avis que » l'on suppose avoir été donné par Guido de Montefeltro au même » Boniface, relativement au siége de Palestrine, qu'il refusa d'en- » treprendre, vu que pour le faire il devait nécessairement com- » mettre une faute, dont, au reste, Boniface se serait montré tout » disposé à l'absoudre? C'est là une invention du Dante, Gibelin » déclaré. Sollicité plusieurs fois par la même personne de cher- » cher dans les archives du Vatican, s'il y a quelque document » sur ce sujet, nous affirmons n'en avoir point trouvé. — Preuve » certaine qu'il n'en existe pas. La lettre, au moins, par laquelle » Boniface appelait Guido, aurait dû se présenter à nos regards ; » mais il ne s'en trouve aucune trace dans le registre du Vatican[1]. » Cette absence de tout document dans cet endroit est, ce nous semble, un argument concluant contre ce fait prétendu. Enfin nous regardons cette narration comme une fable, et nous sommes convaincus que la conduite perfide qu'elle suppose n'a pas été suivie.

Quant à la dernière partie du récit de Sismondi, nous nions que Boniface ait fait les propositions dont il parle, ou que la ville lui ait été remise à des conditions qu'il viola, ou que les Colonne, avertis qu'ils exposaient leurs jours, aient réfusé de paraître en sa présence et pris la fuite. Mais avant de réfuter ces assertions, nous devons revenir un peu sur nos pas. Après avoir publié leur manifeste, les principaux de la famille restèrent à Palestrine, et, le 4 septembre, on savait que les hostilités allaient commencer ; alors les autorités municipales de Rome tinrent dans le capitole une assemblée solennelle, et envoyèrent une députation à Palestrine pour engager les Colonnesi à s'humilier devant le pape, et à se soumettre. Ils promirent tout ce qu'on leur demanda, et des députés adressés à Boniface, qui se trouvait à Orvieto, intercé-

[1] *Diplomatica pontificia*, Rome, 1841, p. 23.

dèrent en leur faveur. Il se laissa gagner et leur assura le pardon, à condition qu'ils se soumettraient, eux et leurs châteaux[1]. Mais au lieu d'exécuter leur promesse, ils reçurent dans leur ville François Crescenzi et Nicolas Pazzi, ennemis mortels du pape, et quelques envoyés du roi d'Aragon, avec lequel il faisait alors la guerre. Alors, et seulement alors, d'abord le 18 novembre, et ensuite le 14 décembre, il prit ses dernières mesures pour la guerre[2]. Cet acte, ou ce traité, ne peut donc être celui dont parle Sismondi ; mais nous avons cru devoir rapporter son histoire, afin de montrer le caractère de ceux avec lesquels Boniface eut à lutter, et la nature de ces luttes.

La ville de Palestrine fut aussi vigoureusement attaquée que défendue, la question est de savoir si elle fut à la fin livrée à des conditions qui ne furent point tenues. Non, répondons-nous sans hésiter, et nous en avons des preuves qui sont, à nos yeux, concluantes. En 1311, Clément V, étant à Avignon, permit qu'un procès fût intenté à la mémoire de Boniface, par Philippe, roi de France, Nogaret, les Colonne et ses autres ennemis. Les préliminaires ne montraient pas en lui le désir d'être favorable à son

[1] Après avoir rapporté la conduite des députés, d'abord à l'égard des Colonne, puis à son égard, il ajoute : « Nos igitur illius vices gerentes, » qui mortem non fecit, nec delectatur in perditionem virorum, et filios.., » humiliter revertentes suaque recognoscentes peccata ad pœnitentiam » libenter admittit, præfatis schismaticis, hostibus atque rebellibus... » (suivent les conditions.) gremium non claudemus quin eos totaliter » redeuntes, sic misericorditer et benignè tractemus. Quod sit gratum » Deo, honorabile nobis et Ecclesiæ, et ex nostris, et ipsius Ecclesiæ actibus, exemplum laudabile posteris relinquamus. » Ap. Petrini, ex *Archiv. S. Angeli*, p. 420. Combien ces expressions de Boniface et son portrait tracé par nos historiens modernes nous donnent une idée différente de son caractère! Qui peut en lisant ces paroles s'empêcher de croire qu'il aurait agi envers eux avec une grande bonté ?

[2] Voir Petrini, p. 147

prédécesseur. On voit, dans la bulle publiée à ce sujet, un éloge pompeux du roi, qu'il déclare complétement dégagé de tout motif condamnable, tandis qu'il ordonne de retrancher de son *Registre* toutes les lettres et tous les décrets portés contre la France. Cet ordre fut exécuté, comme l'attestent les volumes; mais heureusement des copies se trouvaient entre les mains des amis de Boniface. Pleine liberté fut accordée à quiconque la désira, d'intenter des accusations contre lui. Les Colonne lui reprochèrent le crime que lui impute Sismondi, c'est-à-dire d'avoir reçu la soumission de leur ville et de leurs forteresses, à condition « *per bullas et solennes personas* » (en présence des ambassadeurs ou des députés de Rome); que sa bannière serait seulement arborée sur leurs murs, mais que, pour eux, ils en conserveraient la possession. Nous pouvons apporter deux réponses à cette accusation; l'une est plus courte, nous la renvoyons à la fin [1]; l'autre, plus détaillée, a été mise au jour par le cardinal François Cajetan, qui la tira des mémoires renfermés dans les archives du Vatican. Voici les points principaux de ces réponses, que nous corroborerons par d'autres argumens.

1° D'abord il est clair qu'un traité semblable n'a pas été conclu avec les Colonne, puisqu'ils allèrent eux-mêmes se jeter aux genoux du pape et lui demander grâce. Sismondi veut nous faire croire qu'avertis du danger auquel ils exposaient leur vie, s'ils se rendaient auprès du pape, ils prirent la fuite et ne reparurent pas devant lui. Mais le cardinal Cajetan prouve qu'ils se rendirent de Palestrine à Rieti vêtus de noir, la corde au cou, et se prosternèrent devant lui, l'un d'eux s'écriant : « J'ai péché, mon » père, contre le ciel et contre vous, et je ne suis plus digne » d'être appelé votre fils..., et vous nous avez punis à cause » de nos péchés. » Pour attester la vérité de ce récit, qui est en contradiction si manifeste avec celui de notre historien, Cajetan en appelle aux cardinaux et aux prélats alors présens, et au prince de Tarente, qui était sur les lieux, et qui n'hésite pas à la

[1] Ap. Petrini, p. 431.

reconnaître [1]. Grand nombre de témoignages confirment encore cette narration. Pipinus la rapporte à sa manière. Il dit que les Colonne parurent devant le pape vêtus de noir et la corde au cou, et que le pape « voyant avec peine leurs larmes, leurs con» fessions et leurs prières, comme un aspic sourd, n'eut aucune » compassion d'eux [1]. » Mais le cardinal Cajetan et d'autres encore réfutent cette assertion. Une *Chronique d'Orvieto* dit qu'ils furent reçus « par la cour romaine avec une grande joie [2]. » — Villani, qui prétend que la ville fut prise et détruite par trahison, ajoute que « les Collonesi, clercs et laïques, se rendirent à » Rieti, et se jetèrent aux genoux du pape *pour lui demander par-» don; qu'il le leur accorda, et leva l'excommunication portée con-» tre eux* [3].» — Paolino di Piero, ennemi de Boniface, dit qu'ils allèrent *solliciter leur grâce*, « que le pape la leur accorda avec » douceur et avec bonté (*graciosamente e di buon aria*), et leur » donna l'absolution de l'excommunication portée contre eux; » *alors, la ville de Palestrine fut détruite, conformément au » traité* [4]. »

2° Quand ils se rendirent à Rieti, la ville était déjà au pouvoir du pape, son général en avait pris possession. Est-il probable que le pape voulût alors se contenter de planter sa bannière sur ses murs, ou entrer en accommodement avec des rebelles soumis?

3° Le cardinal nie que des bulles semblables à celles dont on parle existent ou puissent être produites.

4° Il prouve qu'aucun ambassadeur, aucun médiateur, n'avaient été présens; que les Colonne avaient eux-mêmes amené, afin d'intercéder pour eux, ceux qu'ils représentent comme tels.

5° Il montre combien est fausse l'assertion que le pape, après

[1] Petrini, *ubi sup.*

[2] *Ubi sup.*, p. 757.

[3] Ap. Pet., p. 422.

[4] *Ubi sup.*, p. 39.

[5] *Cronica*, dans R. I. S., t. 11, p. 55.

leur avoir accordé le pardon, et avoir imposé une pénitence à Étienne Colonne, envoya des cavaliers pour le tuer.

Tels sont les argumens en faveur de Boniface. Il est inutile de répéter que l'historien des *Républiques italiennes* n'a pas jugé à propos de faire mention de ces documens, ni même d'insinuer qu'ils existent. Mais la cause de Boniface fut solennellement examinée et jugée dans le concile général de Vienne, convoqué et tenu en 1312 en grande partie dans ce seul but, et ces documens sont extraits des pièces de son procès : c'est ainsi qu'elles sont appelées dans les archives du Vatican. La décision du concile lui fut entièrement favorable ; sa mémoire fut vengée des imputations flétrissantes en présence de ses ennemis ecclésiastiques et civils. On l'accusa d'hérésie, de sortilége, d'idolâtrie et d'incrédulité. Pour preuves d'idolâtrie, on allégua qu'il avait gravé son portrait sur quelques-uns des présens qu'il avait faits aux églises : il voulait donc, disait-on, être adoré. Il ne croyait pas à la présence réelle, car il tournait le dos à un autel quand il célébrait le saint sacrifice. Pour toute réponse, on se contenta de rappeler les larmes abondantes qu'il répandait en célébrant les divins mystères, et les présens magnifiques qu'il fit à plusieurs autels [1].

Nous devons maintenant nous hâter de parler de ses derniers momens, sujet non moins défiguré que la première partie de sa vie publique. Il est un point sur lequel tous les historiens s'accordent, il est vrai, à lui rendre justice, c'est la grandeur d'âme, l'intrépidité qu'il montra quand il fut pris par ses ennemis. Guillaume de Nogaret avec des soldats français, et Sciarra Colonne qui, avec sa famille, avait depuis longtems oublié le pardon de Rieti, accompagné d'une bande de ses partisans, entrèrent par trahison dans Anagni, la ville favorite de Boniface. Ils parcoururent les rues en criant : « Longue vie au roi de France, mort à Boniface! » Le peuple glacé d'effroi ne leur opposa aucune résistance, et les deux bandes, après avoir forcé les portes du palais, entrèrent sé-

[1] Raynald., *Ex Processu*, p. 550, ad an. 1312.

parément, et par des voies différentes, dans l'appartement où se trouvait le pape. Boniface, sur ces entrefaites, s'était revêtu de ses habits pontificaux : assis sur son trône (ou, comme le rapporte Sismondi, prosterné devant l'autel), un crucifix à la main [1], ce vénérable vieillard attendit avec calme ses ennemis. L'impétueux Sciarra, à la tête de sa bande, l'épée à la main, et ne respirant que vengeance, se précipita vers l'appartement de Boniface, mais il s'arrêta irrésolu et troublé en présence de son suzerain. Guillaume de Nogaret le suivait avec les siens, et, moins confus, il le menaça insolemment de le traîner à Lyon, et de l'y faire déposer dans un concile général. Boniface répondit avec un calme et une dignité qui humilièrent l'audacieux Français, et rabattirent son arrogance. « Voici ma tête, voici mon cou ; catholique, pape » légitime et vicaire de J.-C., je supporterai avec patience d'être » condamné et déposé par des hérétiques [2]. Je désire mourir pour » la foi du Christ et pour son Eglise [3]. » Cette scène qui, à notre grand étonnement, n'a pas encore exercé le pinceau de l'artiste, présente plus que tout autre fait historique le triomphe du moral sur la force brutale, la fascination exercée sur la passion et sur l'injustice, sur un esprit qui a la conscience de sa dignité, et la laisse percer au dehors. Dante, lui-même, ne peut s'empêcher de contempler Boniface avec admiration, et, tout indigné contre ses ennemis, il s'écrie :

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso
E nel Vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un' altra volta esser deriso;

[1] Voir la narratiin de Villani, cap. LXIII, p. 116. Pipinus nous apprend qu'il tenait une portion de la vraie croix, et qu'il s'écria comme saint Thomas Becket ; « Aperite mihi portas cameræ, quia volo pati martyrium pro ecclesiâ Dei. p. 740.

[2] Le père de Nogaret avait été puni comme fauteur de l'hérésie.

[3] On le prouva dans son procès. Voir Raynaldus. *Ubi sup.*—Rubœus, p. 214.

Veggio rinnovellar l'aceto e'l fele
E tra vivi ladroni essere anciso [1].

Après trois jours de captivité, le peuple sortit de sa léthargie et le délivra ; il fut conduit à Rome, où il mourut trente jours après son arrivée. Que sa mort ait été accélérée par les souffrances de sa captivité, il n'y a là rien d'étonnant, si l'on considère qu'il était arrivé à l'âge avancé de quatre-vingt-six ans, et que son esprit sensible et élevé dut être puissamment affecté de l'ingratitude de ses sujets, et des insultes qu'il eut à souffrir. Mais un semblable événement ne pouvait contribuer qu'à inspirer la pitié ; il était expédient que les sympathies excitées par son arrestation fussent effacées par un spectacle d'un autre genre. Sismondi, qui prend toujours Ferretus pour guide, nous apprend que Boniface, emprisonné dans ses appartemens par le cardinal, tomba dans une passion violente, renvoya son fidèle serviteur Jean Campano, ferma à clef la porte de sa chambre, et après avoir rongé son bâton, il se frappa la tête contre le mur, de manière que ses cheveux blancs étaient tout souillés de sang : enfin, il s'étouffa sous la couverture de son lit [2].

Nous supposons que Sismondi a eu honte de suivre entièrement Ferreti; voilà pourquoi il ne dit pas qu'il broya son bâton tout entier, quoiqu'il fût assez long, (« baculum satis procerum dentibus conterit, » et encore : « baculo *minutatim* trito »); qu'il appela Beelzebub, quoiqu'il n'y eût personne dans sa chambre qui pût l'entendre, et qu'il était possédé du démon [3]. En France, en

[1] Je vois dans Alagna (Anagni) entrer la fleur de lis,
Et le Christ captif dans la personne de son vicaire.
Je le vois une seconde fois devenu un objet de dérision.
Je vois renouveler pour lui le vinaigre et le fiel.
Je le vois enfin mort au milieu de larrons vivans.
Purg., canto xx, v. 86 90.

[2] Sism., p. 150.

[3] *Ubi sup.*, p. 1008.

1809, on eût douté de ces détails; il a donc jugé prudent de les omettre, se contentant d'emprunter à la narration de Ferreti ce qui était nécessaire pour faire un roman : car son récit est un roman depuis le commencement jusqu'à la fin. Au bas de la page citée par Sismondi, Muratori déclare formellement que tout ce récit est un *mensonge impudent* (« indignum mendacium »); il indique les sources où l'on peut trouver une réfutation complète de ces assertions. Mais faire mourir Boniface dans son lit, chrétiennement et après avoir reçu les sacremens, c'eût été plus naturel, et il n'y eût pas eu prise pour le mélodrame dans lequel Sismondi transformait son histoire. Toutefois, si cette mort était moins tragique, elle était aussi, ce nous semble, plus consolante. On prouva, dans son procès, qu'étendu sur son lit et accablé par le mal, « il récita, à la manière des autres souverains pontifes, et en » présence de huit cardinaux, tous les articles de foi ; des lettres » de notre frère, le cardinal Gentili, attestent ce fait [1]; » et de plus, on dit « qu'il déclara, en présence de plusieurs cardinaux et » d'autres personnes distinguées, qu'il avait toujours professé la » foi catholique, et qu'il désirait mourir dans le sein de l'Eglise [2]. » Nous voyons le même fait rapporté par le cardinal Stéphanésius, témoin oculaire, qui nous assure que sa mort fut très-douce; « — tandis qu'il rend au Christ sa belle âme, et qu'il ne connaît » pas la colère du juge, mais la douce et tranquille vertu du père, » comme il est permis de le croire [3]. »

Assurément, pour l'honneur de l'humanité, on eût dû au moins indiquer ces témoignages authentiques. Mais que dire de l'assertion qu'il se frappa la tête contre les murs, et de ses yeux hagards

[1] *Procès*, p. 37.

[2] *Ibid.*, p. 131.

[3] . . . . . . « Christo dum redditur almus
Spiritus, et divi nescit jam judicis iram ;
Sed mitem placidamque patris, ceu credere fas est. »

De canoniz. Cœlest.; lib. I, cap. XI, R. I. S., t. III, p. 660.

qui, à sa mort, effrayèrent les personnes présentes, si nous en croyons Ferreti, qui ajoute que son corps fut jeté dans la terre, surchargé d'un couvercle de marbre ? Que dire de ses mains et de ses doigts déchirés de ses propres dents, ainsi que d'autres le racontent [1] ? Il plut à la divine Providence de réfuter ces calomnies d'une manière éclatante, en 1605, trois cents ans, jour pour jour, après sa mort. Il fut nécessaire de démolir, dans la basilique du Vatican, la chapelle que Boniface avait fait construire pour sa sépulture : son corps fut alors exhumé. Son cercueil (c'était un sarcophage, quoi qu'en dise Ferreti), ayant été ouvert, son corps fut retrouvé entier et presque sans corruption ; une douce expression respirait encore dans ses traits, et il était si bien conservé, que l'on pouvait encore distinguer les veines les plus déliées. Des médecins l'examinèrent soigneusement, et un notaire dressa un procès-verbal authentique de l'état dans lequel on l'avait trouvé, et des superbes habits pontificaux qui le recouvraient. On trouve, à ce sujet, de plus grands détails dans Rubœns [2]. Or, il est certain que la nature ne guérit ni ne cicatrise les blessures une fois qu'on est mort ; et cependant on ne trouva pas sur sa tête la moindre trace de ces blessures ; la peau était intacte; quant aux mains, que l'on prétend avoir été rongées, elles étaient si parfaites, « qu'elles remplirent d'admiration tous ceux qui les virent. »

Il est tems de terminer. Nous en avons assez dit, ce nous semble, pour prémunir les lecteurs contre les assertions tranchantes des historiens sur des matières semblables. Toutefois, que l'on nous permette encore une ou deux remarques. Quoique le caractère de Boniface fût, sans aucun doute, austère et inflexible, il n'y a aucune preuve qu'il ait été cruel ou porté à la vengeance. Quand il envoya Jean de Palestrine vers le cardinal Colonne, il pouvait facilement envoyer une compagnie de ses gardes, qui l'auraient traîné devant lui. Quand les Colonne parurent en sa

[1] « Morì, secondochè per più si disse, di rabbia, e mangiandosi le mani. » — Paoli di Piero, *Ubi sup.*, p. 65.

[2] P. 346.

présence, à Riéti, ils étaient entièrement en son pouvoir; cependant il ne leur fit aucun mal. Ce fait ne renverse-t-il pas les insinuations de Sismondi, qui l'accuse d'avoir cherché à les tuer? De plus, il oublia les torts de Guido de Montefeltro et de Ruggieri d'Oria, autre ennemi mortel de l'Eglise [1]. Quand, après avoir été délivré, il rentra dans Rome, au milieu d'un triomphe, sans exemple jusqu'alors, le cardinal Stéphanésius nous apprend que le peuple saisit un de ses principaux ennemis (Muratori suppose que cet ennemi était Sciarra Colonne ou Nogaret), et le traîna devant lui : il pouvait facilement s'en défaire ; cependant il lui pardonna et le renvoya [2]. De même, quant frère Jacopone tomba entre ses mains, il le traita avec douceur, et se contenta de l'enfermer, tandis que d'autres auraient jugé qu'il avait mérité la mort par sa conduite [3]. Ces exemples de clémence et de bonté, auxquels nous pourrions en ajouter d'autres, doivent contribuer puissamment à faire apprécier le caractère de Boniface.

De plus, nous n'avons pas trouvé dans les écrits de ses ennemis, même les plus hostiles, la plus légère insinuation contre sa conduite sous le rapport des mœurs, ce qui prouve beaucoup en sa faveur, si l'on se rappelle qu'il a été attaqué avec plus de fureur qu'aucun autre des souverains pontifes. L'accusation d'avarice, si souvent portée contre lui, tombe devant la libéralité qu'il déploya dans les dotations ecclésiastiques, et les présens qu'il fit aux Eglises, et spécialement à celle de Saint-Pierre. Sa justice paraît avoir été universellement reconnue. Hallam atteste l'équité de

[1] Questi Ruggieri dell' Oria era molto stato gran nemico della Chiesa e del re Carlo, al quale a prego della reina e di don Jacomo, Bonfazio che allora era papa, benignamente a graziosamente perdonò. Paolino di Piero. p. 50.

[2] *Ubi sup.*, p. 459.

[3] Voir l'histoire admirable de ce saint homme (quoiqu'il eut été égaré par un zèle malentendu) dans le 10e vol. du délicieux ouvrage de Digby (*Mores Catholici*), p. 407. Les pages précédentes sont consacrées à Guido de Montefeltro.

son jugement entre l'Angleterre et la France [1]. Il réconcilia les républiques de Gênes et de Venise ; et toutes ses négociations tendaient constamment à rétablir la paix entre les puissances. Ses démarches, même les plus énergiques, n'avaient pas d'autre but. Florence, au rapport de Dino Compagni, le chargea de prononcer quelle compensation elle devait à Giano della Bella [2]. Les habitans de Bologne, ainsi que nous l'apprend Mathieu de Griffonibus, lui envoyèrent trois ambassadeurs, et il fut choisi pour arbitre entre eux, Ferrare et Modène [3]. Velletri le nomma podestat, ou son gouverneur principal. Pise, par un mouvement spontané, lui confia le gouvernement de sa république, et lui paya un tribut annuel ; et quand il lui envoya un gouverneur, il lui fit promettre par serment d'observer ses lois, et d'employer l'argent qu'il toucherait pour la défense de l'état [4]. Enfin, Florence, Orvieto, Bologne, lui firent élever à grands frais des statues pour lui témoigner leur reconnaissance et leur admiration [5]. Nous ne parlerons pas de ses talens littéraires; personne ne les lui a contestés, et le sixième livre des *Décrétales* les préconisera aussi longtems que subsistera l'Eglise de J.-C., qui a des promesses d'immortalité.

THE DUBLIN REWIEW, V. XI, n. XXII, p. 541-549.

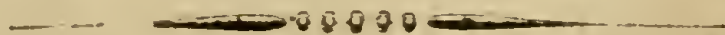
[1] *Europe in the Middle Ages;* ubi sup.

[2] *Cronica*, lib. I, dans *R. I. S.*, t. IX, p. 478.

[3] *Memoriale Historicum. Ibid.*, t. XVIII, p. 131.

[4] Rub., *ex Archiv. S. Aug.*, p. 90.

[5] « Dicto anno (1301) statua sive imago Papæ Bonifacii VIII, posita fuit in palatio Bladi. » *Cronica di Bologna* dans *R. I. S.*, tom. XVIII, page 304.



Rationalisme contemporain.

PREMIÈRE ÉTUDE; M. COUSIN.

Ire PARTIE; M. COUSIN JUGÉ PAR SES PAIRS.

Premier article.

Jugement de M. Gatien-Arnout.

De la méthode ecclectique. — Ses défauts. — Exposition du système ontologique de M. Cousin. Panthéisme. — Fatalisme. — Comment M. Cousin entend nos mystères. — Résultat de son enseignement.

Après avoir été successivement disciple de Condillac, de M. Laromiguière, de M. Royer-Collard, des Écossais, de Kant, de Platon et de Proclus, M. Cousin, méditant sur ces variations de son esprit, pensa qu'elles venaient de ce que tous les systèmes sont en partie vrais et en partie faux. Il prononça dès lors le mot d'*Éclectisme*, comme il le raconte lui-même.

Éclectisme signifie *choix*. En thèse générale, choisir suppose cinq choses; savoir : que l'objet cherché est au nombre des objets actuellement existans; que ces objets sont à notre disposition; que nous savons quel objet nous cherchons; que nous savons comment il faut le chercher; que nous savons enfin à quels signes le reconnaître. Dans l'ordre particulier de la philosophie, l'Éclectisme suppose, 1° que la vérité philosophique est au nombre des opinions émises jusqu'à ce jour; 2° que ces opinions nous sont toutes connues; 3° que nous savons bien quel est l'objet de

la philosophie; 4° que nous savons quelle est la méthode philosophique; 5° enfin, que nous savons à quel signe se reconnaît la vérité philosophique.

Or, *premièrement*, si M. Cousin a affirmé que la vérité philosophique est au nombre des opinions émises jusqu'à ce jour, il ne l'a nullement prouvé; car sa théorie de l'erreur, qui lui sert de première preuve *à priori*, outre qu'elle n'est pas la vraie théorie de l'erreur, ne prouve pas, car son tableau historique des opinions passées, qui est sa seconde preuve *à posteriori*, outre qu'il est très incomplet est souvent infidèle; ne prouve pas, car son tableau du présent, dans lequel il montre les peuples d'Europe s'accordant pour chercher à concilier tous les élémens du passé dans un système de politique pondérée, mêlée d'anarchie, d'aristocratie et de démocratie, qui est sa troisième preuve, ne prouve pas.

Secondement, M. Cousin a dit lui-même plusieurs fois qu'il ne connaissait pas les opinions de l'Orient, antérieures aux tems de la Grèce. Les premiers tems de la Grèce ne sont guère moins inconnus. On discute tous les jours sur les véritables opinions de Platon et d'Aristote. Tous les sophistes donnent lieu à autant de discussions qu'ils en soutenaient eux-mêmes autrefois. Les Alexandrins, les Pères de l'Église, les Scholastiques, sont souvent cités; mais qui les lit? Quand on veut dire avec vérité ce que l'on a sérieusement pensé, l'on est forcé de proclamer qu'une grande partie des opinions philosophiques est une vaste inconnue.

Troisièmement, il n'est pas très facile de savoir quel est l'objet même de la philosophie, tel que M. Cousin le donne à concevoir en ses derniers ouvrages. « Car, selon lui, les idées sont les seuls » objets propres de la philosophie, et les idées sont la pensée sous » sa forme naturelle, la forme adéquate de la pensée, la pensée » elle-même se comprenant et se connaissant; les idées n'ont » qu'un seul caractère, c'est d'être intelligibles, et elles sont seu- » les intelligibles; elles ne représentent rien, absolument rien » qu'elles-mêmes, et seules elles existent : les idées sont Dieu; et » la philosophie est le culte des idées seules, et elle est essentiel- » lement identique à la religion. »

Quatrièmement, M. Cousin ne dit que quelques mots sur la ma-

nière d'étudier l'histoire de la philosophie. En revanche, il s'étend longuement sur la méthode à suivre pour découvrir en soi et par soi la vérité philosophique.

Cinquièmement, enfin M. Cousin ne dit nulle part à quel signe on peut reconnaître la vérité philosophique, parmi les opinions mêlées de vrai et de faux.

Donc, trois conséquences suivent de là : — La première, c'est que M. Cousin n'a pas démontré la vérité du principe fondamental de l'Éclectisme. Soumis à l'analyse, ce principe paraît vrai seulement dans ce sens : que l'homme n'adopte aucune erreur qui n'ait quelque affinité avec la vérité. Il est faux dans les autres sens. — La seconde conséquence est que M. Cousin n'a pas pu appliquer son principe d'Éclectisme : car il avoue n'avoir étudié qu'une partie de l'histoire de la philosophie, et peut-être que, quelquefois, même celle-là, il l'a étudiée dans un esprit un peu systématique : *son siége était fait.* — La troisième conséquence est que M. Cousin n'a pas voulu appliquer son principe d'Éclectisme. Cela est démontré par l'analyse de la méthode recommandée par M. Cousin, par l'indication de la marche qu'il suit habituellement, et surtout par l'exposé du système qu'il a enseigné en dernier lieu.

Ce dernier système de M. Cousin est d'une incontestable beauté comme œuvre d'art et de construction logique. En voici la charpente [1] :

Exposision méthodique du système de M. Cousin.

I.

Définitions. La substance est ce qui ne suppose rien au-delà de soi relativement à l'existence, ou ce qui est en soi et par soi,

[1] Les quelques remarques dont j'accompagne ici l'exposition méthodique du système de M. Cousin ne sont pas toutes les objections qu'on peut lui faire : mais elles sont fondamentales. On fera bien cependant de lire l'exposition du système d'un seul trait et de ne s'occuper de ces remarques qu'à une seconde lecture.

suivant l'étymologie; *ens in se et per se subsistens* (*substans*, *substantia*[1]).

Ce qui ne suppose rien au-delà de soi, relativement à l'existence, est dit absolu ou infini.

Axiome. Deux absolus ou infinis sont absurdes.

Syllogisme. La substance est absolue ou infinie, suivant la définition.

Or, l'absolu ou l'infini est un, suivant l'axiome. Donc, la substance est une, ou il n'y a qu'une seule substance[2].

Scholie. Substance et être sont deux termes synonymes.

II.

Définitions. Dieu est l'être, comme l'a si bien dit Moïse : je suis celui qui suis, c'est-à-dire l'être en soi et par soi absolu.

L'absolu ou infini est dit nécessaire.

Axiome. Modus essendi sequitur esse. L'être a ses modes, qui sont de même nature que lui.

Syllogisme. Dieu est l'être nécessaire, suivant la définition.

Or, l'être nécessaire a des modes nécessaires, suivant l'axiome.

Donc Dieu a des modes nécessaires[3].

[1] En définissant ainsi la substance, M. Cousin a donné à ce mot un sens différent de celui qu'on lui donne ordinairement ; il en avait le droit. Mais dans la suite il s'en est servi dans le sens ordinaire; il ne le devait pas. Cette duplicité de sens pour le même mot engendre l'une de ses erreurs fondamentales, le panthéisme.

[2] Cette doctrine n'est autre que le panthéisme de Spinosa. De plus il est à remarquer que le principe logique de la doctrine de Spinosa fut aussi une définition de la substance, que M. Cousin n'a guère fait que répéter.

[3] M. Cousin tombe encore, au sujet du mot *nécessaire*, dans la même faute qu'il a commise sur le mot *substance*. Cette seconde faute amène sa seconde erreur fondamentale, le *fatalisme universel*.

III.

Définition. Les modes de Dieu sont des idées.

Or, 1° en tant qu'être infini et un, Dieu a nécessairement l'idée d'unité et d'infini.

2° Dieu n'a pas cette idée sans le savoir ; mais il sait nécessairement son mode comme il se sait lui-même. En tant qu'être sachant en même tems qu'être su, Dieu est deux. La dualité est variété. Le divers est fini. L'idée de variété et de fini est la second idée de Dieu.

3° Ces deux idées n'existent pas en Dieu sans lien ni union ; mais un intime rapport les unit nécessairement, procédant de l'une et de l'autre, et coéxistant à toutes deux. L'idée de ce rapport de l'unité à la variété et de l'infini au fini est la troisième idée de Dieu.

Et ces trois idées sont les trois modes nécessaires de l'être nécessaire, absolu, infini, qui est l'être en soi et par soi, ou l'unique substance. Pour désigner ces idées à ceux qui écoutent, on est obligé de les nommer l'une après l'autre, successivement ; mais, en réalité, il n'y a point de succession entre elles ; elles existent simultanément ; et tout ensemble, Dieu est *unité, variété et rapport de l'unité à la variété* ; ensemble, il est *infini, fini et rapport du fini à l'infini ; unité qui se développe en triplicité, et triplicité qui se résout en unité ; unité de triplicité qui est seule réelle ; mais qui périrait tout entière, sans une seule de ses trois idées*. Car ces trois idées sont les modes de Dieu, nécessaires comme lui, ayant tous même valeur et constituant ensemble une unité indécomposable. Tel est Dieu, et ce Dieu n'est pas autre que le Dieu de Platon, le Dieu de l'orthodoxie chrétienne, le Dieu que prêche le catéchisme aux plus pauvres d'esprit et aux plus petits d'entre les enfans[1].

[1] Sur tout ceci, voici trois remarques :

1° Il y a d'abord un sophisme peu contestable. M. Cousin dit : Les idées sont les modes de Dieu, *concedo*. Or les idées d'infini, de fini, et

IV.

Définitions. Le phénomène est ce qui suppose quelque chose au-delà de soi, relativement à l'existence, en quoi et par quoi il est[1].

La cause est ce qui fait que le phénomène existe.

Scholie. Ce qui fait que le phénomène existe est la même chose que ce que le phénomène suppose au-delà de soi, relativement à l'existence. Ces deux propositions sont synonymes.

Phénomène et effet sont aussi deux termes synonymes.

de rapport du fini à l'infini sont en Dieu, *concedo.* Donc Dieu est infini, fini, et rapport du fini à l'infini, *nego.* C'est comme si je disais : les idées sont les modes de l'esprit humain : or, les idées de Dieu, du monde et du rapport du monde à Dieu sont dans l'esprit humain. Donc l'esprit humain est Dieu, le monde et le rapport du monde à Dieu. Mais cette dernière proposition n'est nullement incluse dans les prémisses. La conclusion légitime est seulement que les idées de Dieu, du monde et du rapport de Dieu au monde sont dans l'esprit humain.

2° Dieu à la fois infini, fini et rapport du fini à l'infini, est un assemblage de mots dont les idées répugnent à se concilier. — D'un autre côté, le Dieu à la fois infini, fini et rapport de l'infini au fini ne peut guère être que l'univers dont il ne se distingue pas. Un Dieu qui n'est pas distinct de l'univers ressemble fort à la négation de Dieu, comme un esprit qui n'est pas distinct des organes ressemble fort à la négation de l'esprit. Le panthéisme de M. Cousin est au moins frère de l'athéisme.

3° Quoiqu'on puisse faire voir beaucoup de choses dans Platon et surtout dans un mystère, il est cependant permis de douter que la Trinité, selon M. Cousin, puisse jamais être montrée ni dans la prétendue trinité platoniciene, ni dans la Trinité catholique.

[1] Cette définition du *phénomène*, par M. Cousin, donne lieu à la même remarque que la définition de la substance, ainsi que l'usage qu'il fait ensuite de ce mot. Ces deux fautes n'en font qu'une et engendrent la même erreur, le panthéisme.

Axiome. Tout phénomène suppose au-delà de soi la substance.

Corollaire. La substance est cause.

Syllogisme. Les objets dont l'ensemble est le monde, et ceux dont l'ensemble est l'humanité, sont des phénomènes, suivant la définition : car chacun d'eux suppose quelque chose au-delà de soi, relativement à l'existence.

Or, les phénomènes se rapportent à la substance et à la cause qui est Dieu, suivant l'axiome et ce qui précède. Donc, le monde et l'humanité sont les phénomènes de Dieu.

V.

L'apparition des phénomènes de Dieu est la création.

Les phénomènes de Dieu ont le même caractère que lui.

C'est pourquoi la création est nécessaire, absolue et infinie[1].

VI.

La création, manifestation de Dieu, le manifeste nécessairement tel qu'il est avec ses idées ou ses modes.

C'est pourquoi, 1° le monde en général, première partie de la création, est nécessairement un. L'idée d'un et d'infini, qui est un mode nécessaire de Dieu, est aussi un mode nécessaire du monde.

2° Le monde est nécessairement divers. L'idée de variété et d'infini, qui est un mode nécessaire de Dieu, est aussi un mode nécessaire du monde.

3° Le monde est nécessairement alliance d'unité et de variété (un et divers, *uni-vers*).

L'idée du rapport de la variété à l'unité et du fini à l'infini, qui

[1] Les idées de *création* et d'*infini* sont contradictoires. Une créature infinie ne serait pas une créature ; un infini créé ne serait pas un infini. Le panthéisme supprime de fait la création. M. Cousin a supprimé la chose, tout en laissant le mot.

est un mode nécessaire de Dieu, est aussi un mode nécessaire du monde.

Cette unité, cette variété, et ce rapport de l'unité à la variété, est la vie du monde, sa durée, son harmonie et sa beauté : c'est aussi ce qui fait le caractère bienfaisant de ses lois.

De même dans l'astronomie, la physique et la mécanique, il y a nécessairement :

1° Loi d'attraction : c'est l'idée d'unité et d'infini ;

2° Loi d'expansion : c'est l'idée de variété et de fini ;

3° Rapport de l'attraction à l'expansion : c'est l'idée du rapport de l'unité à la variété, et de l'infini au fini.

De même dans la chimie et la physiologie végétale et animale, il y a nécessairement :

1° Loi de cohésion et d'assimilation : c'est l'idée d'unité et d'infini ;

2° Loi d'incohésion et de dissimilation : c'est l'idée de variété et de fini ;

3° Rapport de la cohésion et de l'assimilation à leurs contraires : c'est l'idée du rapport de l'unité à la variété, et du fini à l'infini.

De même, enfin, dans la simple géographie, il y a nécessairement : — 1° De grandes mers, de grands fleuves, et des plaines immenses : unité et infini ; — 2° de petites mers, des ruisseaux, des collines et des vallées : variété et fini ; — 3° Le rapport de toutes ces choses : rapport de l'unité à la variété, et de l'infini au fini.

Tel est le monde, manifestation nécessaire de Dieu, dont il représente nécessairement les modes ou les idées [1].

[1] Presque tout ceci est plein d'esprit ; mais ce n'est qu'un jeu d'imagination ; des idées flottantes avec des mots dorés. Sans doute les grands faits naturels, cités par M. Cousin, sont vrais ; mais s'il demandait sérieusement à un physicien ce qu'il pense de sa raison de la loi d'attraction des corps, ou à un chimiste ce qu'il pense de sa raison de la loi de cohésion, que répondraient ces savans?

VII.

Il n'en est pas autrement de l'humanité, seconde partie de la création.

C'est pourquoi, 1° la vie de l'humanité s'écoule nécessairement suivant des lois immuables et générales : c'est l'idée d'unité et d'infini.

2° Les lois se développent nécessairement en faits changeans et particuliers : c'est l'idée de variété et de fini.

3° Les faits se rapportent nécessairement aux lois : c'est l'idée du rapport de l'unité à la variété, et de l'infini au fini.

Ainsi l'humanité a traversé deux civilisations : elle vit la troisième.

1° La première civilisation a été celle de l'immobile Orient : idée d'unité et d'infini ;

2° La seconde a été celle de la mobile Grèce : idée de variété et de fini.

3° La troisième est la civilisation moderne, idée du rapport de l'infini au fini. — Par une suite nécessaire, la première de ces civilisations s'est écoulée aux lieux qui représentent eux-mêmes l'idée d'un et d'infini; la seconde dans ceux qui représentent l'idée de variété et de fini ; la troisième a son siége principal dans la terre de France, mélange d'unité et de variété, qui représente l'idée du rapport de l'infini au fini.

Ainsi, au sein de l'humanité, les peuples,

1° Tantôt vivent sous un ordre despotique : unité et infini ;

2° Tantôt sont emportés au souffle d'une liberté anarchique : variété et fini ;

3° Ou bien s'arrêtent dans un état qui concilie la liberté et l'ordre : rapport de l'unité et de l'infini à la variété et au fini, etc.[1].

[1] Plusieurs des faits humanitaires et sociaux cités ici ne sont pas vrais : d'autres ne le sont qu'avec des restrictions. Mais quand même ils le seraient tous, complètement, la raison qu'en donne M. Cousin n'en est pa moins imaginaire que dans le cas précédent.

Ainsi, au sein des peuples, ceux qu'on appelle les grands hommes

1° sont les représentans du peuple : unité et infini ;

2° sont eux-mêmes individus : variété et fini ;

3° sont à la fois représentans du peuple et individus : rapport de l'unité à la variété. — « Le grand homme est peuple et lui » tout ensemble ; il est l'identité de la généralité et de l'indivi- » dualité dans une mesure telle que la généralité n'étouffe pas » l'individualité, et qu'en même tems l'individualité ne détruit » pas la généralité en lui donnant une force nouvelle. Il n'est pas » seulement un individu, mais il se rapporte à une idée générale » qu'il détermine et réalise.... Le grand homme est l'harmonie » de la particularité et de la généralité ; il n'est grand homme qu'à » ce prix, à cette double condition de représenter l'esprit général » de son peuple, et de le représenter sous la forme de la réalité, » de telle sorte que la généralité n'accable pas la particularité, et » que la particularité ne dissolve pas la généralité ; que la parti- » cularité et la généralité, l'infini et le fini, se fondent dans cette » vraie grandeur humaine. »

Ainsi, tous les individus, grands ou petits, ont nécessairement trois facultés :

1° La raison, dont le caractère est l'universalité et l'absolu : unité et infini ;

2° La sensibilité, dont le caractère est l'opposé : variété et fini ;

3° La liberté dont l'office est de concilier la raison et la sensibilité : rapport du fini à l'infini [1].

Ainsi, dans la sensibilité, il y a nécessairement :

1° L'égoïsme, qui est puissance de concentration : unité et infini ;

2° La sympathie, qui est puissance d'expansion : variété et fini ;

[1] Cette théorie des facultés de l'esprit, extrêmement vague et générale, n'a vraiment pas de valeur scientifique. Elle ne s'adapte aux faits qu'en se torturant et en les torturant eux-mêmes.

3° L'alliance de l'égoïsme et de la sympathie : rapport de l'unité à la variété.

Ainsi, dans la raison, il y a nécessairement :

1° La spontanéité, qui voit l'objet entier d'une vue totale ou synthétique : unité et infini ;

2° La réflexion, qui le voit partiellement en détail ou analytiquement ; variété et fini ;

3° L'alliance de la spontanéité et de la réflexion rapport de l'infini au fini. — La spontanéité est révélation primitive, foi, religion, poésie et inspiration ; la réflexion est examen de la révélation, science, philosophie, prose et méditation ; la troisième est alliance de l'inspiration et de la méditation, de la révélation et de l'examen, de la science et de la foi, de la religion et de la philosophie, de la poésie et de la prose.

Ainsi, parmi les systèmes philosophiques nés de la raison, il y a nécessairement :

1° L'idéalisme, qui ne voit que l'esprit simple et un : unité et infini ;

2° Le matérialisme, qui ne voit que la matière multiple et plurielle : variété et fini ;

3° La conciliation du matérialisme et de l'idéalisme : rapport du fini et de l'infini.

Ainsi enfin les lois de la raison, ses élémens ou ses idées sont nécessairement :

1° L'un et l'infini ;

2° Le varié et le fini ;

3° Le rapport de l'un au varié, de l'infini au fini ; et toutes les connaissances ou sciences humaines ne sont que le développement nécessaire de ces idées, de ces élémens et de ces lois [1]. Car

[1] Si on reste dans le vrai, cela veut dire seulement que les objets perçus par nous sont finis ; que chacun d'eux nous suggère l'idée de quelque chose d'infini, et que nous concevons les objets finis comme existant dans l'infini et par l'infini ; mais qu'il y a loin de ces propositions à

la raison qu'on appelle humaine ou de l'homme ne peut pas être distincte de la raison qu'on appelle divine ou de Dieu. Elle lui est nécessairement identique, et elle n'est humaine que par cela seulement qu'elle fait son apparition dans l'homme, phénomène nécessaire de Dieu.

VIII.

L'apparition de Dieu dans l'homme, par sa raison, λογος, ou son verbe, est l'objet du dogme de Dieu fait homme, ou de la raison incarnée, ou du Verbe fait chair. Cette incarnation est nécessaire, perpétuelle, universelle ou *catholique;* elle a toujours eu lieu dans le passé, en chaque homme, à chaque instant de la vie de chaque homme ; elle a de même toujours lieu dans le présent, elle aura de même toujours lieu dans l'avenir. Tous les hommes sont frères du Christ, c'est-à-dire que ce que le catéchisme enseigne de lui seul est rigoureusement vrai de chacun d'eux.

Sans l'apparition du Verbe divin dans la chair humaine, ou sans l'incarnation de la divinité dans l'humanité, celle-ci serait vile, petite, dégradation et néant. Mais le verbe s'incarnant en elle l'anoblit, l'agrandit, la relève et la rachète. Ce rachat est l'objet du dogme de la rédemption, identique à l'incarnation, comme elle nécessaire, perpétuelle, universelle ou catholique.

Et ce Verbe rédempteur et incarné, à la fois Dieu et homme, substance divine dans une forme humaine, être infini, éternel, immense, dans un phénomène fini, passager et local, est aussi le médiateur nécessaire entre l'homme et Dieu. Nul ne peut aller à Dieu que par le Christ : c'est-à-dire que chaque homme se rattache à Dieu par la *raison*, qui est le λογος ou le verbe. Mais le

celles qui font les sciences humaines!... et comme elles ne les aident guère!... Elles sont d'ailleurs le principal fondement du système de M. Cousin.

verbe était bien avant qu'Abraham fût né, et il continue d'être avec chaque homme jusqu'à la fin des siècles; car le verbe est l'homme même, et l'homme et le verbe sont Dieu.

Tel est le système de M. Cousin, dont la beauté, comme œuvre d'art, est incontestable.

§ III. Mais, comme œuvre de science, à combien d'objections ce système ne donne-t-il pas prise? Elles sont telles qu'il ne peut guère être soutenu dans aucune de ses parties.

Cependant, en exposant ce système, et généralement par son enseignement, M. Cousin a rendu de grands services à la science. Les principaux sont : 1° D'avoir mis en honneur l'étude de l'histoire de la philosophie; 2° d'avoir agrandi le cercle de la philosophie, qu'on étouffait jusque dans les limites de la psychologie; 3° d'avoir complété l'affranchissement de la philosophie elle-même, qu'on garrottait encore trop dans les langes. Voilà le bien. — Voici le mal :

Un grand mal intellectuel, fait par M. Cousin, a été, sans contredit, de fortifier, dans la jeunesse qui l'écoutait ou le lisait, la tendance commune aujourd'hui à se contenter de grands mots qu'on ne comprend pas, à ne parler que par formules ou principes absolus, et à préférer en tout ces aperçus vagues et généraux, qui ne sont pas sans beauté, mais beauté stérile, et qui cache trop souvent une ignorance réelle sous un faux semblant de science, haillons de misère sous les oripeaux dorés du charlatan. C'est le costume du Louvre et l'habit à la mode, je le sais trop, par expérience aussi peut-être. M. Cousin, qui avait si bien tout ce qu'il fallait pour lutter avantageusement contre ce despotisme, a courbé la tête; il a sacrifié à la mode, et, en lui sacrifiant, dans sa haute position, il a augmenté la réputation du faux dieu, et rendu plus difficile d'abattre son idole. Que le vrai Dieu lui pardonne!

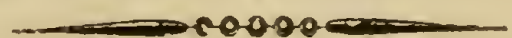
Les résultats de son enseignement ont encore été funestes à la morale par quelque point. Sa doctrine du panthéisme fataliste et optimiste ne tend à rien moins qu'à tuer la vertu dans son principe, qui est la croyance aux devoirs de lutter contre le malheur et le mal. C'est dans cette lutte, noblement soutenue, que consiste la

beauté du caractère ; trop de gens ont cru apprendre de M. Cousin à la regarder comme une chimère et une niaiserie : ils agissent en conséquence.

Enfin, sous le point de vue religieux, il n'est parvenu qu'à faire des athées, parlant mal chrétien, et parodiant le catholicisme. Beaucoup de ceux qui avaient été ses disciples se sont faits Saint-Simoniens.

GATIEN ARNOUT,
Professeur de philosophie à la Faculté de Toulouse.

Extrait du livre de M. Gatien Arnout, intitulé : *Doctrine philosophique*, etc.



Littérature orientale.

Histoire

DE LA

LITTÉRATURE HINDOUI ET HINDOUSTANI,

Par M. GARCIN DE TASSY.

TOME I. BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE[1].

Beautés de cette langue. — Extraits faisant connaître les sectes religieuses. — Sectes reconnaissant l'unité de Dieu. — Secte des Kabîr; — des Sikhs; — des Dâdû; — des Birbhan ou des Sâdh. — Les 12 commandemens; sectes sceptiques. — Vie de la Vierge par un auteur hindoustani.

Parmi le grand nombre de langues parlées dans les cinq parties du monde, et qui semblent isoler les différens peuples en empêchant les communications faciles, il en est quelques-unes qui, propagées par la conquête, la religion, la science ou le commerce, dominent des espaces de terrain considérables et servent de lien commun qui rattache plusieurs de ces nations et facilite les transactions mutuelles. Tel est le latin pour tous les peuples de l'Europe et pour l'univers catholique, l'arabe pour la plus grande partie de l'Asie et de l'Afrique et pour tous les peuples qui professent l'islamisme, le malai pour les îles du

[1] Grand in-8°. Paris, chez Benjamin Duprat, rue du cloître saint Benoît, 7; Constant Potelet, rue Hautefeuille, 4, et Ve Dondey-Dupré, rue Vivienne, 2. — Londres, chez W. Allen et compagnie, Leadenhall-Street, 7.

grand océan; tel est l'hindoustani pour la presqu'île en-deçà du Gange, où règne du reste un assez grand nombre d'idiomes plus ou moins homogènes.

Cependant, il est peut-être encore en France des amis de la littérature qui ignorent qu'il existe au-delà du Sindh une langue riche et harmonieuse dans laquelle se sont exprimés et s'expriment encore une foule d'auteurs de tous genres : poètes, prosateurs, historiens, philosophes, théologiens, dont plusieurs mériteraient d'être plus connus en Europe; langue comparativement moderne, il est vrai, car elle s'est formée précisément à la même époque où les langues de notre Occident s'élaboraient sur les débris du latin, du celte et du tudesque, mais qui, plus tôt que le français, a su s'émanciper et sortir des langes de l'enfance Quelques voyageurs ignorans ou maussades l'avaient taxée de jargon en la confondant avec le patois informe articulé dans les ports de mer, ou en lui reprochant sa triple et quadruple origine, sans réfléchir que le sanscrit, le persan et l'arabe, qui lui ont donné naissance, sont précisément les trois langues les plus belles, les plus riches et les plus harmonieuses de toute l'Asie.

Mais cette langue s'est vengée de ce reproche outrageant en continuant de produire des œuvres remarquables en tous genres; l'Europe l'en a vengée aussi en cultivant sa littérature, en traduisant ses auteurs, en l'enseignant publiquement. Si l'Angleterre n'est pas venue la première à son secours, elle a plus fait pour elle que les autres peuples, car la nature de ses relations dans les Indes lui en rendait la connaissance nécessaire; les travaux de John Fergusson, du capitaine Taylor, du capitaine Roebuck, du docteur Gilchrist, et du laborieux Shakespear : ce dernier prépare en ce moment à Londres la quatrième édition de son savant et volumineux dictionnaire.

Or, pendant que cette littérature est si florissante en Angleterre et dans ses possessions indiennes, c'est à peine si l'on en connaissait le nom en France, il y a quelques années. Si l'on réfléchit cependant aux anciennes relations des Français dans l'Hindoustan, aux établissemens qu'ils y ont encore, il y a lieu de s'étonner qu'on se soit si peu occupé d'une langue dont la con-

naissance ne pourrait qu'influer avantageusement sur la diplomatie et le commerce. Ajoutons que l'hindoustani étant répandu dans presque toute cette vaste péninsule, il ne doit pas être indifférent à la religion d'y initier les apôtres qu'elle envoie dans ces populeuses contrées : et c'est la France qui fournit la plus grande partie des missionnaires catholiques dans l'Inde.

Mais cette lacune a été comblée il y a quelques années ; le gouvernement a senti la nécessité de faciliter aux Français les moyens d'apprendre cette langue, et il a érigé une *chaire d'hindoustani* à la Bibliothèque royale, à côté des autres pour les langues orientales. L'enseignement en a été confié à M. Garcin de Tassy, qui, depuis 1828, le professe avec autant de science que de dévouement. Jaloux de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge, il a consacré une partie de sa fortune à éditer les ouvrages les plus nécessaires pour initier ses élèves à une parfaite connaissance de cette langue [1].

L'*Histoire de la littérature hindoui et hindoustani* donne le démenti le plus formel à ceux qui ont prétendu que ces langues ne valaient pas la peine d'être étudiées ; car on peut considérer cet ouvrage comme une vaste et brillante galerie, où plus de sept cent cinquante écrivains viennent tour-à-tour poser devant le

[1] Les ouvrages publiés par M. G. de Tassy, pour l'hindoustani seulement, sont : 1° *Rudimens de la langue hindoustani*, in-4, 1829 ; 2° *Appendice* au même ouvrage, contenant entre autres des lettres hindoustani originales, accompagnées d'une traduction et de *fac-simile*, 1833. 3° Les *OEuvres de Wali*, poète du Décan. Texte, *fac-simile*, traduction et notes ; in-4, 1834 ; 4° Les *Aventures de Kâmrûp*. Texte et traduction, in-8, 1834 et 35 ; 5° *Manuel de l'auditeur du cours d'hindoustani*, ou thèmes gradués, accompagnés d'un vocabulaire français-hindoustani, et du corrigé, in-8, 1836 ; 6° *Histoire de la littérature*, etc. On peut y ajouter : *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde*, et un grand nombre d'*articles* insérés dans le *Journal asiatique* et dans d'autres recueils scientifiques.

lecteur, historiens, philosophes, ascètes, théologiens, poètes, improvisateurs, satyriques, romanciers, grammairiens. Au simple énoncé de ces différens genres, on serait tenté de croire que la plupart ne rentrent pas dans le cadre des *Annales;* on se tromperait : l'Orient est essentiellement religieux ; là Dieu est dans tout, et il est bien peu de livres qui n'offrent quelque chose pour la nourriture de l'âme. Les romans eux-mêmes sont théosophiques ; les Orientaux ne les considèrent pas seulement comme des récits destinés seulement à récréer l'esprit, mais comme des paraboles instructives propres à former le cœur et à élever l'âme : aussi le lecteur européen qui les parcourt pour la première fois voit-il avec étonnement la narration interrompue de tems à autre par l'auteur pour faire des événemens qu'on vient de lire une application à la vie intérieure. Mais ce sont les poètes, surtout, qui se plaisent à rappeler et à célébrer Dieu dans leurs vers. On serait dans une étrange erreur si l'on s'imaginait que tel poète arabe, persan ou hindoustani, a célébré dans un *gazal* ou une *qacida* le vin, l'amour ou la beauté : ce sont, en y ajoutant le mythe incesssamment renouvelé du rossignol et de la rose, autant d'allégories dans lesquelles le poète timoré, craignant, pour ainsi dire, de profaner le nom de Dieu en le prodiguant dans ses chants, enveloppe des idées dont le sens n'échappe point au lecteur asiatique. Nous avons aussi, nous autres, un exemple célèbre de genre, exemple venu pareillement de l'Orient, c'est le *Cantique de Salomon*, œuvre toute spirituelle et toute chaste, blasphémée par quelques impies de notre Europe, mais sur laquelle les Orientaux n'ont jamais pris le change.

Quelques-uns, cependant, parlent sans figure : ainsi, pour ne citer que des poètes pris dans l'ouvrage de M. G. de Tassy, c'est *Jawán de Dehli*, qui s'écrie en s'adressant à Dieu, dans un élan digne d'un Chrétien : « O beauté aussi brillante que l'éclair ! » montre sans retard ton éclat ; pourquoi te caches-tu ?» C'est *Jahándár Scháh*, prince royal, qui exhale ses gémissemens dans un style biblique : « Ne m'interrogez pas sur ce que nous faisons » en passant dans le monde, le désir de le posséder nous con- » sume, et nous mourons souvent au milieu de notre course.

» Nous restons une nuit seulement dans cette maison de deuil, » et, comme la bougie, nous nous consumons en brûlant. Ja- » hândâr ! nous nous sommes attachés aux idoles de chair ; mais, » Dieu aidant, nous approchons de notre éternelle demeure (où » nous jouirons d'un objet plus digne de nous.) » C'est *Raunac* qui soupire dans le même style : « Je n'ai pas la force d'élever » mon désir au-delà. En pleurant j'ai perdu, comme le papillon, » ma vie dans le chagrin : hélas ! ô bougie du matin ! je n'ai pas » la force de faire différemment. Comment serai-je découragé par » l'effet de l'épreuve que tu me fais subir ? je n'ai pas de moi- » même la force de la supporter ; mais si tu me fais miséricorde, » ô mon Dieu ! cela me suffit. » *Gulâm-i-Muhammad Dost*, s'a- dressant au Seigneur dans une ode mystique, exprime cette belle sentence : « Celui qui n'a pas ton amour dans le cœur est » infidèle. A quoi sert la langue si on ne l'emploie à s'entretenir » avec toi ? »

Mais ce qui doit surtout intéresser les lecteurs des *Annales*, ce sont les divers systèmes religieux des novateurs qui surgissent dans l'Inde de tems à autre, et qui, la plupart, ont une tendance marquée à se rapprocher de la vérité. Nous trouvons, à ce sujet, des documens fort curieux dans l'ouvrage qui nous occupe : on nous saura gré de les passer en revue.

Le premier en date est *Kabîr*, qui, vers la fin du 15e ou au commencement du 16e siècle, de simple tisserand devint le chef d'une secte connue sous le nom de *Kabîr-Panthî*. « Tous ses ou- » vrages, dit M. G. de Tassy, respirent la croyance ferme en l'u- » nité de Dieu et l'horreur de l'idolâtrie. Il les a adressés aux » Hindous aussi bien qu'aux Musulmans. Il y tourne en ridicule » les Pandit et les Sâstra, aussi bien que les Mullâ et le Corân... » Il prêcha une réforme complète, et son zèle ne fut pas sans » succès, puisque, dans les provinces du Bengale, du Bihâr, » d'Aoude et de Malwa, on trouve encore un grand nombre de » Kabîr-Panthî, remarquables par la simplicité de leurs mœurs » et par leur bonne conduite. »

Nânak-Schâh florissait à peu près dans le même tems, et a donné naissance à la fameuse secte des *Sikhs*. Il a développé

son système dans un ouvrage nommé *Granth*, ou le *Livre par excellence;* on y trouve bien des choses empruntées aux doctrines de Kabîr. « Ce livre enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu tout-» puissant et présent partout, qui remplit tout l'espace et pé-» nètre toute la matière, et qu'on doit l'adorer et l'invoquer; » qu'il y aura un jour de rétribution, où la vertu sera récom-» pensée et le vice puni. Non-seulement Nânak y commande la » tolérance universelle, mais encore il défend de disputer avec » ceux d'une autre croyance. Il défend aussi le meurtre, le vol et » les autres mauvaises actions; il recommande la pratique de » toutes les vertus, et principalement une philanthropie univer-» selle, et l'hospitalité envers les étrangers et les voyageurs. »

Vient ensuite *Dâdû*, de la classe des cardeurs de laine; il enseigna à la fin du 16e siècle; ses écrits ont beaucoup de ressemblance avec ceux de Kabîr, auxquels il fit pareillement des emprunts. Nous reproduisons ici quelques passages extraits par M. G. de Tassy du chapitre *sur la Foi,* du livre des *Dâdû-Panthî.*

« Que la foi en Dieu caractérise toutes vos pensées, vos paroles, » vos actions. Celui qui sert Dieu ne place sa confiance en rien » autre.

» Si le souvenir de Dieu était dans vos cœurs, vous seriez capa-» pables d'accomplir des choses qui, sans cela, seraient imprati-» cables; mais ils sont en bien petit nombre ceux qui recher-» chent la voie qui conduit à Dieu.....

» O insensés! Dieu n'est pas loin de vous; il en est proche. » Vous êtes ignorans, mais il connaît toutes choses, et il distri-» bue ses dons à son gré.....

» Prenez telle nourriture et tel vêtement qu'il plaira à Dieu de » vous départir. Vous n'avez besoin de rien autre. Contentez-» vous du morceau de pain que Dieu vous accorde.....

» Méditez sur la nature de vos corps, qui ressemblent à des va-» ses de terre, et mettez en dehors tout ce qui ne se rapporte pas » à Dieu.

» Tout ce qui est la volonté de Dieu arrivera assurément; en » conséquence ne détruisez pas votre vie par l'anxiété, mais at-» tendez.

» Quel espoir peuvent avoir ceux qui abandonnent Dieu, » quand même ils parcourraient toute la terre? O insensé! les » hommes justes, qui ont médité sur ce sujet, vous disent d'abandonner tout excepté Dieu, puisque tout est affliction.

» Crois en la vérité, fixe ton cœur en Dieu, et humilie-toi, » comme si tu étais mort...

» Pour ceux qui aiment Dieu, toutes les choses sont extrêmement douces; jamais ils ne les trouveront amères, quand même » elles seraient pleines de poison; bien au contraire, ils les acceptent comme si c'était de l'ambroisie. Si on supporte l'adversité pour Dieu, c'est bien; mais il est inutile de faire du » mal au corps...[1].

» L'esprit qui n'a pas la foi est léger et volage, parce que, » n'étant fixé par aucune certitude, il change d'une chose à l'autre...

» Ne condamne rien de ce que le Créateur a fait: ceux-là sont » ses saints serviteurs qui sont satisfaits de lui...

» Dâdû dit: Dieu est mon gain, il est ma nourriture et mon » soutien. Par sa subsistance spirituelle tous mes membres ont » été nourris... Il est mon gouverneur, mon corps et mon âme. » Dieu prend soin de ses créatures, comme une mère de son » enfant... O Dieu! tu es la vérité; accorde-moi le contentement » l'amour, la dévotion et la foi. Ton serviteur Dâdû te demande » la vraie patience, et vient se consacrer à toi. »

Birbhân, reconnu comme le fondateur de la secte des *Sádh* ou des *Puritains,* répandit sa doctrine vers le milieu du 17e siècle; elle a été réduite en douze commandemens, que nous reproduisons ici: on remarquera l'identé de plusieurs d'entre eux avec le décalogue des Juifs et des Chrétiens, d'où ils sont tirés.

« 1. Ne reconnaissez qu'un Dieu qui vous a créé et qui peut » vous anéantir, auquel aucun être n'est supérieur, et que seul, » par conséquent, vous devez adorer. Il ne faut donc rendre aucun culte ni à la terre, ni à la pierre, ni au métal, ni au bois,

[1] Par ces dernières paroles, les *Dâdû-panthî* condamnent les rigueurs souvent excessives et meurtrières que les ascètes des religions brahmanique et bouddhique infligent à leurs corps.

» ni aux arbres, ni enfin à aucune chose créée. Il n'y a qu'un » Seigneur et le Verbe du Seigneur. Celui qui aime le mensonge et » pratique la fausseté, celui qui commet le crime tombe en enfer.

» 2. Soyez humble et modeste. Ne placez pas vos affections en » ce monde. Attachez-vous fidèlement au symbole de la foi; » évitez d'avoir des rapports avec ceux qui ne sont pas de votre » religion; ne mangez pas le pain de l'étranger.

» 3. Ne mentez jamais. Ne parlez jamais mal en aucun tems, » ni d'aucune chose; de la terre et de l'eau, des arbres et des » animaux. Employez votre langue à la louange de Dieu. Ne » volez jamais ni richesses, ni terre, ni animaux, ni leur pâture. » Respectez la propriété d'autrui, et soyez content de ce que » vous possédez. Ne pensez jamais au mal. Que vos yeux ne se » fixent pas sur des objets indécens en fait d'hommes, de fem- » mes, de danses, de spectacles.

» 4. N'écoutez pas de mauvais discours, ni rien autre, si ce » n'est les louanges du Créateur. N'écoutez ni contes, ni bavar- » dages, ni calomnie, ni musique, ni chant, excepté celui des » hymnes.

» 5. Ne désirez jamais rien, ni pour votre corps, ni en fait de » richesses. Ne prenez pas celles d'un autre. Dieu donne toutes » choses; vous recevrez en proportion de votre confiance en lui.

» 6. Lorsqu'on vous demande qui vous êtes, déclarez que vous » êtes *Sâdh;* ne parlez pas des castes; ne vous engagez pas dans » des controverses. Soyez ferme dans votre foi, et ne mettez pas » votre espérance dans l'homme.

» 7. Portez des vêtemens blancs, n'employez ni fard, ni col- » lyre, ni opiat, ni *menhdî;* ne vous faites aucune marque sur le » corps, ni aucun signe distinctif des sectes sur le front; ne por- » tez pas de chapelet, ni de rosaire, ni de joyaux.

» 8. Ne mangez ni ne buvez jamais aucune substance eni- » vrante, ne mâchez pas de bétel, ne respirez pas de parfums, ne » fumez pas de tabac, ne mâchez ni ne sentez de l'opium; ne te- » nez pas vos mains levées, et n'inclinez pas votre tête devant des » idoles ou des hommes.

» 9. Ne commettez point d'homicide; ne faites violence à

» personne ; ne donnez point de témoignage capable de faire con-
» damner un accusé ; ne prenez rien par force

» 10. Qu'un homme n'ait qu'une femme, et une femme un
» seul mari ; que la femme obéisse à l'homme.

» 11. Ne prenez pas le costume d'un mendiant ; ne sollicitez
» pas d'aumônes, et n'acceptez pas de présens. Ne craignez pas la
» nécromancie et n'y ayez pas recours. Connaissez avant d'avoir
» confiance. Les assemblées des gens pieux sont les seuls lieux de
» pélerinage. Saluez ceux d'entre eux que vous rencontrerez.

» 12. Que les *Sádh* ne soient pas superstitieux quant aux jours,
» aux lunaisons, aux cris et aux figures des oiseaux et des qua-
» drupèdes. Qu'ils ne cherchent que la volonté de Dieu. »

» Nous voyons, par ce qui précède, continue M. G. de Tassy, que les *Sádh*, qu'on peut nommer les unitaires indiens, n'adorent que le Créateur seul. Ils le nomment *Satkara*, ou l'auteur de la vertu, et *Satnám*, c'est-à-dire le vrai Nom. A cause de cette dernière expression, qu'ils appliquent à la divinité, on les nomme quelquefois *Satnámí* ; mais cette dénomination s'applique spécialement à une autre secte. Leur culte est extrêmement simple. Ils rejettent toute espèce d'idolâtrie. Ils ne vénèrent pas le Gange plus que les autres rivières. Toute espèce d'ornemens leur est défendue. Ils ne saluent pas et ne prêtent pas serment. Ils se privent de tous les usages du luxe, tels que tabac, bétel, opium et vin. Ils n'assistent jamais aux spectacles des bayadères..... Les villes où il y a le plus de *Sádh* sont Dehli, Agra, Zaïpur, Farrukhâbâd. Ils tiennent une grande réunion annuelle dans l'une de ces villes. »

L'unité de Dieu a encore été enseignée entre autres par *Bábá-Lál*, et par *Rám Mohan Ráé*, mort il y a peu d'années à Londres, et dont les travaux et la croyance sont déjà connus de nos lecteurs [1].

Nous aurions à enregistrer ici un grand nombre d'autres réformateurs indiens, si le plan de l'auteur n'eût été de donner la biographie de ceux-là seuls, qui ont écrit en hindoui ou en hindoustani.

[1] Voir *Annales*, t. VII, p. 363 ; t. IX, p. 421, et t. XVIII, p. 42.

A côté de ces hommes, dont les systèmes peuvent avoir les plus heureuses influences en faveur de la vérité, nous voyons dans le même ouvrage un *Bakhtawar* professer de désolantes doctrines et trouver plus facile de vivre dans le pyrrhonisme que de chercher à connaître Dieu et l'homme.

Un sceptique d'un autre genre est *Adham*, qui a composé une espèce de *Vie des saints*, dans laquelle il a introduit indifféremment les dévots personnages des religions chrétienne, hindoue et musulmane. On y remarque entre autre la vie de la sainte Vierge; dans un manuscrit du *British museum*, la mère de Dieu est représentée dans un dessin, avec son fils, de la même manière que nos peintres et nos dessinateurs la reproduisent. Les vers qui accompagnent ce dessin rappellent la légende du Corân sur la naissance de Jésus; ils sont trop curieux pour que nous les omettions.

« Ceci nous représente la noble Marie lorsque, après avoir mis » au monde Jésus le Messie, être parfait, qui fut engendré sans » père, les gens de sa famille étant venus la trouver, lui dirent : « Est-ce toi qui as mis au monde cet enfant? Si tu nous fais connaître la vérité, c'est bien; sinon n'oublie pas que nous sommes disposés à punir de mort le mensonge. » Ayant entendu » ces mots, elle dit sans émotion : « Gens de Nazareth, pourquoi » m'interrogez-vous? Cet enfant est né de moi, sans que j'aie » commis une faute.....» Comme néanmoins on la tourmentait » encore, elle ajouta : « Demandez à cet enfant lui-même comment a eu lieu sa naissance, car, pour moi, je n'en sais absolument rien; j'en jure par Dieu. » Alors ses compatriotes s'adressèrent à l'enfant : « Raconte-nous toi-même, lui dirent-ils, » ce qui s'est passé. » Jésus répondit : « Je suis prophète, je vous » apporte les ordres de Dieu; je suis le souffle du Très-Haut; » je suis l'illustre Messie. Ma mère est Marie, et mon père, c'est » Dieu. » Les habitans de Nazareth ayant entendu ce discours, » dirent à Jésus : « Fais un miracle pour que nous croyons à la « vérité de ce que tu nous annonces. » — « Eh bien! dit Jésus, par » la grâce de Dieu, je ressusciterai les morts, je rendrai la clarté » aux yeux des aveugles, et la santé aux corps des lépreux. » Ses » compatriotes, désireux d'éprouver la vérité de cette assertion,

» demandèrent qu'on apportât des cadavres. Effectivement, on en » transporta un grand nombre dans leur bière, et on les plaça de- » vant Jésus. Il ne les eut pas plus tôt vus, que s'adressant à chacun » d'eux en particulier, il lui dit : « Lève-toi, Dieu te le permet ! » » Alors tous ces cadavres furent rendus à la vie. Tel fut l'ordre » de Dieu. De leur côté, des aveugles accoururent, dans l'espoir » de la guérison. En effet, ils recouvrèrent tous la santé au nom » du Tout-Puissant. Alors les gens de Nazareth reconnurent que » Jésus était vraiment un prophète ; ils crurent et embrassè- » rent la religion qu'il annonçait. Mais l'enfant alla se placer de » nouveau entre les bras de sa mère, qui l'abreuva de son lait » pur. Plus tard, sa propre nation le persécuta ; mais il est inu- » tile d'entrer dans aucun détail là-dessus. A la fin, le prophète » Jésus s'étant délivré des mains du peuple, monta au ciel, où il » vit éternellement. »

Parmi les poètes hindoustanis, nous avons remarqué un musulman converti au christianisme (peut-être dans une secte protestante), auteur d'une traduction en vers des dix commandemens de Dieu ; il se nomme *Faiz-i-Macîh*, ou Grâce du Christ. On trouve aussi dans cette langue un certain nombre de livres à l'usage des chrétiens, tels que catéchismes, hymnes, traductions de la Bible, et surtout du nouveau Testament, instructions, prières, etc.; mais la plupart ont été publiés par les sociétés protestantes.

Tels sont en partie les curieux renseignemens que l'on trouve dans ce recueil, digne à tous égards de trouver place dans une bibliothèque d'élite : aussi a-t-il mérité d'être publié à l'imprimerie royale de France, sous les auspices de la Société asiatique de Londres. Le premier volume que nous annonçons forme à lui seul un tout complet; mais il sera dans peu suivi d'un second, qui contiendra des extraits et des analyses des ouvrages hindoustanis les plus remarquables. Ainsi rédigée, cette œuvre offre un modèle que nous désirons voir suivi pour les autres littératures étrangères ; ce serait, en nous les rendant familières, un service inappréciable rendu aux sciences et aux lettres. L'abbé BERTRAND,

de la Société asiatique de Paris.

Nécrologie des auteurs morts pendant l'année 1841,

AVEC LA LISTE DE LEURS OUVRAGES, CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

(Suite de l'article inséré au n° 30, t. v, p. 463.)

Oudot (Char.-Fran.)...—86 ans.

Conventionnel. A laissé : *Opinion* sur le procès de Louis XVI, 1792.—*Collaborateur* de Cambacérès au Code français.

Paget (Félix-Améd.), 28 juillet.—37 ans.

Né à Pierre (Saône-et-Loire), le 20 fev. 1804, docteur en médecine, écrivain fouriériste, *collaborateur* assidu du Phalanstère et de la Phalange. A laissé : *Introduction* à l'étude de la science sociale, contenant un abrégé de la théorie sociétaire, précédé d'un coup d'œil général sur l'état de la science sociale et sur le système de Fourier, d'Owen et de l'école St-Simonienne, in-12, 1839; deuxième édition, 1841. Voir la liste de ses articles dans la *Phalange*, dans le n° 16, 1842, de ce journal.

Picot (Michel-Pierre-Joseph), 14 novembre. — 72 ans.

Né à Neuville-aux-Bois (Loiret) le 24 mars 1770, tonsuré à Caen le 10 juin 1783, entré au grand séminaire d'Orléans en 1785, professeur au petit séminaire diocésain de Mung-sur-Loire; refuse le serment, dépose l'habit ecclésiastique en 1793; est l'objet d'un mandat d'arrêt pour n'avoir pas satisfait à la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans; inscrit dans la marine, embarqué à Brest comme matelot puis instituteur des matelots, puis commis extraordinaire du bureau de la marine à Brest, enfin licencié en 1797; — instituteur du fils de M. de Chamvallins, en juin 1797, où il demeura 9 ans; puis précepteur des enfans du prince de Beauvau en 1806 pour quelques mois; publie la 1re édition des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du* 18e *siècle*, 2 vol.; 1806, sans nom d'auteur. (Ces mémoires furent attaqués en 1811 par le livre intitulé : *La vérité et l'innocence vengées contre les erreurs et les impostures* d'un livre intitulé : *Mémoires*, etc., par L. B. L., ancien professeur de théologie (le P. Lambert, dominicain); — et par *La vérité de l'histoire ecclésiastique*, rétablie par des monumens authentiques contre le système d'un livre, etc.; par un ancien magistrat, M. Siluy, tous deux fougueux jansénistes); — *collabore* au *Journal des curés*, de 1806 à 1807; — avec M. de Boulogne aux *Mélanges de philosophie*, *d'histoire*, *de morale et de littérature*, de 1806 à 1807; — et à dater du 1er mars 1808, en devient le seul rédacteur, et le dirige pendant trois ans, jusqu'en 1811, où la police supprima les *Mélanges*; publie une *Notice sur la vie et les écrits de M. Emery*, 1811; collabore à la *Biographie universelle de Michaud*, depuis le tome XI, en 1814, jusques et y compris le 4e volume du supplément publié en 1833; il y insère les articles *Diderot*, de *Boulogne*, *Grégoire*, l'abbé *Legris Duval*, *Maury*, cardinal de *Latil*, etc.; publie l'*Ami de la religion et du roi*, le 20 avril 1814; interrompu durant les 100 jours; repris le 12 avril 1815; publie les trois premiers volumes de la 2e édition des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, plus exacte, plus complète, jusqu'en 1815; un supplément contenant la liste chronologique des écrivains du 18e siècle, considérés sous le rapport religieux; prend part au 1er *sup-*

plément du dictionnaire historique de Feller, en 4 vol., en 1819; membre du conseil central de la propagation de la foi dès 1823. — Publie la *Vie des dames françaises les plus illustres du 17e siècle*, pour les services qu'elles ont rendus à la religion, ou *Essai historique sur l'influence de la religion* en France pendant le 17e siècle, 2 vol. in-8, 1824; — publie les *Sermons de M. de Boulogne*, auxquels il joint une *Notice* étendue sur ce prélat, 1826; — les *mandemens* du même prélat, en 1827; — les *mélanges* du même prélat, ou recueil des différens articles qu'il avait insérés dans les journaux, et auxquels il joint un *Tableau politique et religieux sous le Directoire*, et un — *Précis historique de la France sous le Directoire*. — Créé par SS. Grégoire XVI, le 20 février 1835, chevalier de la milice d'or; cesse d'être directeur de l'*Ami de la religion* le 1er octobre 1840. — Créé commandeur de saint Grégoire-le-Grand, le 27 novembre 1840; mort le 14 novembre 1841, presque subitement, mais préparé depuis longtems par la fréquente communion à aller recevoir la récompense de ses honorables travaux.

M. Picot fut un homme doué de rares qualités, et a rendu de vrais services à la religion, surtout par la publication de ses *Mémoires Ecclésiastiques*. Son journal est le meilleur recueil de faits et de dates qui existe; mais, comme écrivain, il avait peu d'étendue dans l'esprit : aussi il a été un des derniers à croire au retour des esprits vers la religion, et il a tenu, autant qu'il a pu, le clergé éloigné de ces sciences qui, sans être entièrement catholiques, revenaient au catholicisme, et ont préparé le mouvement religieux actuel. De plus, quoique sincèrement attaché à l'Eglise, il avait conservé la plupart des préjugés gallicans, et ouvrit son journal à tous les écrivains qui soutenaient ces opinions; enfin sa soumission à la voix du vicaire de Jésus-Christ n'est jamais allée jusqu'à lui faire dire *saint Grégoire VII*.

Puymaurin (le bar. Jean-Pierre-Cas.-Marassus de) 14 février. — 84 ans.

Né à Toulouse le 3 décembre 1757, directeur de la monnaie en 1816. A laissé : *Mémoires* sur différens sujets relatifs aux sciences et aux arts, 1811. — *Notice historique* sur la piraterie, 1819. — *Opinion* sur le budget des dépenses du ministère de la marine, 1819. — *De la pourriture sèche*, traduit de l'anglais de Bowden, 1819; et de plus trois *mémoires* insérés dans la colléction de l'académie de Toulouse; *sur les moyens* de rendre les cimens indestructibles; *sur un nouveau* rouleau à battre les grains; *sur les causes* de la conservation des corps dans le caveau des cordeliers de Toulouse.

Sacchi (Défendant), 20 décembre 1840.

Né à Pavie en 1796, littérateur. A laissé : *Collection* des métaphysiciens d'Italie et d'autres nations, 60 vol., Pavie, 1818-23. — *Storia* della filosofia greca; 6 vol. Pavie, 1819. — *Il pianta* dei sospiri; Lodi, 1824. — *Antichita romantiche* d'Italia; Milano, 1828. — *Saggio* sul municipi Itali del medio evo e loro condizione politica; Milan 1829. — *Della litteratura* Italiana del secolo 19 e della poesia eroica; Pavie, 1830. — *I Lambertazzi* e I i Geremei e le fazione di Bologna nel secolo 13; Milan, 1830. — *Delle cose inutili*, 1832. — *Varieta litterarie* intorno alle costumani e delle persone del secolo, 2 vol., 1832 — *Teodote*, storia del secolo 13, 1832. — *Le belle arti* in Milano, 1833. — *Racconti morali* scritti per uso del popolo campagnolo, 1833. — *Oriele*, o lettere di due amanti, 1833. — *Interno* alle attuale stato dell' elementare instruzione in Lambardia in confronto di altri stati d'Italia, 1834. — *Romagnosi*, con appendice, 1835. — *Degli asili* d'infanzia, loro utilità ed ordinamento, 1836. — Et de plus, *Description de l'arc de triomphe de Napoléon* à Milan. — *Sur le tombeau de saint Augustin à Pavie*. — *Delle strigle* e dei folett,

ouvrage plus que futile, et qu'il regretta d'avoir écrit, à sa mort, qui fut chrétienne.

Sanson (Louis-Jos.) 2 août. — 50 ans.

Né à Paris le 25 janvier 1792; l'un de nos plus habiles chirurgiens. A laissé : *Des moyens* de parvenir à la vessie par le rectum, avantages et inconvéniens attachés à cette méthode pour tirer les pierres de la vessie, in-4, 1818; 2e édition, augmentée, in-8, 1821. — *Nouveaux élémens* de pathologie médico-chirurgicale, etc., 4 vol. in-8, 1825; 3e édit., 5 vol., 1833.— *De la réunion* immédiate des plaies, de ses avantages et de ses inconvéniens, 1834. — *Des hémorrhagies* traumatiques, 1836. — *Nouvelle édition* de la médecine opératoire de Sabatier, 1831. — Il a terminé : *Nouvelle manière* de pratiquer l'opération de la pierre, de Dupuytren, 1836. — Et de plus auteur de nombreux articles dans les journaux et dict. de médecine.

Savart (Félix) 16, mars. — 51.

Né à Mézières, le 30 juin 1791, de l'académie des sciences, médecin, chirurgien, physicien, chimiste, un des hommes qui ont le plus avancé l'étude de l'acoustique. A laissé : *la Cirscocèle*, pour sa thèse du doctorat, in-4, 1816.—*Mémoire* sur les actions électro-dynamiques, avec M. Biot, 1820.—*Mém.* sur la construction des instrumens à cordes et à vent, in-8, 1819.—*Analyse* succincte des travaux de M. Savart, composée de 18 mémoires sur les mouvemens des corps ; et de plus un grand nombre d'articles dans le *Dict. technologique*.

Savary (Félix), 21 juillet.—45 ans.

Né à Paris, le 4 octobre 1797, professeur d'astronomie, de géodésie et de machines à l'école polytechnique, de l'académie des sciences. A laissé : *Mém.* sur l'application du calcul aux phénomènes électro-dynamiques, avec pl., in-4, 1823, extrait du journal de Physique.—*Sur la détermination* des orbites que décrivent autour de leur centre de gravité deux étoiles très-rapprochées l'une de l'autre, in-8, 1817, extrait de la Connaissance des tems.- Et de plus un grand nombre d'articles dans le *journal de Physique*, les *annales de Physique et de Chimie*, et la *Connaissance des tems*.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. ROME. — *Décret de S. E. le Cardinal, vicaire, à propos de la conversion de M. Alphonse Ratisbonne.* (Voir le détail de cette conversion, t. v, p. 325).

« Au nom de Dieu. Ainsi soit-il.

» L'an de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, mil huit cent quarante-deux, de l'indiction romaine le quinzième, la douzième année du pontificat de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, le troisième jour de juin.

» En présence de Son Eminence le cardinal Constantin Patrizi, vicaire-général de N. S. P. le Pape dans sa ville de Rome, juge ordinaire de la cour de justice de Rome et de son ressort, a comparu le révérend François Anivitti, promoteur fiscal près le tribunal du vicariat, spécialement délégué par Son Eminence le cardinal-vicaire, à l'effet de rechercher et d'interroger des témoins, relativement à l'authenticité du prodigieux évènement par lequel Alphonse-Marie Ratisbonne, âgé de vingt-huit ans, et de la ville de Strasbourg, alors à Rome, a obtenu sa conversion du judaïsme à la foi catholique, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie. Le susdit promoteur déclare qu'ayant accepté avec autant d'empressement que de joie la mission qui lui était confiée, il a mis tous les soins, toute l'exactitude dont il est capable, à la remplir. Il ajoute qu'il a soumis neuf témoins à un interrogatoire en forme, et que les réponses, pleines de candeur, de ces neuf témoins juridiquement interpellés, sont unanimes dans les détails qui ont trait, soit à la substance même, soit aux conséquences de cette étonnante conversion. C'est pourquoi il affirme que, dans son opinion, cet évènement porte tous les caractères d'un miracle incontestable. Toutefois, il a dû laisser à son Eminence le cardinal-vicaire de prononcer d'une manière définitive sur cette affaire. Après avoir eu sous les yeux les actes, les documens et les inter-

rogatoires qui s'y rattachent, Son Eminence jugera dans le Seigneur s'il convient de rendre à cet égard un décret définitif.

» En conséquence, après avoir entendu ce rapport, et pris connaissance du procès, des interrogatoires, des réponses et des renseignemens fournis par les témoins; après en avoir pesé les circonstances avec une religieuse maturité; après avoir recueilli les avis de plusieurs théologiens et de plusieurs personnages d'une éminente piété, ainsi que le prescrit le concile de Trente, session 25, au sujet de l'invocation des saints, de leurs reliques, de leurs images, des honneurs à leur rendre, Son Eminence le cardinal-vicaire de Sa Sainteté a déclaré et définitivement prononcé qu'il conste du miracle insigne opéré par le Dieu très bon et très grand, à la prière de la Bienheureuse Vierge Marie : à savoir celui de la conversion parfaite et instantanée d'Alphonse-Marie Ratisbonne du judaïsme à la foi catholique. Et, parce qu'il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu (Tobie, XII, 7), Son Éminence a daigné permettre qu'à la plus grande gloire de Dieu, et pour accroître la dévotion des fidèles envers la Bienheureuse Vierge Marie, la relation de ce miracle insigne reçoive par la voie de la presse une éclatante publicité.

» Donné au palais de Son Eminence, le même cardinal-vicaire et juge ordinaire, les jours, mois et année relatés ci-dessus.

» C. cardinal-vicaire.

» CAMILLE DIAMILLA, not. déput.

» Conforme à l'original.

» JOSEPH CHANOINE TARNASSI, secrétaire.

» Lieu du sceau. »

Nomination de M. l'abbé de Luca à la place de camerier secret. — Sa Sainteté, dit le *Diario*, a daigné admettre au nombre de ses cameriers secrets surnuméraires le savant abbé Antoine de Luca, déjà vice-président de l'Académie ecclésiastique, consulteur des congrégations de la propagande et de l'index, directeur de l'imprimerie de la propagande, et, de plus, directeur et principal rédacteur des *Annali delle scienze religiose*, qui ont commencé en 1835, et sont parvenues à leur XI[e] volume.

— *Bref de sa Sainteté Grégoire XVI, à M. Artaud de Montor.*

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

» Nous accordons toujours volontiers, à titre de récompense, les plus grandes marques d'honneur et d'éclatans témoignages de notre bienveillance à des hommes d'élite qui se placent au premier rang par leur talent, leur vertu et leur religion, lorsque surtout ils joignent à ces qualités un attachement inébranlable au siége de saint Pierre, et s'efforcent dans leurs ouvrages de mériter l'approbation du gouvernement de la république chrétienne et celle des autres états.

» Certes, votre mérite personnel ne pouvait nous être inconnu; distingué comme vous l'êtes par cette suréminence de talent, par les belles qualités de votre esprit, votre constante application aux meilleures choses, vos rares connaissances en littérature et en morale, enfin par la louange universelle qui proclame votre loyauté intègre, votre piété, votre foi, et ce dévouement sincère et ferme qui vous tient uni de cœur à la chaire de saint Pierre et à notre personne. Ce sont là autant de titres qui ont rendu votre nom illustre, soit dans votre ouvrage de la *Vie de Pie VII*, notre prédécesseur de vénérable mémoire, soit dans l'*Histoire de Dante Alighieri*, où vous faites preuve d'une érudition si étendue et si forte, soit enfin dans quelques autres productions littéraires où brille toujours la manifestation de votre respectueuse déférence pour le siége apostolique. C'est pourquoi, dans le vif sentiment de satisfaction qui nous anime, nous avons cherché à vous donner quelque témoignage des dispositions spécialement bienveillantes que nous avons pour vous.

» Ainsi, pour honorer votre personne d'une manière spéciale, nous vous nommons, par les présentes lettres, et en vertu de notre autorité apostolique, nous vous proclamons chevalier Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand de l'ordre civil, et nous vous donnons droit d'être compté parmi les autres chevaliers de cette illustre compagnie; vous déclarant auparavant et pour cette circonstance seulement, absous et relevé de toute sentence ecclésiastique, d'interdit, d'excommunication, de censures et autres peines, de quelque manière et pour quelque cause que vous les ayez peut-être encourues.

» En conséquence, nous vous permettons et vous accordons le droit de porter librement et licitement les insignes de cet ordre, lesquels con-

sistent en une grande croix d'or octogone, ayant au milieu l'image de saint Grégoire en rouge émaillé, que l'on peut porter au cou, avec un ruban de soie rouge, bordé des deux côtés par un liseré jaune.

» Et afin que vous puissiez apprécier de plus en plus notre bienveillance pour vous, nous envoyons nous-même le commandement, qu'on vous remette de notre part cette décoration telle que nous venons de la désigner.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 29 avril 1842, l'an douzième de notre pontificat.

L. cardinal LAMBRUSCHINI. »

Au dos est écrit : « A notre cher fils le chevalier Artaud de Montor. »

En marge, à gauche du texte, se trouve le sceau de l'anneau du Pêcheur. P.

Nous pouvons ajouter que jamais récompense ne fut mieux placée. M. Artaud de Montor est un écrivain qui a consacré sa plume à la défense de l'Église et du saint-siége ; il compose en ce moment une *Vie de Léon XII*, dont il a bien voulu nous lire quelques fragmens, et qui sera un vrai monument élevé à la gloire de ce grand pontife, et fera un digne pendant à la belle *Vie de Pie VII*. L'ouvrage paraîtra avant la fin de l'année.

PRUSSE. BERLIN. — *Collection d'ouvrages sanscrits.* — Berlin va s'enrichir d'une collection de 845 manuscrits indiens, presque tous en langue sanscrite, contenant les *Védas* en entier. C'est M. Bunsen, conseiller intime de légation, qui, par ordre de Sa Majesté, a acheté cette collection à Londres, des héritiers de feu sir Robert Chambers. Les Védas ne se trouvent dans aucune bibliothèque, ni à Paris, ni à Londres. La Bodleiene, à Oxford, n'a acquis cet ouvrage que depuis peu de semaines, par la cession que M. le professeur Wilson lui a faite de sa précieuse collection. Feu M. Rosen préférait les Védas de Chambers à tous ceux qu'il connaissait. Les numéros contenant le *Rig-Véda* sont d'une beauté tout à fait particulière et conservés sous verre dans des montres précieuses ; la copie seule de cet ouvrage a coûté 1,000 liv. st. dans les Indes. Les *Védas* ont 120 numéros, les *Upanischads* 26. La collection entière a été achetée pour 1,250 liv. sterl. M. le professeur Hœfer s'occupe en ce moment de faire un catalogue critique de ces rares ouvrages ;

peut-être devrons-nous à ce savant distingué une anthologie indienne, en texte primitif, comme il a déjà publié une traduction de poésies sanscrites en vers allemands.

(*Gazette du Hanovre.*)

AMÉRIQUE.

MEXIQUE. — *Découverte d'une ville antique, encore toute peuplée d'Indiens n'ayant eu aucune communication avec les Espagnols.* — Nous ne croyons que faiblement au récit suivant. Nous le donnons cependant tel qu'il est rapporté dans l'ouvrage récent de M. Stephens, intitulé : *Visite aux villes ruinées de l'Amérique centrale* :

« Entre un grand nombre de portraits esquissés de main de maître, l'ouvrage de M. Stephens ne nous en présente pas un qui surpasse celui du curé de Quiché.—Son habit séculier, son humeur joviale, sa persévérance dans les études historiques et les transitions soudaines de la bouffonnerie la plus enfantine aux pensées les plus graves, toutes ces particularités d'une nature moitié rustique et moitié civilisée, sont rendues avec le plus grand bonheur. Le bon père parla aux voyageurs d'une caverne adjacente à un village voisin, dans laquelle on trouvait des crânes humains, d'une dimension extraordinaire, qui inspiraient aux Indiens un respect superstitieux. Il les avait examinés lui-même et il pouvait garantir leurs vastes proportions. Un jour il avait placé une pièce de monnaie à l'entrée du souterrain, et il l'y avait retrouvée l'année suivante, tant les habitans du pays vénéraient ce lieu mystérieux. Il dit à M. Stephens que les Indiens étaient encore, à peu de chose près, tels que les avait trouvés la conquête espagnole; qu'ils chérissaient encore les usages et les coutumes de leurs pères; que, malgré la fascination qu'exerçait sur leurs imaginations la pompe des cérémonies romaines, ils n'en restaient pas moins idolâtres au fond du cœur; qu'ils avaient leurs idoles cachées dans les montagnes et les ravins, qu'ils pratiquaient encore en secret les rites que leur avait légués leurs pères, et que lui-même, bien qu'à regret, il se voyait obligé de fermer les yeux sur tout cela.

» Son amour pour les antiquités égalait celui de nos voyageurs. Il leur cita plusieurs autres cités en ruine, et une en particulier, située dans la province de *Véro-Paz*, aussi vaste que Santa-Cruz del Quiché, déserte

et désolée, mais dans un état de conservation presque aussi parfaite qu'à l'époque où ses habitans l'avaient abandonnée. La première cure qu'il avait occupée était dans le voisinage, et il avait eu pendant longtems l'habitude de parcourir tous les jours les rues silencieuses de la cité ruinée.

» Mais le padre nous apprit quelque chose de bien plus extraordinaire encore que tout cela, ajoute M. Stephens, il nous dit qu'à quatre jours de marche sur le chemin de Mexico, de l'autre côté de la grande Sierra, était encore à cette heure une cité vivante, grande et populeuse, habitée par des Indiens qui étaient dans le même état précisément qu'avant la découverte de l'Amérique. Il en avait entendu parler bien des années auparavant dans le village de *Chajul* dont les habitans lui avaient maintes fois affirmé qu'on pouvait apercevoir très-distinctement cette ville du haut de l'arête supérieure de la Sierra. Il était jeune alors, et il gravit à grand'peine la montagne. Arrivé au sommet, c'est-à-dire à une hauteur de dix à douze mille pieds, il aperçut à ses pieds une plaine immense s'étendant jusqu'à Yucatan et au golfe du Mexique, et bien loin, presqu'à la limite de l'horizon, il vit une vaste cité qui couvrait une grande étendue de terrain et dont les tours blanches brillaient au soleil. A en croire les Indiens de Chajul, aucun blanc n'a jamais pénétré dans cette ville, dont les habitans parlent encore la langue *Maya*, n'ignorent pas qu'une race d'étrangers a conquis tous les pays circonvoisins, et massacrent sans pitié tous les Européens qui tentent de franchir les limites de leur territoire. Ils n'ont aucune monnaie ni aucune valeur en circulation; ils n'entretiennent ni chevaux, ni bestiaux, ni mulets ni autres animaux domestiques, si l'on en excepte la volaille, et encore ont-ils soin d'enfermer les coqs sous terre pour que leur chant ne puisse pas être entendu.

» Le vieux curé, avec son long habit noir, presque aussi flottant qu'une soutane, avec ses discours pleins d'enthousiasme et son œil ardent, nous rappelait, au milieu du silence profond de son cloître, à peine éclairé par une pâle lumière, ces prêtres qui accompagnaient les armées espagnoles, et jamais je n'avais ressenti une émotion égale à celle que j'éprouvai en le voyant dessiner un plan sur la table, et nous désigner du doigt la Sierra, du haut de laquelle il avait contemplé ce merveilleux spectacle. Un coup d'œil jeté sur cette cité valait des années d'une vie

ordinaire. S'il a dit vrai, il est un lieu où l'on peut encore retrouver les mœurs et le peuple que Cortez et Alvaro découvrirent en mettant le pied sur le continent américain, un lieu où s'élève encore une ville dont les habitans sont à même de déchirer le voile mystérieux qui couvre les cités en ruine..., qui sait même, de déchiffrer les inscriptions qui couvrent les monumens de *Copan*.

» Quant à moi, je *crois* à l'authenticité des récits du padre; je *suis convaincu* que la contrée désignée par lui ne reconnaît pas le gouvernement du Guatimala, qu'elle n'a jamais été explorée, et qu'aucun blanc ne tenta jamais d'en franchir les limites.

» D'autres auteurs nous confirmèrent dans cette conviction, et tout le village de Chajul s'accorda à nous affirmer que l'on voyait en effet une ville indienne du haut de la Sierra....; mais aucun homme, quelque disposé qu'il fût à risquer sa vie, ne pourrait tenter d'y pénétrer avec la moindre chance de succès, sans consacrer préalablement deux ans au moins à errer aux alentours du pays, à étudier la langue et le caractère des Indiens du voisinage, et à lier connaissance avec quelques-uns des naturels... Cinq cents hommes suffiraient évidemment pour conquérir ce territoire, et cette invasion serait certes mieux motivée que toutes celles des Espagnols, mais le gouvernement est trop occupé de ses dissensions intestines, et d'ailleurs ce ne serait qu'au prix du sang que la science historique ferait un progrès. Quant aux dangers, on les a probablement grandement exagérés. Quoi qu'il en soit, si l'on fait jamais là aucune découverte, c'est aux prêtres qu'on la devra. »

(*Traduit de l'anglais.*)

Bibliographie.

COMMENTAIRE GÉOGRAPHIQUE sur l'Exode et les Nombres, par Léon de Laborde, auteur des *Voyages de l'Arabie Pétrée, de la Syrie et de l'Asie Mineure*; 1 vol., in-fol. avec 13 cartes. Prix 20 fr. Paris et Leipzig, Jules Renouard et comp., 1841.

Nous ne ferons qu'annoncer cet ouvrage, sur lequel il y aura dans le prochain cahier, un article de M. Quatremère. Mais, pour en faire sentir toute l'importance, nous allons donner : 1° la *liste des cartes* qui y sont insérées; 2° l'*approbation* dont l'a revêtu Mgr l'archevêque de Paris.

1° *Liste des cartes.* — Carte de la partie de l'Arabie Pétrée qui comprend les positions d'Elath, Aziongaber, Cades et du mont Hor. — 2° Carte de l'Arabie Pétrée, comprenant une partie de la Palestine et de l'Égypte, depuis Jérusalem jusqu'au Caire, dessinée d'après nature en 1484, par Ehrard Rewick. — 3° Réduction à la même échelle des cartes de l'Arabie Pétrée levées par Pococke en 1730, Niebuhr en 1763, Burckhardt en 1816, et Ehrenberg en 1824.—4° Réduction à la même échelle des cartes de l'Arabie Pétrée levées ou dressées par d'Anville en 1764, la commission d'Égypte en 1802, Rüppel en 1826, et Lapie en 1828. — 5° Carte de l'Arabie Pétrée, d'une partie de l'Égypte et de la Palestine, avec l'indication du voyage des Israélites, peinte par Richard Haldingham. — 6° Voyage des Israélites dans le désert, pour servir à l'intelligence du commentaire géographique sur la Bible. — 7° Relevé topographique de Ouadi Zackal et de la côte près de Dahab, pour indiquer la position de Madian. — 8° Carte de la péninsule du Sinaï, pour servir à l'intelligence de la route, des stations et du séjour des Israélites dans le désert.—9° Carte itinéraire pour servir à l'intelligence de la sortie d'Égypte et du passage de la Mer Rouge.— 10° Carte du golfe de Suez, réunissant les différentes opinions qui ont été émises sur le passage de la Mer Rouge. — 11° Relevé topographique de Ouady Feyran et de ses affluents, pour servir à l'intelligence de l'itinéraire des Israélites. — 12° Plan topographique du massif de rochers du milieu desquels s'élèvent le Sinaï, Horeb et le mont Sainte-Catherine. — 13° Carte du golfe de l'Akabah, pour l'intelligence des positions d'Aziongaber et d'Elath.

2° *Approbation de Mgr l'archevêque de Paris.* — « Nous, Denis-» Auguste Affre, archevêque de Paris, avons approuvé et approuvons, » par c s présentes, un livre ayant pour titre : *Commentaire géogra-» phique sur l'Exode et les Nombres*, par M. Léon de Laborde. — Cet » ouvrage, que distinguent une connaissance parfaite et une descrip-» tion exacte des lieux indiqués dans l'Exode et les Nombres, n'est pas » moins recommandable par l'attachement à la foi chrétienne, dont le » savant commentateur fait une profession non équivoque.

» DENIS,
» Archevêque de Paris. »

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 32 — Août 1842.

Archéologie Biblique.

COMMENTAIRE GEOGRAPHIQUE
SUR L'EXODE ET LES NOMBRES,

Par M. LÉON DE LABORDE.[1]

Premier article.

Avantages à retirer de la lecture de la Bible. — Difficultés de cette lecture. — Secours apportés par les voyages en Palestine. — Suite de ces voyages. — Projet de M. l'abbé Ladvocat. — Examen du travail de M. Léon de Laborde. — Quelques rectifications. — Quelques réflexions sur les miracles.

La Bible, sans parler même de l'inspiration divine qui présida à sa composition, est, à coup sûr, le plus excellent comme le plus ancien des livres ; c'est là, et là seulement, que l'on trouve les véritables traditions sur l'origine du monde, l'histoire primitive des hommes, le déluge universel ; c'est là que sont consignés les vrais principes de la morale naturelle, les dogmes authentiques

[1] Paris et Leïpzig, 1 vol. in-folio.

sur lesquels se fonde la religion des Juifs et celle des Chrétiens; c'est là que s'offrent, en abondance, les plus parfaits modèles de l'éloquence, d'une poésie simple, touchante, pathétique, sublime.

On ne doit donc pas être surpris que, dans tous les tems, depuis la naissance du Christianisme, les hommes les plus distingués aient fait de ce livre l'objet constant de leurs études, de leurs méditations. A des époques rapprochées de la nôtre, dans le 17e siècle, et dans une partie du 18e, des hommes de génie, les Descartes, les Mallebranche, les Pascal, les Arnauld, les Bossuet, les Fénelon, les Leibnitz, les Newton, s'inclinaient avec respect devant le code sacré de notre Religion, en révéraient toutes les paroles comme des oracles émanés de la vérité même, et s'applaudissaient du fond du cœur quand leurs doctes veilles, leurs patientes investigations avaient pu contribuer à percer quelques-unes des obscurités qui environnent encore le texte de ce livre. D'un autre côté, des hommes érudits, mettant à contribution toutes les ressources que peuvent offrir l'antiquité profane et l'antiquité ecclésiastique, rédigeaient, sur chacun des ouvrages dont se compose la Bible, des commentaires souvent trop volumineux, mais toujours savans, et dont la réunion suffirait pour remplir une grande bibliothèque. Aujourd'hui, tout est bien changé. Dans un pays voisin du nôtre, en Allemagne, la Bible est encore l'objet des recherches profondes d'hommes distingués par leur savoir. Chaque jour voit éclore de nouveaux ouvrages, où l'archéologie biblique et l'exégèse sont traitées avec autant de sagacité que d'érudition. Mais, pour la plupart, ces livres sont rédigés dans un esprit hostile contre l'ancien et le nouveau Testament. Les hommes les plus habiles semblent n'avoir qu'un but, celui de ravaler ces livres vénérables, de leur ôter tout crédit, et de les présenter comme un tissu de fables. En France, où de pareilles attaques n'ont pas lieu ouvertement, on montre pour les livres de la Bible une indifférence presque générale. Parmi les personnes mêmes qui ont conservé des principes religieux, il en est très peu qui lisent l'ancien et le nouveau Testament, je ne dis pas dans les langues originales, mais même dans des traductions. En général, on se contente d'abrégés, plus ou moins

bien écrits, plus ou moins fidèles, mais qui n'offrent qu'un pâle reflet de ces beautés si nombreuses et de tout genre, dont les livres saints offrent partout le modèle. Parmi les gens du monde, parmi les savans, les érudits, bien peu prennent la peine de lire la Bible; on la consulte quand on croit avoir besoin de s'appuyer sur son témoignage, mais on ne l'embrasse pas dans son ensemble, on ne se pénètre pas de son esprit, on n'en connaît que la surface. De cette négligence résultent, tant pour la religion que pour la science, de nombreux inconvéniens qu'il serait trop long d'énumérer : je me contenterai d'en signaler un seul. Tout le monde de nos jours s'engoue du moyen âge, et cette étude, si négligée il y a quelque tems, est aujourd'hui presque la seule vers laquelle se dirigent les soins, les investigations d'une jeunesse ardente et studieuse. Je n'examinerai point si ce zèle n'est pas porté un peu trop loin, si le moyen âge, en comparant ce qui se passe aujourd'hui avec ce qui avait lieu il y a quelques années, ne pourrait pas nous dire :

Et je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité ;

mais je ferai observer que les écrivains de cette époque ne sont pas toujours bien compris par ceux de notre tems; au moyen âge, les livres saints étaient continuellement, et presque exclusivement, l'objet vers lequel se portaient les études. Les hommes instruits, élevés, pour la plupart, dans des cloîtres, lisaient jour et nuit ces monumens respectables, s'en pénétraient, les savaient par cœur : aussi, à chaque moment, dans tout ce qu'ils écrivaient, on voyait naître sous leur plume des allusions plus ou moins claires à quelques passages de la Bible, à quelque fait historique consigné dans ce livre, à quelque parole mémorable prononcée par la bouche de Moïse, des prophètes ou de Jésus-Christ. Hé bien ! si l'on n'est pas parfaitement familiarisé avec les livres de l'ancien et du nouveau Testament, ces allusions échappent, et l'on manque complètement la pensée de l'auteur. Je pourrais produire des exemples nombreux à l'appui de mon assertion : je me contenterai de citer deux petits faits, d'une date toute récente.

Un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans un Mémoire lu au sein de cette compagnie, citait un passage de Raoul de Presle, où cet homme célèbre, rendant compte de son voyage dans l'Orient, s'exprimait ainsi : *Deinde venimus ad ollas Ægypti.* L'estimable académicien supposa que, par le mot *ollæ Ægypti*, il fallait entendre *les caisses des momies ;* je lui fis observer que c'était une allusion à ce passage de l'*Exode*, où les Hébreux, déjà fatigués du séjour du désert, murmurent contre Moïse, et lui reprochent de les avoir tirés de l'Égypte, où ils étaient assis *près des marmites pleines de viande.*

L'année dernière, un de mes confrères me présenta une pierre trouvée à Saint-Denis, dans la cour de la maison royale des Dames de la légion d'honneur, et qui offrait une inscription extrêmement fruste. L'homme très instruit qui me communiquait ce monument m'avoua franchement qu'il n'y comprenait rien. En jetant les yeux sur la pierre, je remarquai à la seconde ligne deux ou trois mots à moitié brisés, qui devaient former une partie de cette phrase, tirée du *psaume* 143 : *Quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.* Comme cette conjecture était indubitable, elle m'apprit combien de mots et de lettres devaient manquer à la fin de chaque ligne ; je restituai ainsi la 3e et la 4e : *Quia non venisti ad perditionem hominum, sed ad redemptionem multorum.* Enfin, je rétablis tout de suite l'inscription entière, et je me convainquis que la pierre avait dû être encastrée dans le mur d'une chapelle des morts dans l'abbaye royale de Saint-Denis.

J'ai dit plus haut que l'explication de la Bible a produit un nombre infini de volumes, et cependant il s'en faut bien que tout aït été dit sur ce sujet, et la chose se comprend d'elle-même. Quand on pense à la prodigieuse antiquité de ce livre, à l'exiguité de ce volume, dans lequel se trouvent mentionnées tant de choses de nature si diverse, que l'on se représente tant d'allusions à des choses, à des usages, à des idées populaires, dont le souvenir a disparu pour jamais, on ne doit pas être surpris que plusieurs passages de la Bible présentent pour nous une obscurité presque insurmontable ; il faut plutôt s'étonner que nous connaissions encore si bien ce livre, et que nous ayons pu pénétrer tout ce qui

importe essentiellement à la religion, à l'histoire, aux institutions du peuple juif. Parmi les secours qui peuvent nous guider pour arriver à l'intelligence parfaite de la Bible, il en est un qui doit offrir des résultats certains, et dont, jusqu'à présent, on n'a fait qu'un usage bien incomplet. Ce moyen consiste à aller dans la Palestine et les pays voisins reconnaître les terrains qui ont été le théâtre des faits mentionnés dans l'ancien et le nouveau Testament, explorer les ruines des villes et des bourgs, constater l'existence de ces noms qui, dans l'Orient, se conservent à travers les âges avec une stabilité vraiment admirable; voir croître sous ses yeux les plantes, rechercher les animaux, les minéraux dont parle la Bible; retrouver parmi le peuple de ces contrées les idées, les préjugés qui existaient chez les Israélites; ces locutions vulgaires qui, tenant à des idées locales, se maintiennent chez des peuples placés dans les mêmes conditions, et s'y perpétuent quoique exprimées dans un langage différent; vérifier ces institutions qui, nées de la nature même du climat, se conservent sans altération chez des peuples aussi stationnaires que ceux de l'Orient, et surtout chez les tribus arabes du Désert. Plusieurs voyageurs ont, à diverses époques, en parcourant l'Orient, recueilli un certain nombre de faits qui pouvaient répandre quelque jour sur plusieurs passages de la Bible. On peut citer, entre autres, le célèbre voyageur Chardin, qui, dans un ouvrage encore inédit et conservé dans une bibliothèque d'Angleterre, s'occupa d'appliquer à l'interprétation de la Bible les nombreux et importans renseignemens que lui avaient fournis ses longues courses dans la Perse et les contrées voisines. Par malheur, les pays qu'avait visités le savant voyageur n'étaient pas ceux qui devaient offrir les secours les plus directs pour l'intelligence du livre : ce n'était pas dans la Perse, c'était dans la Palestine, dans la Syrie, dans l'Arabie, dans l'Égypte, qu'il fallait surtout chercher les matériaux d'un commentaire sur l'ancien et le nouveau Testament.

Il semblerait, au premier abord, que sur cette matière nous n'avons rien à désirer, car on compte par centaines les voyageurs qui depuis l'origine du christianisme ont visité la Terre-Sainte. Mais, en général, ces pèlerins, guidés plutôt par des motifs de dé-

votion que par l'amour de la science, se sont presque exclusivement occupés de faire partager aux lecteurs les sentimens qu'avait fait naître dans leur âme la vue des lieux qui furent le berceau de notre religion. Suivant presque tous la même route, ils ont répété uniformément les mêmes détails, sans paraître se douter que des investigations consciencieuses et savantes, faites sur les lieux, en contribuant à éclaircir la Bible, à la faire mieux comprendre, devaient contribuer puissamment à augmenter le respect qu'inspire cet auguste livre. Aussi cette masse de voyages, qui se succèdent presque sans interruption depuis plusieurs siècles, n'offrent le plus souvent au travail de l'érudit qu'une répétition des mêmes objets déjà traités cent fois et à peu près dans les mêmes termes.

Au milieu de ces nombreuses relations, il est des ouvrages qui font exception et qui méritent une mention particulière, tels sont la *Relation* de Rich. Pococke, les *Mémoires* du chevalier d'Arvieux, l'*Histoire naturelle d'Alep* de Russell, les *Voyages* de Niebuhr, de Burckhardt, etc. Ces habiles voyageurs ont, dans leurs intéressantes relations, recueilli de nombreuses observations qui peuvent servir à commenter et à éclaircir le texte de la Bible. Et des savans, tels que *Harmer*, *Burder*, *OEdmann*, *Rosenmüller* et autres, en coordonnant ces matériaux précieux et les réunissant à ceux qui sont épars dans quantité d'autres relations, ont su répandre du jour sur bien des passages, dont le sens jusqu'alors était demeuré obscur. Dans ces derniers tems, deux voyageurs américains, MM. *Robinson* et *Smith*, ont parcouru la Palestine, l'Arabie-Pétrée, avec l'intention d'éclaircir la géographie de la Bible. Et leurs patientes investigations leur ont procuré la découverte des noms et des ruines de bien des lieux mentionnés dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Mais ces estimables voyageurs, n'ayant pu pénétrer partout, ayant été contraints de restreindre leurs recherches à une partie de la contrée, il est encore une vaste étendue de terrain, tant en deçà qu'au delà du Jourdain, qui attend les explorations de voyageurs instruits, patiens et zélés pour l'éclaircissement des livres saints. D'ailleurs il est quantité de points, surtout pour ce qui concerne les productions

de la terre, les phénomènes naturels qui ne peuvent être suffisamment éclaircis par des voyageurs même parfaitement instruits, et ces recherches réclament impérieusement des hommes doués de talents divers, et qui puissent séjourner plusieurs années dans les lieux qu'ils se proposeront d'exploiter sous toutes les faces.

Ce besoin avait été senti dans le 18e siècle par un prince français, le duc d'Orléans, fils du régent, et qui, ayant renoncé complétement au monde, s'était retiré dans la maison de Sainte-Geneviève, où il partageait son tems entre la pratique des vertus chrétiennes les plus austères et l'étude des livres saints. Après avoir fondé en Sorbonne une chaire de langue hébraïque, il eut un moment le projet d'envoyer à ses frais dans la Palestine des hommes chargés spécialement d'explorer ce pays et d'en observer les productions. Voici ce que raconte à ce sujet l'abbé Ladvocat [1] : « J'avais proposé à feu M. le duc d'Orléans de m'en» voyer dans ces pays avec feu M. Gault et un autre médecin, » deux géographes, deux astronomes, deux dessinateurs, deux » personnes qui sussent parler le turc et l'arabe, et deux bons » chasseurs, pour nous tuer les oiseaux et les animaux à dessiner. » Je demandais un an pour choisir ces personnes, pour faire avec » elles le plan de ce voyage, et pour examiner quel serait l'objet de » notre travail et de nos recherches. Nous devions lever géomé» triquement les cartes de ces pays sur les lieux, prendre connais» sance des lacs, des rivières, des torrens, des fontaines, des puits, » des arbres, arbrisseaux et plantes de toutes espèces, des ani» maux, des oiseaux, des reptiles, des insectes même, des forêts, » des montagnes, des mines, des vallées, du sol de la terre en » chaque endroit, de la qualité des pierres, de la situation pré» sente et des noms actuels des villes, des villages, des châteaux, » des hameaux, des chemins, des ruines, des inscriptions et autres » monumens, en un mot, de tout ce qui peut intéresser les cu» rieux ou éclaircir l'Ecriture sainte. L'exécution était digne de

[1] *Lettre* au P. Houbigant, à la suite de son *Interprétation historique et critique du psaume* LXVIII, p. 313, 314.

» ce vertueux prince. Il l'approuva d'abord, et j'avais déjà trouvé
» la plus grande partie de mes compagnons de voyage. Mais,
» comme nous expliquions ensemble, je veux dire M. le duc d'Or-
» léans et moi, le texte sacré, toutes les semaines, deux ou trois
» fois, quelquefois les saints Pères, et d'autres fois Homère, Pla-
» ton, ou quelque autre auteur profane, il se plaisait tellement à
» ces explications, qu'il me dit ensuite qu'il ne pouvait se détermi-
» ner à me laisser partir pour un si long voyage, qui ne pourrait
» durer moins de trois ou quatre ans, que d'ailleurs il ne me trou-
» vait pas la santé assez forte pour l'entreprendre prudemment.
» Voilà comme ce projet, qui faisait concevoir de grandes espé-
» rances pour l'éclaircissement du texte sacré, a manqué. »

Il serait à désirer qu'un pareil dessein fût repris de nos jours et réalisé dans toute son étendue. Certes une petite colonie, composée d'hommes versés dans les différentes branches des sciences et de la littérature, et dont quelques-uns parleraient facilement les langues arabe ou turque, pourraient, en s'établissant dans la Palestine, l'Arabie, la Syrie, et y séjournant plusieurs années, recueillir une masse de renseignemens bien précieuse et bien supérieure à tout ce que l'on peut trouver dans les écrits des voyageurs isolés, fort estimables sans doute, mais qui ont souvent parcouru la contrée avec trop de rapidité pour avoir pu y faire ces observations profondes et solides qui ne peuvent être le fruit que d'une résidence prolongée. En attendant qu'un projet si éminemment utile puisse se réaliser, nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts et au courage d'un jeune savant, qui, vivant au sein de Paris, au milieu de tous les agrémens que procure la richesse, de l'attrait que présente une société choisie et brillante, s'est arraché à tant de séductions pour aller s'enfoncer dans les déserts de l'Arabie, braver la faim, la soif, la chaleur, les dangers de tout genre, les attaques des peuples sauvages, des animaux carnassiers, dans l'intention d'explorer les lieux qui ont été le théâtre des événemens que rapporte la Bible, et d'éclaircir ainsi les récits de cet admirable livre. Car M. Léon de Laborde n'est pas de ces hommes qui étudient les livres saints dans l'espérance d'y trouver des faits impossibles à comprendre, des nar-

rations évidemment fabuleuses, et d'infirmer ainsi l'autorité que doivent obtenir ces antiques monumens de notre religion. Il repousse au contraire avec force les idées, les assertions des rationalistes modernes. Le travail de M. de Laborde, ainsi que le titre l'indique, a pour objet principal la *géographie*. Ce qui n'a pas empêché l'auteur de faire à chaque pas de nombreuses excursions sur le domaine de l'histoire naturelle, de l'histoire littéraire, de la philologie, de l'histoire, de la chronologie et d'autres sciences. Un bon esprit, une conviction sincère l'ont guidé dans ses laborieuses explorations. Et l'on sent partout combien il s'estime heureux de pouvoir assurer que, dans le cours de ses voyages, il n'a rien trouvé qui n'ait confirmé l'exactitude de la narration de Moïse, qui n'ait démontré que cet admirable législateur est en même tems le plus véridique, le plus exact des historiens. Dans une *introduction* remplie d'une érudition variée, M. de Laborde montre la Bible attaquée dans tous les tems par de nombreux ennemis et sortant toujours victorieuse de ces agressions. Il démontre que les découvertes de la science et celles de l'érudition moderne, l'étude des monumens de l'Orient, loin de nuire à l'authenticité des récits de la Bible, semblent au contraire la faire briller d'un nouvel éclat, et démontrer, de la manière la plus formelle, la vérité de faits qui par leur nature semblaient offrir quelque chose d'équivoque, et prêter ainsi le flanc aux critiques d'écrivains superficiels.

M. de Laborde passe en revue une partie des écrivains qui, depuis Eusèbe et S. Jérôme jusqu'à nos jours, ont, ou par leurs voyages ou par leurs travaux d'érudition, contribué à éclaircir la géographie de la Bible, et, en particulier, celle du Pentateuque. Cette liste, comme on peut croire, est loin d'être complète. Mais l'auteur nous apprend qu'il se propose de publier une *Bibliographie des pèlerinages, croisades et voyages en Terre-Sainte*. Un ouvrage de ce genre, exécuté avec le soin que réclame une matière aussi importante, ne peut manquer d'offrir des résultats d'un haut intérêt, tant pour la religion que pour l'histoire et la critique. Je me permettrai toutefois de faire observer que M. de Laborde s'est trompé, lorsqu'il fait vivre Adrichomius en 1276. Cet historien,

auquel nous devons l'ouvrage intitulé : *Theatrum Terræ sanctæ*, écrivit dans le 16e siècle.

M. de Laborde passe en revue les voyages entrepris par les Juifs dans le moyen-âge et depuis cette époque ; il fait connaître d'une manière succincte les secours que les livres composés par des Juifs ont offerts pour l'intelligence de la géographie biblique. Qu'il me soit permis de présenter sur ce sujet un petit nombre d'observations critiques. M. de Laborde distingue la *Mischnah* des deux Talmuds. Cette assertion n'est pas parfaitement exacte. Le *Talmud* se compose de deux parties. La première qui est la plus ancienne est désignée par le mot chaldaïen *Mischnah*, ou, au pluriel, *michnaioth*, c'est-à-dire *instruction* ; la seconde est appelée *Ghémare*, c'est-à-dire *perfection*, et offre, comme son nom l'indique, le complément, le supplément de la *Mischnah*. Une *Ghémare* est écrite dans le dialecte que l'on parlait à Jérusalem et dans la Palestine. L'autre, dans le langage qui était en usage à Babylone, ou plutôt dans la Babylonie ; de là viennent les dénominations : *Talmud de Jérusalem*, *Talmud de Babylone*, qui désignent, l'une ou l'autre, la *Ghémare* réunie avec la *Mischnah*. Aussi la *Mischnah*, constituant le texte primitif du *Talmud*, peut être donnée seule. Mais la *Ghémare*, soit celle de Jérusalem, soit celle de Babylone, ne saurait être isolée, et ne constitue pas par elle-même un Talmud. Il ne faut pas dire le *Midraschim*, mais les *Midrasch*, et il faut écrire *les Targum*, et non *le Targum*. Je ferai observer également que l'on doit écrire *Zanolini*, et non *Hanoli* ; que le nom de l'éditeur de Josèphe est Havercamp ; que le Philon de Mangey n'a pas été publié de format in-8°, mais *in-f°* ; qu'il en existe seulement une réimpression incomplète sans notes, sans commentaires, publiée à Erlang, par Pfeiffer, en 5 vol. in-8.

M. de Laborde trace un tableau rapide et animé de tout ce que les pélerins, les ermites et plus tard les croisés, les marchands, les guerriers chrétiens, les voyageurs, ont fait, soit *ex-professo*, soit par occasion, pour l'éclaircissement de la géographie biblique et de celle de l'Orient, en général. Il renvoie, comme je l'ai déjà dit, pour des détails plus circonstanciés, à l'ouvrage important qu'il se propose de publier sur cette matière intéressante.

Il fait observer combien de grands voyages ont été entrepris dans l'antiquité et dans le moyen-âge sans le secours des cartes géographiques. Il remarque que les pélerins, privés d'un guide si nécessaire, suivirent pendant cinq siècles les mêmes itinéraires, décrivirent les mêmes lieux ; que les croisés, marchant à l'aventure, obligés de s'en rapporter à des guides infidèles, semèrent de leurs ossemens par milliers les chemins qui conduisaient à la Terre-Sainte.

M. de Laborde trace ici une histoire abrégée, rapide et intéressante des cartes de géographie. Il fait voir que les peuples les plus anciens ne connurent pas ces utiles matériaux ; que les Egyptiens, les Hébreux, les Phéniciens eux-mêmes, malgré leurs longs et aventureux voyages, n'ont point eu de cartes proprement dites ; que l'expédition des dix mille, les conquêtes d'Alexandre, la marche d'Annibal en Italie, furent exécutées sans le secours des cartes ; il atteste que les anciens eurent à la vérité quelques tableaux dessinés, soit sur mur, soit d'une autre manière, qui représentaient une image de quelques pays, des paysages plus ou moins fidèles, plus ou moins bien exécutés ; mais qu'il y a loin de ces images imparfaites à de véritables cartes. Il fait observer que les systèmes géographiques des anciens, ayant été coordonnés par eux sans le secours des cartes, à l'aide seulement d'itinéraires, d'observations géodésiques, doivent offrir une sorte de chaos et présenter des difficultés à peu près inextricables. Il s'attache à prouver que la géographie de Ptolémée est peut-être le seul ouvrage qui ait été accompagné de cartes, bien imparfaites sans doute, et d'une construction bien irrégulière. Je ferai observer que dans une des notes qui accompagnent et développent les assertions de notre auteur, le nom d'*Eustathe* est mal à propos écrit *Eustace*.

M. de Laborde, après avoir parlé en peu de mots de ces cartes si imparfaites, si grossières, que nous ont transmises les Arabes, les Chinois, les Japonais, les Indiens, passe en revue ces *portulans*, ces cartes terrestres ou maritimes, dont l'usage s'introduisit en Europe au commencement du 14e siècle, et qui, dessinées séparément ou ajoutées aux manuscrits de la géographie de Ptolémée, à l'ouvrage de Sanudo et à d'autres recueils, ont été

reproduites par la gravure, ou sont encore aujourd'hui conservées dans des collections publiques ou particulières. Nous ne pouvons par malheur suivre l'auteur dans les détails intéressans qu'il donne sur cette matière. Revenant, par une transition heureuse et naturelle à ce qui concerne la Terre-Sainte, il nous fait voir la configuration de ce pays et des contrées voisines, tracées d'abord sur les cartes d'une manière tout-à-fait imparfaite, s'améliorant peu à peu d'après les observations des pélerins et des voyageurs ; il cite comme un modèle d'exactitude la carte dessinée par un nommé E. Rewich, qui accompagnait le voyageur Breydenbach, et il reproduit par la gravure une partie de cette carte.

M. de Laborde, après avoir retracé en peu de mots les expéditions que les Portugais, au 16e siècle, entreprirent dans la mer Rouge, donne en note, d'une manière sommaire, la nomenclature des travaux hydrographiques dont cette mer, depuis un siècle, a été l'objet. L'auteur continue ensuite à passer en revue et à caractériser les travaux que les géographes et les voyageurs des derniers siècles ont faits avec plus ou moins de succès pour améliorer la carte de la Terre-Sainte et des contrées voisines. M. de Laborde, après avoir fait observer que, sous le rapport de l'art du dessin, les premiers siècles du Christianisme, ainsi que ceux du moyen-âge, n'offrent presque pas de représentation fidèle des lieux de la Palestine, rappelle que le premier ouvrage où l'on trouve des figures dessinées d'après nature, est le voyage de *Breydenbach*, cet homme estimable dont il a été fait mention plus haut, et qui parcourait l'Orient vers 1484. Il cite ensuite les vues plus nombreuses, publiées par Amico et Zuallart, à la fin du 16e siècle ; les planches nombreuses qui ornent le voyage de Corneille Lebruyn (et non pas Lebrun, comme on lit dans le texte). Il fait mention des *ruines de Palmyre*, publiées par Wood et Dawkins (et non pas *Dakins*, comme on lit ici d'après une orthographe peu exacte). J'ignore pourquoi M. de Laborde n'a pas compris dans cette énumération les *ruines de Balbek*, dessinées et communiquées au public à la même époque. Je n'ai pas besoin de mentionner ici, avec notre auteur, les travaux que Cassas et tant d'autres voyageurs plus modernes ont entrepris

avec plus ou moins de succès, pour faire connaître, par le dessin, les monumens, les sites, les usages de la Terre-Sainte et des pays qui l'avoisinent. Le nom de M. de Laborde tiendra désormais dans la liste des voyageurs instruits et consciencieux un rang extrêmement distingué.

L'auteur parle ensuite des travaux qui ont été faits pour éclaircir la *botanique* de la Bible. — Cette partie de la science, quoique traitée par des hommes érudits et habiles, est encore assez imparfaite, et attend un travail consciencieux fait sur les lieux, avec l'intention expresse d'interpréter le langage de la Bible. L'auteur nous annonce la publication prochaine d'un traité important sur les plantes de l'Orient, recueillies par M. le comte Jaubert. M. de Laborde me permettra sans doute de lui adresser quelques légères observatious. D'abord il écrit : M. Lequien ; il fallait dire : le P. Lequien. En citant l'excellente *Histoire naturelle d'Alep*, du docteur Russell, il faudrait indiquer de préférence la 2[e] édition publiée en 1794. Pour le traité d'*Olaus Celsius*, il fallait dire que l'édition originale a été publiée à Upsal. La collection d'*OEdmann*, que l'auteur a citée ailleurs, aurait pu être indiquée ici.

M. de Laborde passe ensuite à l'exposition des travaux qui ont été faits pour expliquer le voyage des Israélites à leur sortie d'Égypte, et le tracé de leur campement dans l'Arabie. Il n'a pas de peine à prouver que l'on avait jusqu'ici déterminé d'une manière peu exacte le chemin des Israélites ; que ces erreurs provenaient de deux sources. D'abord, on manquait de bonnes cartes levées sur les lieux ; en second lieu, comme on connaissait mal la nature du terrain, on avait figuré des montagnes là où il n'en existe pas, et l'on avait été contraint de faire passer les Israélites sur des points où des hauteurs escarpées devaient opposer à leur marche des obstacles insurmontables.

M. de Laborde cite ensuite une foule d'ouvrages, de dissertations, qui ont eu pour objet le passage de la mer Rouge et les autres faits de l'histoire primitive du peuple de Dieu. Cette liste, comme on peut le croire, est loin d'être complète. Je me contenterai seulement d'indiquer à l'auteur un petit ouvrage intitulé : *Essai physique sur l'heure des marée dans la mer Rouge, comparée avec*

l'heure du passage des Hébreux (Cologne et Paris, 1755; et que J. D. Michaélis fit réimprimer à Gœttingue, avec des notes). Je signalerai aussi le nom d'un écrivain moderne, pour lequel M. de Laborde a suivi une orthographe peu exacte. Une dissertation *de Palœstinæ fertilitate* est indiquée comme ayant pour auteur H.-E. Warnekes; il faut lire *Warnekros*. Je ferai observer que le même philologue a publié en langue allemande un traité fort estimé sur l'archéologie biblique; et qu'une nouvelle édition de cet ouvrage, entièrement refondue, a été donnée en 1832 par M. Hoffmann.

M. de Laborde, après avoir rappelé en peu de mots les sarcasmes, aujourd'hui bien oubliés, que Voltaire, Gœthe et autres écrivains se sont plu à lancer contre la Bible, et, en particulier, contre Moïse et le Pentateuque, achève de passer en revue les voyageurs qui ont parcouru l'Arabie-Pétrée, et dont quelques-uns, ayant écrit à une époque extrêmement récente, n'ont pas encore passé sous mes yeux. Je ne puis donc faire autre chose que souscrire au jugement qu'en porte M. de Laborde.

Avant de terminer son *Introduction*, le savant commentateur aborde une question très importante sous le rapport de la religion, et dont la solution est éminemment essentielle à l'objet de ses recherches, puisque sans elle on comprendrait mal les récits de la Bible, et en particulier ceux de Moïse. Je veux parler de la question des *miracles*. On sait que les hommes incrédules des différens siècles, que les rationalistes de notre époque refusent obstinément d'admettre aucun prodige. Suivant eux, les faits auxquels on attribue ce titre ne sont autre chose que des effets naturels, mal connus du vulgaire, ou des tours d'adresse, des ruses de charlatans, ou des mythes, des fables absurdes. M. de Laborde repousse avec force ces opinions hardies, et reconnaît l'existence de véritables miracles. Il est, je crois, difficile que les hommes sensés et impartiaux, qui voudront examiner mûrement ce grave sujet, ne finissent par se rendre à l'évidence et partager la même conviction. Sans doute, on doit être extrêmement réservé pour admettre des choses extraordinaires qui semblent choquer la vraisemblance; à coup sûr, bien des faits qui, dans des siècles peu

éclairés, semblaient présenter un caractère merveilleux, sont aujourd'hui regardés avec raison comme devant leur origine à des causes physiques, dont le progrès des lumières a fait découvrir l'existence, qui jadis étaient loin d'être soupçonnés. Sans doute, une souveraine sagesse, ayant établi ces lois admirables d'après lesquelles est gouvernée la nature, n'ira pas, pour des motifs frivoles, sans aucune utilité réelle, intervertir cet ordre admirable, et porter une sorte de perturbation dans cet ensemble si parfaitement réglé ; mais d'un autre côté, si une puissance infinie, par un seul acte de sa volonté, a pu organiser l'univers, jeter dans l'espace le soleil et les antres astres qui peuplent son immense étendue, retenir la mer dans son lit, bouleverser par des secousses convulsives la terre ébranlée jusque dans ses entrailles, il lui est bien facile, à coup sûr, d'introduire, quand il lui plaît, des modifications légères dans ces mêmes lois, auxquelles le monde est soumis, et qui sont l'œuvre de sa volonté irrésistible. Ainsi donc, à moins que l'on ne veuille professer un absurde athéisme, et reconnaître partout l'intervention unique d'une force aveugle, il faut confesser que Dieu a pu, dans plus d'une circonstance, pour des motifs bien réels, mais dont l'utilité échappe quelquefois à nos regards, opérer quand il l'a voulu des actes surnaturels ; or, si Dieu avait jadis cette puissance, il l'a conservée, et la conservera jusque dans l'éternité.

Si, dans l'histoire du peuple juif, un fait indiqué comme entrant d'une manière essentielle dans l'économie des desseins de la divinité n'a pu s'accomplir par des moyens naturels, et s'est cependant réalisé, on doit convenir que c'est l'effet d'un pouvoir surnaturel c'est-à-dire un miracle. Sans nous écarter des événemens dont M. de Laborde a commenté le récit, il est évident que Dieu, voulant délivrer les Israélites de la servitude où ils gémissaient, et les établir dans la possession d'une contrée nouvelle, il fallait que des faits surnaturels vinssent frapper d'effroi les Egyptiens et les peuples voisins, paralyser leurs efforts, raffermir la foi chancelante des Hébreux, les prémunir et les fortifier contre le découragement, le désespoir, les embarras de leur situation présente, les inquiétudes que leur offrait l'avenir. Or, ces

effets n'ont pu réellement s'opérer par la seule intervention des moyens humains, et la main de Dieu a pu seule trancher les dicultés nombreuses dont la carrière de Moïse et de son peuple devait être semée.

Parmi les faits nombreux et extraordinaires que présente cette histoire, je me contenterai d'en citer un. Les Israélites, formant une nombreuse population, étaient destinés à vivre durent quarante ans dans les solitudes de l'Arabie-Pétrée, c'est-à-dire dans le plus affreux désert qui existe au monde, où quelques milliers d'Arabes traînent une existence malheureuse, et, malgré leur extrême frugalité, ont bien de la peine à ne pas mourir de faim. Le long séjour des Hébreux dans cette contrée inhospitalière est un fait complètement démontré. Or, s'ils l'ont habitée et parcourue durant un si grand nombre d'années, ils ont dû trouver les moyens de subsister là où un sol aride n'en offre d'aucune espèce. Nous savons par le récit de Moïse, confirmé d'ailleurs par tous les monumens de l'histoire et de la littérature hébraïque, que Dieu envoya journellement à son peuple une mâne qui suffisait à sa nourriture : or, cette mâne, qui, par ses caractères, n'avait qu'un faible rapport avec la substance sucrée du même nom, que l'on recueille sur les feuilles des tamarisques de ce désert, qui avait une propriété éminemment nutritive, qui se ramassait sur le sol du désert, qui ne se montrait pas le samedi, qui cessa de paraître au moment où les Israélites mirent le pied sur la terre promise, était évidemment envoyée par une providence surnaturelle, et son existence ne pouvait être attribuée à des moyens humains. Il y avait donc là un miracle, et un miracle qui se renouvela journellement, durant une longue période de quarante années.

La plupart du tems, lorsque Dieu opère des miracles, il emploie des moyens purement naturels. Le prodige consiste alors, non pas dans la réalisation du fait, mais, dans ce que ce fait acquiert une intensité tout-à-fait inusitée, ou bien en ce que la chose se produit à point, à l'époque indiquée dans les décrets divins, lorsqu'aucune prévision humaine ne pouvait deviner un pareil événement. Ainsi, les murs de Jéricho tombent

devant l'Arche d'alliance. Bien probablement cette destruction fut opérée par un tremblement de terre. Mais cette commotion arriva à point nommé, ainsi que l'avait annoncé une prédiction divine. Voilà donc ce qui constitue le miracle ; car jamais la prévision humaine n'a pu calculer d'avance un pareil phénomène, et aujourd'hui encore, malgré les immenses progrès qu'ont fait les sciences physiques, aucun savant ne pourrait, une heure d'avance, prédire l'existence d'un tremblement de terre.

Dans le récit des plaies d'Égypte, nous voyons des faits naturels se produire à la voix de Dieu, avec une violence inaccoutumée, à des époques où d'ordinaire ils n'ont pas lieu; se répandre simultanément sur une vaste étendue de pays, frapper les Egyptiens, tandis que les Hébreux, placés dans leur voisinage, se trouvèrent complètement à l'abri du fléau; une maladie cruelle et instantanée faire périr en une nuit tous les premiers-nés de l'Égypte, tandis qu'elle respecta complètement les familles des Israélites. Je demande s'il est possible de voir dans ces événements, qui paraissent au premier abord le produit de causes naturelles, autre chose que l'intervention immédiate de la toute-puissance divine, et, par suite, de véritables miracles?

Que, sous le règne de David, la ville de Jérusalem ait été en proie à une maladie cruelle, qui, dans l'espace de trois jours, moissonna 70,000 hommes, c'est là, sans doute, un de ces tristes événemens qui peuvent s'expliquer par des causes naturelles. Mais qu'un prophète ait annoncé cette catastrophe comme un châtiment infligé par la divinité au roi coupable; que, dans le moment où Dieu, fléchi par les prières et les larmes du monarque, ordonne, suivant l'expression poétique de l'écriture, à l'ange exterminateur de remettre son épée dans le fourreau, le fléau ait cessé instantanément, entièrement : voilà ce qui constitue le prodige !

Plus tard l'armée de Sennachérib, roi d'Assyrie, fut presque totalement anéantie, dans l'espace d'une seule nuit, sous les murs de Jérusalem. Sans doute des soldats, forcés de faire la guerre dans des contrées brûlantes, se livrant à tous les excès de l'intempérance, de la débauche, peuvent être facilement déci-

més par des maladies typhoïdales ou autres; mais a-t-on jamais lu dans aucune histoire qu'une armée, au milieu même des plus terribles épidémies, ait dans une seule nuit perdu 185,000 hommes? Or, la délivrance de Jérusalem avait été expressément annoncée par le prophète Isaïe, et la puissance du roi d'Assyrie ne pouvait être renversée par des moyens humains, par les faibles forces du roi Ezéchias, par cette population renfermée dans les murs de la capitale, et qu'avait glacée d'effroi les discours arrogans de Rabsacès; il est donc impossible, je crois, de ne pas voir dans cet événement désastreux l'intervention d'une main divine, un véritable miracle.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations, qui, pour être exposées comme le sujet le comporte, exigeraient de longs développemens, des discussions de plus d'un genre.

Dans les articles suivans, j'examinerai avec soin le travail de M. Léon de Laborde. J'indiquerai les services qu'il a rendus à la science en général, et en particulier à la géographie et à l'interprétation de la Bible. Si, sur quelques points, je me permets de modifier, de combattre même ses sentimens, je le ferai toujours avec ces égards que l'on doit au véritable talent.

QUATREMÈRE,
De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Critique Biblique.

LES LIVRES DE L'ANCIEN-TESTAMENT CONTIENNENT-ILS DES MYTHES?

Deuxième article [1].

Ce que c'est que les mythes.

Etude des mythologies païennes. — Comment elle a conduit à rechercher des mythes dans nos livres saints. —Différens sens du mot mythe. — Origine et caractères du mythe. — Ce qui le distingue de quelques idées voisines. — Diverses applications du système mythique à l'histoire profane.

Depuis un certain nombre d'années, les esprits se sont épris d'un enthousiasme sans exemple jusqu'alors pour l'étude des mythologies païennes. On a remué dans tous les sens les annales de l'ancien monde, on a fouillé au fond des vieilles chroniques qui datent du berceau des premiers hommes, afin de découvrir le sens des fables qu'elles contiennent, la raison, le mode de leur formation : puis on a voulu suivre à travers les âges la série de leurs transformations sans nombre. Les religions de l'Inde, de la Grèce et de Rome ont d'abord concentré l'attention des savans.

[1] Voir un autre article sur les mythes, au t. IV, p. 405.

Heyne[1], Hermann[2], Wagner[3], Kann[4], Hug[5], Creuzer[6], Ottfried-Müller[7], Schelling[8], Nieburh[9], etc, les ont soumises à un examen approfondi. Ils ont pris chaque fait en particulier, ils l'ont analysé dans toutes ses parties; et, placés toujours au point de vue du 19e siècle pour juger l'antiquité, ils ont essayé de se rendre compte, non pas tant de sa nature intrinsèque que de la manière dont le récit qui le retrace a pu se former. Cette recherche une fois terminée, ils ont prétendu être en état de prononcer avec certitude s'il présente une image fidèle de l'événement, ou si la tradition, avant qu'il ait été fixé par écrit, l'a compliqué de ces circonstances étrangères et merveilleuses qu'elle affectionne; ils ont cru pouvoir faire la part de la réalité et de l'idéal, reconnaître si le récit qu'ils envisagent est une *histoire* ou un *mythe*. Dans le premier cas, ils l'admettent dans son entier; dans le second, ils en retiennent une partie et rejettent l'autre.

Loin de nous la pensée de blâmer entièrement la nature de ces travaux, de repousser tous les résultats auxquels ils ont conduit. Nous savons fort bien que la mythologie a fait des pas immenses,

[1] *Temporum mythicorum memoria à corruptelis nonnullis vindicata, Comment.*, Gotting, t. VIII.

[2] Hermann's *Handbuch der Mythologie.*

[3] *Ideën zu einer allgemeine Mythologie der alten Welt.*, Frankf. am Mein, 1808.

[4] *Erste Urkunden der geschichte, oder allgemeine Mythologie*, Baireuth, 1808.

[5] *Untersuchungen über den Mythos der berühmteren völker der alten Welt, vozüglich der Griechen, dessen Entstehen, Veränderungen und Inhalt.* Freybourg und Konstanz, 1812.

[6] *Symbolik und Mythologie der alten völker, besonders der Griechen.* Leipzig und Darmstadt.

[7] *Prolegomena zu einer wissenschaftlichen Mythologie.* 1825.

[8] Schelling, *über Mythen, historiche sagen und philosopheme der ältesten welt Paulus*, etc.

[9] *Romische geschichte.*

que les recherches des savans lui ont assuré une place importante dans la science ; mais ce qui nous paraît absurde, c'est cette manie du mythe qui travaille les intelligences au-delà du Rhin, qui les porte à mutiler tous les récits, à en tordre le sens, afin de les encadrer dans un système préconçu ; car sur le terrain du mythe le pas est glissant : une fois lancé, il est difficile de s'arrêter. On marcha d'abord, il est vrai, avec une certaine réserve, on se garda bien d'aller se heurter contre les livres sacrés des Hébreux et des Chrétiens ; puis on s'enhardit peu à peu, on sentit s'affaiblir graduellement le respect qu'ils inspiraient; on se prit à les mettre en parallèle avec les annales profanes; on les livra au contrôle de la science, et, quand ils furent ainsi étendus sur ce lit de Procuste, on leur arracha la même conclusion qu'à ces dernières. Gabler [1], Schelling [2], Bauer [3], Vater [4], De Wette [5], etc., s'efforcèrent de montrer que les livres de l'ancien Testament ont aussi leurs mythes, leurs récits, dont il ne faut voir que le fait ou l'idée qui leur sert de base, et rejeter la forme, les accessoires, œuvre d'une tradition postérieure fort peu digne de créance. Restait l'histoire évangélique. Strauss s'en empara, et l'on sait comment, devant ce démolisseur infatigable, sont tombés un à un, réduits à la valeur de simples mythes, des faits qui, depuis dix-huit siècles, n'ont pas cessé de présenter à tous les esprits un caractère palpable de vérité.

Avant d'examiner ce système dans tous ses détails, nous croyons devoir exposer les opinions de ses partisans sur l'origine et les caractères du mythe, montrer ce qui le distingue de quelques autres idées voisines, et enfin indiquer quelques-uns des résultats auxquels a conduit son application à l'histoire profane.

[1] Gabler, *Einleintung zu Eichorn's Urgeschichte*, tome II, p. 482 et suivantes.

[2] Schelling, *ubi sup.*

[3] Bauer, *Hebraische Mythologie*, t. I, p. 22.

[4] Vater, *Commentar über den Pentateuch*, t. III, p. 600, etc.

[5] De Wette, *Kritik der Mosaischen geschitche*, p. 11, etc.

Le mot grec μύθος, dont nous avons fait notre mot *mythe*, dérive du primitif μύω, qui correspond aux verbes latins *musso*, *mussito*. Les classiques lui ont donné plusieurs acceptions assez différentes.

Ainsi, dans Homère et les écrivains de son école[1], les verbes μύθεῖσθαι, μύθολογεῖν, signifient proprement *parler*, *raconter*, et μύθος, alors synonyme de λόγος, a le sens de *discours*, *récit*, *parole*[2], sans qu'on y attache aucune idée de vérité ou de mensonge[3].

Plus tard, dit Eustathius, on réserva λόγος pour l'expression de la *réalité*, et μύθος employé avec une épithète[4], ou sans épithète[5], désigna une *fiction*, un *récit fabuleux*[6]. J.-L. Hug n'admet pas entièrement cette opinion. Il prétend que ceux qui, avant Hérodote, consignaient dans leurs ouvrages les légendes relatives aux dieux et aux héros, étaient appelés λογοποιοί, et

[1] *Iliade*, XVII, 200. Προ τὶ ὃν μυθήσατο θυμόν. *Il parla selon son sentiment.* De même Théocrite, *Idylle*, II, v. 154, Ταῦτα μοι ἁ ξείνα μυθήσατο· ἔστι δ' ἀλαθής. Voir Idylle, x, 58.—Euripide, *Phœniss*, v. 434, 455, σὸν ἔργον, μῆτερ Ιωκαστη, τοιούσδε μύθους οἷς διαλλάξεις τέκνα. *C'est à vous, Jocaste, de prononcer des paroles capables de réconcilier vos enfans.* Platon, se conformant à l'ancien usage, emploie διαμυθολογεῖν dans le même sens qu'Homère (Les *Lois*, I, p. 632). V. Eug. Mussard. *Ex. critique du système de Strauss*, 2e éd. p. 29.

[2] Μύθος σημαίνει τὸν ἁπλῶς λόγον *Etym. Magnum.*

[3] Hérodote, liv. II, chap. 3 et 99. Voir Creuzer, *die Historische kunst der Griechen*, p. 173.

[4]. Diodor. I, 93, πεπλασμένους μύθους. — Plutarque, *Thess.*, chap. XXVIII, μύθος καὶ πλάσμα. — II Saint Pierre, I, 16, σεσοφισμένοι μύθοι.

[5] Pindare, *Olymp.*, I, 47. — Hérodote, II, 45. — Platon, *Gorgias*, p. 312. — *Phœdon*, p. 399. — I *Timothée*, I, 4. — Mussard, *ubi sup.*

[6] Μύθον ἀεὶ ὁ Ποιητὴς ἁπλῶς τὸν λόγον φησὶ· τὸ δὲ ἐπὶ ψευδοῦς λόγου τεθῆναι αὐτὸν, τῶν ὑστέρων ἐστί .... παρὰ τοῖς ὕστερον ὁ μὲν μύθος εἰς ψευδολογίαν ἔῤῥιπται. Ὁ δὲ λόγος ἐπὶ τῆς ὁσημέραι ἀνθρωπίνης ὁμιλίας τίθεται. Eustathius *ad Homeri Iliad.*, A. vs., 25.

que cette dénomination leur était commune avec le fabuliste Ésope. Le mot μύθος avait alors une signification propre et différente. Mais la philosophie changea cette manière de parler, et dès lors il fut employé pour indiquer les *fables* des dieux, c'est-à-dire des compositions semblables à celles d'Ésope[1].

Quoi qu'il en soit, ce mot est passé dans la langue latine et dans les langues européennes modernes. Comme il est plus élastique et se prête mieux aux caprices et aux desseins des exégètes que le mot latin *fabula*, ils n'ont pas manqué de s'en emparer comme d'une bonne trouvaille; car ils ont été forcés de le reconnaître eux-mêmes, en voulant traiter par la fable nos saintes Écritures, ils n'auraient pas manqué de jeter le discrédit sur leur système. C'est le sentiment de Heyne : aussi désirait-il voir les érudits qui consacreraient leurs travaux à débrouiller l'origine des peuples, renoncer à l'emploi du mot *mythologie*. « Comme » on l'a réduite, dit-il, à *exposer* et à *raconter des fables*, on a » aussi attaché généralement à ce mot l'idée de fiction, de men- » songe, en sorte que, par erreur, on a rejeté au nombre des » inventions frivoles et fausses de l'esprit humain tout ce qui » s'est présenté sous ce nom. On n'a pas remarqué que ces *my-* » *thologoumènes* contiennent les origines et les histoires les plus » anciennes de tous les peuples, et que les premiers élémens de » la sagesse humaine et de toutes les lettres sont cachés dans » leur sein. D'un autre côté, on a craint de voir diminuer l'au- » torité des saintes Écritures, si on comparait avec ces mytho- » logoumènes ce qu'elles racontent de l'origine du genre humain » et de l'histoire primitive du peuple hébreu; car il était né- » cessaire d'avoir toujours présente à l'esprit l'idée de fiction et » de mensonge, idée que l'on repoussait avec raison[2]. » Toutefois, il fait lui-même un fréquent usage du mot *mythe*, et dans la *préface* qu'il composa pour prôner l'ouvrage de son disciple Hermann[3], il aima mieux appeler *mythes* que *fables* ces tradi-

[1] J.-L. Hug. *Untersuchungen über den Mythos*, etc., p. 11.

[2] Heyn. *Comment.* Gotting, t. VIII, p. 3 et 4,

[3] Hermann's *Handbuch der Mythologie*, p. I, p. 5.

tions primitives transmises oralement, qui, d'après lui, contiennent l'histoire et la philosophie la plus ancienne. Le motif qu'il donne de ce choix, c'est que le premier mot paraît moins choquant que l'autre[1]. Son exemple entraîna les savans allemands, et le *mythe* a reçu le droit de cité dans toutes les contrées de l'Europe.

Maintenant, si l'on veut savoir ce qu'est un *mythe*, nous répondrons avec Tholuck[2] que la science moderne n'a pas encore pu donner une définition exacte et généralement admise de ce mot, qui cependant vole dans toutes les bouches. Ainsi, Heyne distingue deux espèces de mythes : les uns contiennent les premiers élémens de la science et de la sagesse humaines ; il range dans une autre classe l'histoire la plus ancienne des peuples qui a été propagée par la tradition orale avant d'être écrite. Quant au mythe en général, il le définit : « Tout récit, tout jugement » transmis depuis les premiers âges jusqu'à nous, pendant le » tems qui s'est écoulé avant que les actions ou les découvertes » et les inventions des hommes aient été fixées par écrit, soit par » les auteurs, soit par les contemporains, ou par d'autres mem- » bres de la même nation[3]. » — D'après Heyne, il y a mythe « quand une histoire, une tradition vraie ou probable est re- » couverte d'une enveloppe qui lui donne, il est vrai, l'appa- » rence de l'histoire, mais aussi celle de l'énigme et du merveil- » leux : ce qui serait moins apparent si le fait avait été raconté » avec soin et simplicité[4]. » — Bauer, qui le premier a soumis les livres saints à l'interprétation mythique, dit que les mythes « sont des récits historiques d'une tribu ou d'une nation, relatifs » à l'histoire primitive de la terre et des hommes, des raison-

[1] Heyne, *loc. cit.*, p. 7.

[2] Tholuck, *Glaubwürdigkeit der ev. Gesch*, 2te aufl. p. 52.

[3] *Comment.*, 1, p. 4.

[4] *Grenzenbestimmung dessen, was in der Bibel Mythos und was wahre Geschichte ist*, p. 169; *Bibliotheca Historiæ sacræ*, p. 11.

» nemens présentés sous une forme historique sur la cosmogo- » nie, la géogonie, les causes des phénomènes physiques, et sur » les choses sensibles ; on leur a donné l'apparence du miracle » et peu à peu on les a ornés de diverses manières [1].» Il avait, dans un autre ouvrage, donné une définition quelque peu différente [2]. Quant à la cause de cette divergence, Meyer l'attribue à la négligence des auteurs, qui ne se sont pas appliqués à donner une définition exacte des mots *mythes* et *mythologie*. Pour lui, il est porté à regarder les premiers « en partie comme des récits » très anciens des peuples primitifs, qui, conformément à la » manière de penser et de raconter des premiers âges, les ont » transformés en miracles. Ils ont précédé l'histoire véritable et » ont pris naissance à une époque où des historiens contempo- » rains n'existaient pas encore, l'usage d'écrire en prose n'étant » pas établi. Ce sont aussi des descriptions antiques de ces mêmes » nations, historiques ou rédigées sous une forme historique, à » l'aide de laquelle on représentait les choses qui ne tombaient » pas sous les sens [3]. » Vos, Creuzer [4], Hermann [5], O. Muller [6], Weisse [7], et plus récemment Strauss [8], J. Muller [9], Tholuck [10], etc., se sont présentés tour à tour, chacun avec des idées et des

[1] Bauer, *ubi sup.* p. 1, p. 3.

[2] Idem, *Hermeneutica V. T.* — Glassii *Philologia sacra Dathiana*, p. 11, p. 331.

[3] *Versuch einer Hermeneutik des alten Testaments*, P. 11, p. 543.

[4] *Symbolik und Mythologie*, 2e édition, t. 1, les six premiers chapitres du liv. Ier.

[5] *Ueber d. Wessen u. d. Behands. d. Mythologie.*

[6] *Ubi sup.*

[7] *Ueber den Begriff, die Quellen und die Behandlung der Mythologie.*

[8] *Das leben Jésu*, 3e édition, Einleitung, §§ 1, 3, 14, 15, 16.

[9] J. Muller, *Recession d. L.-J. von Strauss, Théol. studien und kritiken*, 1836, 3e cahier.

[10] Tholuck, *loc. cit.*, p. 51-65.

opinions différentes. Aussi, cette masse de matériaux hétérogènes contribue-t-elle plutôt à compliquer qu'à faciliter la tâche de celui qui voudrait éclaircir ce sujet, tant sont opposés les principes qui servent de point de départ à ces savans, et les résultats auxquels ils arrivent.

Toutefois, en examinant avec attention leurs opinions diverses, on reconnaît qu'ils appellent *mythes* certains récits appartenant aux annales de l'ancien monde, parvenus jusqu'à nous au moyen de la tradition orale, et grossis sur leur passage de circonstances accessoires. Ces récits ne reproduisaient d'abord que des événemens réels ; mais bientôt la poésie, en leur prêtant ses charmes, les a revêtus d'une enveloppe empruntée, imaginée; a noyé, si l'on peut s'exprimer ainsi, la réalité dans l'idéal ; la simplicité et la vérité ont disparu, et il n'est resté que le mythe, qui a pris la place de l'histoire.

Or, on distingue plusieurs espèces de mythes, suivant la nature de l'élément dominant : les *mythes historiques*, *philosophiques*, *mixtes* et *poétiques*.

Le fond du *mythe historique* est toujours un fait réel, un événement qui a laissé une impression plus ou moins profonde dans l'esprit des contemporains. Comme l'un et l'autre ont eu lieu à une époque où l'écriture encore inconnue ne pouvait les saisir, et, en leur conservant toute leur réalité, les transmettre aux siècles futurs, la tradition seule en a conservé le souvenir. Que l'on se représente donc les premiers hommes jaloux de raconter à leurs descendans, ces événemens qui les ont frappés, et dans lesquels ils ont joué un rôle quelconque : leur imagination, exubérante de sève et de magnificence, a dû les porter à donner aux moindres circonstances du poids et de l'intérêt, à les charger d'embellissemens, à les revêtir de toutes les couleurs que leur prêtait cette imagination ardente et bouillante. Ajoutons à cela un penchant naturel pour le grandiose et le merveilleux, et l'on conçoit que sous cette double influence, les faits ont pris des formes plus grandes, plus gigantesques que la tradition ne le comporte. L'importance des événemens ainsi exagérée, restait à grandir les proportions des personnages pour les mettre en harmonie avec

leur œuvre. Alors, on fit intervenir une puissance surhumaine ; les dieux descendirent du ciel pour seconder l'entreprise des mortels, s'associer à eux, combattre dans leurs rangs, leur communiquer une force et une valeur extraordinaires. Voulez-vous savoir quel résultat produisit ce contact avec la Divinité ? Bientôt on vénéra, comme descendans des immortels, des hommes qui avaient fait impression sur leur siècle, et dont l'origine était, le plus souvent, obscure et ignorée. Ainsi s'explique la formation des mythes historiques des travaux d'Hercule, de l'expédition des Argonautes, des aventures d'Ulysse, et en général de la mythologie des héros et des demi-dieux.

A côté de ces événemens, dont les hommes des premiers âges du monde étaient ainsi les témoins ou les acteurs, se présentaient des phénomènes naturels qui les frappèrent par leur grandeur ou leur singularité. L'imagination s'empara également de ce canevas pour le broder à sa manière, et bientôt, les traits principaux du fait originaire disparurent sous une foule de circonstances accessoires, variables suivant le génie des mythographes : ainsi, prenons un fait quelconque, nous le retrouvons au fond des mythologies de la Grèce, de Rome, de l'Asie-Mineure, de l'Inde, de l'Amérique, de l'Océanie, etc. ; mais on sait combien de fictions plus ou moins ressemblantes l'ont grossi pendant ce voyage à travers le monde.

Mais c'était peu pour l'homme naturellement porté à demander à chaque chose la cause de son existence, d'avoir constaté les faits qui frappaient ses sens, et décrit les phénomènes que chaque jour plaçait devant ses yeux. Les sages de certains pays déjà séparés des autres peuples, ayant perdu le fil des vraies traditions, éprouvèrent un besoin pressant de se lancer à la recherche des principes qui les régissent l'un et l'autre, puis d'étendre et de généraliser la grande loi de causalité dont ils avaient, dans certains cas, reconnu l'exactitude. Quel est, se demandèrent-ils, l'auteur de cet univers ? Qui a placé dans l'espace cet astre brûlant dont les rayons répandent partout la chaleur et la fécondité ! Qui suspend chaque nuit dans les cieux ces corps étincelans qui, par leur clarté, tempèrent l'horreur des ténèbres. Et l'homme lui-même,

d'où vient-il? pourquoi les douleurs physiques, les souffrances morales s'attachent-elles sans cesse à ses pas? pourquoi ces tempêtes qui bouleversent la nature et font naître l'effroi dans les cœurs?... A ces problèmes, et à mille autres semblables que le spectacle du monde soulevait chaque jour, il fallait une solution quelconque; pour la trouver, ces sages, séparés, comme nous l'avons dit, des vraies traditions, s'abandonnèrent aux spéculations de leur esprit, bâtirent des systèmes, rattachèrent tel effet à telle cause qu'ils croyaient être la véritable, et comme, à cette époque, la foule n'était pas capable de saisir des notions abstraites, ils lui présentèrent leurs opinions sous une forme historique, afin de les rendre sensibles et de les faire pénétrer dans les intelligences: or, ces premiers essais de la raison, s'efforçant de dérober à la nature ses secrets, ont produit les *mythes philosophiques*. Toutes les théogonies, cosmogonies, géogonies, et les vieilles doctrines sur l'état de l'homme après cette vie, appartiennent à cette classe de mythes qui va s'augmentant sans cesse, à mesure qu'on se rapproche des tems civilisés. On voit par-là que le mythe philosophique a pour base une idée, une opinion, un raisonnement sur un fait du monde physique ou du monde moral, tandis que le mythe historique s'incorpore à un fait réel et emprunté à l'histoire. Plutarque a donc bien fait connaître la nature du premier quand il a dit: « Comme les mathématiciens enseignent que l'arc-en-ciel est produit par la réfraction des rayons » du soleil, et qu'il paraît formé de plusieurs couleurs, parce » qu'on l'aperçoit à travers un nuage; ainsi, le *mythe* est le » rayonnement d'une doctrine dont il faut chercher ailleurs la » signification [1]. »

Souvent la tradition a confondu sous une même enveloppe l'idée et l'histoire, ces deux élémens qui, pris séparément, ont donné lieu à deux classes de mythes bien distinctes: ce mélange a produit les mythes *mixtes* ou *historico-philosophiques*. On suppose que les philosophes ont pris un fait réel qui a servi de

[1] Plutar., *de Iside*, c. 20.

thème à leurs fictions; puis, après ce travail, après cette fusion du fait et de l'idée, ils les ont présentées sous une forme historique. Ainsi, d'après Schelling, la fiction philosophique de l'âge d'or et des âges suivans a pris sa source dans des traditions relatives à la vie simple que menèrent d'abord les Grecs, et dont ils s'éloignèrent peu à peu [1]; le mythe du déluge, retracé par Ovide à peu près sous sa forme primitive [2], appartient aussi à cette classe, ainsi que celui de Deucalion et de Pyrrha [3]. — La date de cette dernière espèce de mythes est postérieure à celle des deux premières.

Viennent enfin les mythes *poétiques;* ce sont tantôt des récits anciens augmentés, embellis, comme le cas a lieu chez Homère et les tragiques, et quelquefois purifiés, comme dans Pindare, de ce qu'ils présentaient de grossier et de repoussant; tantôt ce sont des opinions populaires, certains enseignemens des sages, que les poètes ont arrangés à leur manière; on peut se former une idée de la manipulation à laquelle ils les ont soumis en étudiant dans Virgile [4] la doctrine de Platon sur la métempsycose; enfin, ces mythes sont quelquefois de pures inventions des poètes : ils sont nés de leur imagination plutôt que de la nature même des choses. L'Aurore, traînée sur un char rapide dans le ciel, où elle précède sans cesse le soleil; Éole tenant les vents enchaînés dans un antre, etc., sont des *mythes poétiques.*

Tels sont, autant qu'on peut les préciser, les caractères particuliers des *mythes historiques, philosophiques, mixtes* et *poétiques;* mais comme la confusion des mots *mythe*, *symbole*, *tradition*, *légende*, etc., est la cause principale des controverses des savans sur ce sujet, nous allons essayer de déterminer ce qui distingue le mythe de ces idées voisines qu'on lui a assimilées à tort.

« Le *symbole*, dit M. Eugène Mussard, n'est pas le *mythe.*

[1] Schelling, *Uber Mythen, historische sagen*, etc., p. 21.

[2] Heyn. *ad Apollod. Biblioth.* I, 7, 2, p. 95.

[3] *Métamorph.,* I, 244.

[4] *Æneid.*, VI, 703.

Tous deux, il est vrai, sont destinés à rendre sensible une idée, à exposer une vérité d'un ordre un peu relevé, par le moyen d'un intermédiaire qui la fasse mieux saisir que si elle demeurait sous sa forme abstraite, mais dans le symbole cet intermédiaire est un signe appréciable à l'œil, dans le mythe c'est le langage ; le premier emploie une démonstration matérielle, un objet de la nature, par exemple, ou une action ; le second se sert d'une démonstration orale, d'un récit. Les sacremens, *ces signes visibles d'une grâce invisible*, comme les définissait saint Augustin, sont des symboles et non pas des mythes ; d'ailleurs les uns et les autres étaient également en usage dans les premiers siècles du monde, et également propres à agir sur l'intelligence d'hommes grossiers et peu faits au raisonnement.

» Les *traditions* proprement dites se distinguent des *mythes* surtout par l'époque de leur création. Entre les tems fabuleux et les tems historiques, on ne peut établir une limite rigoureuse ; on doit plutôt reconnaître une époque intermédiaire qui, tout en présentant les caractères de l'âge qui commence, en conserve quelques-uns de celui qui finit ; dans cette époque, le siècle des mythes est passé, mais celui de l'histoite commence à peine : c'est ce qu'on appelle l'*âge des traditions*.[1]

» Les *traditions* proprement dites sont une création de ce tems de transition, comme le mythe en était une des siècles héroïques ; ce sont des récits empruntés le plus souvent aux annales anciennes. Elles vivent dans les chants populaires, s'occupent de faits plus que d'idées : aussi ont-elles toujours un fond historique ; elles présentent le caractère merveilleux, mais rejettent les sujets religieux qu'affectionne le mythe, pour ne s'occuper que d'histoires et de faits de la vie privée. Plus elles sont près des tems héroïques, plus elles ont d'images et de merveilleux ; elles prennent alors le nom de *traditions mythiques*, par opposition aux *traditions historiques* qui, leur succédant dans la suite des

[1] Niebuhr appelle cette époque intermédiaire *mythique-historique*. *Romische geschichte*, 3te aufl.. t. I, p. 274.

tems, se rapprochent davantage de l'histoire véritable, et en présentent mieux les principaux caractères.

» La *légende* est une tradition merveilleuse se rattachant à l'Eglise ou à la religion; elle a la forme chrétienne et antique, tandis que les traditions proprement dites éloignent de leur domaine la religion et l'Eglise. Tout récit poétique dans le ton religieux et ancien, qu'il soit en vers ou en prose, simple de style ou riche en imagination, est une *légende*. Elle diffère du mythe par l'élément chrétien et par sa formation dans un siècle historique, et des traditions par l'élément religieux. L'*Aurea legenda* en contient un bon nombre.

» Le *conte fantastique* est plus poétique encore. C'est un récit étonnant, merveilleux. Les démons, les esprits y jouent un grand rôle, et les faits qui y sont rapportés ont un monde enchanté pour théâtre; mais sous les gracieuses et poétiques images qu'il nous présente, en vain chercherait-on un fond réel, une idée ou un fait; il semble n'avoir d'autre but que de plaire, de charmer l'imagination : d'ailleurs il n'appartient à aucune époque fixe, il est de tous les tems et de tous les lieux ; on le retrouve chez les peuples du nord comme chez ceux du midi, malgré la différence de leur civilisation ; seulement, chez les derniers il est plus léger, plus riant ; des esprits bienfaisans y apparaissent, venant à l'aide de l'homme; chez les premiers, le merveilleux revêt des teintes plus sombres, plus sérieuses; les êtres surnaturels mis en scène sont d'une autre nature : au lieu de génies et de fées, ce sont les sylphes, les elfes, les gnomes, les oréades, etc.

» La *fable* ou *apologie* est un récit didactique d'un fait imaginaire, dans lequel, sous la forme d'une petite histoire ou d'un dialogue, on expose une règle de conduite au moyen d'une image tirée du monde physique, ordinairement des plantes ou des animaux. Elle se compose de deux parties : l'image, qui est le corps de la fable, et la morale, qui est présentée ou à la fin ou au commencement, comme proposition à démontrer. Le ton en est simple, enfantin, plaisant ou naïf, quelquefois noble ou relevé.

» C'est encore une vérité générale ou un précepte de conduite exprimé sous la forme d'un récit, que présente la *parabole ;* mais

tandis que dans la fable tout se passe loin du domaine de la réalité, il n'y a dans la parabole rien que de vraisemblable. Dans la fable, les animaux parlent, agissent, pensent comme les hommes, et mieux que les hommes; dans la parabole tout se passe comme dans la vie ordinaire, et chacun garde le rôle qui lui est assigné par la nature. On a dit que ce qui distingue la fable de la parabole, c'est que dans l'une on introduit des êtres placés plus bas que l'humanité dans l'échelle de la création, tandis que dans l'autre l'homme seul était en scène : c'est à tort. Nous voyons dans une des paraboles de Jésus figurer des brebis, mais tandis que dans un apologue elles eussent agi d'une manière invraisemblable, dans cette parabole elles sont représentées dans leur véritable rapport relativement au berger. La parabole est un récit d'un ton toujours sérieux ; instruisant, par le moyen d'un exemple tiré de la vie ordinaire, elle fait saisir une vérité d'un ordre plus relevé ; mais elle ne se termine pas par une morale, elle laisse au lecteur ou à l'auditeur le soin d'arriver de lui-même et par un rapprochement d'idées, à la leçon qu'elle renferme : c'est ce qu'on peut remarquer dans toutes celles de Jésus, qui ont été recueillies dans les Évangiles.

» Cette comparaison que la parabole donne sous forme de récit, l'*allégorie* la présente dans une image : de là cette grande différence que dans la parabole l'idée peut être suivie dans ses différentes phases ; exemple : un homme sortit pour semer, et une partie du grain tomba sur le chemin et fut foulé aux pieds..., et une autre partie tomba dans un endroit pierreux..., et une autre partie tomba parmi les épines, etc. [1]; tandis que dans l'allégorie l'idée est pour ainsi dire stationnaire; l'image qui l'enveloppe apparaît comme dans un tableau qui représente tous ses personnages dans le même moment donné, et ne peut les suivre dans l'instant qui suit; exemple : « Je suis la porte par où entrent » les brebis .., je suis la porte, si quelqu'un entre par moi il sera » sauvé, etc. [2].

[1] Saint Luc, VIII, 5-8.

[2] Saint Jean, X, 7-10.

» On peut donc définir l'allégorie, l'exposition d'une idée ou d'un fait sous la forme d'une image. Elle a sa source dans une imagination poétique et exaltée. Les prophètes nous en ont laissé de fort belles [1]; tout le monde connait celle d'Horace :

O Navis, referent in mare te novi
Fluctus, etc.

» La *fable*, la *parabole* et l'*allégorie*, ont été souvent confondues avec le *mythe*, surtout avec le mythe philosophique [2]; comme lui, en effet, elles sont l'expression d'une idée par le moyen d'une image ou d'un récit, et n'en diffèrent au premier coup d'œil que dans quelques points de détail, qui ont pu facilement échapper à un examen superficiel. Ce qui les distingue véritablement, c'est l'intention qui a présidé à leur formation. L'auteur d'une fable, d'une parabole, d'une allégorie, a eu d'abord dans l'esprit l'idée qu'il voulait présenter, et c'est à dessein qu'il a choisi la forme du récit comme la plus propre à faire saisir convenablement cette idée. Le mythe, au contraire, a été créé de telle manière que l'idée s'est présentée immédiatement avec la forme dont nous la voyons revêtue, et n'a pu se présenter que sous cette forme. Celui qui compose une fable, une parabole, une allégorie, sépare dans son esprit l'idée de l'enveloppe historique qu'il lui donne, tandis que dans la formation du mythe toutes deux sont intimement liées, et n'ont pu être distinguées que plus tard par la réflexion. Le mythe, en passant dans la tradition orale, a pu servir de leçon, mais il n'a pas été créé dans un but didactique, il naît de lui-même, et ne subsiste que tant qu'on croit à sa réalité, et non pas seulement à celle de la vérité qu'il renferme [3]. »

[1] Voyez celle sur la destruction de Jérusalem. Ézéchiel, XXIV.

[2] « On a souvent, par exemple, appelé mythe le récit de Joathan (*Juges* IX, 8), qui n'est qu'un apologue. Hermann, en définissant un mythe, *l'exposition d'une idée rendue sensible par une image*, l'a confondu avec une allégorie. »

[3] Eug. Mussard, *ubi sup.*, p. 38-42.

Ainsi nous avons vu le mythe nous apparaître comme une image fidèle des tems fabuleux. Enfant de la tradition orale, il surgit spontanément et se développe dans son sein ; et, quand celle-ci cesse d'être en vigueur, il cesse lui-même de se produire. Si donc nous voulons le trouver, nous devons le chercher à une époque où l'histoire n'existe pas encore. Or, pour ne parler ici que de la Grèce et de Rome, O. Muller prétend que chez les Grecs les tems héroïques lui avaient déjà fait place à la fin de la 59e olympiade (541 ans avant Jésus-Christ[1]) ; et, si nous en croyons Nieburh, avec le règne de Tullus Hostilius (672 ans avant Jésus-Christ) commence à Rome un siècle nouveau, ainsi qu'un récit dont le fond est historique[2]. Cela posé, Wagner soutient que toutes les religions et les histoires les plus anciennes sont essentiellement mythiques; que le mythe est la représentation sensible, l'enveloppe symbolique de toutes les spéculations et opinions religieuses des différens peuples qui existaient à ces époques reculées[3]. Toutefois, chez les Hébreux seuls il ne s'attacha pas, pendant le cours des siècles, à la religion pour la défigurer[4]; et comme elle se conserva pure et sans aucune altération, elle assura à l'histoire toute sa réalité, en sorte que si l'on veut trouver dans l'antiquité une histoire qui mérite véritablement ce nom, c'est à eux qu'il faut la demander[5]. Quant à celle des autres nations, elle ne présente que des récits mensongers, relatifs aux religions anciennes et à leur forme extérieure ; ou bien ces récits sont des descriptions de rites introduits, enjolivés par la vanité des hommes qui avaient perdu la connaissance de la religion primitive[6]. Cette religion était absolument contemplative[7]; et l'Inde, cette mère des superstitions humaines, fut

[1] O. Muller, *loc. cit.*, p. 169.

[2] *Ubi sup.*, p. 274.

[3] Wagner, *ubi sup.*, p. 85. Ap. Pareau, *Disputatio de myt. interpret.*, p. 15-16.

[4] *Ibid.*, p. 85 ; coll. p. 297.

[5] P. 71.

[6] P. 3.

[7] P. 40-41.

le sol natal de tous les systèmes religieux et philosophiques. Ce fut aussi de l'Inde que partirent tous les élémens mythiques répandus par la tradition dans tout l'univers, et travaillés suivant le génie des différens peuples qui les employèrent[1].

En général, Kann suit à peu près la même route que Wagner, cependant il s'en écarte quelquefois beaucoup ; il fait remonter l'origine de l'histoire à l'époque où les républiques se formèrent et s'allièrent entre elles. Les événemens des tems antérieurs, pour lesquels on avait une faible vénération, s'effacèrent bientôt de la mémoire des hommes ; on s'appliqua seulement à conserver le souvenir de ceux auxquels s'attachait une certaine idée de sainteté : les histoires des dieux, les lois promulguées en leur nom, les calendriers, les horoscopes, les doctrines morales, échappèrent donc à l'oubli. Quant aux fables des Grecs et des autres nations, elles ne présentent aucune réalité historique ; tous les patriarches, les juges, les prophètes et les rois ont été des dieux ; car, d'après lui, l'histoire primitive n'a pas été celle des hommes, mais bien celle des dieux que le mythe trouva le le moyen de transformer en mortels[2] ; encore ne possédons-nous que le tableau de l'état intérieur des hommes, de leurs pensées,

[1] Wagner, *Ideen zu einer allgemeine Mythologie der alten Welt*, p. 184.

[2] Il est inutile de faire remarquer que Kann prend ici le contre-pied d'Évhémère. L'antiquité a, comme on le sait, inventé deux grands systèmes dans le but de trouver la clé des fables populaires. Ainsi, Pythagore et les platoniciens recouraient, pour l'interprétation des mythes, à des allégories morales et à des explications cosmogoniques. Les épicuriens et les stoïciens, d'un autre côté, avec leur chef Evhémère, dédaignant les exégèses physico-mystiques, donnaient à la Mythologie grecque une source purement humaine et historique ; ils expliquaient toutes les légendes fabuleuses par l'apothéose. Les dieux n'étaient que des rois déifiés : Jupiter était un ancien monarque de l'île de Crète, dont on voyait encore le tombeau. Diodore de Sicile, avec tous les sceptiques du paganisme, accepta cette explication ; Cicéron lui paraît favorable, ou du moins il ne s'attache pas à la réfuter sérieusement. *De natur. Deor.* lib. I, cap, 12, et lib. III, cap. 16. — Un autre système, développé par

de leurs sentimens, de leurs fictions. Au reste, cette histoire nous rappelle la Religion contemplative, ou cette doctrine qui fait de la nature le corps de la Divinité, et de la Divinité l'âme du monde. L'Inde, tout en l'entourant d'une enveloppe mythique, l'a conservée dans toute sa pureté, et maintenant encore nous en trouvons chez différentes nations des reflets plus ou moins affaiblis[1]; il montre ensuite que la doctrine de Kant sur les deux formes de la contemplation, le tems et l'espace, remonte au berceau du genre humain, puisque, si nous l'en croyons, on adorait alors la Divinité sous ces deux formes[2]. Partant de ce point de vue, il rapporte à des observations temporaires tous les récits fabuleux et historiques, tous les détails géographiques et astronomiques que nous trouvons dans l'antiquité; de son côté, Creuzer a consacré tout un ouvrage à faire voir comme quoi tout ce que les religions de la Grèce nous présentent sous mille formes diverses n'est autre chose que la nature déifiée. — Enfin, tout le monde sait comment l'histoire romaine est devenue, entre les mains de Niebuhr, une vaine série de mythes sans aucune réalité.

Ces quelques exemples suffisent, ce nous semble, pour donner une idée des résultats auxquels a pu conduire l'application du système mythique à l'histoire profane. Dans les articles suivans, nous examinerons en détail les prétendus mythes de l'Ancien-Testament; nous nous attacherons surtout à faire ressortir la fausseté des principes des exégètes; et ces principes une fois renversés, les conséquences tomberont d'elles-mêmes.

V. CAUVIGNY.

Hug, fait passer dans la Phénicie d'abord, puis dans la Grèce, les dieux de l'Égypte. Les habitans de ces contrées se bornèrent à changer les noms de ces divinités, et à leur donner une allure en harmonie avec leur génie : ainsi le Panthéon des Phéniciens et des Grecs eut une origine étrangère. V. Hug, *ubi sup.* — Mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces systèmes, nous pourrons y revenir plus tard.

[1] Kann, *Erste Urkunden der Geschichte*, etc., p. 3-14 Ap. Pareau, *loc cit.*

[2] Idem, *ibid.*, p. 22.

Rationalisme contemporain.

PREMIÈRE ÉTUDE; M. COUSIN.

Ire PARTIE; M. COUSIN JUGÉ PAR SES PAIRS.

Deuxième article [1].

1. Jugemens de M. Gatien Arnout, suite; — 2. de M. Lherminier; — 3. de M. Bautain; — 4. de M. Th.-H. Martin; — Ce que ces professeurs de l'Université pensent de l'orthodoxie de M. Cousin. — Les professeurs de philosophie sont-ils irresponsables ?

I. Jugement de M. Gatien Arnout. — Suite.

« Une des maximes de M. Cousin, c'est qu'il existe une force invincible des choses, contre laquelle toute volonté humaine se brise impuissante; qui fait nécessairement nos sentimens, nos idées, nos opinions, comme nos mœurs, nos lois, nos gouvernemens; et que toute science dépend d'elle. De là une paresse qui laisse faire le tems. — Une autre de ses maximes, c'est que toute époque produit nécessairement sa philosophie, et que la philosophie des dernières époques l'emporte nécessairement sur celle des premières. Or, une conclusion de cette maxime est que, pour trouver la meilleure philosophie, il faut s'attacher à étudier son époque, vivre avec les hommes et les choses de son tems, consulter l'opinion et s'y conformer. Ainsi, elle s'adresse aux oracles équivoques de l'opinion, non à ceux de la raison; elle fait des esclaves de la mode, non des amis de la vérité.

» Ce devait être la philosophie de ces hommes qui affichent

[1] Voir le 1er article, au no 31 ci-dessus. p. 49.

une profonde indifférence pour tout ce qu'on dit faux ou vrai, et se montrent successivement amis ou ennemis des doctrines les plus opposées, parce que, disent-ils, elles ont toutes du vrai et du faux qu'il est bien difficile de demêler; — qui sont inertes pour le bien, et d'une voix paresseuse vous répondent que le moment du mieux n'est pas venu, et qu'il faut l'attendre du tems; — qui n'aspirent qu'à se donner comme les représentans de l'opinion si souvent trompeuse et plus souvent encore remplacée par des idées de coterie [1]. »

II. Jugement de M. Lherminier, professeur au collége de France.

« A tout homme qui a présenté un système philosophique, il faut demander d'abord ce que, dès le principe, il a voulu faire. Pourquoi vous êtes-vous levé, et que vouliez vous dire ?

» Quand M. Cousin monta dans la chaire de M. Royer-Collard, il y parut sans autre dessein que de développer l'histoire des systèmes philosophiques. Esprit littéraire, il se tourna vers la littérature de la philosophie; imagination mobile, il quittait facilement une belle théorie pour une autre qu'il trouvait plus belle encore; parole ardente, il faisait couler dans les âmes l'intelligence et l'enthousiasme de la science. Tel a été M. Cousin : c'est son caractère de n'avoir jamais pu trouver et sentir la réalité philosophique lui-même ; il la lui faut traduite, découverte, systématisée, alors il la comprend, l'emprunte et l'expose.

» Le jeune professeur commença sa carrière par commenter avec verve l'école écossaise, dont M. Royer-Collard lui avait légué l'exploitation, Reid, Smith, Hutcheson, Fergusson, Dugald-Stewart; ensuite il passa à l'Allemagne, saisit rapidement les principaux traits de la philosophie morale de Kant, et se fit Kantiste : ce furent alors d'éloquens développemens sur le stoïcisme, le devoir et la liberté. Pendant l'année 1819 à 1820, l'enseignement de M. Cousin rallia la jeunesse, et semblait vouloir la préparer aux luttes de l'opposition politique : aussi, la contre-révolution, en arrivant au pouvoir ferma sa chaire, et rélégua le pro-

[1] *Doctrine philosophique* de M. Gatien Arnout.

fesseur dans la solitude de son cabinet. Alors il se tourna vers l'érudition, et se prit d'enthousiasme pour l'école d'Alexandrie, qu'il personnifia tout entière dans un homme, dans Proclus. Cette secte philosophique, qui avait entrepris de lutter contre le christianisme, et de le faire reculer, semblait à M. Cousin un glorieux symbole de philosophie et de liberté ; il en parlait en ces termes : « Hæc fuit scilicet ultima illa græcæ philosophiæ secta, » quæ, iisdem ferè quibus christiana religio temporibus nata, » tamdiù magnâ cum laude stetit, quamdiù aliqua super in orbe » fuit ingeniorum libertas ; quartum verò jàm circà sœculum, non » mutatâ ratione, sed mutato domicilio, exul ab Alexandriâ » Athenas confugit.....» Cette école lui paraissait la plus riche et la plus importante de toutes celles de l'antiquité : « Totius » verò antiquitatis philosophicas doctrinas atque ingenia in se » exprimit ; » et il croyait son étude utile, non seulement à l'érudition, mais aux progrès mêmes de la philosophie moderne. Plus tard, je trouve que M. Cousin n'a plus mis si haut la sagesse alexandrine ; voici comment il la caractérisait en 1829 : « Sans » doute, le projet avoué de l'école d'Alexandrie est l'éclectisme. » Les Alexandrins ont voulu unir toutes choses, toutes les par- » ties de la philosophie grecque entre elles, la philosophie et la » religion, la Grèce et l'Asie. On les a accusés d'avoir abouti au » syncrétisme ; en d'autres termes, d'avoir laissé dégénérer une » noble tentative de conciliation en une confusion déplorable. » On aurait pu leur faire avec plus de raison le reproche con- » traire. Loin que l'école d'Alexandrie tombe dans le vague et le » désordre qu'engendre souvent une impartialité impuissante, » elle a le caractère décidé et brillant de toute école exclusive, et » il y a si peu de syncrétisme en elle, qu'il n'y a pas beaucoup » d'éclectisme ; car ce qui la caractérise est la domination d'un » point de vue particulier des choses et de la pensée. » Ainsi, cette école que M. Cousin avait choisie d'abord comme le modèle de l'éclectisme, à ses yeux n'est presque plus éclectique ; il l'accuse d'un mysticisme exclusif ; malmène assez rudement son ontologie, sa théodicée ; Proclus lui-même, bien qu'il reste toujours un esprit du premier ordre, n'est plus ce soutien de la phi-

losophie et de la liberté, dont les efforts sont généreux et légitimes; le professeur de 1829 nous le montre finissant par des hymnes mystiques empreints d'une profonde mélancolie, où l'on voit qu'il désespère de la terre, l'abandonne aux barbares et à la religion nouvelle, et se réfugie un moment en esprit dans la vénérable antiquité, avant de se perdre à jamais dans le sein de l'unité éternelle, suprême objet de ses efforts et de ses pensées. Et d'où vient ce changement dans l'esprit de l'éditeur de Proclus? C'est que de 1820 à 1829, bien des impressions différentes l'ont traversé. Après avoir adhéré exclusivement au rationalisme de Kant, après avoir effleuré l'idéalisme de Fichte, M. Cousin ne fut pas longtems sans soupçonner et sans reconnaître que ces deux philosophes avaient fait place à deux systèmes nouveaux, dont les auteurs étaient MM. Schelling et Hégel; de loin, soit par des correspondances, soit par des visites de voyageurs, il lui en arrivait quelque chose. En 1824, il entreprit un voyage en Allemagne, pendant lequel il fut enlevé à Dresde par la police prussienne, et conduit à Berlin : on l'avait soupçonné d'être carbonaro et révolutionnaire..... Par un heureux hasard, notre voyageur put utiliser sa captivité ; car il entra dans un commerce journalier avec l'école de M. Hégel ; M. Gans et M. Michelet de Berlin lui développaient, dans de longues conversations, le système de leur maître; ils effaçaient de son esprit le Kantisme et quelques erremens de Fichte, pour y substituer les principes et les conséquences d'un réalisme éclectique, optimiste, qui se targuait de tout expliquer, de tout comprendre, et de tout accepter. M. Cousin sut tourner à cette philosophie avec sa promptitude ordinaire » . . . . « Cependant le séjour de notre professeur dans Berlin devait porter ses fruits : en 1826, il publia une collection d'articles insérés dans le *Journal des savans* et dans les *Archives philosophiques*, dont tous ne méritaient peut-être pas les honneurs d'une résurrection, et qui au surplus étaient inférieurs à la préface même qui les précédait. Dans la préface des *Fragmens philosophiques*, M. Cousin présente son système, qu'il affirma avoir façonné dès 1818. J'aurais conjecturé, je l'avoue, que le voyage de 1824 y avait contribué en quelque

chose, et que le rapport identique de l'homme, de la nature et de Dieu, qui commence à y poindre, étaient une importation. La préface des *Fragmens* fut peu goûtée quand elle parut. Cette condensation d'une métaphysique imparfaite qui se cherchait elle-même et n'était pas maîtresse de sa langue étonna sans instruire. Enfin, en 1828, M. Cousin, rendu à sa chaire, put s'y déployer à l'aise, et il eut le plaisir d'y exciter la surprise et l'admiration. Dans une *Introduction* éloquente de treize leçons, il développa, avec son imagination d'artiste et son talent d'orateur, quelques principes du système de Hégel, qui semblaient sortir de sa tête et lui appartenir. Du haut d'un dogmatisme dont seul alors il avait le secret, il inspecta l'histoire, les philosophes, les grands hommes, la guerre et ses lois, la Providence et ses décrets. Il professa la légitimité d'un optimisme universel, et prononça au nom de la philosophie l'absolution de l'histoire. Je sais, Monsieur, qu'à Berlin vous ne partagiez pas l'enthousiasme avec lequel nous avons accueilli ces leçons; vous ne pouviez concevoir comment on importait ainsi une doctrine sans en nommer l'auteur. M. Hégel plaisanta de ce procédé avec une indulgence un peu satirique; et vous même, Monsieur, vous avez prononcé à ce sujet un mot fort dur, que j'ai peine à écrire, le mot de *plagiat*. Je ne pense pas, Monsieur, que sciemment M. Cousin ait voulu se parer de ce qui ne lui appartenait pas; mais, emporté par son imagination, il a cru avoir conçu lui-même ce qu'on lui avait appris. Dans ses improvisations, il oubliait ses emprunts, et c'est de la meilleure foi du monde qu'en amalgamant Kant et Hégel, il se persuada avoir créé quelque chose. Cependant le vol métaphysique de M. Cousin, je veux dire son ascension, ne fut qu'un phénomène passager : il redescendit vite sur la terre; et, soit qu'il eût épuisé en peu de tems son dogmatisme, soit qu'il craignît de n'être plus suivi dans ses excursions exotiques, il revint à l'histoire, déclara que la philosophie n'était plus à faire, mais était faite; qu'il ne s'agissait que de la rassembler; qu'elle se partageait en quatre systèmes principaux : le Sensualisme, l'Idéalisme, le Scepticisme et le Mysticisme, et qu'en dégageant ce qu'il y avait de vrai dans chacune de ces formes exclusives de la réa-

lité, on retrouvait la réalité pure et complète. Voilà cette fois un éclectisme bien constitué. Ainsi vous voyez, Monsieur, que M. Cousin a été tour à tour Ecossais, Kantiste, Alexandrin, Hégélien, Eclectique : il nous reste à chercher s'il a jamais été et s'il est Philosophe.

» Quelle sera l'idée dont M. Cousin aura élargi la face et sur laquelle il aura jeté de la lumière? la liberté? examinons. La théorie du traducteur de Platon sur la liberté consiste tout entière dans le principe suivant : le *moi* est tout entier dans la liberté; il est la liberté même; l'intelligence et la sensibilité se rapportent bien au moi, mais elles ne le constituent pas, la liberté seule constitue le moi; — mais la personnalité humaine n'est-elle pas aussi bien dans la sensation et la pensée que dans la volonté? le problème scientifique n'est-il pas précisément de la suivre sous ces trois faces? Au surplus, cette affirmation *à priori* de M. Cousin n'est qu'une rédaction hâtive et brusquée des principes qu'il empruntait au stoïcisme et à Fichte.....

» La théorie de la raison va être pour l'éditeur de Proclus un écueil où il se brisera. Remarquez sa position : il est parti de la conscience individuelle, tant par conviction que par son apprentissage à l'école de Kant et de Fichte, et il lui faut maintenant arriver à la raison impersonnelle, à l'absolu. Quand Schelling et Hégel établirent leur idéalisme, ils avaient fait table rase; ils avaient nié Kant et Fichte. Kant avait déclaré qu'il était impossible à l'homme d'arriver à la connaissance de l'absolu; Fichte l'avait identifié dans la plus haute expression de l'homme même; Schelling rompant avec Kant et Fichte, fit de l'absolu une institution mystique; Hégel de son côté en fit une hypothèse logique. Or, voici M. Cousin qui tombe dans l'étrange illusion de vouloir accoupler des termes incompatibles; il croira pouvoir se servir de Kant comme d'un point de départ; de Fichte comme de la précision même du moi. A Schelling il empruntera la spontanéité, à Hégel la réflexion; et il sera persuadé avoir donné une solution satisfaisante et nouvelle dans la distinction de la raison spontanée et de la raison réfléchie. » . . . . « A Berlin, cette métaphysique a paru bien frivole; à Paris, elle a eu peu d'inconvé-

niens, parce que personne ne l'a comprise; on a laissé M. Cousin, sans le troubler, jouer avec les formules, avec le fini et l'infini, le un et le multiple; il a professé sans objections la réduction fort importante, selon lui, des catégories de Kant et d'Aristote aux lois de causalité et de subtsance, réduction stérile, affaire de mots; l'éloquence du professeur lui obtenait du public grâce pour son ontologie......

......» La sensibilité n'a été qu'effleurée par M. Cousin; étranger à la physiologie, il manquait de faits positifs et s'est borné à rédiger quelques conjectures de M. Maine-Biran.....

.......» M. Cousin est-il panthéiste? je n'en sais rien, et je crois qu'il n'en sait rien lui-même; — il s'est quelque part élevé éloquemment contre ce système, mais ne semble-t-il pas le professer ailleurs?......

.........» Sur le Christianisme, même indécision. Sa philosophie ne semble parfois que la doublure de la tradition; d'autres fois elle cherche à concilier les honneurs de l'indépendance avec les sûretés de l'orthodoxie......

» En résultat, il n'a laissé dans les esprits qu'un scepticisme vague en octroyant une amnistie métaphysique à tous les systèmes......

...........» A la Législative, un M. Lamourette exhorta tous les partis à une fusion générale; son succès fut prodigieux, tout le monde s'embrassa, M. de Jaucourt donna l'accolade à Merlin, Condorcet se jeta dans les bras de M. de Pastoret; mais hélas! le lendemain chacun revint avec les mêmes dissentimens et les mêmes passions; il ne resta de la motion de l'honnête député que des épigrammes et des chansons sur le baiser Lamourette. Paris s'en amusa tout un jour. Eh bien! l'éclectisme n'est pas autre chose que le *baiser Lamourette de la philosophie*[1]. »

III. Jugement de M. Bautain, professeur de philosophie à la Faculté de Strasbourg.

« L'Éclectisme au 19e siècle est ce qu'il a été dans tous les tems,

[1] *Lettres à un Berlinois.*

un syncrétisme, un recueil d'opinions ou de pensées humaines qui s'agrègent sans se fondre, ou, autrement, un assemblage de membres et d'organes pris çà et là, ajustés avec plus ou moins d'art, mais qui ne peuvent constituer un corps vivant. La vérité, a-t-on dit, n'appartient à aucun système, car elle ne serait plus la vérité pure et universelle si elle se laissait formuler dans une théorie particulière. Ce n'est ni dans les ouvrages de tel philosophes, ni dans les opinions de tel siècle ou de tel peuple qu'il faut chercher la philosophie, c'est dans tous les écrits, dans toutes les pensées, dans toutes les spéculations des hommes, dans tous les faits par lesquels se manifeste et s'exprime la vie de l'humanité. La philosophie n'est donc pas à faire ; ce n'est point le génie de l'homme qui la fait, elle se fait elle-même par le développement actuel du monde, dont l'homme est partie intégrante ; elle se fait tous les jours, à tout instant, c'est la marche progressive du genre humain, c'est l'histoire : la tâche du philosophe est de la dégager des formes périssables sous lesquelles elle se produit, et de constater ce qui est immuable et nécessaire au milieu de ce qui est variable et contingent. C'est fort bien! mais pour faire cette distinction, pour opérer cette séparation, il faut un œil sûr, un regard ferme et exercé ; il faut le critérium de la vérité ; il faut une mesure, une règle infaillible ; et où la philosophie éclectique ira-t-elle la prendre ? ce n'est point dans une doctrine humaine, puisque aucune de ces doctrines ne renferme la vérité pure, et que c'est justement pour cela qu'il faut de l'éclectisme : aussi en appelle-t-on à la raison *universelle*, à la raison *absolue!* et ce serait très bien encore si cette raison absolue se montrait elle-même sous une forme qui lui fût propre, et nous donnait ainsi la conviction que c'est elle qui nous parle ; mais il n'en va pas ainsi dans l'étude des choses naturelles : là, la raison universelle ne nous parle que par des raisons privées ; là, il y a toujours des hommes entre elles et moi ; c'est toujours un homme qui s'en déclare l'organe, l'interprète ; et quand le philosophe vous dit : Voici ce que dit la raison absolue ! cela ne signifie rien, sinon : Voici ce que moi, dans ma conscience et dans ma raison propre, j'ai jugé conforme à la raison universelle. L'éclectisme ne

possédant point ce critérium si nécessaire de la vérité, il ne se peut que son enseignement ne soit obscur, vague, incohérent ; il n'a point de doctrine proprement dite ; c'est un tableau brillant où toutes les opinions humaines doivent trouver place ; vraies ou fausses, elles expriment les pensées humaines, et ainsi elles ont droit aux égards du philosophe ; il ne faut point les juger par leurs conséquences morales, utiles ou nuisibles, bienfaisantes ou pernicieuses ; elles ont toutes, à les considérer philosophiquement, la même valeur : ce sont des formes diverses de la vérité une. Mais si toutes les doctrines sont bonnes en tant qu'expressions formelles de la raison de l'homme, toutes les actions le seront également comme manifestations de son activité libre ; il n'y a ni ordre, ni désordre pour un être intelligent qui ne connaît point de loi ni de fin. Le crime est un fait comme la vertu ; bien qu'opposés dans leurs résultats pour l'individu et pour la société, ils se ressemblent en ce qu'ils expriment l'un et l'autre un mode de la liberté : et voilà seulement ce qui leur donne une valeur philosophique. Les actions humaines n'ont d'importance qu'à proportion qu'elles aident ou entravent le développement de l'humanité, qui doit toujours aller en avant, n'importe en quel sens ou vers quel terme, conduite par la raison universelle, qui ne peut s'égarer, parce qu'il n'y a pas deux voies de perfectionnement : il ne s'agit que d'être, d'exister et de se mouvoir. Les sociétés ne savent pas plus où elles vont que les individus ; elles naissent et périssent, manifestant pendant leur durée une portion de la vie générale, et servant de point d'appui aux générations futures, comme celles-ci sont sorties elles-mêmes de ce qui les a précédées : elles jouent leur rôle sur la scène du monde, et puis elles passent. Un siècle, si perverti qu'il paraisse, porte en soi sa justification : c'est qu'il était destiné à représenter telle phase de l'humanité ; l'impression pénible qu'il produit sur nos âmes est une affaire de sentiment ou de préjugé. Vu philosophiquement et en lui-même, il n'est pas plus mauvais qu'un autre, et devant la vérité, il vaut dans son existence les siècles de vertu et de bonheur ; c'est l'événement qui décide du droit, c'est le succès qui prouve la légitimité ; la justice est dans la nécessité, car tout ce

qui existe est un fait, et tout fait est ce qu'il doit être par cela seul qu'il est.

» Telles sont les désolantes conséquences de la philosophie éclectique dans la science comme dans la morale ; voilà où aboutit le grand mouvement philosophique de notre siècle ; c'est là qu'il est venu se perdre, laissant dans les esprits qu'il a agités, et comme dernier résultat, d'un côté une espèce d'indifférence pour la vérité, à laquelle ils ne croient plus, parce qu'à force de la leur montrer partout ils en sont venus à ne l'apercevoir nulle part ; et d'un autre côté, dans la conduite de la vie, avec une grande prétention au sublime, au dévouement, avec tous les semblans de l'héroïsme, un laisser-aller aux passions, l'aversion pour tout ce qui gêne et contrarie, l'abandon à la fatalité, la servitude de la nécessité sous les dehors de l'indépendance. Cette philosophie si riche en promesses, mais si pauvre en effets, comme l'histoire le dira, est jugée aujourd'hui, et ce n'est plus à cette école qu'une jeunesse généreuse ira chercher de grandes idées, des sentimens profonds, de hautes inspirations [1]. »

IV. Jugement de M. Th.-Henri Martin, professeur à la Faculté de Rennes.

« Ces vagues et audacieuses théories du panthéisme germanique, qui resteront dans l'histoire de la science comme un objet d'étude éminemment instructif, ont trouvé en France non-seulement des interprètes, mais des adeptes. M. Cousin lui-même s'est laissé aller autrefois à revêtir de son beau style platonique quelques fragmens de cette métaphysique aussi stérile que prétentieuse ; il a répété çà et là dans ses écrits plusieurs formules de la philosophie de M. Schelling et de M. Hegel, en y attachant quelquefois mentalement un sens plus raisonnable que celui qu'elles expriment ; il a cru pouvoir parler de tems en tems comme ces deux philosophes, et penser cependant comme Leibnitz ou comme Bossuet. Ce compromis, qui n'est pas de l'éclectisme, avait bien ses dangers ; il en est résulté plus d'un malentendu pour les lecteurs, et, si je ne me trompe, pour l'auteur

[1] *Psychologie experimentale*, préface.

lui-même. M. Cousin aurait pu nous initier d'une manière plus profitable et plus sûre à la connaissance de la philosophie allemande contemporaine ; et en même tems, avec son admirable méthode, destinée à durer beaucoup plus que les systèmes fantastiques de nos voisins, il aurait pu créer lui-même un système homogène. Les erreurs d'emprunt sont aisées à reconnaître dans ses œuvres, où elles forment un étrange disparate au milieu des théories brillantes de raison et de clarté. Depuis, M. Cousin a hautement et franchement désavoué ces principes étrangers au fond de sa doctrine, et dont il n'admit jamais les conséquences. Cependant, les opinions des partisans de l'identité absolue, introduites en France par plus d'une voie, y avaient séduit beaucoup d'esprits par leur nouveauté, par leur hardiesse bizarre et par leur obscurité même ; aujourd'hui encore, elles y sont défendues par quelques penseurs isolés qui se rattachent à l'école allemande, par quelques disciples arriérés de M. Cousin, éclectiques prétendus, qui ont choisi le mal au milieu du bien, et par quelques adversaires et plagiaires de M. Cousin, qui, dans leur horreur pour l'éclectisme, prennent partout sans choisir [1].»

Les professeurs de philosophie sont-ils irresponsables ?—Opinion de M. Simon, professeur à la faculté des lettres de Paris.

« Quant au droit de discuter des doctrines philosophiques, de rendre compte d'un cours public, de le blâmer ou de l'approuver, j'avoue que je ne saurais comprendre qu'on pût même concevoir la pensée de le contester à qui que ce soit. Les professeurs institués par l'état exercent une magistrature de l'ordre le plus élevé ; ils ont droit au respect de tous, pourvu qu'ils s'en montrent dignes ; mais précisément à cause de ce que leur mission a de grave et d'élevé, ils doivent être soumis à la discussion et à la critique : et cela est tellement vrai que, si l'on venait par malheur à abolir par tout le monde le régime de publicité, qui fait la principale sauvegarde de nos libertés, il

[1] *Commentaire* sur le *Timée* de Platon, t. II. Nous rendrons compte prochainement de cet important ouvrage.

faudrait le laisser subsister pour les professeurs, et particulièrement pour les professeurs de philosophie.

» Il y plus : ce n'est pas seulement un droit pour le clergé catholique de discuter les opinions philosophiques qui lui paraissent contraires à la doctrine de l'Église, c'est un devoir, et un devoir strict; il doit le remplir avec courage, s'il y a lieu; mais je n'admets pas qu'il puisse y avoir du courage à dire aujourd'hui, en France, son opinion sur des matières religieuses ou philosophiques. »

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1842, p. 76, 77. — Article de M. Simon, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et suppléant de M. Cousin.

Nécrologie.

L'ABBÉ FOISSET.

NÉ 31 DÉCEMBRE 1801, MORT LE 23 JUIN 1842.

A M. BONNETTY, directeur des *Annales de philosophie chrétienne.*

Vous désirez, mon Ami, que je paie au prêtre que nous pleurons, un tribut d'éloges et de reconnaissance. Je voudrais pouvoir être digne de lui et des *Annales* que ses travaux ont honorées ; mais je n'ai qu'entrevu à l'œuvre ce digne soldat du Christ. Il faudrait l'avoir suivi dans ses courses, avoir vu son front mouillé de ses sueurs, et été le confident intime de ses projets. Plombières est son champ de bataille; il y a laissé des amis inconsolables, témoins de ses actions et continuateurs de ses pensées. C'est là, au sein de sa famille adoptive, dans les murailles de la cité qu'il édifiait, qu'il eût fallu prendre son biographe. La lettre que je vous écris à la hâte ne vous dira pas tout ce qu'était et tout ce qu'a fait M. l'abbé FOISSET (Silvestre), chanoine de S.-Bénigne de Dijon, supérieur du petit-séminaire S.-Bernard, à Plombières.

Il y a des familles dont les membres semblent se succéder dans une seule et même pensée. En 1808, à Beaune, un homme finissait plein de jours une vie dont la France religieuse garde un honorable souvenir : c'était l'abbé Bailly, l'ancien directeur du principal collége de la province, l'ex-promoteur du diocèse et le champion de l'Eglise par ses travaux théologiques. Un enfant, son petit-neveu, priait près de son cercueil, et allait dans un nouveau siècle continuer l'œuvre de son oncle au 18e ; mais l'abbé Foisset a été enlevé dans la carrière ; il vient d'achever le sacrifice de sa vie, à peine âgé de quarante-deux ans.

Au sortir du collége où le guidait son frère Théophile, aujourd'hui juge d'instruction au tribunal de Beaune, Silvestre suivit la voix intérieure qui l'appelait à l'état ecclésiastique. Mais en tra-

versant les rues de Dijon pour se rendre au séminaire, il voulut voir la *société d'études*, foyer de sciences où de jeunes Bourguignons venaient déposer le fruit de leur zèle et profiter des lumières générales. Je ne vous dirai pas tous les hommes distingués de cette jeune académie qui a disparu dans un moment de trouble, j'aurais à vous citer vingt contemporains, des poètes, des avocats, des archéologues, des philosophes, des jurisconsultes, des ingénieurs, des professeurs de droit, des députés, des préfets; il suffit que vous sachiez que celui qui fut l'orateur de Notre-Dame de Paris était le secrétaire de cette société ; M. Lacordaire introduisit Silvestre Foisset, qui devint membre correspondant. C'était en 1822.

Après s'être mis en rapport avec la science que son frère représentait déjà à l'académie de Dijon, Silvestre en alla demander la consécration au séminaire. Il n'y resta que quelques mois ; l'abbé Poinsel, qui en était l'intelligent supérieur, distingua le mérite du nouveau venu, et l'introduisit immédiatement au petit-séminaire de Plombières, où il fit honorablement ses premières armes avec le jeune Pallegoix de Beaune, aujourd'hui coadjuteur de Siam. Silvestre professait les humanités, et répondit en tout à ce que l'on attendait de son intelligence : il s'agissait de renouveler cet établissement d'éducation cléricale.

En 1825, Silvestre sentit ce qui manquait à son armure. Il partit pour le capitale et alla s'enfermer à S.-Sulpice. Il y étudia pendant deux ans ce qu'il n'avait fait qu'entrevoir au séminaire de Dijon. Il vit de haut et étudia à fond toutes les questions philosophiques. La théologie, cette science universelle, il l'embrassa avec amour, non pas comme un enfant qui s'amuse à la surface des choses, mais en homme qui les pénètre en tous sens et les tient dans sa main.

Il aimait les confidences des savans, ses contemporains ; mais au dessus des vivans il y avait un compatriote qu'il ne perdait pas de vue ; il s'attacha avec passion à l'aigle des Gaules religieuses. Ce fut lui, le jeune élève bourguignon, qui donna ses soins à l'*édition de Bossuet*, publiée par Beaucé-Rusand. Comprenez-vous, mon ami, tout ce qu'il fallait de zèle, d'ardeur et de force pour

suivre et mener de pair avec ses études le plus grand génie des tems modernes, bondissant de l'histoire particulière à l'histoire universelle, s'élevant de la polémique du jour aux sublimes spéculations de l'histoire de la philosophie, commentant la Bible ou écrivant sur les marches du trône la *politique* des Saints ?

Ce n'est pas tout, pendant que le jeune Silvestre puisait dans Bossuet l'universalité et l'énergie de la science, qu'il suivait les cours de théologie avec l'abbé Dupanloup, l'orateur ; avec Lacroix, aujourd'hui clerc national à Rome ; avec M. d'Archimoles, évêque du Puy, imbu des principes du maître, il voulut remonter au berceau de l'Eglise, et demander à ses Pères du pain pour les enfans de notre siècle. Il visita Chrysostome, Grégoire de Naziance, Basile-le-Grand, Athanase, Justin chez les Grecs ; Tertullien, Hilaire, Cyprien, Ambroise, Jérôme, Augustin, dans la langue de Rome ; et, tout brûlant de la contemplation de ces gloires chrétiennes, il accusa publiquement Villemain, qui en avait été inondé, de réfouler dans son âme, en présence de la Sorbonne, une admiration qu'il avait si énergiquement exprimée dans ses *Mélanges*. Enfin l'archevêque de Paris couronna ses travaux en lui conférant de ses mains le sous-diaconat, en 1827.

M. l'évêque de Dijon rappela dans son diocèse l'abbé Foisset, et lui confia la rhétorique à Plombières ; c'est là qu'était sa mission. Ses élèves puisaient dans sa direction un élan admirable et un attachement si fort qu'ils le poursuivaient pendant les vacances jusque dans sa retraite de Bligny-sous-Beaune. Les uns sont aujourd'hui l'honneur de notre clergé ou les colonnes du petit-séminaire ; les autres professent dans des colléges voisins ; un autre, après avoir lutté à Paris pendant quelques années pour les doctrines religieuses, professé dans des colléges de Paris, continue à Moscou la mission que lui avait donnée son maître. Ce fut au mois d'août 1828 qu'il prononça sur l'*Etude des Pères* un discours remarquable, qu'il regardait, je pense, comme la première pierre de l'édifice qu'il se proposait d'élever.

Dès lors il fut jugé digne d'occuper un rang plus haut sur l'échelle de l'éducation cléricale. Successivement nommé professeur de philosophie, puis de dogme au grand-séminaire du diocèse, i

ne se précipita pas dans le vestibule qui s'ouvrait devant lui; pénétré de la mission qu'il avait à remplir, homme constant et d'une admirable simplicité, quand il vit qu'on lui ôtait des mains l'œuvre qu'il commençait, il se sentit les entrailles déchirées, et demanda comme une faveur la desserte de Montagny, petit village voisin de sa famille. Mais ce n'est pas le repos qu'il cherchait: l'abbé Foisset se mettait tout entier à ce qu'il entreprenait. Au lieu de poursuivre ses études de prédilection, il les sacrifia généreusement aux détails du ministère ; il fut curé de campagne avec tout le zèle qui l'avait animé dans les hautes études littéraires et religieuses. Le lieu de sa naissance, Bligny, ayant été ajouté à sa desserte, l'abbé se trouva chargé de sept communes, célébrant deux messes tous les dimanches, et chantant vêpres dans trois endroits; sa famille, son bien-aimé Théophile, le possédaient peu : enfans et vieillards, hommes et et femmes, morts et vivans, tous réclamaient le pasteur.

C'est au milieu de ces ouailles qui le bénissaient que le premier pasteur du diocèse vint prendre l'abbé Foisset pour en faire le supérieur de Plombières. Il n'avait que 28 ans; mais M. Raillon savait distinguer le mérite, et son grand-vicaire, M. Morlot, aujourd'hui archevêque de Tours, connaissait depuis longtems le savoir-faire de l'auteur du *Discours sur les Pères de l'Eglise.* M. Foisset fut installé par son évêque le 28 juin 1830, un mois avant la révolution de juillet.

Pour connaître ce qu'eut à faire le nouveau supérieur, il faut savoir que Plombières était dégénéré. Des élèves gangrenés, soutenus par des livres infâmes, et deux maîtres de récréations qui les propageaient, des professeurs faibles et découragés, des études religieuses et scientifiques véritablement nulles, une mauvaise tenue générale, je ne sais quel ferment du dehors qui remuait l'écume au dedans ; à la porte enfin une soldatesque insolente qui tentait à main armée une visite domiciliaire ; voilà le chaos où l'abbé Foisset descendit sans peur ; un autre aurait désespéré d'y faire pénétrer la lumière.

Non turbetur cor vestrum, neque formidet ; la noble contenance du jeune supérieur en imposa aux émissaires armés, qui ne passè-

rent point le seuil du séminaire, et l'on gagna la fin de l'année sans encombre. Cependant on abattait des croix autour de Plombières, et au loin, des églises et un archevêché. Il semble que l'abbé Foisset ne soit venu, quelques jours avant la sortie des élèves, que pour voir de ses yeux la profondeur du mal, et protéger la maison contre les invasions du dehors.

Les vacances furent pour le supérieur un moment d'activité incessante. Le pensionnat fut épuré rigoureusement, le personnel réorganisé, une comptabilité régulière établie, toute l'administration réformée. Celui qui avait présidé à une édition de Bossuet, étudié les Pères de l'Eglise, qui s'était élevé aux plus sublimes spéculations religieuses et philosophiques, descendit aux détails de la lingerie et de la cuisine; et quand la rentrée se fit, tout était en ordre; maîtres et élèves entendirent des réglemens, et tous se mirent à l'œuvre sous la direction de M. Foisset, qui n'avait alors que 29 ans ; c'était en novembre 1830.

L'histoire est le centre où les sciences doivent se donner rendez-vous et s'unir. Elle embrasse l'homme, la famille, les nations, l'humanité ; elle est la raison de toutes les croyances et la démonstration la plus philosophique de la religion. Cependant où en était l'étude de l'histoire? Les colléges royaux de provinces ne lui accordaient qu'une importance secondaire ; l'histoire de France elle-même était négligée, perdue dans des abrégés sans portée, quelquefois mise en petits morceaux et scindée en demandes et réponses. L'abbé Foisset dressa sérieusement une chaire d'histoire dans son établissement. Elle avait pour devise : *Toute l'histoire est à refaire* ; c'était l'écho de toute la France.

Dès lors, on entendit prononcer des noms nouveaux dans l'enseignement provincial, et qu'en repoussaient des intelligences étroites ou paresseuses. A la place ou à côté de Rollin, de Vertot, de Loriquet, on vit Augustin et Amédée Thierry, Guizot, Michaud, de Barante, Lacretelle, Châteaubriand, Ancillon, Rio, Salvandy, Muller, Lingard, Robertson, Heeren, Schlegel, Michelet, Schlosses, Herder, enfin tous les hommes qui ont traité avec quelque élévation une époque de la vie du corps social. Il y avait à retrancher à coup sûr, mais il y avait beaucoup plus à prendre

dans ces dépouilles des érudits de l'histoire. L'abbé Foisset frappait avec ses professeurs sur cette abondante moisson ; ils en faisaient jaillir le bon grain et en signalaient le mauvais.

Aussi bien l'élan fut-il général, le succès rapide et complet. Le clergé se réjouit à la vue de ces jeunes hommes qui travaillaient, à côté de l'autel, à la régénération sociale par le catholicisme, *qui est toujours grand dans le respect des peuples*, comme disait alors *la Revue de Paris*.

Le supérieur de Plombières n'était pas un contempteur des auteurs profanes. Cicéron et Démosthènes, Tacite et Thucydide, Homère et Virgile, Térence et Aristophane, Horace et Pindare, enfin toutes les illustrations de la Grèce et de Rome étaient accueillies et étudiées. Mais à côté de la vieille société il voulut poser le style et surtout l'esprit de la nouvelle ; il voulut que le génie du christianisme dominât l'ancien monde et le couvrît de ses lumières. Jusqu'alors la *rhétorique* et les *humanités* avaient eu honte, en quelque sorte, du Dieu-*verbe* et du Dieu-*homme*. Elles avaient pris en pitié l'éloquence des *Pères* de l'Eglise, qui étaient les pères de l'*humanité*, pour ne parler que les paroles de Cicéron, le père de la *patrie*, laquelle n'avait été, après tout, qu'un vautour sur la poitrine des nations. Foisset pensa qu'après avoir écouté le murmure des abeilles d'Athènes, il fallait que l'élève du sanctuaire entendît tonner les *bouches-d'or*, de Carthage à Constantinople, et il alluma dans sa maison le foyer de la vieille littérature sacrée. Lui fera-t-on un crime de cette innovation ? Après une lettre de Pline, je pense qu'il est bon de faire lire quelque chose de la correspondance de saint Bernard ou de saint Basile, d'Augustin ou de saint Jérôme ; après tel passage de Tacite ou de Lucien, un fragment d'apologétique ou d'un discours sur le Christ ou la dignité de l'homme ; après une ode d'Horace, un morceau de saint Ephrem ou de Grégoire de Naziance. « Vous êtes des cicéroniens, eût pu dire M. Foisset en » entrant à Plombières ; je veux que vous soyez des enfans du » Christ. »

Il éleva toutes les études à une grande hauteur. Un plan magnifique fut mis à exécution avec talent par plusieurs des

amis qu'il s'était adjoints, et pour soutenir l'ardeur qui animait toute cette jeune famille de travailleurs, naguère agonisante, il y créa une Académie qui produisit les plus brillants effets ; institua une sorte d'école normale, pépinière destinée à recruter le professorat. Des élèves sortant de réthorique se formaient à l'enseignement sous sa direction particulière. Trois ans avant que M. de Caumont n'eût popularisé la science archéologique, avant les travaux de dom Guéranger et la création de la société des Antiquaires de Dijon, l'abbé Foisset faisait en personne un cours d'archéologie sacrée, dont la nécessité fut bientôt sentie par la plupart des évêques de France, et que vient d'encourager le ministre de l'intérieur.

M. Foisset pourtant n'était pas mort pour le reste du monde. Pendant qu'il commençait l'œuvre de Plombières, une nouvelle *revue* paraissait ; c'était les *Annales de Philosophie chrétienne*. Il leur tendit les bras, et elles mirent au grand jour les pensées qui se réalisaient en silence au fonds de la vallée de l'Ouche. Vos lecteurs, Monsieur, n'ont pas oublié l'exposition rapide qu'il en fit dans les volumes II, III et IV, et qui valurent à leur auteur de nombreuses et honorables approbations [1].

On ne se contenta pas d'applaudir ; de plusieurs diocèses les évêques envoyèrent des prêtres d'élite pour voir à l'œuvre celui qui avait si bien parlé et si haut, et emporter de son école des méthodes et des traditions. Je ne vous citerai que deux hommes, parce que vous les connaissez, MM. de Salinis et Dauphin. Plombières était alors une maison-modèle, qui allait devenir l'honneur de la Bourgogne.

Toute cette révolution ne s'était pas opérée sans peine ; M.

[1] Voici le titre de ces articles : de l'*Éducation cléricale*.—(1[er] article) *Considérations préliminaires et générales*, t. II, p. 233.—(2[e] article) *Plan sommaire d'études pour un petit séminaire*, p. 432.—(3[e] article) *Réponse à quelques objections*. celles faites par Mgr Bouvier, t. III, p. 123, dans le même journal —(4[e] article) *Lettre sur l'éducation cléricale*, p. 388.—(5[e] article) *Autre Réponse à quelques objections*, t. IV, p. 131 ; *Autre réponse à Mgr Bouvier*, p. 311.

Foisset sentit ses forces diminuer ; on lui interdit le travail et les lectures. Mais à ce repos, qui déjà tourmentait son âme, en devait succéder un autre qui la déchira. M. Rey, alors évêque de Dijon, arracha de Plombières le pasteur et abandonna le troupeau à des hommes dont quelques-uns le dévorèrent. M. Foisset oublia l'injustice épiscopale et pleura la perte de ses enfans. Ses amis se retirèrent dans les diocèses voisins, qui se trouvèrent heureux de recueillir les débris de ce collége de professeurs ; et les élèves, qui furent obligés de suivre la disgrâce des maîtres, furent partout la proclamation vivante de la sagesse de M. Foisset et d'une grande folie administrative.

Cependant, sur la présentation de l'archevêque d'Aix, le roi nomma l'ex-supérieur de Plombières professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de cette ville métropolitaine. L'abbé Foisset refusa. Des maisons libres, Juilly et Pont-le-Voy, l'appelèrent ; il refusa. Il fut appelé sur les marches du trône épiscopal ; Mgr Dubourg, mort archevêque de Besançon ; M. Donnet, aujourd'hui archevêque de Bordeaux, alors coadjuteur de Nancy ; le cardinal de Rohan, tendirent la main à M. Foisset. Il ne se laissa point séduire par les honneurs ; il attendait qu'il pût continuer sa pensée, ramasser les débris de son œuvre.

Mais l'ouvrier du Seigneur ne se reposa pas. Il lutta contre la chambre des députés en faveur de l'épiscopat que l'on amoindrissait; il rendit compte, dans vos *Annales, de l'Enseignement de la Philosophie au* 19e *siècle*, de M. Bautain [1] ; il apprit à vos lecteurs *la Resurrection des Bénédictins* en France [2] ; le nom de M. *Lézat*, qui, lui aussi, comprenait que l'éducation ne serait jamais bonne ni forte, si la religion n'en était la base [3] ; les *Paraboles de Krummacher* [4] et les *morceaux choisis des saints Pères de l'Eglise*

[1] Voir le t. VI, p. 219.

[2] Même volume, 392.

[3] Examen de l'ouvrage de M. Lézat, intitulé : *Nécessité, moyens et projet d'une réforme dans la manière d'élever la jeunesse au* 19e *siècle*, t. VIII, p. 303.

[4] Examen de cet ouvrage, traduit par M. Bautain, p. 315.

grecque [1]. En même tems, il livrait dans les journaux quotidiens des combats pour la liberté d'enseignement. Plombières était au fond de toutes ses pensées.

Enfin, quand il devint évident que son diocèse lui était fermé, que tout espoir était perdu, il accepta le poste plus humble et à la fois plus laborieux que lui offrit M. de Quélen. A Paris, *rue de l'Arbalète*, si je ne me trompe, il y a une maison de santé qui est à la fois maison d'éducation ; M. Foisset y fut en même tems directeur, prédicateur, catéchiste, professeur.

Ce ministère pénible ne suffisait pas au feu qui le dévorait. Soit qu'il connût tout le parti que la religion peut tirer de la littérature religieuse anglaise, ou qu'il prévît que bientôt la langue de Lingard et de lord Byron serait introduite dans les études, il se mit à l'œuvre et étudia l'anglais. En même tems il était l'âme d'une conférence d'*études ecclésiastiques*, à laquelle prenaient part MM. Morel, aujourd'hui curé de Notre-Dame de Paris ; — Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques-du-Haut Pas ; — Delalle, curé de Toul ; Badische, Blanc, Sionnet l'orientaliste, etc... C'était en 1835.

Ce n'est pas tout encore ; M. Foisset se rappelant un voyage qu'il avait fait en Allemagne en 1831, dans l'intérêt des études de Plombières, et pendant lequel il avait aperçu les sommités catholiques, Winckelman, Zoega, Muller, Stark, Haman, la princesse Galitzin, le comte de Stolberg, Schlegel, Werner, Goeres, Baader et autres, il les fit connaître à la France : l'*Univers religieux* et les lecteurs des *Annales* entendirent avec étonnement le prêtre bourguignon racontant les travaux de la science allemande avec l'aplomb d'un homme qui eût passé sa vie dans une université d'outre-Rhin [2]. Il ne se contente pas de citer des noms ; malgré

[1] Examen du 1er. volume de cette édition, p. 309. — M. Rossignol oublie ici l'examen fait par M. Foisset de son propre ouvrage : les *Études hébraïques*, p. 306.

[2] Ces articles, intitulés : *Galerie catholique de l'Allemagne* sont au nombre de six, et se trouvent dans les tomes IX et X des *Annales*.

les travaux de la rue de l'Arbalète, ses études anglaises, ses conférences et ses articles de journaux, il prit dans la galerie des plus belles gloires littéraires de l'Allemagne la gloire la plus belle et la plus pure. Il s'attacha au comte de Stolberg, le grand seigneur, fils d'un ministre d'état, et qui avait représenté à Berlin le cabinet de Copenhague, et, en Russie, celui d'Oldembourg. M. Foisset voulut donner à la langue française l'*Histoire de la Religion de Jésus-Christ*, de Stolberg, monument inachevé, d'une pensée et d'une érudition supérieures, et qui avait déterminé des conversions éclatantes, entre autres celle du duc Adolphe de Mecklembourg-Schwerin. Ce projet une fois conçu, l'ex-supérieur de Plombières entra en relation avec la famille du comte, et le 25 juin 1836 paraissait à Paris le *prospectus* d'un grand ouvrage qui réunissait à la fois l'érudition allemande, la douceur de saint François de Salles, la philosophie et la science historique de Bossuet[1].

La vigueur du jeune Bourguignon succomba sous tant de travaux et l'arrêta dans ses projets : une laryngite qui le condamnait au silence et au repos absolu l'obligea à rentrer dans sa famille. Mais, l'année suivante, nous le retrouvons encore à Paris faisant imprimer, sous ses yeux, et de pair avec son frère Théophique, les *OEuvres philosophiques* de M. Riambourg. On le nomma aumônier du *college Henri IV ;* on lui fait de vives instances pour la direction du *collége Stanislas*, l'abbé Foisset suit le conseil de M. de Quélen ; il opte pour la co-direction de Juilly. On sait quelle place il occupait dans cette grande maison, et les maîtres et les élèves n'ont pas oublié l'excellent discours qu'il y fit sur la prétendue *religion du progrès*[2]. Il ne se reposait jamais.

Les tems changent. M. Rey est envoyé à Saint-Denis, et M. Ri-

[1] M. Rossignol a oublié trois articles, insérés par M. Foisset dans les *Annales : du Rationalisme et de la tradition*, t. x, p. 174. *Sur la Théologie de Mgr l'évêque du Mans*, t. xi, p. 62. *Sur la Vérité catholique de M. Nault*, t. xv, p. 60.

[2] Ce discours fut inséré dans l'*Université catholique*, t. vi, p. 149.

vet, de Versailles, nommé à l'évêché de Dijon : l'abbé Foisset est définitivement rappelé sur le terrain qu'il avait arrosé de ses sueurs. En 1839, il rentre à Plombières, qu'il met alors sous la protection de saint Bernard, dont on venait de publier une vie, et dont le berceau est à un kilomètre de Dijon.

Il fallut tout relever : l'édifice moral et l'édifice matériel étaient tombés.

Pendant les jours mauvais, le petit séminaire avait horriblement décliné ; le bon esprit, les fortes études, le nerf de la discipline, il ne restait rien de tous les élémens qu'y avaient jetés autrefois le zèle et l'intelligence. Mais, grâce aux soins de M. Foisset, à sa vigilance, à sa capacité administrative, au rare talent de s'emparer de l'esprit de la jeunesse et de conquérir la confiance des professeurs, on vit bientôt Plombières se relever, et reprendre cette distinction que son supérieur avait su lui donner de 1830 à 1833.

Un moment il désespéra de la localité. Il aurait voulu transporter dans la plaine de Dijon toute sa famille adoptive. Force lui fut de reculer devant l'ordre du ministre. Mais il reprit courage, et se mit à reconstruire Plombières. La cour étroite, et reconnue malsaine, dans laquelle étaient entassés, sur le bord de l'eau. deux cents élèves, petits et grands, fut abandonnée. Le jardin épiscopal fut sacrifié : trois vastes cours y furent dessinées, au fond desquelles il éleva trois salles de récréation, où s'agitent aujourd'hui, sans contact et dans un air pur, les *petits*, les *moyens* et les *grands*. Des ailes ont été ajoutées au corps principal, de nouvelles salles d'études construites, de vastes dortoirs créés et une infirmerie établie. Cette rénovation complète s'est opérée sans ressources, et au milieu de contrariétés inouies. Architecte et conducteur des travaux, prêtre, administrateur, supérieur, l'abbé Foisset s'est donné corps et âme pour achever l'édifice qui était la base matérielle et indispensable sur laquelle il allait dresser celui des sciences et de la foi.

L'admirable ouvrier mettait la dernière pierre, quand il a plu à Dieu de l'appeler à lui, le 23 juin 1842 : « *Certamente*, m'écrivait dernièrement Silvio Pellico, *quell' anima era matura per la*

vita eterna. — Il defunto cononico era uomo di gran merito, e la perdita di simili sacerdoti è un dolore della Chiesa.

Aussi Plombières est dans la désolation, et le clergé se demande s'il est possible de trouver quelque part un esprit meilleur, une piété plus franche et plus sincère. Professeur, il exposait les principes de littérature avec un sens admirable, une lucidité parfaite et sous la forme la plus attrayante. Il inspirait à ses élèves un ardent amour du travail. C'était un ami plutôt qu'un maître. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'entendre ses leçons en conservent un souvenir ineffaçable. Supérieur, il brillait par la sagesse, l'activité, les lumières. Pour les élèves, c'était un père tendre ; pour les professeurs un frère, qui partageait leurs peines et leurs travaux. Tout ce qui était à lui leur appartenait : livres, conseils, aide, ses heures, il prodiguait tout. Sa générosité était au-dessus de tout ce qu'on peut dire ; sa grande âme faisait tout avec noblesse ; son traitement de supérieur, et ses revenus patrimoniaux, ne suffisaient pas au bien qu'il aurait voulu faire. Sa présence rendait tous les enfans heureux ; un seul mot de lui, un signe, un regard était compris ; un sourire remplissait d'allégresse tous les cœurs. Sa voix si douce, si bienveillante vibrait jusqu'au fond de l'âme ; ses allocutions toujours si touchantes, si bien en harmonie avec l'enfance, ne manquaient jamais d'atteindre le but qu'il se proposait : la formation des esprits et des cœurs. Et puis, quelle affection ! son bonheur, sa vie était de voir, de savoir, de rendre heureux tous les enfants. La maison est aujourd'hui plongée dans le deuil ; les professeurs surtout, sont attérés, presque anéantis. Je le conçois ; le vide que M. Foisset laisse à Plombières est immense comme celui qu'il laisse dans sa famille ; mais ses collaborateurs ne laisseront pas tomber l'œuvre qui les honore tous : ils ont l'esprit du maître ; qu'ils aient courage !

ROSSIGNOL,
Archiviste de Bourgogne.

Dijon le 1er août 1842.

Il ne nous reste qu'à nous associer aux regrets si bien exprimés par M. Rossignol. Nous nous honorons d'avoir compté M. l'abbé Foisset, non-seulement parmi nos collaborateurs, mais encore parmi nos amis. Nous en avons peu connu qui fussent plus dévoués à la cause de Dieu et de l'Église. Quand nous lui fîmes nos adieux à son dernier départ de Paris, nous étions loin de prévoir qu'ils étaient les derniers ; au contraire, nous avions encore l'espérance que, rendu à ses chères études, il reprendrait les questions relatives à l'amélioration des études, qu'il avait si bien traitées dans les *Annales*. Dieu en a décidé autrement. Celui qui récompense non seulement les travaux faits, mais encore les travaux voulus, a jugé que M. l'abbé Foisset avait assez travaillé pour sa cause. Nous devons accepter avec résignation ce jugement. Heureux ceux qui, comme lui, dans la visite et l'appel de Dieu, seront trouvés occupés de la cause de son Église !

A. BONNETTY.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

DIPLOMES. Par le mot *diplome* on entend et les bulles pontificales et les diplomes, soit royaux, soit impériaux ; mais la signification de ce terme générique s'étend aussi aux lettres-patentes, aux priviléges, aux donations, enfin à toutes sortes de chartes, pourvu qu'elles soient un peu antiques. Les diplomes généralement pris sont donc des lettres-patentes des empereurs, des rois, des princes, des républiques, des grands seigneurs et des prélats.

Autorité des Diplomes.

L'empire qu'ils doivent avoir sur l'esprit, et l'autorité qu'on leur attribue, sont fondés sur de puissans motifs ; il suffit de présenter les principaux. Ce sont : 1° Les circonstances qui accompagnèrent presque toujours la transaction de ces actes solennels ; c'est-à-dire, « la majesté d'une cour plénière, la présence des » grands officiers de la couronne, la signature du prince, le con- » tre-seing du referendaire ou chancelier, l'apposition du cachet » ou du sceau des rois, etc., etc., l'assemblée publique des sei- » gneurs voisins et des vassaux pour les chartes des suzerains de » grands fiefs, le consentement manifeste des deux parties con- » tractantes, et la caution réciproque des vassaux et de leurs sei- » gneurs [2]. »

2° La certitude des faits qu'ils renferment, et qui au jugement

[1] Voir le précédent article, au n° 29, t. v, p. 369.
[2] *Mercure* de janvier 1724, p. 8.

de nos habiles critiques [1], doit l'emporter d'emblée sur les historiens, même contemporains. La raison de cette préférence est dans l'ordre. « La charte est dressée avec des formalités qui » ôtent même le soupçon de l'erreur : la date, les noms et les » qualités des personnes contractantes y sont apposés avec une » présence d'esprit dont ne sont pas susceptibles le journaliste et » l'historien qui, dans leur cabinet, travaillent de tête, souvent » sur des oui-dire, toujours après que les faits sont arrivés, et » quelquefois même dans des lieux fort éloignés [2]. Quelque chose de plus encore, c'est que l'autorité d'un diplome dressé par des personnes publiques, toutes choses égales, sera toujours, à des yeux intègres, d'un tout autre poids, que la composition d'un simple particulier et même d'une infinité d'autres qui se seront successivement admirés. On ne doit donc pas balancer sur la valeur de ces actes, excepté dans les cas de surprise et de flatterie qu'on y découvrirait; et pour constater ces cas mêmes, il est encore bien des précautions à prendre. Qui pourrait répondre, par exemple, que les historiens et les notaires suivissent des époques et des dates uniformes : qu'une différence de date d'un ou deux ans fût un titre de réprobation plutôt qu'une variation dans le comput, qu'il ne se soit pas glissé des fautes dans les manuscrits des auteurs; que ce trait d'histoire en contradiction ne soit pas fondé sur de purs préjugés; que l'on n'ait pas donné trop de créance à des histoires qui en méritaient moins; que l'on n'ait point pris des copies pour des originaux ; que même dans ces derniers une méprise fut ou ne fût point réfléchie; qu'enfin ce mot qui nous fait rejeter cet acte soit un trait de faussaire, plutôt qu'une équivoque dans les noms ?

3° Les avantages qu'ont les diplomes sur les inscriptions et les médailles, que l'on donne comme une des sources de l'histoire.

[1] Schannat, *Vindic. archiv. fuldens.*, p. 91. — Hergott., *Geneal. diplomatica gentis Habsburg.; prolegom* 1, p. 3. — Perezius, *Dissert. ecclés.*, p. 167.— *Chronic. Gotwicensis prodrom.*, part. 1, lib. II, p. 77. — Joan. Jungius ad Lud. Waltheri *Lexicon diplom.* etc.

[2] *Mercure* de décembre 1725, p. 3007.

En effet, les médailles et les inscriptions les plus solennelles le sont-elles autant que les diplomes mêmes qui le sont le moins? En effet, les diplomes donnent-ils, comme les médailles, par leur obscurité et leur précision énigmatiques, un champ libre à l'égarement fantastique d'une imagination vive, mais déréglée, et à des interprétations arbitraires et quelquefois insoutenables ? Les faussaires des diplomes sont-ils reconnus et ont-ils acquis un nom comme les Carteron, les Laurent Parmésan, ces fameux fabricateurs de médailles? La chose même est-elle aussi possible ? et n'est-il pas plus aisé [1] de contrefaire une douzaine de lettres sans être gêné par la grandeur du type ou du coin, puisqu'il est très rare d'en trouver d'un même moule, que de contrefaire un titre sans s'écarter ni de l'écriture, ni du style du tems, ni des points fixes de l'histoire?

4° L'autorité que la jurispridence donne aux actes tant publics que privés, qui n'ont pas à beaucoup près la solennité des diplomes. On appelle *acte public* celui qui est dressé par un notaire tabellion, ou autre personne publique, lequel, à raison de son antiquité, acquiert une autorité plus grande, *pleniorem fidem* [2], mais qui toujours l'emporte même sur la preuve par témoins, si l'on n'en démontre la fausseté. Lorsque cet acte est authentique, c'est-à-dire qu'il est relevé par l'apposition d'un sceau, alors [3], il a tous les caractères de vérité auxquels on ne saurait refuser une pleine créance.

L'acte privé est celui qui, dressé par un particulier [4], n'est autorisé ni par un sceau authentique, ni par la signature ou la présence de témoins mentionnés dans l'acte. Cependant ces sortes d'écritures qui comprennent les obligations, les quittances, les livres de comptes, les aveux, etc., etc., prouvent très souvent en justice, soit pour, soit contre ceux qui allèguent ces sortes d'in-

[1] Muratori, *Antiq. Ital.*, t. III, *dissert.* 34, col. 10.

[2] Dumoulin, t. I, tit. 1, § 8, n. 76.

[3] *Ibid.*, tit 21 in lib. IV, cod.

[4] *Ibid.*, t. IV.

strumens. Et l'on s'obstinera à refuser à des chartes une créance que les magistrats les plus sévères ne refusent point aux livres d'un marchand, pour peu de réputation qu'il ait !

5° Enfin, ce qui confirme de plus les diplomes et les chartes dans le droit de primauté qu'ils ont sur tous les divers autres instrumens, c'est le respect dû aux archives où ils ont été conservés. Ces dépôts du prince, de l'état et des magistrats ; ces trésors publics, dépositaires des actes et des titres des seigneurs, d'une province, d'une cité ; ces édifices consacrés à l'utilité commune, qui renferment des mémoires d'état, des annales, des statuts, des coutumes, des priviléges, des titres [1], assurent, selon le jugement du plus grand nombre des jurisconsultes [2], à toutes les écritures qui y sont déposées, même aux actes privés [3], une certitude morale qui prouve en justice, et qui force l'adhésion de toutes personnes non prévenues. *Voyez* ARCHIVES, ORIGINAUX, COPIES.

Définition et forme des diplomes.

On a déjà dit que les diplomes étaient les lettres patentes des souverains. On ne voit point d'acte qui se qualifie de ce nom. Le nom de *diplome*, qui tire son origine d'un mot grec qui signifie *plié en deux*, leur est venu de la forme qu'ils avaient dans les commencemens. Ces lettres patentes étaient communément inscrites sur deux tables de cuivre attachées ensemble et jointes comme deux feuilles d'un livre ; c'est de là que vient l'origine du terme *diplome*. Tel est le premier que l'on connaisse [4] ; il est de

[1] Rutger Ruland, *Tract. de commiss.*, cap. 5, n. ultim. — Nicol. Myler, *Tract. de statu imp.*, cap. 47. — Franç. Michel Neveu de Windtschlée, *Dissert. de archivis Argentorat*, n. 14.

[2] Balthas. Bonifac. *lib. de archiv.*, cap. 10. — Wenckeri, *Collect. archiv.*, p. 48. — Nicol. Christoph. Linckeri, *Dissert. de archiv imper.*, n. 6. — Dumoulin, t. 1, col. 309.— Balde. — Alexandre. — Jason — De Castre. — Jean André. — La Glose. — Les canonistes , etc.

[3] Lincker cité.

[4] Maffei, *Istor. dipl.*, p. 30.

empereur Galba, et contient un congé de quelques soldats vétérans : il est fait dans le goût le plus simple : *Sergius Galba...* suivent les titres : *veteranis... honestam missionem et civitatem dedit.* Il est daté, et il marque qu'il fut enregistré et homologué au Capitole. Lors même que les diplomes changèrent de forme, ils en retinrent le nom. Les diplomes étaient dès lors fort connus : on y accordait des privilèges et des immunités à des corps ou à des particuliers. L'empereur Zénon, par sa loi du 23 décembre 476, statua qu'on n'accorderait pas de diplomes à des particuliers, mais seulement à des provinces, à des villes et à des corps considérables ; mais les démembremens de l'empire firent que cette loi ne fut que peu ou point observée, au moins dans les nouveaux états des peuples conquérans, quoique les vaincus eussent fait adopter aux vainqueurs la plupart de leurs lois, de leurs usages, et une partie de leur jurisprudence. Le plus ancien diplome qui nous soit resté de nos premiers rois en original, est celui de Childebert Ier, donné en 558 en faveur de Saint-Germain-des-Prés : il est d'un vélin aussi fin et aussi beau que celui des plus anciens manuscrits.

Les rois d'Angleterre n'ont commencé à donner des diplomes que dans le 7e siècle. On ne sait pas au juste le tems auquel les états de l'Empire se sont attribué le droit de donner des diplomes ; mais les princes de la maison de Brunswick-Lunébourg sont les premiers [1] qui l'ont exercé en leur propre nom sans l'autorité des empereurs. On regarde Henri VIII, dit le Noir, comme le premier duc de Bavière qui, ayant fait une donation de son chef, l'an 1120, en ait donné un diplome ; ce qui avant lui n'avait été fait en Allemagne que par les rois et les empereurs.

Le premier roi de la monarchie française, Clovis, donna des diplomes, et ses successeurs l'imitèrent. Il y a très peu de différence dans la forme des diplomes des trois premières races de nos rois ; ils ne diffèrent guère que dans les expressions. Voici en abrégé l'ordre et la substance de ces diplomes, tels qu'on les

[1] *Tract.* Jo. Eisenhardti, *de jure diplom.*, cap. XI, p. 24.

trouve dans les diplômes Mérovingiens. Ils portaient en tête une *invocation monogrammatique*, au moins on n'en connaît pas d'autres, sans cependant prétendre l'affirmer ; elle était suivie de la *suscription*, ce qui composait la première ligne ; d'un *préambule*, de l'*objet* du diplome, des *menaces* ou des *amendes;* de l'annonce ou du sceau ou de la signature, l'une et l'autre manquent cependant quelquefois ; de la *souscription*, qui contenait premièrement une invocation monogrammatique, puis le nom du roi ; de la *ruche*, qui renfermait plusieurs *ss* pour *subscripsi ;* de la signature du référendaire qui avait présenté l'acte ; du souhait par la formule *benevalias*, placée auprès du sceau. Tout au bas de l'acte étaient placées les dates du jour, du mois, de l'année, du règne et du lieu ; ensuite une invocation formelle tout au long, et *feliciter*, formule finale.

Telle est la marche des diplomes des rois mérovingiens. Leurs diplomes de moindre conséquence n'étaient souscrits que par les référendaires ; car, sous cette race, ainsi que sous les deux suivantes, il y avait des diplomes solennels, et d'autres qui l'étaient moins. Les derniers ne présentent pas toutes les formalités dont sont revêtus les premiers.

Les diplomes Carlovingiens suivent assez le même plan, à quelques exceptions près, qui consistent plus dans les expressions que dans le fond de l'acte. On peut en voir les différences aux articles INVOCATION, SUSCRIPTION, IMPRÉCATIONS, ANNONCE, SOUSCRIPTION, SIGNATURE, etc.

Sous la 3e race, jusqu'après le règne de saint Louis, cette forme se maintint à peu près ; alors ils commencèrent à en prendre une nouvelle : mais le changement est total après le règne de Philippe-le-Bel. Les diplomes solennels portent l'invocation du nom de Dieu, de Jésus-Christ notre Sauveur, et de la sainte Trinité ; l'ère chrétienne, l'année du règne du roi, son monogramme, la présence des quatre grands officiers ; et ils sont munis d'un sceau avec contre-scel. Les moins solennels ne s'assujétissent pas à toutes ces formalités, mais ils en observent quelques unes, plus ou moins ; ce qui fait voir qu'il ne faut point juger des uns par les autres, et qu'on ne doit point prendre les diplomes les plus

solennels pour servir de règle et de modèle à tous les autres, sous peine de déclarer faux les uns, faute de conformité avec les autres. Dans ces mêmes tems, les empereurs d'Allemagne suivirent assez dans leurs diplomes les usages des rois de France, en distinguant comme eux les solennels de ceux qui le sont moins.

Dans le siècle suivant, c'est-à-dire dans le 14e, les diplomes de nos rois prirent une nouvelle foeme : plus d'invocation, nouvelle formule finale, plus de signature de grands officiers, etc. etc. *Voyez* toutes les parties d'un diplome séparément, et l'article Ecriture.

DOCTEUR. Le titre de docteur a été créé peu avant le milieu du 12e siècle pour succéder à celui de *maître*, devenu trop commun. On attribue l'établissement des degrés du doctorat, tels qu'on les avait dans l'ancienne Sorbonne, à Irnerius, qui en dressa lui-même le formulaire. La première installation solennelle d'un docteur, selon cette forme, se fit à Bologne en la personne de Bulgarus, professeur de droit. L'université de Paris suivit cet usage pour la première fois vers l'an 1148, en faveur et pour l'installation du fameux Pierre Lombard. — De plus, on croit que le nom de *docteur* n'a été un nom de titre et de degré, en Angleterre, que sous le roi Jean, vers 1207.

Voici maintenant quelles étaient les formalités à remplir pour obtenir le titre de *docteur en théologie.*

Les différentes universités du royaume n'exigeaient point toutes le même tems d'étude pour obtenir ce degré, et n'observaient point les mêmes cérémonies de l'inauguration ou prise de bonnet. Dans la faculté de théologie de Paris, on demandait sept années d'étude, savoir : *deux de philosophie*, après lesquelles on recevait communément le bonnet de maître-ès-arts; *trois de théologie*, qui conduisaient au degré de bachelier en théologie, et *deux de licence*, pendant lesquelles les bacheliers étaient dans un exercice continuel de thèses et d'argumentations sur l'Écriture, la théologie scolastique et l'histoire ecclésiastique.

Les bacheliers qui, après avoir reçu de l'université la bénédiction de licence, désiraient obtenir le *bonnet de docteur*, allaient demander jour au chancelier, qui le leur assignait; le licencié

avait pour lors deux actes à faire : l'un le jour même de la prise du bonnet, l'autre la veille. Dans celui-ci, il y avait deux thèses : la première était soutenue par un jeune candidat, appelé *aululaire*. Deux bacheliers du second ordre disputaient contre lui : le licencié était auprès de lui. Le grand-maître d'études, qui avait ouvert l'acte en disputant contre le candidat, présidait à la thèse nommée *tentative*, et qui durait environ trois heures. Le second acte que devait faire le licencié se nommait *vesperie*, parce qu'il se faisait toujours le soir. Deux docteurs appelés, l'un *magister regens*, et l'autre *magister terminorum interpres*, y disputaient contre le licencié, chacun pendant une demi-heure, sur un point de l'écriture sainte ou de la morale. L'acte était terminé par un discours prononcé par le grand-maître d'études.

Le lendemain, le licencié, revêtu de la fourrure de docteur, précédé des massiers de l'université, et accompagné de son grand-maître d'études, se rendait à la salle de l'archevêché ; il se plaçait dans un fauteuil entre le chancelier ou sous-chancelier et le grand-maître d'études. La cérémonie commençait par un discours que prononçait le chancelier ou sous-chancelier ; le récipiendaire y répondait par un autre discours, après lequel le chancelier lui faisait prêter les sermens accoutumés et lui mettait le bonnet sur la tête. Il le recevait à genoux, se relevait, reprenait sa place et présidait à une des thèses qu'on nommait *aulique*, parce qu'elle se célébrait dans la salle (*aula*) de l'archevêché ; la matière n'y était point déterminée et était au choix du répondant. Le nouveau docteur rouvrait la thèse par un argument qu'il faisait au soutenant.

Le nouveau docteur se présentait au *prima mensis* suivant, c'est-à-dire à la plus prochaine assemblée de la faculté, prêtait les sermens accoutumés, et, dès ce moment, il était inscrit au nombre des docteurs ; mais il ne jouissait point encore pour cela de tous les priviléges, droits, émolumens, attachés au doctorat ; il n'avait le droit d'assister aux assemblées, de présider aux thèses, d'exercer les fonctions d'examinateur, censeur, etc., qu'au bout de six ans ; alors il soutenait une dernière thèse nommée *resumpte*, et il entrait en pleine jouissance de tous les droits du doctorat.

Les docteurs en théologie étaient obligés, comme les autres, de se présenter à l'examen de l'évêque pour prêcher ou pour confesser. S'ils obtenaient des bénéfices en cour de Rome, *in formâ dignum*, ou si leurs provisions étaient en *forme gracieuse* pour un bénéfice à charge d'âmes, ils étaient également assujétis par les canons et les ordonnances à cet examen [1].

On voit que la forme du doctorat, dans l'ancienne université, avait fait de cette institution une science de mots plus que de choses; la moitié des forces de l'esprit était employée à des puérilités scolastiques et aristotéliciennes : elle empêchait d'ailleurs tout progrès dans les études. Lors de la formation de la nouvelle université, on voulut aussi faire des docteurs en théologie; on a voulu même, à différentes reprises, exiger ce grade pour être professeur à la faculté de théologie, mais toutes ces tentatives ont échoué [2].

DIPTYQUES. C'était autrefois des registres publics, où les chrétiens écrivaient le nom des Évêques qui avaient bien gouverné leur Église, ou qui y avaient fait quelque bien. On en faisait ensuite mention dans la célébration de la Liturgie. On en rayait ceux qui commettaient quelques crimes ou qui tombaient dans l'hérésie. — Les Païens avaient aussi des *diptyques*, dans lesquels ils conservaient les noms des consuls et des magistrats; c'est ce qui a fait faire la distinction des *diptyques* sacrés et de *diptyques profanes* [3].

DISQUE. Terme de liturgie. Les Grecs ont donné ce nom à ce que les Latins appellent *Patène*. Le disque diffère de la patène par la figure, en ce qu'il est plus grand et plus profond.

DOCTRINE CHRÉTIENNE. Congrégation religieuse instituée en 1592 par le bienheureux César de Bus, de la ville de Ca-

[1] *Concile de Trente*, Sess. 24, can. 18. — *Ordon. de Moulins*, art 75; — *de Blois*, art. 12; — *Édit de Melun*, art. 14, et celui de 1695, art. 2.

[2] *Décret* du 17 mars 1808, art. 27 et 28. — *Cod. eccl. franç.*, p. 218.

[3] Voir une *dissertation* et deux *planches*, représentant un diptyque, dans les *Annales*, 3e série, t. IV, p. 44.

vaillon, appartenant alors au pape, et confirmée par Clément VIII, le 23 décembre de la même année, par une bulle que l'on n'a pas retrouvée, dit l'éditeur du *Bullarium magnum.* — L'objet de l'Institut était de *catéchiser le peuple et de lui enseigner les mystères et les préceptes de l'Évangile.* Comme pour les autres congrégations, nous allons analyser les différentes bulles des papes qui en ont traité.

1616. Paul V, sur la demande des supérieurs, unit cette congrégation à celle des clercs réguliers *somasques* d'Italie ; les deux sociétés devaient former un corps régulier ayant un même général, résidant à Rome, portant le même nom, celui de *somasques*, mais conservant une administration séparée, et des supérieurs chacune de sa nation [1].

1647. Innocent X, sur la demande du roi de France, romps l'union avec les Somasques, et en forme deux ordres séparés [2].

1659. Alexandre VII les soumet aux vœux simples d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, et au vœu de demeurer toujours dans la congrégation [3].

1676. Clément X donne au chapitre général ou au définitoire le droit de dispenser de leurs vœux, et de renvoyer de la congrégation ceux qui étaient indignes d'y rester [4].

1688. Innocent XI accorde aux membres de cette congrégation le droit d'ériger dans tous les lieux où ils ont eu ou auront des maisons, des confréries d'hommes et de femmes, sous la même dénomination, ayant le même but, et jouissant des mêmes priviléges et indulgences que l'archi-confrérie établie à Rome [5].

1695. Innocent XII étend ces priviléges et ce droit à tous les lieux où ils feront une mission [6].

[1] *Ex injuncto*, dans le *Bull. mag.*, édition de Luxembourg, t. III, p. 390.

[2] Cette bulle n'est pas dans le *Bulla. mag.*

[3] Citée dans la bulle d'Innocent XII, de 1696.

[4] Citée dans la bulle de Benoît XIII, de 1727.

[5] Citée dans celle d'Innocent XII, de 1696.

[6] Bulle *exponi nobis*, *ibid.*, t. XII, p. 256.

1696. Innocent XII, apprenant du procureur général Joseph Bellissen que quelques-uns des confrères, malgré le vœu de pauvreté, conservaient une action sur leurs biens propres, ou recevaient de l'argent pour discours, messes, etc., ordonne que tous les biens des confrères et émolumens quelconques soient mis dans la masse commune de la communauté, afin qu'elle en dispose à son gré [1].

1697. Le même pontife confirme un décret de la congrégation des cardinaux, qui avait cassé une délibération du chapitre général qui avait aboli les *Discrets* [2].

1698. Autre décision du même pontife, portant que dorénavant dans le chapitre provincial, pourront assister seulement et de leur personne, le général en exercice, le provincial, tous les recteurs, accompagnés chacun de leur *discret*, qui devait être élu par le chapitre conventuel, où il y avait six voix [3].

1725. Benoît XIII, sur la demande des deux congrégations, unit celle de Naples à celle d'Avignon, devant former un seul corps sous le nom de *clercs séculiers de la doctrine chrétienne d'Avignon,* de manière que ladite congrégation reste composée de quatre provinces, de Rome, d'Avignon, de Toulouse et de Paris.

Le vicaire-général de la province romaine devait être Romain, avec voix active et passive dans les chapitres provinciaux qui seront tenus tous les trois ans, et les généraux qui seront tenus tous les six ans.

Avec permission d'établir des missions, congrégations, écoles, académies, et d'instruire la jeunesse dans les lettres et la discipline, surtout d'après la doctrine de saint Thomas, etc. [4].

1727. Le même pontife donne aux supérieurs le droit de déterminer le nombre de voix et de régler les choses de discipline, de suspendre et d'absoudre les sujets.

[1] *Exponi nobis, ibid.*, t. XII, p. 268.

[2] *Alias emanavit, ibid.*, p. 285.

[3] *Nuper pro parte, ibid.*, p. 295.

[4] *Illius hujus*, t. XIII, p. 197.

Il modifie en outre le droit de renvoyer de la congrégation, accordé par Clément X, en ce sens que, s'il s'agit d'un clerc ordonné sous le titre de la congrégation, on ne pourra le renvoyer qu'en lui constituant de quoi vivre, ou en ayant un certificat qui constate qu'il a un patrimoine suffisant [1].

1734. Clément XII, sur la demande de Hiacynthe de Benoît, procureur général, décide que si, pendant la tenue d'un chapitre, un provincial venait à mourir, celui qui serait élu immédiatement, ou celui qui tient la place, aura immédiatement voix au même chapitre et y sera appelé, si la ville n'est pas distante de plus d'un ou deux jours de chemin [2].

1738. Le même pontife décide que le procureur général de toute la congrégation doit demeurer à Rome dans la maison de Ste-Marie-de-Monticelli [3].

1738. Le même pontife approuve les chapitres qui avaient été conclus à Paris pour consolider l'union entre la province d'Avignon et celle de Naples, dont les principaux sont : la province romaine, restera à peu près séparée de celle d'Avignon, et ne devra être soumise qu'à une visite de six ans en six ans ; la dispense des vœux ne peut être donnée que par le souverain pontife ou par le chapitre général, etc. [4].

1747. Benoît XIV, s'étant fait rendre compte de l'état de la province romaine, la trouve, dit-il, dans un état déplorable de décroissance; il n'y avait plus que 38 prêtres clercs et 70 confrères laïques pour huit maisons ou colléges qui lui appartenaient, sans espoir même de pouvoir l'améliorer, puisqu'il n'existait ni maison d'étude, ni noviciat ; il renonce donc à l'espoir de la réformer et l'unit à celle d'Avignon, afin qu'elle ne forme qu'un seul corps avec celle-ci à laquelle il donne une partie des biens et des charges [5].

[1] *Credita nobis*, *ibid.*, t. XIII, p. 307.
[2] *Exponi nobis*, *ibid.*, t. XV, p. 5.
[3] *Emanavit nuper*, *ibid.*, p. 185.
[4] *Ex injuncto*, *ibid.*, p. 187.
[5] *Apostolici muneris*, *ibid.*; t. XVII, p. 200.

Voici quel était l'état de cette congrégation en France à l'époque de la Révolution. Elle y formait une congrégation séparée de celle d'Italie; elle était séculière et comme telle soumise à la juridiction et visite des ordinaires. Un général français la gouvernait avec trois assistans, deux procureurs généraux et un secrétaire général. Elle comprenait 50 maisons ou colléges distribués en trois provinces qui avaient chacune leur visiteur. Ces provinces étaient Avignon, Paris, Toulouse. Le général faisait sa résidence dans la maison de Paris qu'on nommait *la maison de S.-Charles,* parce que l'église est sous l'invocation de ce saint. M. de Bonnefoux, dernier supérieur général, est mort en 1806.

Les Doctrinaires portaient l'habit des prêtres tel qu'il était au tems de leur institution. Afin qu'ils pussent vaquer aux emplois dont ils étaient chargés et remplir leurs engagemens, aucun d'entre eux ne pouvait obtenir un bénéfice exigeant résidence, sans le consentement du définitoire, ou, dans les cas pressans, sans la permission du conseil extraordinaire de la province, qu'il était nécessaire de faire ratifier par le définitoire au plus tard dans deux mois, faute de quoi la provision était nulle de plein droit, et le bénéfice impétrable [1].

A. B.

[1] Voir les *Lettres-patentes en forme d'Édit* du mois de septembre 1726, enregistrées au grand conseil le 15 octobre suivant.

Nouvelles et Mélanges.

AMÉRIQUE.

NOUVELLE-GRENADE. BOGOTA. — *Décret du congrès et du pouvoir exécutif appelant les jésuites pour les charger de continuer les missions.* « Le sénat et la chambre des représentans de la Nouvelle-Grenade, réunis en congrès, considérant que les utiles et pieuses institutions des missions tombent en décadence, faute de missionnaires dont l'éducation et l'esprit soient appropriés à un aussi ardu ministère, décrètent l'établissement d'un ou de plusieurs colléges de missions et des maisons de stations nécessaires pour pourvoir aux missions de Casanare, Saint-Martin, Andaqui, Mocoa, Goadjira et Vareguas.

» Les colléges de missions établis par le présent décret seront de l'Institut que le pouvoir exécutif jugera le plus convenable parmi ceux qui professent le ministère des missions en Europe. Sont appliqués à l'établissement de ces colléges : 1° l'excédant des sommes annuellement affectées par le congrès au service des missions ; 2° Les biens des couvens qui ayant été des colléges de missions, ne possèdent plus de religieux qui les desservent, et n'ont point reçu d'autre destination.

» Cette pièce est suivie d'un *décret du pouvoir exécutif*, signé par le vice-président de la république, chargé de ce pouvoir. Voici le sommaire de ce second document :

» En exécution du décret législatif du 28 avril dernier pour l'établissement de colléges de missions, considérant, 1° que ledit décret a été discuté et approuvé dans les chambres législatives, dans la supposition que ce serait l'institut de la compagnie de Jésus qui serait appelé à se charger des missions, ce qui ferait croire que c'est celui que la majorité des sénateurs et des députés a jugé préférable ; 2° que l'expérience a démontré que cet Institut est le plus apte à convertir les sauvages à la religion chrétienne et à les conduire à la civilisation ; ce qui est incontestablement prouvé par ce qui est arrivé dans l'Amérique du sud, où l'expulsion des Jésuites a été suivie de la décadence progres-

sive des missions, décadence qui a été chaque jour en augmentant, sans que le zèle des autres missionnaires eût suffi à l'arrêter; 3° qu'une des conditions les plus précieuses pour que l'entreprise des missions produise des fruits, est que les missionnaires soient formés pour cette profession ; qu'il est d'ailleurs hautement avantageux pour le pays que ces ecclésiastiques possèdent des connaissances dans les sciences exactes et naturelles, qualités qui se trouvent réunies dans l'*institut des jésuites* à un plus haut degré qu'en aucun autre; 4° enfin qu'il est plus facile d'obtenir des missionnaires de cet institut que d'aucun autre, attendu qu'ils sortent fréquemment d'Europe en nombre considérable pour aller en Asie et en Afrique, où leur zèle produit les meilleurs effets religieux et sociaux; et que le crédit dont jouissent les jésuites, en qualité de missionnaires, et la sympathie qu'on leur conserve dans le pays, font que le gouvernement rencontrera en eux une active coopération pour le succès de l'entreprise des missions : il est décrété que l'institut de la compagnie de Jésus est choisi pour être chargé des missions de la République, et qu'on engagera l'archevêque et les évêques à exhorter leurs diocésains à coopérer, par leurs aumônes, à l'établissement des colléges des missions, et aux frais de voyage des missionnaires d'Europe à la Nouvelle-Grenade.

» Mgr l'archevêque de Bogota s'est empressé d'adresser au ministre de l'intérieur et des relations extérieures de la république *une lettre*, où il exprime sa satisfaction épiscopale de voir le gouvernement s'occuper de l'œuvre sainte de la propagation de l'Évangile parmi les gentils, et surtout parmi les sauvages, et il ajoute que le choix de la compagnie de Jésus, pour l'exécution de ce pieux dessein, est une garantie du succès de l'entreprise. Le vénérable prélat continue ensuite en ces termes :

« L'institut de cette société renferme les élémens du zèle nécessaire » et de la sagesse et des vertus chrétiennes; il est tellement constitué, » qu'il est apte à toute bonne œuvre, et son éminente piété le rend » propre à faire le bonheur des peuples. Tel est le jugement qu'en ont » porté des hommes distingués en Europe et en Amérique, et l'expé» rience confirme chaque jour ce jugement. On ne pouvait donc pas » m'adjoindre, pour l'accomplissement de mon devoir pastoral, des » auxiliaires plus utiles que les jésuites. »

» Le chargé d'affaires de la république de la Nouvelle-Grenade à Londres vient de passer à Paris, d'où il se rend en Angleterre. C'est lui qui, conformément aux termes du décret du pouvoir exécutif, est chargé, au besoin, d'aller en Italie et dans les autres parties de l'Europe, afin de prendre avec la compagnie de Jésus les arrangemens nécessaires pour l'exécution des ordres de son gouvernement. »

AFRIQUE.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. — *Etat et progrès de la religion dans ce pays.* — Voici ce qu'écrit Mgr Griffith, vicaire Apostolique.

Par le secours de l'*association pour la propagation de la foi*, quatre églises ont été érigées : trois sont établies dans des lieux où jamais un prêtre n'a résidé ; une, là où jamais aucun ministre catholique ne s'est arrêté, ou le sacrifice de nos autels n'avait jamais été offert, où jamais on n'avait célébré le saint jour du Seigneur, où jamais enfin le catholicisme n'a été connu, ou ne l'avait été que pour être outragé. Il en est de même du district de George, à 300 milles du Cap et au milieu de la colonie. A mon arrivée ici, on n'y eût pas trouvé un seul catholique ; aucun prêtre n'y avait jamais pénétré. Aujourd'hui on y bâtit une petite église ; il y a une communauté toujours croissante et qu'un grand nombre de conversions promettent encore d'augmenter. Ainsi vous voyez aujourd'hui quatre missions établies là où il n'en existait auparavant qu'une seule, et encore sans siége permanent ; vous voyez le Dieu de nos pères adoré dans les lieux où ses symboles étaient repoussés ; vous voyez trois prêtres établis et le sacrifice de la victime sans tache journellement offert dans les lieux exclus jusqu'ici de l'accomplissement de la prophétie de Malachie. Ajoutez à tous ces biens le grand nombre d'infidèles régénérés, de sectaires convertis, de pécheurs corrigés, de faibles confirmés dans la foi ; les vivans recevant la nourriture spirituelle, les mourans les consolations de la religion, les morts auxquels on consacre de pieux souvenirs ; et il faudra avouer que soutenir une pareille institution est un devoir impérieux pour tout chrétien.

» Les progrès de cette mission, sa prospérité future dépendent de la continuation des secours de l'association. Et certes, le monde catholique, et l'Irlande catholique en particulier, ne permettront point qu'ils viennent à nous manquer. »

Bibliographie.

ANNALI DELLE SCIENZE RELIGIOSE, *compilati dall' abb. Ant. De Luca.* — A Rome, chez Gaetano Cavalletti, in via delle Convertite al Corso, nº 20, et au bureau des *Annales de Philosophie chrétienne*. Six numéros de 160 pages par an. Prix : 24 fr., plus 1 fr. par numéro à payer à la poste.

Nº 37. — *Juillet et août* 1841.

I. Sur la partie de la nouvelle édition de la théologie du P. Perrone, qui traite des lieux théologiques, par Arrighi. — II. Mémoires archéologiques sur la découverte du corps de saint Sabinien par le P. Secchi. (Nous avons traduit et inséré cette dissertation dans nos précédens numéros, 24, 27 et 28, tomes IV et V de la 3e série.) — Examen critico-théologico-canonique publié par D. Valentin Ortigosa, élu évêque de Malaga, traduit du *Catolico* de Madrid. — IV. Vicissitudes du catholicisme dans les trois derniers siècles, ou considérations de M. Macauley sur l'*Histoire du Pontificat romain* de Ranke, extrait de la *Revue d'Edimboug* (1er article), par Mgr Baggs. — Appendices, nouvelles et mélanges.

Nº 38. — *Septembre et octobre.*

V. Sur le célibat, traduit de l'allemand, par Carlo Rossi. — VI. Sur les discours sacrés et moraux du R. Clément Brignardelli somasque, par Ét. Ciccolini. — VII. Sur l'histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin (1er article), par Paul Mazio. — VIII. Vicissitudes du catholicisme, etc. (2e article). — Appendices, nouvelles et mélanges.

Nº 39. — *Novembre et décembre.*

IX. Bulles émanées des souverains pontifes, Pie VI et Pie VII, sur les affaires religieuses de la Russie. — X. Supplément au Dict. sacro-liturgique du R. Jean Diclich par And. Ferrigni Pisone, chanoine de Naples; par l'abbé Archangeli. — XI. Gerbert, ou le pape Silvestre II et ses contemporains de Hock, par Mgr Laurent, évêque de Chersonèse.— XII. Histoire de la vie et des ouvrages de Calvin, par Audin (2e article); — Nouvelles et mélanges.

HISTOIRE DE FRANCE, par M. LAURENTIE, 5 vol. in-8°. A Paris, chez Lagny frères, libraires, rue Bourbon-le-Château, 1.

Pour recommander l'esprit qui a présidé à cette excellente histoire, nous ne saurions mieux faire que de citer la lettre suivante que Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser à M. Laurentie.

Archevêché de Paris, 10 juillet 1842.

Monsieur,

Au milieu d'une foule d'écrits, où les enseignemens de l'Eglise catholique, sa discipline, sa hiérarchie, ses institutions, ses diverses influences sont traités avec indifférence ou attaqués comme hostiles au progrès de la société, j'ai été heureux de lire les cinq premiers volumes de votre *Histoire de France*.

Enfant dévoué de l'Église, vous avez mieux apprécié qu'un ennemi ou un étranger l'esprit ou la charité dont elle est animée, les services qu'elle a rendus à l'humanité et à notre patrie en particulier. Pour être exact, il vous a suffi d'avoir vécu au sein de cette grande famille chrétienne; vous méritez cet éloge d'exactitude par vos études et par les habitudes de votre vie. Nous connaissons toujours mieux les traditions et les faits domestiques que les affaires de nos voisins.

Lorsqu'à des dispositions si favorables, on réunit comme vous, Monsieur, une science étendue des évènemens, beaucoup de sagacité pour les juger, et le talent de les exposer avec intérêt, on est assuré d'inspirer une grande confiance aux bons catholiques et aux maisons d'éducation qui ont su se préserver des funestes innovations.

Il vous reste encore, Monsieur, une grande tâche à remplir. Les 17e et 18e siècles sont remplis des luttes intellectuelles et morales qui ont préparé notre grande révolution, donné à notre pays des lois, des mœurs, une constitution nouvelle et fait prévaloir d'autres intérêts. Pour les juger avec équité, il faut cette élévation de pensées et de sentimens qni placent l'historien en dehors et au-dessus de toutes les passions de parti : le savoir, uni au calme de l'esprit, vous maintiendront dans cette sphère élevée que ne saurait atteindre l'impartialité purement philosophique.

Agréez, etc.

† DENIS,
Archevêque de Paris.

A l'autorité d'un témoignage si éminent, nous pouvons ajouter le suffrage également honorable de Mgr l'archevêque de Reims, qui a recommandé l'*Histoire de France de M. Laurentie* à ses séminaires ainsi qu'à tout le clergé de son diocèse.

— NUMISMATIQUE DES CATHÉDRALES DE FRANCE. — Un artiste d'un grand talent, M. Dubois, graveur en médailles, vient de commencer une série de médailles monumentales qui, si son entreprise est encouragée comme elle mérite de l'être, fera époque. M. Dubois a l'intention de publier une suite des plus belles cathédrales de France, en relief, et d'y joindre le plan géométral avec les mesures de chaque partie de l'édifice. Déjà la *cathédrale de Chartres* est publiée, ainsi que celle de *Notre-Dame de Paris*. On y trouve aussi l'indication des divers changemens que le monument a pu subir depuis son origine jusqu'à nos jours. L'idée de donner le plan géométral est neuve et très-heureuse, et d'une précision de formes qui nous paraît ne rien laisser à désirer. Quelques-uns des Évêques de France ont déjà goûté l'idée de M. Dubois, et lui ont écrit pour graver leur cathédrale. Le module de la médaille est de deux pouces dix lignes. Elles se trouvent à Paris, chez l'auteur, rue Vavin, no 4.

LE COMTE DE LA FERRONNAYS *et Marie-Alphonse Ratisbonne. Mes Impressions de quinze jours à Rome*, par le comte THÉOBALD WALSH. — Un joli vol. in-18. Prix : 75 cent.

Au bureau du journal de l'*Union catholique*, rue des Saints-Pères, 3, et chez Poussielgue Rusand, rue Hautefeuille, 9,

La conversion miraculeuse de Alph. Ratisbonne a frappé d'étonnement et d'admiration la chrétienté tout entière. Le témoignage authentique que le Saint-Siége a rendu de ce fait merveilleux par un décret de S. E. le cardinal Patrizzi, vicaire-général de S. S. Grégoire XVI, donne un intérêt encore plus puissant au récit des circonstances de cet admirable évènement. M. le comte Théobald Walsh a été assez heureux pour se trouver un des premiers témoins, et il en a publié une relation qui est le complément nécessaire de celle de M. de Bussière et de la lettre écrite par M. Ratisbonne lui-même.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 33 — Septembre 1842.

Histoire de l'église.

ALLOCUTION DE SA SAINTETÉ NOTRE SEIGNEUR LE PAPE GRÉGOIRE XVI AU SACRÉ COLLÉGE, DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 22 JUILLET 1842;

suivie

D'une Exposition, corroborée de Documens, sur les soins incessans de Sa Sainteté

pour porter remède

AUX MAUX GRAVES DONT LA RELIGION CATHOLIQUE EST AFFLIGÉE DANS LES ÉTATS IMPÉRIAUX ET ROYAUX DE LA RUSSIE ET DE LA POLOGNE [1].

S'il est une circonstance où la voix du chef de l'Eglise a dû exciter l'attention non seulement des catholiques, mais encore du monde entier, c'est sans doute lorsque ce vieillard vénérable, sans force et sans armées, s'élève contre la conduite et les

[1] Ce volume, grand in-4o ou petit in-folio, contient: 1o l'*Allocution* (texte latin) du Saint-Père, 2 pages; 2o l'*Exposition* (traduction italienne), 15 pages; 3o les *Documens* à l'appui, 160 pages. Ces documens au nombre de 90, comprennent: 1o le texte français de traités passés

actions du plus puissant et du plus absolu potentat qui soit au monde. Sans doute quelques diplomates à courte vue penseront que ce n'est là qu'une démonstration sans portée et sans conséquence; mais les hommes vraiment politiques trouvent déjà que c'est un acte d'une grande portée : car ils pensent avec raison que dans les grandes affaires de ce monde, avoir la vérité et e droit pour soi, c'est un grand avantage, surtout quand on a le pouvoir et le courage de les faire connaître, et d'en reprocher la violation à la face du monde entier.

Accueillons donc avec respect et joie, nous catholiques, ces paroles de notre Père, et faisons-les connaître le plus que nous pourrons. C'est pour cela que nous consignons ici dans nos pages ces documens, qui, en outre, prouvent avec quelle sollicitude notre chef veille sur toutes les Églises, et combien grande doit être la confiance des catholiques dans son ardente et longue sollicitude. A. B.

Vénérables frères,

Déjà, dans ce lieu-même nous avons épanché avec vous, vénérables Frères, la douleur que dès longtems a profondément enracinée dans notre ame la condition misérable de l'Église catholique au sein de l'empire de Russie. Celui dont nous sommes,

entre la Russie et les diverses provinces catholiques réunies à cet empire, d'ukases par lesquels la Russie a violé ces traités et les droits de ses sujets catholiques, etc., etc.; 2° le texte latin de divers actes du Saint-Siége en faveur des catholiques opprimés par la Russie, etc., etc.; 3° diverses pièces diplomatiques échangées entre le Saint-Siége et la cour impériale, etc., etc.; 4° une liste des biens d'église confisqués et du revenu de ces biens, etc., etc. Les premiers de ces documens sont un extrait du traité entre la cour de Russie et le roi et la république de Pologne, conclu le 18 septembre 1773, et un ukase du 16 décembre 1812; les derniers sont trois ukases du 10 mai 1842 : de sorte qu'on y trouve l'historique à peu près complet des négociations du Saint-Siége avec la cour de Russie depuis 1812 jusqu'à aujourd'hui. Les notes et remarques sur ces documens sont en italien.

quoique indigne, le vicaire sur la terre nous est témoin que, depuis le moment où nous fûmes revêtu de la charge du souverain pontificat, nous n'avons rien négligé de ce que commandent la sollicitude et le zèle pour remédier, autant que cela était possible, à tant et à de si grands maux chaque jour croissans. Mais quel a été le fruit de tous nos soins? Les faits et des faits très récens le disent assez. Combien notre douleur, toujours présente, s'en est accrue! Vous le voyez mieux par la pensée qu'il ne nous est possible à nous de l'expliquer par des paroles. Mais il y a quelque chose qui met comme le comble à cette intime amertume, quelque chose qui, à cause de la sainteté du ministère apostolique, nous tient outre mesure dans l'anxiété et l'affliction. Ce que nous avons fait, sans repos ni relâche, pour protéger et défendre dans toutes les régions soumises à la domination russe les droits inviolables de l'Eglise catholique, ce que nous avons fait on ne l'a point su, cela n'a pas été de notoriété publique, dans ces régions surtout, et il est arrivé pour ajouter à nos douleurs, que parmi les fidèles qui les habitent en si grand nombre, les ennemis du Saint-Siége ont, par les menées frauduleuses qui leur sont habituelles, fait prévaloir le bruit qu'oublieux de notre ministère sacré, nous couvrions de notre silence les maux si grands dont ils sont accablés, et qu'ainsi nous avions presque abandonné la cause de la religion catholique. Et la chose a été poussée à ce point que nous sommes presque devenu comme la pierre occasion de chute, comme la pierre de scandale, pour une partie considérable du troupeau du Seigneur, que nous sommes divinement appelé à régir; et même pour l'Eglise universelle fondée, comme sur la pierre ferme, sur Celui dont la dignité vénérable nous a été transmise, à nous, son successeur. Les choses étant ainsi, nous devons à Dieu, à la religion, à nous-mêmes, de repousser bien loin de nous jusqu'au soupçon d'une faute si honteuse. Et telle est la raison pour laquelle toute la suite des efforts faits par nous en faveur de l'Eglise catholique dans l'empire de Russie a été par notre ordre mise en lumière dans un exposé particulier qui sera adressé à chacun de vous, afin qu'il soit manifeste à tout l'univers fidèle, que nous n'avons en aucune fa-

çon manqué aux devoirs que nous impose la charge de l'Apostolat. Du reste, que notre âme ne se laisse point abattre, vénérables Frères, espérons que le très puissant empereur de toutes les Russies et roi de Pologne, écoutant sa justice et l'esprit élevé qui le distingue, voudra bien se rendre à nos vœux instans et aux vœux des populations catholiques qui lui sont soumises. Soutenus par cette espérance, ne cessons pas cependant de lever, en priant avec confiance, les yeux et les mains vers la montagne d'où nous viendra le secours, et demandons avec ardeur et supplication, au Dieu à la fois tout puissant et tout miséricordieux, d'accorder bientôt à son Eglise, depuis longtems souffrante, l'assistance qu'elle attend.

Exposition[1]. — 1re partie.

La situation déplorable où se trouve depuis fort longtems l'Église catholique dans l'immense étendue des possessions Russes, est assurément la plus grave des causes nombreuses de poignante amertume et d'indicible sollicitude qui tiennent dans l'angoisse l'âme du Saint-Père depuis les premiers jours de son laborieux pontificat. Bien qu'un ordre suprême toujours et dans ces dernières années peut-être encore plus étroitement exécuté, interdise, *sous les peines les plus sévères*, *sous les peines capitales*, aux évêques et aux catholiques sujets de la Russie, toute libre communication avec le Saint-Siége pour les affaires spirituelles[2] ; et, bien qu'en dépit de demandes réitérées, et en

[1] A la suite des 90 documens qui appuient cette *Exposition*, se trouvent dix notes que nous traduisons à mesure qu'elles sont indiquées dans le texte. Quant aux documens, nous nous contentons, pour le moment d'en donner les titres, et d'indiquer sommairement ce qu'ils contiennent.

[2] Document no I. — Ce document est une lettre en forme d'ukase adressée par le comte Worontzow, au nom de S. M. I. russe, à l'archevêque de Mohilow, le 16 décembre 1812, sur la défense de recourir au Saint-Siége et à ses représentans. Nous remarquons dans cette lettre le passage suivant : « Aux termes des différentes ordonnances....... aucun

présence de la légation russe établie à Rome, le Saint Siége n'ait pas même, auprès de la cour impériale et royale, un représentant par lequel il puisse être informé du véritable état des choses de la religion dans ces contrées lointaines; cependant, malgré les difficultés et les périls, les plaintes déchirantes d'une multitude de fidèles unis d'esprit et de cœur au centre de l'unité catholique, sont, l'une après l'autre, arrivées au Vatican, et d'ailleurs il y a eu un tel ensemble de faits universellement connus, qu'on n'a pu les dérober entièrement aux yeux du chef de l'Église.

Sa Sainteté savait donc quel mal fait à la religion catholique et combien a contribué à sa lamentable décadence, la dépendance presque totale imposée par le gouvernement russe aux évêques dans l'exercice de leur autorité et du ministère pastoral; de telle sorte que des personnes séculières et appartenant à une communion dissidente de la communion catholique sont chargées de régler les choses ecclésiastiques et les intérêts des catholiques[1]. Sa Sainteté savait qu'on avait de même confié à de pareils hommes, ou du moins à des hommes dépourvus de toute instruction dans les sciences sacrées, sinon imbus des principes les plus

» évêque, prêtre ou sujet catholique, quel qu'il soit, ne pouvait sans
» encourir les peines capitales les plus sévères, se permettre d'entrete-
» nir des relations d'aucune espèce et sous aucun prétexte que ce soit
» avec la cour de Rome, etc., etc. »

[1] Les évêques des anciennes provinces polonaises-russes sont presque entièrement sous la dépendance du ministre des cultes, qui appartient à la communion dominante. Il ne leur est pas permis d'admettre des jeunes gens dans les séminaires, de les élever aux Ordres, de leur conférer des bénéfices, de punir suivant les saints Canons les clercs tombés en faute, d'exercer aucun acte de juridiction ecclésiastique sans l'autorisation de ce ministre. La condition des évêques dans le royaume de Pologne est moins dure, mais non pas substantiellement différente. Il n'est pas nécessaire d'exposer ici quelles en sont les suites pour la ruine de l'institution religieuse et morale du clergé et par conséquent de tout le peuple.

erronés, la surveillance de l'enseignement et de l'éducation du clergé séculier et régulier, dans les universités et dans les autres établissemens publics, en excluant formellement de ces fonctions les évêques et les supérieurs des ordres religieux [1].

[1] Le Souverain Pontife Grégoire XIII, de sainte mémoire, avait magnifiquement fondé à Vilna une célèbre université et un collége ou séminaire pour les jeunes gens russes et moscovites. Le séminaire fut détruit et n'a pas été rétabli; on a rétabli l'université en 1803, mais en la transformant complètement. Tout droit y a été enlevé aux évêques; et la surveillance sur les doctrines et les personnes des professeurs, le choix de ces même professeurs, même dans l'ordre des sciences sacrées, et celui des livres qui doivent servir de texte dans les différens cours consacrés aux disciplines ecclésiastiques sont exclusivement attribués à l'université même. Un ukase, du 18 février de la même année 1803, ordonna l'érection près l'université d'un séminaire général pour l'éducation du jeune clergé des deux rits, latin et grec-uni. A ce séminaire, dont la surintendance fut confiée à une commission établie par l'autorité laïque et même par des évêques non-catholiques, devait se rendre un nombre déterminé de clercs des divers diocèses de l'Empire, auxquels d'après le même ukase, étaient réservés, après leurs études et l'obtention des grades, les évêchés, les dignités, les prébendes canoniales, les cures, ainsi que les prérogatives, honneurs et priviléges les plus distingués. Le clergé régulier devait aussi se former à cette école ; car il était ordonné que ceux-là seulement pourraient obtenir les grades divers dans leurs ordres respectifs ou avoir les charges de prédicateur, de curé, etc., etc., qui auraient fait le cours de leurs études dans ladite université ou qui du moins pourraient présenter un certificat de capacité délivré après examen par ses professeurs. En conséquence des mesures prises, les élèves du clergé séculier et régulier furent, pendant leur séjour au séminaire général et pendant le cours de leurs études à l'université, soustraits à toute direction, soins et surveillance de leurs propres évêques et supérieurs, soit en ce qui touche à la conduite religieuse et morale, soit en ce qui concerne l'instruction scientifique. Il est vrai qu'en vertu d'ordres successifs, le séminaire général a été dissous et qu'il n'y a maintenant à Vilna que le séminaire diocésain latin; mais les évê-

Sa Sainteté savait à quel état de pauvreté l'enlèvement de tant de biens ecclésiastiques, propriété de l'Eglise, la suppression de tant de bénéfices, de monastères et d'autres pieuses institutions, avaient réduit le clergé; et que par suite de ces spoliations il se trouvait dépourvu des moyens nécessaires à un honnête entretien du culte et des ministres sacrés dans un nombre proportionné aux besoins des âmes [1]. Sa Sainteté savait les dispositions

ques n'ont pas été pour cela réintégrés dans leur droit inviolable de surveiller l'enseignement public, spécialement dans les facultés sacrées, et on a laissé subsister les conditions imposées au clergé séculier et régulier quant à l'intervation de l'université, pour pouvoir aspirer aux bénéfices, grades, honneurs, etc., etc. Cependant il est hors de doute que l'enseignement ecclésiastique dans cette université se donne d'après des livres forts suspects et presque tous proscrits par le Saint-Siége et mis à l'index. Ajoutons que les séminaires catholiques des grecs-unis étant entièrement supprimés, les jeunes clercs de ce rit ont été contraints, d'abord indirectement, puis, en 1835, par un ordre exprès, de faire leurs études théologiques dans le grand séminaire gréco-russe d'Alexandre Newski à Pétersbourg, faute de quoi ils doivent renoncer à l'espoir d'être promus aux ordres sacrés. Tout ceci regarde particulièrement les provinces polonaises-russes; quant au royaume actuel de Pologne, l'université de Vorsovie, fermée durant les derniers bouleversemens politiques, n'a pas été rouverte, et l'académie qui y existe encore est soumise à la commission des cultes et de l'instruction publique, composée de personnes séculières attachées à la communion grecque non-unie. D'où l'on voit le peu d'importance de la part attribuée dans la direction à l'archevêque catholique, lorsque le siége n'est pas vacant. Et n'oublions pas de dire que l'évêque grec-russe, établi tout récemment dans cette ville, ne laisse pas que d'exercer sur cette académie quelque influence, ayant le droit de la visiter à son gré, d'assister aux examens des élèves même catholiques, et jouissant d'autres priviléges qu'on n'accorderait peut-être pas aussi volontiers au prélat catholique.

[1] La rareté des ministres sacrés extrêmement désolante dans la vaste étendue des provinces polonaises-russes, n'est pas moins sensible dan

prises au grand préjudice des ordres réguliers, dont on a bouleversé de fond en comble les saintes disciplines établies par les

le royaume de Pologne. Pour en donner une idée, il est bon d'exposer l'état du clergé, dans l'archidiocèse de Varsovie, qui n'est point le plus vaste, et qui est d'ailleurs mieux pourvu que les autres. Cet archidiocèse embrasse du couchant au levant, dans sa plus grande longueur, 140 milles d'Italie, et du nord au midi, dans sa plus grande largeur, 60 milles ; dans cette vaste étendue de terrain, existent 53 villes grandes ou petites, et l'on compte, partagées entre vingt doyennés, 278 églises paroissiales. D'après les relevés authentiques, qui sont habituellement imprimés chaque année par les doyens respectifs, le nombre des catholiques un peu avant 1830, s'élevait à 450,000, en comptant seulement ceux qui étaient admis à la confession sacramentelle. Or, dans un territoire si vaste, et pour une population si nombreuse, il n'y avait dans ce tems-là que 540 prêtres plus ou moins aptes au ministère ecclésiastique, desquels, après en avoir ôté 33 prélats et chanoines et 180 réguliers que réunissaient alors les divers couvens et monastères, il ne restait à peine que 327 prêtres pour soutenir la charge et satisfaire aux besoins de presque un demi-million d'âmes. Pour ce qui regarde les provinces russo-polonaises, il suffit de dire que, dans toute la très vaste étendue de l'archevêché de Mohilow et des cinq diocèses placés sous sa juridiction métropolitaine, on ne compte pas plus de 1,828 membres du clergé séculier. En quelques endroits de ces pays-là, la pénurie des ministres sacrés est telle que, particulièrement à cause de la distance relative des lieux, les chefs de famille doivent assister aux mariages et administrer le baptême. Cette fâcheuse pénurie d'ecclésiastiques, outre le manque de moyens convenables de subsistance, dérive des difficultés apportées à l'éducation du jeune clergé, dans les séminaires épiscopaux. Celui qui veut y être admis doit : 1° être noble ; 2° avoir étudié dans l'Université ou dans les lycées ; 3° avoir attteint l'âge de vingt ans ; 4° avoir fourni un remplaçant à la milice ; 5° être autorisé par une permission écrite du ministre des cultes. Le nombre des jeunes gens, qui peuvent être reçus dans ces séminaires, est d'ailleurs tellement restreint par les lois qu'il reste immensément au dessous des besoins urgens de l'Église. Le nombre des élèves du séminaire de Vilna, par

canons et par les constitutions apostoliques pour soustraire les diverses familles religieuses à l'autorité et à la dépendance de leurs supérieurs-généraux, en les assujétissant aux ordinaires diocésains et en leur imposant des réglemens nouveaux en tout ce qui concerne la profession, les vœux monastiques, le noviciat, les études et choses semblables. Sa Sainteté savait les suites funestes, soit de la trop grande étendue des diocèses tant dans l'empire que dans le royaume proprement dit de Pologne [1],

exemple, a été fixé à 75. Par la restriction apportée ici, on peut juger de ce qui a été fait pour les autres diocèses, surtout si l'on considère que celui de Vilna est un des plus vastes des possessions polonaises-russes, puisqu'il compte près d'un million de fidèles avec 272 paroises, sans compter les églises succursales. En 1833, le séminaire de Kaminiek, d'après les nouvelles qui en furent reçues à cette époque, avait à peine les moyens suffisans pour entretenir seize élèves. Et dans le royaume de Pologne, ainsi que le comte Mistowski, ministre de l'intérieur et de la police, le rapporta officiellement au sénat de Varsovie, le 30 mai 1830, en présence de S. M. l'empereur de Russie, quinze séminaires ensemble ne renfermaient que 370 élèves. On omet de dire que plusieurs de ces établissemens, après les dernières viscissitudes du royaume, ont été fermés, et que les biens de leur dépendance ont été adjugés au fisc.

[1] Outre le royaume de Pologne tel qu'il fut établi en 1815, huit autres provinces que leur étendue, la douceur du climat, la fertilité du terroir rendent les plus belles de l'empire russe, forment la totalité de sa population catholique. Quatorze diocèses du rit latin, et, depuis l'exécrable défection des évêques russes dans les provinces polonaises-russes, un seul diocèse du rit grec-uni, forment la circonscription spirituelle de cette population éparse, sur un territoire qui s'étend dans sa longitude, des frontières de la Silésie prussienne au delà du Borysthène, vers les anciennes frontières de la Moscovie (14 degrés et plus), et dans sa plus grande latitude, de la mer Baltique aux frontières de l'Autriche (6 degrés et plus). D'où il suit évidemment que l'étendue de ces diocèses est vraiment démesurée. Cette circonstance est en même tems la cause principale de l'extrême pénurie des ressources, nécessaires cependant pour subvenir aux besoins spirituels de ces populations, d'autant plus

soit de la vacance indéfiniment prolongée des églises épiscopales et du système doublement anti-canonique en vertu duquel on en confie l'administration à d'autres évêques, déjà impuissans à remplir auprès d'un troupeau trop nombreux leurs devoirs spirituels [1], pour donner ensuite à ces églises veuves des pasteurs ou

que de nombreuses colonies de catholiques étrangers, établies dans l'empire russe, font partie de ces diocèses. C'est ainsi que la population catholique de la province de Bessarabie, près Odessa, dépend de l'évêque de Kamaniek. De même un grand nombre de catholiques établis dans les provinces septentrionales de la Russie, au delà de la Moscovie, sont sous la juridiction de l'archevêque de Mohilow. Pour que l'on comprenne mieux quelle est l'immense étendue de ces diocèses, il est bon de remarquer qu'avant 1773, le rit latin, dans le royaume de Pologne, comptait 87 siéges épiscopaux, y compris les suffragans, et que le rit grec-uni en avait dix. En tenant compte de cette partie de la Pologne qui, depuis 1772, est passée sous la domination d'autres puissances, chacun voit quelle est la différenee entre l'ancien état et l'état présent des diocèses catholiques, dans la plus grande partie de la Pologne cédée à la Russie.

[1] A l'époque à laquelle il est fait allusion, c'est-à-dire lorsque le Saint-Père Grégoire XVI prit le gouvernement universel de l'Église, dans les six diocèses qui comprenaient alors toute l'immense étendue des provinces polonaises-russes, les siéges suivans étaient vacans, savoir : l'archevêché de Mohilow et ses deux suffragans, l'évêché de Vilna et trois de ses suffragans, c'est-à-dire le suffragant de Vilna même, celui de Troki, celui de la Courlande, et de plus l'évêché de Luceoria et Zytomeritz, ainsi que son suffragant à Luceoria. Le veuvage de quelques-unes de ces églises durait déjà depuis fort longtems; le siége illustre de Vilna, par exemple, était vacant depuis quinze années. Quant au royaume de Pologne, réduit à huit diocèses, il ne comptait pas un seul évêque sur la rive gauche de la Vistule; l'archevêché de Varsovie, les évêchés de Kalinsh et de Sandomir étaient vacans, ainsi que tous leurs suffragans. Sur la rive droite, l'église d'Augustoff était également vacante. Ce désolant veuvage, qui a plus ou moins duré par la suite, et qui, pour plusieurs des églises que nous venons de nommer, et pour d'autres devenues vacantes plus tard, dure encore, est d'autant plus pré-

fort avancés en âge ou dépourvus de toute force physique et morale, ou qui ne furent jamais formés pour le sanctuaire et pour le ministère de l'Eglise, ou que, d'autres raisons rendent impropres à la grande charge de la dignité et de la juridiction épiscopale. Et enfin, passant sous silence beaucoup d'autres griefs le Saint-Père savait qu'après avoir enlevé au clergé catholique séculier et régulier de l'un et de l'autre rit un grand nombre de leurs églises et de leurs monastères, on avait livré ces monastères et ces églises au clergé de la religion dominante en Russie ; il savait que, bouleversant de nouveau toute la hiérarchie des grecs-russes-unis, l'Ukase du 22 avril 1825 [1] supprime l'évêché

judiciable au gouvernement spirituel de la population catholique en Russie et en Pologne, qu'on y a pris systématiquement le parti de confier l'administration des églises vacantes à l'un des évêques survivans. Le diocèse de Vilna par exemple, privé de pasteur depuis tant d'années, était en dernier lieu administré par le défunt archevêque de Mohilow, Mgr Stanislas Siestrenczewiez. A sa mort, on transféra à cet archevêché Mgr Cieciszowski déjà évêque des églises réunies de Luceoria et Zytomeritz, qui demeurèrent sous son administration, ainsi que Vilna; et ainsi furent remis entre les mains d'un seul homme trois diocèses immenses, pour chacun desquels les travaux d'un seul évêque seraient insuffisans. Et cet abus ne s'arrête pas aux siéges épiscopaux, il s'étend même aux cures. Dans le royaume de Pologne surtout, le gouvernement s'attribuant, le droit de *patronage* sur une grande partie des paroisses, il a pris depuis quelque tems l'habitude de ne pas pourvoir aux nominations des curés, et d'abandonner ces paroisses aux soins d'un administrateur dont la position est toute dépendante et précaire. L'Almanach du Clergé dudit royaume attestait, ces dernières années, la vacance d'un nombre inouï de paroisses. Et déjà, bien auparavant, dans les provinces polonaises russes, on ne souffrait point qu'il fût pourvu aux cures vacantes des grecs-unis, de sorte que le Saint-Siége fut obligé bien souvent de réclamer, mais toujours en vain.

[1] Document n° II.—Ce document est le texte de l'ukase de S. M. l'empereur de Russie, par lequel, sous prétexte de décréter l'établissement d'un collége ecclésiastique pour la direction des affaires des grecs-unis.

de ce rit érigé de toute antiquité à Luck, capitale de la Volhinie[1]; il savait que, suivant le plan perfidement tracé, vers la fin du siècle dernier tous les ressorts étaient mis en jeu, tous les moyens étaient employés pour séparer les grecs-unis de l'U-

on bouleverse toute leur hiérarchie, et on supprime l'ancien évêché de leur rit à Luck.

[1] La hiérarchie des grecs-unis dans les provinces polonaises-russes, après avoir été entièrement bouleversée, pour ne pas dire détruite, pendant la dernière partie du siècle passé, fut remise en ordre par la bulle de Pie VI de sainte mémoire, en date du 15 novembre 1798, de la Chartreuse de Florence, commençant par ces mots : *Maximis undique pressi*, et qui fut le résultat des négociations suivies avec la cour de Russie sous l'empereur Paul Ier, par le prélat envoyé du Saint-Siége, depuis cardinal Litta. D'après cette bulle, la hiérarchie grecque-unie était formée ainsi qu'il suit :

De l'archevêque de Polotsk, capitale du Palatinat de ce nom, dont la juridiction s'étendait à Smolensk, Micislavie, et jusqu'aux provinces de Mohilow et Witepsk.

De l'évêque de Luck ou Luceoria, capitale de la Volhinie, où réside en outre un évêque latin du même titre; la juridiction de l'évêque de Luck s'étendait sur tous les catholiques du rit grec en Russie, sauf ceux des diocèses de Polotsk et de Brest ; c'est pourquoi il prenait le titre d'exarque.

De l'évêque de Brest, dont la juridiction s'étendait sur tous les catholiques du rit grec des gouvernemens de Lithuanie et de Minsk. Chacun de ces trois évêques avait l'aide d'un suffragant.

Aujourd'hui, l'ukase impérial du 22 avril 1825, ayant partagé la juridiction des églises grecques-unies entre les chefs des deux éparchies, dont les églises ont été érigées en métropoles, l'une pour la Russie Blanche à Polotsk, l'autre pour la Lithuanie au couvent de Jerowitz, fixé comme résidence de l'évêque grec-uni de Brest, l'évêché du même rit, qui était à Luck, se trouve supprimé de fait, et en même tems tombe en ruines tout ce que la bulle de Pie VI avait réglé, quant à la hiérarchie des grecs-unis dans ces provinces.

nité catholique et pour les incorporer à la communion gréco-Russe.

Cette série de faits, s'appuyant les uns sur les autres, et tendant tous à détruire le bien-être spirituel d'environ douze millions de catholiques épars dans l'empire réuni de Russie et de Pologne, ne pouvait qu'affliger profondément le cœur paternel de Sa Sainteté ; car Dieu, qui lui a confié le soin de ces douze millions d'âmes, lui en demandera un compte sévère ; et sa douleur ne diminuait pas lorsque, comparant les actes aux promesses, le Saint-Père relisait non-seulement les antiques et solennels engagemens pris, dès l'année 1773, par le gouvernement impérial de conserver le *statu quo* de la religion catholique dans les provinces cédées à la Russie [1] ; mais encore les protestations toutes récentes et fort explicites par lesquelles ce gouvernement a promis, à diverses reprises, d'accorder sa protection, sa bienveillance et ses faveurs au culte catholique et à ceux qui le professent. Le Saint-Père put donc croire que ce qui se passait dans les possessions russes au détriment de notre religion était le fruit des manœuvres de ses ennemis; lesquels, par la calomnie, par les insinuations de leur malice, excitant la colère et les défiances du gouvernement contre les sujets catholiques de l'un et de l'autre rit l'auraient ainsi poussé à ces résolutions extrêmes d'une

[1] Document n° III. — Ce document est l'extrait suivant du traité entre la cour de Russie et le roi et la république de Pologne, conclu à Varsovie, le 18 septembre 1773 :

« Art. viii. Les catholiques romains jouiront dans les provinces cédées par le présent traité...... de toutes les propriétés quant au civil, et par rapport à la religion, ils seront entièrement conservés *in statu quo*, c'est-à dire dans le même libre exercice de leur culte et discipline, avec toutes et telles Églises et biens eccésiastiques qu'ils possédaient au moment de leur passage sous la domination de S. M. I. au mois de septembre 1772; et sadite Majesté et ses successeurs ne se serviront point des droits de souverain, au préjudice du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays susmentionnés. (Martens, *Recueil des principaux Traités*, t. ii, p. 159)

déplorable vengeance, en dépit de traités solennellement conclus, de promesses maintefois renouvelées, et de ces intentions paternelles, de cette bonté miséricordieuse, apanage naturel d'un puissant souverain. Et l'on comprend que les premières et les plus vives sollicitudes du Saint-Père, dès qu'il eut pris le gouvernement universel de l'Eglise, furent pour cette partie de son troupeau, et le portèrent à entreprendre de réparer, autant que cela était possible, ces lamentables désastres de la religion catholique en Russie et en Pologne, d'éloigner les causes funestes qui semblaient les avoir amenés et de réclamer, dans ce but, la protection et la faveur impériale.

Exposition. — 2e Partie.

Le royaume de Pologne était en proie à un coupable esprit de sédition, et entièrement bouleversé par des événemens politiques qui sont trop connus. Le Saint-Père, docteur universel de la grande famille catholique, dépositaire jaloux et zélé soutien des doctrines sans tache d'une religion, aux yeux de laquelle a été et sera toujours sacrée, entre les autres, la maxime de la parfaite fidélité, de la soumission et de l'obéissance dues par les sujets au souverain temporel dans l'ordre civil, vit le besoin et sentit le devoir de rappeler et d'inculquer cette maxime, dans cette occasion, à la nation polonaise, de peur que les passions du tems et les conseils trompeurs de ceux qui osaient abuser du saint nom de la Religion pour leurs desseins pervers, ne réussissent à l'altérer et à la détruire parmi ce peuple ; et aussi afin d'empêcher que le châtiment des maux sans nombre dont une conduite opposée aux immuables principes catholiques devait inévitablement être la source, ne retombât malheureusement sur cette chère et nombreuse portion de ses fils, séduits par la méchanceté de quelques-uns, et sur la Religion elle-même, déjà si maltraitée et si affligée en Pologne. Mue par ces sentimens, Sa Sainteté adressa sans délai une lettre aux évêques de ce malheureux pays pour les exciter à l'accomplissement de l'obligation attachée à leur sacré ministère, d'entretenir dans le clergé et dans le peuple la fidélité, la subordination, la paix, et de rappeler à l'un et à l'autre la grave

faute dont se rendent coupables, devant Dieu et devant l'Église, ceux qui résistent à la puissance légitime. Et, comme il y eut quelques raisons de croire que peut-être, par l'effet même du trouble des choses publiques, la voix du Suprême Pasteur n'était point parvenue jusque dans ces contrées, le Saint-Père, déférant d'ailleurs à la demande qui lui en fut faite au nom de l'auguste Empereur et Roi par son ministre plénipotentiaire, le prince Gagarin [1], voulut bien renouveler ses tendres et sages avertissemens aux évêques du royaume, dans le but de coopérer, par leur moyen, à la perpétuité, à la consolidation de l'ordre politique, depuis peu rétabli en Pologne, et de ramener, en particulier, dans la voie du devoir les membres du clergé qui, par malheur, s'en étaient écartés [2].

[1] Nous trouvons dans les Documens, sous le no IV, la note remise le 20 avril 1832, par M. le prince Gagarin, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur de Russie, demandant que le Saint-Père exhorte le clergé polonais à la paix et à la soumission due à la puissance temporelle.

Dans cette note, le ministre plénipotentiaire se plaint de la conduite du clergé polonais pendant la révolution et la guerre. Il sollicite l'influence de la religion pour faire disparaître jusqu'aux derniers germes révolutionnaires, dans le pays pacifié par la force des armes. « Le Saint-Père, dit-il, se persuadera facilement qu'en soutenant les droits du trône il soutiendra ceux de la religion. La répression de la révolte en Pologne a été un immense service rendu à toutes les puissances, sur lesquelles reposent encore dans ce moment les garanties de l'ordre social... C'est pourquoi S. M., forte de la persuasion qu'elle n'agit que dans les intérêts communs à tous les souverains, s'adresse à S. S. avec autant de confiance que d'abandon, afin d'en obtenir, envers le clergé polonais, une démarche, dont le Saint-Père, dans sa sagesse, reconnaîtra toute l'utilité, et pour laquelle, quant au mode d'exécution, S. M. Imp. se rapporte complètement à Sa Sainteté... »

[2] Sous le nº V des Documens : Lettre adressée par le Saint-Père aux évêques de Pologne, le 9 juin 1832, ayant pour but d'incul-

Mais les cruelles angoisses qu'il renfermait au fond de son cœur à la vue du triste état des choses catholiques dans les domaines royaux et impériaux ne lui permirent point de laisser passer cette occasion favorable sans la mettre à profit. Heureux qu'elle se fût présentée, et désirant avec sollicitude s'en prévaloir, il voulut que, conjointement avec sa seconde lettre aux évêques, on fît parvenir de la secrétairerie d'État au ministère russe un exposé des divers maux connus jusqu'à ce jour, et soufferts par la religion catholique dans ces vastes contrées, les uns exactement retracés, les autres seulement indiqués à cause du moins de certitude et de précision dans les nouvelles reçues ; pour tous était réclamée une réparation convenable, de la justice, de l'équité et de la grandeur d'âme de l'Empereur et Roi [1]. Et ce fut dans cette

quer la maxime de l'église catholique, touchant la soumission à la puissance temporelle dans l'ordre civil.

Cette lettre est assez connue pour qu'il soit inutile d'en faire ici l'analyse.

[1] Document nº VI.—Feuilles particulières que le cardinal secrétaire d'État a passées en juin 1832, à M. le ministre de Russie, sur les offences multipliées faites à la religion catholique dans les domaines impériaux.

« Dans quelques feuilles communiquées, il y a plusieurs mois, au cardinal secrétaire d'état, par le ministre de Russie près le Saint-siége, relativement au plan d'une nouvelle circonscription de diocèses dans la Russie Blanche, on lit que, *parmi les catholiques de ces pays, et dans le clergé même, on observe un relâchement des mœurs et un affaiblissement de la foi.*

« Le chef de l'Église catholique qui sait, avec un chagrin infini, l'état déplorable dans lequel, par de telles circonstances, se trouve la religion catholique dans ce pays et dans d'autres également soumis à l'empire russe, tant en ce qui regarde les catholiques du rit latin, qu'en ce qui est des catholiques grecs-unis, en a déploré et en déplore encore la décadence depuis de longues années. Mais il n'a pu s'empêcher de trouver les principales causes de ces maux dans

même occasion que Sa Sainteté fit renouveler (mais toujours inutilement) la requête formelle qu'un chargé d'affaires du Saint-

dans les nouveautés et les pragmatiques qui, par le fait du gouvernement politique, s'y sont introduites dans les matières ecclésiastiques, et s'y observent encore aujourd'hui avec un incalculable détriment de la religion elle-même.

» La 1re de ces causes consiste dans la défense sévère de communiquer librement avec le Saint-Siége en matière spirituelle, faite à ces évêques, aux personnes ecclésiastiques et à tous les sujets russes catholiques, sous les peines les plus sévères, les peines capitales, comme on le lit dans l'acte imprimé à Wilna, et publié par l'archevèque de Mohilow, le 12 janvier 1814 ; défense qui s'observe encore rigoureusement, en vertu de laquelle il est impossible aux sujets catholiques d'exposer librement à leur Père commun leurs propres besoins spirituels, comme il est impossible à celui-ci de leur apporter aucun remède, et moins encore d'exercer quelque influence sur l'enseignement de la saine doctrine, sur l'observance des sacrés canons, sur la conservation de la discipline de l'Eglise, et la bonne direction des choses ecclésiastiques. Au reste, la communication que l'on voudrait permettre sur de tels sujets par la seule voie ministérielle, ne saurait suffire, et parceque la communication ne serait point libre, et parcequ'elle ne pourrait inspirer de confiance, dans une multitude de rapports sur les matières spirituelles, dans une infinité de cas de conscience, à ceux qui voudraient déposer le secret de leurs misères dans le sein dn Père commun pour en être secourus.

» La communication des fidèles avec le pape dans l'Eglise catholique est un point essentiel de sa constitution, et partout où cette communication serait interrompue, il serait fait une grave blessure à la constiution elle-même. Tout exemple que l'on pourrait alléguer contre cette libre communication, ne serait qu'un véritable inconvénient, et l'on peut affirmer qu'en fait, cela n'a point lieu sous les autres gouvernemens près desquels le Saint-Siége a ses représentans ; dans ces pays, en effet, les évêques et les simples fidèles écrivent et

Siége fût reçu et accrédité à Pétersbourg, afin d'être instruit par lui de ce qui concerne l'Église catholique tant dans l'Empire

exposent directement ou indirectement, mais avec toute liberté leurs besoins au pape, et celui-ci, avec une égale liberté, leur répond et pourvoit aux cas qui se présentent; c'est ainsi que se conserve la pureté de la foi et de la morale, et l'observance de la discipline ecclésiastique dans le clergé et parmi les catholiques.

La 2e de ces causes, poursuit le cardinal secrétaire d'Etat, dont nous continuons d'analyser le rapport, consiste dans la trop vaste étendue des diocèses, chose qui empêche l'administration parfaite des secours spirituels, la surveillance, la correction canonique..... Cette cause en elle-même, très pernicieuse à la tutelle de la religion et des mœurs des fidèles, devient encore plus funeste par le système qu'on a de laisser longtems les églises vacantes, ou d'en confier le soin à d'autres évêques, lesquels ne peuvent même pas suffisamment pourvoir aux besoins de leurs immenses diocèses.....

La 3e cause pourrait se trouver dans le peu de liberté que l'on laisse aux évêques eux-mêmes dans l'exercice canonique de leur juridiction et de leur ministère pastoral, par exemple dans la visite pastorale, dans la réunion des synodes diocésains pour la réforme des mœurs, dans la collation des bénéfices, dans la connaissance des causes spirituelles, matrimoniales, etc.; dans la défense de l'immunité ecclésiastique, si efficace pour conserver chez les peuples l'esprit de religion, avec la vénération et le respect que l'on doit à tout ce qui lui appartient.

La 4e cause pourrait être signalée dans l'appauvrissement du clergé et du culte, par la suppression de tant de bénéfices, monastères, institutions pieuses; et dans le manque d'un nombre suffisant de ministres pour l'assistance spirituelle des fidèles, conséquence de l'appauvrissement des églises. « Ce serait, dit le cardinal secrétaire » d'Etat, contre tous les principes d'équité et de justice, d'expulser » le clergé catholique et les religieux de quelques-unes de leurs » églises et monastères, pour y introduire un clergé et des reli-

russe que dans le Royaume de Pologue. C'est ainsi que si, d'un côté, la demande faite par le gouvernement impérial témoigna

» gieux d'une autre communion en dissidence avec la communion » catholique. »

La 5e cause regarde l'enseignement et l'éducation du clergé tant régulier que séculier, enlevés aux évêques et supérieurs respectifs, et confiés à d'autres personnes, quelquefois de communion différente, etc. Les autres griefs que contient le paragraphe, concernant les livres en usage, l'obligation d'étudier dans les lycées et universités, pour avoir droit aux dignités ecclésiastiques, les occasions infinies de corruption, de séduction et de dissipation qui s'offrent aux jeunes clercs, dans ces établissemens, ont été indiqués dans un autre endroit.

La 6e cause pourrait être le peu de zèle et l'inaptitude des sujets élevés à la dignité épiscopale, les abus de pouvoir commis par les prélats. « On connaît, à cet égard, les actes arbitraires de l'archevêque » de Mohilow, feu Mgr Stanislas Siestrenczewicz, lequel consentit et » admit, pendant le tems si long où il gouverna cette église, une » multitude de nouveautés très pernicieuses à la doctrine et à la dis» cipline de l'Eglise catholique, et se fit spécialement le protecteur » des Sociétés Bibliques. »

La 7e de ces causes se trouve dans la décadence de l'observance régulière, qui est un très grave scandale et un détestable exemple pour les fidèles; décadence qui provient de la désorganisation de la discipline établie par les sacrés canons et les constitutions apostoliques, de l'éloignement des généraux supérieurs et de la subordination aux ordinaires diocésains, des nouveaux réglemens, relatifs à la profession et aux vœux monastiques, à l'éducation religieuse et aux études dans l'Université et les lycées,

La 8e peut être vue dans le mépris que l'on fait de la discipline ecclésiastique en général, et en particulier dans la procedure des causes ecclésiastiques surtout dans les causes matrimoniales, dans la facilité avec laquelle on permet et on prononce les divorces contre la doctrine de l'Eglise catholique, sur l'indissolubilité du lien con-

glorieusement de la bienfaisante influence de la religion catholique pour la tranquillité et la soumission de ceux qui la professent, et par conséquent de l'absolue nécessité de respecter et de protéger cette religion de paix ; de l'autre, dans les soins pleins de sollicitude pris par le Saint-Père pour les malheureuses vicissitudes de la Pologne, le Monde eut une nouvelle et éclatante preuve de cette vérité déjà rendue évidente par l'expérience de tant de siècles, que le Saint-Siége, toujours étranger aux ténébreuses menées de la politique, offre un bras secourable, et emploie sans cesse son influence morale pour écarter les périls dont les trônes, à travers la succession des tems et l'inconstance des choses publiques, sont si souvent menacés; et que tous ses vœux, ses désirs, ses sollicitudes ne tendent uniquement qu'à l'avantage spirituel des catholiques, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Tandis que par l'ordre de Sa Sainteté on donnait cours à ces actes, les indices les plus consolans et les mieux fondés faisaient espérer un avenir prospère ou plutôt une ère nouvelle pour la Religion catholique dans les possessions russes. Dans le statut organique pour le royaume de Pologne, promulgué dès le rétablis-

jugal, facilité de laquelle naissent des scandales et des désordres infinis, au grave préjudice non-seulement de la société civile, mais aussi de la religion.

Enfin, c'est avec douleur qu'on voit la protection accordée si souvent à ceux qui n'ont en vue que de discréditer, près du gouvernement impérial, les sujets catholiques de l'un et l'autre rite, par la calomnie et par d'autres moyens pervers, et de provoquer contre eux tant de mesures qui sont peu d'accord avec les assurances les plus précises d'amitié et de faveur, à l'égard du culte et de la communion catholique.

Ici le cardinal secrétaire d'Etat rappelle les mesures prises par le Saint-Siége pour prévenir ou guérir ces maux, l'envoi fait à diverses époques de nonces et ambassadeurs extraordinaires à Saint-Pétersbourg, en la personne des prélats, depuis cardinaux, Archetti, Litta, Arezzo, Bernetti, l'inutilité des sacrifices faits par l'Église, etc.

sement de l'ordre public dans ce pays et communiqué par la légation impériale au ministre pontifical, par dépêche officielle du 12 avril 1832 [1], on trouvait l'assurance que la religion professée par la plus grande partie des sujets polonais serait toujours l'objet des soins spéciaux du gouvernement de Sa Majesté et que les fonds appartenant au clergé catholique, tant latin que grec-uni étaient reconnus comme propriétés communes et inviolables ; de même qu'on déclarait sacré et inviolable le droit de propriété des individus non moins que celui des corporations en général. Et ces assurances, quoique données pour le royaume de Pologne, tel qu'il est constitué depuis la restauration de 1815, étaient telles, qu'il devenait impossible de ne pas les recevoir comme s'appliquant également aux possessions et propriétés du clergé catholique dans les provinces polonaises-russes. Cette persuasion résultait invinciblement de la pleine conformité de ces assurances, non-seulement aux inébranlables principes de la justice, mais aussi à la foi des anciens traités relatifs à ces dernières provinces.

Or, qui pourrait redire la douloureuse surprise du Saint-Père lorsqu'il fut instruit que, malgré de telles garanties, d'autres expropriations avaient été récemment décrétées au préjudice des communautés religieuses et du clergé séculier, et que de nouvelles dispositions, extrêmement funestes, étaient prises à l'égard des catholiques des deux rits, dans le royaume de Pologne, comme dans les provinces russes polonaises ; en sorte qu'on ne paraissait pas tant vouloir punir dans les sujets le délit de révolte qu'accabler et éteindre la religion à laquelle ils étaient attachés. En effet, pour ce qui regarde le royaume de Pologne, Sa Sainteté vint à savoir que les biens des ordres réguliers auparavant supprimés dans ce pays, biens dont les revenus, selon la pres-

[1] Document n° VII. — Office adressé, le 12 avril 1832, par M. le prince Gagarin, ministre de Russie, au cardinal secrétaire d'Etat, pour lui faire communication du statut organique publié peu auparavant pour le royaume de Pologne. (Le statut organique ne se retrouve point parmi les documens).

cription de la bulle *Ex imposita* de l'immortel Pie VII, et le sens des traités conclus à cette époque entre le Saint-Siége et l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, devaient servir de subsides aux églises cathédrales et aux séminaires, avaient été adjugés au fisc [1]; que le gouvernement de Pologne avait fait demander à

[1] La bulle *Ex imposita*, du 18 juillet 1818, eut principalement pour but de régulariser la circonscription des diocèses dans le royaume de Pologne, après son rétablissement en 1815. Cette nouvelle répartition diocésaine ayant fait supprimer quelques-unes des anciennes cathédrales et en ayant érigé d'autres, il fallut pourvoir à leur dotation, à celle des nouveaux chapitres et séminaires. D'après les demandes faites au nom de l'empereur Alexandre, et les négociations avec la légation russe à Rome, le souverain pontife Pie VII de sainte mémoire conféra par la même bulle à Mgr Malezewski, alors évêque de Vladislau et ensuite archevêque de Varsovie, la faculté de supprimer (après avoir entendu selon les formes canoniques les parties intéressées) autant d'abbayes, de monastères et de bénéfices simples qu'il serait nécessaire, pour compléter la convenable ou entière dotation des manses épiscopales, des chapitres de cathédrale, et des séminaires, dans les diocèses compris audit royaume; sous la condition toutefois qu'il serait conjointement pourvu à l'entretien des églises qui regardaient les abbayes, les monastères et les bénéfices simples à supprimer, et qu'il resterait dans chaque diocèse un nombre suffisant de bénéfices simples, c'est-à-dire que les évêques seraient en mesure de récompenser les ecclésiastiques qui auraient bien mérité. Bientôt après on représenta au Saint-Siége que Mgr Malezewski avait excédé les limites de la faculté qui lui avait été accordée, en supprimant indistinctement ou en marquant pour la suppression tous les monastères, abbayes et bénéfices simples, sans entendre les parties intéressées. Sur ces entrefaites, lorsqu'à peine le décret de suppression venait d'être signé et expédié, le prélat mourut. Pie VII avec sa parfaite sagesse, tout en commettant, par un bref du 16 février 1820, à Mgr Hotowezye, monté sur le siége épiscopal de Varsovie, l'exécution finale de ladite bulle, lui ordonna expressément de réparer le mieux possible les manquemens dont on

chacune des cours épiscopales la cession d'une église catholique désignée, afin de la destiner à l'exercice du culte grec non uni, chose à laquelle ni les évêques, ni leur clergé ne pouvaient se prêter sans forfaire à leur propre religion et sans trahir leur conscience ; que les traitemens assignés aux évêques en compensation des biens appartenant à leurs églises avaient été réduites de moitié ; enfin que des milliers de familles polonaises avaient à déplorer le sort de leurs enfans, transportés dans l'intérieur de l'empire russe et mis dans le péril prochain d'abandonner la communion catholique au sein de laquelle ils étaient nés et avaient été élevés. Quant aux, provinces polonaises russes, le Saint-Père ne tarda pas à apprendre, si ce n'est avec une précision parfaite, du moins avec une certitude suffisante, la concession faite par autorité du gouvernement impérial aux Grecs non unis, du magnifique sanctuaire de Notre-Dame de Poczajow, célèbre par les pieux pélerinages qui s'y faisaient de toute la Russie, ainsi que du riche couvent des Basiliens annexé à cette église dans la Vollinie. De plus, la concession faite encore à la même communion, des églises et monastères du même ordre en Lithuanie, ainsi que celle de la grande chartreuse de Bercza, et d'un grand nombre d'autres temples ou couvens, tous enlevés au culte catholique latin ou grec-uni, auquel ils étaient consacrés depuis leur fondation ou depuis un tems immémorial.

La douleur profonde dont Sa Sainteté fut pénétrée à des nou-

accusait son prédécesseur. D'après tout ce que le même Mgr Hotowezyc a rapporté au Saint-Siége sur cette affaire, dans un mémoire (foglio) du 20 août 1840, intitulé *Fxpositio suppressionis,* on a vu clairement que la suppression n'avait point été faite conformément aux intentions du souverain pontife, mais d'un plein et entier accord avec le gouvernement. Le fait est qu'une masse de fonds de la propriété des monastères et bénéfices supprimés, et du revenu très considérable d'une année a passé dans le trésor public ; et que la plus grande partie a été employée à des usages profanes, ou certainement tout à fait éloignés des prescriptions faites par la bulle plusieurs fois citée.

velles si funestes, et si inattendues, fut portée au delà de toute expression, lorsque en recevant peu après les Ukases impériaux qui avaient trait à ces diverses mesures, elle put trop bien voir l'étendue et les conséquences incalculables pour la ruine du culte catholique des deux rits. Elle put trop bien voir l'étendue et les conséquences, pour la ruine du culte catholique, des dispositions qui s'y trouvaient contenues. Et en effet, en vertu et pour l'accomplissement de ces mêmes Ukases le susdit Sanctuaire de Poczajow était devenu un Évêché de la communion grecque-russie; l'ordre de saint Bazile, honneur, ornement et principal soutien de l'Église grecque-unie, dans la Lithuanie et dans la Russie-blanche, avait été presque anéanti et détruit; le diocèse latin de Luck avait perdu dix-sept Églises, et le même diocèse grec-uni un beaucoup plus grand nombre, lesquelles avaient toutes été livrées au culte dominant; on avait également ravi un grand nombre d'églises des deux rits au diocèse de Kaminieck[1]; dans la vaste étendue des provinces polonaises-russes la faulx de la suppression avait abattu en même tems deux cent deux couvens latins de différens Ordres, parmi les 291 qui existaient; enfin la vente aux enchères des terres qui appartenaient à quelques-uns de ces couvens [2], et l'adjudication

[1] Parmi les églises, la plupart paroissiales, que l'on sait avoir été enlevées aux catholiques, en 1833, dans le diocèse de Luck, pour être données aux grecs-russes, on peut nommer celles de Czartocisk, de Staro-Koustantinow, de Kuleron, de Hozin, appartenant aux PP. dominicains, de Bruzkopol, de Szumsh, de Krzemienietz, de Korsoc, assistées par les religieux mineurs conventuels, de Janow, de Kustin, de Warkowice administrées par les mineurs de l'observance, de Uszomir, de Toporzyce, de Horodyszcze, de Dorohestaj, appartenant aux PP. carmes, de Uscitug et d'Ostrog, desservies par les religieux capucins. Quant au diocèse de Kaminiek, il suffira d'indiquer les églises de Jarmalince, de Braïlow, de Tulczin, de Wennien, de Dunajoure, de Zbrzyz, de Rupin et de Szakowka.

[2] Documens n° VIII, IX, X, XI, XII. — Ukase du 26 octobre 1835, qui enlève aux grecs-unis le monastère de Poczajow (Potchayeff), et y établit un évêché du culte dominant, contenant l'or-

faite au profit du trésor public, avaient atteint jusqu'aux fonds des écoles paroissiales et des colléges.

Cependant, sans avoir encore de renseignemens précis, le Saint-Père, certain de la substance des faits qui lui avaient été précédemment rapportés, frappé de leur gravité, en même tems que pour obéir aux obligations sacrées de son ministère apostolique, ne différa pas un instant d'ordonner que, par une note officielle du cardinal secrétaire d'État, on adressât à ce sujet les plus vives remontrances au ministre russe résidant à Rome, afin que ces remontrances parvinssent par cette voie à la connaissance

ganisation du chapitre de la nouvelle église. « Laquelle société, dit » l'ukase, sera entretenue des revenus de la cathédrale, d'après le » réglement qui en sera fait plus tard par l'évêque et le synode, etc.» Ukase adressé au ministre de l'intérieur le 16 février 1832 pour la suppression des provinciaux de l'ordre de saint Basile. On y lit cette phrase : « Maintenant que deux de ces provinciaux sont déjà morts » et que le dernier, Joseph Zarski, vient d'être nommé par nous » membre du collége ecclésiastique grec-uni, *nous trouvons inutile* » *de conserver plus longtems dans l'Eglise grecque-unie les fonc-* » *tions des provinciaux*, *si peu conformes à la règle de fondation* » *du grand saint Basile*, *et nous ordonnons de les supprimer à* » *jamais*..... » Ukase du même mois et de la même année pour l'abolition des couvens prétextés inutiles ou incomplets dans les gouvernemens occidentaux de l'empire. On y trouve les phrases suivantes : «Sa Majesté a daigné ordonner au ministre.. de trouver un » moyen pour corriger et organiser les associations religieuses en » harmonie avec le but principal de leur institution, avec l'esprit vé- » ritable du christianisme et avec les besoins *présens* de l'Eglise ca- » tholique romaine en Russie. » — « Le nombre des religieux... qui » allait toujours diminuant *par l'influence naturelle au siècle.* » Ordonnance du ministère des cultes, en février 1832, pour la suppression d'un grand nombre de couvens latins dans le resort de la métropole de Mohilow. Suit la liste de 202 couvens supprimés. Liste des couvens également supprimés à la même époque, et dont les fonds furent ensuite vendus à l'encan. On en compte 31.

de l'empereur et roi ; Sa Sainteté ne voulant pas renoncer à l'espérance de voir ce puissant monarque se rendre, après un mûr examen, à la justice de ses réclamations [1].

Plusieurs mois s'étaient déjà écoulés, et l'on attendait encore la réponse du Cabinet russe à cette Note, aussi bien qu'à l'exposé dont nous avons déjà parlé, et qui avait été adressé à l'empereur, au nom de Sa Sainteté, à la fin du mois de juin 1832; lorsque le comte Gourieff, successeur du prince Gagarin dans la Légation impériale à Rome, présenta, au mois de mai 1833, au ministre pontifical un mémoire en forme verbale renfermant les observations de son gouvernement en réponse aux divers points, objets des réclamations contenues dans le premier acte particulier et dans l'acte officiel de la secrétairerie d'État [2]. Ces observations, outre qu'elles passaient tout à fait sous silence la demande explicite d'envoyer à Pétersbourg un chargé d'affaires du Saint-Siége, outre qu'elles ne touchaient pas les divers articles de la susdite Note concernant les persécutions dirigées en dernier lieu contre la religion catholique dans le royaume de Pologne proprement dit, n'étaient point, quant au reste, de nature à dissiper les craintes et à calmer la douleur de Sa Sainteté [3]. Pour s'en convaincre, il n'est besoin que de lire avec impartialité le Mémoire remis par le comte Gourieff, et d'en confronter patiemment les assertions

[1] Document nº XIII. — Note officielle du 6 septembre 1832, par laquelle le cardinal secrétaire d'Etat réclame, au nom du St-Père, sur le même sujet, les maux soufferts par la religion catholique en Russie et en Pologne.

[2] Document nº XIX. — Mémoire remis, au mois de mai 1833, à la secrétairerie d'Etat, par M. le comte Gourieff, ministre de la cour impériale de Russie, en réponse aux *feuilles* de juin 1832, et à la note officielle du 6 septembre de la même année.

[3] Dans l'ukase impérial du mois de février 1832, par lequel fut décrétée la suppression d'une multitude de couvens dans les provinces polonaises-russes, on invoque l'appui des règles et prescriptions canoniques qui requièrent dans chaque couvent un nombre

et les argumens avec ce qui se trouve avancé et remarqué dans la communication particulière et dans la Note officielle de la secrétairie d'État, et surtout avec la série des faits qui n'avaient pu alors être qu'indiqués dans cette dernière Note, vu que l'on n'avait point encore de renseignemens précis ; mais qui néanmoins sont aussi publiquement connus que cela est possible pour des choses qui se passent dans des pays éloignés, et qui d'ailleurs sont attestés par des documens irréfragables et par les actes mêmes du gouvernement impérial. *(La suite au prochain numéro).*

déterminé de religieux. Sans dire qu'il appartenait à l'autorité même, d'où émanaient ces règles et prescriptions, de juger si elles s'appliquaient aux cas particuliers ; sans dire que ces règles et prescriptions, quand même elles se fussent appliquées aux cas dont il s'agissait, n'emportaient pas indistinctement l'effet de la suppression totale, nous prions qu'on fasse attention aux ordres précédemment donnés par le gouvernement, en vertu desquels nul ne peut prendre l'habit religieux, s'il n'a d'abord exhibé les preuves de noblesse de sa famille, et obtenu une permission par écrit du ministère des cultes, qu'on se rappelle aussi que la solennelle profession n'est permise qu'après l'âge de vingt-deux ans accomplis. C'est une chose notoire qu'à partir du moment où ces conditions ont été imposées, très peu d'individus ont quitté le siècle pour entrer dans les cloîtres. Cette cause, jointe à d'autres déja existantes, a du produire une notable diminution d'individus dans les communautés religieuses. Ainsi on peut aisément recourir, pour les supprimer, au défaut du nombre prescrit par les règles canoniques. Il est d'ailleurs très certain que la suppression a frappé beaucoup de couvens qui avaient un nombre de religieux supérieur à celui que demandent les canons.

Cours de M. Letronne au collége de France.

ÉTUDE DES MONUMENS ASTRONOMIQUES

DES

anciens peuples de l'Egypte, de l'Asie et de la Grèce, conduisant à la réfutation scientifique complète du système de Dupuis.

Septième article [1].

Le zodiaque n'a pas fait partie de la sphère primitive des Grecs.—Preuves diverses de cette assertion. — C'est aux Chaldéens que les Grecs ont emprunté l'idée de la division du zodiaque en dodécatémories. — Ce qui appartient aux Grecs, c'est l'invention des noms et des figures des constellations zodiacales.

L'analyse détaillée que nous avons faite de la sphère grecque nous ramène à la question de l'origine du zodiaque, qui est l'objet principal de nos recherches. Il résulte en effet de cette analyse, où nous avons suivi l'ordre des tems, non seulement *que la sphère grecque est originale, et qu'elle s'est formée successivement*, mais encore que le zodiaque, en tant que contenant les digressions de la lune et des planètes, resta étranger à la composition primitive de cette sphère. La plupart des constellations qui, plus tard, devinrent zodiacales, y furent placées d'abord comme des constellations quelconques ; ainsi, de ce que quelques-unes seraient nommées dans des auteurs antérieurs au 6e siècle, il n'en faudrait pas conclure que, dès cette époque, il existât une division de l'écliptique en *dodécatémories* ou douze parties égales ; pas plus que , de

[1] Voir le 6e article au n° 26, t. v, p. 118.

présence d'une figure de lion ou de bœuf sur tel ou tel monument pharaonique, on ne doit conclure que les Égyptiens ont connu et employé de toute antiquité la division duodécimale de l'écliptique.

L'absence du zodiaque dans la sphère primitive des Grecs s'explique parfaitement par son inutilité. En effet, on convient généralement que les anciens ont commencé par rapporter à l'équateur la position de tous les astres [1], et que cette manière de compter les longitudes a été employée par tous les peuples. Les levers comparatifs d'étoiles étaient observés avec précision chez les Grecs : plusieurs passages d'Hésiode en fournissent la preuve [2]. L'astronomie primitive des Égyptiens était aussi fondée sur des levers comparatifs d'étoiles à l'horizon, ainsi que le témoigne le monument astrologique trouvé par Champollion dans l'un des tombeaux de Biban-el-Molouk. Cet usage, de rapporter à l'équateur la position des astres, s'est maintenu longtems chez les Grecs, de l'aveu même [3] de ceux qui, comme Bailly, font remonter jusqu'à l'an 4600 la division du zodiaque en douze signes.

Il faut descendre jusqu'à Eudoxe pour trouver une mention claire et positive du zodiaque. Et même, « tout prouve qu'au » tems d'Eudoxe le zodiaque ne servait encore qu'aux astrono- » nomes. Cette invention nouvelle n'entra dans le cercle des opi- » nions vulgaires ni à cette époque ni dans le siècle suivant; la » religion ne s'en empara point; le langage poétique y demeura » étranger. Dans les nombreux passages où les poètes et les pro- » sateurs, antérieurement au 2e ou même au 1er siècle avant notre » ère, font des allusions, des comparaisons ou des rapproche- » mens tirés des astres, on ne reconnaît aucune trace des constel- » lations zodiacales; les images qu'ils emploient sont analogues » à celles d'Homère et d'Hésiode : on peut en dire autant de

[1] Bailly, *Hist. de l'astr. anc. Eclairciss. astr.*, liv. VI, § XI, p. 428.

[2] Voyez notamment dans les *Travaux et les Jours*, 381 et suivans, le passage où il est question du lever héliaque des Pléïades.

[3] Bailly, *Hist. de l'astr. anc.*, p. 428.

l'art[1]. » Bien qu'il ne soit pas facile d'assigner avec précision l'époque à laquelle le zodiaque fut introduit dans la sphère grecque, il n'en est pas moins certain que la plupart des constellations qui s'étendirent plus tard sur le contour de la bande zodiacale existèrent et furent placées successivement dans cette sphère, bien avant que cette zone y eût été tracée et servît aux observations astronomiques ; c'est-à-dire que le zodiaque n'a pas été formé tout d'une pièce, ainsi que l'ont soutenu Bailly, Dupuis, et beaucoup d'autres après eux. Deux argumens suffiront pour dissiper tous les doutes. Le premier est tiré de l'inégalité qui existe dans l'étendue des constellations zodiacales. Six d'entre elles occupent des arcs

[1] Letronne, *Sur l'origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens*, p. 20. — Les scholiastes, qui écrivaient lorsque toutes les notions étaient confondues, induisent souvent en erreur sur le vrai sens de certains passages. Je n'en citerai qu'un exemple. Au premier vers des *Phéniciennes* d'Euripide, Jocaste, s'adressant au Soleil, dit : ὦ τὴν ἐν ἄστροις οὐρανοῦ τέμνων ὁδὸν... Ἥλιε : « ô Soleil ! toi qui te fraies une route parmi les astres (ou *les constellations*) du ciel. » Il est évident que ce passage ne renferme aucune allusion au zodiaque ; néanmoins, le Scholiaste, qui écrit avec les idées de son tems, commente ainsi le τὴν ἐν ἄστροις ὁδὸν · ὅ ἐστι τὴν παρὰ τοῖς οἴκοις τοῦ ζωδιακοῦ κύκλου. Ὅτι γὰρ ἄστρα φησὶ τοὺς οἴκους τοῦ ζωδιακοῦ κύκλου. Et il cite en preuve un passage d'Aratus, qui, comme on le sait, a mis en vers la sphère d'Eudoxe. Valckenaër a suivi, bien à tort, je crois, l'explication du Scholiaste. Eustathe (*ad Iliad.* Δ. v. 75, cité par M. Bothe, p. 446, sur le 1er vers des *Phéniciennes*) entend comme le Scholiaste le passage d'Euripide : Εὐριπίδης τὸν ἥλιον τὴν ἐν ἄστροις οὐρανοῦ τέμνειν ἔφη ὁδὸν, τὴν διὰ τῶν ζωδίων οὕτω κίνησιν φράζων. — On trouve dans Euripide, *Hypsipyle*, fragment 4e, (ap. Boissonade, t. v, p. 358) l'expression singulière de δωδεκαμήχανον ἄστρον (Il y a variété de lecture. M. Boissonade lit ἄντρον. Voyez sa note sur le vers 1336 des *Grenouilles*, où le passage d'Euripide est parodié par Aristophane). « On » doit entendre cette expression du soleil qui parcourt les 12 mois (non » les douze signes du zodiaque), ou bien plutôt de la lune, qui renou- » velle 12 fois pendant l'année la période de ses phases. » (Voy. M. Letronne, *Lettre à M. Friedrich Jacobs*, 1837, p. 19 et 20).

compris entre 35° et 48° ; les six autres couvrent des arcs beaucoup plus petits, qui varient de 19° à 27°. Le second est fondé sur ce que ces constellations sont distribuées sans aucune symétrie sur l'écliptique. Ainsi, les unes (le Bélier, les Poissons, la Vierge) sont presque tout entières au nord de cette ligne ; les autres, comme le Taureau, le Sagittaire, le Scorpion, sont presque entièrement au sud ; trois seulement (les Gémeaux, le Cancer et le Capricorne) sont coupées en deux parties égales par l'écliptique. En outre, il y a beaucoup d'irrégularité dans leur situation relative. Les unes se pénètrent, comme le Bélier et le Taureau, le Verseau et le Capricorne ; d'autres sont séparées par des espaces plus ou moins grands; quelquefois des constellations extra-zodiacales vont de l'une à l'autre; ainsi, entre les Gémeaux et le Taureau, s'étendent les constellations de la Chèvre et du Cocher. Or, si l'on admet que le zodiaque est aussi ancien que la sphère, et qu'il n'a point été étranger à la composition primitive, comment rendre compte de ces inégalités[1] et de cette irrégularité que nous venons de signaler? Les groupes d'étoiles vus de la terre ne présentant pas des figures assez bien déterminées pour que l'on ne puisse les composer à peu près arbitrairement, rien n'aurait été plus facile que de donner aux constellations du zodiaque une étendue égale, de les séparer par des intervalles égaux, et enfin, de les disposer symétriquement par rapport à l'écliptique, si la division de l'écliptique en dodécatémories s'était faite en même tems que l'on formait ces constellations, ou plutôt, si ces constellations avaient été destinées primitivement à entourer la bande zodiacale. Il faut donc reconnaître que ces constellations ont été d'a-

[1] « Il y a lieu de croire, dit Bailly, que quand les anciens ont divisé le » zodiaque, c'est relativement à l'équateur, et qu'ils ne se sont pas em» barrassés que les divisions du zodiaque fussent inégales, pourvu » qu'elles répondissent à des parties égales de l'équateur. C'est sans » doute une des raisons pourquoi l'étendue des constellations est si iné» gale sur l'écliptique.» (*Hist. de l'astr. anc.*, p. 485).—Cette assertion n'est nullement prouvée; les détails historiques dans lesquels nous entrons plus bas, prouvent l'insuffisance de cette explication.

bord placées dans la sphère comme toutes les autres, indépendamment de toute idée relative au zodiaque ; que, dans la suite, quand on voulut en faire des constellations zodiacales, leurs figures, leur étendue, leurs distances réciproques et leurs positions étaient déterminées depuis longtems.

Ces considérations *à priori* sont fortifiées par des preuves historiques. Nous savons, en effet, que Cléostrate de Ténédos, qui vivait dans le 6e siècle avant notre ère, introduisit dans le zodiaque plusieurs signes, et d'abord le Bélier et le Sagittaire [1]. Ainsi, au tems de Cléostrate, les constellations qui, plus tard, devinrent zodiacales n'existaient pas encore toutes dans la sphère ; il en manquait au moins *trois* ; le Bélier, le Sagittaire et la Balance. Le zodiaque n'était donc pas constitué quand cet astronome plaça dans la sphère les deux constellations dont parle Pline, et d'autres encore qui ne sont pas désignées. Dès que l'écliptique eût été divisée en dodécatémories, on voulut affecter une constellation à chacune de ces douze portions égales, et on s'empressa de porter à douze le nombre des astérismes distribués sur cette ligne. Ceux qui, par hasard, ne s'éloignaient pas beaucoup de la bande zodiacale, ou qui étaient traversés par elle, furent conservés ; on en ajouta d'autres pour compléter ce nombre de douze (et c'est probablement dans ce but que Cléostrate introduisit ceux dont il est l'inventeur) ; enfin, on dédoubla le Scorpion, et d'une seule figure on fit deux astérismes. Le zodiaque grec, dans les premiers tems, renfermait donc *douze constellations*, mais *onze figures* seulement : c'est ce zodiaque qu'a connu Eudoxe, et qu'a décrit Aratus [2]. Plus tard, on voulut avoir autant de configurations que de dodécatémories, et on introduisit une nouvelle figure, celle de la *Balance*, qui devint le signe équinoxial d'automne. Cette

[1] Pline, II, 6. — Voyez le passage de historien dans l'article précédent, t. v, p. 122, note 6. — Bailly, citant ce passage de Pline, l'entend d'*observations* faites par Cléostrate sur les signes du zodiaque, et surtout sur le Bélier et le Sagittaire (*Hist. de l'astr. anc.* p. 450). Le sens de ce passage est entièrement dénaturé par cette interprétation.

[2] *Phænom.*, 546 : Παρθένος· αἱ δ' ἐπὶ οἱ ΧΗΛΑΙ καὶ Σκορπίος αὐτός.

innovation date du tems d'Hipparque, et peut-être même est-elle due à ce grand astronome.

Cette apparition tardive de la Balance dans le zodiaque est un des argumens les plus forts que l'on puisse opposer au système de Dupuis ; et cet auteur l'avait si bien senti, qu'il s'est donné un mal infini pour établir l'ancienneté de la Balance[1]. Les preuves qu'il en donne sont non avenues[2] ; car il se borne à produire, à

[1] Nous en avons déjà dit quelques mots dans un des articles précédens (t. III, p. 448 et 449), où nous avons cité ce passage du *Mémoire sur les constellations* : « Il était important de bien constater l'antiquité » de la Balance, parce que ce symbole est un des plus expressifs : l'image » d'une Balance, mise précisément à trois signes de l'Ecrevisse, *est un* » *des argumens les plus forts de notre système* sur la position primitive » du zodiaque. » Cet argument n'a plus maintenant aucune force.

[2] Voici, par exemple, ce que Dupuis répond à l'abbé Testa : «M. Testa » fait un argument qu'il est facile de réfuter. Le zodiaque de Dendra, » dit-il, est moderne ; car on y voit la Balance, qui est un symbole mo» derne. Je lui réponds : la Balance est un symbole ancien ; car elle se » trouve nommée dans des livres qui ne sont pas modernes, et sculptée » sur des monumens qui ne sont pas modernes ; *tels que ceux d'Esné et* » *de Dendra.* » (*Mémoire explicatif du zodiaque chronologique et mythologique.* Paris, 1806, p. 112, note *s*). Dupuis veut absolument que la Balance ait été placée dans le zodiaque pour caractériser l'*Equinoxe de printems*; c'est faire remonter *jusqu'à* 13,000 *ans avant Hipparque* l'insertion de ce signe dane le zodiaque. Il est bien entendu que dans ce *Mémoire explicatif du Zodiaque* (voyez les pages 27, 59, 87 et 115), il n'est plus question de la chronologie mitigée qu'il avait proposée, en 1781, dans le *Mémoire sur l'origine des constellations* (p. 30 et 31. — Cf. notre 2e article, t. III, p. 443 et 444) ; il avait déjà retiré cette concession dans la 2e édition de ce dernier mémoire publiée à la suite de l'*Origine des cultes.* — Voyez le t. III, 1re partie, p. 367. édit. in-4°. — On trouvera toutes les preuves de Dupuis disséminées dans son *Mémoire explicatif du Zodiaque*, p. 12, 42, 94, note *g*; 111, note *m*; 112 et suivantes, note *s*. — Voyez aussi le *Mém. sur l'Orig. des Const.* dans *l'Orig. de tous les Cult.*, t. III, partie 1re, p. 337 et suivantes ; et les *Observ. sur le Zodiaque de Dendra*, dans la *Revue philosoph.*, Mai 1806.

l'appui de son assertion, des sphères orientales dont l'époque est inconnue, et dont l'authenticité, déjà attaquée par Goguet [1], avait été mal défendue par Bailly [2]. Quand on citera des bas-reliefs égyptiens où la Balance est figurée, on n'aura pas avancé la question ; car les Égyptiens ont très bien pu se servir de la Balance dans les usages ordinaires de la vie, sans la placer dans le zodiaque. Il est hors de doute que, du tems d'Eudoxe, d'Aratus, la Balance n'existait pas encore ; les *Serres* du Scorpion en tenaient lieu ; elles comptaient pour un signe, et le corps de l'animal en formait un autre. Vers le commencement du 2e siècle avant notre ère, peu de tems après qu'Hipparque eut changé la graduation des signes, on voulut avoir autant de configurations et de dénominations que de divisions, et on restreignit l'étendue du Scorpion, en substituant aux *Serres* le signe expressif de la Balance. Cependant longtems encore les *Serres* demeurèrent, dans le zodiaque, unies à la Balance; on eut, pour ainsi dire, un double signe, composé à la fois des *Serres* et de la Balance : aussi se servait-on indifféremment des mots χηλαί et ζυγός, *libra* ou *jugum* et *chelæ*, pour nommer ce signe. Enfin, les *Serres* furent ramenées près du corps du Scorpion [3], et la Balance occupa seule alors la 12e dodécatémorie.

[1] *Dissertation sur les noms et les figures des Constellations*, dans *l'Origine des Lois*, t. II. p. 376, note *a*; édit. 1820.

[2] *Hist. de l'Astr. anc.*, p. 393, 487 et 500-501.

[3] . . . . . Ipse tibi jam brachia contrahit ardens
Scorpios, et cœli justa plus parte reliquit, *Géorg.*, I, 34 et 35.

M. Letronne fait remarquer que le mot ζυγός n'est employé nulle part dans le commentaire d'Hipparque sur Aratus, si ce n'est dans un passage altéré par un copiste. Les plus anciens auteurs qui ont parlé de la Balance comme astérisme zodiacal sont Varron et Géminus. Voir *l'Origine du Zodiaque grec*, p. 20 et suivantes, où l'on trouvera cette question, à la fois philologique et archéologique, traitée avec de longs dévoloppemens, et résolue définitivement. — Les passages grecs et latins où ces mots sont employés abondent; j'en citerai seulement quelques uns. Virgile, *Géorg.* I, 33 :

« Qua locus Erigonen inter *Chelasque sequentes* Panditur, » et la

Les zodiaques trouvés en Égypte contiennent la Balance, et elle y est parfaitement séparée des *Serres* du Scorpion. Cette circonstance fut tout d'abord signalée par Visconti et l'abbé Testa, et alléguée par eux comme une preuve que ces zodiaques étaient d'une époque fort récente. On n'y a jamais opposé que des subtilités ; je n'excepte pas même l'argumentation spécieuse de Buttmann, qui, dit M. Letronne, « a cherché à écarter cette grave » difficulté par des tours de force étymologiques qui prouvent » l'impossibilité de la résoudre ». Buttmann pense que les Grecs, qui étaient si curieux de la symétrie, n'ont pu admettre à l'origine un zodiaque renfermant *douze* signes et *onze* figures seulement. Il suppose donc que, d'abord, le mot χηλαί désigna les *plateaux de la Balance;* ce sens primitif ayant vieilli, on appliqua le mot χηλαί aux *Serres* du Scorpion, qui remplacèrent pour un tems la Balance; enfin, lorsque le malentendu eut cessé, on remit la Balance à son ancienne place. On peut opposer à Buttmann que jamais le mot χηλαί n'a désigné des *plateaux de balance* : on n'en pourrait citer aucun exemple, et ce grand helléniste en convient lui-même. « D'ailleurs, dit M. Letronne[1], la grande » difficulté n'est pas encore là ; car ceci est plus qu'une » question de grammaire, c'est une question de bon sens. » Buttmann ne voulait pas concevoir que les Grecs ont » pu n'admettre que *onze* figures zodiacales *dans l'origine*, en » coupant l'une d'elles en deux, ce qui est si vraisemblable d'a- » près la formation successive de la sphère grecque ; et il se trou-

suite. — Servius a tort de dire, à propos de ce passage, que Virgile a parlé *secundum Chaldœos* en ne comptant que pour un signe le *Scorpion* et la *Balance*. Il a parlé plutôt *suivant les Grecs*. On connaît le passage d'Ovide, *Métam.*, II, 195, où il est dit que le Scorpion « *Porrigit in spatium signorum membra duorum.* » Lucain parle aussi des *Chelæ* (*Phars.*, I, 659, et II, 691); Manilius (III, 304), place dans la dodécatémorie qui suit la Vierge le double symbole, celui de la *Balance* et celui des *Serres*. Le même, I, 609, emploie simultanément les deux mots *jugum* et *chelæ* : « Et *juga chelarum* medio volitantia cœlo. »

[1] *Sur l'Origine du Zodiaque grec*, p. 21.

» vait néanmoins forcé, par sa propre hypothèse, d'admettre que » les *douze* figures primitives avaient postérieurement été ré- » duites à *onze*, et cela, pendant toute la période florissante de » l'astronomie ancienne entre Eudoxe et Géminus, puisque alors, » il en convient, la figure connue sous le nom de *Balance* avait » fait place aux *Serres*. Il est pourtant bien clair qu'une fois les » douze figures formées, elles n'ont pu être réduites à onze. Au- » tant il est facile de comprendre que d'une *seule* figure on en » aura fait *deux*, que les serres du Scorpion auront été rempla- » cées par une figure séparée et distincte, autant il est impossible » d'admettre que de *deux* on en aura fait une *seule;* que la Ba- » lance, le signe le plus expressif du zodiaque, aura été remplacée » par les Serres. On peut donc affirmer, au contraire, qu'une fois » la Balance introduite dans le zodiaque, elle n'en est plus sortie[1]. »

C'est maintenant qu'il convient d'aborder la question astronomique, et de rechercher à quel peuple appartient la division

[1] Il existe un passage de Ptolémée d'où on a voulu conclure que, dès le milieu du 3e siècle avant notre ère, la Balance servait aux observations des Chaldéens. On s'est prévalu de ce passage pour nier l'insertion tardive de la Balance dans le zodiaque. « L'an 75, selon les Chaldéens » (κατὰ Χαλδαίους), le 14 Dius au matin, Mercure était d'une demi-cou- » dée au-dessus de la *Balance australe* (ἐπάνω ἦν τοῦ νοτίου ζυγοῦ); en » sorte que, relativement à nos points initiaux (κατὰ τὰς ἡμετέρας ἀρχάς,— » Delambre traduit : « *Suivant nos principes,* » ce qui est obscur. *Traité* » *d'Astron.*, t. I, p. 478), il occupait alors 14° 1/2 des *Serres.* » Ptolémée, *Almageste*, IX, 7; t. II, p. 170. Halma. — Cette année 75 de l'ère chaldéenne correspond à l'année julienne 237 avant J.-C. Cette observation, si toutefois elle a été faite par des Chaldéens, ne l'a pas été à Babylone. Elle aura été rédigée lorsque déjà la Balance avait pris place dans le zodiaque grec, et lorsque les astrologues chaldéens, pour donner quelque consistance à leurs rêveries, feignaient de les appuyer sur des observations sérieuses, qu'ils exprimaient dans le langage des astronomes grecs d'Alexandrie. — Voyez l'examen approfondi de ce passage de Ptolémée dans les recherches de M. Letronne, *sur l'Origine du Zodiaque grec*, p. 52-57.

de l'écliptique en dodécatémories. Dupuis admet sans difficulté que les Égyptiens ont les premiers inventé la division de la route annuelle du soleil en 12 parties égales appelées *signes*, et en 12 tems égaux appelés *mois*; que les premiers ils ont figuré les 12 images qui comprennent les principales étoiles de chaque division; et la raison qu'il en donne, c'est que ces images n'ont de valeur significative que chez eux, et dans un tems très reculé (12 à 13 mille ans avant Jésus-Christ). Bailly, plus modéré dans ses calculs, ne donne pas plus de 4600 ans d'antiquité [1] à ces inventions qui sont dues, cela va sans dire, à ses chers Atlantes. Sextus Empiricus attribue aux *Chaldéens* la première division de l'écliptique en 12 parties égales, et même il indique le moyen grossier dont ils se sont servis. Macrobe, suivi en cela par Dupuis, conteste aux Chaldéens l'honneur d'avoir exécuté cette division, et il le reporte aux *Egyptiens*. Mais ces témoignages n'ont pas le sens qu'on y attache; car il est tout au moins infiniment probable que, sous le nom de *Chaldéens*, Sextus Empiricus a voulu désigner ceux qui cultivaient l'astrologie généthliaque inventée et pratiquée en Chaldée; et il est aussi à présumer que Macrobe aura attribué aux *Égyptiens* une découverte et un procédé qui appartenaient aux Grecs, établis à Alexandrie, qui se livraient à un genre de divination différent de l'astrologie chaldéenne [2]. Les noms de *Chaldéens* et d'*Égyptiens* devinrent d'assez

[1] *Hist. de l'astr. anc.*, p. 74. *Lettres sur l'origine des sciences*, p. 144.

[2] Il ne faut pas oublier que l'astrologie généthliaque (γενεθλιολογία, ἀστρολογία ἀποτελεσματική, ἀστρομαντεία) a pris naissance en Orient, et était particulière aux Chaldéens. Elle ne s'introduisit qu'assez tard dans l'Occident. Les anciens philosophes grecs qui en eurent connaissance la méprisèrent; et l'un d'eux, Eudoxe, prit même la peine de prouver que cette prétendue science, qui se vantait de prédire les événemens de la vie d'après les circonstances astronomiques de la nativité, n'était qu'un tissu de rêveries absurdes. Longtems les Occidentaux ne cultivèrent que la science des pronostics, fondée sur l'observation des phénomènes naturels. — Sur ce sujet, auquel nous reviendrons, voyez M. Letronne, *Éclaircissemens historiques faisant suite aux œuvres de Rollin*; 1825, n° VIII.

bonne heure synonymes d'*Astrologues*, et il y a souvent incertitude sur le sens de ces deux noms, quand les passages où on les trouve ne sont pas explicites. Macrobe aura fait dans l'emploi du mot *Ægyptii* la même confusion que l'on voit déjà dans Censorin, où le mot *Ægyptii* désigne tantôt les *Egyptiens* et tantôt les *Alexandrins*, comme lorsqu'il attribue aux *Egyptiens* l'usage de l'année de Nabonassar, et celle de Philippe [1]. Il n'y a point d'auteur antérieur à l'ère chrétienne qui parle du zodiaque égyptien. Porphyre, qui écrivait vers la fin du 3e siècle de notre ère, est le premier qui en fasse mention; puis viennent Macrobe, Servius, Théon d'Alexandrie. Mais il est facile de voir que ces auteurs ayant écrit quand depuis longtems l'usage du zodiaque grec s'était répandu en Égypte, leurs témoignagnes n'ont pas d'autorité. Bien moins encore faut-il alléguer ceux de Manéthon, de Pétosiris, et autres auteurs, qui sont bien innocens des ouvrages astrologiques qu'on a fait passer sous leurs noms, ouvrages dans lesquels le zodiaque occupe une grande place.

Quelle preuve donc reste-t-il à produire en faveur de l'ancienneté du zodiaque égyptien? Les monumens de Dendérah et d'Esné? Mais il est démontré surabondamment qu'ils sont de l'époque romaine. Comment n'a-t-on pas voulu voir que, par cela seulement qu'ils contiennent la Balance, ces zodiaques ont été calqués sur celui des Grecs? Si le zodiaque en 12 signes était ancien chez les Egyptiens, si les Grecs le leur avaient emprunté, il serait inconcevable que ceux-ci se fussent bornés à prendre 11 figures dans un zodiaque qui en renfermait 12, et qu'ils eussent attendu jusqu'à Hipparque pour le compléter. Tout s'explique naturellement, au contraire, en disant que les zodiaques d'Egypte ne sont qu'une copie de celui des Grecs, faite lorsque celui-ci avait autant de figures distinctes que de dodécatémories. D'ailleurs (et cette dernière preuve suffirait seule), dans les zodiaques égyptiens, le Capricorne est représenté sous la figure d'une chèvre terminée en queue de poisson; cette figure nouvelle ne paraît pas sur les monumens avant le règne d'Auguste;

[1] *De die natali*, chap. 21, p. 114 et 115.

d'abord, le Capricorne était un Ægipan, moitié homme, moitié bouc; il avait une queue et des cornes de chèvre (Αἰγόκερως). Ces sortes de représentations n'étaient pas rares ; on sait que chez les Egyptiens la déesse Isis, comme Io chez les Grecs, était représentée avec des cornes de génisse [1]. Quant au Sagittaire, dont le nom est τοξευτής, τοξοτής, archer, comme on le voit dans les *Catastérismes* du faux Eratosthène, c'était primitivement un homme debout, tenant un arc et ayant deux pieds de cheval. Plus tard, on en fit un centaure, décochant une flèche du côté du Scorpion [2]. C'est sous cette forme qu'on le voit dans les zodiaques égyptiens. Or le centaure est tout-à-fait étranger à l'art et à la religion des Egyptiens. M. Ideler a établi du reste une distinction importante entre la sphère grecque et les sphères orientales, qu'il est bon de faire connaître. Non seulement il croit que les figures zodiacales sont une invention des Grecs, mais encore que leur sphère seule admettait des *figures*, tandis que dans les sphères des Hindous, des Chinois, des Arabes, des Mongols, des Egyptiens et des Chaldéens, les constellations n'étaient désignées que par des *noms*, sauf quelques rares exceptions qui ne restreignent point la généralité de son assertion. C'est précisément l'inverse de ce que dit Dupuis, dans son *Mémoire explicatif du zodiaque* [3].

Si l'on refuse aux Egyptiens l'usage d'un zodiaque quelconque, il ne reste plus que les *Chaldéens* de Babylone auxquels les Grecs ont pu emprunter la notion du zodiaque. On sait que c'est des Chaldéens de Babylone qu'ils ont pris le *cadran solaire* et la division du jour en *douze heures*; c'est à eux aussi qu'ils doivent

[1] Τὸ γὰρ τῆς Ἴσιος ἄγαλμα ἐὸν γυναικήϊον, βούκερών ἐστι, κατάπερ Ἕλληνες τὴν Ἰοῦν γράφουσι (Hérodot., II, 41).

[2] Lucain, *Pharsale*, VI, 393, 394 :

« Teque, senex Chiron, gelido qui sidere fulgens
» Impetis Æmonio majorem Scorpion arcu. »

[3] P. 101 : « Lorsqu'on groupa les étoiles en constellations, on leur » imposa, non pas des noms, mais des images symboliques... Les noms » ne vinrent qu'après, et ils vinrent, parce que les mêmes choses étaient » aussi représentées par des sons, etc. »

les *noms* divins de quatre planètes (Jupiter, Mars, Vénus et Mercure), la connaissance de Saturne comme planète, et le nom de Φαίνων qu'ils lui donnèrent; la distinction qu'ils établissaient entre les *cinq* planètes et le soleil et la lune [1]. Il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'ils eussent tiré de la Chaldée la notion du zodiaque. Or, des témoignages historiques, dont l'authenticité ne peut être attaquée, déposent de l'existence d'un *zodiaque chaldéen*, partagé en dodécatémories. Nous voulons parler du célèbre *Excursus* de Diodore de Sicile, sur les Chaldéens de Babylone. Les commentateurs s'accordent à penser que l'historien a puisé à des sources anciennes et originales, et qu'il ne peut s'agir ici des *astrologues* chaldéens qui se répandirent en Occident après les conquêtes d'Alexandre. Tandis que le zodiaque n'avait aucun rôle à jouer dans l'astronomie des Grecs et des Egyptiens fondée tout entière sur des levers comparatifs d'étoiles, il avait au contraire une grande importance dans celle des Chaldéens. Ceux-ci en effet cultivèrent de très bonne heure la divination *apotélesmatique* [2] qui reposait essentiellement sur l'observation des mouvemens propres du soleil, de la lune et des cinq planètes. On conçoit très bien dès-lors que le zodiaque divisé en dodécatémories ait été connu et employé de bonne heure par les Chaldéens auxquels il était indispensable. Nous savons par Diodore que, dans le système uranographique des Chaldéens, la bande zodiacale coupait obliquement la sphère; elle comprenait le cours du soleil, de la lune et des cinq planètes connues, elle était divisée en 12 parties ou signes dont les noms ne nous sont point parvenus. Un dieu présidait à chaque signe. Outre cette division en dodécatémories, il y en avait une autre en 36 parties, à chacune desquelles présidait un *dieu conseiller* (ce sont ces génies que les Grecs nommaient *Décans*). Au-dessus et au dessous de la bande zodiacale il y avait

[1] Sur tous ces points, que nous nous bornons à indiquer, voyez M. Letronne, *Sur l'orig. du zod. grec.*, § IV, V et VI.

[2] *Propria est Chaldœorum genethliologiœ ratio*, ut possint ante facta » et futura ex rationibus astrorum explicare. » (Vitruve, *de Archit.*, IX, 6).

dans la sphère chaldéenne, comme dans celle des Grecs, les deux régions du nord et du midi, et chacune d'elle était coupée par 12 cercles horaires, répondant aux signes du zodiaque et déterminant la position des *paranatellons* de ces signes. En sorte que la sphère chaldéenne, telle qu'on peut la conclure du passage de Diodore, était absolument semblable à celle qui résulterait du *parapegme* ou du calendrier de Géminus, où le zodiaque tient la place principale, où le lever et le coucher des astres *paranatellons* sont rapportés à chacun des jours solaires.

Il semble donc qu'il n'y a plus de doute à conserver sur l'origine chaldéenne de la division en dodécatémories. C'est de la caste sacerdotale de Babylone que les astronomes grecs l'ont prise. Il a pu s'écouler quelque tems depuis l'époque où ils ont acquis cette notion jusqu'à celle où ils l'ont admise dans leur sphère; car il n'était pas absolument nécessaire de l'y introduire. Aussi, n'est-il pas facile d'assigner avec précision cette dernière époque. Quoi qu'il en soit, dès que cette notion étrangère y eut trouvé place, on dut prendre une certaine largeur au-dessus et au-dessous de la ligne qui marquait la route annuelle du soleil; on eut alors la *ceinture zodiacale*, comprenant les orbites des cinq planètes connues et de la lune. Il paraît que c'est OEnopide de Chio qui l'inventa, et lui donna 12° (elle en a maintenant 18) de largeur. On s'occupa aussi de compléter le nombre des astérismes qui devaient répondre aux douze divisions; et c'est probablement dans ce but, ainsi que nous l'avons dit, que Cléostrate de Ténédos inventa les constellations du Bélier et du Sagitttaire. Ces deux innovations, devenues nécessaires désormais, sont attestées par des témoignages historiques, qui en fixent approximativement l'époque, du 6e au 5e siècle avant notre ère. Quand le zodiaque eut été constitué dans la sphère grecque, les astronomes n'en firent pas immédiatement un grand usage. Aristote est le premier qui le cite fréquemment[1]; de son tems on commençait à s'en

[1] Le mot de ζωδιακός, pour le dire en passant, n'est pas fort ancien ; il est douteux qu'Eudoxe l'ait employé. On le trouve pour la première fois dans Euclide et dans le *Commentaire* d'Hipparque sur Aratus. On

servir beaucoup; mais, quoique très souvent employé des astronomes, il ne pénétra pas facilement dans le langage des arts et de la poésie ; il fallut pour cela que l'astrologie chaldéenne, d'où il était sorti, vînt le populariser, en se répandant elle-même dans l'Occident, vers le premier siècle de notre ère.

Avant de parler de cette prétendue science, dont les progrès multiplièrent les usages du zodiaque et le firent entrer dans les idées populaires, disons quelques mots d'un point délicat, sur lequel M. Letronne ne s'accorde pas avec M. Ideler, dont l'autorité est si considérable dans toutes ces questions. L'un et l'autre pensent que les Grecs ont emprunté aux Chaldéens *l'idée de la division en dodécatémories*; ils pensent aussi que les *figures* sont de l'invention des Grecs ; mais les *noms* des dodécatémories, d'où viennent-ils? M. Ideler croit qu'ils viennent de la Chaldée, et que les Grecs les y ont pris en même tems que la division en dodécatémories; M. Letronne croit, au contraire, que les *noms* des signes sont de l'invention des Grecs, aussi bien que les *figures*. La question ne peut être résolue par des témoignages historiques, car nous ignorons les noms que les Chaldéens donnent aux signes de leur zodiaque ; seulement, comme chacun de ces signes était consacré, ainsi que le mois correspondant, à un dieu supérieur, on peut conjecturer que les *noms* affectés aux signes étaient ceux-mêmes des divinités babyloniennes auxquelles ils étaient départis. « La question de savoir si le zodiaque chal-
» déen contenait les noms du Bélier, du Taureau, des Gé-
» maux, etc., ne semble pas douteuse. Elle le serait, si les signes
» du zodiaque portaient deux noms, dont l'un seulement répon-
» dît à la figure de chaque dodécatémorie, comme la grande
» Ourse, par exemple, qui s'appelait aussi le Chariot et l'Hélice.
» Alors, en effet, on comprendrait que des figures déjà formées
» auraient pu recevoir d'autres noms, lorsqu'elles seraient deve-
» nues zodiacales. Mais ce n'est pas ici le cas; au contraire, tou-
» tes les *figures* répondent aux *noms* ; on ne peut les en distin-

disait plutôt : ζωΐδιος (κύκλος), ζωοφόρος, ὁ τῶν ζωδίων κύκλος, ὁ διὰ μέσων τῶν ζωδίων. — Le nom d'*écliptique*, ἐκλειπτικός, est aussi fort récent.

» guer; et puisqu'il est constant que les *figures*, du moins la
» plupart d'entre elles, existaient dans la sphère grecque, avant
» de devenir zodiacales, les *noms* y existaient en même tems, et
» n'ont pu être empruntés au peuple qui aura fourni ensuite
» l'idée du zodiaque. Ajoutons que si les Grecs avaient pris les
» *douze noms* chez ce même peuple, en ajoutant seulement les
» *figures* que ces noms expriment, ils n'auraient jamais eu l'idée
» de ne faire qu'une *figure* pour deux noms, de dessiner, par
» exemple, les *Serres* du Scorpion là où il était si simple de des-
» siner une *Balance*, puisque la balance était un de ces douze
» noms. Voilà donc ce qui me fait croire que les *noms* ainsi que
» les *figures* du zodiaque appartiennent aux Grecs[1].» Il serait
difficile, après une argumentation si claire et si péremptoire, de
ne pas se ranger à l'avis de M. Letronne.

ÉDOUARD CARTERON.

[1] M. Letronne, *Sur l'origine du zodiaque grec*, p. 27.

Traditions primitives.

VESTIGES DES TRADITIONS PRIMITIVES

CONSERVÉES CHEZ LES LATINS.

Premier article.

Explication de l'EGLOGUE A POLLION de Virgile.

Jésus-Christ, centre des traditions universelles. — *IVe Eglogue à Pollion.* — Comment elle a été interprétée aux premiers siècles de notre ère. — Discours de Constantin. — Point de vue de cette dissertation. Circonstances dans lesquelles l'églogue à Pollion a été composée. — Examen et réfutation des hypothèses proposées par divers interprètes. — Interprétation beaucoup plus naturelle. — Diffusion, au tems de Virgile, de la tradition qui annonçait le Messie. — Livres sibyllins. — Témoignage de Cicéron. — Origine des oracles attribués aux sibylles. — Universalité de la tradition qui annonçait un nouvel âge d'or.

Il est dans l'histoire de l'humanité un fait si important, que la divine providence avait marqué, pour en être la préparation, ou plutôt la manifestation, tous les faits principaux qui le précédèrent, et, pour en être la preuve, la preuve vivante et irrécusable, tous ceux qui l'ont suivi : ce fait c'est Jésus-Christ et sa céleste origine, Jésus-Christ et son apparition sur la terre. Et ce ne sont pas seulement les évènemens de l'histoire ancienne, ce sont aussi les monumens de la sagesse antique qui ont été destinés à rendre témoignage de l'attente d'un céleste réparateur. Le culte religieux de tous les peuples, leur poésie, magnifique écho de la religion, les traditions et les croyances conservées chez les na-

tions les plus civilisées comme chez les plus barbares; les systèmes philosophiques élaborés par l'intelligence des plus vigoureux penseurs, et formés, tantôt de ces mêmes traditions, tantôt des spéculations les plus subtiles, en un mot, les monuments historiques tantôt recueillis dans leur intégrité, tantôt tronqués et mutilés après l'extinction des langues dans lesquelles ils furent écrits, après la ruine des empires dont ils célébraient la gloire; tout enfin, cultes, poésie, systèmes, histoires, tout dépose en faveur de Jésus-Christ rédempteur et médiateur; car tout atteste les faits et les vérités primitives de la religion, ou proclame la nécessité d'une victime expiatoire et d'un maître pour instruire le genre humain.

Avec tout le luxe de la plus vaste érudition, Eusèbe de Césarée toucha ces matières dans sa *Préparation évangélique*. Marchant sur les traces qu'il avait frayées, plusieurs pères et une multitude de savans plus modernes ont également traité ce sujet imposant qu'ils ont orné et enrichi d'une plus grande abondance de monumens. Puis est venu Bossuet, cette grande intelligence, Bossuet, dont la main puissante et sûre a tout réuni dans un vaste ensemble, histoire, poésie, philosophie, religions, empires, prophéties, croyances dogmatiques, pour en faire sortir un magnifique tableau, disons mieux, un monument plus durable que le bronze et le marbre, dans lequel il fait tout converger vers Jésus-Christ, comme des poids que la pesanteur entraîne vers le centre qui les sollicite.

Entre toutes les preuves de cette tradition primitive nous allons nous attacher à une seule, que va nous fournir la *IVe églogue de Virgile, dédiée à Pollion*. Nous allons tenter d'établir que pour interpréter ce morceau de poésie, il faut y chercher le souvenir du Restaurateur de toutes choses, et y trouver un magnifique témoignage rendu à la vérité par le poète latin.

Telle était la persuasion de la primitive église sur la pensée de Virgile, que l'empereur Constantin-le-Grand, dans son fameux *Discours*, qu'Eusèbe nous a transmis, la récitait en grec [1], aux

[1] Voyez Eusèbe, *Vie de Constantin*, c. 19, 20, 21, édition de Valois.

trois cents pères assemblés au concile solennel à Nicée, et qu'il s'en servait comme d'un argument pour démontrer la divinité de la mission et des œuvres de Jésus-Christ. Ce sage empereur aurait-il fait ce choix, aurait-il appliqué et paraphrasé, pendant trois chapitres entiers, les paroles de Virgile, devant une pareille assemblée, s'il n'avait été sûr d'exposer l'opinion des plus illustres docteurs chrétiens? Ce même sentiment a été embrassé dans les siècles postérieurs, et il est demeuré intact tant que la critique a respecté les monumens religieux et a tenu compte de l'autorité des écrivains les plus anciens. Mais quand un amour outré des innovations hardies, un profond dédain pour les devanciers, une aveugle fureur qui porte à déchirer la science des défenseurs du christianisme, ont eu franchi toutes les bornes, cette opinion a été plongée dans une telle obscurité, enveloppée de tant d'incertitudes, qu'il a été facile même aux plus judicieux de la combattre [1].

Il faut, avant tout, indiquer la pensée principale que nous croyons devoir présider à toute interprétation saine et judicieuse de ce poème. Nous ne voulons ni défendre, ni rejeter l'opinion d'après laquelle Virgile a puisé directement dans les livres juifs, les espérances et les oracles qui ont pour objet le mystérieux enfant célébré dans ses vers ; toutefois nous aurons lieu de faire plus loin quelques remarques sur ce point. Ensuite, après tant de siècles écoulés, l'ignorance des faits, l'absence de monumens,

Dans son *Commentaire* sur Virgile, Heyne a reproduit cette traduction grecque de la IV[e] Eglogue.

[1] Sans énumérer tous les écrivans qui ont embrassé l'une ou l'autre opinion, il me suffit de faire remarquer que l'ancienne interprétation a été combattue, parmi les modernes, par Burmann, Fabricius, Mosheim, Dupin, Heyne, Henley, etc. ; et qu'au contraire elle a été défendue par Cudworth, Thomassin, Wossius, Faidit, Prideaux, Lowth, Pope, Chadler, Wisthon et De Maistre, etc., etc. Voyez ces auteurs et les autres cités par Burmann ou par Heyne dans leurs commentaires, et par Fabricius, *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum qui veritatem religionis assuerunt*, cap. 32.

l'obscurité d'un langage tout poétique et tout allégorique commandent la modestie et la réserve, et nous n'osons assurer que le poète ait pris pour sujet de ses chants un enfant déterminé dont on aurait alors attendu la naissance : c'est assez d'établir que toutes les explications historiques données jusqu'à ce jour ne satisfont ni à la lettre, ni à la pensée du poète, ni aux opinions ou aux évènemens de son époque. Nous avouons encore volontiers que, malgré tout l'éclat de son style et toute la clarté de sa diction, Virgile présente et présentera peut-être toujours, dans ces vers, quelques endroits vainement tourmentés par les critiques et par les grammairiens. Telle est la conclusion à laquelle sont arrivés après les travaux inutiles de tant de commentateurs, Heyne et Burmann, ainsi que Lowth, quoique ces savans ne s'accordent ni sur l'idée qui a inspiré le poète ni sur le but qu'il se propose. Enfin, nous n'avons pas à considérer s'il faut voir en Virgile un prophète de plus, et s'il prouve la thèse de ceux qui, dans les oracles antiques, dans les voix nocturnes, dans les gémissemens des cavernes, dans les paroles des prêtresses en proie à l'enthousiasme, et surtout dans les chants de poètes en quelque sorte inspirés, veulent voir une étincelle de l'esprit prophétique, comme si, non content de retentir en sons éclatans sur les rives du Jourdain et de l'Euphrate, il se fût choisi parfois un interprète jusqu'au sein des Gentils, afin que la parole de Dieu et la voix de la religion eussent encore de l'écho parmi eux.

Les philosophes grecs ont longuement disserté sur cette matière, ainsi que les pères de l'église, et dans des tems plus rapprochés de nous les savans ont exposé leurs différentes opinions : puis, de nos jours, en Allemagne et en France, on a rallumé cette discussion, dont nous croyons devoir nous abstenir, et que nous ne pourrions traiter sans entrer dans les détails sans fin d'une érudition fastidieuse, et sans nous enfoncer dans les abstractions les plus ardues, les recherches les plus subtiles sur l'entendement humain et sur ses facultés. Afin donc d'indiquer de manière à ne pas s'y méprendre la marche que je veux suivre, afin d'engager le moins possible de discussions avec les savans qui voient mal ou dont le regard pénètre trop avant quant ils en-

treprennent de commenter les écrivains anciens, j'exposerai clairement l'intention qui m'a guidé dans ces recherches : je veux simplement démontrer que, dans les images et les prédictions poétiques dont Virgile a été prodigue, l'Églogue à Pollion est un « monument de la tradition, qui existait alors et que toutes » les bouches répétaient à Rome, sur la restauration prochaine de » toutes choses, sur un nouvel ordre social qui rendrait les hom» mes heureux, sur un réparateur du monde attendu avec soupirs, » auteur de cette paix, de cette justice, de cette vertu, vœu univer» sel et besoin de tous les cœurs. » Les exigences du point de vue où je me suis placé m'interdisent donc, comme on le voit, toute autre application que l'on pourrait faire de l'églogue de Virgile : ma tâche se borne à décomposer dans ses élémens le témoignage que le poète rend à la vérité, à les examiner l'un après l'autre, afin de remonter aux sources où l'auteur a puisé, et qu'il laisse lui-même apercevoir dans cette églogue, où il accumule tant de merveilles.

I.

Il ne tombe aucun doute sur l'année où ce chant pastoral a été écrit : ce fut l'an 714 de Rome, 40 ans avant la naissance de Jésus-Christ ; il en est de même du personnage auquel il est dédié ; on sait que c'est Pollion, consul de cette année [1], dont les évènemens nous sont suffisamment connus par les récits qui en sont faits dans le 48e livre de *l'Histoire de Dion*, et dans le 5e de celle d'*Appien*. Toute l'Asie était inondée par l'armée des Parthes, et à la merci de leurs escadrons, guidés par le jeune prince Pacorus et par un général romain, Labiénus, qu'un reste de fidélité au grand Pompée, qui n'était déjà plus, armait contre sa patrie ; les légions romaines étaient décimées de toutes parts ; toutes les villes, depuis l'Euphrate jusqu'à la mer qui baigne l'Asie-Mineure, se trouvaient prises ou forcées ; la seule cité de Tyr, défendue par une poignée de Romains, tenait pour le Sénat. Cependant les citoyens se livraient entre eux une guerre encore plus impie sur le sol même de l'Italie ; et, subjuguée moins par le fer que par les

[1] Voyez Heyne dans la *Vita Virgilii per annos digesta.* — Anno urbis conditæ, 714.

horreurs de la faim, Pérouse tombait cette année-là aux mains de l'heureux Octave. A ces cris de guerre, au bruit de ces désastres et des chutes retentissantes des cités de l'Asie, à l'éclat de la gloire d'Octave qui saisissait déjà les rênes d'une république toute-puissante, mais ébranlée jusque dans ses fondemens, Antoine se réveilla du voluptueux sommeil d'Alexandrie : plus jaloux du pouvoir qu'ardent pour la victoire, il volait aux rives de l'Italie, résolu d'inonder de sang son malheureux pays ou d'en faire un monceau de cendre, plutôt que de le voir la proie de son rival. Mais un amour sincère pour leur patrie porta de sages et généreux citoyens, que l'effusion de sang faisait frémir, à opposer la sagesse de leurs conseils, la puissance de leurs paroles et de leur autorité à la rage des deux guerriers. Mécène, qui suivait les drapeaux d'Octave, mettait en œuvre toutes les ressources de l'art de la douce persuasion, et Pollion, qui s'était attaché à la fortune d'Antoine, l'amenait à reconnaître, par la considération intime et profonde de l'état civil de la république, qu'il fallait céder désormais ou partager avec son rival. Grâce au génie de ces deux grands hommes, on conclut à Brindes une paix qui semblait être l'avant-courrière des merveilles sans nombre que l'espérance offrait aux Romains fatigués de tant de guerres civiles. Ce fut alors que le triumvirat de Lépide, d'Octave et d'Antoine prît une physionomie plus régulière et qu'ils se partagèrent de nouveau les provinces de l'empire. Mais afin de resserrer les nœuds qui unissaient déjà les deux plus puissans, on voulut qu'Octavie, veuve de Marcellus, fût fiancée, quoiqu'enceinte de son premier mari, à Antoine : on se figurait que cette femme, d'une haute sagesse et sœur d'Octave, serait merveilleusement propre à cimenter un accord sincère et durable entre les deux illustres capitaines [1]. Or, n'était-il pas naturel que, partageant l'ivresse universelle et séduit par la commune espérance, Virgile adressât son poème au consul Pollion, premier auteur de la paix de Brindes, que toute la ville de Rome salua au milieu des fêtes, et qui fut appelée la paix du

[1] Voyez surtout Plutarque, dans la *Vie d'Antoine*, et Bayle, *Diction. hist. crit.*, art. *Octavie*.

monde. Jusqu'ici l'intention qui dirigeait le poète se laisse clairement apercevoir. — Mais comment se fait-il qu'enchanté de voir la fin des haines intestines, il se met à considérer un enfant mystérieux auquel il rapporte toute la gloire de la paix si long-tems attendue, qu'il inscrit au nombre des dieux, et devant lequel il fait courber la nature entière? Pourquoi un berceau lui présage-t-il un nouvel ordre de choses et le retour des anciens âges qui n'existaient plus que dans la poésie? D'où lui vient cet enthousiasme étrange, ce feu victorieux qu'il sent circuler dans ses veines pour célébrer la naissance de son jeune héros? Poète devenu plus grand que lui-même, il ne craint plus de défier dans ces jeux de l'harmonie, le divin Orphée, le fils de la belle Calliope, ni Linus de la race d'Apollon, ni même le dieu Pan, les délices de l'Arcadie. Quel est donc cet enfant qui provoque les chants de Virgile? Quel est donc le berceau qu'il semble déjà voir?

La critique la plus sévère des commentateurs, depuis Servius, qui écrivait au commencement du 4e siècle, jusqu'à Heyne et Henley, dont on connaît l'ardeur à se rendre inaccessibles à l'influence des opinions religieuses, la critique la plus sévère n'a rien trouvé qui s'accordât d'une manière satisfaisante avec les faits et avec l'histoire, rien que pût avouer ce goût si délicat et si pur qui a fait de Virgile le plus suave comme le plus correct des poètes anciens. Le vieux Servius, Bœclerc, Cerda, Dupin et toute la foule des commentateurs vulgaires ont admis que le poète avait célébré le fils même de Pollion, surnommé *Salonin* à cause de la prise de Salona en Dalmatie. Mais ils ignoraient, suivant l'observation de Heyne, qu'en l'année de Rome 714, Pollion n'avait pas encore d'enfans, que la guerre de Dalmatie fut projetée, mais non entreprise cette même année, et que Salona ne fut prise que l'année qui suivit la composition de l'Eglogue. C'est ce qui enlève tout fondement au commentaire de Servius, commentaire que ne sauraient rendre plus vraisemblable ni la foule des critiques qui l'ont aveuglément adopté, ni l'autorité de ce même Servius, auteur si suspect et qui écrivait 300 ans après Virgile. Et puis, à qui fera-t-on croire que Virgile eût jamais voulu accumuler sur la tête du fils de Pollion tant de gloire, tant d'espérances, et atta-

cher à ce jeune front jusqu'aux rayons de la divinité? Comme si les destinées du monde eussent dû dépendre un jour de cet enfant! Prédiction injurieuse et ridicule, d'autant plus exagérée et déplacée qu'elle n'aurait été en rapport ni avec l'état de la république, ni avec les fonctions de Pollion, ni avec la puissance qu'avaient acquise les triumvirs, ni avec les formes du nouveau régime[1]!

Il y a plus de vraisemblance dans l'opinion de ceux qui trouvent le jeune héros célébré par le poète dans l'enfant qu'Octavie portait dans son sein lorsqu'elle s'unit à Antoine. Et, à vrai dire, l'âge de Marcellus, qu'Octavie mit au monde l'année suivante, les sublimes vertus de cette femme, capable assurément d'adoucir par sa conduite aimable et sage l'âme altière et intraitable d'Antoine et de l'établir en bonne intelligence avec son frère, aussi bien que de lui faire goûter par sa candeur les délices d'un chaste amour et de l'arracher aux amorces impudiques et honteuses de Cléopâtre; les fêtes et les réjouissances qui eurent lieu à Rome; l'amitié, ou plutôt le dévoûment de Pollion pour Antoine, auquel ce fruit heureux et qui devait un jour régner sur le monde, allait appartenir; la gloire qui en réjaillirait sur Octave, frère de celle qui ménageait la réconciliation; la magnifique occasion qu'offraient ce mariage et la naissance de l'enfant de concilier l'ambition et les desseins des deux superbes prétendans; mais plus que tout cela encore, les espérances et les merveilles que faisait concevoir Marcellus, toutes ces choses porteraient à lui appliquer les oracles que le poète a consignés dans ses vers. Ce sentiment paraîtrait même fondé d'une manière assez solide sur l'antiquité; car on retrouverait volontiers dans ce morceau, suivant la pensée de Catrou, de Martin, de Spence et autres, ce même Marcellus dont la naissance excita tant de vœux et tant d'allégresse parmi les Romains, et dont la première jeunesse, qui nous est décrite par Dion, par Velléius, par Horace, par Sénèque, fit concevoir de si belles espérances: mais qui bientôt, ravi par une mort prématurée, en 731, mérita ces vers célèbres de Vir-

[1] Voyez Heyne dans l'*Argument de cette Eglogue*.

gile, si pleins d'élégance, de sensibilité, et qui sont le plus bel ornement du 6e livre de l'*Enéide* :

Nec puer Iliacâ quisquam de gente Latinos,
In tantùm spe tollet avos nec Romula quondam
Ullo se tantùm tellus jactabit alumno [1].

Mais il est une réflexion qui se présente tout naturellement et qui porte un coup mortel à cette opinion ; c'est qu'Octavie, qui contractait un second mariage avec Antoine, était veuve de Marcellus, enceinte de ce même Marcellus, et que, conséquemment, l'enfant qu'elle allait mettre au monde n'était nullement le fils d'Antoine. Or, est-il possible de croire que Virgile eût voulu appliquer à cet enfant toutes les merveilles qu'il annonce, et voir dans le fils de Marcellus, au détriment d'Antoine et d'Octave, le futur pacificateur du monde? Ces raisons ont paru telles à la sagacité si pénétrante de Heyne, qu'il a mieux aimé embrasser l'opinion qu'ont pareillement adoptée Nauzée, Boulacre, plus récemment Henley, et généralement tous ceux qui, se rappelant qu'Octave épousa Scribonia cette même année, ont cru que les prédictions de Virgile ne pouvaient s'appliquer plus heureusement qu'au fruit de cette union d'Octave, que le poète espérait voir, et qui fut effectivement par la suite le véritable et seul maître du monde.

Mais comment prédire à Octave l'empire de l'univers ; comment élever son fils au rang des dieux, lorsque la paix conclue à Brindes, et la forme adoptée du gouvernement triumviral, et le partage égal des provinces entre Lépide, Antoine et Octave, indiquaient assez clairement que la république allait encore durer longtems, malgré les modifications qu'elle avait subies, et qu'on ne verrait pas les conquêtes de sept siècles achetées par des flots du sang romain, devenir la dépouille et l'héritage du plus hardi ou du plus heureux conquérant? La fameuse journée d'Actium [2],

[1] Voyez depuis le vers 861 jusqu'au 886 du VIe livre de l'*Enéide*, avec les *Annotations* de Cerda et de Heyne.

[2] La bataille d'Actium se donna l'an 723 de Rome, c'est-à-dire 9 ans après la paix de Brindes.

qui décida du sort de l'empire et de tant de peuples, n'était pas encore arrivée; les vaisseaux d'Antoine ne s'étaient pas encore réfugiés sur les rivages de l'Egypte, afin de cacher la honte et la défaite du vaincu dans les voluptueux palais de Cléopâtre; Octave n'était pas encore Auguste; il ne s'était encore donné ni le titre ni les honneurs de prince; ni l'autorité, ni la richesse, ni les connaissances ne le mettaient à la tête des affaires : c'était un simple triumvir qui n'avait qu'un pouvoir et des droits égaux à ceux de ses deux autres collègues, et quiconque alors l'eût appelé *Dieu* ou *père d'un Dieu* aurait passé pour un insensé ou pour un rebelle. D'ailleurs, Virgile aurait-il eu la maladresse d'adresser à Pollion ces flatteuses espérances, Pollion, le fauteur, le général, l'ami toujours dévoué d'Antoine, et qui, à ce titre, ne pouvait voir sans quelque peine la prééminence d'Octave. Et encore, quelque avantage que l'on dût attendre du traité de Brindes, la situation de l'empire romain n'était pas telle que l'on pût dire qu'on allait goûter des jours de paix, que toute guerre était terminée, et que le monde était à la veille d'un autre âge d'or : la guerre des Parthes mettait en feu l'Asie tout entière; les mers étaient sillonnées par des flottes de pirates que guidaient des généraux romains; la Dalmatie demandait une armée. La paix était à peine conclue qu'il fallut reprendre les armes, ou plutôt c'était un des articles du traité qu'Antoine marcherait contre les Parthes et contre Labiénus en Asie; qu'Octave disperserait les flottes barbares de Sextus Pompée, et que Pollion lui-même irait commander l'armée de Dalmatie. Tout en s'efforçant de faire disparaître de l'Eglogue de Virgile tous les sens dont on aurait pu tirer un témoignage en faveur de l'attente du réparateur du monde, Heyne, retenu par tant de raisons qui commandaient au moins le doute, préférait l'explication hasardée par Jean Albert Fabricius [1], et s'attachait à appliquer ces prédictions magnifiques et éclatantes, non pas à un enfant particulier que l'on voudrait en vain maintenant trouver dans l'histoire, mais à toute une gé-

[1] Voyez le 1er livre de sa *Bibliotheca græca*,, chap. 30 et suiv.

nération qui devait prochainement apparaître, et qui, dans ses différentes phases, dans sa marche vers une félicité complète, offrirait les différens âges de la vie de l'homme. Toute parée d'abord des grâces de l'innocence, arrivant ensuite à la fleur de la jeunesse, et plus tard à une virilité pleine d'intelligence et de valeur, elle aurait fini par atteindre la perfection dont l'espèce humaine est capable. Il est vraiment pénible de voir qu'un homme si judicieux, qui montre dans tout son Commentaire une sagacité si pénétrante, qui ne s'appuie que sur l'histoire et sur des documens dont l'exactitude lui est démontrée, qui s'en tient toujours aux termes de la lettre, ait eu recours à un pareil subterfuge, à un expédient dont chacune des paroles du poète devait lui révéler la futilité, puisqu'il parle évidemment d'un enfant, et non d'une génération, d'un enfant qui va naître et en faveur duquel Lucine est invoquée :

Tu modo nasecnti puero. . . . .
Casta fave Lucina . . . .

(vers 8 et 10.)

d'un berceau sur lequel le lierre et l'acanthe fleurissent d'eux-mêmes; d'un enfant qui reconnaît sa mère au premier sourire, d'un jeune homme qui a déjà sa place parmi les héros et vit avec les dieux, avant que ses mains ne tiennent les rênes de l'univers vaincu et pacifié.

II.

Quelle que soit l'hypothèse historique qu'on adopte pour déterminer l'idée qui inspira cette églogue à Virgile, cette hypothèse vient se briser contre l'une ou l'autre de ces difficultés. Pourquoi donc se perdre en conjectures, tandis que nous avons sous la main une explication que confirment tous les monumens de l'époque où vivait l'auteur, une explication parfaitement en rapport avec le langage et le style tout particulier de son poème; embrassée par des hommes très-graves qui l'ont émise dans des tems plus rapprochés de l'écrivain, soutenue par les critiques les plus judicieux, et contre laquelle on n'a produit

jusqu'à ce jour aucune allégation qui ait valu la peine d'être discutée ?

Dès les tems les plus reculés, il existait une tradition qui, depuis plus d'un demi-siècle avant la naissance de Jésus-Christ, était devenue non-seulement générale, mais pleine de vie ; elle promettait un Sauveur au monde, un renouvellement universel, un règne de fécilité, de vertu et de paix, après tant d'angoisses et de douleurs. L'attente de ce Rédempteur, objet de tant de soupirs, ses œuvres merveilleuses, l'établissement de son empire, avaient été consignés par la tradition, et enveloppés, dans un langage plus ou moins obscur, dans les chants des prêtres, dans les systèmes des philosophes, dans les allégories, en un mot, dans tout ce qui formait le système scientifique ou religieux de l'ancien paganisme. Plus on approchait des tems où les desseins de Dieu allaient s'accomplir, plus la voix de la tradition prenait d'énergie ; ou plutôt, son action était devenue un mouvement, une agitation de tous les peuples, qui se tournaient, en quelque sorte, avec leurs espérances, du côté de l'Orient, d'où partait la voix mystérieuse qui annonçait le prodige. L'autorité de Suétone, de Tacite, de Cicéron, etc., ne permet pas d'en douter, et l'histoire chrétienne ou profane de ce tems abonde en monumens de tout genre qui le confirment. Les plus fougueux des incrédules modernes en ont eux-mêmes rassemblé les innombrables preuves, quand ils ont entrepris de recueillir les systèmes mythologiques et tenté de confondre cette vérité éternelle, qui seule pouvait leur révéler l'origine et la cause de tous les égaremens de l'esprit humain. Quel qu'ait été l'enfant qu'il avait en vue, Virgile s'est approprié les plus éclatantes et les plus sublimes images de cette tradition; il les a ornées des plus vives couleurs, les a naturalisées, pour ainsi dire, sur le sol romain, et a transporté à ce grand empire ce qui au fond annonçait le règne de Jésus-Christ. Mais, pour ne pas me tenir dans des généralités, je décomposerai cette églogue dans les élémens dont elle se compose, afin d'en tirer un à un les faits de la tradition que Virgile exploita, coordonna, embellit, pour en faire le plus beau monument que l'antiquité nous ait transmis sur l'existence de cette même tradition.

Dès son début, prenant un ton qui ne convient pas à un simple berger, il devient l'interprète inspiré de la prophétie que l'on attribuait vulgairement à la sibylle de Cumes. D'après l'autorité du grammairien Valérius Probus, Servius et Fabricius se sont efforcés de rapporter l'invocation de Virgile, non pas à la sibylle, mais au poème d'Hésiode, qui peut être appelé Cuméen, parce que son père était originaire de Cumes. Mais, comme Cooke et Heyne [1] l'ont fait observer, on ne trouve nulle part dans l'antiquité que le poète d'Ascrée fût appelé *Cuméen*; et d'ailleurs, comment Virgile aurait-il pu lui donner ce nom sous les yeux des Romains, qui savaient tous parfaitement que les chants cuméens n'étaient que les prédictions de la sibylle? Enfin, le poème d'Hésiode, qui traite des *ouvrages et des jours*, et décrit les différens âges du monde, ne parle pas de ces révolutions et de ces retours d'époques, auxquels notre poète fait spécialement allusion. C'est donc des récits cuméens, du livre prophétique de la sibylle, qu'il a tiré la prédiction de cette dernière époque, si longtems attendue; et voilà ce qui forme le premier monument de la tradition dont Virgile se fait l'organe.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur les sibylles et sur les livres sibyllins; que ces sibylles soient des personnages allégoriques ou historiques; que ces livres soient tous apocryphes ou empruntés aux écrits et aux traditions des juifs hellénistes, ou bien qu'on ait interpolé d'une façon quelconque les vers et les traditions qui portaient ce nom, peu importe; ce qu'il y a de certain, c'est qu'au tems de Virgile, il y avait sous le nom de la sibylle un oracle très-accrédité, disons mieux, une tradition qui annonçait la venue prochaine d'un Sauveur et d'un Réparateur du monde.

Pour infirmer cette classique autorité de Virgile, il faut l'avouer, c'est peu que l'opinion de Mosheim, qui, dans ses *Annotations sur Cudworth* [2] dont il n'adopte pas l'opinion, affecte de

[1] Voyez Fabricius, *Bibliotheca græca*, lib. I, c. 29; Heyne, *loc. cit.*; Cooke's *Hesiod, a view of the Works and Days*, lect. 5.

[2] Voyez Cudwort, *Systema intellectuale* cum adnot. Mosheim, hap. IV, n° 16.

croire que cette prédiction si répandue de la sibylle n'annonçait que la révolution de la grande année, et le renouvellement du monde qui est décrit dans les vers suivans. Et en effet, outre que cette tradition remonte à une autre source, comme nous le verrons tout à l'heure, et forme une autre partie du témoignage de Virgile, tout ce que ce poète nous retrace dans son églogue ne roule pas seulement sur cette révolution de la grande année, mais nous annonce expressément qu'une nouvelle race va être envoyée du ciel, que les fautes des hommes seront effacées, et que la terre va posséder un enfant de la divinité; puis il nous fait voir dans ce divin enfant le messager de la paix, le roi des peuples et le vainqueur des tyrans. Ce témoignage rendu à la vérité par le génie de Virgile devient plus évident encore et plus formel quand on le rapproche de ce que Cicéron nous raconte, dans son livre *de la Divination*, que, de son tems, il y avait un oracle de la sibylle très-répandu, si répandu que Cotta même, un de ceux qui étaient destinés à la garde des livres sibyllins, se proposait d'en entretenir le sénat, et qui annonçait l'apparition très-prochaine d'un roi, dont la nécessité se faisait désormais sentir pour raffermir les lois et le pouvoir ébranlés, afin de sauver la république et de gouverner l'univers [1]. Cette idée d'un roi, idée qui bouleversait tous les préjugés et toutes les opinions romaines, s'accorde merveilleusement avec la prédiction que Julius Marathus, cité par Suétone dans la *Vie d'Octave*, nous dit avoir été répandue de toutes parts à Rome : « que la nature enfantait un roi au peuple romain [2].»

[1] Voici le passage de Cicéron : « Sibyllæ versus observamus quos illa furens fudisse dicitur. Quorum interpres (Cotta) nuper falsa quædam, hominum famâ, dicturus in senatu putabatur: eum, quem re vera regem habebamus, appellandum quoque esse regem, *si salvi esse vellemus*. *De Divinatione*, l. II, n. 54.

[2] Voici le passage de Suétone : Auctor est Julius Marathus, antè paucos quam (Augustus) nasceretur menses, prodigium Romæ factum publicè, quo enuntiabatur *Regem populo Romano Naturam parturire ;* Senatum exterritum sensuisse, *ne quis illo anno genitus educaretur ;*

Cela nous suffit pour démontrer l'existence, au tems de Virgile, de la tradition qui transmettait la promesse d'un divin Réparateur, et il est inutile de se livrer à des recherches ultérieures sur l'authenticité des paroles ou des vers de telle ou telle sibylle. Cela nous suffit encore (pour le dire en passant, quoique cette remarque ne se rattache pas directement à notre sujet), cela nous suffit pour défendre la doctrine et la sagesse des Pères, saint Justin martyr, Athénagore, Théophile d'Antioche, Tertullien, l'auteur des *Constitutions apostoliques*, Lactance, Eusèbe, saint Jérôme, saint Augustin, Clément d'Alexandrie, si violemment attaqués par les protestans, et surtout par *Blondel*, pour s'être servis de cet oracle et de cet argument afin d'établir contre les païens la divinité de la mission de Jésus-Christ, prédite tant de siècles d'avance. Ces illustres apologistes, dont l'autorité a tant de poids, dont la voix fut si puissante, ces illustres apologistes ne nous garantissent, en citant l'oracle des sybilles, que l'existence de cette tradition qui est si clairement exposée dans les premiers vers de l'églogue de Virgile : tout ce qu'ils peuvent dire d'ailleurs des vers en particulier, ou des livres attribués aux sibylles, se réduit à une simple opinion littéraire, sur laquelle ce n'est pas ici le lieu ni l'occasion de discuter, mais qui ne saurait affaiblir l'argument historique que ces grands hommes revendiquaient au profit de la foi chrétienne.

Si je voulais remonter encore plus haut et jusqu'à la première source de la tradition et de l'oracle attribué aux sibylles, je pourrais dire que leur nom est peut-être plutôt oriental que grec, que la tradition les faisait venir, dès l'antiquité la plus reculée, de l'Asie-Mineure et des contrées mystérieuses qui l'environnent; que des hommes très graves, des philosophes d'une raison puissante et sur lesquels les préjugés vulgaires n'avaient pas d'influence, ont professé une haute estime pour leurs oracles. Et s'il fallait citer, je nommerais d'abord Héraclite, le fléau des supers-

eos qui gravidas uxores haberent, *quo ad se quisque spem traheret*, curasse ne senatusconsultum ad ærarium deferretur. *Vita Augusti*, n. 94.

titions; puis Platon, ce savant qui eut soin de recueillir, dans ses voyages, ce que l'Orient avait de plus vénérable dans ses traditions; puis Aristote, une des gloires du beau siècle d'Alexandre, puis Varron, la merveille de l'érudition romaine; puis une infinité d'autres qu'il serait trop long d'énumérer et que nous devons regarder comme des témoins, non pas des prophéties des sibylles, mais des traditions qui se conservaient dans l'Orient, d'où elles se répandaient dans l'Occident, revêtues de formes toutes mystérieuses. Ensuite j'ajouterais que ce fut dans l'Asie-Mineure, contrée où les synagogues, les livres et les histoires des Juifs hellénistes étaient le plus répandues, que l'on recueillit en dernier lieu, après l'incendie du Capitole et des anciens livres sibylliens, l'an 83 avant J.-C., les mémoires et les vers qui servirent à les recomposer. Enfin, je ferais remarquer que si, dans cette reconstruction, on a puisé à des sources impures, et que si on a même fabriqué de nouveaux livres dans les premiers siècles du christianisme, cela n'empêche pas que les traditions de l'origine la plus certaine, plus généralement répandues et admises parmi les païens eux-mêmes, ne soient demeurées intactes et pures : c'est au point que Celse lui-même ne les contestait pas quand il reprochait à Origène sa facilité indiscrète à admettre des vers interpolés. Or, parmi les plus véridiques on rangea toujours l'oracle qu'on attribuait à la prophétesse de Cumes, mais qui était plutôt l'oracle et la voix de toute la tradition orientale [1].

Mgr GASPARD GRASSELLINI,

Traduction abrégée du discours prononcé à l'académie des Arcades, le 23 janvier 1838, et inséré dans les n[os] 17 et 18 des *Annali* de Mgr de Luca.

[1] Relativement aux opinions sur les sibylles on peut voir spécialement Fabricius, *Bibliotheca græca*, lib I, c. 29; Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. II, liv. XVII, p. 332, Cudworth, *loco citato;* Dupin, *Bibliothèque ecclésiast. Diss. prélimin*, c. XVII, n. I; Creuzer, *Religions de tous les peuples*, note 13, au 1[er] volume; Banier, *Mythologie*, t. II; Vossius, *de Oraculis sibyllinis;* Fréret, *Dissert.*, et plus amplement Blondel.

Numismatique.

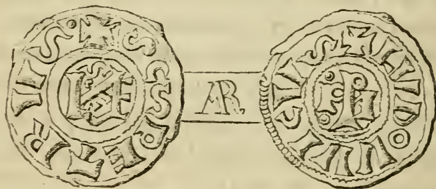
PIÈCE DE MONNAIE DU SOUVERAIN PONTIFE VALENTIN.

Monsieur Bonnetty,

Permettez-moi de profiter de cette lettre pour vous exprimer, après mon long silence, la reconnaissance que je vous dois pour la faveur que vous voulez bien me faire en me continuant l'envoi de votre estimable journal, qui, s'occupant uniquement de la vrai science et de la religion, à laquelle tout génie doit se consacrer, obtient l'approbation et les éloges de tout le monde. *Une monnaie inédite du souverain pontife Valentin* ayant été publiée à Rome, je vous envoie un article à son sujet, pour l'insérer dans votre recueil, si vous le jugez convenable.

Le savant docteur André Belli, possesseur d'une collection classique de *médailles* et de *monnaies pontificales*, et d'autres monumens précieux d'archéologie sacrée, que j'ai moi-même eu occasion de voir, a cru faire une chose agréable aux érudits en publiant une dissertation sur la pièce de monnaie inédite du souverain pontife Valentin, dont voici la figure :

Planche 21.



Cette médaille est d'argent AR, bien conservée, et du diamètre de *vingt-deux millimètres*, c'est-à-dire du module n° 6 de l'échelle de Mionnet, et plus exactement de la grandeur de la petite médaille de la 5e année du pontificat de Paul IV, représentant les profanateurs chassés du temple, avec l'exergue : *Domus mea domus orationis*. Son poids est de deux grammes et deux grains et demi sur la balance du diamant.

On lit sur une des faces : ✠ SCS (*sanctus*) PETRVS, écrit autour de la médaille, et, dans le champ, le monogramme VALENTINVS; l'autre face porte : ✠ LVDOVICVS écrit tout autour, et le monogramme IMPERATOR écrit dans le champ.

Telle est la description qu'en donne le savant auteur, et qui se voit d'ailleurs sur l'empreinte, laquelle témoigne suffisamment de son authenticité et de sa signification. Et pour peu que l'on ait quelques connaissances en numismatique, on reconnaîtra que la valeur des monumens antiques ne doit pas souffrir d'une critique immodérée, semant le doute dans l'histoire et dans l'art. Quant à moi, je suis convaincu que, dans les questions archéologiques, le jugement doit procéder d'un esprit qui sait distinguer une simple conjecture de l'évidence. Il faut donc tenir peu compte de certains esprits méticuleux qui, pour paraître savans, révoquent en doute l'authenticité de tout monument catholique, ce sont les ennemis les plus dangereux de la science, précisément comme les sceptiques sont les plus grands adversaires de la philosophie.

L'authenticité de notre pièce de monnaie ainsi établie, il est évident qu'elle est d'un grand prix, attendu qu'elle est inconnue aux hommes les plus distingués qui se sont occupés de recueillir et d'illustrer les monnaies pontificales. Et cette rareté n'est pas étonnante, puisque le pontife Valentin, élu le 11 août 827 et mort le 21 septembre suivant, ne régna que 40 jours, ce qui fit croire qu'en si peu de tems il n'avait pu battre monnaie. C'est ainsi que les érudits tirent souvent des argumens négatifs d'après les conséquences positives les plus fausses. Quoi qu'il en soit, cette pièce de monnaie répand de la lumière au milieu des profondes ténèbres du moyen âge, et démontre que, pendant son court pontificat, ce pontife sut étendre son autorité et sa juridiction, tant spirituelle que temporelle, puisque le droit de battre monnaie fait partie du pouvoir souverain.

Marcel II, qui ne gouverna l'Église que pendant 21 jours, fit également battre monnaie, puisque l'on possède deux *Jules* et un *Carlin* de son règne; nous possédons aussi trois médailles de

Léon XI, qui ne régna que 27 jours, comme on peut s'en convaincre dans Bonani[1].

C'est ainsi que le savant docteur Belli illustre sa pièce de monnaie, favorise les études numismatiques avec sa riche collection, et, par de semblables travaux, acquiert des droits à la reconnaissance de ceux qui cultivent cette science. J'espère que vous aussi vous serez désireux d'orner votre journal de cette médaille, dont je vous envoie un *fac-simile*. En attendant, et avec l'espoir de vous envoyer quelque dissertation par la première occasion favorable, j'ai l'honneur d'être :

HYACINTHE DE FERRARI,
de l'ordre des frères prêcheurs, préfet de la bibliothèque Casanate.

Rome le 12 juillet 1842.

[1] *Numism. Rom. pont.*, t. II, p. 501.

Économie sociale.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

OU

Études historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes.

PAR M. LE VICOMTE **ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT**,
Auteur de l'*Economie politique chrétienne*[1].

M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont jouit d'une réputation méritée. L'*Économie politique chrétienne*, livre d'une grande portée et du plus haut intérêt, lui a valu une place distinguée parmi les écrivains sérieux de notre époque; et, dans l'ouvrage dont nous venons parler aujourd'hui, il donne un heureux et nécessaire complément à ses premiers travaux, en traçant l'histoire de la science à laquelle il a consacré ses veilles. Ainsi le consciencieux auteur poursuit sa tâche; après avoir établi les vrais principes, il nous met en présence des systèmes théoriques et des faits qui, aux diverses phases de l'humanité, les ont transgressés ou méconnus.

C'était un vaste sujet que celui-là, tellement vaste qu'on n'en aperçoit pas même les limites! L'histoire de l'*Économie politique* se confond, à vrai dire, avec celle de la civilisation, de la vie physique et morale des peuples, de leurs institutions et de leurs usages. Dans les deux volumes qu'il a publiés, M. de Villeneuve a su se restreindre à de justes proportions. Son travail est un résumé habilement conçu, où rien d'essentiel n'est omis et qui ne renferme rien d'inutile. Ajoutons qu'on y reconnaît le fruit de longues recherches et de consciencieuses études. M. de Ville-

[1] Guillaumin, libraire-éditeur, rue Saint-Marc, galerie de la Bourse, 3, Panoramas.

neuve, on le comprend, ne se borne pas à une sèche exposition des doctrines et des coutumes du passé ; il juge les hommes et les choses ; et tous ses jugemens portent l'empreinte d'une intelligence supérieure, en même tems que d'une âme droite et chrétienne.

A notre époque, tout le monde parle d'*économie politique*, mais tout le monde sait-il bien ce qu'on doit entendre par ces expressions si souvent employées? « Au premier aperçu et dans » leur rigoureuse étymologie grecque, dit M. de Villeneuve- » Bargemont, ces mots présentent l'idée de la *règle*, ou du *gouver-* » *nement de la maison*, appliqué au *gouvernement* ou à *l'admi-* » *nistration de la chose publique*. Ils impliquent aussi l'idée de » l'*épargne* ou du bon emploi des revenus de l'*état*. Ils s'appli- » queraient justement encore à un système régulier d'impôts. » Dans une autre acception également juste, cette dénomination » appartiendrait à la *distribution* et à l'*harmonie* des parties qui » constituent une *nation*, un *état*, ou le *corps social* tout entier. » Dans ce sens, le nom d'*économie sociale* eût été plus rationnel. » Mais enfin on comprend aisément le rapport intime qui existe » entre la politique et la société, et la logique peut se contenter » de cette sorte de synonymie.

« Ainsi la science de l'*économie politique*, suivant la logique » du langage et de la pensée, a pour objet tout ce qui compose » *l'organisation et le gouvernement de la société*. C'est sous ce rap- » port que nous avons pu dire qu'elle touche à toutes les autres » sciences et même qu'elle les renferme toutes. »

Avec ce caractère d'universalité, que lui attribue à juste titre M. de Villeneuve, l'*économie politique* doit nécessairement remonter à l'antiquité la plus reculée. Aussi, son historien prend-il pour point de départ les commencemens de la race humaine. On ne lira pas sans un vif intérêt ce qui a rapport aux peuples primitifs, aux institutions de Moïse, aux lois des Perses, des Mèdes, des Egyptiens. Puis, viennent de savantes considérations sur la Chine, et l'appréciation de l'organisation sociale telle qu'elle existait à Athènes et à Rome. Tout cela conduit à l'avènement du christianisme. Nous voudrions que l'espace nous permît de repro-

duire ici les belles pages où M. de Villeneuve-Bargemont signale, du point de vue de la science économique, l'influence et les suites de ce fait immense qui a renouvelé la face du monde.

Nous devons également nous borner à mentionner les chapitres remarquables où l'auteur trace le tableau de l'économie politique au moyen âge, étudie et juge dans ses conséquences le mouvement imprimé par les croisades, et plus loin constate les résultats de la révolte audacieuse de Luther. M. de Villeneuve-Bargemont réduit à leur valeur les bienfaits prétendus de cette *réforme* tant vantée. Ainsi qu'il le dit, il n'est aucun des avantages sociaux attribués à ce qu'on a si étrangement décoré de ce nom de *réforme*, que l'on n'eût obtenu plus complet et plus efficace *de la marche parallèle et progressive du catholicisme et des lumières;* et le protestantisme voudrait en vain se soustraire à la responsabilité des maux incalculables qu'il a causés. Voilà ce qui reste vrai et démontré en dépit de toutes les apologies.

M. de Villeneuve poursuit l'histoire de l'*économie politique* siècle par siècle et chez tous les peuples modernes. L'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, les autres contrées de l'Europe, sont tour à tour l'objet de ses investigations; mais ce qui concerne notre pays a droit de nous intéresser particulièrement.

C'est avec raison que la France bénit le nom de Sully; car elle doit son premier système régulier d'administration publique au sage conseiller d'Henri IV. Sully trouva la France épuisée par les guerres civiles; en quelques années il pourvut à tout. Les abus et exactions qui déshonoraient la perception de l'impôt furent extirpés; l'ordre rétabli dans les finances permit de payer les dettes de l'Etat et de réaliser des excédans de ressources; les revenus publics, sagement employés, servirent à la restauration des places fortes, à l'amélioration des routes, à la construction des chantiers et arsenaux maritimes, en même temps qu'ils fécondèrent toutes les sources de la richesse sociale en ravivant le commerce et l'industrie, et en encourageant l'agriculture, ce principal objet des prédilections de Sully. Puis, quand furent venus les jours de la retraite, Sully employa ses loisirs à la composition des *Economies royales*, livre que déparent quelques jugemens

empreints de l'esprit de secte, mais qui, sous le rapport de la science économique, reste comme un monument impérissable. M. de Villeneuve le recommande aux méditations des gouvernans de toutes les époques.

L'historien de l'économie politique fait successivement passer sous nos yeux les ministères de Richelieu, Mazarin, Colbert, les folies désastreuses de l'écossais Law, les aspects divers du long règne de Louis XV. Nous citerons comme rempli d'intérêt le chapitre consacré aux *économistes français du* 18e *siècle*. Dans cette galerie, où chacun apparaît avec son caractère spécial et l'individualité de son esprit, Montesquieu occupe une grande place. M. de Villeneuve rend un juste hommage au célèbre publiciste, tout en relevant les graves erreurs dont il n'a pas su se défendre. On remarquera aussi l'exposition complète et lucide des doctrines professées par les deux écoles économiques qui reconnaissaient *Gournay* et *Quesnay* pour chefs.

Les *philosophes*, ces hardis envahisseurs, ne tardèrent pas à mettre la main sur la science économique comme sur tout le reste. « Voltaire et ses disciples, dit M. de Villeneuve-Bargemont, n'a- » vaient eu garde de négliger l'appui que pouvait leur offrir le » moment d'enthousiasme et de curiosité excité par l'apparition » des théories des économistes. Lui-même, dans plusieurs de ses » écrits et particulièrement dans son *Dictionnaire philosophique*, » traita plusieurs objets d'économie politique avec l'esprit lucide » et incisif qui caractérise tous ses ouvrages. Mais il est facile de » s'apercevoir que, pour lui, cette science n'était qu'un auxiliaire » utile à la propagation du philosophisme dont il s'était déclaré » l'apôtre suprême.

» C'était un puissant moyen de séduction, en effet, que de mon- » trer les institutions catholiques et monarchiques existant à cette » époque, comme opposées au développement du bien être, de » la liberté, de la richesse et de la civilisation. Aussi Voltaire, » s'efforçant de prouver cette assertion sous toutes les formes et » avec toutes les ressources de son esprit, s'attacha dans ce but à » dépouiller l'économie politique française des considérations » religieuses et morales qui l'avaient constamment accompagnée

» jusqu'alors, et à l'associer au système de Condillac, qui déduit
» de nos sensations toutes nos facultés. Peu à peu elle fut réduite, dans son but, à la recherche des jouissances matérielles;
» dans sa morale, à l'égoïsme et à l'intérêt, et se confondit enfin
» dans les théories économiques de l'Angleterre, déjà si fortement
» imprégnées de la morale des intérêts matériels. »

Sous le règne du vertueux et infortuné Louis XVI, *l'œuvre de la démolition morale* (pour nous servir d'une expression énergique de M. de Villeneuve) se perpétue et se développe ; et l'on sait comment elle s'accomplit ! M. de Villeneuve peint à grands traits Turgot et Malesherbes, hommes à intentions droites, mais dont l'esprit avait été faussé par les utopies et les doctrines du philosophisme.

Un étranger, leur contemporain, peut être regardé comme le fondateur de l'économie politique moderne. Nous voulons parler d'Adam Smith, qui publia, en 1766, ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* A la différence de ses devanciers, qui voyaient dans la terre la source primitive des richesses, Smith s'appuie sur le travail de l'homme comme sur l'agent universel qui les produit. Ce n'est pas, du reste, ici le lieu d'exposer dans leurs détails les principes de l'économiste anglais, de faire la part de ce que son livre contient de vrai et de ce qu'il renferme d'erreurs. Disons seulement, avec M. de Villeneuve
« qu'il est à regretter que l'absence systématique des considéra-
» tions morales et religieuses ait donné aux doctrines d'Adam
» Smith une sécheresse et une tendance à l'égoïsme et à la cupi-
» dité, qui, sans doute, étaient loin de ses intentions, mais qui
» ne caractérisent que trop aujourd'hui les théories de ses disci-
» ples. Il eût été beau à Smith de compléter son ouvrage par l'a-
» nalyse et la démonstration lumineuse des rapports étroits qui
» unissent l'utile au juste, et l'ordre moral au bien-être maté-
» riel des sociétés. »

Cette déplorable exclusion des considérations religieuses et morales se retrouve, à des degrés divers, chez tous les écrivains qui procèdent plus ou moins directement des doctrines d'Adam Smith ; elle apparaît surtout dans les ouvrages de J.-B. Say.

« Imbu du philosophisme du 18e siècle, dit M. de Villeneuve, » habitué par la nature de ses études à ne rechercher en toute » chose que l'utilité matérielle, M. J.-B. Say fut l'organe de la » science, telle qu'elle avait été produite par une époque dénuée » de toute autre croyance que celle des intérêts matériels de la » vie. » Ce jugement est d'une entière vérité ; et il est pénible de penser après cela que les écrits de J.-B. Say ont été la source où la plupart des économistes français et étrangers de l'époque actuelle ont puisé leurs principes. Quelques-uns cependant, il faut le dire, daignent reconnaître les bienfaits passés du catholicisme, mais ils lui refusent toute action sur l'avenir!

L'économie politique, ainsi entendue, ne pouvait assurément convenir à des esprits éclairés de la double lumière de la science et de la foi : aussi s'est-il formé une école économique chrétienne, qui a produit déjà d'excellens fruits, et de laquelle nous sommes en droit d'attendre beaucoup encore. C'est à cette école que M. de Villeneuve-Bargemont se fait gloire d'appartenir, et voici comment il en résume les vues et la pensée : « Démontrer par un » ensemble d'analyses morales, dont nous avons indiqué les » traits principaux, comment les lois qui président à la production, à la consommation et à la répartition de la richesse, sont » étroitement unies au principe chrétien et catholique ; que le travail inspiré à l'ouvrier par les préceptes religieux est plus libre, » plus noble, plus fécond que le travail excité par l'ardeur des » jouissances sensuelles ou par la misère ; que la juste rémunération du travail s'établit et s'obtient plus exactement et plus facilement par le sentiment de la charité et de la justice que par » l'intérêt industriel ; que les vertus religieuses des classes ouvrières les conduiront plus sûrement à l'aisance que l'aisance » ne saurait les conduire à un perfectionnement moral ; que la » confraternité religieuse des peuples explique et fortifie l'unité » de leurs intérêts et la réciprocité de leurs besoins ; que le crédit n'est au fond qu'une application d'assistance mutuelle et de » bonne foi, comme l'esprit d'association appliqué à l'industrie » n'est également que la conséquence d'une loi morale et religieuse ; que l'agriculture et l'industrie agricole, plus que tou-

» tes les autres industries, contribuent au bonheur et à la mora-
» lité des peuples et des individus ; que les principes du travail,
» de la liberté, de la propriété, de la famille (ces premiers et
» plus énergiques élémens de l'industrie), ont été consacrés par
» la religion avant d'avoir été aperçus par l'économie politique ;
» enfin qu'il n'est pas une des grandes vérités, dans l'ordre so-
» cial et économique, qui ne repose sur une vérité religieuse,
» telle est, selon nous, la tâche réservée désormais aux écono-
» mistes chrétiens. Si elle est jamais complètement accomplie, si
» la science des richesses explique et constate à la fois par la
» religion, par les faits et par l'analyse, les lois du perfectionne-
» ment et du progrès, les merveilles de l'industrie, la puissance
» de l'association et du crédit, les résultats économiques d'une
» juste rémunération du travail et d'une équitable répartition de
» ses profits, les avantages désirables d'un luxe modéré, fruit
» d'une aisance progressive et générale; si elle fortifie d'un prin-
» cipe religieux une maxime économique ; si, à côté d'un prin-
» cipe de progrès matériel, elle place le principe moral qui doit
» préserver de l'excès ou de l'erreur ; en un mot, si elle répond
» aux besoins de la double nature de l'homme et des sociétés,
» ou nous sommes dans une profonde erreur ou cette rénovation
» de l'économie politique sera une belle et heureuse conquête
» pour l'humanité. »

Nous n'ajouterons rien à ce brillant programme de l'école économique chrétienne. Il appartenait éminemment à M. de Villeneuve-Bargemont de le formuler, puisqu'il est au premier rang de ceux qui ont la mission de le remplir ; grande et sublime mission que celle de ramener la science dans ses véritables voies, en montrant à ceux qui l'ignorent que l'observation des enseignemens du catholicisme est le plus énergique moyen d'ordre et de sociabilité !

Qu'on ne s'imagine pas, au surplus, comme quelques personnes semblent le croire, que l'école économique chrétienne se borne à un vague appel aux principes religieux. Plus que tous autres, au contraire, les économistes chrétiens savent descendre de la théorie aux détails de mise en œuvre et d'application. C'est ainsi

notamment que, dans son *Économie politique chrétienne*, M. de Villeneuve-Bargemont a donné d'excellentes idées pratiques sur l'amélioration du sort des classes ouvrières, et sur l'extinction du *paupérisme*, cette plaie douloureuse des états modernes.

Nous n'avons pas prétendu offrir ici l'analyse, même incomplète, de l'*Histoire de l'économie politique;* un livre, qui renferme une si grande masse de documens et de faits, ne s'analyse pas. Nous avons voulu seulement donner une idée du plan suivi par l'auteur. Félicitons, en terminant, M. de Villeneuve-Bargemont de ses utiles travaux; félicitons-le du talent remarquable qui les distingue, et du sentiment chrétien qui les inspire.

R. DE BELLEVAL.



Philosophie catholique.

L'UNIVERS EXPLIQUÉ PAR LA RÉVÉLATION,

OU

ESSAI DE PHILOSOPHIE POSITIVE.

Par **L. A. CHAUBARD**[1].

En publiant l'article qui suit, nous devons prévenir que nous ne nous rendons pas garans des jugemens qui y sont portés sur l'ouvrage. Nous dirons même qu'il y a plusieurs opinions sur lesquelles l'auteur insiste peu, mais que nous sommes loin d'approuver. Nous qui sommes purement et simplement catholiques, nous aimons peu ces excursions de la science, qui quelquefois vise à paraître inspirée et à donner des révélations nouvelles. Cependant, comme les intentions de M. Chaubard sont toutes catholiques; comme d'ailleurs, tout en voulant contenir le mouvement de la science dans le cercle des vérités catholiques, nous croyons qu'il y a dans ce cercle large place pour tout ce qui est vrai ou utile, nous n'avons pas cru devoir refuser à un ami de M. Chaubard la permission d'exposer ici ses systèmes.

A. B.

Ce livre renferme la découverte de deux choses que les philosophes cherchaient en vain depuis plus de quatre mille ans, savoir : le principe-fait d'où tout découle en philosophie, et la méthode à suivre pour reconnaître avec certitude la vérité. *La vie des êtres est ce que nous nommons lumière, chaleur, et elle émane de la parole divine :* tel est le principe fondamental de la philoso

[1] Un fort vol. in-8° avec 2 planches, 7 fr.— Chez Debecourt, rue des Saints-Pères, 6.

phie renfermée dans l'*Univers expliqué* par la révélation. Ce principe n'est autre chose que la traduction de ces premières paroles de l'évangile de saint Jean : *In ipso vita erat, et vita erat lux hominum* [1].

Ainsi : 1° ce principe appartient à la révélation évangélique;— 2° il se retrouve dans la signification même des mots de l'hébreu, qui est la langue ou un idiome de la langue anté-diluvienne, ce qui suppose qu'il appartient aussi à la philosophie d'avant le déluge, car sans cela il n'aurait pas laissé de pareilles traces dans le langage vulgaire. Cela posé, ce principe pris au pied de la lettre est vrai, ou il est faux. Or il est confirmé par les expériences du docteur Donné, et celles-ci sont mises hors de doute par celles du célèbre Mateucchi. Donc il est vrai. Ainsi : 3° Ce principe est un véritable principe-fait, ou l'équivalent d'un axiome. Comme on voit, si les philosophes se sont épuisés en vains efforts jusqu'à présent pour trouver ce principe, c'est parcequ'ils n'avaient pas suffisamment foi en ces paroles de saint Paul : *In agnitionem mysterii Dei Patris et Christi Jesu sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi.*

Quant à la méthode servant pour ainsi dire de pierre de touche en philosophie pour reconnaître la vérité, elle n'est pas plus nouvelle que le principe fondamental, puisque c'est celle des mathématiques, laquelle, comme tout le monde sait, consiste à faire la preuve des résultats numériques. En d'autres mots, cette méthode consiste à vérifier par les faits de la science ou de la nature, les déductions logiques de ce principe fondamental, quand il s'agit des sciences physiques, et par des textes de la révélation écrite ou par l'enseignement dogmatique quand il s'agit des sciences morales.

Cette double découverte, on ne saurait se le dissimuler, est de nature, à renouveler la face de la philosophie; car avec un tel principe fondamental et une telle méthode, cette science se trouve

[1] Joan., I, 1.
[2] *Col.*, II, 1-3.

avoir aujourd'hui à sa disposition tout ce qu'il lui faut pour se dépouiller de tout ce qu'elle avait de conjectural ou d'incertain, et pour se placer enfin au rang des sciences positives. Et, en disant ici la philosophie, ce n'est pas de cette métaphysique abstruse et sterile à laquelle on donne aujourd'hui ce nom que nous entendons parler, mais bien de la véritable philosophie, de celle qui donne la raison des choses divines et créées, c'est-à-dire, que nous entendons dire la science universelle en théorie.

Le livre de l'*Univers expliqué par la révélation* n'a été composé que pour faire l'application à la philosophie de ce principe-fait et de cette méthode ; mais il est résulté de leur extrême fécondité des conséquences bien autrement importantes que l'on n'aurait d'abord pu l'espérer. Expliquons-nous :

Les sciences physiques, depuis cinquante ans, ont fait de grands progrès, mais en pratique seulement. En théorie elles n'ont pas fait un pas en avant qui n'ait été suivi d'un pas rétrogradé. Aujourd'hui, pour devenir chimiste, il faut manipuler, sans cesse manipuler, c'est-à-dire qu'il faut se faire apothicaire. Pour devenir physicien, il faut maintenant apprendre le métier de fabricant d'instrumens, employer les cinq sixièmes de sa vie à ce travail mécanique, et le reste à imaginer ou à répéter des expériences. On donne le nom de science à cette chimie, à cette physique, mais à tort sans doute, puisque ce ne peut être là que l'art des expériences physiques et chimiques, Pour qu'il pût y avoir science, il faudrait une théorie coordonnant tous ces faits, toutes ces expériences, et donnant la raison de toutes ces choses muettes et mystérieuses pour la plupart. Or cette théorie de la physique et de la chimie, qui leur manquait pour mériter le nom de science se trouve aujourd'hui dans le 2e livre de l'*Univers expliqué par la révélation*, où elle se compose de 3 *théorèmes* et de 53 *corollaires*, au moyen desquels on explique une foule de faits de la science et de la nature, jusqu'à présent mystérieux, et qui, selon l'auteur, suffisent pour rendre compte de tout ce que contiennent les livres de physique et de chimie. On trouve en outre, dans cette théorie philosophique, une foule de

choses nouvelles, principalement sur la chaleur, la lumière et l'électricité, qui sont en avant des connaissances actuelles. Mais il n'appartient qu'aux hommes pratiques de juger la valeur réelle de ces nouveautés. Ces 50 et quelques corallaires ont tous pour point de départ le principe fondamental emprunté à la révélation que *la vie des êtres est ce qu'on nomme lumière-chaleur*, et les conséquences logiques y sont confirmées par les faits de la science.

Il en était des sciences *naturelles* comme des sciences *physiques :* jusqu'à présent, tout ce qu'on avait fait n'avait abouti qu'à entasser des faits sur des faits, des expériences sur des expériences, et l'on n'avait pas non plus fait un seul pas en théorie. Il avait fallu imaginer des hypothèses et édifier des systèmes arbitraires pour expliquer comme on pouvait tous ces faits muets. Aujourd'hui, le règne végétal et le règne animal trouvent une véritable théorie dans *l'Univers expliqué par la révélation*, laquelle y est pareillement déduite du principe fondamental emprunté à la révélation et confirmé par les expériences et les faits de la science. Mais, de l'aveu même de l'auteur, ces deux théories sont loin d'être aussi complètes que celle de la physique et de la chimie, à cause du défaut de faits propres à confirmer les conséquences déduites du principe fondamental.

Quant à la *cosmologie*, ou théorie du mouvement des astres, la science avait le beau système de Newton, fondé sur l'hypothèse de l'attraction. Et comme cette hypothèse est à très peu près un équivalant de la vérité, ce système lui tenait lieu de théorie. Là, l'auteur de *l'Univers expliqué par la révélation* n'a eu qu'à substituer les conséquences du principe-fait, fourni par la révélation à l'hypothèse de l'attraction, pour obtenir une véritable théorie devant laquelle s'évanouissent les graves difficultés que le système de Newton présente depuis quelque tems, et que l'on trouve exposées dans *l'Univers expliqué* [1].

Ainsi c'est la philosophie, comme de raison, qui fournit aux expériences de la chimie, de la physique, à celles de l'histoire naturelle des êtres organisés et à la cosmologie, ce qui leur man-

[1] Pag. 408 et suiv.

quait pour se placer au rang des sciences, où elles n'avaient pas encore le droit de figurer et où on ne les avait classées que par anticipation. C'est donc avec raison que, dès le commencement, on a dit que ce principe fondamental et cette méthode, jusqu'à présent méconnus en philosophie, étaient de nature à changer la face de cette science.

Le livre eût sans doute pu se borner là ; mais alors il n'eût embrassé que la partie physique de la philosophie. Pour traiter le sujet dans son intégrité, il a fallu y ajouter la partie *morale,* et, par conséquent, y donner la *théorie de Dieu* et celle des *êtres immatériels.* Là le principe-fait, emprunté à la révélation, est à peu près impuissant. Nous ne savons de Dieu que ce qui en a été révélé, et d'ailleurs il ne saurait y avoir en cette matière des expériences confirmatives de la théorie. Il est vrai que l'auteur avait ici à sa discrétion le riche arsénal théologique et la théologie des écoles. « Mais, dit l'auteur, cette théologie date de cinq ou six » cents ans : elle n'a été composée telle que nous l'avons que pour » combattre des hérétiques et des incrédules. Les armes qu'elle » avait prises dans l'arsenal théologique étaient bien celles dont » il fallait s'armer contre de tels ennemis, mais elle a négligé le » reste. Aujourd'hui ses nouveaux adversaires ne sont ni des » hérétiques ni des incrédules, ce sont les panthéistes de Schel- » ling, de Krause, de La Mennais, etc. Pour combattre ces nou- » veaux antagonistes, la scolastique est mal armée et son plan » stratégique, s'il est permis de dire ainsi, n'a pas été conçu pour » vaincre de pareils ennemis. Demandez-lui en effet la théorie » des deux natures infinie et finie avec laquelle on tue du pre- » mier coup l'*Être absolu* sur lequel tous les panthéismes repo- » sent? Elle a négligé d'en parler. Demandez-lui la théorie de » l'infini, avec laquelle on démontre aux panthéistes que leur » univers n'est pas l'univers réalisé ou créé, mais seulement l'idée » éternelle de Dieu? Elle l'a laissée de côté. Demandez-lui la » théorie de l'univers invisible ou typique, idée éternelle de » Dieu, au moyen de laquelle on comprend plusieurs choses » essentielles qu'elle n'explique pas et par laquelle on démontre » aux panthéistes que la réaction de l'univers visible se trouvant

» irrévocablement arrêtée dans cette idée éternelle de Dieu, il » est absurde de la mettre en doute? C'est à peine si on y en » trouve quelques légères traces. »

Obligé de se conformer aux besoins du tems, et ne trouvant point ces théories dans les traités de théologie, l'auteur a dû s'attacher à les développer. Maintenant il est question de voir si tout ce qu'il y dit est en harmonie avec l'enseignement dogmatique. On a déjà attaqué, dans la *Revue littéraire et critique,* publiée par la Société de St-Paul [1], le *corollaire* 4 du liv. Ier et le chap. XI du liv. 6. Dans le corollaire, il y aurait l'hérésie dite *ubiquisme,* et dans le chap. XI celle du *milleranisme.* Mais, dans ses additions supplémentaires, l'auteur fait remarquer que cette Société a commis à cet égard deux graves méprises, et qu'il suffit de consulter un traité de théologie pour voir que l'hérésie des *ubiquitaires* et celle des *millenaires* sont tout autre chose. En sorte qu'il n'y a pas même vestige dans le livre de ces deux prétendues hérésies. Quant à nous, n'ayant pas encore étudié l'ouvrage sous ce point de vue, nous ajournerons à un autre tems nos remarques critiques, s'il devient nécessaire d'en faire. Aujourd'hui notre unique but a été de faire connaître aux lecteurs des *Annales* cette nouvelle publication philosophique qui mérite une sérieuse attention à cause des conséquences importantes qu'elle peut avoir et dont voici les principales.

1. La première de ces conséquences est que tout le matérialisme de l'édifice athée élevé par les physiciens, les chimistes et les naturalistes modernes s'écroule et disparaît derrière la surprénante fecondité de cette philosophie positive, ou pour mieux dire de cette philosophie anté-diluvienne restituée sur son principe fondamental conservé dans la révélation évangélique. En d'autres mots, que les sciences physiques et naturelles, rendues athées par les soi-disans philosophes du siècle passé, redeviennent chrétiennes, et le deviennent pour toujours; car, par la publication de ce livre, la science et ses futurs progrès se trouvent aujourd'hui renfermés dans le christianisme, de telle sorte que

[1] N° V, mai, p. 228 et suiv.

l'on ne puisse jamais les en séparer et que l'on se trouve forcé d'enseigner l'un et l'autre conjointement, ce qui nous ramène à la manière de voir de l'admirable et saint docteur d'Hippone qui disait, il y a quatre siècles, *non aliam esse philosophiam et aliam religionem.*

2. La seconde conséquence est que ce livre met, pour ainsi dire, dans la main du clergé ce qu'il désire avec tant de raison et d'ardeur, savoir, d'occuper un rang distingué, ou au moins le rang qui lui convient dans la science. En effet, ce livre démontrant que la science même et ses progrès ultérieurs se trouvent être aujourd'hui renfermés dans le christianisme, quel autre corps pourrait être plus apte que lui à professer cette philosophie et à la faire progresser? Les ecclésiastiques ne possèdent-ils pas infiniment mieux que les laïques la connaissance du dogme chrétien dont ils sont les dépositaires? Et à cet égard il faut prendre garde de s'abuser. Quand bien même il serait échappé à l'auteur quelque chose d'inexact, d'hérétique même dans la partie morale, comme cette partie morale n'est, à proprement parler, qu'une œuvre de remplissage, il est aisé de l'en faire disparaître sans porter la moindre atteinte à tout le reste, et il est d'ailleurs loisible à tout le monde de se l'arranger à son gré. Cette partie morale même, quelque imparfaite que l'on puisse la supposer, une fois purgée par la critique de ce qu'elle peut avoir d'imparfait, n'en restera pas moins, parce que son importance pour réfuter les panthéistes et résoudre quelques questions difficiles de théologie ne permettra pas de la laisser de côté.

3. La troisième conséquence est que ce livre ouvre à la science une route nouvelle dans laquelle il est difficile de penser qu'elle ne fasse pas de grands progrès : car l'auteur n'a pu faire autre chose que donner l'exemple de la parcourir. Livré à ses seuls moyens, et, pour ainsi dire, bridé par l'insuffisance de son instruction bornée, tandis qu'elle eût dû être complète et universelle, il n'a pu la parcourir comme l'auraient fait ces spécialités qui marchent au premier rang et que rien n'égale. Obligé de tout savoir pour traiter son sujet, il n'a fait qu'effleurer la matière, et cependant son livre renferme une foule de choses nou-

velles et en avant de la science, principalement sur la lumière et la chaleur.

4. Enfin, la quatrième conséquence est qu'au moyen de cette publication il devient possible à tout bon élève parvenu en philosophie d'apprendre la science universelle en y consacrant deux ou trois ans seulement ; car au moyen des théories que renferme la partie physique de ce livre, les expériences se trouvant groupées en grand nombre dans chaque corollaire, les traités si volumineux, si indigestes de la physique et de la chimie cessent de justifier leur titre pour devenir des répertoires d'expériences ou des manuels de la science pratique, répertoires très utiles, sans doute, mais indispensables seulement pour ceux qui se destinent à l'art pharmaceutique ou à celui des manipulations.

Ce qui précède ne donne, sans doute, qu'une idée vague du livre; mais comment analyser un travail qui lui-même n'est qu'une sorte d'exposition analytique d'un traité de philosophie positive à composer? C'est chose absolument impossible. Pour se faire une idée de la facilité avec laquelle tout se déduit du principe fondamental dans la philosophie physique, de la logique sévère, de la science et de l'érudition que ce livre renferme, il faut non pas seulement le lire, mais l'étudier et le méditer. La science universelle en théorie est là déduite d'un principe jusqu'à présent méconnu et, par conséquent, entièrement ignoré de tout le monde : ce que renferment nos livres n'en fait point partie, et s'il y intervient, ce n'est que pour attester sa vérité. Celui qui se contentera seulement d'en lire le contenu ne pourra trouver dans sa mémoire, après cette lecture, qu'un cahos d'idées nouvelles dans lequel la raison se trouve égarée. On a tout compris, grâce à la précision d'expression et à la lucidité de pensée qui ont présidé à la rédaction de ce travail original, mais l'intelligence se trouve confondue par cette multitude de nouveautés rassemblées en un seul volume, et par le défaut de méditation que chacune d'elles exige pour être bien saisie.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE.— ISSOUDUN. *Découverte d'une basilique chrétienne des premiers siècles.* — M. Armand Péremet, en faisant une fouille au pied de la grosse tour d'Issoudun (Indre), sur laquelle il donne des détails fort curieux, a découvert, enfoui sous terre, et presque dans son entier, un édifice qui, comme les cités d'Herculanum et de Pompéi, s'est conservé, par la destruction même, dans toute la pureté de son origine, et qu'il prétend appartenir au 4e ou 5e siècle de notre ère. Cet édifice constitue, selon lui, une de ces petites *basiliques* ou *oratoires* que les premiers chrétiens élevaient en l'honneur des saints et des martyrs, et qu'il démontre être le type des églises chrétiennes, accompagnée de la *cellule*, qui en était presque toujours l'*appendice* obligé, et dont Grégoire de Tours fait si souvent mention.

M. Armand Péremet est parti de cette découverte comme base pour se livrer à des études qui l'ont mis à même d'entreprendre l'*Histoire des temples chrétiens primitifs.* Tout fait espérer qu'il saura réparer cette lacune de la science archéologique.

AMÉRIQUE.

ÉTAT DE KENTUCHY. *Description de la caverne du Mammouth.* —La caverne du Mammouth, ou grande grotte américaine, est un immense souterrain dans la prairie sud de l'Etat de Kentuchy. La description qui suit est due à la plume d'un gentleman très instruit et digne de la plus haute considération, qui est demeuré tout récemment quelque tems sur les lieux.

La caverne a été explorée, suivant l'estimation du guide, sur une étendue de quatorze milles (22 kilomètres 1/2, 5 lieues 1/2) en ligne droite. Cette limite des explorations aboutit à une entrée au-delà des montagnes rocheuses. Jusqu'où peuvent-elles s'etendre encore, on l'ignore.

Il paraît que la caverne a été habitée dans des tems reculés, mais probablement par des races éteintes aujourd'hui. On a examiné, en 1813, un corps humain trouvé dans cette caverne, et la nombreuse garde-robe

conservée auprès de lui, dont on a fait un inventaire exact que l'on possède encore. Le corps était celui d'une de taille gigantesque, il avait à peu près 5 pieds 10 pouces (anglais). Il était accroupi dans un trou de trois pieds carrés d'ouverture, sur lequel était une pierre plate. Les poignets étaient liés d'une corde et pliés contre la poitrine; les genoux en étaient rapprochés. Le corps était entouré de deux peaux de cerf à moitié préparées et sans poils, sur lesquelles étaient dessinées en blanc des souches et des feuilles de vigne. Sur ces peaux était un drap de deux yards carrés; aux pieds une paire de mocassins, une espèce de havre-sac entièrement rempli des objets qui suivent.

Sept parures de tête en plumes d'aigle et d'un autre oiseau de proie, assemblées comme on fait aujourd'hui pour les éventails de plumes. Ces parures fort élégantes sont placées debout sur le haut de la tête d'une oreille à l'autre, attachées avec des cordons.

Une mâchoire d'ours arrangée pour être portée par une corde autour du cou; une serre d'aigle destinée à être portée de la même manière. — Plusieurs sabots de faons arrangés en chapelet. — Environ deux cents tours de chapelet en graines de l'intérieur du pays, un peu plus petites qne la graine de chanvre.

Des sifflets liés ensemble et d'environ six pouces de long, faits en canne, avec une ajoutée du tiers de la longueur; une ouverture d'environ 9 lignes s'étend de chaque côté du joint, où se trouve un roseau fendu.

Deux grandes peaux de serpens à sonnettes, dont l'une a quatorze anneaux sonores.

Un peloton de nerf de chamois, pour coudre, ressemblant à des cordes de violon.—Quelques bouts de gros fil à deux ou trois brins; une poche en filet en forme de valise, s'ouvrant en long et par le haut, avec des ganses de chaque côté, et deux cordes fixées à l'une des extrémités et passant à travers ces ganses pour la fermer. Cette espèce de valise était d'un bon modèle et fort ingénieusement faite.

Telle était la garde-robe trouvée avec le corps de cette femme.

Le drap, les mocassins, le havre-sac, la poche en filet, le fil, les cordons étaient en écorce, travaillés soit en tresse, soit en espèce de tricot. — Le havre-sac avait une double bordure de trois pouces, qui lui donnait plus de force.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 34 — Octobre 1842.

Histoire de l'église.

ALLOCUTION DE SA SAINTETÉ NOTRE SEIGNEUR LE PAPE GRÉGOIRE XVI AU SACRÉ COLLÉGE, DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 22 JUILLET 1842;

suivie

D'une Exposition, corroborée de Documens, sur les soins incessans de Sa Sainteté

pour porter remède

AUX MAUX GRAVES DONT LA RELIGION CATHOLIQUE EST AFFLIGÉE DANS LES ÉTATS IMPÉRIAUX ET ROYAUX DE LA RUSSIE ET DE LA POLOGNE [1].

Exposition. — 3e partie.

On l'a vu, tous les soins que se donnait le Saint-Père avec tant de sollicitude pour rendre meilleure la condition de l'Eglise Catholique dans la Russie et dans la Pologne demeuraient sans résultat. Cependant une circonstance heureuse sembla devoir adoucir l'amertume de sa douleur; l'assurance lui fut donnée qu'en un moment solennel l'auguste Empereur et Roi s'était exprimé dans les termes les plus flatteurs en faveur du culte catholique et de la portion si recommandable de ses sujets qui professent ce culte. Le Saint-Père sentit avec joie se ranimer dans son cœur la douce

[1] Voir le précédent numéro, ci-dessus, p. 165.

confiance que lui avaient toujours inspirée l'élévation et la noblesse de caractère de S. M. Impériale et Royale, et se fit un devoir de lui en manifester sa vive reconnaissance ; mais en même tems, après avoir retracé encore une fois, à cette occasion, avec une entière loyauté, les maximes de la Religion catholique, constamment mises en pratique par le Saint-Siége, Sa Sainteté fit un nouvel appel à la bonté naturelle et à la haute protection de ce puissant monarque pour ses sujets catholiques et pour l'Eglise de Dieu [1].

[1] DOCUMENT n° 15. — *Lettre adressée par le Saint-Père à S. M. l'Empereur de Russie, le 4 janvier* 1834 :

« S. M. l'Empereur d'Autriche nous ayant fait part de la manière bienveillante dont V. M. a parlé avec Lui de la situation de l'Eglise Catholique, dans la vaste étendue de vos possessions impériales et royales, nous croyons que c'est pour nous un devoir sacré de témoigner à V. M. par cette lettre, écrite de notre propre main, la reconnaissance sincère, dont nous sommes si profondément pénétré. Nous n'hésitons pas à l'assurer que la seule connaissance de ses dispositions bienveillantes, et de ses sentimens de bonté pour l'Église à laquelle appartient un si grand nombre de ses sujets, nous a ému de la manière la plus douce et la plus vive, et a singulièrement adouci l'amertume dont les malheurs de cette même Église remplissaient notre âme.

» Mais pendant que nous exprimons à V. M. notre gratitude, et que nous lui offrons nos remercîmens, nous sentons que la magnanimité de son cœur nous inspire une entière et douce confiance pour réclamer sa protection impériale, en faveur de l'Église, et en faveur de tous les catholiques de ses états impériaux et royaux.

» Et ici, qu'il nous soit permis de répéter avec franchise à V. M. ce que nous avons publiquement et solennellement déclaré à tous, à la face du monde, savoir : que l'Église catholique, bien loin d'approuver l'esprit d'insurrection contre les puissances légitimes, le réprouve au contraire et le condamne énergiquement. Sa Majesté n'ignore certainement pas ce qu'ont rapporté même les journaux, de la constance inébranlable avec laquelle nous avons toujours insisté, et par laquelle nous avons travaillé efficacement, en ces derniers tems surtout, à arracher du cœur des ca-

Et certes, cette manifestation des sentimens de l'Empereur, ces recommandations du Saint-Père à Sa Majesté arrivaient à propos, car Sa Sainteté venait d'apprendre que par un décret du sénat dirigeant, du 10 mars 1832, il était formellement interdit de publier ou de recevoir dans les Etats impériaux aucune espèce de Rescrit ou de Bulle Apostolique[1]. Semblablement, un ukase,

tholiques tout germe d'un pareil esprit. On sait pareillement quels résultats heureux et consolans nos efforts ont déjà obtenus à cette heure. Conformément à ces maximes immuables de l'Église catholique, si solennellement annoncées et défendues par nous, nous donnons à V. M. l'assurance qu'en tout ce qui peut dépendre de notre ministère Apostolique, en tout ce qui peut se rapporter à notre suprême puissance spirituelle, nous sommes, pour notre part, disposés et fort désireux de contribuer à procurer aux peuples de V. M. la paix et la tranquillité, et d'aider ainsi à V. M. à faire leur bonheur temporel.

» De même que nous nous sentons poussé à mettre toute notre confiance dans la puissante et souveraine protection de V. M., de même nous la conjurons de vouloir bien nous accorder une égale confiance dans l'exercice de notre ministère Apostolique, pour toutes les mesures que peut exiger la situation présente, afin de protéger, de conserver ou de rétablir, dans les États de V. M., l'intégrité de la foi et la vigueur de la discipline.

» Que V. M. accueille avec bienveillance, dans la générosité de son cœur, cette expression de nos sentimens; pour nous, nous ne cesserons pas de prier le Seigneur Dieu, afin qu'il daigne combler de prospérités V. M. et toute sa famille, et afin qu'il la conserve de longues années pour le bonheur de ses sujets.

« Rome, dans notre palais du Vatican, etc. »

[1] N. 16. — *Décret du sénat dirigeant, en date du* 10 *mars* 1832, *qui interdit de recevoir les Bulles Pontificales dans les États russes :*

« Ukas suæ Imp. Maj. Authocratoris omn. Russ. è consistorio Romano Catholico latino Lucceoriensi.

» Collegium audito decreto dirigentis senatus de die 10 martii a. c. n° 15,605 ut ubique publicarentur decreta de non admittendis Bullis Pontificiis, transmisit exemplar hujus decreti dirigentis senatus ad

presque du même jour, remettait en vigueur les peines les plus sévères contre les prétendus coupables, assez hardis pour contribuer en quelque manière à procurer des conversions du culte dominant à la Religion Catholique Romaine[1]. En outre, l'ukase du 20 août de la même année, confirmé et expliqué par celui du 26 août 1833, assujétissait la Pologne aux lois en vigueur dans l'empire russe, qui exigent pour les mariages mixtes, comme une condition absolue, la promesse formelle d'élever tous les enfans à naître dans la religion grecque-unie ; et par ce même ukase, il était disposé que de pareils mariages contractés devant le seul curé catholique doivent être regardés comme invalides jusqu'à ce que la cérémonie ait eut lieu devant le prêtre grec-russe[2]. Bien plus, un autre ukase de 1833, remettant en vigueur les ordonnances depuis longtems tombées en désuétude de l'Impéra-

omnes Episcopos diœcesanos administratores diœcesum, et ad hocce Consistorium, ut communicaretur cum omni clero Sæculari et Regulari ad debitam executionem. In sequelam hujus notum fiat decretum Romano Catholici Collegii toti Clero hujus diœceseos tam sœculari quam regulari, erga reversales à Decanis et Vice-Decanis colligendas. De quo fiat relatio Romano Catholico Collegio Ecclesiastico.

[1] N. 17. — Ukase de la même époque, pour remettre en vigueur les peines portées contre quiconque contribue à la conversion d'un Grec non-uni au catholicisme.

[2] N. 18 et 19. — Ukase impérial du 20 août 1832, qui dispose que tout mariage entre une personne grecque-russe et une personne attachée à une autre confession sera nécessairement, et en tout cas, réputé invalide, s'il n'est pas contracté en présence d'un prêtre grec-russe, et après la promesse faite, par la partie attachée à une confession étrangère, d'élever tous les enfans à venir de ce mariage dans la religion grecque-russe.

— Ukase du 26 août 1833 qui explique le précédent, déclarant qu'il ne peut avoir d'effet rétroactif, et n'oblige que les parens qui ont contracté leurs liens après sa publication ; toutefois le dernier ukase (de 1833) autorise, même en ce cas, le clergé grec à faire des démarches pour que tous les enfans soient élevés dans la religion *orthodoxe-russe*.

trice Catherine II, dispose, dans le but évident, et qui n'a été que trop atteint, de supprimer un nombre immense de paroisses catholiques, qu'il n'y aura désormais d'église et de prêtre que là où les catholiques formeront une population agglomérée de 400 habitans[1]. En exécution de deux ukases du 24 juin de la même année et du 22 avril 1834, relatifs à l'érection de deux évêchés du culte grec-non-uni à Varsovie et à Polock, une magnifique

[1] Les ordonnances de l'impératrice Catherine II, d'après lesquelles les communes de cent feux, c'est-à-dire de 400 habitans, à raison de quatre habitans par feu, pouvaient seules avoir une église, qui ne pouvait être desservie que par un seul prêtre, ces ordonnances, après être tombées en désuétude, avaient été remises en vigueur en 1833; et elles ont été promulguées de nouveau par l'ukase du 16 décembre 1838, qui en ordonne la pleine et perpétuelle exécution (Voir le document n° 73 où se trouve ledit ukase). Cet ukase est conçu en termes non pas prohibitifs, mais plutôt permissifs. Ainsi, il déclare que la construction des églises catholiques n'est permise que dans les lieux où, sur une petite étendue de terrain, se trouvent agglomérées 100 à 150 maisons, c'est-à-dire 400 à 600 personnes attachées au culte catholique. Si l'on considère quelle est l'étendue de territoire sur lequel se trouvent ordinairement dispersés dans les provinces polonaises-russes un pareil nombre de catholiques, on voit que la conséquence inévitable de cette mesure sera de supprimer la plus grande partie des paroisses dans les six diocèses que forment ces provinces. L'ukase ne précisant pas sur quelle étendue de territoire devra être aggloméré le nombre fixé de 400 à 600 catholiques, pour avoir une église et un prêtre de leur culte, il en résulte qu'on ne peut pas non plus calculer d'une manière précise combien de paroisses seront supprimées. Mais cet ukase étant déjà, depuis plusieurs années, en voie d'exécution, une cruelle expérience ne nous a que trop appris que le nombre de ces suppressions sera très grand. On rapporte avec beaucoup de vraisemblance que, dans quelques-uns de ces diocèses et nommément dans celui de Luck, il y a déjà des localités où, sur une étendue de plusieurs milles italiens, ne se trouve qu'une seule église catholique. Remarquons que la superficie de ce diocèse est de 1,073 milles italiens carrés.

église fut enlevée aux catholiques dans la première de ces deux villes; c'est ainsi qu'ils avaient perdu dans une autre circonstance le grand temple de Saint-Casimir à Vilna[1]. Mais l'époque où furent prises les diverses mesures que nous venons d'énumérer est antérieure ou du moins ne dépasse pas les derniers mois de 1833 et les premiers de 1834, sauf quant à celles qui n'étaient que la conséquence des choses précédemment ordonnées; de sorte que les ministres de Sa Sainteté, n'en ayant eu connaissance que plus tard, n'en purent rien dire dans les remontrances dont nous venons de parler. Du reste, d'après toutes les informations qui sont parvenues au Saint-Siége, depuis le jour où le Saint-Père eut adressé à l'Empereur et Roi la lettre que nous rappelions tout à l'heure, plus d'une année s'écoula sans que de nouvelles et odieuses mesures fussent prises au détriment de la Religion catholique dans les possessions russes; il faut pourtant en excepter celle, d'une si grande gravité, que contient l'ukase du 28 mars 1836, par lequel il est interdit aux prêtres latins, soit d'entendre les confessions sacramentelles des personnes qui ne leur sont point particulièrement connues, soit d'admettre jamais de telles personnes à la communion eucharistique[2].

Mais que ce tems de calme fut court, et que de déceptions le suivirent! Les ennemis de l'Eglise surent le mettre à profit pour l'exécution de leurs ténébreux et vieux desseins, et leurs manœuvres en firent l'avant-coureur de cette horrible tempête qui jeta bien loin du port de salut plusieurs évêques, ainsi qu'une grande partie du clergé et du peuple grec-russe-uni. Il serait long et trop douloureux de rapporter minutieusement toutes les circonstances, et de retracer la marche progressive de ce déplorable événement. Quelle en a été la cause et l'origine; pendant combien de

[1] N. 20 et 21. — Ukases du 24 juin 1833 et du 22 avril 1834, qui érigent des évêchés grecs à Polock et à Varsovie.

[2] N. 22. — *Ukase impérial, promulgué par le Collége, dit Collége Ecclésiastique Catholique de Pétersbourg, qui défend d'administrer les sacremens aux personnes inconnues* (Voir cet ukase dans notre t. 1, p. 78, 3e série).

tems a-t-il été préparé avec autant d'ardeur que d'habileté ; quels moyens, quelles honteuses pratiques, quelles perfidies y furent employés ; le but une fois atteint, sous quelles couleurs s'est-on efforcé de le représenter au monde ; avec quelle adresse et avec quelle persévérance cherche-t-on maintenant à en étendre les effets dans les autres parties des Etats impériaux, et jusque sur les sujets catholiques du rit latin ; la réponse à ces questions résulte, avec une entière évidence, d'un tel ensemble de documens authentiques et d'un tel nombre de relations publiées dans les journaux des pays étrangers, avec tant de précision, d'exactitude, avec des détails tellement circonstanciés (puisqu'on désigne nommément les personnes, les tems, les lieux auxquels chaque fait se rapporte), que, dans leur substance du moins, on n'essaiera même pas de les démentir [1]. Ceux qui, sur de pareils

[1] Voir les documens depuis le no 23 jusqu'au no 41. Cette série de pièces justificatives est d'une extrême importance et met dans tout leur jour la perfidie et la violence avec lesquelles le gouvernement russe a su préparer et consommer l'apostasie des grecs-unis.

N. 23. — Décret impérial sur la suppression du droit de patronage dans les églises et paroisses du rit grec-uni.

N. 24. — Remontrance adressée le 2 avril 1834 par le clergé grec-uni du district de Novogrodek à Mgr Siemazsko, évêque de ce rit en Lithuanie, sur les changemens dans le *Missel* et dans les Rits grecs-unis imposés par le gouvernement russe. — Cette remontrance porte les signatures de 54 prêtres grecs-unis, et se trouve dans notre t. I, 3e série, p. 73.

N. 25. — Pétition faite en 1834 par la noblesse de Vitepsk à l'Empereur, contre les violences employées pour faire passer les grecs-unis au culte dominant (Voir dans notre tome I, p. 75).

N. 26. — Autre pétition adressée en 1835 par les fidèles grecs-unis de la paroisse d'Uszaz. — Les pétitionnaires rapportent quelques-uns des moyens pris par le prêtre et par la commission que l'Empereur avait envoyés pour les convertir : « On se mit à nous arracher les cheveux, à » nous frapper les dents jusqu'à effusion de sang, à nous donner des coups » à la tête, à mettre les uns en prison, et à transporter les autres dans » la ville de Lepel, etc., etc. » ; la voir en entier dans notre t. I, p. 76.

faits, veulent avant tout savoir la vérité, pourront donc la connaître et apprécier toute l'importance de cette déplorable défec-

N. 27. — Autre pétition des fidèles grecs-unis de Lubowicz, du 10 juillet, signée par 120 paroissiens, sur le même sujet (Voir notre tome I, p. 77).

N. 28. — Rapport du ministre de l'intérieur à l'empereur de Russie sur l'exécution de ses volontés relativement au changement des Rits imposé aux grecs-russes-unis (Voir notre t. I, p. 240).

N. 29. — Communication du général Szypow, président de commission des cultes, à Mgr l'évêque grec-uni de Chelma en Pologne, pour calmer parmi les diocésains de ce prélat la crainte où ils sont de voir le gouvernement s'efforcer de les entraîner au culte grec-russe.

N. 30. — Actes de l'autorité supérieure ecclésiastique pour obliger les fidèles grecs-unis à embrasser le culte dominant.

N. 31. — Acte synodal du clergé grec-uni dans l'assemblée tenue à Polotsk, le 12 février 1839, pour se réunir au culte dominant.

N. 32. — Supplique adressée le même jour à l'empereur au nom des évêques grecs-unis.

N. 33.—Ukase impérial au synode grec-russe du 1er mars de la même année.

N. 34. — Ukase impérial remis le 12 mars 1839 au sénat dirigeant, qui ordonne que les affaires ecclésiastiques des confessions grecque-russe et grecque-unie, au lieu d'être comme auparavant dirigées par deux sections différentes du synode, seront désormais réunies sous une seule et même autorité.

N. 35. — Décret du synode susdit et approbation de l'Empereur du 25 mars 1839.

N. 36. — *Doklad* ou Rapport à l'Empereur de l'Episcopat grec-russe.

N. 37. — Lettre synodale du susdit Episcopat aux évêques et au clergé de l'Eglise grec-unie.

N. 38. Relation de la manière dont s'est opérée la défection des grecs-unis dans la Lithuanie et la Russie blanche. — Extrait du journal de Genève du 16 janvier 1840.

N. 39. — Autre relation contemporaine du même événement.

N. 40. — Autre relation de la même époque.

tion des Grecs-Russes dans les provinces russo-polonaises. Et les fils de l'Eglise catholique, quel que soit le lieu de la terre qui les

N. 41. — Décret impérial du 5 mai 1840 pour le diocèse de Chelma (le seul qui subsiste du rit grec-uni dans le royaume de Pologne), lequel ordonne : 1° l'érection d'Eglises grecques-orientales ; 2° l'introduction de ce qu'on appelle *les portes impériales* dans les paroisses grecques-unies ; 3° la distribution de certains subsides pour l'acquisition de vêtemens et d'ornemens sacrés, sous la condition que tout sera fait conformément au Rit de l'Eglise orientale.

N. 42. — Supplique présentée en 1841 au consistoire ecclésiastique catholique romain de Mohilow par les paroissiens de l'Eglise de Bialynitze, dans le district de Mohilow, afin d'être maintenus dans le paisible exercice de la Religion Catholique Romaine qu'ils ont toujours professée.

N. 43. — Pétition remise la même année par les paroissiens de l'Eglise Catholique Romaine de Worodzkow, district d'Ischerikoff, au doyen de cette Église à l'occasion des mauvais traitemens qui ont été employés contre eux pour les obliger à embrasser la religion grecque-russe.

N. 44. — Autre et pareille pétition des paroissiens de l'église de Rasno, district d'Ischerikoff.

N. 45. — Autre et semblable pétition adressée au consistoire catholique romain de Mohilow par la noblesse du district d'Ischerikoff.

N. 46. — Rapport fait le 26 février 1841 par le consistoire de Mohilow au Métropolitain Mgr Pawlowski, sur les pétitions et remontrances susdites.

N. 47. — Autre et sembable rapport du 5 avril de la même année.

N. 48. — *Office* adressé le 12 mars de la même année par Mgr l'archevêque de Mohilow à S. E. le comte Alexandre Stroganoff, directeur du ministère de l'intérieur, conformément aux rapports ci-dessus.

N. 49. — Autre et semblable office du 8 avril de la même année.

N. 50. — Rapport sur le même sujet, présenté le 15 juillet 1841 au consistoire ecclésiastique catholique de Minsk par un curé de ce diocèse.

N. 51. — Relation toute récente sur les mauvais traitemens auxquels continuent à être en butte les Grecs-unis qui persévèrent dans la confession de leur foi.

accueille, auxquels parviendra ce cri de notre douleur, tout en respectant profondément les jugemens de Dieu sur d'infortunés prévaricateurs, et, tout en battant des mains au courage chrétien, à la constance religieuse de ceux qui, sous le poids de la persécution, ont su résister et se conserver fidèles à l'union catholique, jugeront en connaissance de cause si la mémoire de ce funeste événement peut de bonne foi être consacrée par une médaille portant cette légende : *Séparés par violence en* 1596, *réunis par amour en* 1839[1].

A la nouvelle de la détestable apostasie des évêques grecs-russes, le Saint-Père, chef suprême de l'Eglise-Catholique, ressentant toute la douleur de cette plaie atroce, ouverte dans le sein de la commune Mère, eut aussitôt à élever, devant le sacré collége réuni, sa voix apostolique, pour reprocher à ces malheureux leur foi violée et leur indigne trahison[2]. Dans la même occasion, ne pouvant cacher les longues et affreuses angoisses dont accablaient son âme tous les autres maux que la Religion souffre dans les possessions russes, et voulant aussi faire connaître avec quel amour, par quels soins incessans, il avait cherché à y porter remède, le Saint-Père résolut de faire partager à ses bien-aimés fils, les catholiques sujets de l'empire de Russie, sa douce espérance de voir enfin couronnées de succès les réclamations déjà soumises tant de fois en leur faveur, et de nouveau à S. M. l'Empereur et Roi. Et ces paroles pontificales n'étaient pas uniquement appuyées sur l'idée de la justice et de la magnanimité de ce puissant monarque; ce prince venait de se faire donner de nouvelles et consolantes assurances qui les justifiaient. S. A. I. et R. le prince héréditaire de toutes les Russies était depuis peu venu à Rome, et y avait séjourné; Sa Sainteté s'était trouvée

[1] On sait que l'empereur de Russie a dernièrement fait frapper une médaille sur laquelle est gravée cette inscription.

[2] N. 52. — Texte latin de l'allocution prononcée par le Saint-Père dans le Consistoire secret du 22 novembre 1839 sur l'apostasie des Grecs-russes-unis dans la Lithuanie et la Russie blanche.

heureuse de renouveler en cette occasion, avec effusion de cœur et avec confiance, ses recommandations en faveur de l'Eglise et des sujets catholiques de S. M. Dans sa réponse, l'Empereur et Roi promit la plus large protection, la plus sincère bienveillance; ce qui engagea le Saint-Père à renouveler ses instances avec plus d'ardeur et de zèle que jamais [1].

Exposition. — 4e partie.

Deux questions particulières étaient engagées entre le Saint-Siége et le gouvernement russe, l'une sur le compte de Mgr Ignace Pawlowski, déjà évêque de Mégare *in partibus infidelium*, et suffragant de Kaminiek, l'autre concernant Mgr Marcel Gutkowski, évêque de Podlachie, dans le royaume de Pologne. Quant au premier, par plusieurs raisons graves, entre lesquelles figurait au premier rang celle d'avoir souscrit et enjoint au clergé catholique l'observation de l'Ukase impérial qui tendait à défendre à ce même clergé d'administrer les sacremens à des personnes inconnues, Sa Sainteté, suivant l'impulsion de sa conscience, avait différé l'institution canonique de ce prélat pour l'église métropolitaine de Mohilow. Quant à Mgr l'évêque de Podlachie, quoique entièrement exempt, aux yeux du Saint-Siége, des taches criminelles que le gouvernement lui reprochait, et évidemment justifié de ces accusations dans les offices adressés, à différentes époques, et sous diverses formes, par le ministère pontifical à la Légation

[1] N. 53 et 54. — Lettre de S. M. l'Empereur de Russie du 25 février 1839 à Sa Sainteté pour l'assurer de sa bienveillance en faveur de ses sujets catholiques. — Dans cette lettre nous remarquons la phrase suivante : « *Je ne cesserai jamais de mettre au nombre de mes premiers* » *devoirs celui de protéger le bien-être de mes sujets Catholiques, de* » *respecter leurs convictions, d'assurer leur repos.* »

Réponse de Sa Sainteté, en date du 5 avril de la même année, qui renouvelle ses remercîmens et ses réclamations en faveur des catholiques de la Russie et de la Pologne.

Russe à Rome [1], il avait été, par l'ordre du gouvernement impé-

[1] N. 55. — Mémoire passé en octobre 1837 à M. le chevalier Krivtzow, chargé d'affaires de Russie, au sujet des accusations portées par son gouvernement contre Mgr l'évêque de Podlachie.

« 1° La première accusation exprimée contre Mgr l'évêque de Podlachie, c'est qu'il s'est refusé à supprimer l'ouvrage intitulé : *Unitas et Discrepantia.* Mgr l'évêque soutient que cet ouvrage ne contient que les sentimens des Saints Pères de l'Église latine et grecque, rassemblés en différens conciles, dans le but de réunir la partie séparée de l'Église Orientale avec l'Église universelle Romaine Catholique. Le Saint-Siége pourra juger de la nature du livre lorsqu'on lui en fera parvenir un exemplaire.

2° On impute à l'évêque de Podlachie son refus de se conformer aux ordres du gouvernement, par lesquels il est défendu au clergé catholique d'administrer les sacremens aux Grecs-russes.

» L'invalidité de ce chef d'accusation est évidemment démontrée par une circulaire adressée par le prélat au clergé de son diocèse, le 11 mars 1835, dont nous joignons ici une traduction italienne.

» 3° Le prélat est accusé d'avoir des intelligences et des relations avec les réfugiés polonais, et d'avoir communiqué leurs correspondances avec le gouvernement aux journaux étrangers.

» Le gouvernement russe sait probablement que Mgr l'évêque nie de la manière *la plus positive* que cela soit vrai. Excité, en 1831, à prendre parti dans la révolution, il s'y refusa d'une manière absolue, ce qui lui valut des éloges de l'empereur lui-même, tandis que les Polonais soulevés l'accusaient presque de favoriser le gouvernement, *turpis lucri gratiâ.* L'évêque affirme de la manière la plus positive qu'il est tout-à-fait faux qu'il soit en relation avec des journaux étrangers, et qu'il leur envoie ses écrits pour être publiés. Il affirme sur son sacré *caractère épiscopal* qu'il n'a eu aucune relation ou lien avec les réfugiés polonais ; qu'il n'a donné des écrits à aucun journal étranger ; bien plus, qu'il n'a lu aucune feuille étrangère et n'en a point gardé près de lui.

» Assurément, personne ne pourra faire un reproche au Saint-Père s'il prête foi à la parole sacrée d'un évêque, jusqu'à ce que le contraire lui soit démontré.

rial, violemment éloigné de son siége et enfermé dans le couvent

» 4° Mgr l'évêque est accusé de dilapider les propriétés de l'Église. L'évêque de Podlachie ayant été privé des revenus de la manse, destinés à son entretien, a le droit de vivre et de s'entretenir avec les revenus de son évêché. Peut-être aura-t-il fait usage de quelque autre revenu du consentement de ceux que ce revenu regardait. S'il s'était approprié, sans ce consentement, les revenus d'autrui, il y aurait quelque recours du côté des parties lésées. Mais jusqu'à présent on ne sache pas qu'il y ait eu un pareil recours.

» 5° On fait un délit à l'évêque de Podlachie de ce qu'aux jours de solennité il ne se rend point au chef-lieu pour y assister aux cérémonies.

» Il est connu que Mgr l'évêque est d'une santé assez délicate et maladive. Si quelques-unes de ces solennités ont lieu en hiver ou en automne, saisons très contraires à sa santé, ce serait là évidemment le principal motif de son absence de ces cérémonies. Il faut ajouter à cela que Mgr l'évêque, pour s'y rendre avec la pompe qui convient, manque peut-être des moyens nécessaires, et certainement il en manque depuis qu'il ne reçoit plus ses appointemens. Enfin, dans ces occasions, l'évêque devrait conduire avec lui un certain nombre de membres du clergé pour faire honneur à sa représentation. Peut-être le prélat a-t-il été retenu aussi par cette réflexion, que son clergé, à Siedlec, serait obligé de se loger dans les *chambres garnies* des juifs. Il est d'ailleurs connu que, quoique Mgr l'évêque ne se trouvât point à ces solennités, cela n'empêchait point que les révolutionnaires ne le crussent l'homme lige du gouvernement, et *ne soient allés jusqu'à lui dresser des embûches pour le faire périr.*

» Du reste, par des personnes très dignes de foi, et bien éloignées d'être partisans de la révolution polonaise, on a la certitude que Mgr Gutkowski est un homme parfaitement estimable et digne du caractère et de la dignité épiscopale, et qu'il est connu et apprécié comme tel par tous les catholiques. »

N. 56. — Note officielle remise le 9 février 1838 par la légation russe au cardinal secrétaire d'État, sur la conduite dudit évêque à l'égard du gouvernement. On lit dans cette note : « Il est de toute impossibilité que l'évêque de Podlachie reste plus longtems au poste qu'il occupe, car il

de Ozeransk, dans la province de Mohilow. Il est inutile de dire

lui manque une des premières conditions à la bonne administration du diocèse, la confiance du gouvernement légitime.

» En conséquence, S. M. l'Empereur, mu par le sentiment de l'accomplissement du premier de ses devoirs, celui de garantir de toute atteinte la tranquillité et la paix intérieure des États que la divine Providence a placés sous son sceptre, a décidé que l'évêque Gutkowski sera irrévocablement éloigné de son diocèse; mais, désireux néanmoins d'offrir au Saint-Père une nouvelle preuve d'égard, S. M. I. a voulu laisser à S. S. l'initiative d'une mesure devenue désormais indispensable ; en lui abandonnant avec une entière confiance l'adoption de tel moyen que, dans sa haute sagesse, elle trouvera le plus en harmonie avec les intérêts de l'Église, dont il est le Chef Suprême, soit en rappelant l'évêque Gutkowski, soit en l'engageant à se démettre volontairement de ses fonctions épiscopales, ce que S. M. accepterait comme une marque de déférence de la part du Saint-Siége.

N. 57. — Réponse sous forme également officielle, faite par le cardinal secrétaire d'État le 28 du même mois.

Il est dit dans cette magnifique réponse : « Lorsqu'en 1856 la Légation impériale représenta que, non seulement la conduite de l'évêque de Podlachie n'inspirait pas de confiance au gouvernement de S. M. I., *mais même que le prélat avait constamment encouru sa désapprobation, parce que sa manière d'agir est au plus haut degré préjudiciable au respect que doit mériter le caractère épiscopal, à la religion elle-même, et à la tranquillité du royaume de Pologne*, on ne négligea pas de rechercher confidentiellement quels étaient les faits que l'on pouvait reprocher à l'évêque de Podlachie, et par tous les indices que l'on a eus, on peut jusqu'à présent soupçonner que le mécontentement de quelque autorité subalterne est venu de ce que l'évêque n'a pu, connaissant ses devoirs d'évêque, se prêter à quelque ordre relatif aux matières religieuses. Tel était, par exemple, le tort attribué à l'évêque de s'être opposé de son côté à la suppression d'un livre qui avait pour but de favoriser l'union entre l'Église catholique apostolique romaine et l'Église grecque non-unie. Cependant, comme il était sans cesse affirmé par la légation impériale que le mécontentement de S. M. l'Empereur à l'égard de Mgr Gut-

qu'à la nouvelle de ce nouvel affront fait à l'Eglise, dont le Saint-

kowski ne venait point de choses qui eussent rapport à son administration pastorale, mais de la croyance où l'on était qu'il excitait l'esprit révolutionnaire, Sa Sainteté adressa à l'évêque de Podlachie la lettre du 15 novembre 1836, dans laquelle il lui communiquait franchement tout cela, lui témoignant combien il était surpris qu'il eût pu se rendre coupable de telles choses, surtout après le bref du mois de mai 1832; sans lui cacher que les rapports parvenus à Sa Sainteté étaient tellement graves qu'il ne lui était point permis de le lui dissimuler, et l'exhortant à se conduire de manière à éloigner de lui jusqu'au plus léger soupçon.....

» Cependant la lettre du Saint-Père parvint à Mgr Gutkowski par le moyen du ministère impérial. L'évêque en fut profondément affecté, et sans retard il s'empressa de faire parvenir à Sa Sainteté une déclaration ingénue de ses sentimens. Il protesta qu'il préfèrerait toute espèce de souffrances, et la mort même, plutôt que de partager, ou de favoriser, ou de fomenter, de quelque manière que ce fût, directement ou indirectement, la rébellion contre son légitime souverain et la désobéissance à ses ordres. Mais, en même tems, il pria le Saint-Père de considérer la nature des motifs qui lui avaient fait encourir le mécontentement du ministère, motifs qui, présentés à l'incorruptible justice de S. M. I., sous un aspect qui n'était pas le leur, pouvait lui avoir donné une fausse idée des sentimens de fidélité du prélat.

» Dans le même tems, arrivaient de plusieurs côtés à S. S. les informations demandées, sur le compte de Mgr Gutkowski, à des personnes très estimables sous tous les rapports. Ces personnes furent toutes d'accord pour représenter Mgr l'évêque de Podlachie comme un prélat très vertueux, et le cardinal soussigné ne croit pas, dans sa loyauté, devoir cacher à Votre Excellence que toutes furent unanimes à dire que le principal motif des contrariétés souffertes par Mgr Gutkowski, et de la peine qui lui avait été infligée en le privant de ses temporalités et en le réduisant à la nécessité de vivre d'aumônes, était la constance et la liberté avec lesquelles il avait eu le courage de réclamer contre quelques mesures préjudiciables à l'Église catholique, et contre quelques principes qui ne pouvaient se concilier avec les maximes fondamentales de la même Église. »

Siége eut connaissance par les communications du ministre impé-

Ici, la réponse du cardinal secrétaire d'État nous apprend que lorsque Sa Sainteté eut examiné les griefs que l'on avait contre l'évêque de Podlachie, il lui fut impossible de le blâmer, à plus forte raison de le séparer de son troupeau, dont il était aimé et vénéré.

» Enfin, continue le cardinal secrétaire d'État, le Saint-Père étant venu à connaître par les communications de la mission impériale à Rome, par une lettre de l'évêque et des rapports particuliers, quels étaient les prétendus torts de Mgr Gutkowski et la douloureuse impression qu'avait faite dans son esprit la lettre pontificale du 15 novembre 1836, se crut obligée de lui adresser une lettre de consolation, en date du 21 juin 1837, dans laquelle il lui fit savoir quelle satisfaction avait éprouvé son cœur paternel, en apprenant qu'il était et avait été toujours préparé à souffrir toute espèce de maux plutôt que de manquer aux devoirs d'un bon sujet à l'égard de son souverain légitime; en même tems il l'exhortait à persévérer dans l'accomplissement de son sacré ministère, à agir avec prudence et avec une simplicité évangélique, et à placer toute sa confiance en Dieu....

» Il reste donc à considérer l'affaire sous ses seules formes extrinsèques. La plus grave accusation qui, sous ce rapport, soit alléguée contre Mgr Gutkowski est la lettre écrite par lui à son Altesse le prince de Varsovie, à la date du 8 novembre de l'année dernière.

» Le cardinal soussigné n'entreprendra point de justifier les formes de cette lettre, et accordera que les mêmes choses pouvaient être exprimées avec des phrases plus étudiées (*ricercate*), et l'évêque lui-même le confesse à la fin de sa lettre et en demande excuse. Mais le soussigné prie Votre Excellence de considérer que le Saint-Père, sans se mettre en contradiction avec ses devoirs sacrés, ne pourrait, en aucune manière, blâmer l'évêque pour les choses qu'il y exprime.

» Donc le Saint-Père ne pourrait adopter la mesure que l'on requiert vi-à-vis de Mgr Gutkowski, lequel à ses yeux et aux yeux de l'épiscopat catholique tout entier ne pourra jamais paraître coupable pour avoir soutenu et défendu courageusement les principes et les disciplines de l'Église. Sa Sainteté a la confiance que le très puissant empereur de toutes les Russies, dans la magnanime loyauté et la justice de son carac-

rial lui-même[1]. Celui que Dieu a établi pour protéger les droits de son Epouse ne resta point muet. Le Saint-Père, toujours animé par la conscience intime de ses devoirs, ordonna que, par une note officielle du cardinal secrétaire d'Etat du 1er juin 1840, laquelle fut suivie d'une autre note le 16 août, on adressât à qui de droit, sur ce sujet[3], les plus pressantes réclamations, et ce fut encore d'après sa volonté expresse qu'on revint, à cette occasion, sur les maux soufferts par la religion catholique en Russie et en Pologne, en rappelant tout ce qui avait été exposé antérieurement jusque vers la fin de 1832, et en y ajoutant de justes doléances pour d'autres faits, qui, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs, n'étaient point à cette époque connus du Saint-Siége[2].

Après avoir attendu pendant plusieurs mois une réponse quelconque de la part du gouvernement impérial, on vit arriver à Rome, au mois de septembre 1840, le conseiller d'Etat chevalier Führmann, accrédité par une lettre de M. le ministre des affaires étrangères à Pétersbourg, comte de Nesselrode, *pour entrer avec le cabinet pontifical dans quelques pourparlers relativement à différentes questions*, lesquelles S. M. I. désirait *sincèrement* (*sic*) *voir terminées dans un esprit de conciliation et de convenances*

tère, voudra en être persuadé, et ne pas donner suite à la détermination d'éloigner Mgr l'évêque de Podlachie de son diocèse, ne fût-ce que pour épargner au cœur paternel de Sa Sainteté une affliction très-amère.

[1] N. 58. — Note en forme confidentielle remise par l'impériale et royale légation au cardinal secrétaire d'Etat, le 17 mai 1840, sur l'arrestation et la déportation de Mgr l'évêque de Podlachie, par ordre du gouvernement russe.

[2] N. 59. — Note officielle du cardinal secrétaire d'Etat, en date du 1er juin 1840, dans le but de réclamer au nom du Saint-Père contre le fait ci-dessus rapporté, et en même tems contre les nombreux outrages faits à la religion catholique dans les domaines russes.

[3] N. 60. — Autre note, du 16 août de la même année, par laquelle le cardinal secrétaire d'Etat réclame contre l'empêchement des communications entre le prélat et son diocèse.

mutuelles[1]. Du reste, le but de cette mission, renouvelée dans le mois de décembre suivant, et après la malheureuse mort subite du susdit envoyé, poursuivie jusqu'à son terme par M. de Potemkin, ne fut autre que de solliciter, au nom même de l'Empereur et Roi, l'institution canonique de Mgr Pawlowski à l'archevêché de Mohilow, et la coopération pontificale pour persuader à Mgr Gutkowski à se démettre volontairement de l'église de Podlachie. En proposant ces deux demandes, l'envoyé russe n'omit pas de faire clairement entendre que l'adhésion du Saint-Père serait le gage et la mesure des bienveillantes dispositions de son souverain à l'égard de l'Eglise catholique dans toute l'étendue de ses Etats. *Telles sont*, disait le chevalier Führman, dans une note verbale passée au cardinal secrétaire d'Etat, le 19 du mois susdit, *les deux demandes dont l'acceptation amènerait l'accomplissement des vœux que Sa Sainteté s'est plue à exprimer à différentes reprises en faveur du culte et du clergé catholiques, dans les Etats de S. M. l'Empereur et Roi.*

Et, au commencement de la même Note, exprimant avec quelle peine le gouvernement impérial voyait que les premières et heureuses relations entre les deux cours se trouvaient altérées par les deux questions indiquées, il assurait que *le Cabinet russe désirait infiniment remédier à un état de choses qui, s'il devait se prolonger, réagirait nécessairement sur la paix de l'Eglise catholique dans les Etats de S. M. l'Empereur, ainsi que sur les dispositions qui animent Sa Majesté à son égard*[2]. En outre, dans un second office, adressé le 23 du même mois, lorsque, du côté du Saint-Siége, on s'était borné à remarquer qu'il était nécessaire de soumettre à un mûr examen les deux propositions impériales, le

[1] N. 61. — Lettre adressée, le 18 juillet 1840, par M. le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères à Pétersbourg, au cardinal secrétaire d'état, pour accréditer le chevalier Führmann.

[2] N. 62. — Note verbale remise au cardinal secrétaire d'État par le chevalier Führmann dans sa première mission à Rome.

N. 63. — Office du 16 septembre 1840, accompagnant ladite Note verbale.

chevalier Führmann faisait observer qu'il s'agissait *du maintien de la paix religieuse et de la consolidation du bien-être de l'Eglise, du clergé et des populations catholiques en Russie et en Pologne, que le gouvernement impérial désire seconder par tous les moyens en son pouvoir ;* ajoutant que, *un appel fait au chef de l'Eglise catholique, au nom d'intérêts aussi graves, mérite de fixer la sollicitude paternelle de Sa Sainteté*[1]. Telle fut aussi la manière dont l'auguste souverain s'exprima lui-même dans une lettre du 3 décembre 1840 à Sa Sainteté, lettre apportée par le chevalier Führmann lors de son second voyage à Rome, vers la fin du même mois[2].

En réalité, le Saint-Père avait compris, par le sens de toutes ces communications, et sur la parole formelle de l'envoyé russe, tenait pour certain que l'Ukase impérial du 28 mars 1836, relatif à l'administration des sacremens, souscrit par Mgr Pawlowski et imposé par lui au clergé catholique, était pleinement révoqué, et révoqué sur les instances du prélat lui-même. Sa Sainteté crut d'ailleurs pouvoir s'en rapporter à la déclaration de ses sentimens, que Mgr Pawlowski lui avait adressée par écrit[3]; et, par ces motifs, après avoir beaucoup réfléchi devant Dieu, Elle consentit à accueillir les deux demandes et à leur donner son assentiment. Donc, après avoir préconisé, dans le consistoire du 1er mars 1841, Mgr Pawlowski pour l'église métropolitaine de Mobilow, le Saint-Père écrivit peu après un Bref en forme de lettre à Mgr l'évêque de Podlachie, l'exhortant avec conseils et par les raisons ci-dessus exprimées à la résignation spontanée de son siége[4].

[1] N. 64. — Lettre ou Note confidentielle envoyée par le chevalier Führmann le 23 du même mois.

[2] N. 65. — Lettre de S. M. l'empereur de Russie au Saint-Père, à la date du 3 décembre 1840.

[3] N. 66. — Lettre de Mgr Ignace Pawlowski au Saint-Père, apportée par le chevalier Führmann dans sa seconde mission à Rome.

[4] N. 67. — Lettre du Saint-Père à Mgr l'évêque de Podlachie, en date du 7 avril 1841.

Tandis que ces négociations avaient leur cours, M. de Potemkin avait, depuis plusieurs semaines, remis au cardinal secrétaire d'Etat une Note confidentielle signée par le chevalier Führmann et trouvée dans ses papiers après sa mort, Note qui était destinée à répondre tout à la fois à la Note verbale [1], remise par le cardinal au chevalier pendant sa première mission, et aux deux Notes officielles de 1832 et 1840, dont il est fait mention dans la Note verbale. Cette Note de l'envoyé russe, qui venait de mourir, se réduisait en substance, ainsi que le Mémoire antérieurement présenté par M. le comte de Gourieff en 1833, à passer complétement sous silence quelques-uns des faits dont le Saint-Siége s'était plaint, et à en nier quelques autres qui étaient notoires, tout en accumulant des assertions sans preuve et des éclaircissemens insuffisans ; il fut donc bien loin de faire une heureuse impression sur l'esprit de Sa Sainteté, sans cesse tourmenté par la vue des maux de l'Eglise catholique en Russie et en Pologne [2]. Cependant cette Note même fut l'objet de sérieuses considérations de la part de Celui qui, du haut de la Chaire de saint Pierre, où la divine Providence l'a placé pour le gouvernement de l'Eglise universelle, voit les difficultés, apprécie les dangers, se pénètre de la triste condition des tems et des lieux ; si bien que Sa Sainteté finit par se convaincre qu'il était bon d'accepter le gage que lui offrait le puissant Empereur par ses promesses sacrées en faveur de ses sujets et du culte catholiques, et pour cela d'accéder aux deux demandes particulières que nous avons indiquées.

Voilà pourquoi, dans ladite Note verbale remise aux mains du chevalier Führmann, après avoir expliqué dans quel sens Sa

[1] N. 68. — Note verbale remise au chevalier Führmann par la secrétairerie d'État, le 2 octobre 1840.

[2] N. 69. — Note signée du chevalier Führmann le 31 janvier 1841, et remise, après sa mort, au cardinal secrétaire d'État par M. de Potemkin, ministre de Russie résidant à Rome.

N. 70. — Office dont M. de Potemkin accompagna ladite Note le 12 février suivant, en la transmettant au cardinal secrétaire d'État.

Sainteté avait l'intention d'adhérer à ces mêmes demandes, on continuait ainsi : *Par tout ceci, l'Empereur et Roi, dans l'élévation de son âme, comprendra facilement que le Saint-Père aime à pousser la déférence et les égards envers Sa Majesté jusqu'à cette limite, qu'il ne lui est point permis d'outre-passer. Mais il comprendra également que la condescendance dont Sa Sainteté est disposée à user dans les termes que nous venons d'assigner, se base essentiellement sur les impériales et royales promesses de Sa Majesté en faveur de l'Eglise catholique. Sa Sainteté se regarde donc comme assurée de voir ces promesses réalisées au plus tôt ; et c'est dans la vue de hâter ainsi, pour l'Eglise elle-même, un avenir prospère dans la vaste étendue de l'empire russe et du royaume de Pologne, que Sa Sainteté a trouvé un motif de se rassurer à l'égard des demandes énoncées.* Et, dans le Bref même en forme de lettre, adressé à Mgr l'évêque de Podlachie, le Saint-Père voulut mettre les expressions suivantes : *Proindè studio pacis ducti, de tuâ et cui præes dioceseos incolumitate solliciti, nec non illecti spe desponsi Nobis ab serenissimo imperatore et rege præsidii in levamen malorum quibus catholica religio in vastissimis Russiæ et Poloniæ regionibus dudum affligitur, hortatores et suasores Tibi, Venerabilis Frater, esse debemus, ad Podlachiensem Ecclesiam spontè dimittendam.* Pour savoir avec quelle franchise le Saint-Père, dans cette circonstance, découvrit directement au Monarque ses profondes angoisses et lui exprima sa foi entière dans ses impériales et royales promesses, il faut lire d'un bout à l'autre la lettre qu'il envoya le 7 avril 1841 à Sa Majesté, par le moyen de la légation résidant à Rome. C'est à la même légation que fut transmis le Bref en forme de lettre pour Mgr Gutkowski, évêque de Podlachie[1].

[1] N. 71. — Réponse faite, le 7 avril 1842, par le Saint-Père, dans laquelle, en annonçant son adhésion à deux demandes de l'Empereur, Il exprime les motifs qui l'ont déterminé à l'accorder, et renouvelle d'une manière particulière ses recommandations au sujet des Grecs-unis.

Exposition. — 5[e] et dernière partie.

Après tant de promesses formelles et si solennellement réitérées au nom de S. M. l'Empereur de Russie, et dans les lettres mêmes signées de sa main, qui eût pu croire que la pesante oppression sous laquelle gémissaient les malheureux catholiques dans les possessions russo-polonaises, au lieu de diminuer, s'accroîtrait, que de nouvelles et plus odieuses mesures seraient prises contre le culte qu'ils professent : en un mot, qui eût pu croire qu'après de tels engagemens les choses iraient de mal en pis? Et pourtant il en fut ainsi : et les rapports les plus certains, les documens les plus authentiques, les faits les plus notoires, en portent dans tout esprit de bonne foi l'amère conviction. Nous n'insisterons pas sur ce fait que le Saint-Père n'a pas même reçu, jusqu'à présent, un mot de réponse, pas la moindre communication du cabinet russe sur les points indiqués dans sa dernière lettre si pressante à S. M. l'Empereur et Roi; nous ne remarquerons pas non plus que quinze mois se sont écoulés depuis qu'a été confié à la Légation russe le Bref en forme de lettre adressé à Mgr l'évêque de Podlachie, sans qu'on ait reçu aucune réponse de ce prélat, ce qui porte à croire que ledit Bref n'est jamais arrivé à sa destination [1]. Mais nous dirons qu'un peu avant la première arrivée à Rome du chevalier Führmann, un grand nombre d'actes, de décrets et d'Ukases impériaux, avaient été rendus, tous souverainement contraires à la Religion catholique, et que le Saint-Siége n'en eut connaissance que fort longtems après, que

[1] Au moment où l'on achevait à Rome d'imprimer ce manifeste de Sa Sainteté, M. Krivtzow, chargé d'affaires de Russie près le Saint-Siége, en l'absence du ministre plénipotentiaire, M. de Potemkin, donnait l'assurance, par son office du 18 juillet 1842, au cardinal secrétaire d'État, qu'on avait fait part à Mgr de Podlachie de la lettre que lui avait adressée le Saint-Père le 7 avril 1841, et que ce prélat s'était démis de son siége; mais jusqu'au 22 juillet 1842, Sa Sainteté n'avait encore rien reçu de ce prélat, ni sa démission, ni une réponse quelconque.

l'envoyé russe eut soin de les tenir cachés et de n'en rien dire, quoique les circonstances et le sujet même des conférences qu'on avait avec lui semblassent faire un devoir à la loyauté de son gouvernement de ne point dissimuler de pareils faits, de sorte que les ministres de S. S. ne purent pas même avoir l'idée de s'en plaindre et d'en demander raison. Parmi ces actes divers, citons l'ukase du mois d'août 1839, qui défend, sous peine de destitution, à tous les ecclésiastiques catholiques des provinces orientales de l'empire, de baptiser les enfans nés de mariages mixtes, et pareillement d'admettre jamais à la communion quiconque a, une seule fois, participé au rit gréco-russe ; un tel acte ayant la vertu, d'après le gouvernement impérial, d'incorporer à l'Église grecque ceux qui l'accomplissent, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus en aucune manière cesser d'en faire partie [1]. Citons encore l'ordre souverain du 16 décembre de la même année, qui, remettant en vigueur plusieurs anciens ukases, interdit formellement de bâtir des églises catholiques, si ce n'est en certains lieux et sous certaines conditions ; qui limite le nombre des paroisses et le nombre des curés ; qui enjoint aux membres du clergé catholique romain, tant séculier que régulier, de ne sortir sous aucun prétexte de leur domicile, sauf dans certains cas rigoureusement déterminés ; qui, enfin, défend aux curés d'accorder jamais les secours spirituels aux habitans d'autres paroisses, n'exceptant de cette règle que quelques cas particuliers, pour lesquels même sont imposées diverses prescriptions [2]. Citons le décret par lequel sont établis de nouveaux

[1] N. 72. — Ukase d'août 1839, qui défend aux ecclésiastiques catholiques de baptiser les enfans nés de mariages mixtes, et d'admettre à la communion quiconque a une seule fois et publiquement participé au rit gréco-russe (*Gazette universelle*, n° 218, 6 *août* 1839).

[2] N. 73. — Ukase du 16 décembre 1839, qui, remettant en vigueur divers anciens ukases, détaille les conditions auxquelles seules il est permis de bâtir des églises catholiques, fixe le nombre des paroisses, enjoint aux membres du clergé catholique de ne quitter leur domicile qu'avec un permis de l'autorité administrative du lieu, etc.

réglemens et un nouvel ordre de justice contre les personnes accusées d'avoir cherché à propager la religion catholique au préjudice de la religion dominante, et qui livre à la merci des tribunaux criminels de l'empire les ecclésiastiques catholiques accusés de ce prétendu forfait; pendant que, d'autre part, des honneurs, des distinctions, des récompenses de toute espèce, sont prodigués aux membres du clergé russe, qui se sont efficacement employés à obtenir la prévarication des catholiques [1]. Citons la défense formelle, promulguée le 20 janvier 1840, de prononcer jamais à l'avenir le mot d'Église-grecque-unie, et de mettre aucun empêchement aux mariages entre grecs-russes et grecs-catholiques; avec la clause expresse et toujours en vigueur que les mariages célébrés en présence seulement du prêtre catholique sont invalides [2]. Citons enfin l'Ukase impérial du 21

N. 74. — Ukase du même jour, qui interdit aux ecclésiastiques catholiques de donner des secours spirituels à d'autres qu'à ceux de leur propre paroisse, et qui enjoint aux propriétaires et régisseurs catholiques de veiller à ce que les individus du rit dominant (gréco-russe), qui se trouvent à leur service, se confessent et communient dans les églises de ce rit.

[1] N. 75. — Ordonnance impériale du même jour, qui dispose que :

« Les individus, tant ecclésiastiques que laïques, convaincus, par une enquête régulière, de détournement de l'*orthodoxie au latinisme*, soient livrés immédiatement et directement à la justice, conformément à la loi commune; non plus à la justice des consistoires romains, comme cela se pratiquait jusqu'ici, par suite d'une application inexacte à leur égard des lois concernant le clergé orthodoxe, mais à la justice séculière criminelle, etc., etc.

N. 76. — Ordre qui décerne certaines récompenses à divers membres du clergé russe, lesquels se sont distingués par leur ardeur à attirer les catholiques au culte dominant.

[2] N. 77. — Décret publié le 20 janvier 1840, qui interdit de jamais employer à l'avenir le titre d'*Eglise grecque-unie*, et de mettre, en quoi que ce soit, obstacle aux mariages entre les grecs russes et les grecs catholi-

mars de la même année, qui décrète la confiscation des biens contre quiconque abandonnera la religion dominante, sans préjudice d'autres peines établies par les lois préexistantes, le tout accompagné d'autres prescriptions fort sévères sur le même sujet [1].

Disons en outre que, d'après les renseignemens fournis en dernier lieu au Saint-Siége, l'Ukase impérial par lequel il est défendu au prêtre catholique d'administrer les sacremens à des personnes inconnues ou qui appartiennent à d'autres paroisses que la sienne, n'a nullement été révoqué, quoique le chevalier Führmann en eût donné sa parole au nom de l'Empereur, mais bien au contraire que, sous prétexte de modifier cet Ukase et d'en éclaircir le sens, on l'a confirmé [2].

ques, et qui enjoint d'observer scrupuleusement l'art. 57, tome x du *digeste*, portant que les mariages des Russes, célébrés par les seuls prêtres catholiques romains, ne sont pas reconnus valides, tant qu'ils n'ont pas été célébrés *par un ecclésiastique orthodoxe.* — Quant à ces derniers mots, il est bon de remarquer que le texte de la loi citée porte : *par un ecclesiastique russe*, car la religion dominante ne s'appelle généralement *orthodoxe* que depuis un ordre suprême de décembre 1839; elle se donnait auparavant les différentes dénominations de *religion grecque, gréco-russe, gréco-orientale, catholico-orientale*, et enfin de *religion de toutes les Russies.*

[1] N 78. — Ukase impérial du 21 mars 1840, qui ordonne la confiscation des biens de quiconque abandonne le culte dominant. L'Etat prend *sous sa tutelle*, ce sont les termes de l'ukase, les biens du délinquant (or toute propriété mise sous tutelle, en Russie, est considérée comme confisquée), sans préjudice d'autres mesures indiquées par la loi contre sa personne. Une de ces mesures indiquées par la loi est la réclusion perpétuelle dans un monastère. — Un *office* du secrétaire d'Etat Tanéef remarque qu'aucune prescription ne doit être prise en considération dans les causes de cette nature, l'apostasie formant une action criminelle continuelle jusqu'au retour à la foi orthodoxe.

[2] N. 79. — Office du ministre de l'intérieur à Mgr Pawlowski, archevêque de Mohilow, qui explique l'Ukase sur l'administration des sacremens aux personnes inconnues :

Constatons enfin que, dans l'intervalle de la première à la seconde mission du chevalier Führmann et de son séjour à Rome, on ne se relâcha en rien du système de dureté et de véritable oppression mis en œuvre contre le clergé et contre le culte catholiques. Dans certains gouvernemens de la Lithuanie et de la Russie-Blanche, il n'est pas permis aux curés d'exercer le grand ministère de la parole, de remplir le devoir sacré qui leur est imposé de prêcher et d'instruire le peuple ; la seule liberté qui leur soit laissée est de réciter successivement certains sermons approuvés et déterminés ; dans le reste des anciennes provinces polonaises, toute prédication, avant d'être prononcée, doit être soumise à la censure. En conséquence de ces dispositions souveraines, un ordre du ministre des affaires intérieures du 5 décembre 1840 exile dans les districts de la grande Russie, pour y vivre à demeure sous la surveillance la plus rigoureuse de la police, deux curés, dont le seul crime est d'avoir exhorté leurs paroissiens respectifs à demeurer fermes dans la foi de leurs pères, sans avoir soumis à l'examen préalable de la censure le texte de ces exhortations [1].

« L'obligation imposée aux curés des paroisses de ne point admettre à confesse et à la communion des individus appartenant à d'autres paroisses, n'implique pas, à l'égard de ces derniers, la défense de se confesser au su de leurs curés dans d'autres paroisses ; toutefois, si on ne s'assurait suffisamment dans celles-ci que ces individus sont de la religion catholique romaine, il pourrait se trouver dans le nombre des individus qui ne la professent pas ; ce qui exposerait les prêtres de ces paroisses à la responsabilité prescrite par la loi. Je trouve par conséquent indispensable que les individus qui se présentent dans ces paroisses lors de la célébration des fêtes, pour y recevoir les sacremens, n'y soient pas admis autrement que sur exhibition de certificats délivrés par leurs curés respectifs, constatant qu'ils appartiennent à l'Église romaine, etc. »

[1] N. 80. — Ordre du même ministre, du 5 décembre 1840, en vertu duquel sont exilés deux curés catholiques pour n'avoir pas soumis à la censure un de leurs sermons avant de le prêcher au peuple.

Et nous sera-t-il permis de garder le silence sur tous les maux faits à la Religion catholique dans tous les États russes, depuis la conclusion des négociations commencées par le chevalier Führmann, menées à fin par M. de Potemkin, et dont le résultat avait été l'assentiment pontifical donné aux deux propositions impériales, relatives à l'archevêque de Mohilow et à l'évêque de Podlachie. Un ordre souverain adressé au sénat dirigeant, le 22 mai 1841, interdit aux autorités ecclésiastiques catholiques romaines de recevoir les demandes et de connaître des causes de séparation conjugale déjà jugées par le haut synode gréco-russe [1]. Les déplorables conséquences d'une telle mesure pour la ruine de la discipline et de la morale catholique sont trop manifestes pour qu'il soit nécessaire de les détailler ici. Plût à Dieu, du moins, que le Saint-Siége n'eût pas à se plaindre de la coupable connivence de certain dignitaire élevé de l'Église, qui, foulant aux pieds ses principes inviolables, a accordé la célébration et le sacré Rit du mariage à un catholique avec une personne gréco-russe séparée de son premier mari uniquement en vertu des décisions du synode grec-uni !

Mais le dernier coup devait être porté aux infortunés catholiques de ces vastes régions au jour le plus sacré pour eux. Un Ukase impérial, daté du jour de Noël dernier, a consommé la spoliation depuis si longtems entreprise des propriétés ecclésiastiques, ordonnant que : *Tous les biens immeubles peuplés par des paysans y attachés, appartenant jusqu'alors au clergé du culte étranger des provinces occidentales, passent sous la régence du ministère des Domaines Nationaux, en exceptant seulement de cette mesure les biens qui, ne faisant point partie des possessions de la haute hiérarchie, ou ne formant point un fonds des capitaux de fondation, se trouvent uniquement en possession du clergé administrant les paroisses* [2]. L'importance de ce décret souverain et sa

[1] N. 81. — Ordre souverain adressé au sénat dirigeant le 22 mai 1841, qui interdit à l'autorité ecclésiastique catholique de connaître des causes matrimoniales déjà jugées par le synode gréco-russe.

[2] N. 82. — Ukase impérial adressé au sénat dirigeant le 25 décembre

connexion nécessaire avec l'extrême avilissement ou pour mieux dire avec la ruine totale de l'Église catholique dans les provinces polonaises-russes, ne peuvent être bien comprises si on ne le rapproche de divers autres actes mis en même tems à exécution par le gouvernement impérial, et surtout si on néglige d'établir une comparaison exacte entre les possessions qu'avait encore en Russie, malgré les malheurs passés, le clergé catholique, et le peu qui lui est maintenant assigné [1].

Après tout cela, on sera peut-être moins étonné de voir l'autorité impériale choisir et nommer, le 22 mars dernier, sans avoir en aucune façon consulté le Saint-Siége, un suffragant

décembre 1841, qui réunit au domaine de la couronne tous les immeubles appartenant au clergé dans les provinces occidentales, c'est-à-dire dans les provinces polonaises.

[1] N. 83. — Ukase du 1er janvier 1842, qui sanctionne un projet général pour la dotation future du clergé.

N. 84. — Office du ministre de l'intérieur au collége dit *collége ecclésiastique catholique-romain*, pour l'exécution des Ukases ci-dessus du 25 décembre 1841 et du 1er janvier 1842.

N. 85. — Réglement spécial qui détermine chaque article de la dotation fixée pour le clergé catholique.

N. 86. — *État des immeubles de l'Eglise catholique réunis au domaine de la couronne en vertu de l'ukase du 25 décembre* 1841. — Nous regrettons de ne pouvoir mettre cet état sous les yeux du lecteur; mais le manifeste du Saint-Siége constate qu'il résulte des chiffres officiels, que la totalité des confiscations est au *minimum* de 12,935,096 roubles, valant un peu plus de 4 francs le rouble, d'où il suit que l'Eglise perd en Russie 51,740,384 francs. L'intérêt à 4 0/0 fait 617,405 roubles argent, ou 2,069,615 francs.

Le produit annuel des propriétés confisquées étant au *minimum* de 505,374 roubles, et le total des charges annuelles, que le gouvernement impérial a bien voulu s'imposer en compensation, étant au *maximum* de 272,996 roubles, il en résulte au profit du trésor impérial une différence annuelle de 232,378 roubles, ou un million environ.

pour la partie du diocèse de Cracovie soumise à la Russie [1], puis choisir et nommer encore de la même manière, par trois décrets du 10 mai, un évêque et deux suffragans pour le royaume de Pologne, comme si la provision aux évêchés et la collation de la dignité sublime qui leur est attachée ne dépendaient pas essentiellement du chef de l'Église [2]; et tout ce qui précède fera recevoir de même, sans trop de surprise, l'Ukase récent, dont ont parlé plusieurs journaux, en vertu duquel le calendrier julien est subsitué dans ce même royaume de Pologne au calendrier grégorien, pour bouleverser toute la discipline ecclésiastique et tous les usages et droits religieux des Polonais.

Terminons ici ce désolant exposé des maux si grands sous le poids desquels est courbée la religion catholique dans la vaste étendue des possessions russes, et en même tems des travaux incessans, mais hélas! toujours inutiles du Saint Père pour en arrêter le cours et y porter remède. Après l'avoir lu, qui pourra dire que le Saint-Siége, laissant ces infortunés fidèles sans défense ni secours au milieu de leurs calamités, ait abandonné en quoi que ce soit la grande cause de la Religion catholique? Et cependant, parce que les plaintes, les réclamations, les démarches, les prières, les sollicitudes de tout genre, employées selon les besoins du moment par Sa Sainteté, n'ont pas été publiquement connues, les ennemis du Siége Apostolique ont abusé de ces circonstances pour le décrier et l'avilir, donnant à entendre que tout ce qui s'est fait d'outrageant et de funeste, en Russie

[1] N. 87. — Ukase du 10 mars 1841, qui nomme suffragant du diocèse de Cracovie, dans la partie de ce diocèse dépendante de la Russie, M. Louis Letowski, chanoine de ce diocèse.

[2] N. 88. — Ukase du 10 mai, qui nomme évêque de Sandomir M. l'abbé Joseph Goldman, suffragant du diocèse de Kalisch et de Kujavie.

N. 89. — Ukase du même jour, qui nomme suffragant du diocèse de Kalisch le comte abbé Thadée Lubienski.

N. 90. — Ukase du même jour, qui nomme suffragant de Lowitz, de l'archidiocèse de Varsovie, M. l'abbé Antoine Kotowski.

et en Pologne, au détriment des droits et des intérêts du culte catholique, et à l'indignation de tous les gens de bien, n'est que le résultat de concessions antérieures faites par le chef de l'Église, ou du moins que le Souverain Pontife ayant tout su, a tout dissimulé et continue à tout couvrir de son silence. Le Saint-Père ne l'ignore point, et il sait aussi qu'on n'a pas rougi d'insinuer et de répandre, en des tems jugés opportuns, les plus atroces calomnies. Mais à Dieu ne plaise que le Vicaire de Jésus-Christ, le grand Pasteur et Gardien du troupeau catholique, devienne jamais une cause de scandale, une pierre d'achoppement! Réduit à cette extrémité, et les impérieuses lois du devoir et de la conscience ne lui permettant pas de s'y soustraire, le Saint-Père s'est trouvé dans l'inévitable nécessité de rendre public cet exposé des soins qu'Il s'est donné pour la défense de la Religion catholique dans les États impériaux. Puisse cependant cette lamentable exposition parvenir jusque sous les yeux et obtenir la sérieuse attention du très-puissant Empereur et Roi! A la claire vue, à la démonstration de tant de maux, il est impossible que ne prévalent pas dans son âme si élevée ses sentimens naturels de modération, d'équité, de justice. Telles sont les espérances que Sa Sainteté aime encore à nourrir, tels sont les vœux qu'Elle adresse encore une fois à la Majesté du trône Impérial et Royal; en même tems qu'elle se plaît à rappeler, à représenter de nouveau dans toute leur efficacité à tous les catholiques de ce grand empire, la maxime invariable de l'Église qui les oblige à obéir et à demeurer fidèlement soumis au souverain temporel dans l'ordre civil, non seulement à cause de la crainte, mais bien plutôt par raison de conscience.

De la secrétairerie d'État, le 22 juillet 1842.



Philosophie.

DE LA MÉTHODE HERMÉSIENNE.

Premier article.

Observations préliminaires et principes de solution. — Sources du système d'Hermès : Kant, Fichte, Schelling et Hegel. — Les erreurs de ces philosophes ont été solidement réfutées en Italie. — Comment Hermès a pratiqué sa méthode durant vingt ans. — Son doute positif, sérieux et limité. — Impuissance supposée de toutes les démonstrations anciennes. — Nécessité prétendue du doute réel.

La doctrine d'Hermès embrasse la philosophie, la théologie générale et la théologie spéciale. Nous allons nous borner ici à l'examen de la méthode philosophique qui caractérise et domine toutes les spéculations de ce sectaire. On verra qu'elle offre les plus frappantes analogies avec la methode que propagent en France tous les disciples de l'école éclectique ; et c'est précisément pour cela que nous avons cru à propos d'en entretenir nos lecteurs. Tout ce qui suit est extrait et traduit d'une *Réfutation complète de l'Hermésianisme*, que le savant P. Perrone avait commencé à publier en italien, et que ses occupations ne lui ont pas encore permis d'achever [1].

§ 1er. — *Observations préliminaires.*

Dans tous les tems, ceux qui se sont livrés aux études philosophiques avec conscience de ce qu'ils faisaient ont dù reconnaître,

[1] Les *Annales* ont déjà raconté l'*Histoire de l'Hermésianisme* dans le t. XVII, p. 85.

avec tout le genre humain, certaines vérités primitives de fait et de raison, auxquelles on ne peut refuser son assentiment sans combattre la partie raisonnable de sa propre nature, et auxquelles les sceptiques eux-mêmes, sans s'en apercevoir, rendent nécessairement hommage, puisque l'acte même par lequel ils les nient les présuppose et les atteste. Ainsi, dans tous les tems, on a admis comme indubitable et certain le fait de la conscience, qui nous révèle notre propre existence et les modifications intérieures de notre être[1]. Dans tous les tems, on a admis comme indubitables et certains ces premiers principes de raison, base de tout raisonnement, appelés pour cela *conceptonis communes*, et qui, avec les vérités d'un accès facile qui en découlent, forment ce qu'on appelle le *sens commun* des hommes[2]. L'homme non-seulement est certain de ces vérités primitives, mais il *sait* en être certain. Cela ne peut venir que de l'évidence intellectuelle, qui est produite en lui par la nécessité intrinsèque et logique de ces sortes de vérités; par cette évidence, l'homme entend et sait qu'il est impossible de penser le contraire; en d'autres termes, il voit l'impossibilité du contraire, de manière qu'il ne peut refuser son assentiment à ces vérités, et ne peut en douter sans se renier lui-même[3]. Que si la suprême raison logique de la vérité, le

[1] Nullus erravit unquàm in hoc quòd non perciperet se vivere. S. Thom. *de Veriti*, x, VIII.

[2] Intellectus in primis principiis non errat. S. Th. *C. Gentes*, I, LVIII. Intellectus semper est rectus, secundùm quòd intellectus est principiorum. I, p. 9, 17, art. 3; et dans une infinité d'autres passages. C'est avec bonheur qu'un illustre philosophe, le cardinal Pallavicin, appelle ces premières vérités « des flambeaux allumés par la nature pour éclairer » les autres propositions obscures. » (*Del Bene*, lib. 2.)

[3] Saint Thomas a parfaitement saisi ce caractère de l'évidence intellectuelle, quand il l'a fait consister en ce que l'homme voit « *Impossibile esse* (*rem*) *se aliter habere;* » ce qui revient au principe d'identité, *ce qui est, est*, ou à celui de contradiction, *une même chose ne peut être en même tems et ne pas être*. Ces deux principes de raison, ainsi que

critérium *d'après lequel* (secundùm quod) nous jugeons, celui auquel toute certitude doit se ramener en dernière analyse, ne peut être multiple, il n'en est pas ainsi pour le critérium que l'école appelle *per quod*, car ce critérium varie ; en d'autres termes, il y a plusieurs sources de la vérité, plusieurs moyens naturels qui

tous les autres, se résolvent, en dernière analyse, dans l'idée unique et parfaitement simple de l'*Etre*, suivant la remarque du même saint Thomas : « *Illud autem quod primò intellectus concipit quasi notissimum, et in quo omnes conceptiones resolvit, est Ens.* » (9 *de Verit*, 1). Cette idée de l'être en général, est la grande pierre angulaire sur laquelle un philosophe contemporain, qui fait tant d'honneur à la religion et à l'Italie, l'illustre abbé Rosmini-Serbati a élevé l'édifice de sa philosophie, exposée spécialement dans son *Nuovo saggio sull' origine delle idee.*

Sans me constituer ici ni censeur ni partisan de la théorie de Rosmini, je dirai que son ouvrage mérite d'être profondément médité, et étudié avec réflexion, parce que c'est le fruit de belles et profondes recherches. On y voit combien il est versé dans la connaissance des systèmes récens d'Ecosse, de France et d'Allemagne, et quelle est l'efficacité des argumens qu'il dirige contre toute espèce de sensualistes, de sceptiques, d'idéalistes et de critiques transcendentaux. Loin de suivre leur exemple, et de jeter, comme eux, un mépris superbe sur tout le savoir philosophique de l'antiquité, et surtout de l'antiquité chrétienne, Rosmini se fait gloire de la remettre en honneur, et de puiser à ses sources ses pensées et sa philosophie. L'auteur *allemand* d'un article inséré dans le *Tyroler-Bothe* (le Messager tyrolien) louait naguère l'abbé Rosmini pour son élocution claire et facile dans les raisonnemens abstraits, et il le proposait pour exemple à ses *Allemands,* dont les spéculations philosophiques sont toujours, de leur propre aveu, enveloppées d'un certain jargon des plus mystérieux et des plus obscurs. Je fais cette remarque d'autant plus volontiers que, dans le système dont nous parlons dans ces articles, nous aurons une nouvelle preuve de cette vérité. — Je m'applaudirai toutes les fois que j'aurai occasion de citer quelque observation de l'abbé Rosmini, ainsi que de tout philosophe irréprochable, soit italien, soit étranger, pourvu qu'il vienne confirmer mes paroles.

conduisent à la certitude, de même qu'il y a plusieurs objets de nos connaissances; et comme ils peuvent nous venir ou de la *sensibilité externe* ou du *sentiment intime*, ou de la *raison*, sous laquelle on comprend aussi le *sens commun* des hommes, ou enfin de l'*autorité*, nous trouvons en eux tout autant de moyens qui, employés à propos et suivant les règles d'une saine logique, nous font parvenir à la vérité et à la certitude. D'où il suit encore que, pour atteindre son but, le vrai philosophe ne doit pas se borner à puiser à une seule de ces sources, à l'exclusion des autres, mais qu'il doit avoir recours à toutes, et les interroger avec soin : voilà pourquoi on a toujours regardé comme certain et incontestable que les seules données fournies par l'expérience ne sauraient conduire à la science, mais bien à un empirisme pur; et que, d'un autre côté, les purs concepts de raison ne peuvent *par eux seuls* nous donner qu'un monde idéal. C'est en unissant l'observation et le raisonnement, les données de l'expérience et les principes de raison, l'élément empirique et l'élément rationnel dans l'unité du sujet sentant et intelligent, que la science vraie, réelle et objective de l'homme est constituée.

De ces principes, attestés par la lumière naturelle de la raison, confirmés, sanctionnés par le sens commun des hommes, et plus encore par les tristes et étranges aberrations de ceux qui ont voulu les rejeter en philosophant, je tirerai quelques corollaires légitimes d'une grande importance, à cause des différentes erreurs qui ont souillé la philosophie moderne.

1. La saine philosophie doit et dut toujours avoir des points de départ sûrs et solides pour commencer la chaîne des raisonnemens humains. *Ratione quidem semper utendum est*, dit le philosophe italien Baldinotti, *ratiocinio non semper : id est impossibile; bases namque et fundamentum ratiocinium habere opus est, non autem in alio ratiocinio, quod ad progressum in infinitum cogeret. Aliquid igitur est de quo ratiocinandum non est*[1].

2. Ce n'est pas assez de permettre leurs tentatives, il faut en-

[1] *Tentam. metaph.*, § 556.

core leur décerner des honneurs et des louanges à ces philosophes qui ont voué la sagacité de leur génie à l'étude attentive des faits de l'esprit humain ; qui se sont appliqués à déterminer plus exactement la nature et les propriétés de ses différentes facultés, à tracer la génération et les développemens de ses connaissances, en un mot, à enrichir la science philosophique de découvertes et d'observations nouvelles, utiles et bien fondées. Mais que, sous le beau prétexte de faire avancer la science, on n'aille pas commencer par la faire crouler et la détruire de fond en comble : il y a déjà bien des siècles que la raison humaine a conscience de son existence, qu'elle pense, juge et raisonne ; or, il ne faut pas sans cesse commencer par faire *table rase* de toutes les connaissances humaines. Que celui qui entre dans la carrière philosophique s'en souvienne : il y a des *liens naturels et indestructibels par lesquels la vérité est unie et indissolublement attachée à la nature humaine* (ce sont les paroles de l'illustre philosophe dont nous venons de parler); il y a des *bornes posées à la témérité de l'intelligence ; les flots que nous soulevons contre la vérité se brisent sur elle et sont repoussés ; les premières vérités furent confiées par la Providence, au moment de la création, non à l'homme, mais à la nature humaine..., intelligente de son essence... ; et l'homme ne peut les contester et encore moins les anéantir, parce que, comme il n'a pas le pouvoir de rien créer, il n'a pas non plus le pouvoir de rien détruire de tout ce qui a reçu de Dieu l'existence*[1].

3. Si le sceptique effronté fait un indigne outrage à la nature intelligente, elle ne reçoit pas une injure plus excusable de celui qui choisit pour point de départ de sa philosophie le doute *vrai, sérieux*, *positif, théorétique*, *universel*, *illimité*, sur toute vérité, même primitive. Nous disons doute *vrai*, etc., pour ne point le confondre avec le doute *hypothétique*, autrement dit *méthodique*, et qui sert seulement pour l'ordre et pour la méthode d'après lesquels on doit traiter la philosophie, et pour montrer l'origine successive des différentes connaissances. Ce n'est pas cette simple

[1] Rosmini, *Nuovo saggio sull' origine delle idee*, 1830; vol. IV, p. 285, édition de Rome.

supposition du doute que l'on a en vue de condamner ici : elle était en usage dans l'école et fondée sur l'enseignement même d'Aristote[1], et à coup sûr, il ne viendra dans l'idée de personne de reprendre saint Thomas, qui, suivant dans ses traités la méthode scolastique, les partage en questions, et commence toujours par les objections que l'on pourrait opposer à la vérité.

4. D'un autre côté, ils commettent une erreur en philosophie, ceux qui soutiennent que l'on doit commencer par l'infini, par l'éternel, par l'absolu, pour descendre ensuite au fini, au créé, au contingent, et affirment que, le *fini* ne pouvant être sans l'*infini*, on ne peut même *percevoir le fini sans l'infini ;* car c'est confondre l'*ordre des êtres réels* avec l'*ordre des objets de nos connaissances*, ou, comme parle l'École, l'*ordo essendi* avec l'*ordo cognoscendi*. Il est certain que le premier de tous les êtres subsistans est l'Absolu, puisque tous les autres dépendent de lui, n'existent et ne sont possibles que par lui : mais cette dépendance est dans l'ordre des êtres et non pas dans l'ordre des connaissances, lequel est antérieur à l'autre dans notre esprit.

5. Le Christianisme a, sans doute, rendu d'immenses services même à la science philosophique : est-ce à dire pour cela qu'il ait détruit ou changé les principes évidens et immuables qui ont dans tous les tems brillé aux yeux de l'intelligence humaine? est-ce à dire qu'il nous ait imposé la loi de partir du fait de la révélation pour discuter les questions purement philosophiques ? Assurément non. Car de même que la grâce ne détruit pas, mais perfectionne la nature humaine créée à l'image de Dieu, ainsi la révélation n'a point altéré ni détruit, mais fortifié et perfectionné les facultés naturelles de la raison[2]. La divine lumière du Christianisme, en portant un remède salutaire et efficace à la corruption dans laquelle le genre humain était plongé, a exercé une bénigne influence sur l'intelligence et sur la volonté de l'homme, aveuglé

[1] *Metaph.*, lib. II, c. I.

[2] Fides præsupponit cognitionem naturalem, sicut gratia naturam, et ut perfectio perfectibile. S. Thom., I, q. 2, art. 2, ad I.

et souillé par des passions brutales, et a fait prendre à sa réflexion une marche moins chancelante et plus sûre. Le philosophe chrétien sait donc la voie qu'il a à suivre, le terme qu'il doit atteindre, et il lui est impossible de s'égarer, à moins qu'il n'obéisse à une volonté coupable et désordonnée. Si donc il est défendu à tout philosophe de poser pour base, ou même pour préparation à la philosophie, le doute vrai, positif, illimité, pour un philosophe chrétien, c'est une faute d'autant plus grave, que non-seulement il outrage la lumière de la raison, mais aussi celle de la vérité révélée. Le philosophe chrétien ne sait ni ne peut se restreindre à l'étude de l'esprit humain considéré en lui-même, ni même à celle de la nature : il est contraint de s'élever à Dieu et à ses relations avec Dieu, sans lequel toute philosophie est singulièrement incomplète et défectueuse. Que si ses spéculations mal dirigées sont parfois sur le point de le précipiter dans l'idéalisme, le panthéisme, le matérialisme, ou dans quelque autre excès de cette nature, la religion le retient et le ramène au droit chemin. En un mot, il ne fait pas moins usage de la raison que les philosophes païens ; il se sert même de leurs recherches, lorsqu'il ne les trouve pas opposées aux doctrines du Christianisme ; mais il a une règle sûre, une pierre de touche, pour ainsi dire, avec laquelle il peut éprouver les conclusions auxquelles ses spéculations semblent le conduire. Et si ce sont des erreurs que la révélation condamne, il reprend l'examen, et trouve que les raisonnemens sur lesquels s'appuyaient ces conclusions étaient trompeurs, ou du moins n'étaient pas nécessairement concluants, puisque entre la droite raison et la révélation il ne doit jamais y avoir opposition ni combat. « Car, dit excellemment le savant Gerdil,
» celui qui est l'auteur de la nature et de la raison humaine est
» aussi l'auteur de cette révélation, qui seule se trouve conforme
» aux plus purs *dictamens* de la lumière naturelle ; — qui seule
» fournit à l'homme ces connaissances après lesquelles les philo-
» sophes soupiraient et dont ils sentaient le besoin ; — qui seule,
» enfin, nous élève à un état de grandeur et de perfection surna-

» turelle, auquel nous n'aurions pu même aspirer dans l'ardeur » de nos désirs[1]. »

Le champ de la philosophie diffère donc de celui de la vérité révélée : les principes qu'elles prennent pour point de départ sont différens, ainsi que le critérium de certitude auquel chacune a recours. Mais comme ce sont deux ruisseaux jaillissant de la même source, qui est Dieu, pour féconder l'intelligence humaine, et que la raison sans la révélation ne suffit pas, il faut, non pas les confondre l'une avec l'autre, mais les unir dans une étroite alliance, et faire que la raison, selon ses fonctions, prépare et conduise l'esprit à la vérité révélée, et en soit constituée l'esclave soumise et docile[2]. C'était, dès les premiers siècles du

[1] *Introd. allo studio della relig.*, Bologna, 1784, p. 112.

[2] C'est avec raison que l'on recommande ici l'alliance de la philosophie avec la vérité révélée; mais assurément il ne viendra dans l'esprit de personne d'en conclure que la foi, soit dans son acquisition immédiate, soit dans son exercice, dépend et a un besoin absolu des recherches philosophiques. Ce serait une erreur très grave et subversive de l'essence même et de toute l'économie de la foi. Dans son objet ainsi que dans son principe, la foi chrétienne est surnaturelle et divine; et l'acte de foi n'est le résultat d'aucun raisonnement humain : c'est l'œuvre de la grâce. C'est la grâce qui illumine et qui porte l'homme à assujétir par une adhésion ferme et volontaire, son entendement aux vérités révélées, précisément parcequ'elles s'appuient sur l'autorité de Dieu, vérité première, comme sur la dernière raison formelle de la croyance chrétienne. C'est la grâce qui dépose dans ceux qui sont régénérés par le saint baptême l'habitude surnaturelle de la foi. Dès lors la foi parfaite peut se trouver et se trouve dans des âmes absolument incapables de toutes recherches philosophiques et de tout examen. C'est en ce sens que Bossuet écrivait si justement : « C'est une erreur de s'imaginer qu'il » faille toujours examiner avant que de croire. » La voie du raisonnement et de l'examen extrinsèque des motifs de crédibilité peut donc être utile, ou même, dans le cours ordinaire des choses, nécessaire, en partie du moins, à l'infidèle, pour arriver à la connaissance de la vérité révélée, et il faut en dire autant de l'incrédule, plongé dans un aveuglement

Christianisme, la méthode de ces Pères, de ces docteurs, qui ont fait tant d'honneur à la religion et à la science. Et au fond, n'étaient-ce pas de vigoureux logiciens, d'habiles philosophes, de grands apologistes, de puissans théologiens, que les Justin, les Clément d'Alexandrie, les Lactance, les Origène, les Basile, les Cyrille, les Grégoire de Nazianze et de Nysse? Et, sans parler des autres, Augustin ne sut-il pas manier les armes de la raison et de la bonne philosophie avec assez de dextérité pour confondre les Académiciens, les Sceptiques, les Matérialistes, les Manichéens? Que si nous franchissons plusieurs siècles, que de lumière, que de pénétration, que de savoir dans les écrits d'Anselme de Cantorbéry, de saint Bonaventure, et surtout du grand saint Thomas d'Aquin, dont le mérite scientifique a été préconisé même par le philosophe d'Alembert! A eux seuls, les quatre livres qu'il composa pour démontrer aux Gentils la vérité de la religion révélée prouvent admirablement la force et l'efficacité du raisonnement humain. Et pourtant, chose incroyable! les modernes ont vu avec un dédain superbe et avec insouciance tout le savoir de l'antiquité chrétienne! Pour eux, ces grands hommes ont été, en quelque sorte, dénués d'intelligence, et victimes de préjugés qui les souillaient! Comme si la pensée était une découverte moderne! comme si, parmi les innombrables machines inventées dans ces derniers tems, il y en avait quelqu'une, ainsi qu'on la

coupable à l'égard de cette même vérité. Mais il en est tout autrement de ceux qui sont nés et qui demeurent dans le sein de la véritable Église. S'il leur est permis de se livrer à l'examen qu'on appelle *instructif* et *confirmatif*, ils doivent toujours s'interdire sévèrement l'examen de *suspension* ou de doute, comme répugnant à leur qualité de chrétiens et comme destructif de la foi. — Ces doctrines ont été assez longuement exposées dans les *Prælectiones theologicæ,* c. IV, p. 48 et suivantes. Ici il suffit de les indiquer, parce qu'une des erreurs capitales de la conduite personnelle d'Hermès et de son système philosophico-théologique, roule sur cette matière, comme on pourra le voir par ce que nous dirons dans la suite de ces articles.

dit avec esprit, qui la rendît plus efficace, plus prompte et plus sûre!

Toutefois, par amour pour la vérité, je ne dissimulerai pas que, dans la suite des tems, un grand nombre de philosophes chrétiens, négligeant trop la voie de l'expérience et de l'observation pour se livrer à l'idéal, n'aient engagé la science dans des subtilités futiles, dans de vaines spéculations, et même dans de manifestes erreurs : aussi une restauration philosophique devint-elle nécessaire sous un certain rapport. Ce fut alors que s'élevèrent Galilée en Italie, Bacon en Angleterre, et Descartes en France. C'est de Descartes qu'on a dit récemment, et qu'on a répété à l'occasion de la controverse hermésienne, qu'avec lui et par lui la philosophie se sépara du Christianisme. Si cette accusation porte sur ce qu'il a posé la raison pour critérium et pour règle suprême dans les sciences purement rationnelles et naturelles, elle porte à faux : ce qui a été dit jusqu'ici le démontre, et pas un philosophe digne de ce nom, pas un théologien ne voudra en faire un crime à Descartes. Si, au contraire, le blâme tombe sur le *doute,* point de départ de sa philosophie, je répondrai que, quoique ce doute ait été mal interprété par quelques-uns de ses ennemis ou de ses partisans qui en ont abusé, il est certain que ce ne fut pas la base, et encore moins la dernière conclusion de sa philosophie, reproche que l'on doit adresser à ces savans modernes qui, après nous avoir fait traverser un inextricable labyrinthe de choses inintelligibles et abstruses, finissent par atteindre et par proclamer le dogme consolant, que notre raison ne saurait trouver une seule vérité réelle et objective. Le doute de Descartes était le doute que j'appelais, il n'y a qu'un instant, *hypothétique* et de *méthode*, mais non pas *sérieux* et *théorétique.* Si pour un moment il paraît douter de tout, c'est pour purger son entendement, ainsi qu'il s'exprime lui-même, de toute erreur préconçue, et pour séparer le certain de l'incertain ; mais bientôt, saisissant une pierre immobile, il en fait le fondement de son vaste édifice. Parmi les nombreuses vérités qu'il médite en lui-même, il en trouve une qui résiste à tous les assauts du scepticisme le plus décidé et le plus opiniâtre : Je sens, je pense, donc *je suis;*

mais je pensais aussi qu'il n'y a rien de réel dans le monde : si je pensais, *je suis :* mais ne me trompé-je point ? si je me trompe, *je suis* [1]. C'est précisément ainsi que, bien des siècles auparavant, l'esprit pénétrant et tout philosophique d'Augustin procédait contre les Académiciens. « Esse me idque nosse et amare certissi-» mum est : nulla in his veris Academicorum argumenta formido » dicentium : quid si falleris ? si enim fallor, *sum*. Nam qui non » est, utique nec falli potest, ac per hoc sum si fallor [2]. » D'ailleurs, le doute que Descartes préconise n'est pas *illimité :* il enseigne qu'afin de ne pas tomber dans l'erreur il faut suspendre son jugement lorsque la vérité n'apparaît pas d'une manière claire et distincte [3] : mais il avait déjà fait observer qu'il n'entendait point parler ici de ce qui se rattache à la foi ou aux choses morales, ni de ce qui a rapport à la pratique de la vie [4].

[1] On a reproché à Descartes d'être tombé nécessairement dans une pétition de principe, en voulant donner une démonstration de sa propre existence. Galluppi a consacré son beau talent à défendre avec ses propres paroles et avec celles de Leibnitz, l'illustre philosophe français. Mais quoiqu'il ne mérite pas le nom de démonstration, l'argument de Descartes est en tout point concluant. Je fais cette remarque parce que Hermès blâme aussi Descartes pour ce même motif, tandis que la *démonstration vraie, complète, rigoureuse*, de l'existence du *moi*, il se propose de nous la donner, *lui!*

[2] *De Civit.*, XI. — *De Trinit.*, X, c. 12.

[3] *Medit.*, IV.

[4] *In Synops.*

« En citant cette approbation de la méthode cartésienne, nous déclarons laisser au savant auteur que nous traduisons la responsabilité de » son jugement ; nous ne confondons pas le doute *fictif* et de pure méthode avec le doute *réel* d'Hermès ; mais nous rappellerons que les » *ouvrages philosophiques de Descartes ont été mis deux fois à l'index*, » en 1663 et en 1722, et qu'ils figurent encore dans l'édition de l'*index* » publiée à Rome en 1828. N'est-ce pas parce que le doute cartésien n'a » pas semblé à tous les théologiens aussi innocent que celui de saint » Thomas ? »

(*Note du rédacteur.*)

Mais en voilà assez sur Descartes. — Il faut parler bien différemment de ces penseurs, de ces rêveurs qui, se targuant de la gravité et de la dignité philosophiques, et se faisant à eux-mêmes une idole de leur propre raison, se sont disposés, dans des tems plus rapprochés de nous, à tout reconstruire à leur guise : science, morale, société, Dieu et religion. Ils ont dès-lors jeté le mépris et la dérision sur toute la sagesse de l'antiquité, et même de l'antiquité chrétienne, et prenant une position plus ou moins hostile vis-à-vis du Christianisme, ils en ont assujéti les doctrines à leurs propres théories. De cet esprit, non point philosophique, mais exclusif, étroit, de cet esprit de subversion et d'orgueil sont sorties ces philosophies *sensualistes*, *matérialistes*, *idéalistes*, *critiques*, *transcendantales*, *sceptiques*, *panthéistiques*, qui ont développé et développent encore un mal dévorant au sein de la société chrétienne et civile. Il n'entre pas dans mon plan de toucher cette matière; mais comme j'ai à parler directement d'un système philosophique allemand, au moins faut-il dire un mot des spéculations qui l'ont précédé en Allemagne, et lui ont plus prochainement donné occasion.

On sait comment le *scepticisme*, dont Hume se constitua le représentant en Angleterre, engendra en Allemagne le *criticisme* de Kant, lequel à son tour a donné lieu au développement du système de Fichte, puis à celui de Hégel, de Schelling, de Bouterweck et autres.

Le philosophe de Kœnisberg, recherchant les élémens de la connaissance humaine, reconnut deux élémens de cette connaissance, ou plutôt de l'expérience qui la produit, le *sujet* et l'*objet*; mais de telle sorte que le sujet, recevant les impressions de l'objet, les modifie selon les formes nécessaires subsistantes en lui *à priori*. D'où il suit que l'esprit ne peut en aucune façon connaître l'objet tel qu'il est réellement, mais seulement le *phénomène* ou l'apparence de l'objet; car les objets ne sont perçus que par les *formes* subjectives que nous leur imposons ; or, ces formes montrent simplement comment nous concevons les objets, et non comment ils sont réellement. Les choses en soi, que Kant appelle *noumènes* ou êtres de raison, nous demeurent donc entièrement

inconnues ; car l'expérience des sens ne nous donne que des *phénomènes*, c'est-à-dire des apparences, et l'intelligence ne nous donne qu'un ordre purement *idéal*. Par conséquent, l'âme et Dieu, qui ne peuvent être connus par l'expérience des sens, se trouvent au rang des purs concepts de raison, ou *noumènes*, dont nous ne pouvons nullement savoir s'ils existent véritablement et substantiellement, si même ils sont possibles. Kant les élimina donc de la science, qu'il restreignit à sa *somatologie* ou science des corps. Mais à quoi se réduisait, après tout, cette science phénoménale des corps, à s'en tenir aux principes de Kant? Il est facile de le voir quand on se rappelle que Kant a placé le *tems* et l'*espace* parmi les formes *subjectives*, et que le principe même de *causalité* est pour lui une *catégorie* purement *subjective*. D'où il résultait que les causes de ces phénomènes, c'est-à-dire les corps, causes de nos sensations, étaient aussi complétement *subjectives*, et, conséquemment, qu'il n'était nullement prouvé qu'elles ont une existence hors de nous [1]. Ainsi, quelles qu'aient été les véritables intentions de Kant, « il nous plonge dans l'idéalisme le » plus universel, dans l'illusion subjective la plus profonde. Il » nous emprisonne dans une sphère de songes telle qu'il ne nous » est plus permis de la franchir pour arriver à aucune réalité. » C'est au point qu'il ne fait pas seulement l'homme incertain » de ce qu'il sait; il le déclare absolument incapable de rien sa» voir... C'est alors le scepticisme perfectionné, consommé; le » scepticisme qui, sous ce nouveau nom de *criticisme*, anéantit » l'humanité même, laquelle n'existe que parce qu'elle connaît [2]. »

Néanmoins, tout en ôtant à la *raison théorétique*, toute possibilité de connaître l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la vie à venir, en un mot, toutes les vérités métaphysiques, Kant les admettait d'ailleurs, en vertu de la *raison pratique*, comme *postulats*, et les tenait *pour certaines*, à cause des

[1] Cette observation a été faite par d'autres, et même par Bühle, historien allemand de la philosophie, comme le prouve l'illustre Galluppi dans sa réfutation de Kant.

[2] Rosmini, *Nuovo saggio*.

besoins pratiques, c'est-à-dire parce que, dans la pratique de la vie, on ne peut s'en passer. La partie historique du Christianisme, ou de la révélation, se trouve placé au rang des *phénomènes :* son contenu entre naturellement, d'après la théorie kantienne, dans la classe des *noumènes*, c'est-à-dire des choses qu'il est totalement impossible de connaître.

Mais il était facile de prévoir que tous les esprits ne s'accommoderaient pas de ces postulats postiches de Kant ; une fois l'impulsion donnée, il n'était plus possible de s'arrêter sur ce penchant rapide. Un esprit hardi, Fichte, parut, et se présenta pour tirer toutes les conséquences du système de son maître, et pour lui donner ainsi son parfait développement. Le *moi* phénoménal de Kant devint, dans la doctrine de Fichte, le *moi* absolu, hors duquel il n'y a aucune réalité, même *phénoménique* ou apparente. En vertu de sa propre activité, le *moi* se pose lui-même, ce qui revient à dire qu'il se crée ; puis, par cette même activité, en se repliant par un acte identique sur lui-même, il trouve une limite, un *non-moi* par lequel il a conscience de lui : mais ce *non-moi* n'existe pas avant le *moi*, ni indépendamment du *moi*. C'est l'activité même du *moi* qui le pose et le crée, pour ainsi dire ; de sorte que l'existence de toutes les choses concevables dérive de l'activité primitive du *moi :* or, parmi ces choses, il faut ranger Dieu même, Dieu qui appartient au *non-moi*. De là cet acte de délire de Fichte, qui promit un jour à ses auditeurs « que, pour sa » prochaine leçon, il serait prêt à créer Dieu » : *dernière expression*, comme on l'a dit avec tant de justesse, *dernière expression de l'orgueil d'une créature intelligente, formule la plus abrégée de la malice de l'ange réprouvé*, si la légèreté de l'âge et l'irréflexion du jeune homme qui l'a proférée ne méritaient pas plus de pitié que d'indignation. — Or, dans cet *égoïsme* métaphysique de Fichte, que devenaient les rapports réels de l'homme avec Dieu? qu'étaient la réalité et l'objectivité du Christianisme ? — Il est inutile de le faire remarquer.

En combinant d'une façon bizarre l'objectivité *phénoménique* de Kant, l'idéalisme absolu de Fichte, et le réalisme absolu de Schelling, son maître, Hégel a produit son nouveau système,

dont le point de départ est l'*idée*. Cette objectivité qui, pour Kant, était *phénoménique*, pour Fichte une limite du *moi* inconnue, Hégel l'a placée dans l'idée même, où l'esprit la contemple comme un être distinct de lui ; ainsi, la pensée est l'existence, et l'existence est la pensée : l'*idée*, qui au principe n'est qu'une *essence logique*, se transforme en *réalité* au moyen de ses *momens* ou de ses *mouvemens*, et produit la nature universelle, l'esprit et Dieu. L'esprit humain, en tant qu'il pense, est donc pour Hégel la réalité spirituelle absolue : or, comme le Christianisme, faisant partie de l'*idée*; est contenu et compris, lui aussi, dans le sujet pensant, il en résulte qu'il n'est autre chose qu'un développement naturel, un *moment*, un *mouvement* de cette *idée* dans la pensée. Bref, le sujet pensant tire de son propre fonds le Christianisme, sans avoir besoin d'une révélation extérieure ; et quand le philosophe a atteint la hauteur et la plénitude de la science, il possède dans son idée le *verbe*, le *logos* dans sa réalité et sa présence absolues : mais comme tous ne sont pas philosophes, ni capables de s'élever si haut, pour condescendre à l'ignorance des esprits vulgaires, on veut bien leur laisser le Christianisme historique et la révélation extérieure.

Nous ne dirons rien des systèmes qui se sentent plus ou moins de panthéisme, comme ceux de Schelling, de Bouterweck, de Krug et autres. Les détails que nous avons donnés sur les trois systèmes qui viennent d'être indiqués nous suffisent. Il en résulte évidemment que leurs auteurs ont voulu, chacun à sa manière, construire le monde et Dieu *à priori* avec de pures conceptions de raison : Kant avec ses formes *subjectives* nécessaires, Fichte avec l'activité du *moi*, Hégel avec les mouvemens de l'*idée*. Mais, à part quelques avantages indirects et accidentels que leurs spéculations ont pu fournir à la science, il est certain qu'en général ils ne nous ont donné que des théories vaines et absurdes, et qui pis est, irréligieuses et impies. Mais si elles ont trouvé tant de partisans et d'admirateurs en Allemagne, elles ont été victorieusement combattues et réfutées par nos grands philosophes italiens, Baldinotti, Galluppi, Rosmini, et, plus récemment encore, par le professeur Bonelli. ; car (et cette remarque n'est malheureu-

sement que trop vrai!) les Italiens sont aussi bien au courant des ouvrages scientifiques étrangers, et spécialement de France et d'Allemagne, que les Allemands connaissent peu les grands travaux des Italiens : c'est un reproche adressé justement à l'allemand Bühle par son traducteur italien Lancetti. Tandis, en effet, que Bühle écrit une longue histoire de la philosophie moderne en douze gros volumes, où il suit minutieusement et pas à pas les philosophes d'Allemagne, de France et d'Angleterre, il ne dit pas un mot de ces profonds penseurs d'Italie qui, par des observations originales, ont peut-être donné naissance aux systèmes philosophiques d'un autre siècle et d'un autre pays où leurs travaux ont été seulement publiés sous une forme plus méthodique, et avec une terminologie plus pompeuse. On ne trouve dans cette histoire aucun trait qui ait rapport aux découvertes physiques de Redi, de Bellini, de Spallanzani; de la métaphysique et de l'éthique de Stellini, et tant d'autres travaux très remarquables exécutés en Italie pendant le siècle dernier[1] : et (sans parler des autres) plût au ciel que les œuvres philosophiques du cardinal Hyacinthe Gerdil, véritable et parfait modèle du philosophe chrétien, eussent pénétré en Allemagne, et qu'une traduction les eût rendues familières aux bons Allemands! ils y auraient appris, sans se perdre en de sophistiques et dangereuses abstractions, ce que c'est qu'une bonne et sage philosophie; et si, au lieu de se plonger et de s'égarer dans les philosophies de Kant, de Fichte et des autres, Georges Hermès eût daigné lire et méditer la brillante *Introduction à l'étude de la Religion*, de Gerdil, tout incomplète qu'elle est, elle lui aurait, je pense, donné l'idée de la manière dont il fallait écrire une *introduction philosophique* à la révélation et à la théologie.

Nous voici donc enfin à Hermès. — Afin qu'on ne croie pas que ce qui a été dit jusqu'ici ait été jeté au hasard, sans ordre et sans but, je rassemblerai ici les motifs qui m'ont porté à ce tra-

[1] Les supplémens nombreux ajoutés récemment par le professeur Poli au *Manuel de philosophie* de Tennemann, confirment puissamment mon assertion.

vail. J'ai voulu, 1° montrer l'origine de la philosophie hermésienne et en faciliter l'intelligence; 2° établir quelques principes fondamentaux propres à la combattre; 3° faire connaître que l'Italie a eu et a encore de véritables philosophes qui ont pénétré à fond tous les replis des différens systèmes philosophiques de l'Allemagne, et ont bien su les réfuter dans des ouvrages fort remarquables; 4° convaincre que l'on cultiva toujours, que l'on cultive encore en Italie une saine philosophie qui pénètre jusqu'au fond des choses sans aucune tendance à de coupables erreurs; 5° ôter aux partisans d'Hermès le prétexte par lequel ils voudraient justifier le doute sérieux, positif et universel, base de sa philosophie, par l'autorité et l'exemple de Descartes et de son école; 6° enfin, démontrer que si nous nous élevons avec tant de force contre Hermès et ses doctrines, ce n'est pas parce qu'il a fait usage de sa raison dans des choses purement philosophiques et rationnelles, ni parce qu'il a écrit une Introduction philosophique au Christianisme et à la théologie, mais parce qu'il a manifestement abusé de la raison, et qu'il en a abusé d'une façon étrange; car il y a abus de la raison dans le doute *positif*, *théorétique*, *illimité*, qui se présente dès les premières pages de sa philosophie, c'est-à-dire d'une philosophie spécialement consacrée à démontrer les fondemens et la vérité de la religion chrétienne, comme révélée de Dieu; — il y a abus de la raison dans l'alternative où il vous met de choisir entre un scepticisme positif et un dogmatisme mal fondé; — il y a abus de la raison à rejeter tout à la fois non pas seulement les philosophes chrétiens, mais les Pères et les docteurs de l'Église, mais ses apologistes et ses théologiens les plus illustres, comme si pas un seul d'entre eux n'eût su ce que c'est que démontrer l'existence de Dieu et la vérité du Christianisme; — il y a abus de la raison à faire reposer toute la vérité du Christianisme sur une démonstration que l'on déclare ne pouvoir convaincre *théorétiquement* l'intellect et la raison, mais que l'on doit accepter par l'ordre et pour les besoins de la raison *pratique*; — enfin, pour passer le reste sous silence, il y a abus de la raison à poser le doute *positif*, *sérieux*, et *théorétique* pour fondement de la science théologique elle-même, à établir

qu'une démonstration *rationnelle* menée par *tous les sentiers* du *doute* doit être la *condition sine quâ non* de la foi religieuse, et à faire de la raison le critérium suprême des vérités révélées.

§ II.

Il faut avouer que nous avons un charmant essai de cette méthode dans les premières pages de la *Préface à l'introduction philosophique*, que nous entreprenons d'examiner. C'est là qu'Hermès nous raconte ingénuement l'histoire de ce travail et l'origine de sa philosophie ; il nous apprend qu'après bien des années de recherches il resta *fermement convaincu* que les dogmes les plus connus de la théologie étaient encore recouverts d'un voile : « leur » véritable sens restait enveloppé dans l'obscurité et sujet à de » fausses interprétations : aussi chacun d'eux n'était point con» sidéré comme partie intégrante d'un système complet ; ce sys» tème n'était point établi par la voie de la recherche (entendue » dans un sens contraire à la méthode synthétique ordinaire); et » *l'on ne faisait point passer par tous les circuits* (Irrgange) *du* » **DOUTE** [1] ». Alors s'élevèrent confusément dans son esprit quantité de doutes sur Dieu, sur la révélation et sur la vie à venir; puis, excité par sa *conscience* ou *par une certaine impulsion intérieure irresistible, de quelque nom qu'on veuille l'appeler*, il dut en *venir, après délibération, au doute fondamental* (Grundzweifel) « si réellement il y a un Dieu [2] ». Ce fut inutilement qu'il chercha dans tous les livres de théologie la solution de doutes aussi graves. Attristé, mais ne désespérant pas, il se replia sur lui-même et s'abandonna tout entier à la méditation, « avec la résolution de ne point admettre comme connu ce qu'il » savait déjà qu'en tant qu'il le retrouverait par lui-même», et, qui plus est, « de n'admettre comme trouvé que ce qu'il ne pouvait » pas nier [3]. Il ne savait donc plus rien d'une façon complète, et

[1] P. IV.
[2] P. V.
[3] P. VI.

» même ce qu'il savait, il ne voulait pas le savoir, en sorte qu'il ne » lui resta plus qu'à chercher. » De question en question, il aborda les premiers objets de la métaphysique, et comprit que c'était par elle qu'il fallait commencer. Après avoir consulté sans fruit la métaphysique ancienne, « dans laquelle il vit, avec toute » certitude que la démonstration de l'existence de Dieu était » *nulle* de sa nature, » il interrogea la philosophie nouvelle, et depuis Kant, son fondateur, il passa en revue tous les systèmes modernes. « Là, il apprit beaucoup de choses auxquelles il n'a- » vait jamais songé ; » mais, quant à ses doutes, il fut persuadé qu'il n'y trouverait point de réponse si, à force d'étudier ces systèmes, il ne se rendait capable de philosopher par lui-même. Il philosopha donc par lui-même, résolu de *ne rien admettre comme réel ou vrai tant qu'il pouvait douter* [1]. Le fruit de ses spéculations métaphysiques, qu'il n'interrompit jamais pendant vingt-trois ans, a été l'*Introduction philosophique*. « De la *même manière*, il a dé- » montré le Christianisme comme révélation divine, et le Catho- » licisme comme le vrai Christianisme, sous le titre d'*Introduc-* » *tion positive*. Sur ce *fondement*, enfin, il a construit la DOG- » MATIQUE chrétienne-catholique elle-même; et comme la » philosophie y a une application immédiate, il *l'a* (cette dog- » matique) *façonnée* (bearbeitet) *absolument de la meme manière*. » *Dans tous ces travaux*, il a accompli avec scrupule la résolu- » tion qu'il avait prise *de douter* sur tout, autant qu'il a pu, et de » ne se déterminer définitivement qu'autant que cette détermina- » tion était, *pour la raison*, *d'une nécessité absolue* et démon- » trée [2] ». Il avoue donc qu'il a dû « se pratiquer une voie à l'aide » des *nombreux circuits* (Irrgange) du DOUTE ; » mais cela *semblera tems perdu à celui qui ne s'est point trouvé dans le cas du doute sérieux* (ernstlichen Zweifel) : c'est pourquoi il *prie* celui-là de *ne point lire son livre*. Quant à lui, s'il n'avait pas agi de la sorte, *tout ce qu'il cherchait aurait pu, avec une égale facilité, être accepté ou rejeté*. Il a profondément senti « qu'il n'y a pour l'homme au-

[1] P. VII, VIII.

[2] P. X.

» cun critérium *en dehors de la nécessité*, et il n'a pu ni voulu » se tromper de gaîté de cœur ». « Ainsi donc (se dit-il), — grâce » à *mon Dieu que j'ai retrouvé!* — je suis arrivé à la conviction » que je cherchais, après laquelle je soupirais avec ardeur : *je* » *suis devenu certain qu'il y a un Dieu*, *que je serai*, *que je vivrai* » *éternellement :* je suis devenu certain *que le Christianisme est* » *une révélation divine*, et que le catholicisme est le vrai Christia- » nisme [1]... Mais tout en enseignant, tout en défendant ma foi, je » ne manquerai jamais à l'estime due aux autres confessions. » Quand un homme a lutté sans relâche pendant plus de vingt » ans *pour acquérir une persuasion*, et pour l'établir solidement » devant le TRIBUNAL DE LA RAISON; quand il a pénétré » tant de détours si trompeurs, il dépouille toute espèce d'into- » lérance et devient patient à l'égard de tous [2]. » Hermès dédie ses écrits à ceux en qui un *esprit pareil au sien a engendré un besoin semblable* (de doute sérieux), *mais spécialement à ceux qui ont été ses disciples*. « J'espère, dit-il, avoir éveillé en eux un *besoin* » *semblable au mien*, si toutefois ils ne le portaient pas déjà » en eux-mêmes... Il ne faut pas croire que ce soit une triste » chose d'éveiller des *besoins*, ou, pour donner à ce mot son vrai » sens, des DOUTES là où il n'y en a pas. Cela est nécessaire » pour celui qui *doit instruire de la religion*. Il doit savoir qu'il » ne sait pas, pour chercher avec un zèle industrieux la science » qu'il n'a pas : il doit aller *errant dans le labyrinthe du doute*, *en* » *suivre toutes les ramifications*, afin de pouvoir accompagner ce- » lui qui doute dans tous ses égaremens, etc., etc., etc. [3] »

J'aime à croire que ces citations sont plus que suffisantes pour faire connaître de quelle nature est le *doute* d'Hermès, le guide fidèle de ses recherches et la base de ses doctrines. Qu'il vienne, après cela nous dire que ce doute sérieux, illimité, n'est pas contraire, mais convient à l'humilité de la foi [4]. Certes, rester *vingt*

[1] P. XII.

[2] P. XIII, XIV.

[3] P. XV.

[4] P. XVII. — Écoutons raisonner Hermès : « Il est faux qu'entre la foi

ans et plus avant de *retrouver son* Dieu, ce qui revient à dire ne rien savoir sur Dieu, ne point croire en Dieu pendant vingt ans et plus; — lutter pendant si longtems pour *établir sa foi devant le tribunal de la raison* (et cela dans un prêtre catholique, professant publiquement la théologie); — se proposer soi-même comme exemple et comme règle de la marche que doivent suivre les jeunes élèves du sanctuaire; — enseigner que la théologie,

[illegible]

humble et la démonstration *qui cherche en tout des doutes* (zweifelsüchtig) il y ait opposition..... Au contraire, cette démonstration *zweifelsüchtig* est la *racine* et la *condition de la foi pieuse*..... Vous direz peut-être qu'il faut croire tout ce qui nous est proposé de quelque manière que ce soit? Mais si quelqu'un le faisait, sa foi pourrait-elle s'appeler *pieuse?* Le discernement des objets de la foi, et dès lors l'examen de ce qui nous est proposé, est une condition *nécessaire pour rendre possible la foi pieuse.* Et comment pourrez-vous souscrire à une chose proposée et non à une autre, et *admettre* dès lors *un objet et en rejeter un autre* sans justifier votre choix *par voie de démonstration rigoureuse?..* Non, l'humilité de la foi ne consiste pas à croire *sans démonstration préalable,* elle consiste à admettre ce qui ne se voit pas d'une manière sensible, simplement parce que *la raison* exige cette admission : la raison l'exige, c'est ce que prouve la *démonstration adoptée.* »

Le défenseur d'Hermès, qui cite ce passage, avoue que beaucoup en Allemagne en ont été scandalisés et que le mot *zweifelsüchtig* sonne fort mal à leurs oreilles, parce qu'il vient de *zweifelsucht, dubitandi libido,* qui correspond au mot *scepticisme.* Mais il voudrait qu'on l'interprétât dans un meilleur sens, c'est-à-dire qu'on le traduisît par démonstration *scrupuleuse.* Mais outre que la force du mot primitif se prête mal à cette interprétation, quiconque réfléchira sur le fait personnel d'Hermès, et sur son ardeur à inculquer le *doute*, et le *doute sérieux* et *universel,* verra bien de quelle nature est, dans le sens d'Hermès, cette *délicatesse outrée de conscience*, et quelle en est la tendance. On doit remarquer aussi qu'il s'agit ici de *chacun des objets* de la foi et que l'examen dubitatif et la démonstration rationnelle *sont posés pour condition sine quâ non de la foi pieuse!!*

pour être science, doit passer par *tous les circuits du doute sérieux,* et qu'un théologien doit se former dans le *labyrinthe* du *doute ;* qui ne voit en tout ceci, qui ne voit le *rationabile obsequium* de l'Apôtre, l'*obsequium* qui convient si bien à l'humilité de la Foi !! — Qu'il en appelle, après cela [1], à l'autorité et à l'exemple des scolastiques, non seulement et spécialement de S. Thomas et de Scot, mais aussi des anciens Pères et Docteurs, afin de montrer qu'ils alliaient dignement la philosophie à la théologie. Et en effet, qui est assez aveugle pour ne pas voir que la méthode des Pères est précisément celle d'Hermès ; que le doute sérieux, habituel et de *vingt ans* qu'eut Hermès avant de savoir *s'il y avait un Dieu*, n'est rien autre chose que celui de S. Thomas qui commence sa thèse sur l'existence de Dieu par le *videtur quod Deus non sit* [2] ? — Et c'est Hermès qui fait cet appel aux Pères et aux scolastiques, Hermès qui, en mille endroits, nous donne à entendre clairement et sans détours que ni eux ni personne ne surent jamais démontrer l'existence de Dieu ni la vérité de la Religion chrétienne ! C'était une grâce que le ciel tenait réservée pour lui, inventeur fortuné d'une faculté nouvelle dans l'intelligence humaine, la *faculté de fonder* (zu begründen), faculté qui, comme une baguette magique, doit transformer le Dieu *nouménique*, le *moi* et le monde *phénoméniques* de Kant en êtres véritables et réels. — Qu'il vienne, après cela, nous assurer [3] qu'il y a, il le sait bien, un usage modéré et un abus de la raison ; que dans l'introduction à la théologie cet usage doit être *illimité*, mais qu'après être entré dans la Dogmatique, on se gardera bien d'outrepasser les limites marquées. On sait comment il a tenu parole. Mais considérons cet usage *illimité* de la raison hermésienne qui doit nous servir de pédagogue et nous introduire dans le do-

[1] Et précisément le défenseur d'Hermès aime à trouver dans ses *Acta hermesiana* une parfaite ressemblance entre le doute d'Hermès et celui de saint Thomas sur l'existence de Dieu !!!

[2] P. XXIII.

[3] P. 83.

maine de la Dogmatique. Entrons donc avec une piété respectueuse dans le temple de la Philosophie hermésienne ; « *Procul hinc : procul estote profani !* »

Il ne s'agit de rien moins que de savoir s'il y a réalité de connaissance, s'il y a fondement de certitude pour l'homme, s'il y a une véritable relation entre le sujet pensant et l'objet ; si nous existons, et si nous savons exister ; s'il existe ou non quelque chose hors de nous. Toutes ces choses, en effet, sont comprises dans la première des trois grandes questions qui forment l'objet de l'Introduction philosophique d'Hermès. Cette question est proposée en ces termes : « Y a-t-il pour l'homme une détermination sur la Vérité qui soit une détermination bien sûre (Sicher), « et par quelle voie nous arrive-t-elle [1] ? »

Le P. PERRONE.

Traduit des *Annali* de Mgr de Luca, par l'abbé H.....

[1] P. xxiii.

Trad itios primitives.

VESTIGES
DES TRADITIONS PRIMITIVES
CONSERVÉES CHEZ LES LATINS.

Deuxième article [1].

Explication de l'EGLOGUE A POLLION de Virgile.

Grande année étrusque. — Son origine orientale. — Preuves. — Universalité de la tradition sur le péché originel et sur la nécessité de recouvrer l'innocence primitive. — Son introduction dans le système philosophique. — Sources où Virgile a puisé ce qu'il en dit dans cette Églogue et dans le 6e livre de l'*Énéide*. — Souvenir de l'âge d'or. — Origine de cette tradition. — Impossibilité d'appliquer même aux empereurs les titres que le poëte accorde à l'enfant qui doit ramener cet âge de bonheur et d'innocence. — Analogie frappante des images poétiques employées par Virgile et par Isaïe. — Virgile a-t-il connu les livres saints? — Résumé.

A la tradition qui rappelait la promesse d'un divin restaurateur de l'humanité, Virgile en ajoute une autre qui annonce une grande série de siècles qui va commencer, grande période, grande année, grands mois :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo,
. . . . . Et incipient magni procedere menses.
(v. 5, 11.)

[1] Voir le 1er art. au numéro précédent, ci-dessus, p. 208.

De toutes les nations policées qui ont reçu une cosmogonie de leurs ancêtres, de tous les philosophes grecs qui ont disserté sur l'origine et sur la durée du monde, il n'en est pas un qui n'ait assigné de grandes périodes à l'état de choses que nous voyons. Frappés des maux et des désordres qui obscurcissent la belle œuvre de la nature, qui la souillent, la corrompent et la font vieillir chaque jour, pour ainsi dire, ils attendaient, après que ces afflictions seraient passées, le commencement d'une période d'années, période de bonheur, pendant laquelle l'espèce humaine s'élèverait à une félicité plus parfaite, et jusqu'alors inconnue. Cette doctrine était répandue en Égypte ; on l'enseigne dans les premiers chants d'Orphée ; elle fut générale chez les Perses, et, dans les livres indiens récemment découverts et étudiés, elle s'y retrouve encore. Les trois plus fameuses écoles de l'ancienne philosophie, les Pythagoriciens, les Platoniciens, les Stoïciens, la transportèrent des traditions orientales dans leurs systèmes et dans leurs spéculations ; l'astronomie la soumit à ses calculs, et la chercha parmi les constellations et les planètes ; la liturgie la renferma dans ses rites ; la législation la représenta dans les fêtes ; les arts chargèrent les obélisques de l'apprendre aux générations à venir ; la poésie l'embellit de ses plus gracieuses fictions[1] : mais ce fut spécialement dans les doctrines étrusques, qu'il développe avec tant de pompe dans le 6e livre de son *Énéide*, que Virgile puisa cette idée.

Les Etrusques prétendaient qu'un certain nombre de siècles avait été assigné aux hommes et aux choses humaines ; que toute la vie du monde pouvait se diviser et se renfermer en *huit* grandes périodes ; que le passage de l'une à l'autre de ces grandes révolutions périodiques devait être annoncé par des apparitions particulières, et par des signes dans le ciel ou sur la terre ; qu'une de ces *huit* périodes merveilleuses était échue en partage à l'empire étrusque, dont elle devait mesurer l'existence et la gloire ;

[1] V. Bruker, Creuzer, Lipsius, Cudworth, Dupuis, Boulanger, Bailly, Goguet, Delambre, Montucla, *passim*.

que cette période embrasserait *dix* âges d'un nombre d'années inégal; que le *dixième* âge avait commencé pendant qu'on célébrait les jeux si fameux donnés par César édile au peuple romain; enfin, qu'après 119 ans, durée qu'ils attribuaient à ce *dixième* âge, l'accomplissement de la révolution périodique serait le signal du renouvellement de toutes choses, et le commencement d'une nouvelle période plus tranquille et plus heureuse [1]. Cette opinion était si générale à Rome et dans l'Italie que Plutarque rapporte, dans la *Vie de Sylla*, que, comme on s'occupait de toutes parts d'un prodige, du son lugubre et plaintif d'une trompette qui avait, disait-on, retenti au milieu des airs dans un ciel serein, les prêtres étrusques en avaient sur-le-champ fait l'application à la grande année, dont le terme allait bientôt s'accomplir. De même, Censorinus écrivait que, dans les rituels étrusques, il avait trouvé l'exposé des merveilles qui avaient indiqué, ou devaient indiquer la succession des différens âges; enfin, Volcatius, aruspice toscan, voyait déjà le signal du *neuvième* âge dans la comète qui apparut après la mort de César, arrivée l'an 711 de Rome, trois années à peine avant la composition de cette églogue [2].

Si parmi les différens calculs que les plus fameux écrivains qui se sont occupés des peuples de l'Étrurie ont hasardés sur leur grande année, nous voulions nous en tenir à celui du savant Canovai, qui en a fait une étude particulière après Bruker, Fréret, Lampredi, cette année serait tombée l'an de J.-C. 72, date que Baronius assigne au siége de Jérusalem, qu'on peut appeler la fin de l'ancienne loi. Les autres opinions sont à peu près conformes à celle-ci : celle qui s'en écarte le plus s'arrête à l'an 37 de Jé-

[1] V. Bruker, t. I, p. 334; — Micali, L'*Italia avanti il dominio de' Rom.*, t. II, p. 212, édition de Silvestri; — Creuzer, *Religions de l'antiquité*, t. II, liv., 5, c. 2; — Niebhur, *Histoire romaine*, t. I; — Canovai, dans le 8e vol. des *Memorie di Cortona*, p. 190, etc., etc.

[2] Voy. la *note* de Heyne au vers 47 de l'*Eglogue* IVe, et la *Vie de Virgile*, par le même, année 711.

sus Christ, point qui coïncide presque exactement avec la mort de l'homme-Dieu. Mais il serait absurde de vouloir dans tous ces calculs un résultat scrupuleusement identique : certes, c'est assez, quand il s'agit d'une tradition si antique, d'élémens si incertains et si opposés, de pouvoir trouver un accord et un rapprochement d'époque et non d'année. Mais il est des auteurs qui s'éloignent bien davantage du sentiment de l'illustre savant que nous avons cité : ce sont ceux qui, justement repris par Vossius, ont voulu trouver la grande année prédite par Virgile dans le *saros* babylonien, ou dans la grande *ère alexandrine*, ou dans quelque autre période astronomique de ce genre, qu'on apprenait tout au plus dans les écoles, et qu'on retrouvait dans la marche des constellations ; mais qui n'étaient pas répandues parmi le peuple, et n'étaient pas connues dans la tradition.

Après tout, quelque période que l'on choisisse, ce serait en vain qu'on essaierait de l'appliquer au tems dont parle Virgile, et à l'époque où il écrivait : il n'en est pas une qui n'en soit éloignée par des siècles[1]. Si l'on voulait assigner une autre origine à l'idée qui inspira Virgile, il serait plus naturel de la chercher dans deux systèmes philosophiques, dans celui des Stoïciens et dans celui des Platoniciens, qui avaient tant de vogue à Rome de son tems, et à chacun desquels le poète s'arrêta tour à tour : en effet, la grande année platonique, et le renouvellement périodique de toutes choses enseigné par les stoïciens, sont célèbres dans toute l'antiquité, et ces deux sectes avouaient que ces opinions étaient empruntées aux traditions orientales. Cependant, la merveilleuse coïncidence des années, d'une part, de l'autre, les disproportions énormes qui existent entre la grande année stoïcienne et la grande année étrusque, me font croire (car je veux m'attacher au plus sûr) que Virgile a plus particulièrement travaillé sur la tradition étrusque, qui reproduisait plus purement l'antique tradi-

[1] Voy. Vossius, de *Oraculis Sybillis*, cap. 4 ; — Heyne, *loco cit.* ; — Delambre, *Histoire de l'Astronomie* ; — Canovai, *loco cit.* ; — Fréret, Lampredi, etc.

tion orientale, quoiqu'il se soit, sans doute, appuyé aussi sur les doctrines stoïciennes et platoniciennes qu'il avait si longtems et si profondément méditées[1]. Cette tradition marchait de front chez les Étrusques avec celle de la formation du monde, qu'ils prétendaient avoir été créé par le Démiurge dans l'espace de 6,000 ans, en assignant pour un millier d'années une des œuvres de la création à peu près dans l'ordre qui nous est indiqué dans la *Genèse*. Or, il est impossible, en voyant cette analogie toute particulière, de n'être pas convaincu que les Étrusques ont puisé à la même source, et la tradition relative à la formation du monde, et la tradition qui annonçait un renouvellement universel qu'ils attendaient à la même époque, avec les mêmes signes, les mêmes prodiges avant-coureurs, avec les mêmes espérances que les Hébreux, qui tenaient tous ces détails de la révélation, et les avaient transmis et répandus parmi les nations orientales.

Sans parler de l'avantage que je pourrais tirer de la conformité merveilleuse que Maffei, Passeri, Canovai, et autres savans, ont trouvée entre les doctrines hébraïques et les doctrines étrusques, il est une remarque qui confirme singulièrement la thèse que nous défendons : c'est que, dès les tems les plus reculés, les Toscans eurent avec l'Orient des relations fréquentes et multipliées, résultat nécessaire non-seulement de l'établissement des colonies que la Grèce et l'Asie-Mineure envoyèrent dans ce pays, mais surtout de leur navigation si intrépide et si fameuse, puisque les Étrusques entretenaient toujours un commerce avec les Phéniciens, avec les Carthaginois, avec les Siciliens, avec les Grecs, et qu'ils acquirent une telle réputation dans cet art que leurs corsaires furent métamorphosés en dauphins par l'antique mythologie, et que leurs monnaies, leurs vases, leurs monumens de toute espèce sont couverts de divinités marines, de tridens et d'ancres, dont ils ont peut-être même été les inventeurs[2]. C'est donc en vain que, dans son travail sur les *Antiquités étrusques*[3], Heyne a

[1] Voy. Lampredi et Canovai.

[2] Voir Micali, t. II, p. 147, et Lanzi, Nieblhur, Heeren, etc.

[3] T. VIII des *Actes de Gottingue*.

contesté l'authenticité de leur cosmogonie telle qu'elle est décrite par un auteur toscan cité par Suidas, et s'est efforcé de n'y voir qu'un thème astrologique d'une date très récente, et qu'il fallait probablement attribuer à un helléniste chrétien ; car (comme l'observe Creuzer dans son savant ouvrage sur les *Religions de l'antiquité*) la cosmogonie de l'auteur toscan est parfaitement conforme à la tradition que Plutarque nous rapporte sur les révolutions périodiques ou sur la grande année étrusque, comme à celle qui se trouve répandue dans tout l'Orient, et dont l'introduction en Étrurie peut être expliquée historiquement par les voyages maritimes des Toscans, et peut-être aussi par les écoles pythagoriciennes si célèbres en Italie et qui professaient le même dogme, qu'elles avaient également puisé dans les traditions de l'Orient [1]. Ainsi donc, en nous rappelant cette grande et nouvelle année, cette restauration de toutes choses, ces grands mois qui allaient recommencer, Virgile n'a eu en vue que l'attente d'un nouvel âge, d'une restauration de la vie et de la condition des hommes, promesses qui avaient été faites dès l'origine du monde aux premiers patriarches, et qui, répandues dans l'Orient, y furent revêtues de tant de formes, enveloppées de tant d'allégories, mais ne perdirent jamais leur premier caractère, qui consistait à annoncer que l'Esprit du Seigneur renouvellerait la face de l'univers, et ferait paraître cette terre nouvelle, si magnifiquement décrite par le prophète Isaïe.

Il est une autre idée, non moins brillante, que Virgile a également empruntée à la philosophie stoïcienne et platonicienne pour en orner le règne futur, dont il chante le bonheur et la gloire : c'est cette éclatante pureté des âmes qui devaient être lavées de toute souillure, et rendues dignes de leur antique et céleste origine.

Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri
Inrita perpetuâ solvent formidine terras. (v. 13 et 14.)

Le premier dogme, sur lequel repose tout le mystère de la ré-

[1] Voy. Creuzer, t. II, p. 405 et suiv.

demption de l'humanité, est le fait primitif du péché originel, de l'affaiblissement de toutes les facultés morales de l'homme, de la souillure de la nation humaine, de la nécessité de la ramener à sa première origine, de la purifier, de lui rendre ses communications avec Dieu. Dans les traditions les plus antiques de tous les peuples de la terre, dans les systèmes des philosophes qui les ont recueillies, co-ordonnées, embellies, il n'est pas de fait plus répandu, plus clairement exprimé que le besoin de récouvrer l'innocence et la pureté primitive des âmes. Tous les anciens théologiens et les poètes enseignaient, au rapport d'un pythagoricien cité par Clément d'Alexandrie, que l'âme était ensevelie dans le corps comme dans un tombeau en punition de quelque faute antérieure [1]. Pourquoi les anciens Égyptiens faisaient-ils passer successivement d'un astre à l'autre les âmes des morts, afin que, par ces migrations aériennes, elles se purifiassent des fautes dont elles s'étaient souillées, avant de pouvoir remonter à la Divinité ? pourquoi la vieille doctrine Orphique prescrivait-elle dans les mystères les expiations secrètes et rigoureuses pour anticiper en cette vie sur celles qui seraient indispensables après la mort ? pourquoi tous ces rites expiatoires à la naissance d'un enfant, que l'on purifiait, les uns avec de l'eau, les autres avec le feu, en invoquant la Divinité, cérémonies qui, jadis en usage chez les Sabéens, les Égyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, ont été retrouvées au Mexique, au Thibet, dans l'Inde, et, nous pouvons le dire, dans toute les contrées de l'Asie? De ces traditions recouvertes du langage tout mythique des premiers âges, les doctrines du péché originel et de la nécessité de le réparer, d'en purifier les hommes, passèrent dans les systèmes des philosophes grecs : et voilà pourquoi, dans le *Phèdre* et dans le *Timée*, Platon nous

[1] C'est Philolaus qui s'exprime en ces termes : « Les théologiens et les » devins antiques attestent que l'âme a été jointe au corps pour expier » un crime, et qu'elle a été ensevelie dans le corps comme dans un tom» beau. » Dans les *Stromates*, in-fol., Cologne, 1688, p. 433 ; et p. 212 du tome v de la *Traduction des Pères*, de M. de Genoude.

fait une description si pompeuse de l'origine, des destinées futures et des transmigrations des âmes, qu'on serait tenté de l'appeler poétique, tandis que ce n'est que l'exposition des doctrines symboliques de l'antiquité ; voilà pourquoi encore les stoïciens nous ont représenté les âmes humaines comme devant subir, dans les régions aériennes ou infernales, divers tourmens pour se purifier avant de retourner à cette âme universelle du monde, dont ils les supposaient détachées [1].

Que Virgile ait consigné ces doctrines dans cette églogue ; que ces mêmes doctrines, ainsi que la tradition de la faute originelle et de la nécessité de la réparer, nous soient transmises par son organe, c'est ce dont on ne saurait douter quand, pénétrant la pensée de ses divers ouvrages, on voit qu'il étudia particulièrement les sectes philosophiques des platoniciens et des stoïciens, et qu'on se rappelle ces vers sublimes du 6e livre de l'*Énéide*, magnifique tableau dans lequel il remonte, pour nous tracer l'origine des âmes, jusqu'à ce divin esprit qui s'épanche sur l'immense ensemble de l'univers qu'il anime ; charmante élégie, dans laquelle il les plaint comme des prisonnières détenues dans un antre obscur et plongées dans les ténèbres, tant qu'elles sont attachées à cette dépouille mortelle ; c'est là aussi qu'il nous met sous les yeux les divers genres de tourmens qu'elles ont à subir durant de longues années, jusqu'à ce qu'elles soient pures de toute souillure et dignes d'être admises à la félicité des Champs-Élysées [1]. Quel était donc l'idée qui inspirait cette âme délicate et sensible, cette âme de poète, quand, dans un autre endroit de ce même chant (v. 425), il prend un accent lugubre et nous montre les enfans que la mort a moissonnés sur le sein de leur mère avant d'avoir goûté la vie, au seuil de la cité douloureuse, tristes et

[1] Voy. Bruker, Cudworth. Heyne, sur le VIe livre de l'Énéide ; — Huet, *Alnetanæ questiones* ;— Buhle, *Introd. à l'hist. de la philos.* ; — Boulanger, *Antiquité dévoilée* ; — La Mennais, *Indifférence*, t. III, — Ramsay, *Discours sur la théol. des Gentils*.

[2] Voy. liv. VIe, vers 724, — Heyne et Bruker, t. II, p 71, et Cudworth, lib. II, c. 5, sect. 3.

poussant des gémissemens longs et plaintifs? pourquoi ces plaintes, ces voix dolentes, ces cris déchirans? quel crime expient là ces enfans, que leurs mères n'ont pu récréer d'un sourire? Où le poète a-t-il puisé une si étrange et si impitoyable fiction? quelle origine lui assigner si elle ne vient pas de l'antique croyance que nous naissons dans le péché?

Afin de compléter le témoignage rendu à cette tradition, qui est le véritable fondement du mystère de la Rédemption, remarquez que, dans cette même églogue, Virgile nous reporte à l'état primitif de l'homme, état d'innocence et de félicité, âge de justice et de vertus, siècle d'or, siècle heureux. Le souvenir et la description d'un âge d'or se retrouve dans les premiers monumens que l'antiquité nous ait transmis. Le vieil Hésiode, antérieur à Homère, ou du moins contemporain de ce génie qui chanta pareillement les plus anciennes traditions religieuses de la Grèce; Platon, ce voyageur infatigable qui a recueilli et exposé avec une éloquence qu'on n'a pas imitée les doctrines de tout l'Orient; les poètes, les premiers annalistes des plus anciens peuples, et tous les auteurs qu'on a découverts ou étudiés à des époques plus rapprochées de nous, tous commencent leur histoire du monde et de la religion par un âge de bonheur pendant lequel les hommes conversaient familièrement avec les dieux : en ce tems-là, la vie n'était point dévorée par les chagrins ni par les maladies; la vieillesse respectait le corps, qui conservait toujours sa vigueur, et la mort était un songe délicieux : il n'y avait pas besoin de déchirer la terre avec le fer; les moissons croissaient d'elles-mêmes et ondoyaient sur un sol qui n'était pas encore altéré de nos sueurs; il ne fallait pas imposer un joug au taureau furieux, ni apprivoiser les lions qui venaient en se jouant lécher les pieds de leurs maîtres; les navires ne sillonnaient pas les flots à travers mille dangers pour transporter de contrées lointaines ce que chaque pays produisait avec assez d'abondance pour satisfaire tous les désirs; le sein des montagnes n'était pas encore fouillé par la main de l'homme pour y puiser le fer destiné à nous combattre, ou l'or à nous corrompre : les différends, les haines, les meurtres, le pillage, les guerres, les épidémies, les incendies, la

mort, étaient des noms inconnus sur cette terre bienheureuse [1].

D'où vient donc cette tradition uniforme des anciens jours? On ne dira pas que c'est de l'histoire, car, en dehors des livres sacrés, l'antiquité n'a pas un seul historien, pas un seul monument, pas un seul fait qui nous montre ou nous rappelle cette époque pour aucun peuple ; au contraire, les historiens grecs et latins, parmi lesquels il faut ranger Diodore, qui les a récueillis et comparés, les voyageurs qui nous représentent l'état des populations incultes visitées par eux pour la première fois, tous les auteurs, en un mot, ne remontent qu'à l'état de l'homme sauvage, misérable, vagabond, se nourrissant de glands ou de racines, couvert de peaux grossières, féroce, ignorant, sanguinaire, et presque au niveau des brutes [2]. On ne dira pas non plus que l'âge d'or est une invention de la philosophie ; car quand les philosophes, abandonnant les idées et les traditions religieuses, ont essayé, avec les épicuriens et les péripatéticiens, dans l'antiquité, et avec leurs sots imitateurs, dans les tems modernes, d'expliquer à leur manière l'origine et l'état primitif du monde et de l'homme, loin de commencer par un âge de bonheur et d'abondance, ils nous ont donné une toute autre idée : ils ont cru plus à propos de faire sortir nos aïeux de la terre, de les trouver dans un troupeau de bêtes fauves, sans Dieu, sans langage, sans société, sans lois, et presque sans famille, consternés, stupéfaits à chaque pas par d'effrayans prodiges et par la force imposante de la nature [3].

Ce n'est donc que dans les premières traditions religieuses, conservées pendant la longue vie des patriarches antédiluviens, et

[1] Voy. spécialement Hésiode; — Virgile, dans les *Géorgiques;* — Ovide dans les *Métamorphoses;* — Tibulle; — Platon, dans la *Politique* et dans le *Timée*; — Huet, *Alnetanæ questiones*; — Burnet, *Archeologia sacra;* — Creuzer, *Religions*, t. 1, p. 310, v. 5; *Asiatic Researches*, etc., etc.

[2] Voy. Hérodote, Diodore, Thucydide, Tacite, Robertson, Goguet, Grotius, *Droit des gens*, etc., etc. Berger, *in Hesiodum,* etc.

[3] Voy. Lucrèce, Aristote, Hobbes, Rousseau, Condillac, Helvétius, Lamarck, etc., etc.

transmises par eux à ceux qui, dispersés à travers le monde avec leurs familles, ont été les pères de toutes les nations, qu'il faut chercher le souvenir de cet âge heureux appelé l'âge d'or, de ces règnes de Saturne, de ce siècle d'Astrée qui s'évanouit à cause des péchés des hommes, et fut remplacé par un âge plus dur, par l'âge de fer, mais dont le souvenir et les regrets demeurèrent toujours et alimentèrent les vœux et les espérances des infortunés mortels qui gardèrent dans leur cœur le germe de leur grandeur première, et l'attente de revoir un jour Dieu converser avec eux et ramener sur la terre la félicité qui en avait été bannie. Ce sont ces traditions que Virgile, ardent imitateur du poète d'Ascrée et du sublime philosophe de l'académie, atteste d'une manière toute particulière dans son églogue. C'est cette tradition qui l'a conduit non-seulement à rapporter à l'enfant qu'il prédit les plus magnifiques images que les poètes avaient pu recueillir sur l'âge d'or, comme il le fait si admirablement dans tout ce morceau, mais aussi à donner le titre de Dieu même à cet enfant :

> Ille Deûm vitam adcipiet. . . . .
> Casta Deûm soboles, magnum Jovis incrementum.
> (v. 15 et 49.)

Et l'on aurait tort de voir dans ce langage une exagération poétique ou une flatterie de courtisan. La première hypothèse est repoussée par le goût si pur de Virgile, de ce poète qui, promettant ailleurs la plus magnifique destinée à un prince qui donnait les plus belles espérances, se contenta de dire :

> . . . . Si qua fata aspera rumpas
> Tu Marcellus eris. . . . . [1]

La seconde supposition n'est pas plus admissible, car quand Virgile adressait cette pièce à Pollion, l'adulation n'était pas encore descendue jusqu'à diviniser les empereurs romains : c'était à peine si les plus chauds partisans de Jules César avaient osé en

[1] *Enéide*, livre VI, v. 883.

faire un demi-dieu et le placer parmi les astres ; et, assurément, personne n'aurait encore eu la hardiesse d'en faire autant d'un fils d'Octave ou d'Antoine, ou de quelque autre romain que ce pût être [1].

Mais cette même tradition qui rappelait aux peuples leur félicité première, qui leur reprochait les fautes dans lesquelles ils s'étaient précipités et l'incapacité dans laquelle ils étaient de se décharger de ce fardeau, leur annonçait et leur promettait aussi un céleste Enfant, Dieu lui-même, qui, médiateur entre les hommes et la Divinité, devait effacer toute souillure, révéler toute vérité, ramener toute vertu, toute justice parmi les mortels. Le cœur plein de cette sublime espérance, l'intelligence enrichie de tous les enseignemens de l'histoire, de la poésie et de la tradition, séduit par les plus belles images que le platonisme, de toutes les philosophies de l'antiquité la plus digne d'un grand poète, lui avait révélées, Virgile oublie et Pollion, et les guerres civiles, et la paix de Brindes, objets trop au-dessous du brûlant enthousiasme qui l'enflamme, et portant son regard vers des choses plus élevées, il chante sur un mode plus majestueux, et se fait le poète ou plutôt l'oracle de cette grande et universelle prédiction. Et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les images éclatantes dont il orne l'âge heureux que le céleste Enfant va ramener parmi les hommes, non-seulement s'accordent avec celles que les poètes nous ont transmises sur l'âge d'or, mais semblent être en quelque sorte la reproduction de ces couleurs surhumaines dont le prophète Isaïe se sert pour peindre le règne heureux et pacifique du Messie. La ressemblance est si frappante que Pope, le plus célèbre des poètes anglais, voulant reproduire dans sa langue l'*Églogue à Pollion*, eut l'idée d'en faire plutôt une paraphrase, et de l'appliquer à Jésus-Christ naissant au milieu des hommes, en traduisant par les expressions d'Isaïe les expressions et les images du Théocrite latin [2].

[1] Voy. Heyne, *Vie de Virgile*, à l'année 711, et au vers 47 de l'*Églogue* IX, dans les *notes*.

[2] Voy. Pope, *Messiah a sacred Eclogue*, et les *notes*.

Après avoir recherché l'origine des idées fondamentales du poème, ce serait ici le lieu de rechercher aussi celle des images poétiques qui lui donnent un éclat si beau, s'il m'était permis d'exposer les moyens qui facilitaient à Virgile la connaissance des livres, ou du moins des prophètes hébreux. Quelle que soit l'opinion que la critique veuille porter sur les communications que les anciens Hébreux eurent avec les Grecs et les Romains, et sur la connaissance que ceux-ci purent avoir des livres des premiers, il est certain qu'au tems de Virgile, tout concourait à répandre dans Rome, et à faire goûter aux savans les sublimes doctrines et les beautés du premier ordre que recélaient les œuvres de Moïse et des prophètes. La diffusion et la multiplication des Juifs après Alexandre, par le moyen des Ptolomées et des Séleucides, dans les plus populeuses et les plus célèbres cités de l'Orient; les synagogues qu'ils y avaient obtenues; la traduction de leurs livres à laquelle on s'était appliqué avec tant de zèle et qui avait place dans les bibliothèques les plus fameuses; leur goût, ou plutôt leur manie, tant au sein de la Judée qu'au dehors, pour la philosophie, pour les poètes, pour les mœurs, pour les spectacles et même pour les manières des Grecs; les guerres que les armées romaines avaient portées, après Pompée, jusque dans Jérusalem; la puissante influence que le sénat prit dès-lors sur les destinées de cette nation, et sur la succession à son trône, ses traités et ses alliances avec les vainqueurs; le commerce si animé, si suivi de la capitale du monde avec toutes les provinces; la vive amitié qui régnait entre Hérode, Agrippa, et autres princes juifs et les plus influens sénateurs ou capitaines romains; l'avidité de savoir qui enflammait alors tout ce qu'il y avait de gens studieux à Rome; la curiosité particulière qui portait à observer tout document, toute doctrine, toute pratique, toute tradition qui venait de l'Orient; l'intimité du roi Hérode avec Pollion qu'il eut même pour hôte, et avec le savant Nicolas de Damas qui fut son ministre auprès d'Auguste dont il était tendrement aimé: voilà tout autant de faits si connus, si bien attestés par une foule d'écrivains graves, si péremptoires lorsqu'on les réunit ensemble, qu'il est impossible à moins d'être préoccupé d'opinions préconçues, de ne pas se sentir porté

à admettre que la connaissance des livres juifs, ou du moins des doctrines et des beautés qu'ils renferment, parvint aux savans de Rome, et surtout à Virgile, qui recherchait si avidement tout ce qu'il pouvait y avoir de beau chez les nations étrangères, et qui fut l'ami intime de Pollion et d'Auguste. C'est qu'en effet, il n'a pas fallu à la critique cette réunion d'argumens pour établir sur une base solide toutefois, la transmigration des sciences et des arts d'un pays dans un autre [1]. Si donc l'étude des traditions du siècle de Virgile et de ses opinions philosophiques nous a fait remonter aux sources d'où il a tiré la matière de son poëme, les communications et, sinon la lecture des livres saints, du moins la connaissance des doctrines qu'ils contiennent, nous indiquent de quels maîtres il a tiré ses plus belles images, et nous expliquent le style particulier de cette églogue qui nous paraît tout orientale, quoique aussi sévère aussi châtiée que toute autre poésie latine.

Si l'on embrasse maintenant d'un seul coup d'œil les diverses parties de l'églogue de Virgile, on voit qu'elle atteste que l'homme vivait jadis dans un état de justice et de félicité, qu'il s'est misérablement précipité dans toute sorte d'erreurs et de vices; mais qu'enfin la fatale période de son avilissement touche à son terme; qu'un céleste et divin Enfant va paraître parmi les hommes, et ramener avec lui sur la terre la déesse-vierge de la justice, qu'il va susciter une sainte et céleste génération, et recommencer le règne de Saturne, c'est-à-dire le règne de l'abondance et de la paix; qu'il combattra les ennemis du genre humain, en triomphera, effacera toute souillure et règnera souverain pacifique de l'univers prosterné à ses pieds. A sa venue, l'univers s'émeut, les monts agitent leurs cimes, le monde crie sur son axe immense, la terre se pare d'un manteau de verdure qui croît d'elle-même, les lions paissent avec les agneaux, le serpent disparaît, toute plante vé-

[1] Voy. Prideaux, *Histoire des Juifs*, t. II, passim.; — Leland, *Démonstration évangélique*, tom. IV; — Huet, *Demonstratio evangelica*, prop. IV, cap. 14; — De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 190 et suiv.; — Creuzer, t. I; — Bruker, t. I, p. 635, et t. II, p. 984, 931, etc., etc., etc.

néneuse se dessèche et meurt; les arbres, les forêts, les prairies, les fleurs, les troupeaux, toute la nature environne et embellit le céleste berceau [1]. Quel que soit l'enfant que Virgile ait ici en vue; quel qu'ait été le but que le poète s'est proposé; quelle qu'ait été l'occasion de son chant; quels que soient les monumens et les traditions qu'il plaira aux savans et aux commentateurs d'assigner comme ayant été la source où a puisé le poète de Mantoue; quels que soient l'époque et le pays qui puissent les revendiquer; est-il possible de ne pas convenir que la pensée de son églogue est la pensée même de la tradition de tout le genre humain, le vœu et le soupir de tous les siècles, le langage de tous les prophètes qui ont prédit le Rédempteur? N'est-ce pas sur ces élémens, je veux dire la perte de l'innocence, l'attente d'un céleste libérateur, le retour du règne de la justice et de la paix, que repose le mystère de la Rédemption? N'est-ce pas ainsi qu'il fut annoncé par Dieu même aux patriarches qui le transmirent à tous les peuples, et décrit par les prophètes avec des couleurs si variées et des images si magnifiques et si éclatantes? Et si nous considérons d'ailleurs que pas un seul fait historique de l'époque où vivait Virgile ne peut nous donner l'explication du mystère relatif à l'enfant qu'il annonce; que les opinions de son siècle, les traditions répandues parmi ses contemporains, les doctrines philosophiques dont son esprit fut nourri, nous révèlent de la manière la plus satisfaisante l'origine de chacune des parties principales de son travail; enfin que ses expressions et ses images non-seulement sont à une distance infinie de son style et de sa manière ordinaires, mais ne trouvent d'analogue, dans toute l'antiquité, que les prophéties; nous devrons convenir que l'églogue de Virgile est le plus beau monument de son époque sur la tradition universelle qui annonçait le Messie.

Mgr GASPARD GRASSELLINI,

Traduction abrégée du discours prononcé à l'académie des Arcades, le 23 janvier 1838, et inséré dans les n[os] 17 et 18 des *Annali* de Mgr de LUCA.

[1] Voy. l'*Eglogue* passim.

Histoire.

INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE,

OU

DU PROGRÈS DANS SES RAPPORTS AVEC LA LIBERTÉ.

PAR CHARLES STOFFELS [1].

L'auteur du livre que nous annonçons s'est mis en présence des diverses écoles historiques. Il a étudié, il a jugé les systèmes philosophiques sur lesquels elles se fondent, et il a été amené à cette conséquence qu'au catholicisme seul appartient de donner la raison des choses et des événemens, par la conciliation de deux grands principes : la volonté providentielle de Dieu et la liberté de l'homme. M. Charles Stoffels combat avec force et réfute ces doctrines dégradantes du *fatalisme*, qui, de quelque manière qu'elles se produisent, de quelque nom qu'on essaie de les parer, révoltent la raison et la conscience, et sont la négation de la vérité chrétienne. Il fait tour à tour passer sous nos yeux, avec le caractère spécial de leurs erreurs, l'*individualisme*, qui isole le monde de l'idée du souverain maître et fait dépendre la destinée des peuples de mille hasards; le *panthéisme*, qui détruit le libre arbitre de la créature et formule nettement la pensée fataliste; l'*éclectisme*, enfin, qui, quoi qu'en disent quelques rêveurs, n'établit qu'une pondération artificielle et apparente entre les opinions qu'il prétend harmonier, et finit toujours par se fondre et s'absorber dans l'une d'elles. Jusque là, le propre de l'*éclectisme* est de n'arriver à rien de précis, à rien de fixe. « Ainsi, dit M. Charles Stoffels, l'éclectisme de M. Cousin est » autre que l'éclectisme saint-simonien, et ces deux éclectismes

[1] Debécourt, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 64.

» ne diffèrent pas moins de l'éclectisme théurgique d'Alexan-
» drie. »

Comme le fait remarquer M. Stoffels, la plupart des historiens modernes non catholiques appartiennent à l'école panthéiste, dont tous les travaux peuvent se résumer dans la conception du *progrès continu*. Une série de chapitres, qui annoncent beaucoup d'études et de savoir, est consacrée par l'auteur à démontrer que cette prétendue *continuité du progrès* est une chimère, qui viole ouvertement les enseignemens de l'histoire des nations, *ruine la liberté morale, et aboutit en politique au despotisme*. M. Stoffels admet un *progrès ;* mais c'est celui qui tend à ramener l'homme dans les saintes voies de la religion. « Dieu, dit-il, est la fin de
» l'homme, comme il est le principe de son être, comme il est le
» moyen d'arriver à cette fin. C'est par la création que Dieu est
» principe de l'être ; l'action de sa grâce est le moyen qui en-
» traîne la créature à sa consommation en Dieu, fin suprême de
» ses destinées. Le mouvement, dans lequel la providence em-
» porte le monde, est donc un mouvement d'ascension, de pro-
» grès. C'est Dieu qui est le centre d'activité du développement
» progressif.

» Si Dieu ne consomme point en lui ses créatures en même
» tems qu'il les tire du néant, si l'homme n'est point, par le seul
» fait de sa création, en possession immédiate de l'infini, c'est
» qu'il doit répondre par un libre amour à l'amour divin pour
» mériter cette possession, pour accomplir cette consommation
» dans sa plénitude. Il est donc soumis pendant un tems à l'é-
» preuve, pendant le tems nécessaire à l'achèvement de la créa-
» tion de son être en Dieu. C'est là l'œuvre de la liberté que
» nous avons vue être une force créatrice, une participation de la
» puissance divine. La liberté est avec la grâce le double moyen
» qui doit mener l'homme à sa fin. C'est par l'assimilation libre
» de la grâce que l'homme se développe dans la loi progression-
» nelle de la Providence, qu'il achève la création de son être en
» Dieu. Mais, en vertu de sa liberté, l'homme peut, au lieu de se
» marier à la volonté divine, en divorcer ; et ce n'est que par la
» puissance qu'il a de ne pas aimer Dieu, qu'il possède celle de

» l'aimer. Sans cette possibilité négative, son amour ne serait » qu'une attraction nécessaire, semblable à celle qui pousse un » corps vers un autre corps . . . .

» Ce n'est que par le mariage de la liberté et de la Providence, » que la première est entraînée dans la voie ascensionnelle de la » seconde. Le divorce de l'homme avec Dieu non-seulement » soustrait l'homme à la loi du progrès dont Dieu est le centre » d'activité, mais cette privation du principe de sa vie l'entraîne » dans une voie de déchéance et de mort. »

Il nous est impossible de suivre M. Stoffels dans l'application qu'il fait des principes posés à la vie des peuples et à l'humanité toute entière. Ses développemens, ses explications à cet égard offrent beaucoup d'intérêt, et on les consultera avec profit.

C'est principalement lorsqu'il s'agit de matières graves qu'il faut apprécier l'ensemble d'un livre plutôt que s'arrêter aux détails. Sans donc rechercher si toutes les opinions, tous les jugemens historiques de M. Charles Stoffels sont également incontestables, nous dirons que ses idées nous ont paru généralement heureuses, et que l'exposition en est claire et méthodique. L'*Introduction à la théologie de l'histoire* est un travail fait avec conscience et talent.

L'ouvrage se termine par des conseils adressés aux incrédules. On nous saura gré d'emprunter quelques lignes à ce passage, dans lequel se retrouvent les inspirations religieuses de l'auteur : « Lassés des luttes sans fin et sans issue de la philosophie, incré» dules, vous vous dites souvent : si je pouvais croire, si je savais » prier? suis-je responsable du mauvais vouloir de mon esprit?

» Oh ! si vous comprenez les sérénités de la foi, si vous dési» rez vous asseoir à son ombre, et vous reposer dans sa paix, cela » vous est possible.

» Ne tourmentez pas vainement votre cerveau pour en faire » sortir une vérité qui fleurit bien mieux dans le cœur cultivé » par la vertu. Cessez de vous regarder comme le principe sou» verain de la lumière et de la vie ; cessez de vous substituer or» gueilleusement à Dieu, qui seul est le principe de tout ; rappe» lez-vous que vous n'êtes que d'hier, et que demain vous ne

» serez plus ; reconnaissez votre infirmité profonde, et cela ne » saurait vous être difficile.

» Après être sortis de vous par ce premier acte d'humilité, sortez encore de votre égoïsme en allant visiter les pauvres et les » souffrans ; consolez leur infortune par votre argent, votre bras, » vos paroles, et vous apprendrez, pour les réserver à leur soulagement, à devenir avares de vos biens, que vous dissipiez en » vains plaisirs ; et ces plaisirs cesseront d'appesantir votre cœur, » d'énerver vos forces, et d'étourdir votre pensée que vous rapporterez à vos amis en douleurs, bien plus vrais que vos amis » de débauche ; et leurs larmes de bénédiction détacheront bientôt les écailles collées à vos orbites, et se changeront en une rosée de grâces qui apprendront à vos lèvres à prier ! »

R. B.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE PARIS. — *Lettre de M. Eugène Boré annonçant son retour en France.* — On avait répandu, il y a peu de jours, la nouvelle de la mort de M. Eugène Boré, notre collaborateur et ami. Nos lecteurs, qui connaissent combien ce savant chrétien a avancé l'époque de la réunion de l'Eglise nestorienne d'Asie avec l'Eglise latine, liront avec plaisir la lettre suivante, où il annonce son retour en France.

Constantinople, le 6 septembre 1842.

Mon cher ami, depuis trois mois, tu n'as reçu aucune lettre. Pendant le trajet de Mossoul à Constantinople, qui a duré ce long tems, je me suis contenté d'écrire deux fois à M. Leleu, des villes de Césarée et d'Ancyre, réservant, pour mon arrivée ici, le plaisir de causer avec toi. Dieu a continué de nous préserver de tous les malheurs possibles en un voyage de cette longueur et durant une saison funeste en plusieurs localités à cause de l'extrême chaleur. Nous n'avons point, en cette partie de l'Orient, les ombrages de la France, et je puis dire de l'Europe, ni toutes les ressources de ses auberges. Les prières que l'Eglise adresse journellement en faveur des voyageurs nous concernent plus que tous les autres. Partout, avec un soleil brûlant, la désolation, l'aridité et la disette. Heureux, quand nous trouvions un peu de lait caillé ou une poule pour notre repas, et de l'orge pour les chevaux. La crainte des Curdes et des partis de voleurs ne cesse totalement qu'à huit journées de la capitale : partout ailleurs il faut être sur ses gardes la nuit et le jour, et s'acquitter du service que MM. nos gardes nationaux trouvent chaque mois déjà bien insupportable. On se sent naître, pour cette vie de privations, des forces inconnues et inespérées; même l'habitation de la tente et de l'autre pavillon plus large, du ciel, finit par devenir si naturelle et si attrayante que les villes et les maisons vous paraissent ensuite autant de prisons manquant d'air et de cette liberté que j'appellerai primitive et patriarchale. J'aurais certainement pu arriver plus promptement sans le désir d'observer ces contrées si dignes d'intérêt sous tous les rapports.

Le 20 août, sur les neuf heures du matin, j'ai eu la joie de surprendre

mes amis de Saint-Benoît, affublé d'un certain costume de Bédouin, excellent pour vous garantir des ardeurs du soleil. Quelle impression que celle de revoir Constantinople et son Bosphore, lieux auxquels je croyais avoir dit un éternel adieu! J'ai trouvé Constantinople avancé dans la voie du progrès religieux fort au delà de mes espérances. Les institutions des Sœurs de la Charité et des Frères des écoles chrétiennes ont pris un développement prodigieux. Quelle douce joie, de la chambre où je t'écris, d'entendre près de 600 enfans chanter en chœur les cantiques français, que nous apprîmes aux beaux jours de notre première communion! C'est un rare spectacle de voir ces enfans de vingt nations et de vingt races différentes, bégayer, parler, babiller notre langue. Nous devons aux zélés missionnaires, MM. les Lazaristes, ces belles innovations. L'homme qui y contribue surtout est notre commun et honorable ami M. Leleu.

Eugène Boré.

— *Projet de restauration complète de Notre-Dame de Paris.* — On lit dans les *Débats :*

« L'administration vient de prendre une grande détermination, à laquelle ne sont pas restées étrangères les instances du digne prélat placé à la tête du diocèse. M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes, qui, ainsi que ses devanciers, appréciait parfaitement les besoins de l'église-mère de Paris, a désigné récemment M. l'architecte Arveuf pour étudier le projet d'une restauration complète de Notre-Dame et en diriger l'exécution.

» L'entreprise dont M. Arveuf est chargé est vaste et périlleuse. Il s'agit en effet de restituer à Notre-Dame son vrai caractère, altéré par le mélange de styles postérieurs. On sait que, commencée en 1163 par Maurice de Sully, la métropole de Paris fut achevée en 1313. La Renaissance n'y a laissé aucune trace de son passage; mais à dater de Louis XV commence une longue série de mutilations et de déplorables enjolivemens. Les arcades ogivales de l'apside furent alors dénaturées par un revêtement en marbre à plein cintre; l'imagerie de la Vierge, œuvre de Jehan Ravy, fut supprimée; les vitraux de couleur remplacés par des verres blancs; le tympan de la porte d'entrée par une ogive d'un type incroyable. Nous ne finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les détériorations causées au monument par la main des hommes et surtout celles que l'action du tems fit subir à l'extérieur, dans les mille ornemens attachés avec une richesse infinie, par l'architecture gothique, au flanc des édifices.

» M. Arveuf ayant à rétablir dans sa pureté originelle l'admirable cathédrale, voudra sans doute réparer toutes ces brèches, détruire toutes ces superfétations, faire revivre les dispositions anciennes. La restauration de Notre-Dame doit pouvoir servir de type aux autres églises de la France, qui tout naturellement chercheront en elle un modèle à imiter.

— *Efforts pour la conservation des monumens chrétiens. Création de la charge d'historiographe du diocèse de Poitiers.* — Nous transcrivons ici l'article suivant extrait du *Journal de la Haute-Vienne*, que tous les amis des antiquités chrétiennes liront avec plaisir.

« Depuis longtems, des réflexions pénibles nous étaient suggérées par la lecture des intéressans bulletins du *comité des arts et monumens.*

» Nous y voyons mentionnés avec de pompeux éloges les nobles efforts tentés par les principaux évêques de France pour inspirer à leur clergé le goût des études archéologiques et les sentimens qui peuvent rendre ces études fructueuses et salutaires pour l'art et la religion.

» La création, dans ce but, de chaires d'archéologie religieuse dans les séminaires n'échappait point à nos observations et à l'appui de ces actes non équivoques nous lisions avec avidité les circulaires éloquentes dans lesquelles NN. SS. de Bordeaux, de Tours, de Lyon, du Puy, d'Amiens, de Beauvais, etc., se faisant en quelque sorte eux-mêmes professeurs d'archéologie, donnaient à leurs prêtres de savantes leçons.

» A la vue de ce noble élan que le haut clergé a raison de favoriser de tout son pouvoir, parce qu'il doit être utile aux intérêts de la religion, à la vue de cet enthousiasme qui créait tout un avenir de science et de bon goût, là où règne malheureusement encore une ignorance presque absolue, nous ne dirons pas seulement du beau, mais de la forme, nous nous demandions avec amertume si le diocèse de Poitiers, l'un des plus riches en souvenirs et en monumens religieux, couvert autrefois de collégiales, d'abbayes, de prieurés avec leurs annales, leurs chroniques, leurs archives, et qui s'énorgueillit à juste titre de voir debout encore tant de chefs-d'œuvre inspirés par la piété de nos pères, resterait seul stationnaire, inerte, immobile, quand tout marchait autour de lui.

» Ces réflexions étaient d'autant plus fréquentes que notre position nous mettait souvent en état d'apprécier les inconvéniens d'un système qui ne peut plus se soutenir, en présence du goût général qui s'est développé depuis plusieurs années. Ce système en effet n'aurait d'autre résultat que de plonger dans une infériorité d'autant plus déplorable qu'elle porterait sur des matières qui lui sont plus spéciales, un corps

qui ne doit pas plus être inférieur aux autres en savoir qu'en vertus, et qui ne peut compter de nos jours sur la considération dont il a besoin, qu'en unissant à une piété profonde les lumières et la science.

» Nous appelons donc de tous nos vœux le moment où l'impulsion donnée par le haut clergé français se ferait ressentir dans notre diocèse, et il nous était permis d'espérer que l'heure du réveil sonnerait bientôt lorsqu'un premier acte émané de l'autorité épiscopale est venu préparer la réalisation de nos espérances.

» Nous voulons parler de la création récente et sans exemple en France de la charge d'*historiographe du diocèse de Poitiers*, charge que Mgr Guitton vient de confier au zèle et au savoir de M. Auber, chanoine honoraire.

» Le préambule de l'ordonnance qui crée ces nouvelles fonctions nous a paru renfermer en peu de mots les raisons graves qui ont provoqué la décision du prélat; nos lecteurs nous sauront gré sans doute de les avoir initiés, en leur communiquant cette ordonnance, aux vues élevées de Mgr l'évêque et au but qu'il s'est proposé d'atteindre dans l'intérêt du diocèse confié à ses soins vigilans.

« Nous, etc.,

» Considérant qu'il est utile à notre diocèse d'y avoir un recueil de » tous les documens relatifs à son histoire; que les archives ecclésiasti- » ques dont les débris, échappés aux malheurs des tems, sont encore » conservés en divers dépôts, ne doivent pas y rester enfouies, et qu'en » les rendant à la lumière la religion peut y trouver un moyen efficace » d'instruire aussi bien que d'édifier; que ces documens épars autour » de nous et pour la plupart ignorés peuvent et doivent former un jour » des matériaux pour l'histoire générale de l'Église de France, et que » c'est travailler aux intérêts communs de cette Église que d'obvier à la » perte complète ou à l'oubli de ces précieux restes de notre antiquité » ecclésiastique;

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1er. Sont institués par ces présentes les titre et charge d'histo- » riographe du diocèse de Poitiers.

» Art. 2e. L'historiographe du diocèse s'occupera de la recherche et » de la conservation de toutes les pièces relatives à l'histoire ecclésiasti- » que du Poitou; de la rédaction de cette histoire soit dans ses déve- » loppemens généraux, soit dans ses faits particuliers, enfin, il prendra » des notes sur les événemens contemporains qui rentreront dans les » attributions de sa charge.

» Art. 3e. M. l'abbé Charles Auber, chanoine honoraire de notre » cathédrale, est nommé historiographe du diocèse de Poitiers.

» Donné à Poitiers, sous notre seing, le sceau de nos armes et le » contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 6 août 1842. »

» † J.-A., *évêque de Poitiers.*

» Par mandement de Monseigneur,

» HÉLINE, *chanoine honoraire, prosecrétaire.* »

» Les hommes qui regardent toute innovation comme un malheur, toute dérogation au passé comme une faute, et dont la science administrative et le savoir-faire consistent à pouvoir dire le matin : *Je ferai et dirai aujourd'hui ce que j'ai dit et fait chaque jour depuis cinquante ans*, trouveront peut-être mauvais qu'on les fasse sortir de cette voie qu'ils ont suivie, de ce sentier qu'ils ont battu, de cette ornière qu'ils ont creusée, et où ils voudraient pouvoir mourir et pouvoir être enterrés ; à ces intelligences nous dirons : « Dormez en paix et laissez-nous » applaudir de tout cœur à la décision et au choix du chef du diocèse. »

« M. l'abbé Auber a déjà fait ses preuves dans la carrière où il est appelé ; il a conquis par des travaux justement appréciés les titres académiques qui lui ont été conférés ; c'est un des membres les plus zélés et les plus laborieux d'une société qui rend des services à notre pays et qui lui fait honneur. Les études spéciales de M. l'abbé Auber, ses antécédens, ses loisirs, ses goûts, sont des garanties qu'il serait difficile de trouver réunies ailleurs en aussi grand nombre, et qui justifient pleinement à nos yeux la haute confiance dont il a été investi ; et jamais dans de telle mains des fonctions qui exigent un dévoûment absolu à la science ne seront une sinécure.

» Mais, tout en applaudissant à ce que nous trouvons utile et bon, qu'il nous soit permis de développer ici toute notre pensée. Dans notre opinion, l'acte que nous enregistrons aujourd'hui ne doit être que la préparation d'un système plus complet et qui mettra notre diocèse au niveau des diocèses les plus avancés. Il ne suffit pas qu'il y ait un historiographe du diocèse de Poitiers ; il faut que cet historiographe puisse recevoir, même sans abandonner la ville épiscopale, tous les renseignemens, tous les documens épars dans la vaste circonscription du diocèse ; il faut donc qu'il puisse être assuré du concours de tous les prêtres qui desservent les nombreuses églises de nos départemens. Mais pour que ce concours soit efficace, pour qu'il ne s'y mêle pas d'étranges mécomptes, il faut faire l'éducation des prêtres, il faut la faire complète (archéologiquement parlant, bien entendu) ; il ne faut pas présenter plus long-

tems, en un mot, le ridicule spectacle d'un ministre du Seigneur ne sachant pas distinguer dans son église la nef des bas-côtés, l'apside des transsepts et du chœur, l'ogive du plein cintre, et confondant en un pêle mêle désastreux les années et les siècles, le mauvais goût des tems de barbarie et les chefs-d'œuvre des plus beaux jours.

» Pour atteindre ce but, il n'y a qu'à suivre des voies déjà tracées, des exemples qui ont déjà produit d'heureux effets; il n'y a, en un mot, qu'à vouloir marcher.

» Alors nous ne verrons plus les fabriques les plus haut placées faire peindre en marbre gris-blanc (c'est à dire en pierre) de *vrai* marbre noir, faire surmonter des frontons du 14e siècle par des choux et par des feuilles brisées du 16e, et couronner de gracieuses balustrades par d'ignobles maçonneries pleines, ce qui épargnera au ministre des cultes des lettres énergiques qui ne sembleraient laisser d'autre alternative que celle de démolir ce qui a été construit à si grands frais; alors nous ne verrons plus les couleurs nationales, qui peuvent être fort bien à leur place sur la cocarde du soldat-citoyen, mais qui réunies produisent un fort mauvais effet aux voûtes de nos églises, couvrir de leur bariolage tranchant les retables, les autels, les piliers; alors nous ne verrons plus d'ignobles statues déshonorer les objets qu'elles sont censées représenter, et faire du temple du Seigneur le réceptacle de tout ce que la statuaire en plâtre et la peinture de vitrier produisent de plus hideux; alors nous ne verrons plus *sculpter* avec le pinceau des marbres surnaturels et des boiseries impossibles; alors nous ne verrons pas, sous prétexte de prolonger la vue derrière une croix de mission, ajouter à l'extrémité d'un transsept une rangée de colonnes circulaires sans perspective, pour en faire une seconde apside, mensonge grossier qui heureusement ne trompe personne, et qui n'aurait d'autre mérite, s'il pouvait induire en erreur, que d'ôter au monument son véritable caractère; alors nous ne verrons pas les pasteurs ou les fabriques mutilant jusqu'à hauteur d'homme les colonnes engagées des piliers des nefs, ôter ainsi aux arcs-doubleaux leur force, à l'édifice sa solidité, le tout pour se procurer la place de quelques chaises de plus; alors enfin, nous ne verrons plus l'entêtement dans des idées contraires au bon goût et à l'art faire perdre aux monumens la protection qu'ils méritent, et l'accord parfait qui existera entre ceux qui prêtent leur concours bienveillant et ceux qui le réclament sera une garantie infaillible du succès.

» Pour atteindre ce but, il ne faut que vouloir; l'homme qui joint à

l'influence de son rang, de son caractère et de sa supériorité intellectuelle, la jeunesse et la force, peut tout entreprendre, parce qu'il peut espérer de tout terminer. C. DE CH. »

— *Circulaire de M. l'évêque de Grenoble pour l'étude et la classification des monumens religieux.* — Par cette circulaire, le vénérable prélat institue 1° une commission ecclésiastique dont il se réserve la présidence et la protection : 2° sont membres de droit de cette commission : MM. les vicaires-généraux, deux chanoines désignés, les supérieurs du grand et des petits séminaires, et les 45 archi-prêtres du diocèse; 3° dans l'arrondissement de Grenoble il y aura six prêtres, et trois dans chacun des trois autres (quinze en tout), choisis par Monseigneur pour être adjoints aux membres de droit; 4° les archi-prêtres recevront les notes sur le travail à exécuter dans chaque canton, et le feront parvenir à l'évêché; 5° la commission aura un secrétaire-général, et chaque canton un secrétaire particulier, au choix du président; 6° le secrétaire particulier remettra le travail de ses confrères au curé du canton, qui le fera parvenir à l'évêché pour être remis au secrétaire-général; 7° la commission sera installée le dernier jour de la retraite par Monseigneur en personne, dans une salle de l'évêché.

La mission du clergé avait été au moyen-âge de présider à l'érection de ces somptueuses cathédrales qui étonnent le monde. Il est naturel qu'au 19e siècle, époque du mouvement religieux et artistique, le clergé comprenne aussi qu'il doit marcher le premier dans cette solennelle réhabilitation de l'art chrétien. Les monumens sacrés sont comme un dogme, une histoire, une prédication permanente.... Ecoutons le pieux prélat.....

« Au clergé en première ligne il appartient de savoir comprendre les » pieuses émotions, les religieux souvenirs que ces sanctuaires rappel» lent à la mémoire du chrétien.... Si vous êtes, ajoute-t-il aux prêtres, » les anges tutélaires, les gardiens nés de nos églises monumentales, » n'est-ce pas à vous de conserver cet héritage pur et intact de toute » mutilation, d'empêcher qu'on ne leur fasse subir, comme cela est ar» rivé trop souvent, des réparations dépourvues d'intelligence, contrai» res à l'unité de style qui doit être respectée avant tout.... Prenez » garde.... dans un siècle où l'amour de la science et un attrait parti» culier entraînent tant d'esprits élevés à ce genre d'étude, ne serait-ce » pas un malheur qu'on pût mettre en doute les connaissances archéo» logiques du clergé? Votre mission naturelle est de garder avec amour,

» de conserver fidèlement nos saints temples et de les protéger contre » l'imprudence des restaurateurs inhabiles, afin qu'on puisse montrer » aux siècles futurs ce qu'a pu dans les tems de foi le génie secondé par » la religion....»

Cette circulaire de l'auguste pontife témoigne de son goût pour les arts et de sa paternelle sollicitude à nourrir dans ses prêtres le zèle intelligent qui renoue la chaîne des tems passés. Le clergé du diocèse de Grenoble répondra avec honneur à cet appel. La terre dauphinoise n'est pas la terre classique des beaux monumens du moyen-âge, mais quoique pauvre de ces magnifiques souvenirs, il en existe assez cependant pour exciter une noble émulation dans les études archéologiques. Monseigneur vient de créer dans son grand séminaire un cours sur cet important sujet. Les jeunes prêtres seront initiés de bonne heure, par cette sage mesure, aux mystérieuses pensées de l'architecture religieuse.

Bibliographie.

« Les savans et laborieux moines du couvent arménien de la petite île de Saint-Lazare, près de Venise, auxquels on est déjà redevable de la publication et de la traduction d'un très grand nombre d'anciens ouvrages arméniens d'une haute importance, s'occupent en ce moment à faire une édition de tous les historiens arméniens, depuis le 4e siècle de notre ère jusqu'aujourd'hui. Ce recueil commencera par l'*Histoire de la Conversion des Arméniens au Christianisme*, par Agal Angelus, prêtre, qui vécut vers le milieu du 4e siècle, et cet ouvrage sera suivi par l'*Histoire d'Arménie depuis le commencement du monde* (sic) *jusqu'à l'an de grâce* 440, par Moïse de Khoren, archevêque de Petravart, mort en 492.

» L'édition, dont la majeure partie se composera d'œuvres entièrement inédites, aura environ 40 volumes grand in-folio. Le texte arménien sera accompagné d'une traduction italienne en regard et de notes et commentaires.

» La direction de cette grande entreprise est confiée à M. Tommaseo, un des linguistes les plus distingués de l'Italie, qui a consacré dix années de sa vie à examiner les manuscrits arméniens des bibliothèques de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie. »

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 35. — Novembre 1842.

Offices de l'église.

L'ANNÉE LITURGIQUE (PREMIÈRE SECTION).

L'AVENT LITURGIQUE.

PAR LE R. P. D. GUÉRANGER, ABBÉ DE SOLESMES [1].

Lors de la publication du premier volume des *Institutions liturgiques* [2], le R. dom Guéranger annonça, dans sa préface, le projet d'une *Année liturgique*, travail destiné, disait-il, à mettre les fidèles en état de profiter des secours immenses qu'offre à la piété chrétienne la compréhension des mystères de la liturgie. Cet ouvrage, d'un format commode et portatif, devait surtout aider les fidèles dans l'assistance aux offices divins et tenir lieu des livres ordinaires de prières. Conformément à cette promesse, la première section de l'*Année liturgique*, parut en 1 vol. in-12, avant la fin de l'année 1841. La plupart des journaux religieux

[1] 1 vol., in-12, de 500 pages, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69, à Paris. Prix : 3 fr. 75.

[2] Ce premier volume a été analysé dans les *Annales*; voir les numéros de juin et novembre 1840, et février 1841, t. I, II et III, 3e série. Nous rendrons compte du tome second dans un prochain numéro.

N. B. On a parlé des *documents historiques* renfermés dans les *offices de l'avent* dans le tome VII, p. 409.

en ont déjà rendu compte. Nous avons préféré différer quelque tems, et attendre, pour le faire connaître à nos lecteurs, l'époque où l'*Avent liturgique* pourrait leur être plus profitable et leur servir de manuel quotidien.

A la tête de ce volume, l'auteur a placé une préface générale où les idées qui l'ont guidé et le plan général qu'il a suivi, dans la composition de l'*Année liturgique*, sont exposés avec chaleur et netteté. Elle mérite, sous plus d'un rapport, de fixer l'attention.

Partant du principe du devoir et de l'absolue nécessité de la prière pour l'homme, le révérend auteur n'a point de peine à établir que l'homme, de lui-même, *ne sait point prier*, qu'il faut absolument que Dieu l'enseigne en lui communiquant son saint esprit. Mais cet esprit divin a été donné à l'Église le jour de la Pentecôte ; depuis lors il réside en elle, il l'inspire, il ne l'a plus quittée.

« De là vient, continue dom Guéranger, que, depuis dix-huit siècles, elle ne se tait ni le jour ni la nuit, et sa voix est toujours mélodieuse, sa parole va toujours au cœur de l'Epoux. Tantôt, sous l'impression de cet esprit qui anima le divin psalmiste et les prophètes, elle puise dans les livres de l'ancien peuple le thême de ses chants ; tantôt, fille et sœur des saints apôtres, elle entonne les cantiques insérés aux livres de la nouvelle alliance ; tantôt, enfin, se souvenant qu'elle aussi a reçu la trompette et la harpe, elle donne passage à l'esprit qui l'anime, et chante à son tour *un cantique nouveau*[1] ; de cette triple source émane l'élément divin qu'on nomme la Liturgie.

» La prière de l'Église est donc la plus agréable à l'oreille et au cœur de Dieu, et partant la plus puissante. Heureux donc celui qui prie avec l'Église, qui associe ses vœux particuliers à ceux de cette épouse chérie de l'Epoux et toujours exaucée ! Et c'est pourquoi le Seigneur Jésus nous a appris à dire *notre père*, et non *mon père ; donnez-nous*, *pardonnez-nous, délivrez-nous*, et non *donnez-moi*, *pardonnez-moi*, *délivrez-moi*. Aussi, pendant

[1] Ps. 145.

plus de mille ans, voyons-nous que l'Église, qui prie dans ses temples sept fois le jour et encore au milieu de la nuit, ne priait point seule. Les peuples lui faisaient compagnie et se nourrissaient avec délices de la manne cachée sous les paroles et les mystères de la divine Liturgie. »

Heureux siècles de prière et de ferveur, déjà bien loin de nous, mais dont la foi de nos pères avait conservé quelques restes jusqu'en ces derniers tems. Il y a, en effet, soixante ans à peine que « le sol de la chrétienté était encore couvert d'églises et de monastères, qui retentissaient le jour et la nuit des accens de la prière sacrée des âges antiques. Tant de mains levées vers le ciel en faisaient descendre la rosée, dissipaient les orages, assuraient la victoire. Ces serviteurs et ces servantes du Seigneur, qui se répondaient ainsi dans la louange éternelle, étaient députés solennellement par les sociétés encore catholiques d'alors, pour acquitter intégralement le tribut d'hommages et de reconnaissance dû à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie et aux Saints. Ces vœux et ces prières formaient le bien commun; chaque fidèle aimait à s'y unir, et si quelque douleur, quelque espérance le conduisait parfois au temple de Dieu, il aimait à y entendre, à quelque heure que ce fût, cette voix infatigable qui montait sans cesse vers le ciel pour le salut de la chrétienté. Bien plus, le chrétien fervent s'y unissait en vaquant à ses fonctions ou à ses affaires, et tous gardaient encore l'intelligence générale des mystères de la Liturgie. »

Nous voudrions que ce passage tombât sous les yeux de certains hommes, dont quelques-uns se croient bons chrétiens, et qui n'ont jamais compris l'utilité des ordres monastiques spécialement consacrés à la contemplation et à la prière. Grâce au progrès des idées, on admire la plus grande partie des institutions du christianisme, on veut bien applaudir au dévouement des ordres religieux, mais à condition que ces ordres *travaillent* et s'emploient d'une manière active au bien-être de la société. Quant à ceux qui se vouent à la retraite et aux devoirs de la vie ascétique, on passe facilement condamnation sur leur compte.

ertes, il faut que l'esprit chrétien ait été bien profondément

altéré dans les cœurs pour en être arrivés à ce point. Il faut qu'on ait oublié les plus simples notions sur la prière, sa nécessité, le pouvoir de la prière commune, sur la vie d'oraison et de pénitence, sur l'excellence des conseils évangéliques. Vous reprochez au Trapiste de s'user en longues veilles, au lieu de chercher dans le repos de nouvelles forces pour le travail du lendemain; et vous ne vous doutez point que, si vous lui ôtez ces communications incessantes avec Dieu, vous lui ôtez la force de rester deux jours entre les murs de son couvent. Vous demandez à quoi bon des Carmélites et des Chartreux; et vous ne soupçonnez pas l'influence que la moindre fille du cloître peut exercer sur les décrets divins. Vous semblez ignorer que, nuit et jour, de tous les points de la terre, il monte une nuée de crimes, d'abominations, de sacrilèges, de blasphèmes, et qu'il faut bien, ne fût-ce qu'en vertu de la loi des compensations, certains lieux privilégiés, d'où s'élève un courant de supplications et de larmes, pour éteindre la foudre entre les mains de Dieu. Eh bien, c'est ce courant que ne cessent de lancer vers le ciel, du sommet de leur montagne, les enfans de saint Bruno.—Que font en ce monde de pauvres cénobites? — Peu de chose, à la vérité. Ils accomplissent cette parole de leur maître: *il faut prier toujours, et ne jamais cesser de prier*. Tandis que vous combattez vaillamment au plus fort de la mêlée, ils se contentent de tenir les mains élevées en haut; mais souvenez-vous que tant que Moïse tenait ainsi ses mains étendues, Israël était victorieux, et qu'il tournait lâchement le dos, dès que les bras du prophète tombaient de lassitude.

La prière est la vie de l'Église; c'est l'arme avec laquelle elle triomphe de ses ennemis, c'est l'encens qu'elle fait monter vers le trône éternel, afin d'adorer, de rendre grâces, d'implorer le pardon et d'obtenir sans cesse de nouveaux secours. Et voilà pourquoi l'Église a attaché tant d'importance à la *liturgie*, qui n'est, selon la signification propre du mot, que la prière solennelle et organisée; voilà pourquoi elle a toujours comblé de ses

faveurs ces saints asiles consacrés aux relations continuelles de la Divinité avec les âmes choisies [1].

Aujourd'hui que presque tous ces asiles ont disparu du sol de notre patrie, grâce aux efforts de la réforme et d'une certaine philosophie, qui semblèrent s'être données le mot pour *faire cesser toutes les fêtes de Dieu sur la surface de la terre* [2], il n'en est que plus nécessaire de resserrer les liens établis par l'Église entre les simples fidèles, au moyen de la prière publique. Il devient surtout urgent d'initier les âmes à l'intelligence complète de la Liturgie, dont le sens se perd de plus en plus, au grand détriment de la vraie piété et du véritable esprit catholique.

C'est à ce but que tendra d'une manière spéciale l'*Année liturgique*. L'auteur veut nous porter à prier avec l'Église et par la bouche de l'Église; il veut nous faire goûter les formules que l'Église emploie, formules consacrées, pleines de sens et d'onction, autant au-dessus des formes dictées par la piété particulière d'auteurs d'ailleurs fort estimables, que la prière publique est au-dessus de la prière privée, et que l'esprit de l'Église surpasse l'esprit individuel de chacun de ses enfans. Il ne prétend du reste gêner en rien la liberté de la prière individuelle, ni ajouter des lois arbitraires aux règles généralement reçues de l'oraison et de la contemplation. Bien loin de là, son livre vient apporter un nouvel aliment aux âmes pressées par la faim des communications célestes.

Qu'on nous permette de citer encore un fragment où se trouvent éloquemment exposées toutes les ressources que l'âme fervente peut trouver dans la prière liturgique.

« Nous dirons que si dans la divine psalmodie, on compte

[1] En certains lieux, comme chez les bénédictins du Mont-Serrat où était établie l'institution connue sous le nom de *Laus perpetua*, les religieux se succédaient au chœur, de telle sorte que le chant des louanges divines n'était jamais interrompu. C'est ainsi que les anges ne cessent de redire le cantique éternel, chaque jour et chaque instant de la vie sans fin.

[2] Ps. 73.

plusieurs degrés, en sorte que les inférieurs s'appuient encore sur la terre et sont accessibles aux âmes qui ont encore à opérer les travaux de la *vie purgative* ; à mesure aussi qu'elle s'élève sur cette échelle mystique, l'âme se sent *illuminée* d'un rayon céleste, et parvenue au sommet, trouve *l'union* et le repos dans le souverain bien. En effet, ces saints Docteurs des premiers siècles, ces divins Patriarches de la solitude, où puisaient-ils la lumière et la chaleur qui étaient en eux, et qu'ils ont laissées si vivement empreintes dans leurs écrits et dans leurs œuvres, si ce n'est dans ces longues heures de la Psalmodie durant lesquelles la vérité simple et multiforme passait sans cesse devant les yeux de leur âme, la remplissant, à grands flots, de lumière et d'amour ? Qui a donné au séraphique Bernard cette onction merveilleuse qui coule en fleuve de miel dans tous ses écrits ; à l'auteur de l'*Imitation*, cette suavité, cette manne cachée qui, après tant de siècles, ne s'affadit jamais ; à Louis de Blois, cette douceur et cette tendresse inénarrables qui émeuvent tout homme qui voudra lui prêter son cœur ; si ce n'est l'usage habituel de la Liturgie au milieu de laquelle leur vie s'écoulait avec un mélange de chants et de soupirs ?

» Que l'âme, épouse du Christ, prévenue des désirs de l'Oraison, ne craigne donc point de se dessécher au bord de ces eaux merveilleuses de la Liturgie, qui tantôt murmurent comme le ruisseau, tantôt, comme le torrent, roulent en grondant, tantôt inondent comme la mer ; qu'elles approchent et boivent cette eau limpide et pure qui *jaillit jusqu'à la vie éternelle* [1] ; car cette eau émane des *fontaines mêmes du Sauveur* [2], et l'Esprit de Dieu la féconde de sa vertu pour qu'elle soit douce et nourrissante au *cerf altéré* [3]. Que l'âme séduite par les charmes de la Contemplation, ne s'effraie point non plus de l'éclat et de l'harmonie des chants de la prière liturgique. N'est-elle pas elle-même un instrument d'harmonie sous la touche divine de cet Esprit qui la possède ? Certes, elle ne doit pas entendre le céleste Colloque autrement

[1] Jean., IV, 14.

[2] Isaïe, XII, 3.

[3] *Psalm.*, XLI, 1.

que le Psalmiste lui-même, cet organe de toute vraie prière, avoué de Dieu et de l'Église? Or, n'est-ce pas à sa harpe qu'il a recours, quand il veut allumer dans son cœur la flamme sacrée, et qu'il dit: *Mon cœur est prêt, ô Dieu! mon cœur est prêt: je chanterai donc, je ferai retentir le psaume. Lève-toi, ô ma gloire! lève-toi, ô ma harpe! Dès le matin, je m'éveillerai; je vous chanterai, Seigneur, devant les peuples; je psalmodierai en présence des nations; car votre miséricorde est grande au-dessus des cieux, et votre vérité au-delà des nuages* [1]. D'autres fois, si, recueillant ses sens, *il est entré dans les puissances du Seigneur* [2], alors *dans sa méditation même s'allume le feu* [3] d'une sainte ivresse, et pour soulager l'ardeur qui le consume, il éclate encore par un cantique: *Mon cœur*, dit-il, *a conçu une parole excellente; c'est au Roi même que je dédie mes chants;* et il redit la beauté de l'Époux vainqueur et les grâces de l'Épouse [4]. Ainsi, pour l'homme de Contemplation, la prière liturgique est tantôt le principe, tantôt le résultat des visites du Seigneur [5].»

Et quoi de plus doux pour le chrétien, à quelque degré de l'échelle qu'il soit arrivé, depuis le simple croyant jusqu'aux plus parfaits; quoi de plus attachant que de suivre, jour par jour, les pas de l'Église dans le cercle mystérieux qu'elle parcourt chaque année? Quoi de plus propre à nous élever au-dessus des misères de cette *vallée de larmes*, que de marcher à côté de notre sainte mère, nous inspirant de ses pensées et répétant ses paroles, pendant qu'elle accomplit l'évolution tour à tour joyeuse, triste et triomphante de ses fêtes? « C'est là, poursuit dom Guéranger, que s'opère la manifestation de Jésus-Christ dans l'Église et dans l'âme fidèle; c'est là le cycle divin où rayonnent à leur place toutes les œuvres de Dieu; le septénaire de la création; la Pâque et la Pentecôte de l'ancien peuple; l'ineffable visite du Verbe in-

[1] *Psalm.*, CVII, 5.
[2] *Ibid.*, LXX, 6.
[3] *Ibid.*, XXXVIII, 4.
[4] *Ibid.*, XLIV.
[5] *Année liturgique.* Préf., p. XIII.

carné, son sacrifice, sa victoire; la descente de son Esprit; la commémoration de Marie, des Anges, des Saints; en sorte que l'on peut dire qu'il a son point de départ sous la loi des patriarches, ses progrès dans la loi écrite, sa consommation toujours croissante sous la loi d'amour, jusqu'à ce qu'étant enfin complet, il s'évanouisse dans l'éternité. »

Ce ne sont donc point les productions de son propre esprit ni d'aucun esprit particulier que l'auteur entend présenter ici. Il n'a d'autre ambition que de *servir d'interprète à la sainte Eglise, de mettre les fidèles à portée de la suivre dans sa prière de chaque saison mystique, et même de chaque jour et de chaque heure*. Son application sera de *saisir l'intention de l'Esprit-Saint dans les diverses phases de l'année liturgique, en s'inspirant de l'étude attentive des plus anciens et des plus vénérables monumens de la prière publique, ainsi que des sentimens des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques approuvés*. Il s'attachera surtout à *remettre en honneur le culte des Saints*, qui souffre encore, chez nous, de l'influence si funeste du Jansénisme.

Quoique l'*Année liturgique* prenne pour base la liturgie romaine, la plus répandue incontestablement dans l'église latine, elle ne laissera point de faire de nombreux emprunts aux autres rites orthodoxes. Les liturgies ambrosienne, gallicane, mozarabe, grecque, arménienne, viendront joindre leurs richesses à notre trésor de prières; en sorte que la voix de l'Église ne se sera jamais fait entendre plus pleine ni plus imposante.

Tel est en résumé le but et le plan de cette publication, dont nous avons sous les yeux la première partie; et quelque grandes qu'aient été les promesses de l'auteur, nous ne croyons pas qu'il soit demeuré trop au-dessous. L'*Avent liturgique* est précédé de trois chapitres préliminaires. Le premier, sous le titre d'*historique de l'avent*, donne un résumé concis, mais à peu près complet, de tout ce que l'histoire ecclésiastique a recueilli sur l'établissement et la célébration de ce saint tems. Les deux autres renferment une *mystique* et une *pratique de l'avent*, où l'âme pieuse trouvera de quoi nourrir ses sentimens et diriger sa conduite

durant ces jours consacrés à rappeler le triple avénement de l'Homme-Dieu.

Au début du livre, nous trouvons des *Prières du matin et du soir*, composées presque tout entières avec des formules empruntées à l'office canonique, afin que les cœurs se trouvent ainsi mieux disposés à entrer en communion avec l'Église, à vivre de sa vie. Vient ensuite l'*Ordinaire de la messe, en latin et en français*; l'auteur n'a pourtant pas voulu donner une traduction proprement dite, *pour se conformer aux volontés du Saint-Siége*, qui a toujours vu avec peine que les paroles les plus sacrées de nos mystères, comme aussi le texte des saintes écritures, fussent livrés au peuple mot à mot, sans explication, dépouillés de l'exactitude et de la majesté du langage consacré. En place d'une version littérale, nous avons donc une paraphrase qui nous a semblé bien supérieure à celle qu'on trouve dans la plupart des livres d'église. Nous dirons la même chose du Commentaire plein d'élévation et d'onction qui accompagne les psaumes des vêpres et les divers offices. La messe propre de chaque dimanche de l'avent s'y trouve en entier, selon l'usage de Rome et de Paris, avec de courtes réflexions, pour en bien faire comprendre le sens et en relever les beautés. Quant aux simples féries qui n'ont point de messe propre, le pieux auteur n'a pas voulu que les laïques demeurassent privés des secours offerts au clergé dans l'office quotidien. Chaque jour a donc sa part d'instruction et de prière. En voici la disposition.

D'abord une leçon du prophète Isaïe, si merveilleusement adaptée par l'Église au saint tems de l'Avent, nous transporte aux tems antérieurs à la venue du Messie et nous prépare aux prochaines solennités. Puis, l'âme déjà réchauffée, trouve à exprimer sa piété en quelque hymne, prose ou autre morceau lyrique choisis entre les diverses liturgies. Enfin, tous ses sentimens se résument en une prière courte, mais excellente, et puisée, comme tout le reste, aux sources les plus respectables. Cette division est presque invariablement employée pour chaque jour; ainsi chaque jour se trouve sanctifié, conformément au précepte

de l'apôtre, par la lecture des saints livres, le chant des hymnes et l'oraison.

Après le *Propre du tems* est placé le *Propre des saints*. Cette partie a été traitée par le révérend abbé de Solesmes avec un soin et une affection tout particuliers. Chacun des saints dont l'Église honore la mémoire depuis le 30 novembre jusqu'au 24 décembre, a sa place dans l'*Avent liturgique* et vient l'orner de quelques-unes des prières que son culte a inspirées au génie chrétien. On se ferait difficilement une idée de la richesse de cette partie du recueil. Entre toutes les fêtes qu'il renferme, nous remarquons surtout, par l'abondance et la beauté de leur liturgie, celles de la Conception de la sainte Vierge, de saint André, apôtre, de sainte Barbe et de saint Nicolas, évêque de Myre. L'office de saint André fournit à lui seul jusqu'à dix pièces importantes, toutes, ou presque toutes, rhythmiques, composées à différentes époques et toutes reçues dans les églises d'Occident ou d'Orient.

Ou nous nous trompons fort, ou le mérite à la fois religieux et littéraire d'une semblable collection ne tardera point à être apprécié. En effet, outre son but principal, qui est d'inspirer une piété vive et éclairée, nourrie de la plus pure tradition de l'Église, elle aura l'avantage de porter à la connaissance du grand nombre une partie fort considérable de la littérature chrétienne. Or, c'est là, personne n'en disconviendra, rendre un éminent service à notre époque et répondre à l'un de ses besoins les plus vivement sentis.

Tandis que tout le monde admire les édifices du moyen-âge et les sculptures dont il sont décorés ; que des peintres tels que Giotto, Fra Angelico, Pérugin, ne sont plus réputés *barbares*, et qu'on commence à trouver les vieux chants ecclésiastiques préférables pour nos saints offices à la musique profane, il serait vraiment inexplicable, qu'entre toutes ces productions des âges chrétiens, on négligeât exclusivement celle qui, de droit, occupe le premier rang, et qu'on peut considérer comme l'âme de toutes les autres. Si le génie catholique a laissé de sublimes empreintes sur les pierres qu'il a taillées, sur le marbre et le bois qu'il a ciselés, sur les toiles et les murailles qu'il a peintes, que doit-ce

donc être des récits qui guidaient la main de ses peintres et de ses sculpteurs, des hymnes pour lesquels il créait ses divines harmonies, des prières et de toute la liturgie pour lesquelles il bâtissait ses cathédrales?

Et cependant toutes ces prières, ces hymnes, ces paroles, ces légendes, formant un corps immense de littérature, sont à peine connus, moins connus certainement du monde lettré que les littératures slave ou scandinave. Il est urgent de remplir un tel vide, intolérable à tous égards, chez un peuple chrétien. Or, c'est à quoi servira puissamment le présent ouvrage du docte bénédictin, surtout en y joignant ses *Institutions liturgiques*, où l'on trouvera d'amples matériaux pour suivre l'histoire de la littérature chrétienne et des règles sûres pour l'apprécier.

Quant à cette histoire, elle n'offre plus de difficultés graves après les travaux de dom Guéranger, puisqu'elle est toujours calquée sur l'histoire de la liturgie et de l'Église. Il faut d'abord faire la division entre les églises d'Orient et d'Occident, aussi différentes par leurs productions qu'elles le sont par le génie et les mœurs. La première donne dès l'origine des marques d'une prodigieuse fécondité; sa liturgie si riche et si variée est digne des hommes illustres, des grands saints qui feront à jamais sa gloire ; mais la lyre tombe de ses mains le jour même où l'unité est rompue. Triste châtiment qui s'est renouvelé plus d'une fois!

L'Occident marche moins vite, mais d'un pas plus soutenu. On sent que l'avenir lui appartient. Comme toute l'histoire de notre Église, sa littérature a des tems de progrès et des tems de souffrance. Il est facile de noter, sous ce rapport, des relations frappantes entre cette dernière et l'art catholique, l'architecture principalement, cette reine des arts. A partir des premiers âges, la poésie chrétienne se montre embarrassée, son rhythme est à peine marqué, son allure lourde, l'art n'existe pas encore ; mais cette rudesse de formes n'altère jamais la pureté de la pensée. Celle-ci brille toujours par la grandeur et par une élévation qui n'exclut pas la naïveté ; elle s'empreint plus que jamais de symbolisme, elle s'inspire du spectacle de la nature et s'appuie sur ce monde visible pour s'élever au monde invisible. Tel est en

général le caractère des hymnes les plus anciennes du bréviaire romain. Plus tard le style s'épure, le mètre prend une coupe plus régulière, on puise davantage aux sources poétiques de la légende. Cette marche progressive s'aperçoit au milieu de l'époque la plus taxée d'ignorance et de barbarie, comme le prouvent les compositions du vénérable Bède, du célèbre Hermann Contract, de saint Pierre Damien, etc. Les 12e et 13e siècles, la plus glorieuse période du moyen-âge, viennent ensuite, et le lyrisme sacré semble toucher à la perfection dans les belles séquences d'Adam de Saint-Victor, dans le *Dies iræ* et le *Stabat mater*, dont les auteurs ne sont pas certains, dans l'office du Saint-Sacrement, et surtout dans le *Lauda Sion*, dicté par les anges mêmes au docteur angélique. Parvenu à cette hauteur, le génie liturgique suit la pente malheureuse qui entraîne tout le reste. La fécondité demeure la même et s'accroît peut-être, mais l'exquise beauté des formes s'altère, le goût se perd. Au commencement du 16e siècle nous trouvons dans le Missel de Cluny de 1523, des compositions chargées d'ornemens et de figures, si travaillées, j'allais dire si minutieusement découpées, qu'elles rappellent la plupart des églises construites à cette époque. Enfin paraît la *renaissance*. Le style païen s'introduit dans le bréviaire comme dans les peintures et les constructions, et son déplorable règne dure jusqu'à Santeuil et à Coffin, qui se persuadèrent, sans doute de bonne foi, qu'on ne pouvait dignement célébrer le Dieu des chrétiens, sinon avec le style consacré au culte de Jupiter, de Bacchus et des autres habitans de l'Olympe.

Maintenant, s'il s'agit de poser des règles de critique, il faudra de toute nécessité opérer dans les idées une révolution analogue à celle qui s'est effectuée relativement à l'art chrétien, et peut-être plus tranchante encore. Grâce aux traditions de collége et d'université, on s'est habitué à regarder la littérature ecclésiastique comme une dégénérescence de la littérature païenne. Cette dernière a été prise pour type unique du beau; on a tout jugé sur son modèle. Et comment en pouvait-il être autrement après les oracles sans appel de Boileau? Sans doute l'autorité du *législateur du Parnasse* a quelque peu baissé; mais il reste encore

beaucoup à faire. Combien de gens de lettres qui persistent à traiter de *latin de cuisine* la langue de la Vulgate et des Pères; combien qui jugent d'une hymne par comparaison avec une ode d'Horace; qui se moquent des Séquences rimées, parce que Virgile ne rimait pas? — Or, autant vaudrait juger la cathédrale d'Amiens d'après les règles de Vitruve.

Un principe qu'il faut admettre avant tout, c'est qu'entre la littérature païenne et la littérature catholique il y a un abîme. L'infini les sépare. Pour n'indiquer qu'une seule différence, la première a pour but principal de voiler la faiblesse, la fausseté et très souvent la laideur de la pensée; la forme est le principal, la pensée vient ensuite. Le christianisme, au contraire, sacrifie tout à la pensée, la forme est une humble servante, une enveloppe qui la rend saisissable, qui l'orne fréquemment, mais ne la cache jamais. On la froissera, on la brisera plutôt que de la laisser empiéter.

De cette seule différence, nous pouvons conclure combien il serait irrationnel d'adopter un critérium commun pour deux genres si opposés. Le christianisme a jeté d'assez profondes racines en ce monde, il a tenu et il tient encore une assez grande place pour qu'on lui permette d'avoir une langue à lui, sa poésie, ses rhythmes, ses formules, son style; et venir, après quinze ou dix-huit siècles, corriger cette langue sur des patrons du siècle d'Auguste, traiter de *barbarismes* des locutions qui ne se trouvent pas dans Cicéron, vouloir scander le vers sur le mètre grec ou romain, n'est-ce pas faire autant d'actes de vandalisme plus condamnable et plus inintelligent que de revêtir des ogives avec des plaques à plein cintre ou de badigeonner de vieilles mosaïques?

Quand on aura admis ceci, quand on se sera familiarisé avec nos saints offices, qu'on se sera pénétré de leur esprit lorsque cet esprit catholique, formé par la foi et la charité, sera profondément entré dans l'intelligence et surtout dans le cœur, alors, mais alors seulement, on aura le droit d'apprécier la littérature liturgique; alors on pourra en entreprendre la critique, classer les divers fragmens selon leur mérite, en indiquer les défauts; car nous sommes loin de penser que tout soit complet et parfait

en cette matière. Mais, encore une fois, qu'on craigne de toucher à des choses dont on n'a pas une connaissance suffisante, et de hasarder des corrections qui pourraient bien être de véritables *barbarismes*, sinon de vrais sacrilèges. Mieux vaut attendre un tems plus propice. Ce tems ne saurait tarder d'arriver, nous en avons le ferme espoir, et les travaux des nouveaux Bénédictins de France auront certainement contribué à le rapprocher de nous[1].

A. COMBEGUILLE.

[1] Nos lecteurs trouveront sans doute ici avec plaisir les trois hymnes suivantes empruntées au livre de dom Guéranger, et prises aux trois époques de développement, d'éclat et de décroissance de la littérature liturgique.

Les deux premières ont été choisies à dessein dans l'office de saint André, afin de mieux montrer les diverses manières dont un même sujet a été traité par deux génies éminens, venus à plusieurs siècles de distance. Dans la première, on reconnaîtra sans peine une teinte de symbolisme antique. Elle est du grand pape saint Damase, l'ami de saint Jérôme. Dès le début, l'auteur est préoccupé du nom d'*André*, qui, entre plusieurs significations, a celle de *beauté*.

HYMNE.

Decus sacrati nominis,
Vitamque nomine exprimens,
Hoc te Decorum prædicat
Crucis beatæ gloria.

Vous, dont le nom glorieux, et sacré présageait la vie, votre nom exprime aussi la Beauté dont la Croix bienheureuse vous a noblement couronné.

Andrea, Christi Apostole,
Hoc ipso jam vocabulo
Signaris isto nomine
Decorus idem mysticè.

ANDRÉ, Apôtre du Christ!... votre nom seul est un signe qui vous distingue, un mystique emblême de votre beauté.

Quem Crux ad alta provehit,
Crux quem beata diligit,

O vous que la Croix élève jusqu'aux cieux, vous que la Croix

Cui Crux amara præparat
Lucis futuræ gaudia;

aime avec tendresse, vous à qui l'amertume de la Croix prépare les joies de la lumière future;

In te Crucis mysterium
Cluit gemello stigmate,
Dum probra vincis per Crucem
Crucisque pandis sanguinem.

En vous le mystère de la Croix brille doublement imprimé : vous triomphez de l'opprobre par la Croix, et vous prêchez le Sang divin qui arrosa la Croix.

Jam nos foveto languidos,
Curamque nostri suspice
Quo per Crucis victoriam
Cœli petamus patriam.
Amen.

Désormais donc réchauffez nos langueurs; daignez veiller sur nous, afin que, par la victoire de la Croix. nous entrions dans la patrie du ciel. Amen.

Si le mystère joue un grand rôle dans cette courte composition, celle qu'on va lire a été entièrement inspirée par la légende. Ici la rime apparaît dans toute sa richesse, et le mètre est plein et harmonieux. Le célèbre Adam de Saint-Victor en est l'auteur :

PROSE.

Exultemus et lætemur,
Et Andreæ delectemur
Laudibus Apostoli.
Hujus fidem, dogma, mores,
Et pro Christo tot labores,
Dignè decet recoli.
Hic ad fidem Petrum duxit,
Cui primum lux illuxit,
Joannis indicio.

Tressaillons et réjouissons-nous, et savourons les louanges de l'apôtre André.
Sa foi, sa doctrine, ses mœurs, ses longs labeurs pour le Christ, il sied de les célébrer.
C'est lui qui mena Pierre à la foi, lui qui le premier vit briller la lumière, montrée par Jean-Baptiste.

Secus mare Galilææ,
Petri simul et Andreæ
Sequitur electio.
Ambo priùs piscatores,
Verbi fiunt assertores,
Et forma justitiæ.
Rete laxant in capturam,

Aux rives de la mer de Galilée, Pierre et André sont choisis à la fois.
Tous deux d'abord pêcheurs, deviennent les hérauts du Verbe et les modèles de la justice.
Ils jettent le filet sur le monde,

Vigilemque gerunt curam
Nascentis Ecclesiæ.
A fratre dividitur,
Et in partes mittitur
Andreas Achaiæ.
In Andreæ retia
Currit, Dei gratiâ,
Magna pars provinciæ.
Fide, vitâ, verbo, signis,
Doctor, pius et insignis,
Cor informat populi.

Ut Egeas comperit
Quid Andreas egerit :
Iræ surgunt stimuli.
Mens secura, mens virilis,
Cui præsens vita vilis
Viget patientiâ.
Blandimentis aut tormentis
Non enervat robur mentis
Judicis insania.
Crucem videns præparari,
Suo gestit conformari
Magistro discipulus.
Mors pro morte solvitur
Et Crucis appetitur
Triumphalis titulus.
In cruce vixit biduum .
Victurus in perpetuum
Nec vult volente populo
Deponi de patibulo.

Horâ ferè dimidiâ,
Luce perfusus nimiâ,
Cum luce, cum lætitiâ,
Pergit ad lucis atria.

et leurs soins vigilans s'étendent sur toute l'Église naissante.

Séparé de son frère, André est envoyé aux parages de l'Achaïe.

Dans les filets d'André tombe, par la grâce divine, la province presque toute entière.

Sa foi, sa vie, sa parole, ses miracles, tout en fait un Docteur de piété, un Docteur illustre pour former le cœur du peuple.

Egée apprend les œuvres d'André, et déjà s'agite sa fureur.

Ame sereine, âme virile, dédaignant la vie présente, André s'arme de la patience.

Ni les caresses, ni les tortures, qu'emploie le juge insensé, n'amollissent son âme vigoureuse.

Il voit préparer la croix, il tressaille, impatient d'être un disciple semblable à son maître.

Il paie au Christ mort pour mort; par lui la croix est conquise comme un trophée triomphal.

Deux jours il vit sur la croix pour vivre à jamais.

Il résiste au vœu du peuple, et ne veut point être détaché de son gibet.

Pendant une moitié d'heure, il est inondé de clartés; et dans cette auréole et cette allégresse, il monte au palais de la lumière.

O Andrea gloriose,
Cujus preces pretiosæ,
Cujus mortis luminosæ
Dulcis et memoria.

O glorieux André, dont précieuse est la prière, la mort lumineuse, et suave la souvenance;

Ab hac valle lacrymarum,
Nos ad illud lumen clarum,
Pie Pastor animarum,
Tuâ transfer gratiâ.
Amen.

Du fond de ce val des larmes, pieux Pasteur des âmes, élevez-nous par votre faveur jusqu'à votre éclatante lumière.
Amen.

Enfin l'hymne suivante est tirée du Missel de Cluny, de 1523. L'on y reconnaîtra sans peine le genre fleuri et flamboyant de l'époque.

PROSE EN L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE.

Ave mundi gloria,
Virgo Mater Maria,
Ave, benignissima.

Salut, gloire du monde, Vierge Mère, ô Marie très debonnaire, salut!

Ave, plena gratiâ,
Angelorum domina,
Ave, præclarissima.

Salut, pleine de grâce, souveraine des Anges, très glorieuse, salut!

Ave, decus Virginum,
Ave, salus hominum,
Ave, potentissima.

Salut, honneur des Vierges; salut protectrice des hommes; très puissante, salut!

Ave, Mater Domini,
Genitrix Altissimi,
Ave, prudentissima.

Salut, Mère du Seigneur, qui avez enfanté le Très-Haut, salut, ô très prudente!

Ave, mater gloriæ,
Mater indulgentiæ,
Ave, beatissima.

Salut, mère de gloire, mère de clémence; salut, ô très heureuse!

Ave, vena veniæ,
Fons misericordiæ,
Ave, clementissima.

Salut, source de pardon, fontaine de miséricorde; salut, ô très clémente!

Ave, mater luminis,
Ave, honor ætheris,
Ave, porta cœlica,
Ave, serenissima!

Salut, mère de lumière; salut, honneur du firmament; salut, porte du ciel; salut, ô très sereine!

Ave, candens lilium,

Salut, blanc lys; salut, parfum

Ave, opobalsamum,
Ave, fumi virgula ;
Ave, splendidissima.

Ave, Mitis,
Ave, dulcis,
Ave, pia,
Ave, læta,
Ave, lucidissima,

Ave, porta,
Ave, virga,
Ave, rubus,
Ave, vellus,
Ave, felicissima.

Ave, clara cœli gemma,
Ave, alma Christi cella,
Ave, venustissima.

Ave, virga Jesse data,
Ave, scala cœli facta,
Ave, nobilissima,

Ave, stirpe generosa,
Ave, prole gloriosa,
Ave, fœtu gaudiosa,
Ave, excellentissima.

Ave, Virgo singularis,
Ave, dulce salutaris,
Ave, digna admiraris,
Ave, admirandissima.

Ave, turtur, tu quæ munda
Castitate, sed fœcunda
Charitate, tu columba,
Ave, pudicissima.

Ave, mundi imperatrix,
Ave, nostra mediatrix,
Ave, mundi sublevatrix,
Ave, nostrum gaudium.

Amen.

balsamique ; salut, flocon léger d'encens; salut, ô très resplendissante!

Salut, ô pacifique! salut, ô douce! salut, ô pieuse! salut, ô gracieuse! salut, ô très lumineuse!

Salut, porte céleste; salut, verge prophétique; salut, buisson enflammé, salut, toison mystique; salut, ô très fortunée!

Salut, radieuse perle des cieux ; salut, féconde demeure du Christ : salut, ô très belle!

Salut, branche nouvelle de Jessé; salut, échelle qui touche au ciel ; salut, ô très noble!

Salut, fille de race généreuse : salut, mère au glorieux Fils ; salut, sein fécond en joie; salut, ô très excellente!

Salut, vierge singulière ; salut, aimable source de bonheur; salut, digne d'admiration ; salut, ô très admirable!

Salut, ô tourterelle ! pure en chasteté, mais féconde en charité ; colombe très pudique, salut!

Salut, impératrice du monde; salut, notre médiatrice ; salut, protectrice du monde; salut, ô notre joie!

Amen.

Beaux-Arts.

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE,

OU

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES MONUMENS RELIGIEUX AU MOYEN-AGE [1].

Au milieu de la réaction qui, depuis quelques années se manifeste de toutes parts en faveur de l'architecture religieuse du moyen-âge, si longtems flétrie de l'épithète aussi injurieuse qu'impropre de *gothique;* parmi cette foule d'hommes aussi instruits que zélés qui ont pris à tâche d'élever l'archéologie chrétienne, si longtems dédaignéee et arriérée, au niveau de l'archéologie païenne, personne ne s'était encore préoccupé de populariser au moyen d'un livre, également à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences, un genre d'études dont la propagation intéresse si vivement la conservation de nos édifices religieux, *la plus glorieuse portion de nos antiquités nationales.* M. Bourassé a donc rendu un véritable service aux études d'archéologie chrétienne, en publiant un ouvrage spécialement destiné « aux personnes qui désirent prendre une notion exacte » de nos monumens chrétiens, sans faire une trop grande dé» pense de tems et d'argent. » Ce livre, écrit dans un style fa-

[2] Par M. l'abbé J.-J. Bourassé, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours, membre de la Société française pour la conservation des monumens historiques et de la Société archéologique de Touraine, 1 vol. in-8° de XII ch. et 364 pages, orné de gravures sur bois; à Tours, chez A. Mame, et Ce, imprimeurs-libraires. Prix 3 fr.

cile et élégant, orné de nombreuses gravures sur bois, complément indispensable des définitions architectoniques, se divise en deux parties, dont l'une peut être considérée comme l'introduction naturelle à l'autre.

Dans la première, l'auteur signale en passant l'origine égyptienne de « cette architecture essentiellement symétrique, qui » prit naissance sous les heureuses influences du ciel de la Grèce » et de l'Ionie ; » en expose rapidement les premiers principes; indique et définit les caractères et les principales moulures des ordres *dorique*, *ionique* et *corinthien*, et enfin les modifications que l'architecture grecque subit en Italie par l'adjontion des ordres *toscan* et *composite*, par l'introduction de l'arc et de la voûte. Cet aperçu concis et impartial, où l'auteur, exempt d'une admiration trop exclusive pour l'architecture chrétienne, rend pleine justice, à la pureté, à la grâce et à l'harmonie des édifices des beaux siècles de la Grèce, sans y reconnaître toutefois « le dernier » terme où puisse parvenir le génie de l'homme, » est suivi de la nomenclature non moins rapide des différens monumens attribués aux Celtes. « Produits d'une civilisation barbare, entière- » ment dépourvus des conditions de l'art, ces monumens offrent » cependant un système arrêté, facile à reconnaître à ses dispo- » sitions générales; mais on ne possède rien de positif ni de précis » sur leur destination, au sujet de laquelle on n'a pu, jusqu'à » présent, que former des conjectures plus ou moins vraisem- » blables. »

Abordant ensuite l'archéologie sacrée, objet principal de son travail, M. Bourassé nous signale, dans les catacombes et dans les grottes naturelles ou factices, où les persécutions des empereurs obligèrent les premiers fidèles à chercher un asile, les plus anciens et les seuls monumens du christianisme naissant, les modestes édifices élevés antérieurement au 4e siècle, à la faveur d'un calme passager, n'ayant pas même laissé de ruines. Il ne nous reste donc de ces tems reculés que des galeries et des salles souterraines plus ou moins spacieuses, d'une forme plus ou moins régulière, où les premiers chrétiens se réunissaient pour la célébration de leurs mystères sacrés ; quelques autels de pierre, for-

més le plus souvent de l'urne sépulcrale d'un martyr, recouverte d'une table de marbre ; des tombeaux, ornés quelquefois, sur leur face antérieure, de sculptures représentant des traits bibliques, des scènes allégoriques, les emblèmes du martyre, des symboles ou des monogrammes ; enfin des restes de peintures, moins remarquables sans doute, sous le rapport de l'art, que par le sentiment religieux qui y domine. Lorsque, après trois siècles de souffrances et d'épreuves, la religion sortit pour jamais des cryptes, les évêques, au lieu de s'emparer des temples magnifiques que leur abandonnait la piété de Constantin, mais qu'avaient souillés les mystères impurs du paganisme, jetèrent les yeux sur les basiliques affectées à l'administration de la justice et aux affaires commerciales ; ces édifices, facilement adaptés aux cérémonies chrétiennes, devinrent bientôt, sauf de légères modifications, le type de la plupart des églises construites en Occident et même à Constantinople.

Après quelques explications sur la naissance et les premiers développemens de l'architecture byzantine, sous la double influence des souvenirs importés en Orient de Rome et de l'Italie, et des inspirations indigènes, l'auteur établit la classification des styles architectoniques au moyen-âge, et croit devoir désigner la première période (400 à 1200 environ), sous le nom de *romano-byzantine*, afin de bien indiquer, dit-il, les deux élémens qui constituent l'architecture de cette époque. Les limites de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans de grands détails ; nous ne nous arrêterons pas à discuter si l'influence byzantine a été toujours et partout assez marquée pendant la période romaine, pour que cette dénomination doive s'appliquer également aux différentes divisions de l'architecture antérieure au 13e siècle ; nous dirons seulement, avec M. Bourassé, qu'après le baptême de Clovis, les édifices religieux se multiplièrent rapidement chez nous, mais que « les constructions régulières de cette époque, » dont le plein-cintre est un des principaux caractères, ne furent » et ne pouvaient être que de maladroites imitations, que d'inin» telligentes copies des ruines romaines qui couvraient encore le » pays. Cette architecture, si l'on peut lui donner ce nom, ne fut

» donc que l'architecture romaine, mais parodiée, abâtardie, dans » un état avoué de dégénérescence. »

Sous le règne de Charlemagne, l'art s'élève à un assez haut degré, et grâce aux migrations d'artistes grecs que ce prince avait attirés dans son empire, le style byzantin se montra sur différents points de l'Italie et des bords du Rhin. Mais les dissentions intestines, l'invasion des Normands et l'attente de la fin du monde, que l'on croyait devoir arriver vers l'an 1000, firent déchoir rapidement l'architecture de l'état prospère où elle était parvenue. Lorsque le 10e siècle fut expiré sans avoir amené « la » fatale catastrophe attendue avec tant d'angoisses, une incroyable » activité s'éveilla au fond de tous les esprits, et communiqua » une impulsion puissante aux arts. » Les anciennes constructions, que la crainte de la mort avait fait négliger furent bientôt réparées; de nouveaux édifices s'élevèrent sur de plus grandes proportions que dans les siècles précédens; l'exécution matérielle, très-négligée jusqu'alors, s'améliora sensiblement; enfin l'influence byzantine, favorisée par les pélerinages en Orient, devenus plus fréquens, et surtout par les croisades, vint couvrir toutes les parties des édifices d'une profusion d'ornemens aussi riches que variés. C'est surtout à partir de ce siècle, comme l'observe très-bien M. Bourassé, que l'architecture chrétienne résume en elle les deux élémens, oriental et occidental, et qu'elle porte à juste titre le nom de romano-byzantine.

Mais pendant que cette architecture se développait et se perfectionnait, pendant que le goût byzantin se naturalisait de plus en plus dans nos contrées, et introduisait un élément nouveau dans l'ornementation des édifices par la renaissance de la statuaire, une révolution presque générale, mais plus ou moins rapide, plus ou moins complète, suivant que les souvenirs de l'art antique étaient plus ou moins vivaces dans certaines provinces, se préparait vers le milieu du 12e siècle par la substitution de l'arc en tiers-point ou *ogive*, au plein-cintre, romain. « Cette différence, capitale dans la forme des arcades, jointe à » plusieurs autres caractères, établit un caractère essentiellement » distinctif entre l'architecture nouvelle et celle qui l'avait précé-

» dée. » Toutefois cette modification ne fut ni immédiate ni exclusive, et, pendant toute la période de *transition*, l'ogive, encore lourde et couverte des moulures du style romano-byzantin, se montre simultanément avec l'arcade en plein-cintre.

Après avoir analysé succinctement les principales opinions émises jusqu'à ce jour sur l'origine de l'ogive et du style ogival, et avoir essayé d'expliquer une révolution aussi surprenante par des considérations purement philosophiques et religieuses, dont l'influence est incontestable sans doute, mais qui ne sauraient dispenser de la recherche des causes matérielles d'un aussi grand changement, notre auteur passe à l'examen de cette architecture ogivale, si éminemment religieuse, qui « a régné dans l'Europe » septentrionale pendant la plus belle partie du moyen-âge, et, » dans sa fécondité sans exemple, a laissé à sa surface un nombre » prodigieux de chefs-d'œuvre. » Il suit les différentes phases de son développement, caractérisées chacune par une physionomie spéciale, par des procédés particuliers, par des différences sensibles, soit dans la disposition générale des édifices, soit dans quelques dispositions partielles, soit même dans l'ornementation, à l'aide desquelles on a divisé la période ogivale en *style ogival primaire* ou *à lancettes* (1200 à 1300), *style ogival secondaire* ou *rayonnant* (1300 à 1400) et *style ogival tertiaire* ou *flamboyant* (1400 à 1550 environ). M. Bourassé ne croit pas devoir établir, comme M. de Caumont, deux époques distinctes de 1400 à 1550, cette division ne lui paraissant pas suffisamment fondée. Nous conviendrons volontiers qu'il est très difficile de préciser une limite naturelle où doit finir le style flamboyant et commencer le style fleuri; que les différences existant entre les monumens de la fin du 15e siècle et du commencement du 16e sont quelquefois très légères; mais nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il y a une ressemblance parfaite dans tous les détails; il nous semble, au contraire, qu'un grand nombre d'églises présentent des différences frappantes, surtout dans l'ornementation des voûtes, dans les compartimens des fenêtres, dans l'emploi de quelques ornemens nouveaux, et enfin dans l'extrême finesse et le travail contourné des feuillages. Si l'on nous oppose que ces modifications ne sont

que les développemens du style flamboyant, « de nouvelles fleurs » et de nouveaux feuillages ajoutés à la parure d'une même » plante, » nous répondrons que cette objection s'appliquerait également au style ogival tertiaire relativement au style secondaire, aucune modification importante dans la forme des édifices ne distinguant ces deux époques, et les différences se bornant aussi aux détails de l'ornementation. Il y aurait donc lieu, selon nous, à établir au moins deux subdivisions dans la période ogivale tertiaire ou flamboyante.

Quoi qu'il en soit de cette question de classification, le style ogival approchait de son terme, et, après qu'il eut parcouru ses diverses périodes de perfectionnement et de dégénération, on l'abandonna entièrement, vers le milieu du 16e siècle, pour reprendre le plein-cintre, oublié depuis si longtems, pour revenir aux procédés des anciens. Mais avant d'arriver aux formes pures de l'art grec et de l'art romain, il y eut dans l'architecture une espèce d'oscillation, le plein-cintre allia sa gravité à l'élégance du style ogival fleuri et se montra tout couvert des ornemens nombreux des édifices gothiques de la dernière époque : c'est, à proprement parler, ce style de transition, qu'on a appelé *architecture de la Renaissance.* Les monumens de cette époque, plutôt privés que publics, se distinguent par une ornementation riche et savante, présentant à côté des parties d'emprunt, des dispositions et des décorations originales que le style de la Renaissance peut revendiquer avec honneur; né vers la fin du 15e siècle, ce style ne se prolongea pas au-delà du 16e. — Une courte notice sur l'origine de la peinture sur verre, ses différens genres, ses diverses périodes de progrès et de dégénérescence, et son abandon au 17e siècle, complètent l'histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge.

Pour faciliter l'application des principes établis dans son ouvrage, M. Bourassé a eu soin d'indiquer, à la suite des différentes périodes architectoniques qui y sont développées, une série d'édifices pouvant être étudiés comme types de chacune d'elles; mais ce que nous ne saurions trop louer, ce sont les deux chapitres consacrés à la géographie et au synchronisme des différents styles

d'architecture durant les périodes romano-byzantine et ogivale ; il importait, en effet, de bien constater que les divisions architectoniques du moyen-âge n'ont rien d'absolu, que la marche de l'art, soumise à des influences plus ou moins propices, n'a pas toujours été constante ; et d'indiquer son développement plus ou moins rapide, plus ou moins parfait dans les différentes écoles, comme aussi les principales nuances d'ornementation qui les distinguent entre elles. Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. Bourassé dans cet examen et dans les détails si intéressans qu'il nous donne sur les catacombes, sur la distributiou des basiliques et des églises grecques, enfin sur les moyens d'exécution employés au moyen-âge ponr l'érection de nos magnifiques cathédrales, etc., etc. ; nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à son livre. Mais nous croyons rendre service aux lecteurs des *Annales* en transcrivant dans nos pages le *Vocabalaire des mots techniques de l'archéologie chrétienne*, lequel les mettra à même de comprendre et de définir toutes les parties qui entrent dans la construction des édifices religieux. Nous le complettons en y insérant les mots *cryptes*, *dolmen*, *kromlech*, *peulvan* et *trilithe*.

L. A.

VOCABULAIRE

DES MOTS TECHNIQUES

DE L'ARCHEOLOGIE CHRETIENNE.

A

Abside. Partie semi-circulaire du sanctuaire d'une église, où siégea primitivement l'évêque, et où plus tard on plaça généralement l'autel. On dit aussi *apside.*

Acanthe. Plante épineuse à feuilles sinuées : elle pousse dans les terrains incultes et humides du midi de l'Europe.

Acrotère. Espèce de piédestal de petite dimension au-dessus ou aux angles d'un frontispice, destiné à supporter des vases ou des statues.

Ambon. Tribune en forme de chaire d'où l'on faisait anciennement aux fidèles la lecture de l'épître et de l'évangile à la messe.

Amortissement. Ce qui termine le comble d'un bâtiment, et, par extension, tout ornement qui couronne un morceau d'architecture : l'arcade cintrée ou ogivale est considérée comme un amortissement curviligne.

Amphithéâtre. Théâtre double, suivant l'étymologie grecque. Il était composé de deux hémicycles.

Antimonite de plomb. Composé d'acide d'antimoine (acide antimonieux), espèce de métal blanc, très fragile, et de plomb. Cette substance entre dans la composition des verres peints.

Appareil. C'est la hauteur de la pierre taillée. On a distingué trois appareils : le petit appareil, emprunté des Romains, composé de pierres de 10 centimètres sur chaque côté; le moyen appareil, formé de pierres de 20 à 25 centimètres; et le grand appareil, formé de pierres de dimensions considérables.

Aqueduc. Construction pour la conduite des eaux. Il y a des aqueducs souterrains; il y a aussi des aqueducs appuyés sur des arcades.

Arabesques. Mélanges d'ornemens et de figures imaginaires, empruntés à l'art mauresque.

Arcature. Petit arc destiné à unir entre eux les modillons des corniches.

Archéologie. Suivant l'étymologie grecque, ce mot signifie *science de l'antiquité.*

Architrave. Partie de l'entablement qui repose sur le chapiteau des colonnes.

Archivolte. Bandeau orné de moulures qui règne autour d'une arcade, et qui repose sur les impostes.

Arc-boutant. Pilier courbé en demi-arc pour soutenir les murailles. On l'appelle encore *arc-rampant*, parce que les deux points d'appui de l'arcade sont à des hauteurs inégales.

B

Badigeon. Le badigeon se fait avec des morceaux de pierres ten-

dres délayées dans l'eau avec une matière colorante. Sa composition a varié suivant les caprices.

Baguette. Petite moulure demi-ronde dont la saillie est égale à la moitié de la hauteur.

Balustrade. Appui composé d'une suite de balustres, sortes de petits piliers renflés à leur partie inférieure. On a étendu ce mot à toute espèce de clôtures à claire-voie.

Base. Partie inférieure d'un piédestal, d'une colonne ou d'un pilastre.

Bas-relief. Sculptures à demi engagées dans le bloc de marbre ou de pierre : les figures de *haut-relief* en sont presque complétement détachées.

Boudin. Moulure demi-ronde, nommée aussi *tore.*

C

Cannelures. Sillons arrondis creusés longitudinalement sur le fût d'une colonne ou d'un pilastre.

Cavet. Moulure concave formée du quart de la circonférence.

Chapiteau. Couronnement posé au sommet de la colonne.

Chevet. Partie de l'église située derrière le maître autel.

Chrôme. Substance métallique nouvellement découverte, ainsi nommée parce que toutes ses combinaisons sont colorées. On l'emploie dans la peinture vitrifiée.

Ciborium. Sorte de vase chez les Égyptiens. On a donné ce nom au dôme qui surmontait l'autel des premières basiliques.

Clef de voûte. Dernière pierre placée au centre d'une voûte pour la fermer.

Clocheton. Petite pyramide appuyée aux angles des édifices, ou sur les contre-forts.

Cobalt. Substance minérale employée dans la peinture sur verre.

Comble. Assemblage de toute la couverture d'un bâtiment.

Congé. Moulure creuse, diminutive du cavet, destinée à relier ensemble deux membres d'architecture.

Contre-fort. Pilier saillant, prêtant appui aux arcs-boutans, ou soutenant les murs élevés.

Corbeau. Pierre saillante en forme de console, diversement ornée. Ce mot a la même signification que *modillon.*

Corniche. Partie supérieure de l'entablement, et encore couronnement composé de moulures plus ou moins riches.

Coupole. Partie concave d'un dôme.

Croisée. Ce mot a la même signification que transsept. Partie qui, dans le plan d'une église, représente les branches de la croix. Ce terme est improprement appliqué aux fenêtres des églises.

Cryptes. Lieux cachés, lieux souterrains, d'un mot grec qui veut dire littéralement *cacher*.—Au moyen-âge, on donnait ce nom aux caveaux ou chapelles souterraines creusés immédiatement au-dessous de l'autel et renfermant ordinairement le corps d'un martyr, afin de rappeler les tems de persécution, où l'on célébrait les mystères dans les catacombes et les grottes, sur les tombeaux des chrétiens morts pour la foi.

D

Dais. Couronnement en pierres ciselées au-dessus des statues des saints dans les églises ogivales.

Dé. On appelle ainsi le corps ou le fût du piédestal.

Denticules. Très petits modillons.

Diaconicum. On a donné ce nom, dans les premières églises, à une construction isolée, destinée à conserver en dépôt les vases sacrés et les ornemens sacerdotaux.

Dolmen (*dol*, table, *maen*, *men*, pierre). Monument druidique qu'on pense généralement avoir servi d'autel ; composé ordinairement de plusieurs pierres brutes verticalement implantées en terre et qui en supportent une plus grande également brute, mais aplatie, placée horizontalement en forme de table grossière.

Dôme. Voûte hémisphérique élevée à une grande hauteur, ordinairement au-dessus de la partie centrale d'une église.

Donjon. Tour dominante dans un château fort, sur laquelle est une tourelle ou guérite pour les reconnaissances.

Doucine. Moulure moitié convexe et moitié concave, composée d'un cavet et d'un quart-de-rond.

E

Entablement. Assemblage de moulures qui couronnent un bâtiment ou un ordre d'architecture. Il est composé de l'architrave, de la frise et de la corniche.

Enroulement. On appelle ainsi toutes les lignes ou ornemens qui se terminent en spirale. L'*enroulement riche* est une des plus élégantes moulures.

Entrelas ou *entrelacs*. Ornemens de fleurons liés et croisés les uns avec les autres.

Entrecolonnement. Espace vide réservé entre deux colonnes.

Eperon. Pilier adhérent à un mur pour en arrêter l'écart.

Extrados. Surface convexe extérieure d'une voûte.

F

Faite. Voyez *Comble*.

Filet. Petite moulure carrée qui en accompagne ordinairement une autre plus grande. On l'appelle aussi *listel*.

Fleuron. Ornement d'imagination imitant une fleur composée de cinq pétales épanouis autour d'un centre en saillie.

Fresque. Peinture à l'eau, appliquée sur un enduit de mortier frais.

Frise. Partie de l'entablement située entre l'architrave et la corniche.

Fronton. Corniche triangulaire qui couronne l'entrée d'un édifice.

Fût. Partie cylindrique d'une colonne entre la base et le chapiteau.

G

Gargouille. Prolongement en pierre en forme d'animal monstrueux pour l'écoulement des eaux.

Gorge. Moulure concave, demi-ronde, dont la profondeur égale la moitié de la hauteur.

Gothique. Qui vient des Goths. Terme appliqué très improprement à l'architecture ogivale. Il est maintenant consacré par l'usage.

I

Imposte. Assise en pierre qui termine un jambage ou pied-droit, souvent ornée de moulures.

Intrados. Surface intérieure d'une voûte, d'un arc, d'une voussure.

J

Jambage. Construction, élevée à plomb, pour soutenir quelque portion d'un bâtiment. On dit *jambage de porte, d'arcade, de cheminée.*

Jubé. Lieu élevé en forme de galerie dans une église entre le chœur et la nef. Ce terme a pour origine le premier mot que prononce le diacre en demandant la bénédiction de l'évêque ou du prêtre, avant de commencer la lecture de l'évangile.

K

Kromlech (de *crom*, courbe, *leck*, épine). Enceintes le plus souvent de forme circulaire ou elliptique, formées de pierres brutes plus ou moins volumineuses fichées verticalement.

L

Larmier. Moulure large et saillante placée dans la corniche de l'entablement ; elle sert à protéger les murs de l'édifice de l'écoulement des eaux pluviales.

Lichaven. Voyez *Trilithe.*

Linteau. Pièce de bois ou de pierre posée horizontalement sur les jambages d'une porte ou d'une fenêtre.

Listel. Voyez *Filet.*

M

Manganèse. Métal gris-blanc, fragile et très peu fusible. Il sert dans l'art du peintre verrier.

Meneau. Montant ou traverse en pierre, en bois, en fer, qui partage une fenêtre en plusieurs portions.

Menhir. Pierre levée, de deux mots celtiques, *maen, men*, pierre, *hir*, longue.

Minute. Division conventionnelle du module.

Modillon. Petite console en saillie, placée sous une corniche. Voyez *Corbeau*.

Module. Mesure qu'on prend pour régler les proportions d'un ordre d'architecture. C'est le demi-diamètre de la colonne pris à la base.

Monolithe. Composé d'une seule pierre, suivant l'étymologie grecque.

Mosaïque. Ouvrage de rapport, où, par le moyen de petites pierres et de petits morceaux de verre différemment colorés, on représente des figures et même des tableaux.

N

Naos. Mot grec qui signifie le temple proprement dit, ce que les Latins nommaient *cella*.

O

Obélisque. Pyramide étroite et longue, faite d'une seule pierre, élevée pour servir de monument public.

Ogive. Arcade curviligne, terminée en pointe.

Oxyde. Substance combinée avec l'oxygène, partie constituante de l'air atmosphérique. Différens oxydes de métaux sont employés dans la peinture vitrifiée.

P

Parvis. Vestibule, enceinte, place située à la porte d'une grande église.

Piédestal. Première partie d'un ordre sur laquelle est appuyée la colonne. Elle se compose de la base, du dé et de la corniche. On élève des piédestaux isolés pour placer des statues, des vases.

Pied-droit, ou *piédroit*. Voyez *Jambage*.

Pilastre. Pilier carré en saillie sur le mur, qui a les mêmes proportions que l'ordre employé dans un édifice. On l'appelle vulgairement colonne plate.

Pinacle. Comble terminé en pointe que les anciens mettaient au haut des temples pour les distinguer des maisons dont le com-

ble était plat, ou en manière de plate-forme. On a donné ce nom à des espèces de pyramides très ornées, fréquemment employées dans l'architecture ogivale.

Pendentif. Portion de voûtes suspendue entre les arcs doubleaux et les angles d'une voûte sphérique. On a quelquefois appliqué ce mot à la clef de voûte, quand elle est très saillante.

Peulvan. Pilier, pierre levée, de *peul,* pilier, *vaen*, *van*, pierre, même signification que *maen*, *men.*

Plate-bande. Moulure large et peu saillante.

Portique. Espace composé de voûtes, ou d'arcades non fermées et supportées par des colonnes ou des pilastres.

Pouzzolane. Terre volcanique excellente pour faire du mortier hydraulique. On en trouve aux environs de tous les volcans actifs ou éteints, surtout auprès de Pouzzole, en Italie.

Pronaos. Vestibule, suivant la traduction du mot grec.

Q

Quart-de-rond. Moulure circulaire saillante, formée du quart de la circonférence.

R

Rinceaux. Feuillages qui servent d'ornemens.

Rond-point. Voyez *Abside.*

Rosace. Ornement gothique ressemblant au fleuron, mais composé d'un nombre indéterminé de lobes ou de divisions. On emploie encore ce mot pour désigner les belles roses gothiques.

S

Sarcophage. Tombeau dans lequel les anciens déposaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler.

Scotie. Moulure creuse formée de deux cavets dont les centres sont pris à volonté.

Soubassement. Piédestal continu; on dit encore *stylobate.*

Statuaire. L'art de faire des statues.

Stylobate. Voyez *Soubassement.*

Substruction. Construction prise en sous-œuvre dans un édifice

plus ancien. On étend ce mot à toute construction postérieure au corps de l'édifice.

T

Tailloir. Morceau de pierre carré, aplati, qui couronne les chapiteaux des colonnes.

Talon. Moulure composée d'un quart-de-rond et d'un cavet.

Temenos. Enceinte sacrée, champ ou bois sacré.

Thermes. Bâtimens destinés pour les bains. Il y en avait de publics; la plupart étaient dans les dépendances des palais des empereurs romains et des citoyens riches.

Tombelle. Monticule factice élevé sur les restes mortels des Gaulois. On en trouve chez presque tous les anciens peuples.

Tore. Moulure semi-circulaire dont la saillie égale la moitié de la hauteur.

Triglyphes. Ornement d'architecture dans la frise dorique, composé de deux cannelures en triangle, et de deux demi-cannelures sur les côtés.

Trilithe (du grec *treis*, trois, *lithos*, pierre). Monument celtique composé de trois pierres, dont deux verticales reliées à leur sommet par une troisième posée horizontalement, de manière à présenter la forme d'une porte.

Trilobes. Arcade composée de trois lobes.

Transsept. Voyez *Croisée*.

Tympan. Espèce de fronton compris entre les trois corniches. On a étendu la signification de ce mot à la partie des portes renfermée entre le linteau et l'arcade.

V

Voie. Les voies romaines sont de grandes routes militaires.

Voussure. Courbure ou élévation d'une voûte et d'une arcade.

FIN DU VOCABULAIRE.

Critique Biblique.

Comment la foi

A

L'AUTHENTICITE DU PENTATEUQUE

S'EST AFFAIBLIE.

Deuxième article [1].

Déchéance du scepticisme exégétique dans la littérature profane. — Causes de succès dans la littérature sacrée. — Crédulité des Exégètes incrédules. — Les historiens les plus célèbres de l'Allemagne ont continué de tenir le Pentateuque pour authentique, et n'ont pas écouté les réclamations de l'exégèse rationaliste. — Héeren, J. de Muller, Luden, etc.

Les causes générales, que nous avons indiquées dans le dernier article, sont loin d'expliquer complètement les attaques dirigées contre le Pantateuque ; elles peuvent faire concevoir la négation de son authenticité, comme une prétention passagère, comme une tentative d'individus isolés ; mais elles ne rendent pas compte de l'opiniâtreté avec laquelle on persévère dans cette négation, et encore moins de l'immense succès obtenu par une entreprise aussi téméraire.

En effet, la période du doute à tout propos et sur tout n'eut qu'une courte durée dans la sphère de la littérature profane ; si cette fausse tendance n'est pas entièremnt détruite, on n'en observe les symptômes que chez un petit nombre d'écrivains. Les

[1] Voir le 1er article, au n° 31, ci-dessus, p. 7.

critères externes ont recouvré une partie de leurs droits, et on agit moins sans façon à l'égard des *critères internes*. Avant de juger, on cherche à comprendre. A défaut de motifs plus sérieux, l'orgueil nous porte, ne fût-ce que pour changer, à réédifier ce que l'orgueil a démoli; avec le tems, on restitue à chacun tout ce qu'on lui avait injustement enlevé. Qui ne connaît la tournure qu'ont prises, dans ces derniers tems, les recherches sur Homère[1]? Il existe une différence essentielle entre les anciens représentans du scepticisme et ceux d'aujourd'hui. Là où les premiers n'apercevaient que désordre et hasard, ceux-ci reconnaissent unité profonde, ensemble organique; mais le contraire a lieu à l'égard du Pantateuque, contre lequel on reproduit constamment l'objection absurde de sa composition frâgmentaire. — Les discours de Cicéron, attaqués par Wolf, sont reconnus pour authentiques: Les jugemens téméraires de Socher sur les dialogues de Platon ont été accueillis avec indignation; et le jugement d'Ast, qui rejette quelques-uns des moins importans, est regardé comme trop sévère. Au lieu de rejeter tout d'abord les critères externes de leur authenticité, on se contente de regarder ces ouvrages comme des productions peu mûries du génie de Platon[2].

On avait contesté que le VIIIe livre de Thucydide fût de lui, à cause de la différence qui existe entre ce livre et les autres. Suivant Niebuhr, c'est trancher le nœud gordien; c'est porter un jugement arbitraire et peu sensé. « Je crois, dit-il[3], qu'en cela il » faut plutôt reconnaître le sentiment parfait des convenances, » que possédait ce grand écrivain. De même que le ton majes- » tueux et digne s'élève de plus en plus jusqu'au moment de la » catastrophe qui eut lieu en Sicile, de même aussi la narration » prend un ton différent dès que l'histoire elle-même perd de sa » grandeur... Un écrivain médiocre se serait cru dans l'obligation

[1] Voir *Le Pentateuque dans ses rapports avec la littérature*, p. 419.

[2] V. Ritter, *Hist. de la philos.*, t. II; — Ackermann, *Ce qu'il y a de chrétien dans Platon*, p, 21.

[3] Voir ses *Petits ecrits*, p. 469.

» de conserver le même ton solennel. Thucydide aura pris de » nouveau le style majestueux vers la fin de la guerre et pen- » dant la tyrannie ; mais le tems des longues souffrances, du- » rant que la lutte était encore indécise, devait être raconté d'une » façon plus modeste. » — Combien la différence d'exposition, signalée entre le Deutéronome et les autres livres du Pentateuque, n'est-elle pas plus facile à expliquer par des critères internes ! Combien la sagacité, développée ici par Niebuhr, est moins nécessaire à l'égard de ce livre sacré ! La cause de la différence en question se présente d'elle-même à tout esprit dégagé de prévention, et, si on la rejette sèchement, si l'on s'empresse de conclure la diversité des auteurs, évidemment c'est qu'il y a ici en jeu des intérêts auxquels la littérature profane est étrangère. Nous croyons pouvoir l'affirmer, une critique aussi puérile et aussi arbitraire que celle de de Wette, si elle eût été dirigée contre un ouvrage dépourvu de tout caractère religieux, n'eût servi qu'à procurer à cet exégète la triste célébrité d'un Hardouin. Supposez de même que de Vatke eût jugé à propos d'exercer sa sagacité, non point sur le Pentateuque, mais sur Hérodote, par exemple ; sans aucun doute, son livre serait tombé dans le sépulcre de l'oubli, en sortant du sein qui l'aurait conçu.

Un grand nombre de ceux qui contestent hautement l'authenticité du Pentateuque montrent, dans d'autres circonstances, une incapacité surprenante pour la critique historique. Dans plus d'un cas, on les trouve disposés à admettre l'authenticité aussi facilement et sur des motifs aussi légers que jamais aucun exégète de l'antiquité a pu le faire, et cela nous fait voir combien le penchant de notre siècle au scepticisme est insuffisant pour donner la solution de notre problème. Volney, par exemple, refuse au Pentateuque toute base historique, et cela avec une audace digne de Voltaire ; il donne au XIV[e] chapitre de ses recherches sur l'histoire ancienne ce titre dérisoire : *Du personnage appelé Abraham.* Eh bien ! en même tems, il n'hésite pas à s'appuyer sur le prétendu Sanchoniathon, auquel la critique des âges les moins vantés pour leurs lumières a, depuis longtems, arraché son masque ; il s'en sert comme d'une caution solide, et c'est pour lui une pierre

de touche à laquelle les autres monumens doivent se laisser éprouver [1]. Des écrivains venus très tard, comme Nicolas de Damas, Alexandre Polyhistor, Artapan, dont les récits étonnans ne sont évidemment qu'un écho de la tradition juive, et qui, en conséquence, n'ont aucune valeur par eux-mêmes, lui paraissent néanmoins d'une haute importance, et propres à fournir des armes contre la véracité de l'histoire sainte. — Le critique allemand qui a le mieux réussi à dissimuler l'intérêt théologique dont il était préoccupé, celui qui a pu, avec l'espoir fondé du succès, traiter de *naïf* le reproche de prévention dogmatique qui lui était adressé, Gésénius, enfin, a montré aux yeux de l'Europe entière combien il lui serait facile de reconnaître l'authenticité du Pentateuque, si la chose ne devait se décider que devant le tribunal de la conscience historique. Il tomba d'abord dans un piége qu'un auteur français s'était amusé à lui tendre, en donnant comme antique et récemment découverte une inscription de fabrique récente. Gésénius reconnut dans cette inscription un monument important pour l'histoire du gnosticisme, et fit sur elle un commentaire *de inscriptione nuper in Cyrenaicâ repertâ*. A peine était-il remis de la contrariété que dut lui causer l'aveu de son erreur, aveu qu'il ne lui fut plus possible de différer lorsque Boeck, Kopp, et plusieurs autres eurent dévoilé la fraude. — A peine s'était-il apprêté à faire oublier cette méprise par d'importans travaux paléographiques, qu'il tomba dans un bien autre embarras. Ce qui lui était arrivé précédemment pour quelques lignes lui arriva depuis pour un livre entier [2]. Quelle distance entre le jeune élève en médecine de Brême, Wagenfeld, et le vieux Sanchionathon! Si le saut de Wagenfeld jusqu'à Philon était déjà périlleux, combien ne l'était-il pas davantage de ce dernier jusqu'à Sanchoniathon!

[1] « Écoutons, dit-il, écoutons Sanchoniathon, qui écrivit environ treize » cents ans avant notre ère, etc. » T. 1, p. 66; Bruxelles.

[2] Hengstenberg fait ici allusion au prétendu manuscrit de Sanchoniathon publié par Wagenfeld, et dont il a été parlé dans les *Annales*, t. XIV, p. 397. (*Note du rédacteur.*)

Nous pouvons conclure de ce qui précède que la solution du problème posé en tête de la dissertation présente doit se trouver ailleurs que dans le domaine commun à toute littérature; mais en voici encore une autre preuve importante : le jugement des historiens modernes sur le Pentateuque, ainsi que celui de tous les savans qui ne sont pas théologiens est essentiellement différent de celui des théologiens [1]. La raison de ce fait, c'est que le théologien ferme les yeux à tout jusqu'à ce qu'il ait examiné quels rapports existent entre un écrit et ses propres présuppositions théologiques, et comment tout cadre bien ou mal avec elles. L'historien, au contraire, lors même qu'il partage ces présuppositions, n'en est pas en général dominé, au point de se laisser induire à blesser sa conscience historique, et à trahir l'histoire. La chose est assez importante, pour nous engager à faire sentir cette différence de position par quelques exemples. Même de nos jours, le Pentateuque remporterait la victoire, et serait universellement admis comme authentique, s'il n'avait affaire qu'à l'Exégèse historique, et s'il n'avait à redouter que les seuls effets de la propension générale au scepticisme. Cela résulte évidemment des faits que nous allons exposer. Mais, pour le bien sentir, il faut se rappeler surtout que les théologiens ont fait tous leurs efforts pour déplacer le point de vue aux yeux des historiens qui, par défaut de connaissance de la langue hébraïque, et par la grandeur du sujet qu'ils embrassent, sont à plusieurs égards sous leur dépendance. D'ailleurs ces historiens éprouvent toujours un peu l'influence des présuppositions théologiques qui tiennent à l'esprit du tems, et que nous indiquerons plus tard.

La position prise par Héeren vis à vis du Pentateuque est faite pour attirer d'abord notre attention. Évidemment, il a évité à

[1] Il est inutile de remarquer qu'il s'agit seulement de ces théologiens protestans, qui ont pris à tâche de substituer la philosophie au christianisme. Tels sont entre autres : de Wette, de Bolhen, de Vatke, etc. Nous conservons exactement les expressions de l'anathème lancé contre eux par Hengstenberg. (*Note du rédacteur.*)

dessein de s'expliquer sur ce livre d'une manière précise et complète. Cette précaution même est une preuve sensible de la méfiance que lui inspiraient les recherches des théologiens. Sans se laisser éblouir par leur assurance, il veut attendre quel sera le dénouement du procès. Dans ce qui est parvenu à sa connaissance, il n'aperçoit rien qui lui fasse regarder l'accusé comme coupable. Le cri de *crucifige,* poussé par les théologiens, ne le trouble point. Dans tous ses ouvrages, il ne se trouve pas un seul passage, qui frappe de suspicion une donnée historique du Pentateuque. Quand il le cite, ce qui a lieu le plus fréquemment dans le volume des *Idées* qui traite de l'Egypte, il s'en sert comme d'une source entièrement sûre. Dans l'*Histoire de l'antiquité*[1], il reconnaît, comme historiquement avérés, les principaux faits du Pentateuque. De même, dans l'énumération des sources de l'histoire égyptienne[2], il observe que les récits de Moïse, bien qu'ils ne composent pas une histoire suivie, renferment néanmoins une peinture fidèle de l'état où se trouvait l'Egypte. Puis il indique comme objet d'une exposition orale subséquente « l'importance » et les avantages des relations juives, en tant qu'elles sont pure- » rement historiques. » Mais une déclaration toute récente de Héeren, dans une annonce du tome deuxième de l'ouvrage publié par Rosellini sur l'Égypte, est surtout remarquable[3]. « Nous ne » pouvons, dit-il, terminer cette annonce, sans manifester le vœu, » que le chapitre de la p. 254—70, avec la planche de l'Atlas qui » le concerne, (*monumenti civili* n° 49) et qui représente la pré- » paration des briques, soit soumis à l'examen critique impartial, » de quelque savant orientaliste. » Si ce monument représente les travaux des enfans d'Israël durant leur servitude, il serait alors d'une égale importance pour l'Exégèse et pour la chronologie : pour l'Exégèse, en ce sens qu'il serait une preuve frappante de la

[1] Voir 4e édit., p. 40.

[2] *Ibid.*, p. 58.

[3] Gott., ann. 1835, p. 1328. — Le chapitre de Rosellini, dont Héeren va parler, a été réproduit dans les *Annales* avec les planches qui l'accompagnent; voir le n° de juin dernier, t. v, p. 450. (*Note du rédacteur.*)

haute antiquité des écrits mosaïques, et spécialement de l'Exode, dont les chapitres I et V décrivent ces travaux de la manière la plus fidèle, même dans les détails accessoires; pour la chronologie, parce que, ayant été construit sous la dix-huitième dynastie, et durant le règne de Thoutmès-Mœris, 1740 ans avant J.-C., il fournirait ainsi des dates certaines, aussi bien pour l'histoire profane que pour l'Histoire Sainte. D'après les inscriptions qui, comme de coutume, sont placées ici au-dessus des figures, c'est le tombeau d'un intendant des bâtimens royaux d'Égypte, nommé Rochseré.» L'authenticité des écrits mosaïques doit s'être présentée souvent, sous un aspect bien favorable, à l'esprit de celui qui, de nos jours, fait ainsi parler en sa faveur ce témoin sorti de la tombe. Assurément, un théologien aurait fermé la bouche à ce témoin malencontreux. Comme ce nègre qui, sans autre forme de procès, repousse dans sa bière un homme dont la mort n'était qu'apparente, et qui cherchait à se relever, il lui aurait dit : « J'ai dans ma poche la preuve écrite que tu es mort. »

Après Héeren, nous rencontrons J. de Muller. Celui-ci a constamment reconnu l'authenticité du Pentateuque ; avant même que ses opinions religieuses se fussent complètement développées, il exprimait déjà sa conviction à cet égard. L'authenticité était un fait avéré pour l'historien, lorsqu'elle n'avait pas encore obtenu la foi du chrétien. Son esprit n'était point formé aux *critères internes* ; c'est pourquoi il s'explique facilement ce qui peut sembler une difficulté [1]. La loi rituelle, dans laquelle des théologiens ont cru apercevoir un monument de la fourberie sacerdotale, un corps de maximes formulées dans un tems où l'esprit religieux avait disparu [2], la loi rituelle lui paraît parfaitement digne d'un envoyé de Dieu, entièrement conforme au génie de Moïse et au caractère de son siècle. « Ce législateur, dit-il, y consacrait une
» grande allégorie en action. Tandis que la simple loi fondamen-
» tale ne comprenait que le renouvellement de la foi des ancê-

[1] Voir, par exemple, son *Hist. univ.*, 3e édit., t. I, p. 444.

[2] Voir, par exemple, de Wette, p. 279 et suiv.

» tres, avec addition de quelques avertissemens, la loi rituelle » occupait constamment le peuple, en frappant vivement tous ses » sens. Que Moïse ait éclairci, par des commentaires, la significa» tion de ces pratiques ; que cette signification ait été » transmise par les ancêtres, cela est vraisemblable, et on » en aperçoit des traces. Toutefois, il y avait lieu de penser que, » dans les choses essentielles, cette signification n'échappait » point aux hommes de quelque portée. » — Il écarte encore ailleurs des pierres d'achoppement, semées sur la route par des théologiens. Dans ses *observations sur les livres de Moïse*, il fait, par exemple, la remarque, que « les répétitions sont dans l'esprit des tems antiques. « Du moment, dit-il encore [1], où l'on réfléchit » à la grandeur du but, les répétitions n'ennuient point ; tout » vous indique ce but. » Des théologiens ont déclaré, que ce serait un anachronisme risible, de vouloir conserver encore comme historique la liste des peuples, que nous lisons au chapitre 10 de la Genèse. Lui, au contraire, déclare que « ces passages sont géo» graphiquement vrais, et que l'histoire universelle doit commen» cer à ce chapitre [2]. » Ces *observations* montrent de plus que l'on ne peut expliquer sa conviction de l'authenticité du Pentateuque, en la rejetant sur un préjugé né accidentellement chez lui, et entretenu par l'ignorance, mais qu'elle est bien plutôt le résultat d'une étude profonde et constante. Si la composition du Pentateuque, au point de vue historique, est réellement aussi pitoyable que des théologiens le prétendent, il faut rayer J. de Muller de la liste de nos grands historiens.

Luden aussi se montre peu disposé à accepter aveuglément les conclusions de l'exégèse rationaliste. Il convient ouvertement que le Pentateuque lui fait un tout autre effet qu'aux théologiens, et s'il n'ose pas se mettre expressément, et sur tous les points, en opposition avec eux, il évite toutefois avec soin de faire des concessions précises, pressentant que la critique pourrait facilement

[1] P. 476.
[2] P. 458.

prendre une autre tournure, qui les lui ferait regretter. Dans l'*Histoire de l'antiquité* [1], il fait la remarque suivante :

« Quand on réfléchit à quelle époque et comment ces écrits ont » pris naissance ; si l'on n'oublie jamais quels rapports les Israé» lites croyaient exister entre eux et Jéhovah; si l'on pense qu'ils » ne parlaient de leurs destins que conformément à ces rapports, » il peut à la vérité s'élever quelques doutes sur les particularités » des événemens ; mais la marche des destinées de ce peuple, » prise dans son ensemble, est certainement sous vos yeux. » Et à la page suivante: « la prodigieuse multiplication des Hébreux en » Égypte, durant les 400 ans qu'ils y passèrent, est conforme au » cours de la nature ; la dure oppression qu'il leur fallut à la fin » éprouver est facile à comprendre, ainsi que leur désir ardent de » revoir la patrie qu'ils n'avaient jamais oubliée. » Plus loin encore : « le séjour dans le désert pendant 40 années était une me» sure très-sage, elle nous montre Moïse dans toute sa gran» deur [2]. » Puis ensuite : « La loi que Jéhovah donna aux Israé» lites, par l'entremise de Moïse, dans des circonstances capables » d'ébranler et d'effrayer, cette loi donnée successivement et peu » à peu est extrêmement remarquable. Elle mérite d'être profon» dément étudiée, non-seulement parcequ'elle est *la plus ancienne* » et qu'elle se distingue par la liaison intime qui règne dans son » ensemble, mais encore et surtout, parceque des prescriptions » étrangères (égyptiennes) ont été appropriées avec une grande » sagesse aux mœurs et au caractère national des Israélites [3]. » Et enfin p. 64 : « Quarante années passées dans le désert, au » milieu des signes et des prodiges, n'avaient pas suffi pour for» mer ce peuple dégradé et obstiné, et pour le consacrer au Sei» gneur. Les chants sublimes de Moïse ne réussirent point à main» tenir son enthousiasme pour Jéhovah ; les annales de son gou» vernement miraculeux, c'est à dire *le plus ancien monument*

[1] 2e édit., Iéna, 1819, p. 60.

[2] *Ibid.*, p. 62.

[3] *Ibid.*, p. 63.

» d'une histoire écrite, ne retinrent pas le peuple dans la fidélité » envers son Dieu. »

Wachler, dans son *Manuel de l'histoire de la littérature*[1], s'exprime ainsi : « Moïse, l'auteur de la Constitution nationale des Hé» breux, a servi de modèle aux générations suivantes, comme sou» verain, comme législateur, comme poète et historien. Les cinq » livres désignés sous son nom sont de la plus haute antiquité, à » en juger par la majeure partie des matériaux dont ils sont compo» sés, et ils appartiennent au tems de son admirable gouverne» ment... On y trouve des considérations sur les choses divines » et humaines, des réflexions politiques, des aperçus clairs sur » l'avenir, les épanchemens d'un sentiment profond. » — « La » plus ancienne poésie des Hébreux était épique ; elle célébrait la » création et l'histoire primitive du genre humain dans ses rap» ports immédiats avec l'histoire nationale. Elle reçut sa forme » de Moïse, qui donna également les premiers modèles de la » poésie lyrique[2]. »

Schlosser admet aussi l'origine mosaïque du Pentateuque : il pense que l'on ne peut nier cette origine, au moins pour les parties les plus importantes[3].

Leo, dans son cours verbal sur l'histoire juive, s'était d'abord soumis complètement à l'autorité des théologiens, et ceux-ci le citaient en triomphe comme un des leurs, avec d'autant plus de raison qu'il était, en effet, le premier historien de quelque valeur qu'ils eussent réussi à attirer dans leurs piéges. Mais il commença, plus tard, à y voir de ses propres yeux, et il s'aperçut que, tandis qu'il suivait avec soin les traces de la prétendue cabale des prêtres dans Israël, il se trouvait lui-même enlacé en Allemagne dans une cabale tout autrement réelle de ministres; il déclara dès-lors ouvertement ne plus vouloir s'y soumettre, et il rentra dans le domaine historique. Dans l'ouvrage intitulé *In-*

[1] 2e édit., t. 1, p. 78.

[2] *Ibid.*, p. 79.

[3] *Hist. univ. de l'antiq.*, traduction française, par M. de Golbery.

struction sur l'Histoire universelle[1], il s'exprime ainsi sur le Pentateuque : « Après avoir examiné tout ce qui a été écrit récemment sur ce sujet, nous avons reconnu et adopté invariablement » la ferme conviction historique que les parties essentielles du » livre de la loi, et une grande portion de celles qui servent de » base au Pentateuque, aussi bien que les récits historiques qui, » d'après leur importance et leur but, ne doivent pas être complétement séparés des lois, viennent de Moïse lui-même. Si la » composition en un seul corps d'ouvrage n'est pas de Moïse, » elle a bien certainement eu lieu peu de tems après lui, peut-» être même, en grande partie, de son vivant et sous ses yeux. Si » l'on a obtenu un autre résultat scientifique par les recherches » critiques, d'ailleurs très précieuses, qui ont eu lieu, cela vient » uniquement de ce que l'on n'a pas établi une distinction suffisante entre l'Orient et l'Occident, entre l'enfance de ces vieux » âges, leurs phénomènes, leurs conditions, et l'époque moderne, » où un esprit sophistique, un esprit de subtilité et de réflexion » alambiquée, nous a fait abandonner le mode naturel d'agir et » et de juger. »

De Rotteck s'est associé si complètement à l'esprit dans lequel les théologiens à la mode ont puisé leurs préjugés contre le Pentateuque, que nous ne devrions pas nous étonner si nous lui voyions partager ces préjugés dans toute leur étendue ; et cependant, il n'en est pas ainsi : il y a, par exemple, une grande différence entre lui et de Wette. Dans le coup d'œil sur les sources de l'ère primitive du monde[2], il fait cette observation : « On ne » peut méconnaître que le récit du premier livre de Moïse se » distingue de tous ces récits inadmissibles sur la formation » de la terre et sur la naissance de l'homme (Sanchoniathon, » Zoroastre, et en général tous les historiens orientaux, chi-» nois, thibétains, et même grecs), tant par une exposition » conforme à la raison et aux lois éternelles de la nature que

[1] Halle, 1835, t. 1, p. 570.

[2] *Hist. univ.*, t. 1, 2e édit. Fribourg, 1835, p. 57.

» par une tradition fidèle. Ce document mosaïque, que l'on peut, » en outre, par de bonnes raisons, déclarer le plus ancien qui » existe sur la race humaine, doit donc trouver toujours appro» bation et estime devant le tribunal d'une critique purement » historique, qui détourne ses yeux de tout point de vue reli» gieux.—Le même jugement s'applique à l'histoire de l'homme. » Là aussi les récits mosaïques sont si évidemment préférables à » tous ceux des écrivains profanes que l'on ne peut leur refuser » un haut degré de crédulité, au moins comparativement. » — Dans l'aperçu sur les sources de l'histoire des Hébreux, il dit : « Nous ne possédons sur l'histoire d'aucun peuple de ces tems-là » des relations aussi anciennes, aussi circonstanciées et aussi sû» res. Les écrivains bibliques, dont nous avons fait mention plus » haut, étaient pour la plupart, abstraction faite de l'inspiration, » témoins oculaires des événemens qu'ils racontent; ils y avaient » pris part, ou au moins ils étaient, par leurs relations, à portée » de rassembler et de comparer les traditions et les monumens » relatifs aux faits nationaux antérieurs à leur époque. Ces livres » remontent au berceau, à la première origine du peuple hébreu, » et l'on ne peut méconnaître qu'ils sont dignes de foi, quant à » ce qui regarde l'enchaînement essentiel des faits; car il en est » autrement des circonstances accessoires, et de ce qui n'est qu'une » exposition métaphorique. »

Les adversaires du Pentateuque n'ont pas conservé un seul partisan parmi tous les historiens modernes qui possèdent quelque mérite, ou qui passent pour en avoir. Ils sont réduits à se contenter de gens tels que Mannert, qui parle entièrement comme eux dans son *Manuel de l'histoire ancienne*[1], ouvrage déjà frappé de mort, ou plutôt mort-né. Un seul trait suffira pour caractériser cet écrivain : La supériorité de l'homme sur les animaux ne consiste, suivant lui, que dans les doigts, l'habitude de marcher debout, et la parole. Il observe encore que d'autres animaux possèdent la base de la raison, et il croit porter un coup terrible

[1] Berlin, 1818.

à l'histoire du déluge par l'objection suivante : « La pensée se » révolte à l'idée que la justice de Dieu ait pu anéantir des ani- » maux innocens, parce que des hommes coupables auraient » transgressé ses commandemens[1] ! » — La voix de la conscience historique ne peut se faire entendre dans le domaine de l'écriture sainte, quand toute intelligence des choses élevées fait ainsi défaut, quand une haine profonde contre tout ce qui est divin a fait irruption daus l'âme ; car, alors, l'historien se transforme involontairement en mauvais théologien, surtout s'il a été dès le berceau pénétré de la plus détestable théologie : nous ne reconnaîtrions pas même la compétence d'un historien qui ferait profession de philosophie. Si l'on réussit à mettre l'histoire au service d'un système comme celui de Hegel, les historiens et les pseudo-théologiens pourront en venir à une alliance ; l'historien-philosophe, en effet, comme le pseudo-théologien, se garde très fort d'étudier les faits qu'il a devant les yeux avec une attention scrupuleuse, et sans se préoccuper des résultats qui en découleront ; son unique pensée est de faire accorder les faits avec ses présuppositions intérieures ; or, les hypothèses *à priori*, auxquelles la philosophie la plus récente a voué son amour, sont incompatibles avec la composition mosaïque du Pentateuque. Mais nous pouvons nous rassurer à cet égard : des ouvrages comme l'*Histoire des papes* de Ranke, nous donnent l'heureuse garantie que l'histoire a devant elle un meilleur avenir.

Remarquons encore que le chronologiste le plus distingué de notre époque partage l'opinion de nos grands historiens sur la question qui nous occupe. Ideler, dans son *Manuel de chronologie*, ne se borne pas à supposer constamment l'origine mosaïque de la loi, il la soutient d'une manière expresse. Dans un endroit, par exemple[1], il s'exprime ainsi : « Pendant les longues années

[1] Pages 6 et 12. — Mannert s'abstenait sans doute soigneusement de manger aucune espèce d'animaux ; car c'eût été une sorte de fratricide, un repas digne de Thyeste.

[1] Berlin, 1825, t. 1, p. 479.

» de leur marche à travers l'Arabie Pétrée et Déserte, leur guide » leur donna une constitution qui ne devait être mise en pra- » tique qu'à leur entrée dans la terre promise de Chanaan, » demeure originaire de leurs nomades ancêtres. Cette consti- » tution avait pour but d'en faire un peuple agriculteur : ce but » est assez clairement exprimé par la mesure du tems qui règle » les jours de fête et les jours de repos, etc. » — Le chronologiste, comme de raison, commence par faire passer l'authenticité au creuset de sa science ; et comme, en se plaçant dans l'hypothèse de l'authenticité, il trouve chaque chose où elle doit être, il ne fait aucune attention aux cris des pseudo-théologiens.

Après avoir montré que le penchant général du siècle au septicisme ne suffit pas pour expliquer la négation de l'authenticité du Pentateuque, nous allons essayer d'indiquer la cause essentielle de ce fait.

Elle est dans la propension de notre époque au Naturalisme, propension qui prend elle-même sa source dans l'isolement où l'on se tient aujourd'hui de Dieu. Quand un homme n'a rien éprouvé intérieurement qui lui ait fait sentir la présence d'un Dieu vivant, il cherche à effacer aussi ses traces de l'histoire. Tout ce qui se passe en lui-même étant purement naturel, il lui semble qu'à l'extérieur tout doit s'être passé d'une manière également naturelle.

Pour étayer cette opinion, on s'est appuyé sur les mots pompeux de *développement progressif*, de *perfectionnement humanitaire*, etc.; mais, assurément, c'est bien à tort. Le Naturalisme ne pourrait être considéré comme un progrès qu'autant que l'on serait parvenu, dans les tems modernes, à expliquer par les lois de la nature ce que, faute de les connaître, les âges passés avaient cru surnaturel ; mais une plus grande connaissance de la nature n'a rien produit de semblable : ce qui passait jadis pour surnaturel passe encore pour tel aujourd'hui. Il y a donc insigne impudence de la part du Naturalisme à se targuer ainsi de progrès, tandis qu'il s'enfonce dans un abîme d'absurdités. Ses partisans doivent soutenir, d'abord, que les défenseurs récens du système mythique sont plus instruits, plus avancés que les champions de la vérité

biblique; mais c'est de quoi, assurément, il n'y a nulle apparence. L'histoire des attaques dirigées contre le Pentateuque, et contre les livres saints en général, a *sa partie honteuse*, que l'on cherche soigneusement à dissimuler. Si le nom d'homme instruit doit être l'apanage de ceux qui nient l'authenticité du Pentateuque, il faudra décerner ce titre à des hommes qui semblaient ne pouvoir guère y prétendre depuis les *libertins* du 16e siècle, qui tournaient le Pentateuque en dérision, jusqu'à l'auteur du *Catéchisme de l'honnête homme*[1], jusqu'au populaire Edelmann, pour lequel le Pentateuque n'est autre chose « qu'un amas de fragmens entas- » sés on ne sait trop par qui, probablement par le rusé prêtre juif » Esra[2]. » — Singuliers auteurs du progrès! étranges météores, avant-coureurs du soleil des lumières!

HENGSTENBERG.
Traduit de l'allemand.

[1] P. 10. Il dit ironiquement : « Les événemens racontés dans le Pen- » tateuque étonnent ceux qui ont le malheur de ne juger que par leur » raison, et dans qui cette raison aveugle n'est pas éclairée par une grâce » particulière. » — A plus forte raison ces événemens choqueraient cet esprit *bien fait*, pour lequel, selon de Wette, l'inauthenticité du Pentateuque est de prime-abord chose certaine, attendu que ce livre raconte des miracles et des prophéties.

[2] *Moise dévoilé*, p. 9, etc.

Histoire.

HISTOIRE DE LA VIE, DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES DE CALVIN, par **M. AUDIN**, auteur de l'*Histoire de Luther*[1].

L'histoire de Luther est entrelacée, pour ainsi dire, dans les mille détails de l'histoire d'Allemagne au 16e siècle, laquelle est peu familière au plus grand nombre des lecteurs. Au contraire, quoiqu'une ville étrangère ait été le principal théâtre des actes de Calvin, la vie de ce sectaire appartient à l'histoire de France. Jean Cauvin, ou Calvin, est né en France. C'est même à Paris qu'il a fait ses premières études, formé ses premières liaisons, prononcé ses premiers discours, imprimé son premier ouvrage. Triste honneur pour Paris et pour la France ! Lorsqu'à l'âge de 25 ans Calvin fut obligé de quitter Paris, il avait déjà donné des preuves non équivoques de l'aridité de son cœur et de la bassesse de son caractère. Il avait vu sans sourciller son vieux père mourir dans ses bras ; il avait porté en France les premiers coups à cette Église qui l'avait nourri, qui le nourrissait encore ; car l'âme peu délicate de Calvin ne se fit aucun scrupule de garder les deux bénéfices qui le faisaient vivre, lorsque déjà depuis longtems il travaillait à détruire cette religion qui lui avait libéralement octroyé ces honorables moyens d'existence.

« Notre idée, dit M. Audin, a été, dans l'*Histoire de Luther*, de réhabiliter la mémoire des intelligences qui se vouèrent à la défense de l'autorité. Nous avons voulu, dans la biographie de Calvin, prouver que le réfugié de Noyon fut funeste à la civilisation, à l'art, aux libertés. » La thèse contraire compte tout naturellement Calvin lui-même au nombre de ses défenseurs. A

[1] Paris, 1841, 2 vol. in-8 ; Chez Maison, quai des Augustins, 29.

peine installé à Genève, le sectaire se met à écrire contre la papauté, et chemin faisant, accuse la France de marcher dans de doubles ténèbres; il calomnie tout ensemble l'intelligence et la foi de son pays. Double mensonge que M. Audin n'a pas de peine à réduire au néant! Il lui suffit d'analyser en quelques lignes les merveilleux développemens que prirent, sous le règne de François I[er], à l'ombre du catholicisme, les sciences, les lettres et les arts. Le lecteur, après ce brillant chapitre, ne peut que partager le dédain avec lequel M. Audin s'écrie en parlant du réformateur : « Laissons-le donc s'épanouir dans son orgueil, se » comparer au soleil, s'applaudir d'avoir apporté la lumière et » la vérité à son pays. Nous croyons que Budé, Danès, Jean du » Bellay, Vatable et tous ces flots de Grecs et d'Italiens qui » viennent se mêler à la population parisienne, à la voix du » grand roi, sont de glorieux représentans des lettres humaines; » que Sadolet, Nicolaï, Jerôme Porcher, Petit, Guillaume Pélis- » sier, Briçonnet, l'honneur de l'épiscopat français, ont enseigné » et pratiqué l'évangile; que la réforme, dans la personne de » Calvin, n'a pas plus trouvé la lumière que la vérité, l'une et » l'autre patrimoine de la France quand il rêva de refaire Lu- » ther et de convertir François I[er] en lui dédiant son livre de » l'*Institution.* »

Le livre de l'*Institution chrétienne*, voilà le chef-d'œuvre, l'évangile du Réformateur! Le mérite littéraire de l'ouvrage est incontestable. On est émerveillé, en lisant la dédicace à François I[er] et quelques-uns des chapitres de ce traité, de voir avec quelle docilité le signe matériel obéit aux caprices de l'écrivain. Jamais le mot propre ne lui fait défaut; il l'appelle et il vient. Un parfum d'antiquité respire aussi dans le style du livre, et l'on pourrait à chaque phrase signaler les modèles qu'a le plus assidûment étudiés l'auteur. Enfin une longue pratique de droit romain lui a fourni des formes de langage sévères, une expression claire et précise, mais trop souvent sèche et aride.

Considéré en elle-même et par rapport au but que se proposait Calvin en la publiant, l'*Institution chrétienne* est un livre détestable. Calvin projetait, du moins c'est l'opinion de son biographe,

de convertir François I[er] au protestantisme. Il fallait donc présenter à ce prince un symbole des principaux articles de la nouvelle foi. Or, le protestantisme comptait déjà presque autant de formulaires de croyance qu'il avait de prédicateurs distingués. Ce fut pour remédier à cette diversité funeste, pour donner à la réforme, comme dit M. Audin, un corps et une âme, que Calvin composa son livre de l'*Institution*. Mais il ne fit qu'ajouter une pierre à cette nouvelle Babel qui s'élevait contre l'Église sur le sol de l'Allemagne. Au lieu de concilier les opinions diverses, il les condamna toutes. Il se mit en opposition avec Osiander au sujet de la justification ; avec Mélanchthon, en écrivant que le pape était l'anté-christ en chair et en os ; avec Luther, qu'il appelait pourtant d'un ton hypocrite son père en J.-C., par son absurde système du symbolisme eucharistique[1]. Le chef de la réforme, qui croyait à la présence réelle et ne se piquait pas d'une grande mesure dans les discussions, répondait à la nouvelle interprétation de l'eucharistie : « Imbécille, qui n'as jamais rien entendu aux » écritures : si tu comprenais le grec, le texte t'aveuglerait, te » sauterait aux yeux; lis donc, niais ; en vertu de mon titre de » docteur je te dis que tu n'es qu'un âne. » C'était à table et le verre à la main que le colérique docteur fulminait cette rude apostrophe, mais il aurait tout aussi bien pu la prononcer à jeun et de sens rassis. Calvin venait en effet de se présenter au monde comme un envoyé de Dieu. Or, si Calvin avait pour lui la vérité, Bucer, Zwingle, OEcolampade, Mélanchthon, Luther lui-même n'étaient plus que des imposteurs dont il fallait brûler les livres et fouler aux pieds la doctrine. Mais où étaient les preuves de la mission de Calvin? Ici il fallait bien le croire sur parole comme les autres réformateurs, car tout en reprochant aux prêtres catholiques de ne plus faire de miracles, Calvin trouvait fort déraisonnable qu'on lui en demandât à lui-même. Il est vrai qu'il

[1] Un livre écrit par un protestant allemand contre le symbole eucharistique de Calvin est intitulé : *Absurda absurdorum, absurdissima calvinistica absurda.*

présentait sa doctrine comme celle des Irénée, des Pothin, des Augustin, des Cyprien, de nos principaux Pères. Sachons-lui gré de cette imposture, facile à dévoiler du reste ; grâce à elle, les gloires du catholicisme furent un instant vengées des outrages de Luther.

Après avoir publié à Bâle une édition latine de son *Institution,* Calvin, vers la fin de mars 1536, alla passer quelque tems en Italie près de la duchesse de Ferrare, avec laquelle il entretint depuis une correspondance suivie. De là il revint en France, à Noyon, mit promptement ordre à ses affaires de famille, et, accompagné de son frère Antoine, prit la route de Genève. Et qu'on ne s'imagine pas que le fils du scribe de Noyon ait été le Messie des Genévois ; Genève était pleinement réformée lorsque Calvin y mit les pieds pour la première fois. La constitution de cette ville célèbre, au commencement du 16e siècle, était analogue à celle de plusieurs villes françaises au moyen-âge. Tous les intérêts de la cité étaient administrés par un conseil de bourgeois. La haute justice appartenait au prince évêque, lequel réunissait en lui le domaine temporel avec l'autorité spirituelle. Entre ces deux pouvoirs s'en était glissé par surprise un troisième, qui, flattant et menaçant tour à tour les deux premiers, essayait de s'agrandir tantôt au préjudice de l'un, tantôt aux dépens de l'autre. Nous voulons parler des ducs de Savoie. Leurs efforts échouèrent longtems contre la résistance des patriotes genévois. Mais lorsque Léon X eut imposé à Génève un évêque de la maison de Savoie, les chances devinrent inégales. Les patriotes ou, comme ils se nommaient eux-mêmes, les Eidgenoss, se sentant trop faibles pour résister seuls au despotisme que l'Église semblait leur apporter elle-même, implorèrent l'alliance et le secours de Berne, ville où le culte catholique était déjà complétement aboli. Berne ne se fit point prier ; il accourut au secours de Genève, avec une puissante armée, qui traînait après elle des canons pour réduire les partisans du duc de Savoie, et Guillaume Farel pour convertir les catholiques.

Farel s'établit à Genève vers 1530 avec son collègue Pierre Viret. Si l'on veut se faire une idée de tous les maux qu'il y a

faits pendant cinq ans, il faut lire ce naïf et touchant récit qui remplit le douzième chapitre du 1er volume de M. Audin, écrit sous le coup même des événemens, par une sœur religieuse de Sainte-Claire, qui en fut à la fois le témoin et la victime. Dépouiller les églises, expulser les prêtres, démolir les couvens, battre et insulter les moines, violer les religieuses, tels étaient les passe-tems journaliers des luthériens qu'animaient les prédications de Farel. Ce sauvage sectaire, profondément imbu des barbares théories de Carlstadt, s'était mis à la tête d'une bande d'iconoclastes qui déchirait les tableaux, mutilait les statues, brûlait les livres et brisait les verrières. Les luthériens n'arrivèrent pas à ce degré d'audace tout d'un coup, ni sans une vive résistance de la part des catholiques genévois. Mais la défection des Eidgenoss ne tarda pas à donner la prépondérance à la réforme et à paralyser complétement les derniers efforts du parti catholique.

Toutefois les violences de Farel avaient fini par détacher de lui jusqu'à ses plus chauds partisans, et le fougueux prédicant se voyait contraint de songer à la retraite, lorsque la Providence lui envoya un auxiliaire inespéré dans la personne de Calvin. Celui-ci se rendait à Bâle au mois d'août 1536; il passa par Genève, comptant y rester une seule nuit et repartir le lendemain de grand matin pour Bâle. Mais reconnu par Farel et Viret, il fut assailli par eux et résista vainement à leurs instances : Farel, d'inspiration, adjura Calvin au nom de Dieu de rester à Genève et appela sur sa tête, s'il refusait, les malédictions célestes. Calvin se rendit à ce qu'il crutêtre la voix de Dieu.

Nous avons tout à l'heure fait intervenir la Providence dans les combinaisons de faits qui amenèrent Calvin à Genève. C'est que Calvin fut réellement un fléau par lequel Dieu voulut punir l'ingratitude des Genévois envers leurs évêques, et cette facilité avec laquelle ils avaient préféré à la foi de leurs pères, l'espoir de la liberté politique. Je dis l'espoir de la liberté, et ce n'est pas sans motifs. Le gouvernement des évêques avait été presque toujours marqué par une douceur paternelle. Tous ces prélats, depuis Adhémar Fabri qui rédigea et confirma au 14e siècle les coutumes

de la cité, jusqu'au dernier d'entre eux, Pierre de la Baume, qui s'honorait de recevoir des lettres de bourgeoisie, tous, à l'exception d'un seul peut-être, furent les défenseurs des priviléges et des libertés de la ville. C'étaient eux qui prenaient l'initiative de toutes les mesures libérales ; eux qui embellissaient la ville de nouveaux monumens, ou qui ajoutaient par des ornemens nouveaux à l'éclat des anciens. Satisfaits de leur droit de justice, ils laissaient la commune s'administrer à sa guise, et lorsqu'on leur avait payé la dîme on était en paix avec eux.

La réforme, au contraire, venait au nom de la liberté, et l'arrogeant la mission d'émanciper les peuples, enfanta le plus atroce despotisme. Calvin, comme tous les réformateurs, avait érigé en principe le libre examen et la liberté de conscience ; et cependant à peine établi à Génève, il en fait chasser deux anabaptistes contre lesquels il avait discuté sans les convaincre ; il fait adopter un formulaire en 21 articles qui, grâce à lui, devient loi de l'État, et qu'on est obligé de jurer si l'on veut garder le titre et les droits de citoyen de Genève ; il fait afficher le jour et l'heure des sermons au nom de l'autorité, avec injonction d'y assister sous peine d'amende ; il persécute un vieux catholique, membre du conseil, qui, sur la foi de la liberté de conscience, passait devant son ancienne paroisse sans y entrer lorsque Calvin y était en chaire ; enfin, pour soumettre à sa tyrannie quelques esprits indépendans, il leur fait donner le choix entre le bannissement et l'adoption du formulaire. « Ce formulaire, dit avec raison M. Audin, était un double scandale : scandale contre la logique, en ce qu'il substituait à la parole scripturaire une parole humaine, douée d'infaillibilité en vertu de son incarnation en Calvin ; scandale contre la société qu'il bouleversait, en lui ravissant la liberté de conscience qu'elle avait acquise au prix de sa part de sang. »

L'adoption de cette profession de foi par le conseil de la république, l'obligation qu'on imposa aux citoyens d'y adhérer avec serment, fit bientôt de la religion une affaire d'État et de la discipline religieuse une des attributions du pouvoir. Et comme

le conseil était dominé par Calvin, Genève, qui s'était jeté dans la réforme pour assurer sa liberté, se trouva tout à coup enchaîné sous une espèce de despotisme théocratique, bien moins supportable que le joug dont il avait prétendu s'affranchir. Calvin usa de son pouvoir sans frein et sans mesure. Lui qui enseignait la justification par la foi sans les œuvres, se prit à attacher aux œuvres une importance exagérée. Une jeune mariée, dont les cheveux parurent arrangés avec coquetterie, fut emprisonnée avec ses deux suivantes et la femme qui l'avait coiffée. On mit au pilori un jeune homme convaincu d'avoir joué aux cartes. Les Eidgenoss, ou, comme les appelait le réformateur, les Libertins, qui se réunissaient le soir à la taverne, regrettaient le passé et prenaient la liberté grande de tourner Farel et Calvin en ridicule, furent publiquement insultés en chaire, écartés de la table sainte, et séparés de la communion des fidèles.

Tant que cette excommunication ne frappa que des individus isolés, on ne s'en émut guère ; mais voilà qu'un beau jour le conseil veut imposer à ses pasteurs certaines décisions d'un synode tenu à Lausanne ; Calvin et Farel résistent, et comme on prétend les contraindre, ils refusent la cène en public à la population tout entière ; le conseil prononça aussitôt contre eux une sentence de bannissement, qui reçut ensuite, à deux reprises différentes, la sanction solennelle du peuple. Après une courte apparition à Berne, d'où il fut presque chassé par Kuntzen, Calvin se rendit à Strasbourg, où il se maria, et prépara une nouvelle édition de l'*Institution* ; il modifia considérablement cet ouvrage, qui, du reste, l'auteur l'a ingénûment avoué lui-même, subit à chaque édition des remaniemens nouveaux : singulière preuve, que la doctrine contenue dans le livre procède de l'immuable vérité ! Calvin représenta aussi l'église française de Strasbourg aux diètes de Francfort, Haguenau, Worms et Ratisbonne ; mais il ne joua dans ces assemblées qu'un rôle secondaire, et s'attira même le blâme de ses amis par la timide réserve avec laquelle il exposa sa doctrine sur la présence réelle. « C'est que cette grande organisation, que l'image de l'exil n'avait pu faire fléchir à Genève, s'amoindrissait en face des représentans de l'Église saxonne ; c'est

que, semblable à tous les autres réformés, Calvin avait peur des colères de Luther. »

On a pu voir, en effet, que la doctrine du réformateur suisse n'était pas toujours conforme à celle de l'intolérant moine saxon. M. Audin a consacré plusieurs chapitres à développer les principes de Calvin, tels que le prédestinatianisme, et l'action de Dieu dans le péché, principes bien connus, et sur lesquels nous croyons inutile d'insister. Nous ferons seulement remarquer qu'avec son habileté ordinaire il a fait fortement ressortir les contradictions qui existent sur divers points essentiels entre le symbole de Calvin et celui de ses contemporains. Bien plus, M. Audin nous a montré le calvinisme en guerre avec lui-même, et la doctrine de son chef d'abord contredite formellement par lui, combattue ensuite par des théologiens qui s'honoraient d'être ses disciples, enfin, reniée en partie de nos jours par les hommes que la Suisse vénère comme les plus sages et les plus éclairés entre ses pasteurs.

L'ignorance et l'immoralité des ministres qui s'étaient emparés de la chaire à Genève après le départ de Calvin, les menées des réfugiés français, dont la ville était remplie; les dissensions intestines et l'ambition de Berne, qui menaçait d'envahir le territoire genévois, déterminèrent le rappel de Calvin. Ce fut vers la fin de 1540, après un exil de trois années, que Calvin rentra dans Genève, pressé par les sollicitations du grand conseil. Qu'on se figure, s'il est possible, la conduite que va tenir cet esprit vaniteux, irritable, despote, muni d'un pouvoir sans frein et sans contrôle, animé d'un désir de vengeance, nourri depuis si longtems, et cuirassé contre les remords et la pitié par l'illusion de ses propres doctrines. «Élevez, dit M. Audin, le presdestinatianisme » dans une tête royale à l'état de dogme, transfiguration établie » pour Calvin, et vous pouvez vous attendre au plus sanglant des» potisme; tous les êtres que le monarque poussera devant lui de » son sceptre de fer ne seront plus que des créatures prédestinées » à l'esclavage. Calvin est ce monarque, moins le diadème, mais » avec une couronne qu'il doit priser bien davantage : couronne » de vie et d'immortalité, puisqu'elle est formée de paroles même » du Christ et de ses apôtres. Cette doctrine désolante est la clef

» de l'homme intérieur, quand il régnera dans la vie psycholo-
» gique d'une nation, de l'homme politique quand il gouverne
» le monde créé. Vous comprendrez ainsi Calvin dans ses théo-
» ries gouvernementales et dans son symbolisme politique. »

Si, maintenant, nous voulions analyser le deuxième volume de la *Vie de Calvin*, qui renferme l'histoire de son gouvernement théocratique à Genève, nous dépasserions de beaucoup les bornes d'un article que le lecteur trouvera peut-être déjà trop long. Nous ne mentionnerons donc que pour mémoire les calomnies et les persécutions du despote contre ceux qu'il flétrit du nom de libertins ; la prodigalité avec laquelle, pour affermir son pouvoir, il distribue à ses créatures le droit de bourgoisie ; les tribulations de la famille Favre ; la honteuse amende honorable de Pierre Ameaux ; la prison, la torture et l'exécution de Gruet ; Castalion, l'ancien ami de Calvin, exilé, accusé de vol par le réformateur, et mourant de faim et de misère ; Bolsec emprisonné, exilé, persécuté, parce qu'il ne partage pas toutes les opinions du despote ; Valentin Gentilis, torturé à Genève, décapité à Berne ; enfin, Michel Servet, qui finit sur un bûcher cette longue et douloureuse agonie que Calvin lui fit subir dans les prisons de Genève[1]. Mais il y a dans l'ouvrage de M. Audin un chapitre que nous voudrions pouvoir rapporter tout entier, car il résume d'une manière complète l'esprit de la législation et de la police instituées par Calvin : c'est le sixième chapitre du second volume intitulé : *Calvin théocrate*. L'auteur raconte comment Calvin fut conduit à reviser les vieilles constitutions genévoises ; comment il y entremêla ses principes réformateurs ; comment, enfin, pour la partie civile, cette œuvre fut complétée par Colladon, savant jurisconsulte du Berri, venu à Genève pour embrasser la réforme. « On croit
» lire, continue M. Audin, en parcourant ce code politico-reli-
» gieux, des fragmens d'une œuvre judaïque retrouvée après
» quelques milliers d'années. L'idolâtrie et le blasphème sont des
» crimes capitaux punis de la peine capitale ; on n'entend, on ne

[1] M. Audin prouve jusqu'à l'évidence que Calvin avait résolu longtems à l'avance de se défaire de Servet.

» lit qu'un mot : *Mort !* — Mort à tout criminel de lèse-majest » humaine ; — mort au fils qui frappe ou maudit son père ; — » mort à l'adultère ; — mort aux hérétiques. Et, par une sanglante » ironie, toujours le nom de Dieu revient sur les lèvres du légis- » lateur : c'est toujours cette âme froidement cruelle qui exhor- » tera plus tard les princes d'Angleterre à faire mourir les catho- » liques. L'histoire de Genève pendant vingt ans, à partir du rappel » de Calvin, est un drame bourgeois, où la pitié, le rire, la terreur, » l'indignation, les larmes, viennent tour à tour saisir l'âme. » A chaque pas on heurte une chaîne, des courroies, un poteau, » des tenailles, de la poix fondue, du feu et du soufre ; du sang, » il y en a partout ; on se croit dans cette cité dolente de Dante, » où l'on n'entend résonner que des soupirs, des gémissemens et » des pleurs :

Quivi sospiri, pianti e alti guai
Risonavan' per l'aer senza stelle.

» Après trois siècles, un cri de réprobation s'est enfin échappé d'une poitrine genévoise, et l'on a pu lire, dans un écrit imprimé à Genève par un réformé, cette sentence énergiquement formulée : « Calvin renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable » pour l'humanité dans la réformation des Genévois et établit le » règne de l'intolérance la plus féroce, des superstitions les plus » grossières, des dogmes les plus impies. Il en vint à bout d'a- » bord par astuce, ensuite par force, menaçant le conseil lui- » même d'une émeute et de la vengeance de tous les satellites » dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer » de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée. Qu'on » l'admire donc comme un homme adroit et profond dans le » genre de tous ces petits tyranneaux qui ont subjugué des répu- » bliques en tant de pays différens ; cela doit être permis aux » âmes faibles. Il fallait du sang à cette âme de boue[1]. »

[1] Galiffe, *Notices généalogiques*, t. III, p. 21.

A ce jugement d'un calviniste une plume catholique ne saurait rien ajouter.

Dans les derniers chapitres de l'ouvrage, M. Audin, après quelques curieux détails sur la vie intime du réformateur, passe en revue quelques-uns des pamphlets de Calvin, ceux surtout par lesquels il s'efforçait de propager en France sa pernicieuse doctrine. A cette occasion on ne lira pas sans intérêt une belle apologie du clergé lyonnais, en particulier du préchantre [1] ou grand chantre de l'église de Lyon, Gabriel de Saconay, dont le zèle et la vigilance excitèrent la bile de Calvin et lui dictèrent une diatribe remplie de grossières injures. On retrouve dans ce chapitre le souvenir d'un fait que M. Audin avait déjà consigné ailleurs, et qui est bien propre à montrer combien l'esprit de la réforme est inférieur à celui du catholicisme. En 1543 la population de Genève était décimée par la peste. Les ministres se présentèrent au conseil, reconnurent qu'il serait de leur devoir d'aller consoler les pestiférés; mais confessèrent par deux fois qu'ils n'en avaient pas le courage. Le conseil résolut qu'on prierait Dieu de leur donner meilleure constance pour l'avenir. Quant à Calvin, il avait eu l'adresse de se faire mettre avant tout hors de cause; car le conseil, en ordonnant que les ministres se rassembleraient pour choisir entre eux celui qui devrait visiter les hôpitaux, disposa que de cette élection serait forclus M. Calvin, parce que l'on en avait faute pour l'église. A Lyon, au contraire, au premier mot de peste, tous les prêtres, malades, infirmes même, s'étaient présentés à l'archevêque, demandant à porter secours à leurs frères et à mourir de la mort du martyre, si Dieu était assez bon pour couronner leur dévouement.

L'histoire de Calvin mérite, aussi bien que celle de Luther, tous les encouragemens dont ces deux ouvrages ont été l'objet.

[1] M. Audin lui donne le titre de *précenteur*, Je crois que l'équivalent consacré du mot latin *præcentor*, est en français *préchantre*. De même il fallait appeler *Vidame*, et non pas *Vidomme*, le *vicedominus* ou lieutenant civil de l'évêque de Genève.

Écrite dans un excellent esprit, elle produit sur l'ame du lecteur des impressions aussi salutaires que profondes. L'homme le plus indifférent, s'il lit ce livre avec un esprit dégagé de toute prévention, ne pourra que prendre en pitié la doctrine réformée, si variable, si inconsistante, si peu en harmonie avec elle-même. Mais il éprouvera des mouvemens de haine et d'indignation en étudiant ce théocrate sans entrailles, qui, partant des principes les plus libéraux, est parvenu à étouffer en ses mains la civilisation, les arts, la liberté. En revanche combien la doctrine immuable du catholicisme, l'influence salutaire de cette religion sainte sur le bien-être des peuples, son action sur le développement des lumières, la charité qui en est l'âme et la vie, ne doivent-elles pas gagner dans ce parallèle perpétuel que M. Audin a maintenu dans tout son ouvrage avec autant de goût que de science?

La *Vie de Calvin* est un ouvrage de longue haleine et qui suppose des lectures immenses. L'auteur a épuisé non-seulement les documens imprimés français, latins et allemands, mais encore ceux qui sont restés manuscrits dans la poussière des bibliothèques et des archives, et ces derniers lui ont même fourni quelques faits nouveaux qui sont du plus haut intérêt. Mais s'il importe de recueillir un grand nombre de faits, il n'est pas moins indispensable de les ranger avec méthode. Celle qu'a suivie M. Audin a quelque chose de saisissant, de dramatique, qui ne laisse jamais languir l'attention. Par exemple, veut-il exposer les dogmes de Calvin? il ne vient pas lui-même dérouler sous les yeux du lecteur un long chapitre didactique; mais il vous introduit dans un cabaret de Strasbourg, où, au milieu des pots, un disciple de Calvin se défend contre les attaques subtiles de Gérard Kaufmann, ancien sacristain de Saint-Pierre, et maintenant gardien du cimetière de la ville. Ailleurs c'est un vénérable religieux, le P. Athanasius, demeurant à Stanzad, dans l'ancienne habitation du bienheureux Nicolas de Flue, qui, à propos du catéchisme dont il vient d'adresser les questions à de pauvres petits enfans, cite, avec une inépuisable richesse de mémoire, toutes les contradictions dogmatiques des coryphées de la ré-

forme, et démontre par là l'impossibilité où ils sont de donner un catéchisme à leurs sectateurs.

Lorsqu'une digression intéressante ou instructive se présente sous la plume de M. Audin, il se garde bien de la laisser échapper. C'est ainsi qu'à propos des études de Calvin à l'Université de Paris il a initié ses lecteurs à la vie turbulente des écoliers du 16e siècle et noté les priviléges exorbitans dont ils jouissaient dans presque toutes les universités. Plus tard, la lutte de Calvin avec les libertins de Genève lui donne l'occasion d'esquisser les mœurs de la bourgeoisie dans les grandes villes, et ce tableau n'est pas un des moins intéressans au milieu d'une foule d'autres que renferme l'ouvrage. Les amis, les victimes et les adversaires de Calvin ont été soigneusement étudiés par l'historien, qui trace leur portrait, raconte leur vie, fait connaître leur esprit, leurs mœurs, leur caractère, analyse leurs écrits, apprécie enfin l'influence bonne ou mauvaise qu'ils ont exercée sur leurs contemporains. Ainsi Farel, Viret, Bucer, Zwingli, Bèze, Castalion, Occhino, Gentilis, Bolsec, Servet; et parmi les catholiques, Gabriel de Jaconnay et Sadolet, seront presqu'aussi bien connus que Calvin à celui qui aura lu avec attention les deux volumes dont nous venons de rendre compte. De plus, ces nombreux portraits jettent de la variété dans l'ouvrage, soutiennent l'intérêt en le partageant sur divers sujets, et servent encore, chacun d'une manière différente, à faire ressortir la figure principale.

Le style du livre mérite aussi des éloges, mais donne lieu cependant à quelques observations critiques. Nous pensons que M. Audin écrit trop à la hâte, et ne revoit pas avec assez de soin ce qu'il a écrit. De là une foule de locutions impropres. Ainsi (t. I, p. 408): une parole *teinte au souffle* de Luther et de Zwingli; plus loin (p. 504), les ministres découragés *demandèrent* leur démission; il fallait écrire *donnèrent* ou *offrirent*. Souvent ces négligences deviennent de véritables contre-sens. Ainsi on ne lit pas sans étonnement, à la page 31 du second volume, que, d'après les réglemens de Calvin, l'habitant de la campagne qui n'assistait pas *à la messe* payait 3 sous d'amende. Souvent ces fautes sont du fait de l'imprimeur; mais l'auteur qui revoit,

ou qui du moins est censé revoir ses épreuves, n'est pas à l'abri de tout reproche. On lit p. 45 du tome II : « Comme il y a dans « l'homme deux élémens, l'esprit et la matière ; ainsi, dans le « monde, deux pouvoirs, l'un qui régit *la nature*, l'autre l'esprit. » La *nature* est évidemment mis ici pour la *matière*. Ces fautes sont nombreuses dans le texte ; mais elles abondent surtout dans les notes. Il n'y a peut-être pas, dans les deux volumes, trois passages latins sur dix qui soient exempts de fautes d'impression. J'insiste sur cette observation, parce qu'elle est également applicable à la deuxième édition de l'*Histoire de Luther*. La bulle qui, dans cet ouvrage, occupe le premier rang parmi les pièces justificatives fourmille d'erreurs typographiques. La première phrase en est inintelligible, parce qu'on a imprimé *inter nostra hujus sæculi*, sans doute au lieu de *inter monstra*. Les ouvrages de M. Audin étant destinés, dans mon opinion, à avoir un grand nombre d'éditions j'ai jugé utile de signaler les légères imperfections qui font tâche sur les premières ; trop heureux si par-là je contribuais en quelque chose à rendre plus parfaites les éditions à venir.

H. GERAUD.



Correspondance.

NOUVELLE EXPLICATION DU MOT SYMBOLE.

Saint-Brisson le 14 septembre 1842.

Monsieur,

L'intérêt avec lequel je lis vos annales, auxquelles vous avez bien voulu m'associer comme collaborateur, m'excusera, je l'espère, si je me permets de vous adresser quelques observations sur le deuxième article du cahier du mois d'août : *Les livres de l'Ancien-Testament contiennent-ils des mythes?* L'auteur m'en paraît très au fait des idées germaniques sur les mythes dont il se propose de faire voir la déraison. Il cite un grand nombre d'ouvrages en langue allemande sur ce sujet, mais la partie faible de cette intéressante dissertation est celle empruntée à l'antiquité même. Sa définition du μῦθος est exacte, quoiqu'il eût pu y ajouter quelque chose ; mais lorsqu'il vient au Symbole, il me semble qu'il a complétement erré, et n'en a pas connu la valeur. Citons :

« Le *symbole*, dit M. Eugène Mussard, n'est pas le mythe ;
» tous deux, il est vrai, sont destinés à rendre une idée, à exposer
» une vérité d'un ordre un peu élevé, par le moyen d'un inter-
» médiaire, qui la fasse mieux sentir que si elle demeurait sous sa
» forme abstraite ; mais dans le symbole, cet intermédiaire est un
» signe appréciable à l'œil : dans le mythe, c'est le langage. Le
» premier emploie une démonstration matérielle, un objet de la
» nature, par exemple, ou une action ; le second se sert d'une dé-
» monstration orale, d'un récit. Les sacremens, ces signes visibles
« d'une grâce invisible, comme les définissait saint Augustin, sont
» des symboles et non pas des mythes ; d'ailleurs, les uns et les
» autres étaient également en usage dans les premiers siècles
» du monde, et également propres à agir sur l'intelligence
» d'hommss grossiers, et peu faits au raisonnement. »

J'ignore, Monsieur, si vous avez parfaitement compris cette définition du Symbole : quant à moi, le peu que j'en comprends me semble entièrement erroné, et cependant, je me suis appliqué à étudier cette matière, qui occupe une grande place dans mon *Essai sur le polythéisme,* où j'ai longuement défini le *symbole* avant de réfuter les doctrines de l'école allemande de M. Creuzer. Il est évident que l'auteur de l'article ne connaît pas mon ouvrage; mais vous, Monsieur, à qui j'ai eu l'honneur d'en faire hommage, si vous aviez jeté les yeux dessus, vous auriez pu l'indiquer à l'auteur de cet article à telle fin que de raison ; et s'il l'avait lu, peut-être aurait-il trouvé à changer quelque chose à ce que je viens de citer de lui.

« Le symbole, dit M. Eugène Mussard, n'est pas le mythe ». Il n'était pas besoin de citer cette autorité, que j'ai le malheur de ne pas connaître, pour nous dire ce qui n'est pas le symbole. Je ne sais pas si, par suite, M. Eugène Mussard dit ce que c'est, et s'il est d'accord avec M. de C. : mais ne nous occupons que de ce dernier[1].

Le mythe n'est autre chose que le discours dans son acception première : ἁπλοῦς ὁ μῦθος τῆς ἀληθείας ἔφη. Dans l'acception plus récente, c'est un discours relatif à la religion.

Le symbole est tout autre chose; c'est un signe σημεῖον, signe conventionnel, κατὰ συνθήκην, dépendant de notre libre arbitre, ἐφ' ἡμῖν : telle est la définition qu'en donne Ammonius au début de son *Commentaire* sur le livre de l'*Intérpretation* (I, 1) d'Aristote, en rendant compte de ces mots : ἔστι μὲν οὖν τὰ ἐν τῇ φωνῇ τῶν ἐν τῇ ψυχῇ παθημάτων σύμβολα, καὶ τὰ γραφόμενα τῶν ἐν τῇ φωνῇ. Le symbole est un signe d'institution et non de nature : οὐ φύσει ἀλλὰ θέσει.

En effet, il existe des signes naturels que les Grecs nomment τεκμήρια : ceux-là sont unis à la chose qu'ils signifient : tous les

[1] Nous devons faire observer ici que ce ne sont pas seulement ces mots, mais tout l'alinéa qui est emprunté à M. Mussart; c'est donc à lui plus qu'à notre rédacteur que s'adressent les rectifications de M. Séguier.
(*Note du Directeur.*)

diagnostics sont de cette espèce : ils ne sont point symboles. Dans l'opinion d'Aristote et de son commentateur, le symbole serait d'une bien plus vaste compréhension qu'il ne l'est dans l'usage ; car toutes les inventions humaines en feraient partie. On ne saurait cependant contester la différence qu'il établit entre les œuvres de la nature et celle du génie de l'homme ; mais comme, dans l'usage, les inventions conventionnelles se sont entées l'une sur l'autre, les plus nouvelles, étant plus symboliques, ont fait attribuer faussement le nom de naturelles à des choses qui sont elles-mêmes d'institution. Ce terme, *σύμβολον*, a en grec de nombreuses et variées significations, mais qui toutes entrent dans l'idée du *signe :* c'est aussi la traduction de tous les lexicologistes : *σύμβολον σημεῖον*. Les sacremens portent ce nom, comme le dit l'auteur de l'article ; c'est l'eau dans le Baptême, le pain et le vin dans l'Eucharistie : Χριστὸς ἐν τῇ τῶν μυστηρίων παραδόσει λαβὼν τὸ σύμβολον εἶπεν· τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου ; c'est aussi, chrétiennement parlant, la réunion des dogmes qu'il faut croire : *Symbolum, omnium credendorum ad salutem credentium compendiosa collectio* [1]. Ruffin attribue cette dénomination à un emploi stratégique du même terme : *Ne qua doli subreptio fiat, symbola discreta duxsuis militibus tradit quæ latinè signa vel indicia vocantur, ut si forte occurrerit quis de quo dubitatur, interrogatus symbolum tradat, si sit hostis an socius* [2]. C'était donc le mot d'*ordre* des Chrétiens ; en effet, ce mot de reconnaissance des armées se nommait ainsi ou *σύνθημα*. *Σύνθημά ἐστι σημεῖον καὶ σύμβολον*, dit le scholiaste de saint Grégoire de Nazianze [3]. A Athènes, on appelait ainsi le *billet* d'admission aux assemblées du peuple [4]. C'était le *gage des conventions :* Ἀῤῥαβὼν, Ἐνέχυρον, Σύσσημα· παρὰ τῶν καπήλων λήψομαι

[1] Gerson, *De articulis fidei.*

[2] *De symbolo*, p. 154, du Cyprien de Fell.

[3] *Steliteutic.*, p. 35, édition de Éton.

[4] Voir Demosthène, *Pro coronâ*, p. 298. — Aristophane, *Ecclesias.* v. 296.

τὸ σύμβολον[1], soit un *anneau*[2]; c'était un *traité de commerce* entre les villes[3]; σύμβολα τὰς συνθήκας ἃς ἂν ἀλλήλαις αἱ πόλεις θέμεναι τάττωσι τοῖς πολίταις; les questions juridiques qui en naissaient : αἱ ἀπὸ συμβόλων δίκαι.

En voilà assez sur un mot d'un usage si varié et si commun dans la langue grecque : c'était évidemment le point de départ de l'explication de M. de Cauvigny; tous les lexiques l'auraient éclairé là-dessus : Hesychius, Suidas; parmi les modernes : H. Estienne, Suicerus, Schleussner. Le symbole est un *signe*, le mythe un *discours*, un *récit*. Il est impossible que ces idées se confondent, et si on les applique à une même chose, c'est sous des points de vue différens.

Il n'est pas plus exact dans la définition qu'il donne de la *parabole* et de l'*allégorie*.

La parabole, παραβολή, est une *comparaison*, comme le mot le dit, et rien de plus d'abord, puis un *proverbe*, un *apologue*, etc.; la comparaison en est la base. L'*allégorie* est une métaphore continue : ἡ ἄλλο μὲν νοεῖ, ἄλλο δὲ ἀγορεύει. Rien n'est plus symbolyque, puisqu'elle cache sous un nom différent une pensée différente : ces notions simples, claires, qui remontent à la source des choses, en rendent mieux raison que de verbeuses expositions qui n'ont d'abord pas le mérite d'être admises, et qui portent dans l'esprit plus d'obscurité que de clarté.

Je me suis permis, Monsieur, de vous adresser ces observations, parce que je voyais avec peine une savante et intéressante dissertation défigurée par ces légères taches. Je n'ai voulu qu'être utile à M. de Cauvigny; qu'il fasse donc de ces notes l'usage qu'il voudra.

Recevez, Monsieur, l'expression réitérée de mon entier dévouement.

SÉGUIER, marquis de Saint-Brisson,
de l'académie des Inscriptions.

[1] Hormipp. cité par Pollux, l. IX, c. 6.

[2] Pline, l. XXXIII, c. 4, n. 3, *De nomine (anuli) ambigi video..; postea et græci et nostri symbolum (appellavere)*.

[3] Harpocration.

Philologie sacrée.

SYNGLOSSE DU NOM DE DIEU,

DANS TOUTES LES LANGUES CONNUES.

Septième et dernier article [1].

LANGUES OCÉANIENNES.

On comprend sous le nom d'*Océanie* les îles innombrables répandues dans le Grand-Océan ; on les divise communément en *Malaisie*, *Micronésie*, *Mélanaisie* et *Polynésie*.

Ier GROUPE. — *Langues de la Malaisie.*

Ce groupe renferme les îles connues autrefois sous le nom d'Archipel Indien ; plusieurs d'entre elles ont une grande étendue, entre autres Sumatra et Bornéo. Quoique cette partie de l'Océanie soit depuis longtems connue et fréquentée des Européens, on a en général assez peu de données sur les anciennes religions de ses habitans ; cela tient principalement à ce que les musulmans qui ont porté l'islamisme dans ces contrées, se sont efforcés d'y éteindre tout souvenir du culte primitif ; les missionnaires espagnols ont agi à peu près de même dans les archipels qu'ils ont convertis au christianisme. A une époque de beaucoup antérieure, la plupart de ces peuples avaient subi l'influence brahmanique et bouddhique. On trouve encore dans l'intérieur des terres des peuplades idolâtres et barbares, mais avec lesquelles on a eu jusqu'à présent fort peu de rapport.

Comme la plus grande partie de l'Océanie offre aux Européens

[1] Voir le 6e art., au numéro 25 ci-dessus, p. 18.

des peuples tout nou eaux pour eux, nous joindrons à notre *Synglosse* un léger aperçu de leur religion.

I. Les habitans de l'archipel *Nicobar* ont l'idée de Dieu, d'un être supérieur à qui ils donnent le nom de *Knallen*.

II. Les *Achinais*, un des quatre peuples qui habitent Sumatra, professent le mahométisme, ainsi que les deux suivants ; en conséquence ils appellent Dieu *Allah* ; ce nom même n'est pas inconnu aux peuplades payennes répandues dans cette grande île.

III. Les *Lampoun* : *Allah-Talla*.

IV. Les *Rejang* : *Oula-Tallo ;* ce vocable, comme le précédent, n'est autre que l'arabe الله تعالى, *allah-ta'ala*, le Dieu très-haut.

V. Les *Batta* habitent aussi Sumatra, mais ils sont plus barbares que les précédens : quoique professant le paganisme, ils reconnaisent un seul Dieu suprême qu'ils appellent *Daibatta*, ou mieux *Dibata* ; c'est l'indien *Devata*, Dieu, esprit céleste ; afin de le distinguer des esprits inférieurs, ils le nomment *Dibata-Asi-Asi*[1].

VI. Les *Javanais* ont quitté, il y a environ trois siècles, le bouddhisme pour le mahométisme, ils donnent à Dieu des noms tirés de l'indien, de l'arabe et du *basa-krama* ; ainsi :

1° *Dévá*, le céleste, ou *Mahâ-dévá*, le grand Dieu ; on dit aussi *Dieng*.

2° *Déouta*, c'est le sanscrit *dévata*.

3° *Allah-talla*, le Dieu très-haut.

4° *Pangueran ;* en Basa-krama, ce mot signifie : prince, seigneur, Dieu ; il correspond au mot *rabb*, seigneur des arabes[2].

VII. Les insulaires de *Bali* professent presque tous le brahmanisme, très-peu le mahométisme ; on les entend donner indifféremment à la divinité les noms de *Deva*, *Allah* et *Touhan*, ce dernier est le mot malais *Dieu* ou *Seigneur*.

[1] Voir M. Marsden, *Hist. de Sumatra*. — Domeny de Rienzi, *Océanie*, t. I. — *Annal. de phil.*, t. III, p. 76.

[2] *Journ. asiat.*, juillet 1840, p. 74. — Thunberg, *Voyages*, t. I, p. 452 note de Langlès.

VIII. Les habitans de l'archipel des *Moluques*, qui est sous la domination hollandaise, professent un mahométisme, mélangé de pratiques de l'ancienne religion brahmanique. Il y a aussi beaucoup de chrétiens.

IX. Les *Macassarais* et les *Boughis*, dans l'île Célèbes, sont musulmans depuis environ deux cents ans; antérieurement ils professaient une espèce de sabéisme, rendant leurs hommages au soleil et à la lune, qu'ils croyaient éternels comme le ciel, et leur sacrifiant des bœufs, des vaches et des cabris. Ils en avaient aussi les figures dans leurs maisons, et se prosternaient devant elles, lorsque des nuages leur dérobaient l'objet de leur vénération [1].

X. Les *Harfours*, peuple sauvage de la même île, professent une espèce de manichéisme, rendant de préférence un culte aux esprits malfaisans.

XI. Les *Dayas*, insulaires de Bornéo, appellent Dieu l'*Ouvrier du monde*, et lui donnent le nom de *Diouata* ou *Deouata*, qui rappelle une origine indienne; mais ceux qui professent le mahométisme le nomment *Allah*. On n'a qu'une connaissance fort vague des autres tribus qui habitent cette île.

XII. Les *Tagalas*, habitans de l'île Luçon, sont chrétiens depuis près de trois siècles, ainsi que tous les autres peuples du vaste archipel des Philippines. On n'a rien trouvé jusqu'à présent qui puisse jetter du jour sur leur ancienne religion; quelques traditions cependant, conservées dans des espèces de chansons, nous apprennent qu'ils adoraient un Dieu nommé *Barhala-May-Capal*, ou Dieu fabricateur; ils honoraient aussi des divinités inférieures, et entremêlaient leur culte d'un grossier fétichisme.

XIII. Les *Bissayas*, autre peuple des mêmes îles, nous ont transmis le nom de *Divata*, Dieu, qui accuse une origine indienne.

XIV. A *Maïndanao* ou *Magindano*, Dieu est appelé *Alla-Talla* par la partie mahométane de l'île.

[1] *Hist. générale des Voyages*, t. XXXIX.

2e GROUPE. — *Langues de la Micronésie.*

Ce groupe, situé au nord de l'Océanie, est ainsi appelé parce que les îles qui le composent ont toutes fort peu d'étendue.

XV. Les *Mariannais* sont actuellement chrétiens; mais avant leur conversion, il n'avaient, d'après le témoignage des historiens [1], aucune idée de la divinité, point de temple, point de culte, point de prêtres. Cependant ils admettaient l'immortalité de l'âme et des récompenses et des peines dans l'autre vie. Ceux qui mouraient de mort violente allaient dans l'enfer ou *zazarragouan*, où ils étaient tourmentés par le *Kaïfi* ou mauvais esprit; pour jouir du Paradis il fallait mourir de mort naturelle. Les Mariannais donnaient encore aux esprits le nom d'*aniti*, mais ils n'avaient point de mot pour exprimer Dieu.

XVI. Les *Pelewiens* sont encore très-peu connus: ils professent le plus profond respect pour l'être puissant qu'ils appellent *Yarris* [1]. Mieux inspirés que les Mariannais, ils croient que le ciel est la récompense des âmes vertueuses, tandis que celle des méchans resteront sur la terre pour souffrir. C'est le témoignage qu'en rendit Libou, fils du roi Abba-Thulle, lorsqu'il vint en Angleterre.

XVII. Les *Valanais :* le peu de de connaissance que, jusqu'à présent, les voyageurs ont eu de leur langue ne leur a pas permis de s'instruire de leur religion ; d'après Lütke, navigateur russe, ils croient à l'immortalité de l'âme et adorent principalement *Sitet-Nazuenziap*, qu'ils paraissent considérer comme l'auteur de leur race et leur divinité.

XVIII. Les *Carolins* occidentaux croient aussi à une autre vie, où les bons seront récompensés et les méchans punis ; ils vénèrent les esprits et ont une théogonie fort curieuse qu'il serait intéressant de comparer à certaines traditions antiques. Leur grand Esprit porte le nom d'*Eliulep*.

[1] Voir le P. Le Gobien, *Hist. des Mariannes*, Paris, 1701.—Le P. Murillo Velarde. — Don Luis de Torres.

[2] Horace Holden, *A narrative of the shipwreck*, etc.

[3] Dumont d'Urville, *Voyage autour du monde*, t. II.

XIX. Iles *Marschall:* Les naturels de ce groupe adorent un Dieu invisible qui réside dans le ciel; ils lui présentent des offrandes de fruits, sans temples ni prêtres. Dans leur langue, *Iagueach* signifie Dieu [1].

XX. Iles *Iouli :* voici ce que rapporte Choris d'un insulaire qui s'était volontairement embarqué dans l'expédition de Kotzbüe : « Nous avions vainement essayé, pendant plusieurs se- » maines, de demander à Kadou ses idées sur Dieu; il faisait » tous ses efforts pour nous comprendre, mais inutilement. « Enfin, un jour, il y réussit; son visage était enflammé, tout son « corps tremblait. « Ah! s'écria-t-il, vous voulez savoir le nom de » celui que nous ne voyons ni n'entendons; (en même tems il » se bouchait les yeux et les oreilles;) « Son nom est *Tautup*. Lui » ayant demandé où il demeurait, il montra le ciel [2]. »

XXI. Iles *Mulgrave :* Les habitans connaissent un grand Esprit nommé *Kennit;* ils semblent le craindre plus que l'aimer. Ils admettent aussi des esprits inférieurs [3].

XXII. Iles basses de l'archipel des *Carolines :* Les insulaires ont une grande vénération pour les esprits; chaque groupe d'ilots est sous la dépendance d'un génie nommé *Hanno* ou *Hannoulappé*, qui pourvoit aux besoins des habitans, et qui est lui-même subordonné à un être qui lui est infiniment supérieur [4].

3e GROUPE. — *Langues de la Mélanaisie.*

XXIII. Les *Papous* donnent à Dieu le nom de *Wat.*

XXV. Les habitans de la *Nouvelle-Irlande* adorent des idoles, leur principale porte le nom de *Prapraghan;* chez eux le mot *Bakoni* signifie Dieu [5].

XXV. Les insulaires de *Vaigiou* sont adonnés au fétichisme

[1] Dumont d'Urville, *ibid.*, t. II.

[2] D. de Rienzi, *Océanie*, t. II.

[3] D'Urville, *ibid.*

[4] D. de Rienzi, *Océanie*, t. II.

[5] Lesson, *Voyage autour du monde*, t. II.

pur, et ont élevé un temple à leurs dieux, qui paraissent être nombreux [1]. Ceux de la baie d'*Offach* ont la même religion.

XXVI. Les habitans de l'*archipel Salomon* sont livrés à une grossière idolâtrie, adorant des serpens, des crapauds et d'autres animaux.

XXVII. Les *Vanikoriens* expriment Dieu par le mot *Atoua*, qui appartient au système polynésien; du reste, ils pratiquent le fétichisme. Les *Tikopiens* ont le même culte, et donnent à Dieu le même nom.

XXVIII. Archipel *Viti ;* on a peu de données sur la religion de ce peuple : on sait seulement que chez eux *Zan-Houalou* est un Dieu de premier ordre, qui habite le ciel avec les divinités inférieures. Il paraît cependant qu'il est soumis lui-même à *Onden-Heï*, qui a créé le ciel, la terre et les autres dieux, et auquel les âmes des hommes vont se réunir après la mort. Il n'y a point d'images pour représenter la divinité.

XXIX. Les *Australiens*, ou du moins quelques tribus de la Nouvelle-Galles du sud, croient à l'existence d'un bon et d'un mauvais Esprit. Le bon Esprit s'appelle *Koyan*.

4e GROUPE. *Langues de la Polynésie.*

XXX. Cette partie de l'Océanie est la plus orientale; les peuples qui l'habitent accusent tous une origine commune et parlent les dialectes de la même langue, quoique parfois éloignés les uns des autres de douze et même quinze cents lieues. Bientôt l'idolâtrie aura disparu de ces îles nombreuses; déjà des archipels entiers sont chrétiens, nous voudrions pouvoir ajouter : et catholiques.

XXXI. Iles *Hawaï ;* quoique les habitans de ces îles adorassent des idoles, ainsi que tous les indigènes de la Polynésie, ils admettaient tous l'existence d'un être supérieur, spirituel, invisible et tout puissant, appelé dans leur langue *Akoua*, Dieu, ou *Noui-Akoua*, le grand Dieu. L'immortalité de l'âme, les peines et les

[1] *Id., ibid.*

[2] D'Urville, *Voyage autour du monde*, t. II.

récompenses dans une autre vie, étaient des dogmes familiers à toutes ces tribus.

XXXII. *Nouka-Hiva ;* dans la langue de ces insulaires, le nom de Dieu est *Atoua*, c'est le même mot qu'à Hawaï, quoique dans ces dernières îles l'articulation ait été modifiée, suivant le génie de la langue.

XXXIII. Iles *Pomotou* ; Dieu est nommé *Atoua*, *Etoua*.

XXXIV. *Taïti* ; cette île, qui est regardée comme la métropole de toute la Polynésie, appelle aussi Dieu *Atoua*. Ce mot, qui paraît signifier *esprit* dans la langue de ces peuples est sans doute venu de l'indien *déva*, par l'entremise du malai. Les premiers missionnaires protestans avaient cru reconnaître chez ces peuples la croyance à une Trinité qui rappelait le dogme chrétien, et qui se composait de :

Tane te Madoua, le père ;

Oro, Mataou, atoua te tamaïdi, Dieu, le fils,

Taaroa, manou te hoa,, l'oiseau-esprit [1].

Mais M. Ellis a prouvé que cette prétendue découverte était fondée sur une interprétation forcée et inadmissible.

XXXV. Archipel *Tonga* ; les habitans de ces îles comprennent leurs divinités sous ce nom général de *Hotoua*, qui répond à l'*Atoua* des Taïtiens.

XXXVI. *Nouvelle-Zélande* ; chez ces peuples le mot *Atoua* s'applique aussi à la divinité en général ; le mot *Waïdoua* désigne plus spécialement les esprits et les âmes ; ce dernier vocable est prononcé *Eatoua* dans les autres archipels ; il a, comme on le voit, beaucoup de rapport avec le nom de Dieu ; peut-être en est-il dérivé ! — On demandait un jour à un insulaire comment il se figurait *Atoua :* « Comme une ombre immortelle, » répondit-il. Un autre, à qui M. d'Urville adressait la même question, dit : « C'est un esprit, un souffle tout-puissant [2]. » D'après M. Lesson [3], les dieux principaux de la Nouvelle-Zélande seraient :

[1] Voir D. d'Urville et Lesson, *Voyage autour du monde,*

[2] *Voyage autour du monde,* t. II.

[3] Voy. t. II, p. 369.

Dieu le père, nommé *Noui-Atoua*, Dieu le fils et Dieu l'oiseau, ou l'esprit, *Oui-doua*.

XXXVII. Ile *Rotouma* ; ses habitans ont des idées fort superficielles de la divinité ; ils la considèrent comme un être ou génie suprême qui leur donne la mort ; aussi appellent-ils la mort *atoua* [1].

CONCLUSION.

Nous avons réuni les noms de Dieu dans toutes les langues qu'il nous a été permis de compulser ; si quelques-unes ne figurent pas dans les tableaux précédens, les vocables usités dans ces dernières se rattachent pour la plupart à ceux que nous avons fait entrer dans cette synglosse. Dans les langues bien connues nous avons pu remonter à l'étymologie de la plus grande partie des dénominations en usage pour exprimer le souverain Être ; mais, dans les idiomes moins étudiés, nous n'avons pu que donner purement les vocables, en attendant que les progrès de la linguistique aient jeté sur eux un jour plus parfait.

On pourrait actuellement rédiger des tableaux synoptiques d'un autre genre et d'une méthode plus rationelle ; ce serait de prendre chacun des termes originaux et primitifs dont on s'est servi pour peindre la divinité par la parole, et de suivre la filiation de ces termes, ou des idées exprimées par eux parmi les différens peuples. Ainsi nous verrions l'élément indien, sous la formule *déva*, se répandre du côté de l'Occident dans l'Arie, et de là jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Europe ; et du côté de l'Orient se propager d'île en île jusqu'aux écueils les plus reculés de l'Océan pacifique ; modifié successivement d'après les articulations propres aux différens peuples. D'autres populations, sans avoir adopté le vocable, en ont conservé l'idée ; ainsi, la signification de *ciel, céleste, habitant du ciel*, inhérente aux termes *déva, div*, Θεός, *deus*, etc., se retrouve dans les dénominations en usage chez un grand nombre de tribus de l'Asie et de l'Afrique.

[1] Lesson, t. II.

L'élément arien (ou peut-être indien encore), sous la formule *Khoda, Gott*, *God*, règne surtout dans l'Iran, et est devenue même en Europe le terme usuel pour les langues d'origine teutonique. L'idée qu'il offre (*donné de soi-même*) est bien plus noble et bien plus digne de Dieu que celle que nous fournit la formule *déva*.

L'élément *El*, *Allah* se trouve seulement dans les langues dites sémitiques, les dialectes abyssins exceptés; et l'idée qu'il exprime (*Etre adorable*) appartient bien aux peuples qui ont hérité plus directement des traditions primitives et de la révélation. Le vocable arien est plus grandiôse peut-être et peint plus fidèlement l'essence et la nature du Très-Haut; mais le vocable sémitique exprime plus heureusement les rapports qui doivent exister entre les hommes et la divinité.

En Amérique, on voit dans la plupart des langues Dieu exprimé par l'idée d'*âme, esprit*, *génie*, ce qui exclut tout soupçon d'un Dieu matériel, chez ces peuples considérés naguères comme les plus sauvages du globe; aussi l'adoration des idoles était-elle bien moins fréquente dans le nouveau monde que dans l'ancien continent.

En conséquence de nos recherches, il est donc facile de se convaincre, en premier lieu, que les nombreux vocables, consacrés à exprimer la divinité dans toutes les langues, ne sont point des articulations arbitraires, prises au hasard et vides de sens, mais qu'ils expriment ou l'essence de Dieu même, ou du moins ses principaux attributs; en second lieu, que la plupart des peuples ont conservé, malgré les ténèbres de l'idolâtrie et du polythéisme dans lesquelles plusieurs d'entre eux étaient plongés, une idée assez exacte du souverain Etre, précieux débris des traditions antiques et de la révélation primitive. Enfin, en suivant attentivement la dérivation et l'analyse de ces vocables, nous sommes ramenés insensiblement de contrée en contrée jusqu'à cette ancienne Arie, où les saints livres placent l'origine des hommes et des choses.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Dans un travail qui quoique bien court a exigé tant de recherches, on doit s'attendre à trouver quelques erreurs, surtout en ce qui concerne des peuples encore peu connus. Souvent il a fallu s'en rapporter à des voyageurs qui, n'ayant eu que de courtes relations avec des tribus dont ils n'entendaient que peu ou point la langue, n'ont pu nous donner que des idées fort vagues, peut-être même erronées, sur leur culte et leurs croyances. Cependant, comme il est important de n'être pas induit en erreur dans une matière aussi importante, nous croyons devoir consigner ici quelques additions et corrections survenues pendant l'impression.

Asie, n° XXVII [1]. Langue *Bhot* ou du *Tibet :* nous avons donné le mot *Sanghie* comme pouvant être tiré d'un dialecte particulier, mais c'est le nom tibetain de Bouddha employé pour exprimer la divinité en général; il doit s'écrire et se prononcer སངས་རྒྱས་ *Seng-ghie.*

Idem, n° XXIX [2]. Langue *annamite :* voici les locutions employées pour rendre le nom de Dieu, d'après les dictionnaires annamites de Mgr Taberd [3].

1° *Dúc-chúa-tròi*, le suprême seigneur du ciel. (La dernière syllabe est prononcée *blòi* par les Tunquinois, d'autres prononcent *tlòi*).

2° *Thiến-chúa*, le seigneur du ciel; c'est absolument l'expression chinoise *Thien-tchu.*

3° *Chúa-tế*, le gouverneur.

4° *Thuong-chúa*, le souverain seigneur.

Idem. n° XLIX [4]. En *arménien* Աստուած *Asdovadz*, vient

[1] T. III, p. 356.

[2] *Ibid.*, p. 357.

[3] *Dict. annamitico-latinum*, et *latino-annamiticum*. Fredericnagori, vulgo Serampore, 1838, 2 vol. in-4°.

[4] T. III, p. 430.

primitivement de l'arien *Iezd*, Dieu, esprit, génie : comme le ъ *dz* final se dédouble en ᵘᵘᵘ *sd*. Ce mot équivaut à *Asdauts asd* ou *azd*, composition qui donne *Deorum Deus* ou *Iesdan Iezd*[1].

Afrique. N° XV[2]. En *Berbère*, le deuxième vocable est اكيد مكرن *Aguid mokorn ;* comparez ce mot avec la dénomination de Dieu dans la langue *Guanche*, dialecte Shelluh, *M'koorn*.

Amérique. N°s XLIX à LV[3]. Dans les langues *iroquoises* Dieu est communément appelé *Niio ;* d'après un manuscrit qui m'a été communiqué d'Amérique, les Iroquois n'ont pas dans leur langue de mot propre pour signifier Dieu ; *Niio* serait un terme emprunté au français suivant le génie de la langue iroquoise, qui, manquant de la consonne *d* et de la voyelle *eu*, a remplacé la première par *n* et la seconde par *io*. Mais on se sert le plus souvent de *Raõenniio*, le maître, le seigneur ; 3e personne masculine du verbe *Keõenniio*, être, maître, seigneur. Notre seigneur se rend par *Sonkõaõenniio*[4]. Les mots *Houweneah*, *Hauweneyou*, *Yewauniyou*, etc., des peuples congénères viennent sans doute du même verbe, modifié suivant les dialectes particuliers.

L'abbé BERTRAND,
De la société asiatique de Paris.

[1] *Journ. asiat.*, juin 1841, p. 652.

[2] T. IV, p. 155.

[3] T. IV, p. 189.

[4] Le signe ȣ est un ancien caractère adopté par les anciens missionnaires et conservé jusqu'à présent par les Iroquois, pour représenter une articulation propre à leur langue ; elle équivaut à *w* ou à *ou* prononcé gutturalement.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE PARIS. — *Arrivée de M. Eugène Boré à Paris. Il est nommé chevalier de la Milice dorée de Saint-Sylvestre. — Lettre du cardinal Fransoni. — Bref de Sa Sainteté.* — Nous annoncions dans notre dernier cahier la prochaine arrivée de M. Eugène Boré en France. Ce zélé et savant catholique est, en effet, arrivé à Paris. Nous l'avons vu et nous espérons qu'il donnera lui-même dans le prochain cahier quelques travaux, fruits de son voyage; en attendant, nos lecteurs liront avec plaisir les deux pièces suivantes, qui prouvent que le Souverain-Pontife a connu, et a voulu récompenser ses travaux. Voici d'abord la lettre qui lui avait été adressée par S. E. le cardinal Fransoni, préfet de la Propagation de la foi.

A M. Eugène Boré, à Mossoul.

Très honorable Monsieur,

Il est difficile de s'imaginer combien la Sacrée Congrégation admire le zèle avec lequel vous travaillez sans relâche, dans cette mission, à la propagation de la foi catholique, ni quel intérêt elle porte, à cause de cela, à votre personne. Si, dans ces dernières années, le nom catholique a pris en Perse quelque extension, et si brille l'espérance que des fruits plus abondans répondent aux travaux des missionnaires, elle sait fort bien que c'est en grande partie à vos soins et à votre sollicitude qu'on en est redevable. En conséquence, pour donner quelque signe de sa gratitude, elle a fait en sorte que notre très Saint-Père vous admette à l'ordre des chevaliers de la Milice dorée qui tout récemment a été rétabli avec un plus grand honneur. Vous trouverez joint à cette lettre le Bref apostolique de cette concession.

De même, il a paru juste à notre très Saint-Père et Seigneur de récompenser et de combler de grâces particulières ceux qui se livrent à ces missions si difficiles, qu'ils soient honorés d'un caractère sacré, ou bien qu'ils n'aient encore que le grade des laïques fidèles dont certain -

ment vous méritez d'être regardé comme le coryphée et la sentinelle perdue ; *vel etiam in fidelium laicorum gradu consistant quorum profectò coriphœus atque antesignanus meritò haberis.* C'est pourquoi des lettres ont été données au Rév. M. Fornier, préfet de la mission, et plusieurs pouvoirs lui ont été accordés, afin que par son moyen tous reçoivent de plus grands biens spirituels. Cela doit assurément vous stimuler davantage, vous et les autres, à poursuivre avec une ardeur toujours croissante votre tâche, la plus noble et la plus glorieuse qu'on puisse concevoir, et à vous efforcer de mériter ainsi une très ample couronne dans les cieux.

Je prie Dieu de vous conserver longtems sain et sauf.

A Rome, au collége de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Le 23 avril 1842.

Votre tout dévoué
I. Ph. Fransoni, *préfet.*

Voici maintenant le Bref Sa Sainteté :

Le très Saint-Père Grégoire XVI à notre fils chéri Eugène Boré.

Cher fils, salut et bénédiction !

Comme rien ne peut nous être plus flatteur, plus doux et plus désirable que de voir la religion catholique partout en vigueur et florissante, nous avons coutume de décerner avec empressement des récompenses honorables et des preuves de notre bienveillance, principalement à ces hommes qui s'efforcent avant tout de contribuer par leurs œuvres au bien de la religion catholique. C'est pourquoi, ayant appris par de très graves témoignages que toi, que recommandent le talent, les mœurs, la piété et la probité, et qui es attaché avec une affection particulière à cette chaire de Pierre, tu n'as négligé ni soins, ni zèle, ni efforts pour le succès et la prospérité de nos missions sacrées en Perse, nous avons pensé devoir te montrer, d'un cœur joyeux et empressé, quelque signe de notre volonté à ton égard. Donc, voulant te décorer avec un honneur particulier, et seulement à cause de cela t'absolvant et te croyant désormais absous des censures ecclésiastiques, des sentences et des peines d'excommunication et d'interdit portées de quelque manière que ce soit et pour une cause quelconque, si par hasard tu en as encourues, nous t'élisons et nommons par ces lettres, de notre autorité apostolique, che-

valier de notre Milice dorée et t'associons à cet ordre illustre, restauré par nous avec un plus grand éclat. En conséquence, nous te concédons et permettons de porter les insignes de ce même ordre, à savoir le collier d'or, l'épée et les éperons dorés, et puis de jouir et d'user des priviléges généraux et particuliers, des prérogatives et faveurs dont usent et jouissent les autres chevaliers de cette milice, ou dont ils peuvent et ont pu user et jouir, sauf du moins les facultés supprimées par le concile de Trente que l'autorité de ce Siége a confirmé. Mais nous voulons que tu portes la croix d'or représentant au milieu l'image octangulaire du Suprême Pontife saint Sylvestre, sur un champ argenté, et suspendue à la poitrine avec un cordon de soie d'une nuance rouge et noire sur les bords, du côté gauche de l'habit, selon la coutume des chevaliers et d'après la forme prescrite dans nos lettres publiées touchant le même ordre, le 31 octobre 1841. Autrement tu perdrais les droits de ce brevet. De crainte qu'il n'y ait quelque différence dans la manière de porter cette décoration, nous faisons remettre un modèle de cette même croix, sans que les constitutions et les sanctions apostoliques, ou tout autre opposition y mettent empêchement.

Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 avril 1842, et la douzième année de notre pontificat.

A. CARD. LAMBRUSCHINI.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 36. — Décembre 1842.

Discipline catholique.

DE LA VIE RELIGIEUSE

CHEZ

LES CHALDÉENS.

Nous avions fait espérer dans notre dernier cahier, que notre ami, M. Eugène Boré, voudrait bien communiquer à nos lecteurs quelques-unes de ces études qu'il est allé faire avec tant de zèle et tant de fatigues au centre de l'Asie; sa complaisance a dépassé nos espérances. Car nous avons entre les mains plusieurs pages de ses voyages encore inédites et que nous publierons prochainement. Aujourd'hui nous communiquons à nos abonnés le travail suivant, *sur la vie religieuse chez les Chaldéens ;* il sert d'introduction à l'*Histoire du Couvent de Rahban-Ormuzd*, le seul catholique qui existe encore en Chaldée, et que nous publierons aussi.

En lisant ces pages, écrites sous la tente, ou au fond des solitudes de l'Arménie, nous l'avouons, il nous a semblé lire quelques récits perdus de ces pères de l'église grecque qui ont jadis sanctifié ces contrées, les Basile et les Grégoire. Nous avons pensé que Dieu réservait encore ses bénédictions pour des terres où il fait descendre de si saintes, de si hautes pensées, et nous

avons compris, en outre, comment le voyageur catholique a pu vaincre tant d'obstacles, supporter tant de fatigues, éviter tant de périls, secourir ses frères : il n'était pas seul dans ses courses, un puissant travailleur le secondait. A. B.

§ 1.

La vie du chrétien est une expiation, possible seulement, en renonçant au monde.

Au commencement, Dieu créa l'homme heureux et juste, mais libre, c'est à-dire capable de persévérer ou non par la justice dans la félicité. L'homme fut tenté, et il tomba dans l'orgueil qui avait perdu son tentateur. Comme lui, il eût été condamné à l'effroyable infortune de haïr Dieu et d'en être haï éternellement, sans l'intervention du Fls qui satisfit le Père, en disant : « Me voici, *eccè venio* [1]. »

Toutefois, l'offrande du réparateur n'absout le coupable qu'autant qu'il s'unit à son sacrifice infini. Cette union qui, sous la loi figurative, commence par la foi et l'espérance, s'accomplit dans la possession de l'amour, sous la loi *réelle*. Les anciens attendaient et désiraient les mérites de la rédemption que nous savons et voyons se perpétuer miséricordieusement dans le monde. Y participer, telle est l'obligation première et dernière de l'existence que le chrétien peut définir pour lui : le tems de l'expiation.

Heureux celui qui, marchant de bonne heure dans la voie droite, n'a point d'égarement à pleurer, ni à s'affliger d'avoir aimé trop tard le bien seul aimable [2] ! La part de sa dette est

[1] *Psau.* XXXIX, 7 — S. Paul, *ad Hebr.* X, 7.

[2] Deus vitæ meæ quàm vanè consumpta sunt, quàm infrutuosè elapsa sunt tempora mea, quæ dedisti mihi ut facerem voluntatem tuam in eis, et non feci ! quanti anni, quot horæ perierunt apud me ; in quibus sine fructu vivi coram te ! et quomodò subsistam ? Quomodò levare potero oculos meos in faciem tuam in illo magno examine tuo ; si rememorari usseris omnia peccata mea et fructum requisieris singulorum ? patien-

moins difficile à acquitter, bien que la *transmission* de la tache originelle suffise déjà pour le rendre pénitent inconsolable.

Le devoir de cette réparation facile pour quiconque s'est mis décidément à la suite du maître, semble intolérable à ceux qui lui préfèrent la servitude de son ennemi. Effectivement, l'état et les actes des fils vivans de la grâce qui les a régénérés, sont incompréhensibles aux enfans de la chair et du sang. C'est pour cela que l'Evangile les distingue sans cesse comme deux races d'une nature opposée, et n'ayant de commun que la même forme humaine et le même soleil qui les éclaire. Du reste, ils sont nécessairement dans une lutte et une contradiction perpétuelles; ce qui est bonheur, vérité et lumière pour ceux-ci, est à ceux-là misère, erreur et ténèbres. Les biens et les joies recherchées avidement par les uns, excitent le dégoût ou la compassion des autres; et au contraire la sagesse des premiers scandalise les seconds, comme une folie insigne.

La division, hélas! la plus nombreuse, est appelée le *monde* par celui qui l'a créé dans la puissance de sa parole, et il « *est venu dans le monde et le monde, ne l'a pas connu* [1]. » Aussi quels anathèmes fait-il retentir contre le monde et les siens durant les années de sa mission divine! Quels ineffables dédomagemens ne promet-il point aux disciples qui renoncent au monde pour le suivre!

Et il n'est point de milieu entre la double condition d'appartenir à Jésus-Christ ou au monde; car quiconque *n'est point avec lui est contre lui* [2]; *et nul ne peut servir deux maîtres* [3]. Donc, tout homme raisonnant avec le bon sens de la foi, sera frappé de l'évidence de ce dilemme, et s'il ne ferme son cœur à la grâce, il se rangera du côté de Jésus-Christ, car le monde et sa concupis-

tissime pater, non fiat hoc; sed sint in oblivione coràm te quæ perdidi tempora; heu multa nimis! — S. Anselmi, *medit.* XIII, § 3.

[1] Jean I, 10.

[2] Math. XII, 30.

[3] id. VI, 24.

cence passeront; tandis que celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement [1].

Mais dans la bouche du Sauveur, le monde n'est point la société, par laquelle et pour laquelle l'homme existe; sous ce nom il faut seulement comprendre la masse des volontés perverties d'abord individuellement par la désobéissance originelle, et qui, au lieu d'accepter la loi d'expiation pour se régénérer, la nient ou la rejettent, et par un funeste contact achèvent de se dépraver en tombant, pour ainsi dire, dans la fermentation du mal.

Suivant cette distinction, la Société est l'ensemble des hommes vivant dans l'ordre des rapports qui les unissent à Dieu et les uns aux autres; notion pure et vraie qui l'identifie à la religion et à l'église mêmes, et cette identité est justifiée dans le langage par la conformité du sens radical de ces trois termes. Le Monde, au contraire, représentera la portion de l'humanité perturbatrice des lois divines et humaines, vivant dans l'irréligion, adonnée aux pratiques de la superstition ou de l'idolâtrie, et séparée par le schisme ou l'hérésie de l'unité catholique. Le monde sera encore la génération violente persécutant dès les tems primitifs la famille des justes, et attirant sur l'univers le châtiment du déluge, puis, revivant aussi superbe et non moins intolérante dans la postérité et les imitateurs de Nemrod qui bientôt couvrent et usurpent la terre, en sorte que Dieu est contraint de se choisir une société fidèle et isolée pour y accomplir la promesse du mystère de la rédemption.

Aussi l'Eglise s'empresse-t-elle, à notre naissance, de nous arracher à son ennemi, en nous liant par le serment de le haïr, de renoncer à ses œuvres qui sont toutes concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie [2]. De ces trois sources coule et déborde le fleuve de vices et de crimes qui inonde l'humanité.

[1] I. S. Jean, *épit.* II. 17.

[2] I. S. Jean, *ép.* II; 16.

§ II.

De la triple loi qui détermine et facilite cette expiation.

La vie expiatrice de l'homme a pour fin de combattre et de vaincre le mal engendré par cette triple concupiscence et pullulant dans notre nature ; labeur pénible, mais court et nullement digne d'être comparé à l'infinie récompense qu'il mérite. Les patriarches, les prophètes et tous les justes du peuple de Dieu ont légué les exemples et les préceptes propres à nous associer un jour aux félicités de leur repos. Dans la gentilité, les sages sont ceux qui se rapprochent plus ou moins de ces modèles. La tribu des Lévites, astreinte à des réglements rigides et délivrée du fardeau des soins temporels, fournit ces âmes d'élite plus abondamment que les autres tribus. En dehors d'elle, Elie et les autres voyants grouppent autour d'eux un nombre privilégié de disciples qu'imitent plus tard les Thérapeutes et les Esséniens. Ces associations se forment dans la société avec l'idée une d'accomplir plus parfaitement et aussi plus facilement la loi d'expiation. L'ordre philosophique de Pythagore, la classe sacerdotale de l'Egypte présentent le même spectacle, et nos regards, à l'Orient, en trouvent des signes antérieurs chez les prêtres de la Chaldée, parmi les Mages de la Perse, comme aussi parmi la classe des Brahmes de l'Inde et dans les colléges de Bonzes de la Chine.

Mais avant que le Verbe ne relevât notre nature en s'abaissant jusqu'à elle, et ne nous enseignât par toutes ses paroles et tous ses actes le moyen d'opérer cette réparation, les hommes manquant d'un exemplaire, ne pouvaient avancer dans la vie où lui-même les appelle et les entraîne. Le nombre de ceux qui en avaient trouvé l'entrée était petit, et comment auraient-ils osé aspirer à la perfection infinie, avant d'avoir entendu ce commandement : « Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait[1]. » Et cet ordre sortait de la bouche du fils qui, depuis l'étable de Bethléem jusqu'au Calvaire, démontre et répète que sa mission est d'ac-

[1] Ibid., v. 48.

complir la volonté de celui qui l'a envoyé [1]. La conformité absolue de la volonté humaine à la volonté céleste, tel est aussi le remède de la première concupiscence nommée Orgueil de la vie et mère de tout péché. La concupiscence des yeux, qui est la soif de l'or, est guérie par les leçons de dénuement de l'Homme-Dieu exposé nu dans la crèche et sur la croix. La troisième concupiscence ou l'amour des plaisirs honteux de la chair est détruite par la parole de l'agneau sans tache, promettant aux cœurs purs les merveilles de sa contemplation.

A ces trois préceptes aboutissent tous les autres comme à leur centre, et quiconque se glorifie d'être chrétien doit les pratiquer. Le ciel en est le prix, et l'enfer le châtiment de leur violation. Entre ces deux rétributions, il faut nécessairement choisir. Or, une raison lucide hésiterait-elle dans le choix?

Non, il faut être obsédé par l'une de ces concupiscences, pour préférer leur tyrannie à la liberté de la triple loi qui les réprime, loi n'ayant de dureté apparente que pour celui qui n'a pas voulu goûter sa douceur [2].

Et cette loi réparatrice commande premièrement d'être humble et obéissant à la volonté divine et à toute autre volonté qui en est l'expression ; en second lieu, d'être pauvre d'esprit, c'est-à-dire de ne point attacher son cœur aux *talens* que le maître nous a prêtés ; troisièmement, de tenir le corps assujéti à l'âme, et d'éloigner de celle-ci même l'ombre des pensées mauvaises.

L'homme qui porte ce joug avec amour, entre au nombre des enfans de Dieu ayant droit de juger le monde, et seuls possédant la liberté, puisque tous leurs actes sont produits sous la bonne inspiration du libre arbitre, tandis que le violateur de la loi demeure l'esclave du péché, en cédant à tous ses appétits.

§ III.

Que cette triple loi a donné naissance aux ordres religieux.

L'observation de la loi amortit la concupiscence et nous fait

[1] Jean v, 30. vi 38, xxxix 40,

[2] Et mandata ejus gravia non sunt. — I. Jean, *Epit.* v, 3.

naître à la vie spirituelle dont le symbole est la résurrection du Sauveur. De même que J.-C. devait mourir pour expier les péchés des hommes, ainsi l'homme doit mourir à ses propres péchés pour revivre en J.-C. Autrement il reste mort et enseveli dans la nature reprouvée d'Adam, et quand la figure passagère du monde s'évanouira pour lui, il tombera dans une seconde réprobation, conséquence et prolongation de la première, et ajoutant à toutes les peines la plus terrible, celle de son éternité.

Cette vérité, assez importante pour mériter l'attention des esprits sérieux, a constamment, comme nous l'avons dit, opéré une scission dans l'humanité. D'un côté s'est pressée la foule que séduisent la pompe, les jouissances du monde et son étourdissante agitation. A l'écart s'est retiré le petit nombre des sages qui, considérant la fin en toutes choses, sont trop avides de gloire et de bonheur pour attendre ici bas le prix de leurs œuvres.

Ceux que les devoirs et le rang de la société mettent en contact avec le monde, font de cette nécessité un sacrifice agréable au Seigneur, en travaillant à détruire, à force de vertus, l'influence contagieuse de ses vices, et en opposant à l'entraînement des scandales les exemples d'une vie édifiante. Leur principe de conduite est le précepte de l'apôtre qui commande d'user des biens et des avantages de la vie, comme n'en usant pas, et de les faire tourner à la gloire de celui qui les dispense. Perfection héroïque digne de toute admiration, parce quelle est aussi difficile que rare.

La généralité des serviteurs de Dieu prend le parti le plus prudent, qui est de fuir un ennemi aussi redoutable, et de se retrancher dans quelque poste sûr, où elle peut défier et repousser ses attaques. D'ailleurs, l'âme qui a compris l'excellence de la vie spirituelle et qui a eu quelque goût de ses délices, éprouve le besoin de se réfugier dans la solitude. Elle y offre plus librement ses hommages à son époux et à son roi, et elle converse mieux et plus longuement avec lui.

Telle est la cause de la formation de ces sociétés partielles qui ont justement été honorées du nom d'*ordres*, parce qu'elles sont le principe *ordonnateur* et conservateur de la société catholique

Pour elles, comme pour le peuple de Dieu, le désert a été le lieu de leur organisation première; puis elles se sont répandues dans le champ de l'Église, afin de le cultiver, de le défendre, tout en l'embellissant de la variété de leurs formes produites par la pensée unique et commune de l'expiation volontaire.

Les principes et les réglemens de cette vie expiatrice des trois concupiscences du monde ont constamment été résumés dans la formule du triple vœu d'obéissance, de pauvreté et de chasteté.

§ IV.

Que les trois vertus qui constituent la vie religieuse sont inséparables.

Saint Antoine, à qui l'on doit accorder la gloire d'être le premier législateur de la vie religieuse, fait reposer l'édifice de ses règles sur la pierre angulaire de l'obéissance, de la pauvreté et de la chasteté. Ces trois vertus sont le *triple lien* de l'Écriture qui attache inséparablement à J.-C., et que la force du monde entier ne peut rompre, parce qu'il offre une résistance à tous ses moyens d'attaque. L'ambition, les plaisirs, la richesse ne sauraient tenter le disciple qui a juré d'être humble, pur et pauvre comme le maître. Il marchera donc en sécurité sur ses traces, et s'il ne brise lui-même la chaîne, il sera un des *captifs de la captivité glorieuse qui est enlevée* au ciel par le souverain triomphateur [1]. Si, au contraire, une des trois vertus manque, les deux autres ne suffisent plus au support de l'institution monastique qui bientôt s'affaisse et tombe en ruines.

L'expérience atteste la justesse de cette remarque. Que l'on passe en revue toutes les sectes ou communions dissidentes qui ont ébranlé le premier principe de l'obéissance, en se séparant de l'unité, et l'on ne trouvera plus chez elles l'idée de la perfection religieuse. Prenons en Orient le Nestorianisme pour exemple, et en Europe, le Protestantisme, et nous sommes frappés de la triste conformité qu'offrent en ces points les deux hérésies. Bar-

[1] Ascendens in altum captivam duxit captivatem. *Ad Ephes.* IV, 8. — *Psau.* vers. syria XVII. 19.

sumas, qui a surtout propagé parmi les Chaldéens l'erreur de Nestorius, abolit la vie monastique dont il avait rejeté le frein, et assemble une espèce de concile dans lequel il déclare permettre le mariage aux prêtres et aux moines, *incapables de garder la continence.* Il voulut leur donner lui-même ce bel exemple en épousant la nonne Mâma, et les chants populaires des montagnards ont conservé jusqu'à ce jour le souvenir de leurs sacrilèges amours. Le patriarche Babi, installé sur le siége de Ctésiphon, goûta fort cette réforme, et, non content d'avoir femme et enfans, il poussa la précaution jusqu'à décréter : 1° que ses successeurs les patriarches commenceraient par se marier; 2° qu'aucun ministre de l'Eglise ne resterait dans le célibat ; 3° enfin que les évêques et les simples prêtres pourraient convoler à d'autres noces, toutes les fois qu'ils tomberaient dans le veuvage[1].

Que fait Luther après avoir parjuré ses vœux monastiques et le serment d'obéissance qui nous oblige à jamais envers l'Eglise ? Il attaque la vie religieuse, détruit les couvens, et comme aussi *il était incapable de garder la continence*, il épousa pareillement une nonne. Depuis, le Protestantisme n'a jamais pu reproduire l'admirable spectacle d'une société d'hommes cherchant à pratiquer en commun la perfection évangélique.

Les églises d'Orient, sans avoir réformé radicalement leurs symboles, ont perdu néanmoins la tradition et le sentiment des ordres religieux, en transgressant la loi d'obéissance due à l'église mère. La Thébaïde est redevenue le désert, et le savoir avec la

[1] Les expressions de l'ordonnance rapportée par Amrus, son biographe arabe, sont assez curieuses pour être citées: « Sanxit ut ecclesiæ ministri universi nuberent, neve quisquam in posterum cœlibatum in sæculari conversatione coleret; *ne videlicet in peccatum prolaberetur*; « haberent que singuli propriam uxorem palàm et publicè.... » *Bibliot. orient.*, t. III, p. 427. — L'historien Barhebrœus, tout hétérodoxe qu'il est, exprime ainsi son indignation : « Nimirùm postquàm à reliquis « christianis separati sunt, quidquid ipsis libebat, ad explendum libidinem palàm absque pudore ac metu faciebant. » Id. ibid., p. 429.

piété ont disparu des monastères de l'Egypte, de la Syrie et de la Chaldée. Si quelques maisons, épargnées par les arabes prosélytes de Mahomet, conservèrent le nom de monastères, elles n'en avaient plus la règle ni la sainteté. Et ainsi, dans les montagnes et les îles des lacs de l'Arménie, où la vie religieuse s'était multipliée vers le 5e siècle avec une fécondité merveilleuse, nous avons trouvé les couvens réduits à l'état de métairie ou de ferme, et plût au ciel qu'ils fussent au moins des fermes-modèles !

Toute défection spirituelle ayant son principe dans l'esprit d'individualisme, elle porte nécessairement atteinte à l'esprit d'association le plus parfait qui puisse être conçu ici bas; et, si la charité est l'amour simultané de Dieu et du prochain, dès que les lois de l'amour divin sont altérées, il doit s'effectuer une diminution proportionnelle dans l'amour des hommes. Nous en citerons de nouveau comme preuve les cloîtres des Arméniens désunis, où le Vartabed [1] solitaire qui y réside semble souffrir avec peine qu'un pauvre clerc y partage les ennuis de son oisiveté.

Les ordres catholiques où le principe de fidélité orthodoxe garantit le maintien de la loi d'obéissance, sont plus particulièrement exposés aux tentations des deux autres concupiscences. Les réformes des uns, la suppression ou la décadence des autres ont eu pour cause le relâchement de la discipline ou bien la convoitise de la richessse. Cette dernière séduction est la plus fatale, *parce que la racine de tout mal est l'amour de l'argent* [2]. Aussi c'est par là qu'ont failli certaines corporations faillibles comme les hommes qui les composent, bien que leurs ennemis aiment à en assigner la cause à l'altération des mœurs, afin d'excuser la dépravation des leurs et d'accroître le scandale.

Donc aujourd'hui les ordresqui fleurissent et renaissent dans l'Eglise doivent s'attacher à remplir dans toute son extension le précepte de la pauvreté ! Elle contient le trésor de toutes les

[1] *Vartabed* est un mot arménien qui signifie *docteur*.

[2] Telle est l'expression du texte syriaque qui exprime plus clairement la pensée de saint Paul rendue par *Cupiditas* dans la version latine, *ad Timoth.* VI, 10.

autres vertus, et elle est en même tems le moyen de se tenir irréprochable aux yeux du monde que dévorent les ardeurs d'une cupidité chaque jour croissante.

§ V.

Que les institutions religieuses sont une preuve du bonheur et de la perfection sociale.

On ne peut concevoir une union sociale plus intime et plus parfaite que celle qui a pour cause et fin la pratique des trois vertus d'obéissance, de chasteté et de pauvreté. En effet, la discorde ne troublera pas l'harmonie de volontés toutes soumises à une loi volontairement acceptée pour leur régénération, et l'orgueil ne les poussera point à secouer l'autorité d'un chef qu'elles considèrent comme dépositaire du pouvoir de J.-C., et comme le représentant de sa personne. D'un autre côté, le chef n'abusera point de l'autorité qu'il sait être un prêt temporaire, et comment tirerait-il vanité du commandement s'il considère que son maître et modèle est venu sur la terre pour obéir, et que chacun doit ambitionner d'être le serviteur de ses frères. Les passions, filles de la haine, telles que la violence, la jalousie, la dispute et la vengeance sont bannies des retraites où la charité transforme tous les membres de la communauté en un même corps et en une seule âme.

Les anges portent envie à ces hommes qui, triomphant par la pénitence des convoitises de la nature, donnent à leurs semblables l'exemple d'une pureté qui ne semble possible qu'au ciel. La corruption ne profane point leur enveloppe mortelle que l'Esprit-Saint se plaît à habiter comme un temple vivant. Les souillures du monde ont-elles terni la blancheur de leur robe baptismale, ils la purifient dans les larmes du repentir, afin de n'être point repoussés par l'époux lorsqu'ils se présenteront aux portes de l'éternel banquet.

Quelle paix et quelle concorde là où n'existe pas la distinction du *moi!* Les désordres qu'engendre la cupidité ne divisent point

les cœurs qui, ayant renoncé aux biens terrestres, tendent sans cesse à la perfection du dépouillement complet et absolu. Le pauvre, exempt de regrets ou de désirs, est plus opulent que le riche insatiable, et celui à qui suffisent le vêtement et la nourriture est plus heureux que l'homme tourmenté par la multitude de ses besoins. L'on jouit mieux de ce qui appartient à tous, en général, et à personne en particulier, parce que cette jouissance n'a point les soucis et les risques de toute autre possession.

Une réunion de chrétiens liés les uns aux autres par le vœu de pratiquer ces vertus est donc l'état social le plus accompli qu'on puisse imaginer, et la société qui contient dans son sein quelques-uns de ces modèles sera supérieure à celle qui en est privée. On peut même juger de sa perfection d'après celle de ses institutions religieuses. Leur nombre, leur état florissant, la considération qui les environne, tout cela servira à faire apprécier la mesure de l'ordre et du bonheur de ses membres.

Combien ignorante et aveugle est l'intolérance qui prohibe ou persécute les ordres monastiques! Ils sont l'âme du clergé, son principe vivifiant et régulateur, de même que le clergé est l'âme et le principe régulateur de la société. C'est donc porter au corps social tout entier un coup funeste que de s'opposer à leur établissement et à leur propagation. A certaine époque et chez certain peuple, telle corporation a pu violer la sainteté de ses règles et perdre l'esprit qui avait inspiré sa formation. Alors il suffisait de l'abandonner à sa corruption propre, et bientôt elle aurait été dissoute et anéantie. Mais des fautes de quelques-uns arguer contre tous et proscrire la vie monastique, parce que des moines ont profané leur nom et leur dignité, c'est faire logiquement un raisonnement très faux et s'exposer à des perturbations sociales qui mettent en péril la vie des nations. Il faut du tems et beaucoup de sang et de larmes pour satisfaire la vengeanee divine et pour réparer les maux causés par cet esprit d'erreur. La France, voici un demi siècle, en a offert l'exemple au reste du monde; puisse-t-il profiter de la leçon!

La science récente de l'économie politique confirme la nécessité et l'avantage des institutions religieuses. Dans l'état actuel de

notre société, le tiers de ses membres est forcé de garder le célibat, l'une des trois vertus monastiques. Si cette chasteté involontaire n'est réglée ni sanctifiée par la loi d'obéissance et l'amour de la pauvreté, elle sera la source d'effroyables désordres. Vous aurez une classe de prolétaires, d'indigens, d'agitateurs dont l'oisiveté, les exigeances et l'ambition seront un pernicieux exemple pour le reste du peuple et le jetteront dans des alarmes perpétuelles. Il faudra pour les contenir une force armée dont l'entretien sera un lourd fardeau, et l'on verra la moitié d'un pays occupé à garder l'autre et à s'en défendre comme d'un ennemi intérieur. La multitude des criminels contraindra la justice d'agrandir les prisons, et, comme les chaînes et les verroux ne suffisent point pour corriger une nature perverse, on inventera un régime pénitentiaire plus rigoureux que les ordres monastiques et manquant de la pensée religieuse qui les adoucit et les relève. Que de grands coupables poussés par le désespoir au dernier forfait du suicide, seraient devenus des prodiges de vertu, si les asyles de la pénitence chrétienne leur avaient été ouverts !

Les arts, l'industrie et la mécanique, qui semblent à plusieurs être le but unique de la vocation de l'homme et la cause première de sa félicité terrestre, recevraient un développement plus merveilleux de l'activité et de la patience d'hommes mus par le sentiment pur de la gloire de Dieu que d'ouvriers pressés par la faim ou l'intérêt. Or, de même qu'au moyen-âge, les monastères étaient des écoles d'agriculture et que les sueurs des religieux fécondaient les terrains incultes ; ainsi, de nos jours, ils pourraient devenir des ateliers tout aussi productifs que nos manufactures et plus parfaits qu'elles dans leurs produits. Le devoir de la sanctification n'est point incompatible avec les découvertes modernes, et le travail des mains a été recommandé par tous les maîtres de la perfection religieuse.

La science elle-même, dont nous sommes si vains, gagnerait beaucoup au rétablissement des institutions qui l'ont conservée durant les âges de barbarie et transmise à notre siècle avec les lumières qui l'environnent. L'esprit d'un seul individu est faible et fautif ; il a besoin que les spéculations des autres vérifient et

complètent les siennes. Dans une congrégation, les études, les recherches et les découvertes étant communes comme tout autre bien, leur trésor se grossit du dépôt qu'y apporte chaque membre, et étonne ensuite le monde savant par l'immensité de ses proportions et par la richesse de ses matières. Telles sont, par exemple, les œuvres des Bénédictins, auxquelles ont coopéré plusieurs générations de savans sous l'inspiration d'une pensée une, et avec la même patience. Leur but étant autre que la célébrité du monde, ils n'étaient point pressés de produire avant terme leur travail, et la mort n'en interrompait jamais la succession.

Les académies, les corps savans, dira-t-on, nous tiennent lieu des ordres monastiques. Mais, outre que l'existence de ceux-ci n'empêcherait pas l'organisation des autres, et établirait peut-être entre eux une louable concurrence, il faut aussi convenir que certains travaux d'érudition ne peuvent être effectués par des hommes dont les fonctions et les devoirs, dits de société, enlèvent la majeure partie de leurs loisirs. Le manque de lien religieux rend l'esprit d'association plus difficile et les rivalités de l'amour-propre sèment de fréquentes divisions parmi des âmes que ne domine point la loi supérieure d'une humble charité.

En résumé, l'état politique et intellectuel d'un peuple doit tirer des avantages sans nombre de la conservation et du progrès des institutions religieuses. Leur influence pour l'augmentation de la foi et l'affermissement de la religion est encore plus sensible, comme nous allons l'indiquer.

§ VI.

Du bien qui résulte pour l'église et le clergé des ordres monastiques.

Le sacerdoce, chargé de conserver et d'enseigner la foi traditionnelle de l'Église, remplira d'autant mieux son ministère qu'il sera plus docte et plus régulier. Par la science, il défendra les âmes qui lui sont confiées des séductions des fausses doctrines, et par sa discipline exemplaire il les conduira à la pratique de la

vertu. Mais la partie active du clergé qui se dévoue à tous les besoins spirituels du troupeau manque du tems nécessaire pour les études sérieuses, et est continuellement distraite par les agitations du monde qui l'entoure. La vie silencieuse et uniforme des cloîtres est plus favorable à la méditation et aux recherches théologiques. Aussi partout où les ordres religieux ont été supprimés, la science ecclésiastique a dépéri soudain comme l'arbre attaqué dans la racine. Qu'on ne nous objecte point l'exemple de l'Allemagne protestante où chaque université possède des professeurs sachant et surtout écrivant beaucoup. La patience de l'érudition n'est pas le génie, et la lumière ne peut jaillir de l'abîme ténébreux de l'erreur. Hors de l'église gardienne de l'enseignement apostolique et organe unique de l'Esprit-Saint, nulle bouche ne peut enseigner véridiquement, et toute conception n'a que la valeur d'une raison faillible et contestable. Nous en citerons comme preuve ses rationalistes, commentateurs des écritures saintes. Très fiers de leur savoir philologique, ils ont réduit l'interprétation de nos livres inspirés à l'explication sèche de la lettre; ils ont préféré la grammaire à l'onction des Pères, leurs maîtres et modèles, et ils ont cru les surpasser avec l'étalage des étymologies arabes. Le cœur ne perçoit aucun profit de toutes leurs dissertations, et la connaissance progressive de l'Orient et de ses langues retranche chaque jour du mérite apparent de leur esprit.

La hiérarchie ecclésiastique est comme l'Eglise un corps complet et actif, doué de toutes les facultés et servi par des organes. Entre ses membres, les uns, siége de la réflexion et de la pensée, doivent éclairer et conduire ceux qui sont plus spécialement destinés à l'action. Tous concourant et coopérant à la réalisation d'un but unique, qui est la glorification de Dieu et de son église, aucun n'a droit de se préférer aux autres et de dédaigner leur assistance. Avec une humble reconnaissance envers la bonté suprême qui les emploie, ils doivent s'aimer fortement et croire que leur charité sera le premier moyen de propager dans les âmes l'amour de Dieu et de sa vérité.

Néanmoins, de même que les actes réglés par une tête plus intelligente sont plus parfaits ; ainsi l'action du clergé se perfec-

tionnera aux clartés de la lumière que répandront sur lui les ordres voués à la vie contemplative et savante. « Avec le nombre » des docteurs, dit saint Thomas, s'accroît l'utilité commune qui » résulte de la doctrine, parce que l'un découvre ce qui était ca- » ché à l'autre, et la *multitude des sages est le salut de l'univers*[1]. » De quel zèle brûlait Moïse, lorsqu'il s'écrie : *Qui fera seigneur » que tout le monde prophétise*[2], voulant ainsi étendre à tous le » don de prophétie parce qu'il n'était pas jaloux du bien qu'il » possédait. »

Oui, le sacerdoce se produira aux regards des peuples avec une nouvelle majesté, lorsque la couronne des vertus évangéliques brillera sur son front, et que les autres degrés qui en sont le cœur, les mains et les extrémités participant à l'excellence de la partie supérieure, rivaliseront d'ardeur et de dévouement dans le service du Christ. Les principes de la foi pénétreront mieux les esprits lorsqu'ils seront enseignés par la double prédication de la parole et de la pratique. Le simple prêtre aura une plus haute idée de la grandeur de notre religion, en voyant au-dessus de lui des frères qu'il doit s'efforcer sans cesse d'imiter, et ces hommes choisis, tremblant de n'être point aussi parfaits que le pensent d'eux les prêtres et les simples fidèles, seront excités à cheminer toujours en avant dans la voie sans terme de la perfection.

Mais c'est principalement dans la société orientale qu'on reconnaît la nécessité de la vie religieuse. Bien qu'elle y ait pris naissance sous les auspices des Antoine et des Basile, néanmoins elle n'a point eu la consistance ni l'admirable fécondité qui la distinguent en Occident. Toute région qu'infecte le schisme ou l'hérésie lui est mortelle, et elle a besoin de la pure atmosphère de l'orthodoxie. Aussi son feu sacré s'est-il conservé de nos jours seulement dans l'Italie, centre de la catholicité, tandis que l'intolérance profanait et ruinait ses sanctuaires dans les états environnans.

[1] *Sapien.*, VI, 26.

[2] *Num.*, 11, 29.

Le clergé, livré à tous les patriarches, primats et Maphriens[1], substituant dans les églises chaldéenne, syrienne, grecque, arménienne et copte leur despotisme ignorant à l'autorité éclairée des souverains pontifes[2], ne participa point à la réforme de la discipline latine, qui, au moyen de la loi du célibat, centuplait sa force et l'élevait tout à coup à un juste degré de pureté, de gloire, d'indépendance et de sainteté. Il continua de judaïser en ce point au lieu d'entrer dans le mouvement de progrès vers lequel le poussait la perfection de la loi nouvelle. Aussi a-t-il toujours langui dans un état d'abaissement et d'infériorité qu'il est utile de signaler en ce siècle où le mariage des prêtres trouve encore des apologistes. Nos catholiques qui n'ont jamais eu sous les yeux le triste spectacle d'un clergé marié, et notre clergé lui-même que troublent peut être parfois les sophismes et les objections de ses ennemis béniront avec nous la sagesse infaillible de l'Église qui, par le réglement du célibat, rend le sacerdoce digne et capable de remplir toutes ses fonctions.

En effet, la première remarque de celui qui observe le clergé des églises de l'Arménie et de la Chaldée porte sur la différence extrême qu'établit entre leurs membres la double condition du mariage et de la virginité. Le patriarche, les évêques, et ceux

[1] Le *Maphien* était chez les jacobites le coadjuteur du patriarche ; cette dignité ecclésiastique est actuellement supprimée.

[2] L'Arménie schismatique est encore divisée entre les quatre patriarches de Constantinople, d'Etchemiazin, d'Aghthamar et de Sis. La Russie en a supprimé un cinquième qui résidait, il y a quelques années, à Candzasar. Dans le mont Mediace, appellé aussi Toura Abdin, qui se prolonge de Merdin à Djézireh et où sont répandus 110 villages jacobites, il y avait, au commencement de ce siècle, *six* évêques s'arrogeant à la fois le titre de patriarche. Le patriarche actuel des Nestoriens, dans une lettre qu'il *fesait* écrire dernièrement à un de nos évêques catholiques de la Chaldée, l'appelle naïvement le *patriarche de l'Orient*. C'est ainsi que les Orientaux, avec l'orgueil de leurs titres, ont perdu la fo[...] fille de l'humilité et sa récompense.

qu'honore le grade de docteurs sont pris exclusivement dans la dernière classe, comme étant la plus parfaite, et les autres ne parviennent jamais à ces rangs de la hiérarchie sacerdotale. Les honneurs, le respect et la confiance qui environnent les premiers ne sont point accordés aux seconds, dont le ministère est simplement considéré comme le métier le plus noble et le plus saint de la communauté. Une répugnance visible empêche les fidèles de leur confier la direction de leur conscience, et le sacrement de la confession semble perdre près d'eux de son caractère de confidence mystérieuse et inviolable. Les paroisses, privées de tout revenu et grevées ordinairement d'impôts arbitraires par les Pachas et leurs subalternes, ne peuvent assigner de pension au desservant, et pour vivre, lui et sa famille, il doit se faire payer les baptêmes, les mariages et les enterremens. Cette ressource étant précaire et insuffisante, il doit encore exercer quelque métier manuel, tel que celui de charpentier, de tailleur, de tisserand, et alors, à quelle tentation n'est point exposée sa charité lorsqu'on vient l'appeler près d'un malade ou au tribunal de la pénitence ? Elle balancera entre le devoir et la crainte d'un dommage pécuniaire ; il calculera avec Dieu le tems dû à la prière et aux cérémonies du culte, de peur de diminuer le nombre des heures employées à son travail. Après l'accomplissement des devoirs du ministère, et les fatigues de la journée, il ne lui restera ni la force, ni le loisir, ni le cœur de se livrer à l'étude ; il oubliera le peu de théologie qu'il a apprise, sans pouvoir la remplacer par l'acquisition de connaissances nouvelles ; de la sorte, il sera inhabile à répondre aux frivoles objections des hérétiques ou des infidèles, et il ne saura pas décider les cas de conscience : guide aveugle d'autres aveugles, il tombera avec eux dans l'abîme.

Viennent ensuite deux autres observations qui exciteront le rire du lecteur : La première est que l'épouse du prêtre, portée comme toutes les femmes à oublier les lois de subordination due au mari, tend à usurper l'empire domestique, et trop souvent elle y réussit : il en résulte beaucoup d'abus et de scandales. Ainsi, certains prêtres jacobites et arméniens auraient accepté notre foi, sans les cris et l'opposition de la femme, qui les menaçait tout

simplement, par esprit de contradiction, de se faire musulmane. Dans le ménage, en outre, elle est le représentant du principe mondain et temporel, sans cesse en lutte avec l'élément spirituel, et le ministre, condamné à cet antagonisme, jouit difficilement de la paix.

Secondement, la subsistance précaire du prêtre nuit encore à son indépendance nécessaire, en le livrant à la merci du riche, qui lui fournit le travail et sa rétribution. Ce riche est généralement un laïc, et la domination exercée sur l'homme s'étendant bientôt sur l'autel qu'il dessert, l'Église est exposée à tous les périls d'une direction arbitraire et présomptueuse.

Cette habitude de dépendance, plus humiliante parmi le clergé dissident, est une punition de sa révolte contre l'autorité légitime de l'Église. Les patriarches d'Arménie étaient les très humbles serviteurs de leurs rois, tant qu'ils en ont eu, et ils sont tombés ensuite dans le servage des sultans, des pachas, de leurs eunuques, et, enfin, des banquiers arméniens de Constantinople. De même le patriarche de la Chaldée était ordinairement la créature du médecin en chef entretenu par les rois de Perse, et ensuite par les califes de Bagdad : plus tard, le corps des marchands voulut hériter des droits du médecin, et on retrouve encore de nos jours, parmi eux, les velléités de cette prétention.

Le retour définitif de l'Église orientale à l'unité n'est possible que par la formation d'un clergé docte, zélé et avide des seuls biens éternels : c'est-à-dire qu'il doit premièrement adopter la discipline latine relativement au célibat, cette vertu étant la source de toutes les autres, comme le prouvent nos réflexions. L'Église romaine, qui a toujours toléré ici l'imperfection du mariage, de peur d'effaroucher les Orientaux mal affermis dans la foi et opiniâtrement attachés au passé, abolira cette exception à mesure qu'elle reprendra sur eux ses droits nécessaires. Par exemple, tout le clergé arménien de Constantinople a imité la régularité du nôtre, et la *réforme* s'opèrera facilement dans l'intérieur de l'Asie, si l'on a soin de placer à la tête de l'épiscopat des hommes élevés par la Propagande dans la capitale de l'orthodoxie, et jaloux de l'incomparable supériorité du clergé d'Occident. On ne peut trop

recommander aux prélats de protéger et d'encourager les institutions religieuses propres à favoriser ce renouvellement, et de n'élever au sacerdoce des pères de famille que dans le cas d'absolue nécessité, et surtout s'ils en sont dignes : car mieux vaut à un pays de manquer de prêtre que d'en avoir un mauvais.

Les ordres monastiques, une fois constitués dans l'Église, lui ont fourni constamment la majorité des chefs qui la gouvernent. Il n'est guère de souverain pontife qui, avant de siéger sur le trône de saint Pierre, n'ait acquis, dans le silence de la cellule, la piété, les lumières et toutes les vertus religieuses, qui sont la meilleure préparation possible pour ce ministère, le plus beau et le plus difficile de tous les ministères. La plupart des prélats dont la liturgie des peuples célèbre la mémoire avaient été formés à la discipline ecclésiastique par celle de leur religion; la pourpre ni la mitre ne changeaient point la simplicité de leurs habitudes, et ils continuaient, au milieu du siècle, à aimer l'humilité et la pénitence. L'institution de nos séminaires a pour but de suppléer au noviciat des cloîtres, et l'on peut juger de leur mérite par le degré de ressemblance qu'ont avec de vrais religieux les jeunes lévites qui en sortent. En un mot, le clergé catholique doit sa vie, sa force et sa gloire aux ordres formés dans son sein; ils sont les arsenaux et les boulevarts de l'Église militante. Ils lui sont nécessaires pour sa défense tant qu'elle aura des ennemis : ce qui veut dire qu'ils sont éternels et invincibles comme elle. Grand est donc l'aveuglement des hommes qui ont rêvé leur perte! Ces ordres monastiques se relèveront de leurs cendres plus parfaits et plus éclatans de sainteté et de savoir dans tous les pays de la catholicité; la flamme qui les a dévastés aura été purificatrice aussi bien que le sang de leurs martyrs, et cette résurrection ne sera point le fruit de la faveur ou de la violence, mais l'annonce et le résultat du règne de la loi publique, qui seconde le plus puissamment aujourd'hui notre renovation spirituelle, la liberté de conscience.

EUGÈNE BORÉ,

Membre correspondant de l'Institut.

Cours de M. Letronne au collége de France.

ÉTUDE DES MONUMENS ASTRONOMIQUES

DES

anciens peuples de l'Egypte, de l'Asie et de la Grèce, conduisant à la réfutation scientifique complète du système de Dupuis.

Huitième et dernier article [1].

De l'astrologie chez les Chaldéens, chez les Égyptiens, chez les Grecs et les Romains. — C'est par suite des progrès de l'astronomie dans l'école d'Alexandrie, et du développement de l'astrologie, que le zodiaque grec passa en Égypte, dans l'Inde, la Perse, et jusqu'en Chine. — Résumé général.

C'est en Égypte et en Chaldée que prit naissance l'astrologie judiciaire, qui consistait à prédire les événemens de la vie, le genre de mort, d'après les circonstances astronomiques de la nativité, et même, ce qui est plus absurde encore, de la conception [2]. Presque tous les auteurs s'accordent à placer dans ces deux pays le berceau de cette science mensongère, *fille folle d'une mère sage* [3].

[1] Voir le 7e article au n° 33, ci-dessus, p. 192.

[2] Vitruve (*Archit.*, IX, 6, 2) parle d'un astrologue. « *Qui etiam non è nascentia, sed è conceptione rationes explicatas reliquit.* »

[3] Képler, *Præfat. ad Tabul. Rudolphin.* — Il y a bien des restrictions à faire à l'opinion selon laquelle l'astrologie aurait puissamment contribué aux progrès de l'astronomie. D'abord, il est certain que si l'astronomie n'eût pas été perfectionnée par les savans de l'école d'Alexandrie, l'astrologie n'aurait jamais exercé autant d'empire sur les

Il paraît que la méthode employée par les Chaldéens dans leurs recherches astrologiques n'était pas absolument la même que celle des Égyptiens; car les auteurs les distinguent soigneusement. Mais en quoi consistait la différence, c'est ce qu'il est peut-être impossible de dire avec précision [1]. Quoi qu'il en soit, l'usage de cette prétendue science était répandu en Égypte dès la plus haute antiquité [2]: Hérodote l'y trouva florissante, et jouissant d'une grande faveur [3].

Les anciens parlent souvent de deux astrologues égyptiens, Pétosiris et Nécepsos, qui avaient composé des ouvrages où était décrite et employée la méthode astrologique des Égyptiens. Ces ouvrages, probablement pseudonymes, ne nous sont connus que par des citations éparses dans divers auteurs récents; mais, quoique ces fragmens ne suffisent pas pour donner de la méthode une idée exacte et complète, il en résulte cependant que les ouvrages attribués à ces astrologues contenaient le Thême natal du monde, et la Théorie des Décans. Est-ce à dire pour cela que les Égyptiens aient eu de tout tems l'habitude de représenter dans

esprits. Les astrologues ont mis à profit les travaux des astronomes, ils ont appelé en témoignage de leurs rêveries une science qu'ils n'avaient pas faite, et qui s'était développée en dehors de leurs combinaisons fantastiques. Tant qu'a duré l'alliance de l'astrologie et de l'astronomie, par exemple, de Ptolémée aux Arabes, l'astronomie n'a fait aucun progrès sensible.

[1] Serait-ce que les Égyptiens avaient égard seulement ou plus particulièrement aux influences des étoiles fixes, comme on pourrait le conjecturer à l'inspection du plafond sculpté dans le tombeau de Rhamsès IV, tandis que les Chaldéens tiraient exclusivement leurs pronostics de la position des planètes dans le zodiaque?

[2] Cicér., *De Divin.*, I, I: « *Eamdem artem etiam Egyptii longinquitate temporum innumerabilibus pene sæculis consecuti putantur.* »

[3] Hérodot., II, 82: Καὶ τάδε ἄλλα Αἰγυπτίοισί ἐστι ἐξευρημένα.... καὶ τῇ ἕκαστος ἡμέρῃ γενόμενος ὁτέοισι ἐγκυρήσει, καὶ ὅκως τελευτήσει, καὶ ὁκοῖός τις ἔσται.

les tombeaux et dans les temples les thèmes généthliaques? Les monumens *anciens* de l'Égypte n'en fournissent aucune preuve, quoi qu'on en ait dit: la plupart des scènes auxquelles on a donné une signification astronomique ne sont que des scènes à la fois religieuses et funéraires, dont le sens est inconnu. Pour trouver des exemples de représentations astrologiques sur les monumens, il faut descendre jusqu'au 1er siècle de notre ère; ni l'Egypte pharaonique, ni l'Égypte ptolémaïque ne les ont employées: l'Égypte romaine seule les a connues et multipliées sur les tombeaux et sur les édifices religieux.

Ce ne sont pas, assurément, les Grecs du tems d'Alexandre qui ont introduit en Égypte l'usage des horoscopes figurés sur les monumens; car, s'il y a quelque chose de certain, c'est que, avant d'avoir conquis l'Orient par les armes d'Alexandre, la Grèce était à peu près étrangère à toutes les superstitions astrologiques dont la Chaldée et l'Égypte étaient infatuées; la nécromancie et la magie nous apparaissent, il est vrai, au berceau de la société hellénique, comme le témoignent la descente d'Ulysse aux enfers [1], les mythes de Médée et de Circé; mais ces superstitions, qui faisaient fureur en Grèce [2], au tems des guerres médiques, ne doivent pas être confondues avec l'astrologie judiciaire. La seule astrologie, dont parlent les auteurs antérieurs à Alexandre, est l'astrologie qu'on pourrait appeller *naturelle*, et qui consistait à observer l'influence que le coucher et le lever des astres pouvaient exercer sur la température, sur les changemens de l'atmosphère et des saisons, etc. Après la réforme de Méton, on prit l'habitude d'exposer dans les villes grecques des tables des levers et des couchers des astres, pour chacun des jours de la période de 19 ans (ἐννεακαιδεκαετηρίς); on y consignait aussi, pour chaque jour, les pro-

[1] *Odyss.*, XI. — Les femmes de la Thessalie étaient fort anciennement célèbres par leur habileté dans la magie; elles exerçaient, disait-on, leur pouvoir sur la lune, et pouvaient, par leurs enchantemens, la faire descendre sur la terre. Voy. Aristophane, *Nub.*, 740-743; Boissonade. Cf. Platon, *Gorg.*, § 68; Virgile, *Eclog.*, VIII, 69; Lucain, *Phars.*, VI, 452.

[2] Pline, XXX, 2, 4: *Rabiem, non aviditatem.*

nostics météorologiques qu'on en tirait : ces tables s'appelaient *parapegmes* (παραπήγματα). Les observations d'après lesquelles on dressa, depuis Méton, ces catalogues des phénomènes naturels remontent aux tems les plus anciens, puisque déjà, dans Hésiode [1], on trouve l'énumération des influences exercées sur les travaux agricoles, et sur plusieurs opérations de la vie, par les différens jours de la lune : cette énumération, qui renferme les élémens d'une doctrine météorologique, présuppose une longue suite d'observations antérieures à ce poète. Tous les philosophes grecs ont connu et plus ou moins pratiqué cette astrologie usuelle qui fournissait des pronostics pour les phénomènes atmosphériques. Mais aucun d'eux n'a donné dans les rêveries de l'astrologie généthliaque. Ceux qui, comme Eudoxe, en avaient pris connaissance dans leurs voyages en Orient, n'en ont exposé les principes que pour les réfuter et leur ôter tout crédit.

Il semblerait, au premier abord, que les Grecs durent, aussitôt après leur établissement en Égypte et en Chaldée, s'éprendre de l'astrologie judiciaire, qui y était si répandue et si estimée. Il n'en est rien pourtant. Aucun des ouvrages qui sortirent de l'école d'Alexandrie, depuis sa fondation jusqu'à la conquête romaine, n'y fait allusion ; et cependant, que d'occasions n'eut-on pas d'en parler, d'en faire des applications à la décoration des monumens réparés ou érigés sous les Ptolémées ! Sans doute, on ne peut soutenir que, vivant au milieu de peuples qui étaient entichés de l'astrologie judiciaire, les Grecs y soient restés absolument étrangers ; mais ce qui est certain, c'est que si quelques individus crédules et ignorants se laissèrent éblouir par l'appareil scientifique qu'étalaient les astrologues, la contagion ne devint générale que vers la fin de la dynastie ptolémaïque, quand les Romains succédèrent aux Grecs. A cette époque, un grand changement s'opéra. L'astrologie, qui avait fait son chemin à petit bruit, se répandit dans toutes les classes de la société. Les astronomes et les philosophes essayèrent encore, il est vrai, d'opposer une barrière aux

[1] *Oper. et dies*, sub fin.

envahissemens de cette superstition. Vains efforts! l'infatuation était au comble, l'astrologie avait tourné toutes les têtes, elle régnait souverainement sur les meilleurs esprits, en dépit de la science et du bon sens qui la réprouvent également. Dès-lors, rien n'échappe à l'influence de cet art mensonger, ni les productions littéraires[1], ni la philosophie[2], ni l'histoire[3], ni l'astrologie[4]; elle se laisse apercevoir jusque sur les médailles et sur les édifices tant religieux que civils.

A quoi peut tenir cette brusque irruption de l'astrologie dans l'empire romain? Probablement à l'absence de croyances positives; au dégoût invincible qu'excitaient les absurdités du paganisme, battu en brêche de toute part; à la stérilité des doctrines philosophiques qui se disputaient la faveur publique, sans pouvoir la conquérir. Le scepticisme avait pénétré jusque dans les profondeurs du corps social, et ce n'était pas seulement les hommes les plus distingués qui avaient rejeté avec mépris ce qui faisait le fond de la religion populaire. On cherchait donc à se prendre à quelques superstitions nouvelles; on accueillait avec enthousiasme en Grèce et en Italie le culte de Mithra, celui d'Isis et de Sérapis. L'astrologie trouva les esprits merveilleusement disposés, et elle fut adoptée avec le même empressement que toutes les superstitions venues de l'Orient. La mystérieuse obscurité dont elle s'enveloppait avait une puissance de fascination dangereuse, à laquelle ne résistaient guère des esprits épuisés et malades; plutôt que de ne rien croire, on aimait mieux se perdre dans la région des chimères. C'est surtout aux époques de doute et de dissolution sociale que toutes les folies intellectuelles sont contagieuses.

[1] Horace, II, *Od.* XVII, stroph. 5 et 6; voyez les hymnes faussement attribués à Orphée, *hymne* VII.

[2] Sénèque, *Consolat. ad Marc.*, XVIII, 2.

[3] Varron s'y laisse prendre comme tout le monde; voy. Plutarque, *In Romul.*, § II.

[4] Ptolémée lui-même composa des tables manuelles à l'usage des astrologues; il est l'auteur présumé du *Tétrabiblos*, qui traite des secrets de l'astrologie.

Au siècle dernier, ceux qui ne croyaient plus ni à la religion ni à l'irréligion, se jetaient dans les bras de Cagliostro, ou faisaient cercle autour du baquet de Mesmer.

Les astrologues étaient en mesure d'entretenir longtems l'illusion qu'ils cherchaient à produire: l'astronomie avait fait de grands progrès sous les auspices des Alexandrins; elle devint la très humble servante de l'astrologie. Souvent, pour dresser des thêmes généthliaques, les astrologues avaient à faire des calculs fort compliqués; l'astrologie perfectionnée des Alexandrins leur fournissant les moyens de les exécuter sûrement, ils la firent servir habilement au succès de leur charlatanisme. Ainsi, tandis que, d'un côté, le scepticisme universel leur laissait libre carrière, et aidait à la popularité de leur art trompeur, de l'autre, l'astronomie leur prêtait le secours de ses méthodes, leur gagnait même les savans, et consacrait, pour ainsi dire, de son autorité respectée, leurs jongleries ridicules [1].

L'histoire nous apprend que les empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Antonin, furent presque tous plus ou moins favorables à l'astrologie. Les médailles qu'ils firent frapper en Egypte en témoignent suffisamment. L'abbé Barthélemy en a décrit quelques-unes [2] qui sont de l'an VIII d'Antonin (Ann. 145 et 146 de notre ère) et qui contiennent le thême natal du monde, c'est-à-dire qui indiquent la place que les planètes occupaient dans le zodiaque, au moment de la création de l'univers. Chose remarquable! il n'y a que les médailles zodiacales frappées en

[1] Nous serions entraînés bien au-delà des limites que nous devons nous imposer dans cette analyse des leçons de M. Letronne, si nous voulions citer tous les faits sur lesquels sont fondées les considérations générales que nous venons d'exprimer sur la marche et les progrès de l'astrologie. Les preuves qui justifient l'exactitude de cette rapide exposition sont développées au long dans les *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales* (2e partie), d'où nous avons tiré tout ce qui précède.

[2] *Acad. des Inscript.*, t. XLI, p. 501-522.

Egypte qui offrent cette particularité curieuse. Il en résulte, non-seulement que l'astrologie était cultivée et pratiquée en Egypte, au 2e siècle de notre ère, mais encore que l'usage de figurer des thêmes généthliaques sur les monumens y était alors très-répandu. C'est en partant de cette donnée certaine que nous pouvons prononcer sur le vrai caractère des zodiaques égyptiens, et de presque tous les zodiaques connus. Entre les médailles dont nous venons de parler, et ces représentations, il y a une liaison évidente; l'époque en est à peu près la même ; elles ont été exécutées dans le même pays, sous l'empire de la même superstition dominante; ces représentations doivent donc être à la fois religieuses et astronomiques. Le caractère astronomique, le seul qu'on ait voulu y voir, n'est qu'apparent. Sans doute, la première idée qui a dû s'offrir, à la vue du planisphère de Dendérah, c'est qu'il représente le ciel égyptien, c'est-à-dire toutes les constellations visibles sur l'horison de l'Egypte, à la latitude de quelque grande ville, comme Thèbes, Memphis, ou Héliopolis. Reste à savoir de quelle manière il les représente. Comme le zodiaque n'est pas exactement au centre, et qu'il est plus avancé d'un côté que de l'autre, on a pensé que cette représentation du ciel égyptien était projetée sur un plan tangent. Cette conjecture ne serait admissible que dans le cas où le planisphère de Dendérah serait bien effectivement une image de la sphère égyptienne. Or, c'est là précisément, ce qui est en question. M. Ideler, nous l'avons déjà dit, est d'avis que les constellations des Chaldéens, des Egyptiens, et en général de tous les peuples orientaux, n'étaient primitivement que de *simples noms, sans figures en rapport avec ces noms* [1]. C'est dire qu'il ne voit point des *constellations* dans les figures qui accompagnent les signes du zodiaque dans le planisphère de Dendérah. « Et, en effet, rien ne prouve qu'elles » représentent des constellations; tout annonce, au contraire, » qu'elles sont des images purement symboliques, liées avec les » signes du zodiaque qu'elles entourent ou accompagnent, et

[1] Voy. l'article précédent, au n° 33, ci-dessus, p. 203.

» mises dans un rapport religieux avec les scènes funéraires où » elles jouent un rôle qui nous est, quant à présent, parfaitement » inconnu ; ces figures changeaient ou restaient les mêmes, selon » les cérémonies qu'on voulait peindre ou les rapports qu'on » voulait exprimer [1]. »

Les deux zodiaques de Dendérah, le circulaire et le rectangulaire, se ressemblent quant à la disposition et à la configuration des signes; cela ne doit point étonner, puisque ces deux monumens figurés sont de la même époque. Si, comme on l'a cru, le rectangulaire est un tableau de la sphère *paranatellontique*, c'est-à-dire représentant, outre les signes du zodiaque, les diverses constellations qui se lèvent ou se couchent en aspect avec ces signes, il faut que, sur ce zodiaque et ceux d'Esneh il y ait identité entre les figures qui sont censées représenter les mêmes constellations; or cette identité n'existe pas, comme on peut s'en convaincre à la première inspection, les zodiaques rectangulaires de Dendérah et d'Esné, n'ayant presque aucun rapport entre eux, du moins quant aux figures accessoires. Si les figures communes aux deux zodiaques de Dendérah sont des constellations, comment n'occupent-elles pas la même position relative? La comparaison attentive de ces monumens prétendus astronomiques prouve que les figures qui sont en dehors et en dedans de la bande zodiacale ne sont pas des constellations : 1° celles qui bordent le planisphère étaient au nombre de plus de 36, et irrégulièrement disposées, ne sont pas les Décans, qui marquaient des intervalles de 10 degrés ou de 1/3 de signe. 2° La grande figure typhonienne appuyée sur un coutelas, au pôle du planisphère, n'est pas la Grande-Ourse; le chacal, qui marche sur un instrument aratoire, n'est pas la Petite-Ourse. 3° De toutes les figures extra-zodiacales du planisphère de Dendérah, il n'y en a pas une seule qui soit dans le grand zodiaque d'Esneh, et quatre seulement se retrouvent dans le petit.

Les signes mêmes ne sont pas dans leur vraie position : 1° La Vierge, qui, dans le ciel, est le plus étendu des signes, et y oc-

[1] Letronne, *Sur l'orig. du zod. grec*, p. 13.

cupe 48 degrés, a fort peu d'étendue sur le planisphère ; pour les autres signes, les rapports de grandeur et de distance ne sont pas plus fidèlement observés. 2° Le Cancer n'est point placé dans la série ; il a été mis exactement au-dessus du Lion Ce déplacement du Cancer est un fait analogue à celui que nous avons remarqué, en parlant du zodiaque peint sur la caisse de la momie de Pétéménophis [1]. Dans celui-ci le Capricorne a été re iré de la série des signes, pour être placé au-dessus de la tête de la grande figure de déesse, à droite et à gauche de laquelle les autres signes sont disposés. La présence d'un zodiaque dans cette caisse de momie, la disposition des signes autour de la grande figure qui occupe le fond de la caisse, enfin, et surtout, le déplacement du Capricorne, isolé et mis à part, comme pour dominer toute la scène, sont autant de traits frappants et décisifs qui indiquent que ce Pétéménophis était né sous l'influence du Capricorne. L'inscription grecque qui existe au milieu des hiéroglyphes permet de faire une vérification. Elle nous apprend que Pétéménophis mourut le 8 payni de l'an XIX de Trajan, après avoir vécu 21 ans 4 mois et 22 jours, ce qui donne, le 12 janvier de l'an 95, pour le jour de sa naissance. Or, le 12 janvier 95, le soleil était vers le 16e degré de la *constellation* du Capricorne. Cette vérification achève de démontrer que le zodiaque de la caisse exprime le thème natal du personnage ; d'où l'on peut conclure, par induction, que les zodiaques de Dendérah et d'Esneh sont des représentations dont l'objet est astrologique, et qu'il y faut voir aussi des thèmes généthliaques destinés à marquer, soit l'époque de la fondation des temples où ils furent placés, soit celle de la naissance de l'empereur sous lequel ces temples ont été construits ou achevés, soit enfin l'époque de la naissance des divinités auxquelles ces temples furent consacrés. Les zodiaques de Dendérah ressemblent tout-à-fait à celui de la caisse de momie dont le sens et l'objet sont clairement indiqués ; d'autre part, plusieurs autres représentations zodiacales du même tems, comme le planisphère de Bianchini, celle du propylon d'Ackmim vue par Pococke, celle du

[1] Voyez le 5e article, t. IV, p. 345, note 4.

temple du Soleil à Palmyre, celles des médailles impériales, ont des caractères évidemment astrologiques ; il en résulte donc les plus fortes raisons de croire que *les zodiaques de Dendérah et d'Esneh sont avant tout des monumens astrologiques*. C'est de ce point de vue qu'il faut les étudier, si l'on veut pénétrer le sens encore inconnu de toutes les figures symboliques qui accompagnent les signes ; les caractères astronomiques n'y sont que secondaires, et ils sont certainement subordonnés, dans leur emploi, à l'intention astrologique qui a présidé à l'exécution de ces monumens.

En vain objecterait-on la présence de quelques figures qu'on prend pour des signes du zodiaque sur des monumens de l'époque pharaonique ; car ces représentations n'ont nullement le caractère zodiacal. On n'y voit, en effet, ni la succession de plusieurs signes, ni l'une de ces figures qui sont exclusivement zodiacales, savoir : le Capricorne et le Sagittaire. Par exemple, dans le plafond du Ramesséum de Thèbes, la scène que l'on a crue astronomique, parce qu'on y voit les figures d'un taureau, d'un lion, d'un crocodille et d'un scorpion, mises en rapport avec des figures symboliques, cette scène, disons-nous, est religieuse et funéraire; tel était en effet le double caractère du Ramesséum; il était consacré au grand dieu Amon-Ra, et servait en outre à la sépulture des rois [1]. Ce qui prouve qu'elle n'est point zodiacale, et qu'on n'en peut tirer aucune induction chronologique sur l'époque où elle a été sculptée, c'est qu'on la retrouve dans d'autres tombes royales, et que la *pose* du Taureau et du Lion diffère absolument de celle qu'ils ont dans les zodiaques égyptiens (ainsi, le Lion du Ramesséum ne marche pas, et se termine en queue de crocodile, tandis que celui des zodiaques marche). Il y a aussi des scènes de ce genre dans les caisses de momies (par exemple, dans une de celles qui sont conservées au Musée Britannique) ; et on ne concevrait pas que l'on eût placé dans des tombeaux, où personne ne pouvait les voir, des tableaux astronomiques, indiquant uniquement l'état du ciel

[1] Letronne, *Sur le tombeau d'Osymandyas*, p. 16.

à l'époque de la naissance ou de la mort d'un personnage. Il serait bien plus naturel de voir dans ces tableaux funéraires l'intention de marquer l'influence astrologique sous laquelle ce personnage était né; mais, comme nous l'avons déjà dit, il est peu probable que les Egyptiens aient eu, de tout tems, l'habitude de figurer sur les monumens des thêmes généthliaques.

Après avoir épuisé tous les argumens qui établissent l'origine grecque du zodiaque égyptien, il nous reste à examiner brièvement l'origine du zodiaque solaire des Indiens, des Chinois et des Persans. En démontrant que ces peuples l'ont emprunté aussi aux occidentaux, qu'il est étranger à leur sphère primitive, nous lèverons les dernières objections qu'on a opposées à la théorie nouvelle que nous avons développée.

Dès la plus haute antiquité, il a existé dans l'Inde un zodiaque lunaire, divisé en 27 constellations, appelées *nakschatras* (qui, dans le 8e siècle de notre ère, ont passé aux Arabes). Les plus anciens monumens écrits de l'Inde y font allusion, et les noms des douze mois indiens sont pris d'autant de *nakschatras*. Mais le zodiaque solaire en douze constellations, avec les mêmes noms et les mêmes figures que chez les Grecs, est, au contraire, fort récent. Il n'en est question ni dans les Védas, ni dans le code de Manou, ni dans le Ramayana, ni dans le Bhagavadgita; quelques indianistes [1] pensent, en effet, que les passages où se montre la notion d'un zodiaque solaire ont été interpolés. Les trois zodiaques solaires que l'on a trouvés dans des pagodes indiennes, et, il faut le remarquer, au midi de la péninsule, n'infirment point nos assertions. Le plus célèbre est celui qu'a décrit John Call dans une lettre à Maskeline [2]. Les douze signes s'y succèdent dans le

[1] Dans un mémoire récent *Sur l'origine grecque du zodiaque* (cité dans le *Journal des savans*, 1841, p. 755; Cf. Letronne, *Recueil des inscript. grecques et latines de l'Egypte*, t. I, *Introd.*, p. XXI), M. Adolf Holtzmann explique tous ces textes dans un sens favorable à la nouvelle théorie.

[2] *Transact. philosoph.* Ann. 1772.

même ordre que sur notre zodiaque; seulement, on remarque de légères différences dans la configuration de quelques signes. Ainsi, le Taureau est remplacé par un Zébu ; au lieu du Verseau, il y a un vase à deux anses, la Vierge est une jeune fille nue, portant la main à sa tête, et assise à la manière indienne ; une chèvre et un poisson, formant deux figures séparées, tiennent la place du Capricorne ; un arc et une flèche, celle du Sagittaire. Ces différences, comme on le voit, ne portent sur rien d'essentiel ; c'est donc bien à tort que Bailly [1] en a conclu que ce zodiaque était original, et que, loin d'être une copie altérée de celui des Grecs, il avait servi de modèle à celui des Egyptiens. Il insiste beaucoup sur ce que, les Brachmanes ont trop d'orgueil pour adopter rien de ce qui est étranger ; mais comment douter qu'ils aient fait des emprunts aux Occidentaux, quand on voit les astrologues indiens se servir de dénominations étrangères à la langue sanscrite pour désigner les constellations du zodiaque solaire, et pour indiquer certaines particularités du cours des planètes. De la simple comparaison des termes ressortira évidemment l'origine grecque de ces dénominations.

LISTE DES NOMS.

Noms grecs.		*Noms indiens.*
Κριός.	Bélier.	Kryia.
Ταῦρος.	Taureau.	Tavuru [2].
Δίδυμοι.	Gémeaux.	Iuthuma.
Καρκίνος.	Cancer.	Kulira [3].
Λέων.	Lion.	Leya.
Παρθένος.	Vierge.	Perthona.
Ζυγός.	Balance.	Yuka.
Σκορπίος.	Scorpion.	Corpia.
Τοξευτής.	Sagittaire.	Taukchika.
Αἰγόκερως.	Capricorne.	Akokéra.
Ὑδροχόος.	Verseau.	Hridoga.
Ἰχθύες.	Poissons.	Isthusi.

[1] *Hist. de l'astr. ancienne*, p. 488, 501, 502.

[2] Il ne faut pas oublier que le mot Ταῦρος se prononçait *Tavros.*

[3] C'est-à-dire signe des *Colures.*

C'est par suite des relations fréquentes qui s'établirent entre l'Inde et l'Occident, dans les premiers siècles de notre ère, que l'astrologie, le zodiaque solaire en 12 signes, et l'usage de la *semaine planétaire* passèrent dans l'Inde. La découverte des moussons du N.-E. et du S.-O. qui conduisent de l'embouchure de la mer Rouge aux côtes de l'Inde, et *vice versa*,, multiplia les relations entre cette contrée et l'Egypte romaine : des ambassades indiennes vinrent en Occident sous Auguste [1]; les brachmanes voyagèrent dans l'empire sous Héliogabale, sous Constantin et sous Julien Les choses se sont passées de même en Chine ; là, de toute antiquité, on connut un zodiaque lunaire, partagé en 28 constellations appelées *sou*. Vers le règne de Marc-Aurèle Antonin, au milieu du 2e siècle, le zodiaque solaire y fut introduit avec l'astrologie.

Un mot seulement de la Perse. Dans le Zend-Avesta, qui est le grand monument littéraire de la Perse, il n'y a nulle mention du zodiaque solaire : c'est seulement dans le *Boundehesch*, compilation rédigée après la conquête musulmane, qu'il est question d'un zodiaque solaire entièrement semblable à celui d'Hipparque, commençant par le Bélier, qui y correspond à l'équinoxe de printems. Il est bien vrai que les anciens Perses ne connaissaient pas le calendrier lunaire, et qu'ils employaient une année solaire de 365 jours, avec intercalation de 30 jours tous les 120 ans ; mais c'est en Chaldée seulement que cette année solaire des Persans devint fixe, de vague qu'elle était, après que, par suite de l'invention du zodiaque, les Chaldéens rattachèrent les 12 mois aux 12 signes. Quant aux bas-reliefs mithriaques, auxquels plusieurs savans ont donné une signification astronomique et zodiacale, nous nous abstiendrons d'en parler, car on n'en a pas encore parfaitement déterminé le sens et l'objet ; il est peu probable, cependant, que des recherches ultérieures conduisent à des résultats qui ébranleraient les bases de la nouvelle théorie, qui se concilie si bien avec tous les faits connus : ces monumens étant, selon toute apparence, postérieurs à notre ère, on n'en pourra rien conclure en faveur de l'existence d'un zodiaque solaire en Perse.

[1] Strabon, liv. xv, ch. 1er, § 73, édit. Coray, t. v, p. 92 de la trad. fr.

Enfin, il existe trois sphères, que Bailly et Dupuis ont produites en preuve de leurs systèmes ; ce sont celles qu'ils appellent sphère indienne, sphère persienne et sphère barbarique. Bailly donne à la première 4,000 ans d'antiquité, 2,500 à la seconde, et il place la troisième, d'après Newton, entre l'expédition des Argonautes et la guerre de Troie[1]. — Mais ces trois sphères, citées par Scaliger dans son *Commentaire* sur Manilius, sont extraites d'Aben-Ezra, auteur du 11ᵉ siècle de notre ère. Elles n'ont donc aucune autorité dans une question qui est toute de chronologie et d'archéologie; d'ailleurs, comme elles ne diffèrent point de la sphère grecque, et qu'on y trouve la trace de l'influence des idées astrologiques, on ne peut douter qu'elles ne soient très récentes, ainsi que la sphère égyptienne de Kircher.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

I. Le zodiaque solaire est étranger à la sphère primitive des Egyptiens, des Indiens, des Chinois et des Perses.

II. Il n'est point l'expression symbolique des diverses circonstances de l'année agricole en Egypte, ainsi que l'a dit Dupuis.

III. Tous les zodiaques trouvés en Egypte, dans l'Inde et ailleurs, sont d'une époque récente.

IV. Le zodiaque est étranger aussi à la sphère primitive des Grecs ; mais cette sphère est originale et s'est formée successivement.

V. L'*idée* du zodiaque est originaire de la Chaldée, où il fut de tout tems l'auxiliaire de l'astrologie.

VI. C'est aux Chaldéens que les Grecs ont emprunté l'*idée* de la division zodiacale ; mais ce sont les Grecs qui ont affecté des *noms* et des *figures* aux constellations du zodiaque.

VII. Quand le zodiaque fut constitué dans la sphère grecque, il fut transporté en Egypte. Puis, quand les progrès de l'Astronomie alexandrine furent mis à profit par les astrologues, le zodiaque grec parut sur les monumens publics, sur les tombeaux, sur les médailles, etc., et il passa, avec l'astrologie, chez les peuples orientaux.

ÉDOUARD CARTERON.

[1] *Hist. de l'astronom. anc.*, p. 507.

Réfutation de Strauss.

PREUVES

DE L'AUTHENTICITÉ

DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE

TIRÉES DES ACTES DES APOTRES ET DES ÉPITRES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

Hypothèses de Strauss pour nier l'histoire évangélique. — Les actes des apôtres et les épîtres les détruisent. — Les actes des apôtres comparés à l'histoire du tems. — Ils s'accordent parfaitement avec l'histoire. — Ils contiennent le récit de miracles comme l'Evangile. — Saint Paul et les épîtres confirment les Evangiles. — Impossibilité de nier les faits qui y sont racontés.

Un des premiers motifs qui ont conduit Strauss à la négation du récit évangélique, c'est, on le sait, l'antipathie dominante, dans son église, pour tout ce qui porte un caractère surnaturel. Mais l'Evangile une fois rejeté, il est loin d'avoir fini avec les miracles ; le *livre des Actes*, les principales *épîtres des apôtres*, nous restent encore, et ces monumens de l'antiquité chrétienne suffisent, sans aucun doute, pour rétablir les faits les plus importans qu'il a cherchés à ébranler. Le docteur Tholuck, dans sa réfutation de l'ouvrage de Strauss, nous paraît avoir parfaitement démontré la verité de cette assertion : aussi croyons-nous devoir reproduire les argumens si clairs et si péremptoires de ce savant critique.

« Si nous passons, dit-il, de l'*Histoire évangélique* aux *Actes des apôtres*, il semble que, sur ce terrain nouveau, les miracles doivent cesser de nous apparaître. L'Église primitive avait tout

épuisé pour composer le portrait du Messie : quel front aussi élevé que le sien pouvait rester à couronner encore, et où prendre des lauriers ? On serait donc porté à n'attendre plus, dès-lors, qu'une histoire dépouillée de tout ornement, remplie uniquement d'événemens naturels. Mais cette transition brusque ne se présente pas à nous ; loin de là : les *Actes* et les *Épîtres des apôtres* forment, avec le récit *évangélique*, une suite de miracles non interrompue et toujours prolongée. Il n'en fut pas de Jésus-Christ comme du soleil des tropiques, qui paraît sans être précédé de l'aurore, et se dérobe aux regards sans laisser aucune trace après lui. Les prophéties l'avaient annoncé mille ans avant sa naissance ; les miracles se multiplièrent après lui, et la puissance qu'il avait apportée dans le monde continua long-tems encore d'être active. Que la critique entreprenne jamais de faire disparaître le soleil de la scène du monde, il lui faudra faire disparaître aussi l'aurore qui le précède et le crépuscule qui le suit. Comment y parviendra-t-elle? elle ne l'a pas encore découvert. Pour nous, en attendant cette découverte, montrons que l'histoire de l'Église est comme une chaîne continue ; et, si nous voyons l'électricité se propager dans toute sa longueur, concluons que le premier anneau doit avoir été frappé par un coup descendu du ciel sur la terre.

Où commence, d'après le critique de la *Vie de Jésus*, l'histoire de celui que le monde chrétien adore comme son sauveur et son Dieu ? — Au tombeau taillé dans le roc par Joseph d'Arimathie. Debout sur ses bords, les disciples tremblans, éperdus, ont vu leur espérance s'engloutir dans son sein avec le cadavre de leur maître. Mais quel événement vint se placer entre cette scène du sépulcre et le cri de saint Pierre et de saint Jean : « Nous ne pou- » vons pas laisser sans témoignage les choses que nous avons vues « et entendues [1]. » — « Quand on embrasse d'un coup d'œil, dit » le docteur Paulus, l'histoire de l'origine du Christianisme, pen- » dant cinquante jours, à partir de la dernière cène, on est forcé » de reconnaître que quelque chose d'extraordinaire a ranimé le

[1] *Act. apost.*, IV, 20.

» courage de ces hommes. Dans cette nuit, qui fut la dernière de » Jésus sur la terre, ils étaient pusillanimes, empressés de fuir, et » alors qu'ils sont abandonnés, ils se trouvent élevés au-dessus » de la crainte de la mort, et répètent aux juges irrités qui ont » condamné Jésus à mort : « On doit plutôt obéir à Dieu qu'aux » hommes[1]. » Ainsi, le critique d'Heidelberg le reconnaît, il doit s'être passé quelque chose d'extraordinaire : le docteur Strauss en convient lui-même. « Maintenant encore, dit-il, ce n'est pas » sans fondement que les apologistes soutiennent que la transi- » tion subite du désespoir qui saisit les disciples à la mort de Jé- » sus et de leur abattement, à la foi vive et à l'ardeur avec la- » quelle, cinquante jours après, ils proclamèrent qu'il était le » Messie, ne peut s'expliquer, à moins de reconnaître que *quel-* » *que chose* vraiment extraordinaire a, pendant cet intervalle, » ranimé leur courage. » Oui, il s'est passé quelque chose ; mais quoi ? n'allez pas croire que ce fut un miracle. On sait comment les rationalistes, précurseurs de Strauss, posant en principe que les léthargies étaient très fréquentes dans la Palestine, à l'époque où vivait Jésus, ont fait intervenir la syncope et l'évanouissement, afin d'expliquer sa mort apparente, et par suite sa résurrection. Depuis 1780, le rationalisme n'a pas suivi d'autre tactique, et s'il enlevait au monde chrétien le vendredi-saint, il lui donnait cependant encore un joyeux jour de Pâques. — Strauss se présente ; il admet aussi, comme nous l'avons vu, *quelque chose*, mais peu de chose. — La Résurrection était trop ! Contrairement à ses précurseurs, il arrache donc par fragmens aux Chrétiens le jour de Pâques, et leur laisse le vendredi-saint. Voici comment : Les apôtres, des femmes, les cinq cents Galiléens dont parle saint Paul[2], s'imaginèrent avoir vu Jésus ressuscité, et ce sont ces *visions* qui, dans la vie des apôtres, déterminèrent la transition soudaine du désespoir à la joie du triomphe. Pour rendre raison de ces visions, on a encore recours aux explications naturelles données

[1] Docteur Paulus, *Kommentar*, etc., th. III, s. 867.

[2] *I Corinth.*, xv, 6.

déjà des miracles; on veut bien même, *par condescendance*[1], faire intervenir les éclairs et le tonnerre; mais le mieux serait de s'en débarrasser. Saint Paul, il est vrai, dont le témoignage présente un certain poids, parle de la résurrection comme d'un fait; *mais ce fait n'existe que dans son imagination et celle de ses compagnons*. Il faut bien cependant admettre aussi dans sa vie *quelque chose*, si l'on veut comprendre l'impulsion qui lui est imprimée; on admet alors ces visions, au moins comme *quelque chose de provisoire*, qui fera l'effet d'un pont volant pour passer de l'*Évangile* aux *Actes des apôtres*, jusqu'à ce que la critique, se plaçant dans une région plus élevée, puisse, sans intermédiaire, franchir cet abîme.

Passons donc sur ce pont volant, bâti on ne sait si c'est par l'imagination de l'orientaliste novice, ou par celle du critique allemand; passons de l'histoire évangélique aux actes des apôtres. Suivant alors, dans l'examen de l'hypothèse de Strauss, la loi proposée par Gieseler[2], afin de juger l'hypothèse sur l'origine des Évangiles, nous demandons: *quelle conclusion l'histoire qui nous reste du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire de son Église, nous fait-elle porter sur celle de son chef?* — Deux voies différentes, dit-il, se présentent à quiconque regarde l'histoire des miracles évangéliques comme le produit de l'imagination de l'Église primitive, produit qui fut déterminé par le caractère de cette Église elle-même. Peut-être jugera-t-il que, frappés par ces visions récentes et par la croyance que ce ressuscité était le Messie d'Israël, les Chrétiens se mirent à l'œuvre, recueillirent ce qui avait paru extraordinaire dans sa vie et parvinrent ainsi à fabriquer une histoire merveilleuse. Toutefois si, comme le prétend Strauss, la vie de Jésus ne présenta rien d'extraordinaire, on ne conçoit pas trop comment les disciples purent s'imaginer avoir remarqué dans leur maître ce qu'ils n'avaient jamais vu. Mais voici une autre opinion qui lève cette difficulté. — L'Église primitive alla chercher dans l'Ancien-Testament toutes les prophéties rela-

[1] *Das Leben Jesu*, Th. II, p. 657.

[2] Gieseler, *Versuch uber die Entstehung der Evangelien*, s. 142.

tives au Messie, les réunit afin d'orner avec elles quatre canevas de la vie de Jésus; elle se mit ensuite à les broder à l'aide d'arabesques miraculeux. Contente de son œuvre, elle termina là son travail, auquel elle ajouta cependant peut-être encore quelques volutes isolées. Cette prétendue conduite de l'Église chrétienne sert de point de départ à Strauss. Le grand argument sur lequel il s'appuie pour justifier son interprétation mythique de la vie de Jésus, c'est qu'on ne pourra jamais démontrer « qu'un de nos Evangiles » ait été attribué à l'un des apôtres et reconnu par lui. » Il pense que, pour cette composition mythique, ils ont dû réunir leurs forces. Quant aux détails qu'ils ne réussirent pas à faire entrer dans la vie de leur maître, ils les réservèrent pour la leur. De là, ces aventures dans des îles enchantées, ces tempêtes qui les jetèrent enfin sains et saufs sur un rivage fortuné; en un mot, toutes les réminiscences prosaïques des anciens tems; la vie des compagnons du Sauveur nous les présente.

Heureusement nous avons l'histoire des apôtres écrite par un compagnon de saint Paul, et plusieurs lettres apostoliques que les critiques, même protestans, regardent, en général, comme authentiques. Le caractère de ces écrits nous permet de porter un jugement sur ces deux opinions, et partant sur l'hypothèse relative au caractère mythique de l'*Evangile*. Si la première opinion est vraie, les *Actes des Apôtres*, ainsi que leurs *Epîtres*, nous les représenteront comme des hommes aveuglés, guidés par le fanatisme, et qui transforment en miracles des faits naturels. Si la seconde est fondée, ces documens nous montreront dans les Apôtres des hommes qui sortent si peu de l'ordre ordinaire, que le miracle n'occupe aucune place dans leur vie. Or, le caractère de leurs *Actes* et de leurs *Epîtres* renverse ces deux hypothèses. Nous y trouvons, il est vrai, des miracles, mais la conduite de leurs auteurs est si prudente et si sage, qu'il nous est impossible de concevoir le moindre doute sur la modération et la véracité de leur témoignage. D'un autre côté, toute leur vie se passe au milieu d'un monde que nous connaissons déjà, nous voyons des personnages, des événemens qui ne nous sont pas étrangers; mais, de plus, ils opè-

rent des miracles qui semblent jaillir comme des éclairs du sein d'un monde plus élevé.

Nous avons à démontrer d'abord *le caractère historique des Actes des Apôtres*. On est forcé de reconnaître, et l'auteur lui-même le déclare formellement, qu'ils ont été composés par un ami et un compagnon de l'Apôtre saint Paul; pour prétendre le contraire, il faudrait soutenir que l'ouvrage tout entier est supposé, ce à quoi on n'a pas encore songé. D'ailleurs, l'impression qu'il laisse dans l'esprit du lecteur est assez décisive, et, si elle s'était effacée de sa mémoire, il lui suffirait de lire le chap. XVI depuis le verset 11 jusqu'à la fin, pour ne conserver aucun doute sur ce point, et se convaincre que le narrateur a dû vivre sur les lieux où les faits se sont accomplis. Souvent même, notamment quand il fait la relation du trajet vers l'Italie, on éprouve une impression semblable à celle que fait naître la lecture d'un journal de voyage. On suit les stations, on mesure la profondeur de la mer, on sait combien d'ancres ont été jetées; en un mot, tous les événemens sont rapportés avec tant d'ordre que l'on peut demander à tout historien : Est-il vraisemblable qu'après plusieurs années une description aussi détaillée eût pu être composée d'après des documens transmis oralement? Ou saint Luc, favorisé par une heureuse mémoire, doit avoir écrit la relation de ce voyage aussitôt après l'avoir achevé, ou il doit avoir eu entre ses mains un journal de voyage [1]. Il n'a pas été témoin des événemens consignés dans la première partie des *Actes des Apôtres*. Quoique prétendent Schleiermacher et Riehm (dans *de fontibus Actorum*

[1] Meyer, dans son *Commentaire sur les Actes des apôtres*, p. 355, fait aussi la remarque suivante : « La clarté qui règne dans tout le récit » de cette navigation, son étendue, portent à croire que saint Luc écri- » vit cette relation intéressante aussitôt après son débarquement, pen- » dant l'hiver qu'il passa à Malte. Il n'eut qu'à consulter ses impressions » récentes encore, consignées peut-être dans son journal de voyage, d'où » elles passèrent dans son histoire. » Rappelons-nous maintenant que l'écrivain qui montre tant d'exactitude est aussi l'auteur de l'*Evangile*.

apost.), le style toujours le même que l'on remarque dans tout cet ouvrage, rend inadmissible, ainsi que pour l'*Evangile*, une collection de documens inaltérés. Mais Wohl ne parle pas seulement du caractère historique de la première partie, il examine aussi le caractère du style, et il soutient que saint Luc a employé des notes écrites, ou s'est attaché à reproduire assez exactement les relations des Juifs; car, dit-il, il est inégal, moins classique que dans les autres morceaux, depuis le chapitre XX, où l'auteur paraît avoir été abandonné à lui-même. Bleck, dans l'examen de l'ouvrage de Mayerhoff, a embrassé la même opinion, et il cherche à prouver que saint Luc doit s'être servi d'une relation écrite [1]. C'est aussi le sentiment d'Ulrich [2].

Examinons maintenant le caractère historique des *Actes des Apôtres*. Plusieurs points difficiles à accorder, et notamment des différences chronologiques se présentent à nous, il est vrai, quand nous les comparons avec les *lettres* de saint Paul; mais aussi nous y trouvons une concordance si frappante que ces deux monumens de l'antiquité chrétienne fournissent des preuves de l'authenticité l'un de l'autre. Que l'on considère surtout *les Actes des Apôtres* dans leurs nombreux points de contact avec l'histoire, la géographie et l'antiquité classiques, on ne tardera pas à voir ressortir les qualités de saint Luc, comme historien. La scène se passe tour à tour dans la Palestine, la Grèce et l'Italie. Les erreurs commises par un mythographe grec, sur les usages et la géographie des Juifs, et, à plus forte raison, par un mythographe juif sur les coutumes des payens, n'eussent pas manqué de trahir leur ignorance. — Ici la vie est pleine d'incidens divers dans les Églises de la Palestine, dans la capitale de la Grèce, au milieu des sectes philosophiques, devant le tribunal des proconsuls romains, en présence des rois juifs, des gouverneurs des provinces payennes, au milieu des flots bouleversés par la tempête; partout cependant nous trouvons des indications exactes, dans l'histoire et la géographie des noms et des événemens que nous connaissons d'ail-

[1] *Studien und kritiken*, 1836, H 4.

[2] *Ibid.*, 1837, H 2.

leurs ; ce serait là surtout que l'on pourrait découvrir le mythographe fanatique. Nous avons déjà eu l'occasion [1] de soumettre à un examen approfondi les détails donnés par saint Luc sur les gouverneurs juifs et romains qui vivaient de son tems ; il a résisté victorieusement à cette épreuve. Elle a fait ressortir la vérité historique de son Evangile, il nous reste à parler encore de quelques antiquités.

Il nous suffira de parcourir trois chapitres de l'ouvrage de saint Luc, les chap. XVI à XVIII, où il se présente à nous comme le compagnon de voyage de l'Apôtre.

Nous trouvons dans ces chapitres, comme dans tous les autres, des indications géographiques exactes, conformes aux connaissances que nous possédons d'ailleurs sur la topographie et sur l'histoire de cette époque. Ainsi, la ville de Philippe nous est représentée comme la première ville d'une partie de la Macédoine, et comme une colonie, πρώτη τῆς μερίδος τῆς Μακεδονίας πόλις, κολώνια. Nous pouvons laisser les exégètes disputer quant à la manière d'enchaîner πρώτη dans le corps du discours. Il suit de là 1° que la Macédoine était divisée en plusieurs parties; or, Tite-Live nous apprend qu'Amelius Paulus avait divisé la Macédoine en quatre parties [2]. — 2° que Philippe était une colonie. Cette ville fut, en effet, colonisée par Octave, et les partisans d'Antoine y furent transportés [3]. — D'après le verset 13, dans cette ville se trouvait, près d'une rivière, un oratoire, προσευχή. Le nom de la rivière n'est pas indiqué, mais nous savons que le Strymon coulait près de Philippe. L'oratoire était placé sur le bord de la rivière ; nous savons que les Juifs avaient coutume de laver leurs mains avant la prière, et, pour cette raison, ils élevaient leurs oratoires sur le bord des eaux [4]. — Au verset 14, il parle d'une femme payenne dont les Juifs avaient fait une prosélyte. Josèphe nous

[1] *Glaubwürdigkeit der ev Gesch.*, s. 160. Nous y reviendrons.

[2] Livius, XLV, 29.

[3] Dio Cass. lib. LI, p. 445. — Plinius, *Hist. natur.*, IV, 11. — *Digest. leg.*, 36, 50.

[4] Carpzov, *Apparat. antiq.*, p. 320. — Philon, décrivant la conduite

apprend que les femmes payennes, mécontentes de leur religion, cherchaient un aliment pour leur intelligence dans le Judaïsme, et qu'à Damas, par exemple, plusieurs l'avaient embrassé. Cette femme s'appelait Lydia; ce nom d'après Horace, était usité. C'était une vendeuse de pourpre de la ville de Thyatire. Thyatire se trouve dans la Lydie; or, la coloration de la pourpre rendait la Lydie célèbre[1]. Une inscription trouvée à Thyatire atteste qu'il y avait des corps de teinturiers[2]. — Le verset 16 fait mention

des Juifs d'Alexandrie dans certains jours solennels, raconte que « de » grand matin ils sortaient en foule hors des portes de la ville pour aller » aux *rivages voisins* (car les *proseuques* étaient détruits), et là, se » plaçant dans le lieu le plus convenable, ils élevaient leur voix d'un » commun accord vers le ciel. » Philo, *in Flacc*, p. 382. Idem, *De vitâ Mos.*, l. III, et *De legat. ad Caium*, passim. — Ces sortes d'oratoires se nommaient en grec προσευχὴ, προσευκτήριον, et en latin *proseucha* :

« Ede, ubi consistas, in qua te quæro Proseucha. »

(Juven. *Sat.* III, 296).

Au rapport de Joseph (*Antiq.*, l. XIV, c. 10, § 24), la ville d'Halicarnasse permit aux Juifs de bâtir des oratoires : « Nous ordonnons que les Juifs, » hommes ou femmes, qui voudront observer le sabbat et s'acquitter des » rites sacrés prescrits par la loi, puissent *bâtir des oratoires sur le bord » de la mer.* » — Tertullien (*ad Nat.*, l. I, c. XIII), parlant de leurs rites et de leurs usages, tels que les fêtes, sabbats, jeûnes, pains sans levain, etc., mentionne les prières faites sur le bord de l'eau, *orationes littorales*. — Nous ajouterons que les Samaritains eux-mêmes avaient, d'après saint Epiphane (*Hœres.* LXXX), cela de commun avec les Juifs. — On peut voir dans la *synagogue judaïque* de Jean Buxtorf les prescriptions des rabbins, qui défendaient aux juifs de vaquer à la prière avant de s'être purifiés par l'eau. Voir M. l'abbé Glaire, *Introduction à l'Écriture sainte*, t. V, p. 398. (*Note du trad.*)

[1] Val. Flaccus, IV, 368. — Claudien, *Rapt. Proserp.*, I, 274. — Pline, *Hist. natur*, VII, 57. — Elien, *Hist. animal.*, IV, 46.

[2] Sponius, *Miscell. erud. antiq.*, III, 93.

d'une fille possédée d'un esprit de Python, πνεῦμα Πύθωνος. — Πύθων est le nom d'Apollon, le dieu des prophètes, appelés pour cette raison πυθωνικοί et πυθολήπτοί; les ventriloques recevaient aussi le même nom lorsqu'ils s'occupaient de la divination [1]. — On lit, verset 27, que le geôlier de la prison dans laquelle se trouvait saint Paul voulut se tuer croyant que les prisonniers s'étaient enfuis. Le droit romain condamnait à ce châtiment le geôlier qui laissait les détenus s'échapper [2]. — V. 35. Les magistrats de la ville sont appelés στρατηγοί. C'est, en effet, le nom qu'on leur donnait à cette époque, surtout dans les villes colonisées. Ces magistrats n'envoyèrent pas des serviteurs ordinaires, les ὑπηρέται, par exemple, que le sanhedrin de Jérusalem [3] envoya dans la prison de saint Pierre, — mais, d'après la coutume des Romains, ils envoyèrent des licteurs, ῥαβδούχους. — V. 38. Les magistrats furent saisis de crainte en apprenant que les prisonniers étaient citoyens romains. On se rappelle ces mots de Cicéron : « Cette parole, ce cri touchant, *je suis citoyen romain*, » qui secourut tant de fois nos concitoyens chez des peuples bar- » bares et aux extrémités du monde [4]. » La loi *Valeria* défendait d'infliger à un citoyen romain le supplice du fouet et de la verge.

Nous arrivons au chapitre XVII. Au commencement de ce chapitre, nous voyons placés près l'une de l'autre les villes d'Amphipolis et d'Apollinie, puis Thessalonique. — Le verset 5 rappelle cette foule des ἀγοραῖοι, *subrostrani*, *subbasilicani*, si communs chez les Grecs et les Romains; dans l'Orient, les gens de cette sorte se rassemblent aux portes de la ville. V. 7. Nous trouvons un exemple des accusations de démagogie portées si fréquemment alors devant les empereurs soupçonneux. — V. 12. Nous voyons de nouveau un certain nombre de femmes grecques qui embrassent la croyance des apôtres. Mais ce qui surtout est

[1] Plutar., *De oracul. defectu*, c. 2.

[2] Spanhein, *De usu et præst. numismat.*, t. I, diss. 9; t. II, diss. 13. — Casaubon, *Sur Athénée*, v, 14.

[3] *Act. apost.*, v, 22.

[4] Cicero., *In Verrem. orat.* v, n. 57.

remarquable et caractéristique, c'est la description du séjour du grand apôtre dans Athènes. Comme tout se réunit alors pour nous persuader que nous sommes au sein même de cette ville. Il parcourt les rues, il les trouve pleines de monumens de l'idolâtrie, et remarque une multitude innombrable de statues et d'autels, — (au tems des empereurs, ils encombraient Rome, au point que l'on pouvait à peine traverser les rues de cette ville). Isocrate, Himérius, Pausanias, Aristide, Strabon parlent de la superstition—δεισιδαιμονία— des Athéniens, et des offrandes sans nombre—ἀναθήματα—suspendues à la voûte des temples de leurs Dieux [1]. Sur la place publique, où se rassemblaient les philosophes, il rencontre des Epicuriens et des Stoïciens; des paroles de dédain sortent de leur bouche. Mais le nombre des curieux est encore plus grand que celui de ces hommes hautains ; — on se rappelle le reproche adressé autrefois aux Athéniens par Démosthène et Thucydide, et renouvelé par saint Luc : *Vous demandez toujours quelque chose de nouveau.* Il paraît devant l'aréopage ;—mais quel fut le discours de saint Paul? Quel mythographe juif eût pu mettre dans la bouche du grand apôtre des paroles si propres à peindre son caractère? Il a vu un autel élevé à *un Dieu inconnu.* Pausanias et Philostrate parlent de ces autels [2]; son discours nous pré-

[1] Welstein.

[2] Pausanias, qui écrivait avant la fin du 2e siècle, parlant dans la description d'Athènes d'un autel élevé à Jupiter Olympien, ajoute : « *Et près de là se trouve un autel de dieux inconnus.* » Πρὸς αὐτῷ δ' ἐστὶν ἀγνώστων Θεῶν βωμὸς : l. v, c. 14, n. 6. Le même écrivain parle dans un autre endroit d'*autels de dieux appelés inconnus.* Βωμοὶ δὲ Θεῶν τε ὀνομαζομένων ἀγνώστων. l. 1, c. 1, n. 4. Philostrate, qui florissait au commencement du 3e siècle, fait dire à Apollonius de Thyane, « Qu'il était sage de parler » avec respect de tous les dieux, *surtout à Athènes, où l'on élevait des » autels aux génies inconnus,* » *Vita Apoll. Thyan.*, l. vi. c. 3.— L'auteur du dialogue *Philopatris,* ouvrage attribué par les uns à Lucien, qui écrivait vers l'an 170; et par d'autres à un païen anonyme du 4e siècle, fait jurer Critias *par les dieux inconnus d'Athènes,* et sur la fin du dialogue il s'exprime ainsi : « Mais tâchons de découvrir le dieu in-

sente le commencement de l'hexamètre d'un distique grec, *et nous trouvons jusqu'au γὰρ lui-même dans un poème composé par un compatriote de l'apôtre* [1]. Un grand nombre d'hommes ne se convertirent pas à ce discours, comme des mythographes n'eussent pas manqué de l'imaginer, afin de relever davantage la première prédication de saint Paul dans la capitale de la Grèce; quelques uns seulement s'attachèrent à lui. Quant aux philosophes, les uns se retirèrent avec le dédain des Epicuriens sur les lèvres, les autres, véritables Stoïciens, contents d'eux-mêmes, dirent : « Nous vous entendrons une autre fois. » Sommes-nous sur le terrain du mythe, ou sur celui de l'histoire?

Chap. XVIII. Le 2e verset rapporte un fait historique : l'expul-

» connu à Athènes, et alors levant nos mains au ciel, offrons-lui nos » louanges et nos actions de grâces. » Quant à l'introduction de ces dieux inconnus dans Athènes, voici comment Diogène Laërce raconte le fait. Au tems d'Epiménide (c'est-à-dire, comme on le croit communément, vers l'an 600 avant J.-C.), une peste ravageant cette ville, et l'oracle ayant déclaré que pour la faire cesser, il fallait la purifier ou l'expier (καθῆραι) on envoya en Crète pour faire venir ce philosophe. Arrivé à Athènes, Epiménide prit des brebis blanches et des brebis noires, et les conduisit au haut de la ville où était l'aréopage; de là il les laissa aller, ayant eu soin toutefois de les faire suivre, partout où elles voulurent aller. Il ordonna ensuite de les immoler lorsqu'elles se seraient arrêtées d'elles-mêmes, *au dieu le plus voisin ou au dieu qui conviendrait;* il parvint ainsi à faire cesser la peste. Diogène ajoute : « De là vient qu'encore aujourd'hui on voit dans les faubourgs d'Athè » nes des autels sans nom de *dieu* (ἀνωνύμους), érigés en mémoire de l'expia- » tion qui fut faite alors. » Diogen. Laert. *in Epimen.* l. 1, § 10. D'après ces témoignages divers, est-il permis de douter qu'à l'époque où saint Paul se trouvait à Athènes, il y eût des autels portant cette inscription? Comme, d'un autre côté, aucun monument historique ne montre ailleurs l'existence d'un autel semblable, peut on concevoir qu'un faussaire eût saisi une circonstance aussi extraordinaire. Voy. M. Glaire, *ibid.*, p. 379-400 (*Note du trad.*)

[1] Aratus de Cilicie, *Phænomena*, vers. 5.

sion des Juifs de Rome, par l'empereur Claude, et Suétone dit : « Judeos impulsore Chresto assiduè tumultuantes Româ expulit « Claudius [1]. » — Le 3e nous rappelle une coutume des Juifs, chez lesquels les savans s'occupaient à faire des tentes. Cette profession n'eût pu s'allier dans un philosophe grec avec l'enseignement; parmi les Juifs, les savans avaient coutume de l'exercer; les rabbins se livraient alors aux ouvrages manuels [2]. L'apôtre saint Paul avait même un motif particulier pour choisir cette prefession. Dans la Cilicie, sa patrie, on l'exerçait généralement, parce qu'on y trouvait une espèce de chèvres dont on employait le poil dans la fabrication des toiles appelées pour cette raison κιλίκια [3]. — Les versets 12 et 13 présentent aussi avec l'histoire un rapport frappant, nous y reviendrons.

Nous avons examiné quelques passages seulement de l'ouvrage de saint Luc; sur tous les points les résultats seraient les mêmes... Si nous passons aux derniers chapitres des *Actes des Apôtres*, il est impossible de ne pas admettre que Théophile connaissait l'Italie, quand on voit l'auteur, lorsqu'il parle (Chap. XXVII) des rivages de l'Asie et de la Grèce, indiquer avec soin la situation et la distance relative des lieux qu'il mentionne, tandis qu'à mesure qu'il s'approche de l'Italie, il les suppose tous connus; il se contente de nommer Syracuse, Rhégium, Pouzzoles, et même le *petit marché d'Appius* dont parle Horace [4] et les Trois Hôtelleries (*tres tabernæ*) que Cicéron nous fait connaître [5]. Lorsque Josèphe et Philon nomment la ville de Pouzzoles, ils n'emploient pas, il est vrai, la dénomination romaine Ποτιολοι. Josèphe, racontant dans sa vie [6] son premier voyage à Rome, cite cette ville et lui donne le nom grec Δικαιαρχία, mais il ajoute : ἣν Ποτιόλους Ἰταλοι καλοῦσιν.

[1] Suet., *in Claud.*, c. XXV.

[2] Vergl., *Winer*, *Realworterbuch*, u. d. W. *Handwerke.*

[3] Plinius, *Hist. nat.*, XXIII. — Servius, rem. sur Virgile, *Georgica*, III, 313.

[4] Horat., *Sat.* I, 5, 3.

[5] *Ad Atticum*, I, 13.

[6] C. III.

Le même nom se présente encore deux fois dans ses Antiquités [1]. Il en est de même de Philon [2].

Et remarquons comme tout rappelle exactement les usages de cette époque ! Saint Paul, transporté par un vaisseau d'Alexandrie, débarqua à Pouzzoles. Or, nous savons que les vaisseaux d'Alexandrie avaient coutume d'aborder dans ce port [3], d'où, au rapport de Strabon, ils distribuaient leurs marchandises dans toute l'Italie. Il dut aussi se diriger de là vers Rome. « Ses amis, remarque « Hug, l'attendaient, les uns au marché d'Appius (*forum Appii*), « les autres aux Trois-Hôtelleries. Il s'embarqua apparemment « sur un canal que César avait creusé au travers des marais Pon- « tins, afin de rendre le trajet plus facile ; il dut par cela même « passer au marché d'Appius, qui, à l'extrémité de ce canal, en « était le port [4]. » Une partie de ses amis l'attendait aux Trois-Hôtelleries. Elles étaient situées à dix milles romains plus près de Rome [5], à peu près à l'endroit où la route de Velletri aboutissait aux marais Pontins. La foule y était moins nombreuse, et moins remuante ; les embarras y étaient moins grands qu'au marché d'Appius [6]; aussi paraît-il que là se trouvait une hôtellerie pour les classes élevées [7]. Voilà pourquoi cette partie des amis de saint Paul l'attendait à cette station plus convenable à son

[1] *Antiq.*, l. XVII, c. 12, § 1 et XVIII, 7.

[2] Philo *in Flaccum*, 1, II, p. 521, 12.

[3] Strab., l. XVII, p. 793, édit. de Casaubon. — Seneca., *Epistola* LXXVII, in principio.

[4] Acron, ad Horat., *Serm.*, l. I, sat. V, 14. « Quia ab Appii foro per paludes navigatur, quas paludes Cæsar derivavit. » Porphyrion, *ad vers.* 14. « Pervenisse ad forum Appii indicat, ubi turba esset nautarum, item cauponum ibi morantium. » Acron, ad vers. 11. « Per paludes navigarunt, quia via interjacens durior. » Apud Hug, *Einleit*, th. I, seit. 25.

[5] Antonini, *Itinerar.*, édit. Wesseling, p. 107, apud Hug, *ibid.*

[6] Horat., *Sat.* 1, sat. 5, 3.

[7] Cicer., *ad Attic.* 1, 13.

rang. Ainsi, tout se trouve exactement conforme aux circonstances topographiques telles qu'elles étaient alors [1].

« D'après ces documens, il est impossible de douter encore si, en parcourant les *Actes des Apôtres*, nous sommes sur le terrain de l'histoire; et nous devons reconnaître que saint Luc se trouvait placé, pour écrire l'histoire, dans des circonstances aussi favorables qu'un Josèphe. Si ce rapport frappant qui existe entre sa narration et les connaissances que nous possédons sur l'histoire et la géographie des juifs et des payens, paraissait à quelqu'un d'un faible poids, qu'il se représente la vive impression qui nous saisirait si, entre les mille points que nous pouvons comparer à d'autres documens, et où nous croyons découvrir des contradictions, nous allions découvrir la même harmonie... »

« Or, cette histoire qui se trouve, sur tous les points, conforme aux faits et aux usages que nous connaissons d'ailleurs, nous présente des miracles sans nombre. Plusieurs fois des critiques de la trempe et du génie du docteur Paulus ont désiré que deux classes de personnes (un assesseur de la justice désigné *ad hoc* et un *doctor medicinæ*) eussent pu faire l'instruction des miracles du Nouveau-Testament. Il satisfait à cette double exigence. L'histoire de l'aveugle-né rapportée par saint Jean [2] *fut examinée par les assesseurs du sanhedrin de Jérusalem*; et quel fut le résultat de l'enquête? *Cet homme est né aveugle et Jésus l'a guéri*. Quant au *doctor medicinæ* chargé d'instruire les miracles, les *Actes des Apôtres* nous le présentent. Saint Luc fut le témoin oculaire de tous les miracles opérés par saint Paul, et personne assurément ne l'accusera d'une trop grande propension pour les miracles. — Un jeune homme appelé Eutyque, accablé par le sommeil, étant tombé du troisième étage, fut emporté comme mort; on s'attend peut-être à le voir ressusciter avec pompe; mais saint Paul se contente de prononcer ces paroles consolantes : « Ne vous troublez point, car la vie est en lui [3]. »—Plus de quarante juifs réunis à Jérusalem, firent

[1] Hug, *Einleit*, th. I, seit. 24.

[2] Chap. IX.

[3] *Act. Apost.*, XX, 10.

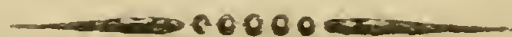
le vœu de ne boire, ni manger qu'ils n'eussent tué saint Paul ; on s'attend peut-être qu'une apparition va descendre du ciel pour avertir l'Apôtre et le défendre ; loin de là : le fils de sa sœur se présente pour lui révéler la conspiration, et Paul trouve un protecteur dans le tribun de la ville [1].

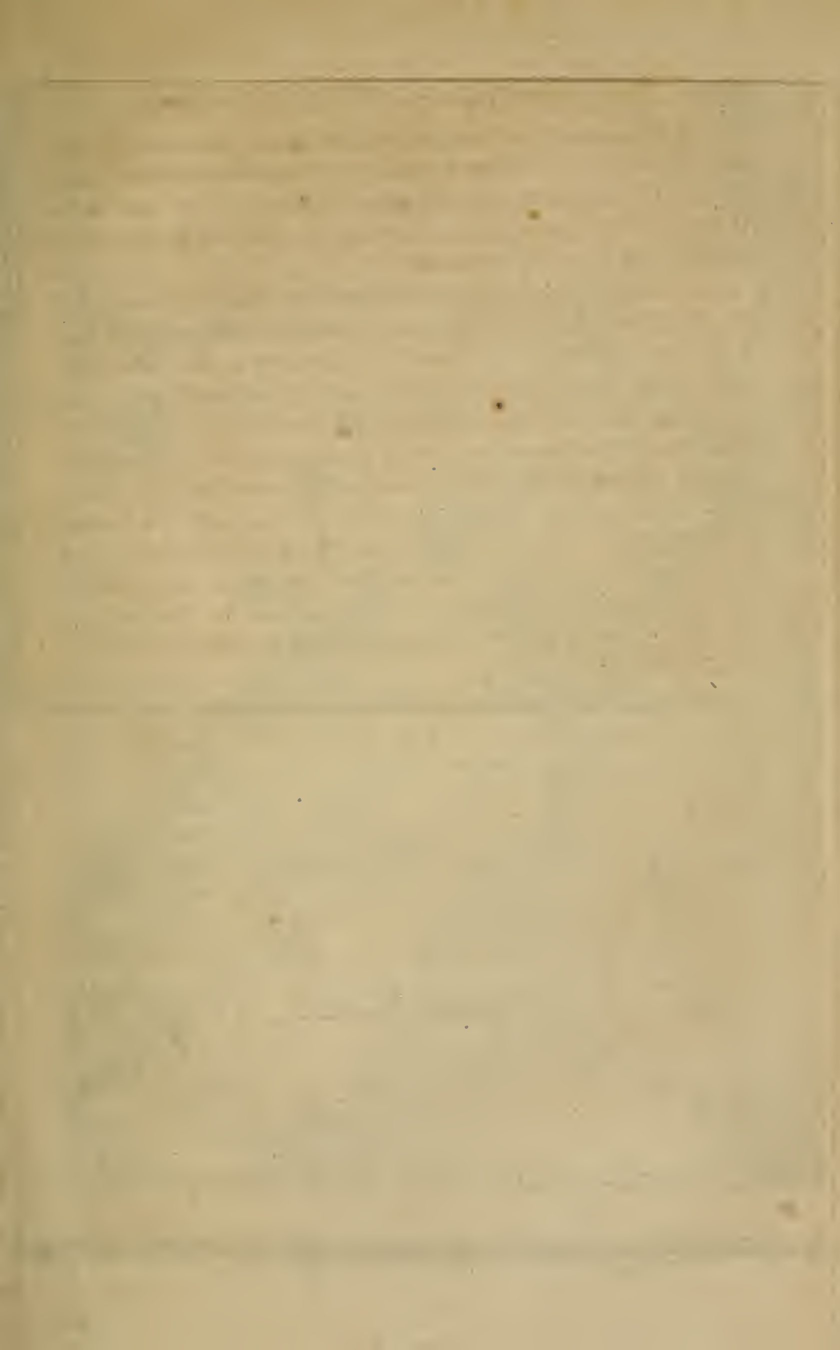
« Poussé par la tempête sur les bords de l'île de Malte, il y débarqua et une vipère s'élança sur sa main ; on s'attend peut-être à le voir prononcer des paroles magiques : « Mais Paul, dit « saint Luc, ayant secoué la vipère dans le feu, n'en reçut aucun « mal [2]. » Toutefois nous savons par le témoignage de cet historien et de ce médecin prudent que « Dieu faisait de grands mi« racles par les mains de Paul, » et qu'il lui suffisait « de placer « sur les malades les mouchoirs et le linge qui avaient touché son « corps, et aussitôt ils étaient guéris de leurs maladies et les esprits « impurs s'éloignaient [3]. » — A Malte, il guérit par ses prières et par l'imposition des mains, le père de l'homme le plus influent sur cette île, et beaucoup d'autres s'approchèrent de lui et recouvrèrent la santé [4].

Traduit de l'allemand de THOLUCK.

(La suite au prochain cahier.)

[1] *Act. apost.* XX, 12 et suiv.
[2] *Ibid.*, XXVIII, 5.
[3] *Ibid.*, XIX, 12.
[4] *Ibid.*, XXVIII, 9.






CARTE ITINÉRAIRE
pour servir à l'intelligence de la sortie d'Egypte
et du Passage de la Mer Rouge.
Levée et dessinée
PAR
Léon de Laborde.
1841.
TERRE DE GOSHEN ou de Rhamesses
Paturages pour les Troupeaux
Riches
Succoth ou les Tentes
Etham
Extension des Limites de la Mer Rouge
Echelles (1/500,000)
Myriamètres
Heures de Marche ou lieues de 25 au Degré
Lacs Temsah
Letopolis
Koum el Ahmar
LE CAIRE ou MESR EL KAHIRA
Babylone
Le Vieux Caire
Pyramides de Gyzeh
Pyramides de Saqqarah
MEMPHIS
Mokattam
OUADI EL TIH ou VALLÉE DE L'EGAREMENT
Djebel Attaka
Ras Attaka
Désert d'Etham
Djebel Koron
Arabes Baherah
Campement d'attente
ABELBEIS
29°
30°
30'

Géographie Biblique.

CARTE ITINÉRAIRE

Pour servir à l'intelligence de la sortie des Israélites de l'Égypte.

En attendant que M. Quatremère continue le compte-rendu qu'il a bien voulu commencer sur le bel et utile ouvrage de M. Léon de Laborde, nous avons cru faire une chose agréable à nos abonnés en offrant quelques extraits de son *Commentaire* et de ses *Cartes*. Nous leur donnons aujourd'hui sa belle *Carte itinéraire*, qui offre la route que les Israélites ont dû suivre en sortant de l'Égypte; nous y ajouterons l'explication de cette route, donnée par le voyageur lui-même. Nous espérons publier prochainement encore la carte intitulée : *Voyage des Israélites dans le Désert ;* et de plus, avec l'article de M. Quatremère, celle qui explique le *passage de la mer Rouge*. C'est à l'obligeance de M. de Laborde, lui-même, que nous devons d'avoir pu prendre une copie de ses belles cartes : elles serviront à donner une idée de la beauté de son ouvrage [1].

A. B.

« Je dois expliquer ici les raisons qui m'ont fait placer la route des Israélites au nord de la chaîne du *Mokattam*, et non pas au sud, comme l'ont indiqué, parmi les voyageurs, le père Sicard, M. Schubert et Steffen, parmi les commentateurs, un grand nombre de savans, et dernièrement M. Raumer.

L'emplacement du pays de *Goshen* est marqué sur ma carte au

[1] Nous devons prévenir pourtant que, pour le *papier* et pour le *tirage*, les cartes sont bien plus belles dans l'ouvrage même que dans notre journal.

nord d'Héliopolis, aujourd'hui *Matériah*, bordé d'un côté par le Désert, sans autres limites que celles que les Israélites savaient se fixer ; de l'autre, par le grand canal dérivé du Nil, qui passe par le *Phelbes* des Cophtes, aujourd'hui *Belbeis*, ainsi que par *Bubaste*, et va se jeter dans la mer au-dessus de Peluse, en prenant le nom de *fluvius Bubasticus* ou *Pelusiacus :* c'est la plus grande et la meilleure portion d'*El Charkieh* d'aujourd'hui, nom qui correspond à celui de *nome d'Arabie*, ou de province de *Ramessès.* Aussi les Septante traduisent-ils, dans la Genèse [1], *Goshen en Arabie*, Γεσὲμ Ἀραβίας. Jablonski interprète ce nom d'une manière conforme à cette opinion, בעמטם, *peuples nomades*, habités par des peuples nomades [2]. On sait que ce savant a voulu prouver que le *Fayoum*, près du lac Méris, était la terre de Goshen de la *Genèse :* cette erreur n'altère pas la valeur de l'interprétation.

Rappelons-nous les chapitres LV, LVI et LVII de la *Genèse*, dans lesquels est racontée l'arrivée de Jacob en Égypte ; ce patriarche envoie Juda au devant de lui dans le pays de Goshen pour avertir Joseph de sa venue. Les Septante donnent quelque développement à ce verset, en disant dans leur traduction : « afin qu'il » vînt au devant de lui, jusqu'à la ville d'Héroos, dans la terre de » Ramessès [3]. » Il s'agit là d'une rencontre non plus seulement dans le pays de Goshen (le même que le pays de Ramessès), mais, d'une manière plus précise, près d'*Héroopolis ;* nous verrons que la position de cette ville est aujourd'hui dans le Désert (*Abou-Keiched*) qui a envahi tous les alentours, tandis qu'à cette époque elle formait la limite des terreins cultivés, ayant encore entre elle et le Désert ces landes incultes, mais fertiles, si précieuses pour les pasteurs. Une autre preuve de la proximité de Memphis et du pays de Goshen, ou même de *Tanis* et de cette province, ressort du texte même. Joseph dit à ses frères qu'il veut les avoir près de lui, et les pâturages qu'on leur concède étaient ceux des

[1] Chap. XLV 10.

[2] Dans ses *Opuscules*, t. II, § VII p. 136, dissert. 2 *de terra Goshen.*

[3] Συναντῆσαι αὐτῷ καθ' Ἡρώων πόλιν εἰς γῆν Ῥαμεσσῆ. *Genèse*, XLVI, 28.

troupeaux du roi que l'on confie à leur garde. « C'est pourquoi » le roi dit à Joseph : « Ton père et tes frères sont venus auprès de » toi ; la terre d'Égypte est devant toi ; fais-les habiter dans un » lieu fertile, et donne-leur la terre de Goshen ; que si tu connais » qu'il y ait parmi eux des hommes industrieux, établis-les maî- » tres de mes troupeaux[1]. » Joseph donna à son père et à ses frères, » en Égypte, une terre fertile, *Ramessès*[2]. » C'était donc la meilleure partie de la province de Ramessès, la meilleure qu'on pût donner à des pasteurs qui ne prétendent pas habiter les terrains cultivés ou cultivables.

Cette province ne fut jamais que partiellement cultivée, parce que l'inondation ne parvient à l'arroser suffisamment que dans les plus grandes crues ; terme moyen, elle n'est qu'humectée par le Nil, c'est-à-dire rendue fertile pour les pasteurs, et plus fertile que tout autre partie habitee par les pasteurs : ainsi s'explique l'expression laudative relatée plus haut.

Cette contrée est peu connue parce qu'elle offre peu d'intérêt au voyageur qui n'a pas à faire des recherches géographiques et bibliques ; je l'ai parcourue avant d'entrer dans le Désert, prenant ainsi mon point de départ de la province de *Goshen* pour suivre l'itinéraire des Israélites. Benjamin de Tudèle, si attentif dans son *itinéraire*, sur tout ce qui concerne l'histoire des Israélites et l'état de ses coréligionnaires, après avoir placé *Pithom* dans le *Fayoum*, ne dit que ce peu de mots du pays de Goshen ; « De là (le vieux Caire) au pays de *Goshen*, il y a huit parasanges : » il est appelé *Belbeis* : c'est une large ville, qui contient près » de trois mille Juifs[3]. »

Quand on a dépassé *Héliopolis* et qu'on s'approche de *Belbeis* en côtoyant le désert, l'aspect du pays prend un air de fertilité particulière ; c'est une végétation irrégulière et clair-semée sur les flancs de petites collines, qui se serre et se régularise à mesure

[1] *Genèse*, XLVII, 5.
[2] *Ibid.*, *id.*, 11.
[3] P. 103.

qu'elle descend au fond de la plaine; le désert même et les sables sont remplis de broussailles assez vigoureuses, et la *pluie* (le mot *goshen* pourrait recevoir cette interprétation), dans la saison qui lui est particulière, vient animer aussi la végétation de ces sables. Plus on s'avance et moins on trouve de culture régulière: une infiltration d'eau saline se mêle à la terre et vient altérer la fécondité du sol; mais partout on rencontre les traces d'une ancienne population qui a disparu. D'abord dans les noms, ces traditions qui se conservent inaperçues, on distingue *Tell-el-Joud*, vaste colline de débris informes, mais considérable; ensuite dans la contrée, partout, de distance en distance, de grands amas de poterie et d'enceintes de murs de briques affaissés, qui décèlent toujours d'anciens lieux habités. Quelquefois même des monumens égyptiens de premier ordre, et parmi eux un monolithe couché dans le sable près d'innombrables débris de briques. Ces ruines, appelées aujourd'hui *Abou-keyched*, indiquent probablement le site de l'ancien *Héroopolis*, bien que le nombre de stades marqué dans les auteurs grecs et latins jusqu'à *Peluse* soit difficile à faire coïncider avec cette position.

J'ai donné le tableau hiéroglyphique qui orne l'une des faces de ce monument sculpté, dans mon *Voyage de l'Arabie-Pétrée.* N'oublions pas les traces de l'ancien canal qui traverse, d'une manière évidente, toute cette province, et, après avoir dépassé Héroopolis, se réunit par les *lacs amers*, à l'ancien développement du golfe.

La population qu'on rencontre dans cette province mi-fertile est nomade; elle vit sous des cahutes, et je crois qu'elle n'a jamais cessé de suivre les mêmes habitudes. M. Sylvestre de Sacy, dans sa *Chrestomatie arabe*, cite un passage d'une description de l'Egypte par *Khalil*, dans lequel il est dit que cette contrée, qui n'est pas susceptible de culture régulière, est habitée par des arabes nomades dont on n'impose pas les villages. Sous la domination des Français, on en concéda la possession à une tribu de Bédouins. A ces époques modernes, aussi bien qu'anciennement, l'abandon d'un aussi grand terrain était plutôt considéré comme un acte utile et politique que comme une concession onéreuse.

Tant que la puissance qui commande en Egypte se sent assez forte pour dominer cette lisière guerrière étendue sur la frontière, elle peut la compter comme l'un des plus solides remparts qui se puisse élever contre les invasions ennemies : garnison gratuite, toujours en éveil, et qui défend l'Egypte, surtout de ce coté vulnérable, moins par reconnaissance que par intérêt bien entendu, et pour ne pas se laisser passer sur le corps.

Tous les Israélites, au premier ordre du Seigneur qui leur avait été transmis par Moïse, durent se préparer au départ, et à l'explosion de chaque nouvelle plaie, s'attendre à se mettre en route. Quel qu'ait été leur nombre, ils ne pouvaient subsister dans un même lieu avec leurs troupeaux; ils durent donc s'assembler sur plusieurs points, aux extrémités du pays, et là attendre, comme le font aujourd'hui les pèlerins qui se réunissent au *Birket-el-hadgi* et campent plusieurs jours, jusqu'à ce qu'ils reçoivent le signal du départ. Il est dit, il est vrai, dans le texte, que le peuple de Dieu partit de *Ramessès* ; mais on sait que le nom de *Ramessès* désignait la capitale et aussi la province (c'est ici le cas), comme c'est l'habitude dans les anciennes dénominations ; et de nos jours encore, la ville de *Damas*, que les Arabes appellent *Scham*; donne son nom à toute la Syrie, *Bahar-el-Scham*.

Ce qui prouve que tout était préparé chez les Israélites pour le départ, c'est que Pharaon se décide de nuit : « Pharaon ayant » appelé Moïse et Aaron pendant la nuit, leur dit : Levez-vous » et sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfans d'Israël[1]; » et les Israélites partent en toute hâte, et tous en même tems[2]. Ce départ précipité suppose un rassemblement préalable; mais s'il était facile à une population nomade de se réunir avec ses troupeaux par grandes divisions aux extrémités de la contrée qu'elle habitait, il lui était impossible de vivre plusieurs jours serrée autour de la capitale. Le verset 51 du même chapitre, bien in-

[1] *Genèse*, XII, 31.

[2] *Exode*, XII, 41.

terprété, vient en aide à cette opinion : les Israélites sortirent de l'Egypte par diverses troupes et en cinq colonnes.

Il est vrai qu'une grande incertitude règne sur la signification du mot וחמשים du chap. XIII, 18. Le Samaritain a conservé la même expression חמשים, c'est-à-dire qu'ils sortent *par troupes de cinquante hommes*, ordre de marche assez peu probable : les Septante πέμπτῃ δὲ γενεᾷ, *à la cinquième génération*. Il est vrai qu'on peut compter jusqu'à Jacob cinq générations, mais cette traduction n'apporte aucun secours au récit; remarquons, toutefois, qu'elle admet le chiffre 5 comme le texte samaritain. La Vulgate, interprétant dans un autre sens, met le mot *armati*, *armés :* les Hébreux auraient bien pu emprunter aux Egyptiens des armes avec les vases d'or et d'argent qu'ils leur prenaient, mais le texte n'en dit rien; bien plus, la peur des Israélites, à la vue des Egyptiens, semble indiquer, comme Josèphe [1] et Philon l'affirment, qu'ils étaient sans armes. Au milieu de ces interprétations différentes, la vraisemblance peut faire pencher la balance, et en cinq colonnes donne un sens tout-à-fait raisonnable.

C'est conformément à cette traduction que j'ai tracé, sur la carte ci-jointe, de grandes lignes, dont quatre viennent de la terre de *Goshen*, et la cinquième de *Memphis*, où Moïse se trouvait près de Pharaon avec Aaron, les Anciens, et peut-être un certain nombre d'Israélites. Si la résidence de Pharaon fut à *Tanis*, près du lac *Menzaleh*, il faut changer cette dernière ligne, mais cette différence est de peu d'importance. Le lieu de halte, le campement des tentes (*Succoth*) est indiqué à une distance du pays de *Goshen* qu'on pouvait parcourir jusqu'au soir, en partant de bon matin.

Examinons l'opinion contraire, celle que le père Siccard a imaginée sur les lieux, que Monconny, M. Lenormant, dans son *cours*, et d'autres ont adoptée, et que M. Raumer a soutenue de son érudition consciencieuse. C'est la *vallée de l'Egarement*, qu'on propose de faire suivre aux Israélites; à mon avis cette route était

[1] *Antiquités*, I. 6.

impraticable pour eux sauf, toutefois, dans une hypothèse qui elle-même serait inadmissible.

Une opinion qui existait assez anciennement, puisque Benjamin de Tudele l'a trouvée, dans le pays [1], a été reprise et soutenue avec talent par Jablonsky ; elle assigne aux Hébreux et à la terre de *Goshen*, la province du *Fayoum*. Si cette position était adoptée, le passage par la *vallée de l'Egarement* pourrait être admis. De ce point de départ on traverse le Nil, près des villages de *Meidoum* et d'*Atfyh*, et l'on s'engage dans les vallées au Sud-Est du Caire. Mais MM. Lenormant, Schubert et de Raumer connaissent trop bien la géographie sacrée pour se tromper sur la position du pays de *Goshen* ; ils assignent à cette province à peu près le même emplacement qu'elle occupe snr ma carte, c'est-à-dire les environs de *Belbeis*. Ce point de départ donné, la route des Israélites par la *vallée de l'Egarement* était impossible ; on ne saurait au moins donner les raisons de ce détour. Le père Sicard avait pour excuse son ignorance en plaçant *Ramessès* à *Bezatin*, en supposant dans cette petite plaine le rassemblement des Hébreux, légitimé selon lui par quelques noms qui se sont conservés (le *cimetière Juif*, un rocher appelé *Mejana-Moussat*, les ruines d'un couvent, *Meraouad-Mousa*, et plusieurs autres noms de vallées, interprétés par lui à la manière du père Kircher); il expliquait naturellement leur route par une vallée qui s'ouvrait auprès d'eux, et dans laquelle ils s'engageaient ayant, pour ainsi dire, d'un côté l'esclavage, de l'autre la liberté; l'Egypte ici, le désert là.

M. de Raumer, au contraire, place *Goshen* au nord de *On* ou *Héliopolis* (*Materieh*), et *Succoth* près de *Bezatin*, de manière que les Israélites, au lieu de gagner le désert, qui était pour eux la terre d'indépendance, viennent camper près du Nil, en face de *Memphis* et de la résidence de leur oppresseur ; ils passent près d'*Héliopolis* et de la ville quelconque, qui, plus tard, fut appelée *Babylon*, et touchent plusieurs autres points où devaient être

[1] Voir son *Itinéraire*, p. 97, 2, et 147, édit. d'Asher, 1840 ; *Fayoum* c'est *Pithom*.

réunies les troupes de Pharaon. Ils traversent enfin, sur une longueur de dix lieues, les terres des Egyptiens; ceux-ci avaient les Hébreux en abomination [1], et les dix plaies qui avaient exercé sur eux leurs ravages n'avaient pas dû diminuer leur aversion. Le verset 33 du chap. XII de l'*Exode* peut faire croire que les Egyptiens sollicitaient leur départ, mais non pas le passage d'une aussi grande multitude et d'aussi nombreux troupeaux, à travers leurs champs cultivés et en plein rapport à cette époque de l'année (le mois d'*Abid* ou *des épis*).

Et d'ailleurs, que signifie cet itinéraire? Jamais la *vallée de l'Egarement* n'a été pratiquée pour se rendre au *Sinaï* que par les Arabes qui venaient du Sud; elle n'est ni assez fertile, ni assez fournie de sources pour compenser le long détour que feraient les Arabes qui viennent du nord. Enfin, *Succoth* fixé à *Bezatin*, les Hébreux ont deux journées de quatorze heures de marche chacune jusqu'à la mer, ce qui est impraticable pour toute caravane, et plus particulièrement pour les Israélites, dont tout le voyage se fait à petites journées, et qui au départ surtout devaient avancer lentement [2]. »

Léon de LABORDE

[1] *Gen.*, XLVI, 34.

[2] *Commentaire géographique sur l'exode et les nombres*, p. 67.

Bibliographie.

SANCTI AURELII AUGUSTINI HIPPONENSIS EPISCOPI, opera omnia post Lovaniensium theologorum recensionem castigata denuò ad manuscriptos codices gallicos, vaticanos, belgicos, etc., nec non ad editiones antiquiores et castigatiores, operâ et studio monachorum ordinis sancti Benedicti e congregatione S. Mauri; *editio novissima, emendata et auctior*, accurante M***, *Cursuum completorum* editore. Paris, 11 vol. divisés en 16 tom., prix : 80 pour les souscripteurs aux *Cours complets*. Au Petit-Montrouge, près la barrière d'Enfer.

En annonçant cette édition de *Saint Augustin*, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit des publications de M. l'abbé Migne, en rendant compte de ses *Cours complets d'écriture sainte* et de *théologie*. L'œuvre de M. Migne est la plus belle et la plus utile au clergé qui ait été faite depuis le commencement de l'imprimerie. Jamais on n'avait vu de tels ouvrages et de tels volumes dans un format aussi commode et à un prix aussi bas. Jamais surtout on n'avait vu un seul homme pouvoir suffire avec ses seules ressources à une entreprise que nous pourrions dire, sans exagération, gigantesque. M. Migne se propose de reproduire tous les Pères, et presque tous les ouvrages de la littérature et de la science catholiques. Nous avouons que dès le principe nous avons refusé de croire à une si pompeuse annonce. Mais M. Migne a déjà publié près de 150 volumes in-4°. Les autres se poursuivent avec activité et sans discontinuation. On est donc forcé de croire à ses promesses.

Et c'est pour cela que nous croyons que Nos Seigneurs les évêques, que le clergé, que toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès des sciences religieuses, doivent leur concours à une telle entreprise.

Si nous voulions nous montrer sévères, il nous serait facile de chercher et de trouver par-ci par-là quelque chose à reprendre ; mais nous avouons que notre critique reste désarmée devant la grandeur et

l'utilité de l'œuvre. Ceci est dit avec conscience : nos lecteurs savent combien nous sommes circonspects dans nos éloges, et qu'il faut qu'une chose nous paraisse vraiment utile pour que nous la recommandions dans notre journal.

Nous pouvons, au reste, à peine suivre M. Migne, tant ses publications se succèdent avec rapidité. Outre *Saint Augustin*, il a déjà publié *Saint Jean Chrysostome*, et nous venons de recevoir le 1er volume de la belle édition de *Saint Jérôme de MM. Vallarsi et Maffei*. Plusieurs autres ouvrages importans ont aussi paru. Nous nous ferons un devoir de les faire connaître chacun en détail ; car nous voulons que nos lecteurs trouvent dans ce recueil comme le *sommaire* de tous les travaux des Pères ; c'est ce qui fait que nous donnons le titre de tous leurs ouvrages et opuscules. Ceux qui travaillent sauront ainsi, sans peine et avec facilité, quel est l'ouvrage et le tome qu'ils doivent consulter pour leurs études.

(Nouvelle édition de saint Augustin.)

L'on sait que quelques soins qu'eussent mis les PP. Bénédictins pour leur édition, cependant bien des fautes leur étaient échappées. Les critiques leur reprochaient, tantôt d'avoir négligé de collationner leur texte avec les anciennes éditions, tantôt d'avoir manqué d'uniformité en plaçant leurs variantes, ici au bas des pages, là sur les marges ; d'ailleurs les nombreuses *additions* et *corrections* placées à la fin de chaque volume, prouvaient qu'eux-mêmes avaient reconnu l'imperfection de leur travail.

Le nouvel éditeur a profité de toutes les critiques, a rétabli l'uniformité dans le texte, en mettant toutes les notes au bas des pages, et en donnant en quelques endroits un ordre nouveau aux matières contenues dans les anciens volumes. Nous ferons connaître ces divers changemens : voici maintenant les matières contenues dans chaque volume.

TOME Ier, comprenant 1504 colonnes.

1. Dédicace de l'ouvrage à Louis XIV. — 2. Préface générale sur toutes les œuvres. — 3. Préface sur les *appendices*. — 4. Vie de saint Augustin, par Possidonius. — 5. Vie de saint Augustin, composée d'après ses ouvrages. — 6. Les rétractations ; en II livres. — 7. Les confessions ; en XIII liv. — 8. Les soliloques ; en II livres, qui dans l'édition

bénédictine étaient après ceux de *l'ordre*, plus bas, au n. 11. — 9. Contre les académiciens ; en III liv. — 10. De la vie humaine. — 11. De l'ordre ; en II liv. — 12. De l'immortalité de l'âme. — 13. De la quantité de l'âme. — 14. De la musique; en VI liv. — 15. Du maître. — 16. Du libre arbitre ; en III liv. — 17. Des mœurs de l'église catholique et des mœurs des manichéens ; en II liv. — 18. Règle pour des serviteurs de Dieu. — Il y avait en outre dans l'édition bénédictine le livre de la *Genèse* contre les manichéens, et celui de la *vraie religion*, lesquels ont été portés au tome III.

Appendices des écrits attribués faussement à saint Augustin. — 1. De la grammaire. — 2. Principes de la dialectique ; par un auteur nommé aussi Augustin. — 3. Les X catégories. — 4. Principes de rhétorique. — 5. Fragment de la règle donnée au clergé. — 6. Deuxième règle. — 7. De la vie monastique, adressé à sa sœur. Cet opuscule est d'*Aebredus*, abbé du monastère de Rhievallum, en Angleterre. — Table des matières.

TOME II, comprenant 1176 colonnes.

Ce volume contient toutes les lettres et est ainsi composé :

1. Préface des Bénédictins. — 2. Preuves de l'ordre chronologique suivi dans l'ordre des lettres, divisées en III classes. — 3. Lettres de la 1re *classe* écrites par saint Augustin avant qu'il fût évêque, de l'an 386 à l'an 395. — 4. Lettres de la 2e *classe*, celles qu'il écrivit étant évêque avant la conférence qu'il eut à Carthage avec les Donatistes, et avant la découverte de l'hérésie de Pélage en Afrique, de l'an 396 à l'an 410. — 5. Lettres de la 3e *classe*, celles écrites pendant son épiscopat, mais sous une date incertaine.

Appendice. 1. Lettres faussement attribuées à saint Augustin au nombre de 16. — Quatre index ; le 1er offrant l'ordre nouveau des lettres rapporté à l'ancien ; le 2e l'ordre ancien rapporté au nouveau ; le 3e la table alphabétique des personnes auxquelles les lettres sont adressées ; le 4e la table des matières ; on doit observer sur ces lettres que celle à Démétriade est de *Pélage*, et que la dispute d'Augustin avec Pascentius est de *Vigile*, évêque de Tapse en Afrique.

TOME III, divisé en deux parties, comprenant 2480 colonnes.

1re *partie*. — 1. De la doctrine chrétienne ; en IV livres. — 2. De la vraie religion. — 3. De la Genèse contre les manichéens ; en II livres ; ces

deux derniers traités qui étaient dans le t. I des Bénédictins sont mieux placés ici. — 4. Livre inachevé de la Genèse selon la lettre. — 5. De la Genèse selon la lettre; en XII livres. — 6. Des locutions de l'Écriture-Sainte; en VII livres. — 7. Des questions sur le Pentateuque; en VII liv. — 8. Annotations sur Job. — 9. Le miroir de l'Écriture-Sainte. — 10. De la concorde des évangélistes; en IV livres. — 11. Sur le discours du Seigneur sur la montagne; en II livres.

2e *partie.* — 1. Questions sur les évangiles; en II livres. — 2. Les 17 questions sur l'Évangile selon saint Matthieu. — 3. Les CXXIV traités sur l'Évangile de saint Jean. — 4. Les X traités sur l'épître de saint Jean aux Parthes. — 5. L'exposition de quelques propositions tirées de l'épître aux Romains. — 6. Exposition inachevée de l'épître aux Romains. — 7. Exposition de l'épitre aux Galates.

Appendice des écrits supposés. — 1. Les III livres des choses admirables de l'Écriture sainte sont d'un certain *Augustin* probablement breton, vivant avant Bede, mais après l'an 660. — 2. Sur les bénédictions du patriarche Jacob; extrait d'*Alcuin.* — 3. Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament; écrites vers l'an 300 après la ruine de Jérusalem par un certain *Hilaire,* diacre du tems du pape Damase. — 4. Exposition sur l'apocalypse de saint Jean. — Table des matières.

TOME IV, divisé en 2 parties, comprenant 1968 colonnes.

1re *partie.* — 1. Préface. — 2. Variantes des psaumes qui se trouvent dans les différens psautiers édités ou manuscrits. — 3. Narrations sur les psaumes, depuis le 1er jusqu'au 79e inclusivement.

2e *partie.* Narrations sur les psaumes, depuis le 80e jusqu'au dernier.

TOME V, divisé en 2 parties, comprenant 2440 colonnes.

Ce tome comprend les 396 sermons, divisés en 5 classes.

1re *partie.* — 1. Préface. — 2. 1re classe : sermons sur les *Écritures,* au nombre de 183. — 3. 2e classe : sermons dits du *Tems,* au nombre de 90. — 4. 3e classe : sermons sur les *Saints,* au nombre de 67.

2e *partie.* — 4e classe : sermons sur *différens sujets*, au nombre de 24. — 5e classe, 42 sermons douteux. — 6. Différens fragmens de discours qui sont perdus. — 7. Un sermon du saint prêtre *Héraclius,* disciple de saint Augustin.

Appendice des sermons attribués autrefois à saint Augustin; nous

ferons seulement ici les observations suivantes. — Le 9e est d'*Origène*, duquel il y a aussi des extraits dans 9 autres discours. — Le 235 est de *Gregorius* le boétique. — Les 36e et 84e sont formés des écrits de saint *Ambroise*. — Les discours 43, 155 et 268 sont de saint *Jean Chrysostome*. — Le 236 est un libelle de *Pelage*, ainsi que le 71. — Le 72 est de *Heraclius*, successeur de saint Augustin. — Les 133 et 148 sont du pape saint *Léon*. — Il y a 8 discours de *Maxime*, évêque de Turin. — Les 61 et 199 sont de saint *Pierre Chrysologue*. — Il y en a 11 qui sont de *Faustus* de Riez. — Il y en a 105 de saint *Césaire* d'Arles. — Le 103 et une partie du 234 sont de *Vigile* de Tapse. — Le 195 et le 208 sont d'*Ambroise Autbert*. — 10 sont de *Raban Maur*. — Le 209 est de *Bede* ou d'*Alcuin*. — Le 171 est d'*Odilon*, abbé de Cluny. — Enfin les 64, 74, 247 et 223 sont d'*Ives* de Chartres.

TOME VI, comprenant 1396 colonnes.

1. Sur diverses questions au nombre de 83. — 2. Sur diverses questions, 11 livres à Simplicianus. — 3. Sur les 8 questions de Dulcitius. — 4. Sur la foi que nous attachons aux choses qui ne paraissent pas. — 5. Sur la foi et le symbole. — 6. De la foi et des œuvres. — 7. Enchiridion, ou manuel de la foi, l'espérance et la charité. — 8. Du combat chrétien. — 9. Sur l'enseignement des ignorans. — 10. De la continence. — 11. Sur le bien conjugal. — 12. De la sainte virginité. — 13. Sur le bien du veuvage. — 14. Sur les mariages adultérins; en 11 livres. — 15. Du mensonge. — 16. Contre le mensonge. — 17. De l'ouvrage des moines. — 18. Sur la divination des démons. — 19. Du soin qu'il faut avoir des morts. — 20. De la patience. — 21. Du symbole pour les catéchumènes; IV traités. — 22. De la discipline chrétienne. — 23. Du cantique nouveau. — 24. De la IVe férie. — 25. Sur le déluge. — 26. Sur les tems barbares. — 27. Sur l'utilité du jeûne. — 28. De la ruine de la ville de Rome.

Appendices des écrits attribués à saint Augustin. — 1. Le livre des XXI sentences. — 2. Dialogue sur 65 questions. — 3. Sur la foi à Pierre ou règle de la vraie foi; cet écrit est de *Fulgence*, évêque de Ruspe. — 4. De l'esprit et de l'âme; d'*Alcherius*, moine de Citeaux. — 5. De l'amitié; c'est l'abrégé de l'ouvrage d'*Aebredus*, abbé de Rhievall, abbaye de Citeaux en Angleterre. — 6. De la substance de l'amour; d'*Hugon Victorin*. — 7. De l'amour de Dieu et soliloques; d'*Alcherius* de

Citeaux. — 8. Méditations ; presque toutes de *Jean*, abbé de *Fiscannen*. — 9. De la contrition du cœur ; de S. *Anselme*, archevêque de Cantorbery. — 10. Les soliloques. — 11. Le miroir, en partie d'*Alcuin*. — 12. Autre miroir, dit du pécheur. — 13. De la triple habitation. — 14. De l'échelle du paradis ; de *Guigon* le chartreux. — 15. De la connaiscance de la véritable vie ; d'*Honorius* d'Autun. — 16. De la vie chrétienne ; de *Fastidius* de Britona en Espagne. — 17. Des enseignemens salutaires ; de *Paulin* de Fréjus, ou du patriarche d'Aquilée. — 18. Des 12 degrés des illusions. — 19. Des 7 vices et des 7 dons du Saint-Esprit ; d'*Hugon Victorin*. — 20. Du conflit des vices et des vertus ; d'*Ambroise Autbert* ou *Autpert*. — 21. De la sobriété et de la chasteté. — 22. De la vraie et de la fausse pénitence. — 23. De l'antechrist ; d'*Abson*, abbé de Derbes, en Asie. — 24. Le psautier, que l'on dit avoir été composé par saint Augustin pour sa mère, et que l'on croit avoir été disposé par le pape *Jean* à Vienne. — 25. Exposition du *Magnificat* ; par *Hugon Victorin*. — 26. De l'assomption de la bienheureuse Vierge Marie. — 27. De la visite des infirmes. — 28. Discours sur la consolation après la mort ; de saint *Jean Chrysostome*. — 29. De la droiture de la conversation catholique ; d'*Eloi* de Noyon. — 30. Du symbole. — 31. De la manducation de l'agneau. — 32. Sermons aux néophytes. — 33. Du mépris du monde. — 34. Du bien de la discipline ; de *Valerianus*, évêque de Cyma, en Égypte. — 35. Discours aux frères dans le désert. — Tables.

TOME VII, comprenant 872 colonnes.

1. Les XXII livres de la cité de Dieu.

Appendices. Quelques écrits qui tous ont rapport à la découverte du corps de saint Étienne. 1. Lettre d'*Avitus* à Palchonius sur les reliques de saint Étienne et sur la lettre de Lucien, qu'il a traduite du grec en latin. — 2. Lettre de *Lucien*, prêtre de Capharmagala, près de Jérusalem, à toute l'Église et aux chrétiens de tout l'univers sur la révélation du lieu où était le corps de saint Étienne. — 3. Lettre d'*Anastase* à Landuleus sur la relation de la translation de saint Étienne martyr. — 4. Relation sur une autre découverte et translation du corps de saint Étienne à Bysance. — 5. Lettre de *Sévère*, évêque, à toute l'Église sur es miracles opérés dans l'île de Minorque par les reliques de saint

Étienne. — 2 livres à Evodius, évêque d'Uzal, sur les miracles de saint Étienne. — Table.

TOME VIII, comprenant 1256 colonnes.

1. Sur les hérésies à Quodvultdeus. — 2. Traité contre les Juifs. — 3. Sur l'utilité de croire à Honorat. — 4. Sur les deux âmes contre les Manichéens. — 5. Les actes ou la dispute contre Fortunat, manichéen. — 6. Contre Adimantus, disciple de Manichée. — 7. Contre l'épître de Manichée, dite *Du fondement*. — 8. Contre Faustus le manichéen; en XXXIII livres. — 9. Des actes ou conférences avec Félix le manichéen; en II livres. — 10. De la nature du bien; contre les manichéens. — 11. Contre Secondinus le manichéen. — 12. Contre un adversaire de la loi et des prophètes, en II livres. — 13. A Orose, contre les Priscillianistes et les Origenistes. — 14. Discours des Ariens. — 15. Réfutation de ce discours des Ariens. — 16. Conférence avec Maximinus, évêque des Ariens. — 17. Contre le même Maximinus; en II livres. — 18. De la trinité; en XV livres.

Appendice des œuvres faussement attribuées à saint Augustin. — 1. Traité contre les cinq hérésies. — 2. Discours contre les Juifs, les Païens et les Ariens. — 3. Dialogue sur le combat entre l'Église et la Synagogue. — 4. De la foi contre les manichéens; attribué à *Évodius*. — 5. Instruction sur la manière de recevoir les manichéens qui se convertissent. — 6. De la foi en la trinité, contre Félicien arien; de *Vigilius*, évêque de Tapse. — 7. Questions sur la trinité et la Genèse; d'après *Alcuin*. — 8. De l'incarnation du Verbe à Januarius; d'après *Origène*. — 9. De la trinité et de l'unité de Dieu. — 10. De l'essence de la divinité. — 11. De l'unité de la sainte trinité. — 12. Des dogmes ecclésiastiques; attribué à *Gennadius*, prêtre de Marseille.

TOME IX, comprenant 844 colonnes.

1. Psaume contre les partisans de Donat. — 2. Contre l'épître de Parmenian; en III livres, — 3. Du baptême contre les donatistes; en VII livres. — Contre les lettres de Petilian; en III livres. — 5. Lettre aux catholiques contre les donatistes sur l'unité de l'Église. — 6. Contre Cresconius, grammairien donatiste; en IV livres. — 7. De l'unique baptême, contre Petilian. — 8. Abrégé de la conférence avec les donatistes. — 9. Après la conférence, conseils adressés aux donatistes. — 10. Discours au peuple de l'église de Césarée, prononcé en présence d'Emeritus,

leur évêque. — 11. De ce qui s'est passé avec Emeritus. — 12. Contre Gaudentius, évêque des donatistes; en II livres. — 13. Discours à l'occasion du sous-diacre Rusticianus, rebaptisé par les donatistes et ordonné diacre.

Appendices. 1. Contre Fulgence le donatiste. — 2. Différentes pièces historiques ayant rapport à l'histoire des donatistes.

TOME X, divisé en 2 parties, comprenant 1912 colonnes.

1re *partie.* 1. Sur les mérites et la rémission des péchés; en III livres. — 2. De l'esprit et de la lettre. — 3. De la nature et de la grâce. — 4. De la perfection de la justice de l'homme. — 5. Des gestes de Pélage. — 6 De la grâce du Christ et du péché originel; en II livres. — 7. Des noces et de la concupiscence; en II livres. — 8. De l'âme et de son origine, en IV liv. — 9. Contre deux lettres des Pélagiens, à Boniface; en IV liv.— 10. Contre Julien; en VI livres.— 11. De la grâce et du libre arbitre. — 12. De la correction et de la grâce. — 13. De la prédestination des saints.

2e *partie.* 14. Du don de la persévérance. — 15. Contre la deuxième réponse de Julien; ouvrage inachevé.

Appendices. 1. L'hypomnesticon, contre les pélagiens et les célestiens. — 2. De la prédestination et de la grâce. — 3. De la prédestination de Dieu. — 4. Différens écrits et monumens concernant l'histoire des pélagiens. — 5. Opuscules apologétiques de *Prosper* d'Aquitaine, en faveur d'Augustin, contre les iniques censeurs de sa doctrine sur la grâce et la prédestination. Ces opuscules sont au nombre de 6, savoir : — 1. Epître sur la grâce et le libre arbitre, contre le *conférencier*, ou contre la 13e conférence de Cassien. — 2. Réponses aux chapitres des gaulois calomniateurs. — 3. Réponses aux chapitres des objections des *Vincentiens*, probablement Vincent de Lerins. — 4. Réponse à quelques extraits envoyés par des prêtres de la ville de Gênes. — 5. Épigramme de Prosper contre un détracteur d'Augustin. — 6. Livre de sentences, tirées d'Augustin.

TOME XI, comprenant 1004 colonnes.

Ce volume est entièrement consacré aux *indices*, *concordances* et *tables des matières*, au nombre de 6, et de plus à quelques *discours et opuscules nouvellement découverts*. Voici leur ordre et leur désigna-

tion. 1. Liste des livres, traités et lettres de saint Augustin dressée par Possidonius, évêque de Calama. — 2. OEuvres contenues dans les *appendices* avec le nom des auteurs auxquels elles appartiennent; nous avons fait entrer cet *index* dans notre compte-rendu en indiquant le nom des auteurs. — 3. Accord de l'ordre nouveau de cette édition avec l'ancien ordre de l'édition des théologiens de Louvain et autres. — 4. Accord de l'ancienne édition avec la nouvelle. — 5. Table alphabétique de tous les ouvrages de saint Augustin. — 6. Table générale pour toutes les œuvres. — 25 discours ou parties de discours nouvellement découverts et édités par Michel Denys. — 10 autres discours découverts dans la bibliothèque du Mont-Cassin et édités en 1820 par le P. de *Fraja Frangipane*.

A. B.

Compte-rendu.

A NOS ABONNÉS.

En parlant à nos abonnés des travaux qui entrent dans ce volume, il nous semble qu'il y a plusieurs articles que nous pouvons leur signaler à bon droit. Et d'abord nous devons faire remarquer ceux qui ont eu pour but de leur faire connaître *les travaux qui se font en Allemagne* pour la défense de notre Bible. Dans les deux articles extraits de *Hengstenberg*, on a pu suivre la marche insensible par laquelle les rationalistes allemands sont parvenus, de subtilités en subtilités, à nier toute l'Écriture. Dans celui que nous donnons dans ce cahier extrait de *Tholuck*, on voit comment il est facile de répondre à Strauss, en le tenant sur le seul terrain historique, et indépendamment de l'autorité des Evangiles. Les articles sur les *mythes* rentrent aussi dans le même but, celui de réfuter les rationalistes et les panthéistes allemands et français. Nous ne nommons pas toujours les auteurs ni les ouvrages auxquels s'adressent les réfutations ; mais nous fournissons des armes pour les combattre tous. Ces articles seront continués, puis nous passerons à d'autres auteurs, de manière à faire connaître tous ceux qui en Allemagne défendent avec zèle et talent la cause catholique.

L'article du P. *Perrone* sur la *philosophie hermésienne*, que nous avons traduit des *Annali* de Mgr de Luca, nous a fait connaître une des erreurs qui se sont répandues dans ces derniers tems dans l'école catholique d'Allemagne. Cette erreur, peu connue en France, mérite pourtant de fixer l'attention des théologiens et des philosophes par les nombreux points de contact qu'elle a avec la philosophie cartésienne. Nous continuerons à publier les travaux du savant jésuite sur ce point.

Nous avons terminé dans ce volume les articles de M. *Carteron* contre le système de Dupuis. Nous pouvons dire que nulle

autre part, et jusqu'à ce jour, jamais ce funeste système n'avait été réfuté aussi solidement; car on a prouvé que tout cet échafaudage de science et d'érudition avec lequel Dupuis a longtems fait illusion au commun de ses lecteurs, reposait sur des fondemens erronés. C'est en bouleversant toute l'histoire, en attribuant aux anciens les opinions des modernes, en généralisant ce qui n'était que local, en cachant, en supprimant, en faussant les témoignages que Dupuis a établi ses principes anti-chrétiens. Il faut savoir gré à M. *Letronne* d'avoir dévoilé et ruiné cette fausse science. Comme nous tenons à propager cette réfutation, nous en avons fait tirer à part quelques exemplaires que nous mettrons en vente, après y avoir ajouté une *préface*. Nous remercions M. Carteron de cet excellent travail, et nous annonçons à nos lecteurs que ce n'est pas le seul qu'il nous donnera. Il prépare en ce moment une *Notice sur ces Thérapeutes et Esseniens*, dont quelques écrivains superficiels s'avisent en ce moment de vouloir faire descendre le christianisme.

M. l'abbé *Bertrand* a aussi terminé ses articles sur les *noms que les différens peuples ont donnés à Dieu*. On y a vu que toutes les langues sont unanimes pour accorder à Dieu quelques-uns des attributs qui nous sont connus par nos livres saints, preuve incontestable que tous les peuples ont puisé à la même source, celle de la révélation primitive, et qu'au commencement ils ne formaient qu'une seule famille. M. l'abbé Bertrand nous fait espérer tout prochainement de nouveaux travaux sur les langues.

En exposant les *doctrines de M. Cousin*, nous avons surtout cherché à caractériser son enseignement, à faire voir quelle place on pouvait lui assigner dans cette longue liste de tautologies, de paralogismes et souvent de répétitions des mêmes erreurs, que l'on est convenu d'appeler l'histoire de la philosophie. On a pu s'assurer que cette place est fort humble, si toutefois il faut lui assigner une place; car on a vu que d'autres philosophes comme lui, dissèquent avec assez d'intelligence toute sa doctrine et en restituent les lambeaux à ceux auxquels on l'accuse de les avoir, pour nous servir d'un mot poli, empruntés. Depuis lors une nouvelle phase s'est produite dans l'histoire de M. Cousin; c'est

celle que lui a faite la mutilation et la falsification des œuvres posthumes de M. Jouffroi; nous en prendrons acte dans un prochain cahier.

Le livre le plus important qui ait paru durant ce semestre est sans contredit le *Commentaire sur l'exode et les nombres* de M. le comte *Léon de Laborde*. L'examen de cet ouvrage ne pouvait être placé en de meilleures mains que dans celles de M. *Quatremère*, son collègue en ce moment à l'Institut. Ce savant consacrera encore plusieurs articles à l'examen de cet ouvrage; dans le dernier il examinera surtout le passage de la mer rouge, discutera l'opinion de M. de Laborde, donnera la sienne, et à cette occasion nous publierons la *Carte du passage de la mer rouge*, dressée par M. de Laborde. On a vu que nous avons publié celle de *la sortie d'Egypte;* dans un prochain cahier nous y joindrons celle du *voyage des Israëlites dans le désert*; en sorte que nos lecteurs, dans ces trois belles cartes, auront le résultat des dernières et des plus consciencieuses études qui aient été faites pour prouver la véracité et l'exactitude du texte de Moïse. Honneur à M. de Laborde, honneur à cette science qui, en opposition à cette malheureuse et idéale science de l'Allemagne, s'attache à prouver par l'examen des faits et des réalités la vérité de nos livres. Nous le disons sans hésiter, cette science restera bénie de Dieu et des hommes, tandis que l'autre science sera de jour en jour reconnue de plus en plus vide, fausse, mensongère.

Nous devons ajouter que M. *Quatremère* nous a promis en outre de nous donner prochainement les travaux qu'il a faits sur *la Babylonie et la géographie du centre de l'Asie*. Ces travaux se lient à l'explication et à la confirmation de nos livres, et nous sommes heureux d'en faire jouir tous les chrétiens, nos frères. Nous savons que M. Quatremère a encore dans ses portefeuilles plusieurs mémoires sur la science biblique, fruits d'un travail de trente ans; nous espérons qu'il voudra bien nous en communiquer quelques-uns.

Enfin, on a vu dans ce cahier le commencement d'un travail de notre savant et religieux ami, M. *Eugène Boré*. Ce mémoire sera continué et suivi de plusieurs autres que nous avons entre

les mains. Nous regrettons d'avoir à annoncer que la nouvelle que l'on avait donnée de sa nomination au consulat de Jérusalem ne doit pas se réaliser. On a craint qu'il n'eût trop de zèle et d'orthodoxie; on a craint qu'il ne gênât le prosélytisme du seigneur Alexandre, évêque de par LL. MM. la papesse-reine Victoria et le pape-roi de Prusse. Nous le regrettons sincèrement. M. Boré est sans doute un catholique sincère et zélé; mais il sait unir la prudence au zèle, l'esprit de conciliation à celui de fermeté; il en a donné de nombreuses preuves en Perse et en Turquie, où seul, n'ayant d'autre autorité que sa prudence, sa persuasion, la beauté de son caractère, il a su se faire tant d'amis, tant de prosélytes, déconcerter tant de trames, déjouer tant d'intrigues, faisant respecter et aimer le nom de catholique aussi bien que celui de Français. C'est une faute et une très grande faute de la part de notre gouvernement. Au reste, le voyageur n'a pas renoncé pour cela à sa mission catholique : après avoir passé l'hiver à Paris, il retournera au printems à Constantinople, d'où il se rendra là où il trouvera le plus de bien à faire en sa double qualité de catholique et de savant. L'académie des Inscriptions et Belles lettres vient au reste de reconnaître ses services en le nommant l'un de ses *membres correspondans*. C'est un choix qui sera approuvé par les amis de la science et de la religion.

Au reste, nous n'avons pas besoin de dire que nous continuerons les travaux commencés, et donnerons ceux que nous avons promis. Tous sont l'objet de nos études ou de nos travaux ; car c'est à eux que nous avons consacré notre tems et notre vie.

Voici maintenant la liste annuelle de nos abonnés.

ABONNÉS DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Ain	4	Report	291	Report	511
Aisne	3	Indre-et-Loire	4	Saône-et-Loire	14
Allier	1	Isère	8	Sarthe	15
Alpes (Basses-)	19	Jura	8	Seine	104
Alpes (Hautes-)	5	Landes	4	Seine-Inférieure	6
Ardèche	7	Loir-et-Cher	4	Seine-et-Marne	2
Ardennes	1	Loire	3	Seine-et-Oise	13
Ariège	3	Loire (Haute-)	3	Sèvres (Deux)	6
Aube	2	Loire-Inférieure	8	Somme	8
Aude	13	Loiret	4	Tarn	5
Aveyron	4	Lot	2	Tarn-et-Garonne	13
Bouches-du-Rhône	31	Lot-et-Garonne	2	Var	14
Calvados	22	Lozère	0	Vaucluse	7
Cantal	20	Maine-et-Loire	11	Vendée	6
Charente	8	Manche	2	Vienne	6
Charente-Inférieure	6	Marne	5	Vienne (Haute-)	7
Cher	2	Marne (Haute-)	3	Vosges	3
Corrèze	3	Mayenne	9	Yonne	4
Corse	1	Meurthe	22	Algérie	1
Côte-d'Or	5	Meuse	10	Angleterre	3
Côtes-du-Nord	8	Morbihan	5	Autriche	7
Creuse	3	Moselle	7	Belgique	9
Dordogne	1	Nièvre	3	États de l'Eglise	17
Doubs	2	Nord	20	Pologne	2
Drôme	7	Oise	8	Prusse	2
Eure	8	Orne	5	Hollande	1
Eure-et-Loir	2	Pas-de-Calais	6	Russie	4
Finistère	4	Puy-de-Dôme	11	Savoie	17
Gard	8	Pyrénées (Basses-)	4	Suisse	7
Garonne (Haute-)	19	Pyrénées (Hautes-)	1	Canada	8
Gers	29	Pyrénées-Orientales	2	Cayenne	1
Gironde	5	Rhin (Bas-)	5	Ile-Bourbon	2
Hérault	22	Rhin (Haut-)	1	Sénégal	1
Ille-et-Villaine	11	Rhône	26	Etats-Unis	15
Indre	2	Saône	4	Chine	2
Total	291	Total	511	Total général	843

Nos abonnés, à la fin de 1841, ne s'élevaient qu'au nombre de 833; nous avons donc eu pour cette année-ci une augmentation de 10 abonnés. Ce n'est pas beaucoup; mais quand on fait attention à la nature du recueil, c'est beaucoup de pouvoir conserver ce nombre d'abonnés et de le voir même s'accroître peu à peu tous les ans.

Aussi ne pouvons-nous que remercier les personnes honorables qui nous soutiennent de leurs conseils et de leur approbation. Nous chercherons toujours à faire tous nos efforts pour correspondre à leurs désirs et pour réaliser leurs espérances. Nous remercions surtout ici les prêtres honorables qui nous aident de leurs travaux. Ces travaux, très rares dans les premières années de

l'existence des *Annales*, deviennent plus nombreux, plus intéressans tous les jours. Nous ne pouvons même les accepter tous. C'est une preuve du progrès que font les études du clergé ; de jour en jour il se montre plus digne de sa mission, et sa réconciliation avec toutes les sciences est désormais un fait accompli. Heureux si, comme on nous l'a écrit souvent, les *Annales* ont contribué pour leur part à cet heureux résultat.

Le Directeur-Propriétaire,

AUGUSTIN BONNETTY,
de la Société asiatique de Paris.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

Voir page 5 la Table des articles.

A

B

C

D

E

FIN DU TOME SIX.

ERRATA DU 6e VOLUME.

N° 34, p. 276, l. 11 : *conceptonis*, lisez conceptions.
N° 35, p. 364, l. 23 : *formé*, fermé.
p. 369 l. 9 : *crédulité* crédibilité.

